Digitized by Google
Original from
INDIANA UNIVERSITY

INDIANA
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google
INDIANA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

MÉMOIRES
DU
CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

SUIVIS DES

INSTRUCTIONS INÉDITES DE MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET COLLATIONNÉE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL

AVEC UNE INTRODUCTION

des notes, des éclaircissements tirés des mazarinades

ET UN INDEX

PAR AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC

II

(1649-1650)

PARIS
BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, RUE DE GRENELLE, 11

Digitized by Google
Original from
INDIANA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

II

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

MÉMOIRES

Jean François Paul de Gondi

DE CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

SUIVIS DES

INSTRUCTIONS INÉDITES DE MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET COLLATIONNÉE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL

AVEC UNE INTRODUCTION

DES NOTES, DES ÉCLAIRCISSEMENTS TIRÉS DES MAZARINADES

ET UN INDEX

PAR AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC

II

(1649-1651)

PARIS

BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR

11, RUE DE GRENELLE, 11

1912

Digitized by Google

Origina from
INDIANA UNIVERSITY

568668

DC130
.R37
v. 2

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

12-3-57

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

DEUXIÈME PARTIE

(Suite.)

CHAPITRE XII

CONFÉRENCE A RUEIL ; — CONSEIL DE FRONDE A PARIS.

6 Mars — 11 Mars 1649. — Départ des députés pour Rueil. — Le camp des Frondeurs entre Marne et Seine. — Joie du Parlement à l'occasion de la sortie de l'armée. — La cour s'en réjouit également. — Le président de Mesmes et Senneterre. — *Si le Coadjuteur n'est pas homme de bien, nous avons pour longtemps la guerre civile!* — Les députés du Parlement et le cardinal Mazarin. — Plaintes de la Reine. — Le premier président Molé, Longueil et le Coigneux. — Un expédient. — Dom Francisco Pizarro à Paris. — Les pleins pouvoirs de l'Espagne. — Le duc de Bouillon et le Coadjuteur. — Leur conduite à l'égard de l'envoyé d'Espagne. — D'Anctauville négociateur du duc de Longueville. — Son voyage secret à Saint-Germain. — Situation des Frondeurs; discours du duc de Bouillon. — Réplique du Coadjuteur. — Un courrier du maréchal de Turenne. — Le Maréchal se déclare pour la Fronde. — Il marchera sur Paris avec son armée. — Singulière conduite de Turenne. — Proposition du Coadjuteur aux Frondeurs. — Nouvelle discussion. — Le duc de Bouillon. — La duchesse de Bouillon. — Les Espagnols. — La paix générale. — Le Parlement. — L'armée de Turenne et celle de M. le Prince. — Le duc de Beaufort. — Le prince de Conti. — Le duc d'Elbeuf donne une fête aux Frondeurs. — Offres faites au Coadjuteur au nom de la Reine. — Madame de Lesdiguières. — Les négociations particulières. — Le chevalier de Fruges espion de Mazarin. — Madame de Montbazon. — Inquiétudes de l'envoyé d'Espagne. — Laigues et la duchesse de Chevreuse. — L'Archiduc, Fuensaldagne et Noirmoutiers. — Conférences à Rueil. — Les blés n'arrivent pas à Paris. — Réclamation du Parlement. — Exigences de la Reine et contestations. — Turenne déclaré criminel de lèse-majesté. —

Digitized by Google
Original from INDIANA UNIVERSITY

Arrêt du Parlement cassant cette déclaration. — Arrêt contre ceux qui lèvent des troupes pour le Roi. — Ordre de surseoir la Conférence. — Le Parlement de Rouen et l'armée du duc de Longueville. — Le duc de la Trémoille et le Poitou. — La Champagne et M. de la Vieuville. — Paix de Rueil, signée le 11 mars. — Vineuil et la duchesse de Montbazon. — Turenne abandonné par son armée. — M. d'Erlac. — *Mazarin aime passionnément la négociation!* — Récits de la conclusion de la paix. — *Il n'y a de salut qu'en faisant le Coadjuteur cardinal*

Le 4 de mars, les députés sortirent pour Rueil [1], et notre armée sortit pour le camp formé entre Marne et Seine. L'infanterie fut postée à Villejuif et à Bicêtre, la cavalerie à Vitry et à Ivry. L'on fit un pont de bateau sur la rivière au Port-à-l'Anglois, défendu par des redoutes où il y avoit du canon. L'on ne se peut imaginer la joie qui parut dans le Parlement de la sortie

1. Le « procès-verbal de la Conférence faite à Rueil, contenant toutes les propositions qui ont été faites, tant par les princes et députés de la Reine, que par les députés desdites compagnies, et de tout ce qui s'est passé entre eux pendant ladite Conférence, » nous fait connaître l'itinéraire des députés en quittant Paris.

« Les députés pour la Conférence de la paix des compagnies souveraines, et ceux de la ville s'étant tous trouvés, sur les neuf heures du matin, au logis de M. le Premier Président, au nombre de vingt-deux, savoir : treize du corps du Parlement, trois de la Chambre des Comptes, trois de la Cour des Aides et trois de la ville, en sont sortis, entre neuf et dix, pour aller à Rueil, au lieu destiné pour ladite Conférence, lesquels ont passé par la porte Saint-Honoré, où ils furent arrêtés, au moins deux heures, en sortant, par les bourgeois qui étoient de garde ce jour-là, lesquels visitèrent tous les chariots et bagages desdits députés, dont ceux qui étoient passés les premiers, accompagnés de la compagnie des gardes de M. le prince de Conti avec leurs cornettes, attendirent les autres qui étoient derrière jusqu'au dernier hors la ville, entre ladite porte et celle de la Conférence. Là, le sieur Saintot, maître des cérémonies, vint les trouver avec la compagnie des gardes de M. le maréchal de Gramont, qui étoit au bout du Cours-la-Reine, pour les escorter jusqu'à Rueil. Aussitôt les gardes de M. le prince de Conti s'en retournèrent à Paris, et furent conduits ainsi, avec une autre escorte qui les vint joindre au bois de Boulogne, audit lieu de Rueil, où ils arrivèrent sur les trois heures, et en entrant, hors la porte, ledit sieur Saintot leur dit et nomma à chacun les logis qui leur avoient été marqués par les fourriers du Roi, où ils furent tous. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de l'armée; ceux qui étoient bien intentionnés pour le parti, se persuadant qu'elle alloit agir avec plus de vigueur, et ceux qui étoient à la cour se figurant que le peuple qui ne seroit plus échauffé par les gens de guerre, en seroit bien plus souple et plus adouci. Saint-Germain même donna dans le panneau; et le président de Mesmes y fit extrêmement valoir tout ce qu'il avoit dit en sa place à MM. les généraux, pour les obliger à prendre la campagne avec leurs troupes. Senneterre, qui étoit sans contredit le plus habile homme de la cour, ne les laissa pas longtemps dans cette erreur. Il pénétra, par son bon sens, notre dessein. Il dit au Premier Président et au président de Mesmes qu'ils avoient été pris pour dupes et qu'ils s'en apercevroient au premier jour. Je crois que je dois à la vérité le témoignage d'une parole qui marque la capacité de cet homme. Le Premier Président, qui étoit tout d'une pièce et qui ne voyoit jamais deux choses à la fois, s'étant écrié sur le camp de Villejuif, avec un transport de joie, que le Coadjuteur n'auroit plus tant de crieurs à gages dans la salle du Palais, et le président de Mesmes ayant ajouté : ni tant de coupe-jarrets, Senneterre repartit à l'un et à l'autre : « L'intérêt du « Coadjuteur n'est pas de vous tuer, Messieurs, mais « de vous assujettir. Le peuple lui suffiroit pour le « premier; le camp lui est admirable pour le second. « S'il n'est pas plus homme de bien que l'on ne le « croit ici, nous avons pour longtemps la guerre « civile. »

Le Cardinal avoua, dès le lendemain, que Senneterre avoit vu clair; car M. le Prince convint, d'une part, que nos troupes, qui ne se pouvoient attaquer au poste qu'elles avoient pris, lui faisoient plus de peine que si elles étoient demeurées dans la ville, et

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

nous commençâmes, de l'autre, à parler plus haut dans le Parlement que nous ne l'avions accoutumé.

L'après-dînée du 4 nous en fournit une occasion assez importante. Les députés étant arrivés sur les quatre heures du soir à Rueil, apprirent que M. le cardinal Mazarin étoit un des nommés par la Reine pour assister à la Conférence. Ceux du Parlement prétendirent qu'ayant été condamné par la compagnie, ils ne pouvoient conférer avec lui. M. le Tellier leur dit, de la part de M. le duc d'Orléans, que la Reine trouvoit fort étrange que le Parlement ne se contentât pas de traiter comme d'égal avec son Roi, mais qu'il voulût encore borner son autorité jusqu'à se donner la licence d'exclure même ses députés. Le Premier Président demeurant ferme et la cour persistant de son côté, l'on fut sur le point de rompre; et le président le Coigneux et Longueil, avec lesquels nous avions un commerce secret, nous ayant donné avis de ce qui se passoit, nous leur mandâmes de ne se point rendre et de faire voir, même comme en confidence, au président de Mesmes et à Ménardeau, qui étoient tous deux très-dépendants de la cour, un bout de lettre de moi à Longueil, dans lequel j'avois mis, comme apostille, ces paroles : « Nous avons pris nos mesures, nous « sommes en état de parler plus décisivement que « nous avons cru le devoir jusqu'ici, et je viens en- « core, depuis ma lettre écrite, d'apprendre une nou- « velle qui m'oblige à vous avertir que le Parlement « se perdra s'il ne s'y conduit très-sagement. » Cela joint au discours que nous fîmes, le 5 au matin, devant le feu de la Grand'Chambre, obligea les députés à ne se point relâcher sur la présence du Cardinal à la Conférence, qui étoit un chapitre si odieux au peuple, que nous eussions perdu tout crédit auprès de lui, si nous

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

l'eussions souffert; et il est constant que si les députés eussent suivi sur cela leur inclination, nous eussions été forcés, par cette considération, de leur fermer les portes à leur retour. Vous avez vu ci-dessus les raisons pour lesquelles nous évitions, par toutes les voies possibles, d'être obligés à ces extrémités.

Comme la cour vit que le Premier Président et ses collègues avoient demandé escorte pour revenir à Paris, elle se radoucit. M. le duc d'Orléans envoya quérir le Premier Président et le président de Mesmes. L'on chercha des expédients, et l'on trouva celui de nommer deux députés de la part du Roi et deux de la part de l'assemblée, qui conféreroient, dans une des chambres de M. le duc d'Orléans, sur les propositions qui seroient faites de part et d'autre, et qui en feroient après le rapport aux autres députés et du Roi et des compagnies [1]. Ce tempérament, qui, comme vous voyez, ne sauvoit pas au Cardinal le chagrin de n'avoir pu conférer avec le Parlement et qui l'obligea effectivement de quitter Rueil et de s'en retourner à Saint-Germain, fut accepté avec joie et ouvrit la scène de la Conférence très-désagréablement pour le ministre. Je craindrois de vous ennuyer si je vous rendois un compte exact de ce qui se passa dans le cours de cette Conférence [2], qui fut pleine de contestations

1. Le procès-verbal de la Conférence porte : « Je ne vous avois pas mandé la forme de la conférence, qui est telle, que le sieur Saintot est hors de la chambre où nous nous assemblons, dans un passage; qu'il attend les députés, lesquels étant entrés dans ledit passage, ledit sieur Saintot va avertir M. le Chancelier et M. le Tellier qui sont dans la chambre de S. A. R., lesquels viennent dans la chambre de la conférence des députés, s'asseyent du côté du feu à une table, et nos députés de l'autre côté, et là ils font les propositions de part et d'autre. »

2. Mathieu Molé, dans ses *Mémoires* (t. III, p. 363), rend compte avec plus d'exactitude et plus de détails de ce qui se passa à la

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

et de difficultés. Je me contenterai de vous en marquer les principales délibérations, que je mêlerai, par l'ordre des jours, dans la suite de celles du Parlement, et des autres accidents qui se trouveront avoir du rapport aux unes et aux autres.

Ce même jour 5 de mars, dom Francisco Pizarro, second envoyé de l'Archiduc, arriva à Paris avec les réponses que lui et le comte de Fuensaldagne faisoient aux premières dépêches de dom Joseph de Illescas; avec un plein pouvoir de traiter avec tout le monde; avec une instruction de quatorze pages de petites lettres pour M. de Bouillon; avec une lettre de l'Archiduc fort obligeante pour M. le prince de Conti, et avec un billet pour moi très-galant, mais très-substantiel, du comte de Fuensaldagne. Il portoit que le Roi son maître me déclaroit qu'il ne se vouloit point fier à ma parole, mais qu'il prendroit toute confiance en celle que je donnerois à Madame de Bouillon. L'instruction me la témoignoit tout entière, et je connus la main de M. et de Madame de Bouillon dans le caractère de Fuensaldagne.

Nous nous assemblâmes, deux heures après l'arrivée de cet envoyé, dans la chambre de M. le prince de Conti, à l'Hôtel de Ville, pour y prendre notre résolution, et la scène y fut assez curieuse. M. le prince de Conti et Madame de Longueville, inspirés par M. de la Rochefoucauld, vouloient se lier presque sans restriction avec Espagne, parce que les mesures qu'ils

conférence de Rueil. Le procès-verbal en a été du reste publié : on le trouve ordinairement parmi les pièces justificatives qui accompagnent les éditions des *Mémoires* de Retz. Bien des pages de ce procès-verbal font double emploi avec les *Mémoires* de Retz, nous nous contenterons donc d'en donner des extraits, en choisissant les passages qui peuvent au contraire mieux faire comprendre ou compléter les récits du Coadjuteur.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

avoient cru prendre avec la cour, par le canal de Flamarins, ayant manqué, ils se jetoient à corps perdu à l'autre extrémité, ce qui est le caractère de tous les hommes qui sont foibles. M. d'Elbeuf, qui ne cherchoit que de l'argent comptant, taupoit à tout ce qui lui en montroit. M. de Beaufort, persuadé par Madame de Montbazon qui le vouloit vendre cher aux Espagnols, faisoit du scrupule de s'engager par un traité signé avec les ennemis de l'État. Le maréchal de la Mothe déclara, en cette occasion comme en toute autre, qu'il ne pouvoit rien résoudre sans M. de Longueville, et Madame de Longueville doutoit beaucoup que M. son mari y voulût entrer. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que toutes ces difficultés se faisoient par les mêmes personnes qui avoient conclu, comme vous avez vu, tout d'une voix, quinze jours devant, de demander à l'Archiduc un plein pouvoir pour traiter avec lui, et qui en avoient sans comparaison plus de besoin que jamais, parce qu'elles étoient beaucoup moins assurées du Parlement.

M. de Bouillon, qui étoit dans un étonnement qui me parut presque, un demi-quart d'heure durant, aller jusques à l'extase, leur dit qu'il ne pouvoit concevoir que l'on pût seulement balancer à traiter avec Espagne, après les pas que l'on avoit faits vers l'Archiduc; qu'il les prioit de se ressouvenir qu'ils avoient tous dit à son envoyé qu'ils n'attendoient que ses pouvoirs et ses propositions pour conclure avec lui; qu'il les envoyoit en la forme du monde la plus honnête et la plus obligeante; qu'il faisoit plus, qu'il faisoit marcher ses troupes sans attendre leur engagement; qu'il marchoit lui-même et qu'il étoit déjà sorti de Bruxelles; qu'il les supplioit de considérer que le moindre pas en arrière, après des avances de cette nature, pourroit faire pren-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

dre aux Espagnols des mesures aussi contraires à notre sûreté qu'elles le seroient à notre honneur; que les démarches si peu concertées du Parlement nous donnoient tous les jours de justes appréhensions d'en être abandonnés; que j'avois, ces jours passés, avancé et justifié que le crédit que M. de Beaufort et moi avions dans le peuple étoit bien plus propre à faire un mal qu'il n'étoit pas de notre intérêt de faire, qu'à nous donner la considération dont nous avions présentement et uniquement besoin; qu'il confessoit que nous en tirerions dorénavant de nos troupes davantage que nous n'en avions tiré jusqu'ici; mais que ces troupes n'étoient pas encore assez fortes pour nous en donner à proportion de ce que nous en avions besoin, si elles n'étoient elles-mêmes soutenues par une protection puissante, particulièrement dans les commencements; que toutes ces considérations lui faisoient croire qu'il ne falloit pas perdre un moment à traiter, ni même à conclure, avec l'Archiduc; mais qu'elles ne le persuadoient toutefois pas qu'il y fallût conclure à toutes conditions; que ces envoyés nous apportoient la carte blanche, mais que nous devions aviser, avec bien de la circonspection, à ce dont nous la devions et nous la pouvions remplir; qu'ils nous promettoient tout, parce que dans les traités le plus fort peut tout promettre, mais que le plus foible s'y doit conduire avec beaucoup de réserve, parce qu'il ne peut jamais tout tenir; qu'il connoissoit les Espagnols; qu'il avoit déjà eu des affaires avec eux; que c'étoient les gens du monde avec lesquels il étoit le plus nécessaire de conserver, particulièrement à l'abord, de la réputation; qu'il seroit au désespoir que leurs envoyés eussent seulement la moindre lueur du balancement de MM. de Beaufort et de la Mothe et de la facilité de

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

MM. de Conti et d'Elbeuf; qu'il les conjuroit, les uns et les autres, de lui permettre de ménager, pour les premiers jours, les esprits de dom Joseph de Illescas et de dom Francisco Pizarro; et que comme il n'étoit pas juste que M. le prince de Conti et les autres s'en rapportassent à lui seul, qui pouvoit avoir en tout cela des intérêts particuliers, et pour sa personne et pour sa maison, il les prioit de trouver bon qu'il ne fît pas un pas que de concert avec le Coadjuteur, qui avoit déclaré publiquement, dès le premier jour de la guerre civile, qu'il n'en tireroit jamais quoi que ce soit pour lui, ni dans le mouvement, ni dans l'accommodement, et qui, par cette raison, ne pouvoit être suspect à personne.

Ce discours de M. de Bouillon, qui étoit dans la vérité très-sage et très-judicieux, emporta tout le monde. L'on nous chargea lui et moi d'agiter la matière avec les envoyés d'Espagne, pour en rendre compte, le lendemain, à M. le prince de Conti et aux autres généraux.

J'allai, au sortir de chez M. le prince de Conti, chez M. de Bouillon, avec lui et avec Madame sa femme, que nous ramenâmes aussi de l'Hôtel de Ville. Nous nous enfermâmes dans un cabinet, et nous consultâmes la manière dont nous devions agir [1] avec les

1. Le Coadjuteur nous a déjà dit plusieurs fois la confiance qu'il avait dans le jugement du duc de Bouillon. Il avait fait l'apprentissage de la guerre sous ses deux oncles Maurice et Henri, princes d'Orange, et il s'y était fait de bonne heure une assez haute réputation. Son ambition, dit M. Cousin, surpassait à peine son mérite. Sa femme, dont il était épris, et qui était une personne de tête et de cœur, la partageait et l'animait. Ils rêvaient des fortunes extraordinaires, une souveraineté indépendante, à peu près comme celle du duc de Lorraine (*Journal des Savants*, 1854, p. 707). Arrêté par ordre de Richelieu à cause de ses conspirations, il sauva sa tête en livrant Sedan. Après la mort de Richelieu et de Louis XIII, ils se

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

envoyés. Elle n'étoit pas sans embarras dans un parti dont le Parlement faisoit le corps et dont la constitution présente étoit une conférence ouverte avec la cour. M. de Bouillon m'assuroit que les Espagnols n'entreroient point dans le royaume que nous ne nous fussions engagés à ne poser les armes qu'avec eux, c'est-à-dire qu'en traitant la paix générale. Et quelle apparence de prendre cet engagement, dans une conjoncture où nous ne pouvions pas assurer que le Parlement ne fît la particulière d'un moment à l'autre? Nous avions de quoi chicaner et retarder ces démarches; mais comme nous n'avions point encore de second courier de M. de Turenne, dont le dessein nous étoit bien plus connu que le succès qu'il pouvoit avoir, et comme d'ailleurs nous étions bien avertis que Anctauville, qui commandoit la compagnie de gendarmes de M. de Longueville, et qui étoit son négociateur en titre d'office, avoit déjà fait un voyage secret à Saint-Germain, nous ne voyions pas de fondement assez bon et assez solide pour y appuyer, du côté de France, le projet que nous avions pu faire de nous soutenir sans le Parlement, ou plutôt contre le Parlement.

M. de Bouillon y eût pu trouver son compte, comme je vous l'ai déjà marqué en quelque autre lieu, mais j'observerai, encore à cette occasion, qu'il se faisoit justice dans son intérêt, ce qui est une des qualités du monde les plus rares; et il répondit à Madame de

donnèrent aussi comme des victimes, et la duchesse de Bouillon vint solliciter auprès de la Régente l'abolition de son mari et la restitution de Sedan. Elle fit jouer tous les ressorts... Mazarin comprit qu'il s'agissait de tout le système de Richelieu et de Louis XIII. Il fut inflexible : il représenta à la Reine que céder sur ce point, c'était tout perdre, encourager toutes les révoltes et refaire de la France une république de grands vassaux. M. de Bouillon se jeta dans la Fronde et y joua le personnage que Retz nous dépeint dans ses *Mémoires*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Bouillon, qui n'étoit pas sur cela si juste que lui : — « Si je disposois, Madame, du peuple de Paris, et que « je trouvasse mes intérêts dans une conduite qui « perdît M. le Coadjuteur et M. de Beaufort, ce que « je pourrois faire pour leur service et ce que je de- « vrois faire pour mon honneur, seroit d'accorder, « autant qu'il me seroit possible, ce qui seroit de mon « avantage avec ce qui pourroit empêcher leur ruine. « Nous ne sommes pas en cet état-là. Je ne puis rien « dans le peuple, ils y peuvent tout. Il y a quatre « jours que l'on ne vous dit autre chose, si ce n'est « que leur intérêt n'est pas de l'employer pour assu- « jettir le Parlement; et l'on vous le prouve, en vous « disant que l'on ne veut pas se charger dans la posté- « rité de la honte d'avoir mis Paris entre les mains du « roi d'Espagne, pour devenir lui-même l'aumônier « du comte de Fuensaldagne; et que l'autre seroit « encore beaucoup plus idiot qu'il n'est, ce qui est « beaucoup dire, s'il se pouvoit résoudre à se natu- « raliser Espagnol, portant comme il le porte le nom « de Bourbon. Voilà ce que M. le Coadjuteur vous a « répété dix fois depuis quatre jours, pour vous faire « entendre que ni lui, ni M. de Beaufort ne veulent « point opprimer le Parlement par le peuple, parce « qu'ils sont persuadés qu'ils ne le pourroient main- « tenir que par la protection d'Espagne, dont le pre- « mier soin, dans la suite, seroit de les décréditer « eux-mêmes dans le public. » — « Ai-je bien compris « votre sentiment? » me dit M. de Bouillon en se tournant vers moi. Et puis il me dit en continuant : — « Ce qui nous convient, posé ce fondement, est d'em- « pêcher que le Parlement ne nous mette dans la « nécessité, par ses contre-temps, de faire ce qui n'est « pas, par ces raisons, de votre intérêt. Nous avons

568668

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« pris pour cet effet des mesures, et nous avons lieu « de penser qu'elles réussiront. Mais si nous nous trou- « vons trompés par l'événement, si le Parlement n'est « pas assez sage pour craindre ce qui ne lui peut faire « du mal, et pour ne pas appréhender ce qui lui en « peut faire effectivement, en un mot, s'il se porte « malgré nous à une paix honteuse et dans laquelle « nous ne rencontrions pas même notre sécurité, que « ferons-nous? je vous le demande, et je vous le de- « mande d'autant plus instamment, que cette réso- « lution est le préalable de celle qu'il faut prendre, « dans ce moment, sur la manière dont il est à propos « de conclure avec les envoyés de l'Archiduc. »

Je répondis à M. de Bouillon ces propres paroles, que je transcris, en ce lieu, sur ce que j'en écrivis un quart d'heure après les avoir dites, sur la table même du cabinet de Madame de Bouillon :

« Si nous ne pouvons retenir le Parlement, par la « considération et par les mesures que nous avons « déjà tant rebattues depuis quelque temps, mon avis « est que, plutôt que de nous servir du peuple pour « l'abattre, nous le devrions laisser agir, suivre sa « pente et nous abandonner à la sincérité de nos « intentions. Je sais que le monde, qui ne juge que « par les événements, ne leur fera pas justice; mais je « sais aussi qu'il y a beaucoup de rencontres où il faut « espérer uniquement de son devoir les bons événe- « ments. Je ne répéterai point ici les raisons qui mar- « quent, ce me semble, si clairement les règles de « notre devoir en cette conjoncture. La lettre y est « grosse pour M. de Beaufort et pour moi; il ne m'ap- « partient pas d'y vouloir lire ce qui vous touche; « mais je ne laisserai pas de prendre la liberté de vous « dire, que j'ai observé qu'il y a des heures dans

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« chaque jour où vous avez aussi peu de disposition « que moi à vous faire Espagnol. Il faut, d'autre part, « se défendre, s'il se peut, de la tyrannie et de la « tyrannie que nous avons cruellement irritée. Voici « mon avis, pour les motifs duquel j'emploie unique- « ment tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire à « bâton rompu et en diverses fois, depuis quinze jours. « Il faut, à mon sens, que Messieurs les généraux « signent un traité, dès demain, avec Espagne, par « lequel elle s'engage de faire entrer incessamment « son armée en France jusqu'à Pont-à-Ver [Pontauvert. « Aisne], et de ne lui donner de mouvement, au « moins en deçà de ce poste, que celui qui seroit con- « certé avec nous. »

Comme j'achevois de prononcer cette période, Riquemont entra, qui nous dit qu'il y avoit dans la chambre un courrier de M. de Turenne, qui avoit crié très-haut en entrant dans la cour : « Bonnes nou- « velles ! » et qui ne s'étoit point voulu toutefois expliquer avec lui en montant les degrés. Le courrier, qui étoit un lieutenant du régiment de Turenne, voulut nous le dire avec apparat, et il s'en acquitta assez mal. La lettre de M. de Turenne à M. de Bouillon étoit très-succincte; un billet qu'il m'écrivoit n'étoit pas plus ample, et un papier plié en mémoire pour Mademoiselle de Bouillon, sa sœur, étoit en chiffres. Nous ne laissâmes pas d'être très-satisfaits, car nous en apprîmes assez pour ne pas douter qu'il ne fût déclaré; que son armée, qui étoit la Weimarienne et sans contredit la meilleure qui fût en Europe, ne se fût engagée avec lui, et qu'Erlac, gouverneur de Brisach, qui avoit fait tous ses efforts au contraire, n'eût été obligé de se retirer dans sa place avec mille ou douze cents hommes, qui étoit tout ce qu'il avoit pu débaucher. Un quart

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

d'heure après que le courrier fut entré, il se ressouvint qu'il avoit dans sa poche une lettre du vicomte de Lamet, qui servoit dans la même armée, mon parent proche et mon ami intime, qui me donnoit, en son particulier, toutes les assurances imaginables, et qui ajoutoit qu'il marchoit avec deux mille chevaux droit à nous, et que M. de Turenne le devoit joindre un tel jour et en un tel lieu, avec le gros. C'est ce que M. de Turenne mandoit en chiffres à Mademoiselle de Bouillon.

Permettez-moi, je vous supplie, une petite digression en ce lieu, qui n'est pas indigne de votre curiosité. Vous êtes surprise, sans doute, de ce que M. de Turenne, qui en toute sa vie n'avoit, je ne dis pas été de parti, mais qui n'avoit jamais voulu ouï parler d'intrigues, s'avise de se déclarer contre la cour étant général de l'armée du Roi, et de faire une action sur laquelle je suis persuadé que le Balafré et l'amiral de Coligny auroient balancé. Vous serez bien plus étonnée quand je vous aurai dit que je suis encore à deviner son motif[1],

1. La note suivante de Mazarin ne donnerait-elle pas l'exacte explication de la conduite de Turenne en 1649 : « Si son frère Bouillon ne reçoit pas une entière satisfaction dans l'affaire de Sedan, il animera Turenne à faire quelque sottise. »

« Le maréchal de Turenne, dit M. Cousin (*Journal des Savants*, 1854, p. 711), avait le tempérament des Nassau : il était taciturne, et le peu qu'il disait était enveloppé de tant de nuages, qu'on avait peine à démêler sa pensée. Lorsqu'il avait pris son parti, il croyait pouvoir laisser paraître l'énergie et la passion que d'ordinaire il cachait sous une apparence flegmatique. Il avait l'air rêveur ou plutôt méditatif. Ses yeux enfoncés, voilés par d'épais sourcils, ne s'animaient qu'en de rares occasions. Ses dehors servaient de masque à l'intérieur de son âme, une partie même de ses qualités dissimulait les autres. Il avait dans les manières une simplicité et une bonhomie très-vraie, et en même temps les prétentions les plus hautaines. Son attitude silencieuse, son extrême circonspection, ne permettaient ni de trop se défier de lui, ni de prendre en lui une entière confiance... Dans la Fronde, il fut en quelque sorte au service de l'ambition de son frère. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

que M. son frère et Madame sa belle-sœur m'ont juré, cent fois en leur vie, que tout ce qu'ils en savoient étoit que ce n'étoit point à leur considération; que je n'ai pu entendre quoi que ce soit à ce qu'il m'en a dit lui-même, quoiqu'il m'en ait parlé plus de trente fois; et que Mademoiselle de Bouillon, qui étoit son unique confidente, ou n'en a rien su, ou en a toujours fait un mystère. La manière dont il se conduisit dans cette déclaration, qu'il ne soutint que quatre ou cinq jours, est aussi surprenante. Je n'en ai jamais rien pu tirer de clair ni de lui, ni de ceux qui le servirent, ni de ceux qui lui manquèrent. Il a fallu un mérite aussi éminent que le sien pour n'être pas obscurci par un événement de cette nature, et cet exemple nous apprend que la malignité des âmes vulgaires n'est pas toujours assez forte pour empêcher le crédit que l'on doit faire, en beaucoup de rencontres, aux extraordinaires.

Je reprends le fil de mon discours, c'est-à-dire de celui que je faisois à M. et à Madame de Bouillon, quand le courrier de M. de Turenne nous interrompit, avec la joie pour nous que vous pouvez imaginer.

« Mon avis est que les Espagnols s'engageant à « s'avancer jusqu'à Pont-à-Ver [Pontauvert] et à n'agir « au moins en deçà de ce point, que, de concert avec « nous, nous ne fassions aucune difficulté de nous « engager à ne poser les armes que lorsque la paix « générale sera conclue, pourvu qu'ils demeurent aussi « dans la parole qu'ils ont fait porter au Parlement, « qu'ils s'en rapporteront à son arbitrage. Cette parole « n'est qu'une chanson; mais cette chanson nous est « bonne, parce qu'il ne sera pas difficile d'en faire « quelque chose qui sera très-solide et très-bonne. Il « n'y a qu'un quart d'heure que mon sentiment n'étoit « pas que nous allassions si loin avec les Espagnols;

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« et quand le courrier de M. de Turenne est entré,
« j'étois sur le point de vous proposer un expédient
« qui les eût, à mon avis, satisfaits à beaucoup moins.
« Mais comme la nouvelle que nous venons de recevoir
« nous fait voir que M. de Turenne est assuré de ses
« troupes, et que la cour n'en a point qu'elle lui puisse
« opposer, que celles qui nous assiégent, je suis per-
« suadé que non-seulement nous leur pouvons accor-
« der ce point que vous dites qu'ils souhaitent, mais
« que nous devrions nous le faire demander s'ils ne
« s'en étoient pas avisés. Nous avons deux avantages
« et très-grands et très-rares dans notre parti. Le pre-
« mier est que les deux intérêts que nous y avons, qui
« sont le public et le particulier, s'y accordent fort
« bien ensemble, ce qui n'est pas commun. Le second
« est que les chemins pour arriver aux uns et aux
« autres s'unissent et se retrouvent, même d'assez
« bonne heure, être les mêmes, ce qui est encore plus
« rare. L'intérêt véritable et solide du public est la
« paix générale [1]; l'intérêt des peuples est le soulage-

1. On avait accusé Mazarin de ne vouloir pas la paix générale. Comme on a pu le voir, les Frondeurs se servaient de ce prétendu refus pour répandre de mauvais bruits contre le Cardinal. Dans son sermon de la fête de saint Louis, 1648, le Coadjuteur réclamant aussi la paix générale, disait au Roi et à la Reine :

« On ne s'applique pas avec assez de choix à la piété; on n'a pas assez de discernement pour distinguer les différentes conduites que l'on doit prendre dans les différents emplois. Il y a des actions de piété qui sont communes à toutes les professions. Il y en a qui sont particulières à chaque profession. Il est important de ne les point confondre. Et ceux qui les confondent se mettent du nombre de ceux que reprend l'écriture, quand elle dit: *Corripite inquietos et inordinatos*. Ce discernement est particulièrement demandé à Dieu par le psalmiste pour les rois, *Deus judicium tuum regi da*. Assez souvent un juge plaît plus à Dieu en rendant la justice qu'en faisant oraison, et quelquefois un Roi suit plus exactement les volontés du ciel à la tête d'un bataillon que dans son oratoire. Par cette conduite, ce grand monarque, dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire, a

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« ment; l'intérêt des compagnies est le rétablissement « de l'ordre; l'intérêt de vous, Monsieur, des autres « et de moi est de contribuer à tous ceux que je vous « viens de marquer, et d'y contribuer d'une telle sorte « que nous en soyons et que nous en paroissions les « auteurs. Tous les autres avantages sont attachés à « celui-là; et pour les avoir, il faut, à mon opinion, « faire voir que l'on les méprise.

« Je n'aurai pas la peine de tromper personne sur

attiré sur ses exploits les bénédictions du ciel; et par cette conduite, ses armes ont été sanctifiées par une glorieuse paix.

« Les vôtres, Sire, ne sont pas moins justes, elles n'ont pas eu de moindres succès. Cette importante victoire remportée si fraîchement et si glorieusement sur vos ennemis, est-elle une moins bonne cause? En naissant, vous vous les êtes trouvées dans les mains. Dieu veuille, par sa miséricorde, qu'elles aient bientôt une aussi bonne fin. Dieu veuille que vos victoires soient bientôt arrêtées par une heureuse paix. Je vous la demande, Sire, au nom de tous vos peuples affligés, et, pour parler plus véritablement, consumés par les nécessités inséparables d'une si longue guerre. Je vous la demande avec liberté, parce que je parle à V. M. d'un lieu d'où je suis obligé par ma conscience de vous dire, et de vous dire avec autorité, que vous nous la devez.

Mais, hélas! je me reprends, Sire, si la paix étoit dans vos mains innocentes, il y a longtemps qu'elles auroient fait à la terre ce don si précieux: la Reine votre mere les auroit désarmées pour la gloire du ciel et pour le repos du monde. Votre jeune courage auroit cédé à sa piété. Elle est lasse de ces funestes victoires que l'on achète par le sang de ses sujets. L'opiniâtreté des ennemis de votre couronne a rendu jusqu'ici inutiles tous les efforts qu'elle a faits pour leur propre tranquillité et pour leur propre salut. C'est donc à Dieu, chrétiens, qu'il faut demander la paix, et non pas au Roi. C'est de sa bonté qu'il faut espérer qu'il fléchira les cœurs de ces princes obstinés à leur perte. Et je m'assure, Madame, que ces prières ardentes dont V. M. presse le ciel, ne sont particulierement employées qu'à le conjurer qu'il fasse que le sang d'Autriche relâche un peu de ce noble orgueil qui, contre ses propres intérêts, le rend trop ferme dans ses malheurs. Ces vœux sont si justes et sont si nécessaires au monde, que j'en attends le succès avec confiance, et je n'en ai pas moins que, quand Dieu leur aura donné leur effet V. M., Sire, ne se serve de la tranquillité de son royaume aussi utilement pour l'avantage de ses peuples, que saint Louis se servit du relâche que lui donnèrent ses premières armes. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« ce sujet. Vous savez la profession publique que j'ai « faite de ne vouloir jamais rien tirer de cette affaire « en mon particulier; je la tiendrai jusqu'au bout. « Vous n'êtes pas en même condition. Vous voulez « Sedan, et vous avez raison. M. de Beaufort veut « l'amirauté, et il n'a pas tort. M. de Longueville a « d'autres prétentions, à la bonne heure. M. le prince « de Conti et Madame de Longueville ne veulent plus « dépendre de M. le Prince, ils n'en dépendront plus. « Pour venir à toutes ces fins, le premier préalable, à « mon opinion, est de n'en avoir aucun, de songer « uniquement à faire la paix générale; d'avoir effecti- « vement dans l'intention de sacrifier tout à ce bien, « qui est si grand que l'on ne peut jamais manquer « d'y retrouver, sans comparaisons, davantage que ce « que l'on lui immole; de signer, dès demain, avec les « envoyés, tous les engagements les plus positifs et les « plus sacrés dont nous nous pourrons aviser; de « joindre, pour plaire encore plus au peuple, à l'ar- « ticle de la paix celui de l'exclusion du cardinal « Mazarin comme de son ennemi mortel; de faire « avancer en diligence l'Archiduc à Pont-à-Ver et « M. de Turenne en Champagne; d'aller, sans perdre « un moment, proposer au Parlement ce que don « Joseph de Illescas lui a déjà proposé touchant la « paix générale; le faire opiner à notre mode, à quoi « il ne manquera pas en l'état dans lequel il nous « verra, et d'envoyer ordre aux députés de Rueil ou « d'obtenir de la Reine un lieu pour la tenue de la « conférence pour la paix générale, ou de revenir, « dès le lendemain, reprendre leurs places au Parle- « ment. Je ne désespère pas que la cour, qui se verra « à la dernière extrémité, n'en prenne le parti; au- « quel cas n'est-il pas vrai qu'il ne peut rien y avoir

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« au monde de si glorieux pour nous? Et si elle s'y « pouvoit résoudre, je sais bien que le roi d'Espagne « ne nous en fera pas les arbitres, comme il nous le « fait dire; mais je sais bien aussi que ce que je vous « disois tantôt n'être qu'une chanson, ne laissera pas « d'obliger ses ministres à garder des égards, qui ne « peuvent être que très-avantageux à la France : que « si la cour est assez aveuglée pour refuser cette pro- « position, pourra-t-elle soutenir ce refus deux mois « durant? Toutes les provinces qui branlent déjà ne se « déclareront-elles pas? Et l'armée de M. le Prince « est-elle en état de tenir contre celle d'Espagne, « contre celle de M. de Turenne et contre la nôtre? « Ces deux dernières jointes ensemble nous mettent « au-dessus des appréhensions que nous avons eues et « que nous avons dû avoir jusqu'ici des forces étran- « gères; elles dépendront beaucoup plus de nous que « nous ne dépendrons d'elles; nous serons maîtres de « Paris par nous-mêmes, et d'autant plus sûrement « que nous le serons par le Parlement, qui sera tou- « jours le milieu par lequel nous tiendrons le peuple, « dont l'on n'est jamais plus assuré que quand l'on ne « le tient pas immédiatement, pour les raisons que je « vous ai déjà dites deux ou trois fois.

« La déclaration de M. de Turenne est l'unique voie « qui nous peut conduire à ce que nous n'eussions pas « seulement osé imaginer, qui est l'union de l'Espagne « et du Parlement pour notre défense, en ce que la « première proposition pour la paix générale devient « solide et réelle par la déclaration de M. de Turenne. « Elle met la possibilité à l'exécution, elle nous donne « lieu d'engager le Parlement, sans lequel nous ne « pouvons rien faire qui soit solide, et avec lequel nous « ne pouvons rien faire qui, au moins en un sens, ne

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« soit bon : mais il n'y a que ce moment où cet enga-
« gement soit et possible et utile. Le Premier Président
« et le président de Mesmes sont absents, et nous ferons
« passer ce qu'il nous plaira dans la compagnie, sans
« comparaison plus aisément que s'ils y étoient pré-
« sents. S'ils exécutent fidèlement ce que le Parlement
« leur aura commandé par l'arrêt que nous lui aurons
« fait donner, duquel je vous ai parlé ci-devant, nous
« aurons notre compte et nous réunirons le corps par
« ce grand œuvre de la paix générale. Si la cour s'opi-
« niâtre à rebuter notre proposition et que ceux des
« députés qui sont attachés à elle ne veuillent pas
« suivre notre mouvement, et refusent de courre notre
« fortune, comme il y en a qui s'en sont déjà expliqués,
« nous n'y trouverons pas moins notre avantage d'un
« autre sens ; nous demeurerons avec le corps du Par-
« lement dont les autres seront les déserteurs ; nous
« en serons encore plus les maîtres. Voilà mon avis
« que je m'offre de signer et de proposer au Parlement,
« pourvu que vous ne laissiez pas échapper la con-
« joncture dans laquelle seule il est bon, car s'il arri-
« voit quelque changement du côté de M. de Turenne
« devant que je l'y eusse porté, je combattrois ce sen-
« timent avec autant d'ardeur que je le propose. »

Madame de Bouillon, qui m'avoit trouvé jusque-là trop modéré à son gré, fut surprise au dernier point de cette proposition ; et elle lui parut bonne parce qu'elle lui parut grande. M. son mari, que j'avois loué très-souvent devant lui-même pour être très-juste dans ses intérêts, me dit : — « Vous ne me louerez plus tant
« que vous avez accoutumé, après ce que je vous vais
« dire. Il n'y a rien de plus beau que ce que vous pro-
« posez ; je conviens même qu'il est possible, mais je
« soutiens qu'il est pernicieux pour tous les particu-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« liers, et je vous le prouve en peu de paroles. L'Es-
« pagne nous promettra tout, mais elle ne nous tiendra
« rien, dès que nous lui aurons promis de ne traiter
« avec la cour qu'à la paix générale. Cette paix est son
« unique vue, et elle nous abandonnera toutes les fois
« qu'elle la pourra avoir ; et si nous faisons tout d'un
« coup ce grand effet que vous proposez, elle la pourra
« avoir infailliblement en quinze jours, parce qu'il
« sera impossible à la France de ne la pas faire même
« avec précipitation ; ce qui sera d'autant plus facile,
« que je sais de science certaine que les Espagnols la
« veulent en toute manière, et même avec des con-
« ditions si peu avantageuses pour eux, que vous en
« seriez étonnés. Cela supposé, en quel état nous
« trouverons-nous le lendemain que nous aurons fait
« ou plutôt procuré la paix générale ? Nous aurons de
« l'honneur, je l'avoue ; mais cet honneur nous em-
« pêchera-t-il d'être les objets de la haine et de l'exé-
« cration de notre cour ? La maison d'Autriche repren-
« dra-t-elle les armes quand l'on nous arrêtera vous
« et moi quatre mois après ? Vous me répondrez que
« nous pouvons stipuler des conditions avec l'Espagne,
« qui nous mettront à couvert de ses insultes : mais je
« crois avoir prévu cette objection en vous assurant,
« par avance, qu'elle est si pressée, dans le dedans,
« par ses nécessités domestiques, qu'elle ne balancera
« pas un moment à sacrifier à la paix toutes les pro-
« messes les plus solennelles qu'elle nous auroit faites ;
« et à cet inconvénient je ne trouve aucun remède ;
« d'autant moins que je ne vois pas même la perte du
« Mazarin assurée, ou que je l'y vois d'une manière
« qui ne nous donne aucune sûreté. Si l'Espagne nous
« manque dans la parole qu'elle nous aura donnée de
« son exclusion, où en sommes-nous ? Et la gloire de

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« la paix générale récompensera-t-elle dans le peuple,
« dont vous savez qu'il est l'horreur, la conservation
« d'un ministre pour la perte duquel nous avons pris
« les armes? Je veux que l'on nous tienne parole, et
« que l'on exclue du ministère le Cardinal; n'est-il pas
« vrai que nous demeurons toujours exposés à la ven-
« geance de la Reine, au ressentiment de M. le Prince
« et à toutes les suites qu'une cour outragée peut
« donner à une action de cette nature? Il n'y a de
« véritable gloire que celle qui peut durer, la passa-
« gère n'est qu'une fumée : celle que nous tirerons de
« la paix est des plus légères, si nous ne la soutenons
« par des établissements qui joignent à la réputation
« de la bonne intention celle de la sagesse. Sur le tout,
« j'admire votre désintéressement, et vous savez que
« je l'estime comme je dois : mais je suis assuré que
« vous n'approuveriez pas le mien, s'il alloit aussi loin
« que le vôtre. Votre maison est établie; considérez
« la mienne, et jetez les yeux sur l'état où est cette
« dame et sur celui où sont le père et les enfants. »

Je répondis à ces raisons par toutes celles que je crus trouver en abondance, dans la considération que les Espagnols ne pourroient s'empêcher d'avoir pour nous, en nous voyant maîtres absolus de Paris, de huit mille hommes de pied et de trois mille chevaux à sa porte, et de l'armée de l'Europe la plus aguerrie qui marchoit à nous. Je n'oubliai rien pour le persuader de mes sentiments, dans lesquels je le suis encore moi-même, que j'étois bien fondé. Il fit tout ce qu'il put pour me persuader des siens, qui étoient de faire toujours croire aux envoyés de l'Archiduc que nous étions tout à fait résolus de nous engager avec eux pour la paix générale; mais de leur dire, en même temps, que nous croyons qu'il seroit beaucoup mieux

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

d'y engager aussi le Parlement; ce qui ne se pouvoit faire que peu à peu et comme insensiblement; d'amuser, par ce moyen, les envoyés en signant avec eux un traité, qui ne seroit que comme un préalable de celui que l'on projetoit avec le Parlement, lequel, par conséquent, ne nous obligeroit encore à rien de proche ni de tout à fait positif à l'égard de la paix générale, et lequel toutefois ne laisseroit pas de les contenter suffisamment pour faire avancer leurs troupes. — « Celles « de mon frère, ajouta M. de Bouillon, s'avanceront en « même temps, la cour, étonnée et abattue, sera for- « cée de venir à un accommodement. Comme dans « notre traité avec Espagne, nous nous laisserons tou- « jours une porte de derrière ouverte, par la clause « qui regardera le Parlement, nous nous en servirons, « et pour l'avantage du particulier et pour le nôtre « particulier, si la cour ne se met à la raison. Nous « éviterons aussi les inconvénients que je vous ai mar- « qués ci-dessus, ou du moins nous demeurerons « plus longtemps en état et en liberté de les pouvoir « éviter. »

Ces considérations, quoique sages et même profondes, ne me convainquirent point, parce que la conduite que M. de Bouillon en inféroit me paroissoit impraticable; je concevois bien qu'il amuseroit les envoyés de l'Archiduc, qui avoient plus de confiance en lui qu'en tous que nous étions; mais je ne me figurois pas comme il amuseroit le Parlement, qui traitoit actuellement avec la cour, qui avoit déjà ses députés à Rueil, et qui de toutes ces saillies retomboit toujours, même avec précipitation, à la paix. Je considérois qu'il n'y avoit qu'une déclaration publique qui le pût retenir en la pente où il étoit; que selon les principes de M. de Bouillon, cette déclaration ne se pouvoit point faire,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

et que ne se faisant point, et le Parlement par conséquent allant son chemin, nous tomberions, si quelqu'une de nos cordes manquoit, dans la nécessité de recourir au peuple, ce que je tenois le plus mortel de tous les inconvénients.

M. de Bouillon m'interrompit à ce mot, « si quel-« qu'une de nos cordes manquoit, » pour me demander ce que j'entendois par cette parole. Et je lui répondis : « Par exemple, Monsieur, si M. de Turenne « mouroit à l'heure qu'il est; si son armée se révol-« toit, comme il n'a pas tenu à Erlac que cela fût, « que deviendrions-nous si nous n'avions engagé le « Parlement? Des tribuns du peuple le premier jour; « et le second, les valets du comte de Fuensaldagne. « C'est ma vieille chanson : tout avec le Parlement[1]; « rien sans l'un[2]. » Nous disputâmes sur ce ton trois ou quatre heures pour le moins; nous ne nous persuadâmes point, et nous convînmes d'agiter, le lendemain, la question chez M. le prince de Conti, en présence de MM. de Beaufort, d'Elbeuf, de la Mothe, de Brissac, de Noirmoutiers et de Bellièvre.

Je sortis de chez lui fort embarrassé; j'étois persuadé que son raisonnement, dans le fond, n'étoit pas solide, et je le suis encore. Je voyois que la conduite que ce raisonnement inspiroit, donnoit ouverture à toutes sortes de traités particuliers; et sachant, comme je le savois, que les Espagnols avoient une très-grande confiance en lui, je ne doutois point qu'il ne donnât à leurs envoyés toutes les lueurs et les jours qu'il lui plairoit. J'eus encore bien plus d'appréhension en rentrant chez moi : j'y trouvai une lettre en chiffres de Madame de

1. Retz avait ajouté : « ou du moins avec la représentation du Parlement. » Ces mots ont été ensuite effacés par lui.

2. Mots effacés : « ou sans l'autre. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Lesdiguières, qui me faisoit des offres immenses de la part de la Reine; le payement de mes dettes, des abbayes, la nomination au cardinalat. Un petit billet à part portoit ces paroles : « La déclaration de l'armée « d'Allemagne met tout le monde ici dans la conster- « nation. » Je jugeai que l'on ne manqueroit pas de faire des tentatives auprès des autres, comme l'on en faisoit auprès de moi, et je crus que puisque M. de Bouillon, qui étoit sans contestation la meilleure tête du parti, commençoit à songer aux petites portes, dans un temps où tout nous rioit, les autres auroient de la peine à ne pas prendre les grandes, que je ne doutois plus, depuis la déclaration de M. de Turenne, que l'on ne leur ouvrît avec soin. Ce qui m'affligeoit sans comparaison plus que tout le reste, étoit que je voyois le fonds de l'esprit et du dessein de M. de Bouillon. J'avois cru jusque-là l'un plus vaste et l'autre plus élevé qu'ils ne me paroissoient en cette occasion, qui étoit pourtant la décisive, puisqu'il y alloit d'engager ou de ne pas engager le Parlement. Il m'avoit pressé plus de vingt fois de faire ce que je lui offrois présentement. La raison qui me donnoit lieu de lui offrir ce que j'avois toujours rejeté, étoit la déclaration de M. son frère, qui, comme vous pouvez juger, lui donnoit encore plus de force qu'à moi. Au lieu de la prendre, il s'affoiblit, parce qu'il croit que le Mazarin lui lâchera Sedan; il s'attache, dans cette vue, à qui le lui peut donner purement; il préfère ce petit intérêt à celui qu'il pouvoit trouver à donner la paix à l'Europe. Ce pas, auquel je suis persuadé que Madame de Bouillon, qui avoit un fort grand pouvoir sur lui, eut beaucoup de part, m'a obligé de vous dire que, quoiqu'il eût de très-grandes parties, je doute qu'il ait été aussi capable que l'on l'a cru des grandes choses qu'il n'a jamais faites. Il n'y a

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

point de qualité qui dépare tant celles d'un grand homme, que de n'être pas juste à prendre le moment décisif de sa réputation. L'on ne le manque presque jamais que pour mieux prendre celui de sa fortune; et c'est en quoi l'on se trompe pour l'ordinaire soi-même doublement. Il ne fut pas, à mon avis, habile en cette occasion, parce qu'il y voulut être fin. Cela arrive assez souvent.

Nous nous trouvâmes, le lendemain, chez M. le prince de Conti, ainsi que nous l'avions résolu la veille. Madame de Longueville, qui étoit accouchée de M. son fils plus de six semaines auparavant, et dans la chambre de laquelle l'on avoit parlé plus de vingt fois d'affaires, ne se trouva point à ce conseil, et je crus du mystère à son absence. La matière y ayant été débattue par M. de Bouillon et par moi, sur les mêmes principes qui avoient été agités chez lui, M. le prince de Conti fut du sentiment de M. de Bouillon et avec des circonstances qui me firent juger qu'il y avoit de la négociation. M. d'Elbeuf fut doux comme un agneau, et il me parut qu'il eût renchéri, s'il eût osé, sur l'avis de M. de Bouillon.

Le chevalier de Fruges, frère de la vieille Fienne, scélérat, et qui ne servoit dans notre parti que de double espion, sous le titre toutefois de commandant du régiment d'Elbeuf, m'avoit averti, comme j'entrois dans l'Hôtel de Ville, qu'il croyoit son maître accommodé. M. de Beaufort fit assez connoître, par ses manières, que Madame de Montbazon avoit essayé de modérer ses emportements. Mais comme j'étois assuré que je l'emporterois toujours sur elle dans le fond du cœur, l'irrésolution qu'il témoigna d'abord ne m'eût pas embarrassé; et en joignant sa voix à celles de MM. de Brissac, de la Mothe, de Noirmoutiers et de Bel-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

lièvre, qui entrèrent tout à fait dans mon sentiment, j'eusse emporté de beaucoup la balance, si la considération de M. de Turenne, qui étoit dans ce moment la grosse corde du parti, et celle que M. de Bouillon avoit avec les Espagnols par les anciennes mesures qu'il avoit toujours conservées avec Fuensaldagne, ne m'eussent obligé de me faire honneur de ce qui n'étoit qu'un parti de nécessité.

J'avois été la veille, au sortir de chez M. de Bouillon, chez les envoyés de l'Archiduc, pour essayer de pénétrer s'ils étoient toujours aussi attachés à l'article de la paix générale, c'est-à-dire à ne traiter avec nous que sur l'engagement que nous prendrions nous-mêmes pour la paix générale, qu'ils me l'avoient toujours dit et que M. et Madame de Bouillon me l'avoient prêché. Je les trouvai l'un et l'autre absolument changés, quoiqu'ils ne crussent pas l'être. Ils vouloient toujours un engagement pour la paix générale; mais ils le vouloient à la mode de M. de Bouillon, c'est-à-dire à deux fins. Il leur avoit mis dans l'esprit qu'il seroit bien plus avantageux pour eux en cette manière, parce que nous y engagerions le Parlement. Enfin je reconnus la main de l'ouvrier, et je vis bien que ces raisons, jointes à l'ordre qu'ils avoient de se rapporter à lui de toutes choses, l'emporteroient de bien loin sur tout ce que je leur pourrois dire au contraire. Je ne m'ouvris point à eux par cette considération.

J'allai, entre minuit et une heure, chez le président de Bellièvre, pour le prendre et pour le mener chez Croissy pour être moins interrompus. Je leur exposai l'état des choses. Ils furent tous deux sans hésiter de mon sentiment; ils crurent que le contraire nous perdroit infailliblement. Ils convinrent qu'il falloit toutefois s'y accommoder pour le présent, parce que nous

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

dépendions absolument, particulièrement dans cet instant, et des Espagnols et de M. de Turenne, qui n'avoient encore de mouvements que ceux qui leur étoient inspirés par M. de Bouillon, et ils voulurent espérer ou que nous obligerions M. de Bouillon, dans le conseil qui se devoit le lendemain tenir chez M. le prince de Conti, de revenir à notre sentiment, ou que nous le persuaderions nous-mêmes à M. de Turenne, quand il nous auroit joints. Je ne me flattai en façon du monde de cette espérance, et d'autant moins que ce que je craignois le plus vivement de cette conduite, pouvoit très-naturellement arriver devant que M. de Turenne pût être à nous. Croissy, qui avoit un esprit d'expédients, me dit : — « Vous avez raison; mais « voici une pensée qui me vient. Dans ce traité préli- « minaire que M. de Bouillon veut que l'on signe avec « les envoyés de l'Archiduc, y signerez-vous?» — «Non,» lui répondis-je. — « Eh bien, reprit-il, prenez cette « occasion pour faire entendre à ces envoyés les rai- « sons que vous avez de n'y pas signer. Ces raisons « sont celles-là même qui feroient voir à Fuensaldagne, « s'il étoit ici, que l'intérêt véritable d'Espagne est la « conduite que vous vous proposez. Peut-être que les « envoyés y feront réflexion, peut-être qu'ils demande- « ront du temps pour en rendre compte à l'Archiduc; « et en ce cas, j'ose répondre que Fuensaldagne approu- « vera votre sentiment, auquel il faudra par conséquent « que M. de Bouillon se soumette. Il n'y a rien de plus « naturel que ce que je vous propose; et les envoyés « même ne s'apercevront d'aucune division dans le « parti, parce que vous ne paroîtrez alléguer vos rai- « sons que pour vous empêcher de signer, et non pas « pour combattre l'avis de M. le prince de Conti et de « M. de Bouillon. » Comme cet expédient avoit peu ou

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

point d'inconvénients, je me résolus à tout hasard de le prendre, et je priai M. de Brissac, dès le lendemain au matin, d'aller dîner chez Madame de Bouillon et de lui dire, sans affectation, qu'il me voyoit un peu ébranlé sur le sujet de la signature avec l'Espagne. Je ne doutois point que M. de Bouillon, qui m'avoit toujours vu très-éloigné de signer en mon particulier, jusques au jour que je lui proposai de le faire faire de gré ou de force au Parlement, ne fût ravi de me voir balancer à l'égard du traité particulier des généraux; qu'il ne m'en pressât et qu'il ne me donnât lieu de m'en expliquer en présence des envoyés.

Voilà la disposition où j'étois quand nous entrâmes en conférence chez M. le prince de Conti. Quand je connus que tout ce que nous disions M. de Bellièvre et moi, ne persuadoit point M. de Bouillon, je fis semblant de me rendre à ses raisons et à l'autorité de M. le prince de Conti, notre généralissime; et nous convînmes de traiter avec l'Archiduc aux termes proposés par M. de Bouillon, qui étoient qu'il s'avanceroit jusques à Pont-à-Ver et plus loin même, lorsque les généraux le souhaiteroient; et qu'eux n'oublieroient rien de leur part pour obliger le Parlement à entrer dans le traité, ou plutôt à en faire un nouveau pour la paix générale; c'est-à-dire pour obliger le Roi à en traiter sous des conditions raisonnables, du détail desquels le Roi Catholique se remettroit même à l'arbitrage du Parlement. M. de Bouillon se chargea de faire signer ce traité, aussi simple que vous le voyez, aux envoyés. Il ne me demanda pas seulement si je le signerois ou si je ne le signerois pas. Toute la compagnie fut très-satisfaite d'avoir le secours d'Espagne à si bon marché et de demeurer dans la liberté de recevoir les propositions que la déclaration de M. de

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Turenne obligeoit la cour de faire à tout le monde avec profusion, l'on prit heure à minuit pour signer le traité dans la chambre de M. le prince de Conti, à l'Hôtel de Ville. Les envoyés s'y trouvèrent à point nommé, et je pris garde qu'ils m'observèrent extraordinairement.

Croissy, qui tenoit la plume pour dresser le traité, ayant commencé à l'écrire, le Bernardin, se retournant vers moi, me demanda si je ne le signerois pas; à quoi lui ayant répondu que M. de Fuensaldagne me l'avoit défendu de la part de Madame de Bouillon, il me dit d'un ton sérieux que c'étoit toutefois un préalable absolument nécessaire, et qu'il avoit encore reçu, depuis deux jours, des ordres très-exprès sur cela de M. l'Archiduc. Je reconnus en cet endroit l'effet de ce que j'avois fait dire à Madame de Bouillon par M. de Brissac. M. son mari me pressa au dernier point. Je ne manquai pas cette occasion de faire connoître aux envoyés d'Espagne leur intérêt solide, en leur prouvant que je trouvois si peu de sûreté, pour moi-même aussi bien que pour tout le reste du parti, en la conduite que l'on prenoit, que je ne me pouvois résoudre à y entrer, au moins par une signature en mon particulier. Je leur répétai l'offre que j'avois faite, la veille, de m'engager à tout sans exception, si l'on vouloit prendre une résolution finale et décisive. Je n'oubliai rien pour leur donner ombrage, sans paroître toutefois le marquer, des ouvertures que le chemin que l'on prenoit donnoit aux accommodements particuliers.

Quoique je ne disse toutes ces choses que par forme de récit, et sans témoigner avoir aucun dessein de combattre ce qui avoit été résolu, elles ne laissèrent pas de faire une forte impression dans l'esprit du Bernardin, et au point que M. de Bouillon m'en parut assez

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

embarrassé et qu'il eût bien voulu, à ce qu'il m'a confessé depuis, n'avoir point attaché cette escarmouche. Don Francisco Pizarro, qui étoit un bon Castillan, assez fraîchement sorti de son pays, et qui avoit encore apporté de nouveaux ordres de Bruxelles, de se conformer entièrement aux sentiments de M. de Bouillon, pressa son collègue de s'y rendre. Il y consentit sans beaucoup de résistance, je l'y exhortai moi-même quand je vis qu'il étoit résolu; et j'ajoutai que pour lui lever tout le scrupule de la difficulté que je faisois de signer, je leur donnois ma parole, en présence de M. le prince de Conti et de MM. les généraux, que si le Parlement s'accommodoit, je leur donnerois, par des expédients que j'avois en mains, tout le temps et tout le loisir nécessaires pour retirer leurs troupes.

Je leur fis cette offre pour deux raisons : l'une parce que j'étois très-persuadé que Fuensaldagne, qui étoit très-habile homme, ne seroit nullement de l'avis de ses envoyés et n'engageroit pas son armée dans le royaume, ayant aussi peu des généraux et rien de moi. L'autre considération, qui m'obligea à faire ce pas, fut que j'étois bien aise de faire même voir à nos généraux que j'étois si résolu à ne point souffrir, au moins en ce qui seroit en moi, de perfidie, que je m'engageois publiquement à ne pas laisser accabler ni surprendre les Espagnols, en cas même d'accommodement du Parlement, quoique dans la même conférence j'eusse protesté plus de vingt fois que je ne me séparerois point de lui; et que cette résolution étoit l'unique cause pour laquelle je ne voulois pas signer un traité dont il n'étoit point.

M. d'Elbeuf, qui étoit malin et qui étoit en colère de ce que j'avois parlé des traités particuliers, me dit

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

tout haut, en présence même des envoyés : — « Vous « ne pouvez trouver que dans le peuple les expédients « dont vous venez de parler à ces Messieurs. » — « C'est où je ne les chercherai jamais, lui répondis-je; « M. de Bouillon en répondra pour moi. » M. de Bouillon, qui eût souhaité, dans la vérité, que j'eusse voulu signer avec eux, prit la parole : — « Je sais, « ce dit-il, que ce n'est pas votre intention, mais je « suis persuadé que vous faites contre votre intention « sans le croire, et que nous gardons en signant plus « d'égard avec le Parlement que vous n'en gardez « vous-même en ne signant pas : car... » Il abaissa la voix à cette dernière parole, afin que les envoyés n'en entendissent pas la suite ; il nous mena, M. d'Elbeuf et moi, à un coin de la chambre, et il continua en ces termes : — « Nous nous réservons une porte pour sortir « d'affaire avec le Parlement. » — « Il ouvrira cette « porte, lui répondis-je, quand vous ne le voudrez pas, « comme il y paroît déjà; et vous la voudrez fermer « quand vous ne le pourrez pas : l'on ne se joue pas « avec cette compagnie, vous le verrez, Monsieur, par « l'événement. » M. le prince de Conti nous appela à cet instant. On lut le traité et on le signa. Voilà ce qui nous en parut. Dom Gabriel de Tolède, dont je vous parlerai incontinent, m'a dit depuis que les envoyés avoient donné deux mille pistoles à Madame de Montbazon et autant à M. d'Elbeuf.

Je revins chez moi fort touché de ce qui se venoit de passer; et le président de Bellièvre et Montrésor, qui m'y attendoient, ne le furent pas moins que moi. Le premier, qui étoit homme de bon sens, me dit une parole que l'événement qui la justifia rend très-digne de réflexion. — « Nous avons manqué aujourd'hui « d'engager le Parlement, moyennant quoi tout étoit

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« sûr, tout étoit bon. Prions Dieu que tout aille bien : « car si une seule de nos cordes nous manque, nous « sommes perdus. » Comme M. de Bellièvre achevoit de parler, Noirmoutiers entra dans ma chambre, qui nous dit que depuis que j'étois sorti de l'Hôtel de Ville, un valet de chambre de Laigues y étoit arrivé, qui me cherchoit et qui ne m'y ayant pas trouvé, étoit remonté à cheval sans avoir voulu parler à personne. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que Laigues, qui avoit une grande valeur, mais peu de sens et beaucoup de présomption, et qui s'étoit fort lié avec moi depuis qu'il avoit vendu sa compagnie aux gardes, se mit en tête de rentrer en Flandre aussitôt que le Bernardin nous fut venu trouver. Il crut que cet emploi le rendroit considérable dans le parti, il me le demanda; il m'en fit presser par Montrésor, qui le destina, dès cet instant, à la charge d'amant de Madame de Chevreuse, qui étoit à Bruxelles. Il me représenta qu'elle pourroit ne m'être pas inutile dans les suites, que la place étoit vide, qu'elle se pouvoit remplir par un autre qui ne dépendroit pas de moi. Enfin, quoique j'eusse assez de répugnance à laisser aller à Bruxelles un homme qui avoit mon caractère, je me laissai aller à ses prières et à celles de Montrésor, et nous lui donnâmes la commission de résider auprès de l'Archiduc. Ce valet de chambre qu'il m'envoyoit et qui entra dans ma chambre un demi-quart d'heure après Noirmoutiers, m'apportoit une dépêche de lui qui me fit trembler. Elle ne parloit que des bonnes intentions de M. l'Archiduc, de la sincérité de Fuensaldagne, de la confiance que nous devions prendre en eux, enfin, pour vous abréger, je n'ai jamais rien vu de si sot; et ce qui nous fit le plus de peine, fut que nous connûmes visiblement qu'il croyoit déjà gouverner Fuensaldagne.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Jugez, je vous supplie, quel plaisir il y a d'avoir un négociateur de cette espèce, dans une cour où nous devions avoir plus d'une affaire! Noirmoutiers, qui étoit son ami intime, avoua que sa lettre étoit fort impertinente; mais il ne s'avisa pas qu'elle le rendoit lui-même fort impertinent; car il se mit dans la fantaisie d'aller aussi à Bruxelles, en disant qu'il confessoit qu'il y avoit de l'inconvénient à laisser Laigues; mais qu'il y auroit de la malhonnêteté à le révoquer et même à lui envoyer un collègue, qui ne fût pas et son ami particulier et d'un grade tout à fait supérieur au sien. Voilà ce qu'il disoit : voici ce qu'il pensoit. Il espéroit qu'il se distingueroit beaucoup par cet emploi, qui le mettroit dans la négociation sans le tirer de la guerre, qui lui donneroit toute la confiance du parti à l'égard de l'Espagne, et qui lui donneroit, en même temps, toute la considération de l'Espagne à l'égard du parti. Nous fîmes tous nos efforts pour lui ôter cette pensée, et nous lui dîmes mille bonnes raisons pour l'en détourner; nous ne nous expliquâmes pas des plus fortes, qui étoient son peu de secret et son peu de jugement; belles qualités, comme vous voyez, pour suppléer aux défauts de Laigues. Il le voulut absolument et il le fallut. Il portoit le nom de la Trémoille, il étoit lieutenant général, il brilloit dans le parti; il y étoit entré avec moi et par moi. Voilà le malheur des guerres civiles : l'on y fait souvent des fautes par bonne conduite.

Ce que je vous viens de raconter de nos conférences chez M. de Bouillon et à l'Hôtel de Ville, se passa le 5, le 6 et le 7 de mars, il est nécessaire que je vous rende compte de ce qui se passa ces jours-là au Parlement et à la conférence de Rueil.

Celle-ci commençoit aussi mal qu'il se pouvoit. Les

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

députés prétendirent, et avec raison, que l'on ne tenoit point la parole qu'on leur avoit donnée de déboucher les passages, et qu'on ne laissoit pas même passer librement les cent muids de blé. La cour soutint qu'elle n'avoit point promis l'ouverture des passages, et qu'il ne tenoit pas à elle que les cent muids ne passassent. La Reine demanda pour conditions préalables à la levée du siége, que le Parlement s'engageât à aller tenir sa séance à Saint-Germain, tant qu'il plairoit au Roi, et qu'il promît de ne s'assembler de trois ans. Les députés refusèrent tout d'une voix ces deux propositions, sur lesquelles la cour se modéra dès l'après-dînée même. M. le duc d'Orléans ayant dit aux députés que la Reine se relâchoit de la translation du Parlement; qu'elle se contenteroit que lorsqu'on seroit d'accord de tous les articles, il allât tenir un lit de justice à Saint-Germain, pour y vérifier la déclaration qui contiendroit ces articles, et qu'elle modéroit aussi les trois années de défenses de s'assembler, à deux; les députés n'opiniâtrèrent pas le premier, ils ne se rendirent pas sur le second, en soutenant que le privilége de s'assembler étoit essentiel au Parlement.

Ces contestations, jointes à plusieurs autres qui vous ennuieroient, et aux chicanes qui recommençoient de moment à autre touchant le passage des blés, irritèrent si fort les esprits, lorsque l'on les sut à Paris, que l'on ne parloit de rien moins, au feu de la Grand'Chambre, que de révoquer le pouvoir des députés; et Messieurs les généraux, qui se voyant recherchés par la cour, qui n'en avoit pas fait beaucoup de cas jusqu'à la déclaration de M. de Turenne, ne doutoient point qu'ils ne fissent encore leurs conditions beaucoup meilleures lorsqu'elle seroit plus em-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

barrassée, n'oublièrent rien pour faire crier le Parlement et le peuple, et pour faire connoître au Cardinal que tout ne dépendoit pas de la conférence de Rueil. J'y contribuai de mon côté, dans la vue de régler ou plutôt de modérer un peu la précipitation avec laquelle le Premier Président et le président de Mesmes couroient à tout ce qui paroissoit accommodement; et ainsi, comme nous conspirions tous sur ce point à une même fin, quoique par différents principes, nous faisions, de concert, les mêmes démarches.

Celle du 8 de mars fut très-considérable. M. le prince de Conti dit au Parlement que M. de Bouillon, que la goutte avoit repris avec violence, l'avoit prié de dire à la compagnie que M. de Turenne lui offroit sa personne et ses troupes contre le cardinal Mazarin, l'ennemi de l'État. J'ajoutai que comme je venois d'être averti que l'on avoit dressé la veille une déclaration à Saint-Germain, par laquelle M. de Turenne étoit déclaré criminel de lèse-majesté, je croyois qu'il étoit nécessaire de casser cette déclaration, d'autoriser ses armes par un arrêt solennel; d'enjoindre à tous les sujets du Roi de lui donner passage et subsistance, et de travailler, en diligence, à lui faire un fonds pour le payement de ses troupes et pour prévenir le mauvais effet que huit cent mille livres, que la cour venoit d'envoyer à Erlac pour les débaucher, y pourroit produire. Cette proposition passa toute d'une voix. La joie qui parut dans les yeux et dans les avis de tout le monde ne se peut exprimer. On donna ensuite un arrêt sanglant contre Courcelles, Lavardin et Amilly, qui faisoient des troupes pour le Roi dans le pays du Maine. L'on permit aux communes de s'assembler au son du tocsin, et de courir sus à tous ceux qui en feroient sans ordre du Parlement.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Ce ne fut pas tout. Le président de Bellièvre ayant dit à la compagnie qu'il avoit reçu une lettre du Premier Président, par laquelle il l'assuroit que ni lui ni les autres députés ne feroient rien qui fût indigne de la confiance qu'elle leur avoit témoignée, il s'éleva un cri plutôt qu'une voix publique, qui ordonna au président de Bellièvre d'écrire expressément au Premier Président de n'entendre à aucune proposition nouvelle, ni même de ne résoudre quoi que ce soit sur les anciennes, jusqu'à ce que tous les arrérages du blé promis eussent été entièrement fournis et délivrés; que tous les passages eussent été débouchés et que tous les chemins eussent été ouverts, aussi bien pour les courriers que pour les vivres.

Le 9 [mars], l'on passa plus outre, l'on donna arrêt de faire surseoir à la Conférence jusqu'à l'entière exécution des promesses, et jusqu'à l'ouverture toute libre d'un passage, non pas seulement pour le blé, mais même pour toutes sortes de victuailles; et les plus modérés eurent grande peine à obtenir que l'on ajoutât cette clause à l'arrêté, que l'on attendroit, pour le publier, que l'on eût su de M. le Premier Président si les passe-ports pour les blés n'avoient point été expédiés depuis la dernière nouvelle que l'on avoit eue de lui.

M. le prince de Conti ayant dit, le même jour, au Parlement, que M. de Longueville l'avoit prié de l'assurer qu'il partiroit de Rouen, sans remise, le 15 du mois, avec sept mille hommes de pied et trois mille chevaux et qu'il marcheroit droit à Saint-Germain, la compagnie en témoigna une joie incroyable, et pria M. le prince de Conti d'en presser encore M. de Longueville.

Le 10, Miron, député du parlement de Normandie,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

étant entré au Parlement et ayant dit que M. de Longueville lui avoit donné charge de dire à la compagnie, que le parlement de Rennes avoit reçu, avec une extrême joie, la lettre et l'arrêt de celui de Paris, et qu'il n'attendoit que M. de la Trémouille pour donner celui de jonction contre l'ennemi commun; Miron, dis-je, après avoir fait ce discours et ajouté que le Mans, qui s'étoit aussi déclaré pour le parti, avoit des envoyés auprès de M. de Longueville, fut remercié de toute la compagnie, comme lui ayant apporté des nouvelles extrêmement agréables.

Le 11 [mars], un envoyé de M. de la Trémouille demanda audience au Parlement, à qui il offrit, de la part de son maître, huit mille hommes de pied et deux mille chevaux, qu'il prétendoit être en état de marcher en deux jours, pourvu qu'il plût à la compagnie permettre à M. de la Trémouille de se saisir des deniers royaux, dans les recettes générales de Poitiers, de Niort et d'autres lieux dont il étoit déjà assuré. Le Parlement lui fit de grands remercîments, lui donna arrêt d'union, lui donna plein pouvoir sur les recettes générales, et le pria d'avancer ses levées avec diligence.

L'envoyé n'étoit pas sorti du Palais, que le président de Bellièvre ayant dit à la compagnie que le Premier Président la supplioit de lui envoyer un nouveau pouvoir d'agir à la Conférence, parce que l'arrêt du jour précédent lui avoit ordonné et à lui et aux autres députés de surseoir; le président de Bellièvre, dis-je, n'eut autre réponse, si ce n'est que l'on leur donneroit ce pouvoir quand la quantité du blé qui avoit été promise, auroit été reçue.

Un instant après, Roland, bourgeois de Reims, qui avoit maltraité personnellement et chassé de la ville M. de la Vieuville, lieutenant de Roi dans la province,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

parce qu'il s'étoit déclaré pour Saint-Germain, présenta requête au Parlement contre les officiers qui l'avoient déféré à la cour pour cette action. Il en fut loué de toute la compagnie, et l'on l'assura de toutes sortes de protection.

Voilà bien de la chaleur dans le parti. Et vous croyez apparemment qu'il faudra au moins un peu de temps pour l'évaporer, devant que la paix se puisse faire. Nullement; elle est faite et signée le même jour à Rueil, et elle est faite et signée le 11 de mars, par les députés qui avoient demandé, le 10, de nouveaux pouvoirs, parce que l'ancien étoit révoqué, et par ces mêmes députés auxquels l'on avoit refusé ce nouveau pouvoir. Voici le dénoûment de ce contre-temps, que la postérité aura peine à croire et auquel l'on s'accoutuma en quatre jours.

Aussitôt que M. de Turenne fut déclaré, la cour travailla à gagner les généraux, avec beaucoup plus d'application qu'elle n'avoit fait jusque-là : mais elle n'y réussit pas, au moins à son gré. Madame de Montbazon, pressée par Vineuil[1] en plus d'un sens, promettoit M. de Beaufort à la Reine; mais la Reine voyoit bien qu'elle auroit beaucoup de peine à le livrer tant que je ne serois pas du marché. La Rivière ne témoignoit plus tant de mépris, mais enfin qu'est-ce que pouvoit M. d'Elbeuf? Le maréchal de la Mothe n'étoit accessible que par M. de Longueville, duquel la cour

1. Ce Vineuil était l'auteur des portraits de Madame Cornuel et de Madame d'Olonne parmi les portraits de Mademoiselle ; il passait aussi pour un des rédacteurs des *Mémoires* du duc de la Rochefoucauld (Voy. *Madame de Sablé*, par V. Cousin, p. 208). Vineuil appartenait, pendant la Fronde, au parti du prince de Condé, d'après une dépêche de Mazarin, imprimée à la suite des *Mémoires* de Molé, t. IV, p. 367, 371, 373. Il est souvent question de cet écrivain dans les historiettes de Tallemant des Réaux, notamment t. III, p. 92, et t. IV, p. 282.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ne s'assuroit pas beaucoup davantage par la négociation d'Anctauville, que nous nous en assurions par la correspondance de Varicarville. M. de Bouillon faisoit paroître, depuis l'éclat de M. son frère, plus de pente à s'accommoder avec la cour, et Bassé, qui commandoit, ce me semble, un régiment de cavalerie, l'avoit insinué par des canaux différents à Saint-Germain : mais les conditions paroissoient bien hautes. Il en falloit de grandes pour les deux frères, qui, au poste où ils se trouvoient, n'étoient pas d'humeur à se contenter de peu de chose. Les incertitudes de M. de la Rochefoucauld ne plaisoient pas à la Rivière, qui d'ailleurs considéroit, à ce que Flamarins disoit à Madame de Pommereux, que le compte que l'on faisoit avec M. le prince de Conti ne seroit jamais bien sûr pour les suites, s'il n'étoit aussi arrêté par M. le Prince, qui, sur l'article du cardinalat de M. son frère, n'étoit pas de trop facile composition. Ce que j'avois répondu aux offres que j'avois reçues par le canal de Madame de Lesdiguières, ne donnoit pas de lieu à la cour de croire que je fusse aisé à ébranler.

Enfin M. le cardinal Mazarin trouvoit toutes les portes de la négociation, qu'il aimoit passionnément, ou fermées ou embarrassées, dans une conjoncture où ceux-mêmes qui n'y eussent pas eu d'inclination, eussent été obligés de les chercher avec empressement; parce que, dans la vérité, il n'y avoit plus d'autres issues dans la disposition où étoit tout le royaume. Ce désespoir, pour ainsi parler, de négociation, fut par l'événement plus utile à la cour que la négociation la plus fine ne la lui eût pu être; car il ne l'empêcha pas de négocier, le Cardinal ne s'en pouvant jamais empêcher par son naturel; et il fit toutefois que, contre son ordinaire, il ne se fia pas à sa négociation. Et

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ainsi il amusa nos généraux, ce pendant qu'il envoyoit huit cent mille livres, qui enlevèrent à M. de Turenne son armée, et qu'il obligeoit les députés de Rueil à signer une paix contre les ordres de leur corps. M. le Prince m'a dit que ce fut lui qui fit envoyer les huit cent mille livres, et je ne sais même s'il n'ajouta pas qu'il les avoit avancées; je ne m'en ressouviens pas précisément.

Pour ce qui est de la conclusion de la paix de Rueil, le président de Mesmes m'a assuré plusieurs fois depuis qu'elle fut purement l'effet d'un concert qui fut pris, la nuit d'entre le 8 et le 9 de mars, entre le Cardinal et lui; et que le Cardinal lui ayant dit qu'il connoissoit clairement que M. de Bouillon ne vouloit négocier que quand M. de Turenne seroit à la portée de Paris et des Espagnols, c'est-à-dire en état de se faire donner la moitié du royaume, lui président de Mesmes lui avoit répondu : « Il n'y a de salut que de « faire le Coadjuteur cardinal; » que le Cardinal lui ayant reparti : « Il est pis que l'autre, car l'on voit au « moins un temps où l'autre négociera; mais celui-là « ne traitera jamais que pour le général. » Lui, président de Mesmes, lui avoit dit : « Puisque les choses « sont en cet état, il faut que nous payions de nos « personnes pour sauver l'État; il faut que nous si- « gnions la paix; car après ce que le Parlement a fait « aujourd'hui, il n'y a plus de mesures et peut-être « qu'il nous révoquera demain. Nous hasardons tout « si nous sommes désavoués; l'on nous fermera les « portes de Paris; l'on nous fera notre procès; l'on « nous traitera de prévaricateurs et de traîtres; c'est « à vous de nous donner des conditions qui nous « donnent lieu de justifier notre procédé. Il y va de « votre intérêt, parce que si elles sont raisonnables

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« nous les saurons bien faire valoir contre les factieux;
« mais faites-les telles qu'il vous plaira, je les signerai
« toutes, et je vais de ce pas dire au Premier Président
« que c'est mon sentiment et que c'est l'unique expé-
« dient pour sauver le royaume. S'il réussit, nous
« avons la paix; si nous sommes désavoués, nous
« affaiblirons toujours la faction, et le mal n'en tom-
« bera que sur nous. »

Le président de Mesmes, en me contant ce que je viens de vous dire, ajoutait : « Que la commotion où « le Parlement avoit été le 8, jointe à la déclaration « de M. de Turenne, et à ce que le Cardinal lui avoit « dit de la disposition de M. de Bouillon et de la « mienne, lui avoit inspiré cette pensée; que l'arrêt « donné le 9, qui ordonnoit aux députés de surseoir « à la Conférence jusqu'à ce que les blés promis eus- « sent été fournis, l'y avoit confirmé; que la chaleur « qui avoit paru dans le peuple le 10, l'y avoit fortifié; « qu'il avoit persuadé, quoiqu'avec peine, le Premier « Président de faire cette démarche. » Il accompagnoit ce récit de tant de circonstances, que je crois qu'il disoit vrai[1]. Que M. le duc d'Orléans et M. le Prince, auxquels je l'ai demandé, m'ont dit que l'opiniâtreté avec laquelle et le 8, et le 9 et le 10, le Premier Président et le président de Mesmes défendirent quelques articles, n'avoit guère de rapport à cette résolution que le président de Mesmes disoit avoir prise dès le 8. Longueil, qui étoit un des députés, étoit persuadé de la vérité de ce que disoit le président de

1. Les lettres originales de la Reine, des ministres et du prince de Condé, adressées au premier président Molé, et que l'on trouve reproduites dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 2 et 3, attribuent sans réserve à l'influence de Molé la conclusion de paix. Le président de Mesmes ne paraît avoir joué qu'un rôle secondaire dans cette affaire.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Mesmes, et tiroit même vanité de ce qu'il s'en étoit aperçu des premiers. Et M. le cardinal Mazarin, à qui j'en parlai depuis la guerre, me le confirma en se donnant pourtant la gloire d'avoir rectifié cet avis, « qui étoit, ajouta-t-il, de soi-même trop dangereux, « si je n'eusse pénétré les intentions de M. de Bouillon « et les vôtres. Je savois que vous ne vouliez pas perdre « le Parlement par le peuple, et que M. de Bouillon « vouloit, préférablement à toutes choses, attendre « son frère. » Voilà ce que me dit M. le cardinal Mazarin dans l'intervalle de l'un de ces raccommodements fourrés que nous faisions quelquefois ensemble. Je ne sais s'il ne parloit point après coup, mais je sais bien que s'il eût plu à M. de Bouillon de me croire, nous n'eussions pas donné lieu ni lui ni moi, à cette pénétration.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

CHAPITRE XIII

LE TRAITÉ DE PAIX.

12 Mars — 16 Mars 1649. — Mazarin signe le traité de paix. — Principaux articles. — Étonnement du duc de Bouillon. — *Il est d'un plus grand homme de savoir avouer sa faute que de savoir ne la pas faire!* Désespoir de la duchesse de Bouillon. — Entreprise sur Lagny. — Habileté de Mazarin. — Impétuosité de M. le Prince. — Conseil tenu par les Frondeurs chez le duc de Bouillon. — Discours du Coadjuteur. — La paix générale et l'exclusion de Mazarin. — Il faut fermer les portes de Paris aux députés.— Dangers de cette mesure. — Déclaration du duc de Bouillon. — *La source la plus commune des imprudences est la vue de la possibilité des ressources!* — Turenne, son armée et les Espagnols. — Déclaration du prince de Conti. — Retour des députés à Paris. — Émotion populaire. — Séance orageuse du Parlement. — Le premier président Molé et les généraux. — *Vous avez beau faire, cette épée ne tranchera jamais pour le Mazarin!* Articles du traité à réformer. — Émeute autour du Parlement. — Le duc de Beaufort. — Intrépidité de Molé. — *La cour ne se cache jamais... — Ah! mon bon seigneur, dites le mot!* — Efforts du Coadjuteur pour apaiser l'émeute. — Le duc de Bouillon menacé de mort. — Arrêt du Parlement. — Les députés retourneront à Rueil. — Les députés des généraux. — L'Hôtel de Ville et les colonelles de Paris. — M. de Champlâtreux. — Embarras du Coadjuteur. — Le président de Thoré insulté. — *Picoteries* du Parlement aux Frondeurs. — Discours du Coadjuteur. — État des affaires de la Fronde. — Dom Gabriel de Tolède et la paix générale. — Le duc d'Elbeuf et l'argent d'Espagne. — Offres des Espagnols au Coadjuteur. — Refus. — *Ce n'est pas toujours jeu sûr de refuser de plus grands que soi!* — Turenne abandonné par son armée. — Le duc de Bouillon atterré de cette nouvelle. —Désespoir de la Duchesse. — Discours imprudent du Coadjuteur devant l'envoyé d'Espagne. — Paroles du duc de Bouillon. — D. Gabriel de Tolède; son esprit, son agrément. — Il ignore les affaires des Frondeurs. — Laigues et l'Archiduc. — État déplorable des Frondeurs. — Le Coadjuteur consulte son père retiré à l'Oratoire. — Sa conduite approuvée. — *Tout ce qui paraît hasardeux et ne l'est pas, paraît sage!* — M. de Liancourt. — La duchesse de Montbazon et le catholicon d'Espagne. — Nouvelle délibération des Frondeurs. — Le duc de Bouillon et le Coadjuteur. — Madame de Bouillon et Mademoiselle de Toucy. — Discours du duc de Bouillon. — *Foiblesse que la politique condamne et la morale justifie!* — Le prince de Conti, le duc et la duchesse de Longueville. — Les Espagnols retirent

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

leurs troupes de France. — *Éloquence du duc de Bouillon pour persuader aux gens que fièvres quartaines leur sont bonnes.* — Varicarville. — La ville et le parlement de Rouen. — Le duc de Longueville et la cour. — Paris veut la paix. — Passe-port pour le député du duc de Longueville.

La paix fut donc signée, après beaucoup de contestations, trop longues et trop ennuyeuses à rapporter, le 11 de mars, et les députés consentirent, avec beaucoup de difficultés, que M. le cardinal Mazarin y signât avec M. le duc d'Orléans, M. le Prince, M. le Chancelier, M. de la Meilleraye et M. de Brienne, qui étoient les députés nommés par le Roi. Les articles furent

Que le Parlement se rendra à Saint-Germain, où sera tenu un lit de justice, où la déclaration contenant les articles de la paix sera publiée; après quoi, il retournera faire ses fonctions ordinaires à Paris.

Ne sera faite aucune assemblée de chambres pour toute l'année 1649, excepté pour la réception des officiers et pour les mercuriales.

Que tous les arrêts rendus par le Parlement, depuis le 6 de janvier, seront nuls, à la réserve de ceux qui auront été rendus entre particuliers, sur faits concernant la justice ordinaire.

Que toutes les lettres de cachet, déclarations et arrêts du Conseil, rendus au sujet des mouvements présents, seront nuls et comme non avenus.

Que les gens de guerre levés pour la défense de Paris seront licenciés aussitôt après l'accommodement signé, et Sa Majesté fera aussi, en même temps, retirer ses troupes des environs de ladite ville.

Que les habitants poseront les armes, et ne les pourront reprendre que par ordre du Roi.

Que le député de l'Archiduc sera renvoyé incessamment sans réponse.

Que tous les papiers et meubles qui ont été pris

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

aux particuliers et qui se trouveront en nature, seront rendus.

Que M. le prince de Conti, princes, ducs et tous ceux sans exception qui ont pris les armes, n'en pourront être recherchés, sous quelque prétexte que ce puisse être, en déclarant par les dessus dits, dans quatre jours à compter de celui auquel les passages seront ouverts, et par M. de Longueville, en dix, qu'ils veulent bien être compris dans le présent traité.

Que le Roi donnera une décharge générale pour tous les deniers royaux qui ont été pris, pour tous les meubles qui ont été vendus, pour toutes les armes et munitions qui ont été enlevées tant à l'Arsenal qu'ailleurs.

Que le Roi fera expédier des lettres pour la révocation du semestre du parlement d'Aix, conformément aux articles accordés entre les députés de Sa Majesté et ceux du parlement et pays de Provence, du 21 février.

Que la Bastille sera remise entre les mains du Roi.

Il y eut encore quelques autres articles qui ne méritent pas d'être rapportés [1].

Je crois que vous ne doutez pas de la surprise de M. de Bouillon, lorsqu'il apprit que la paix étoit signée. Je le lui appris en lui faisant lire un billet que j'avois reçu de Longueil : au cinq ou sixième mot duquel Madame de Bouillon, qui fit réflexion à ce que je lui avois

1. Parmi les articles du traité proposé par Mazarin, se trouvait le suivant qui fut rejeté : Les prévôt des marchands et échevins, assistés de bon nombre de notables bourgeois, demanderont pardon au Roi pour les habitants de la ville de Paris, lesquels poseront présentement les armes, sans qu'ils les puissent reprendre qu'avec l'ordre et commandement exprès de Sa Majesté, à laquelle ils jureront de nouveau de demeurer dans son obéissance, et de ne se départir jamais de la fidélité qu'ils lui doivent, à peine d'être traités comme rebelles. (*Procès-verbal de la Conférence de Rueil.*)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

dit cinquante fois, des inconvénients qu'il y avoit à ne pas engager pleinement et entièrement le Parlement, s'écria en se jetant sur le lit de M. son mari : « Ah! « qui l'eût dit! Y avez-vous seulement jamais pensé? « — Non, Madame, lui répondis-je, je n'ai pas cru que « le Parlement pût faire la paix aujourd'hui; mais j'ai « cru, comme bien savez, qu'il la feroit très-mal si nous « le laissions faire; il ne m'a trompé qu'au temps. » M. de Bouillon prit la parole : « Il ne l'a que trop dit, « il ne nous l'a que trop prédit, nous avons fait la « faute tout entière. » Je vous confesse que ce mot de M. de Bouillon m'inspira une nouvelle espèce de respect pour lui : car il est, à mon sens, d'un plus grand homme de savoir avouer sa faute que de savoir ne la pas faire. Comme nous consultions ce qu'il y avoit à faire, M. le prince de Conti, M. d'Elbeuf, M. de Beaufort et M. le maréchal de la Mothe entrèrent dans la chambre, qui ne savoient rien de la nouvelle, et qui ne venoient chez M. de Bouillon que pour lui communiquer une entreprise que Saint-Germain-d'Achon avoit formée sur Lagny, où il avoit quelque intelligence. Ils furent surpris, au delà de ce que vous vous pouvez imaginer, de la signature de la paix; et d'autant plus que tous leurs négociateurs, selon le style ordinaire de ces sortes de gens, leur avoient fait voir, depuis deux ou trois jours, que la cour étoit persuadée que le Parlement n'étoit qu'une représentation, et qu'au fond il falloit compter avec les généraux. M. de Bouillon m'a avoué plusieurs fois depuis, que Bassé l'en avoit fort assuré, Madame de Montbazon avoit reçu cinq ou six billets de la cour qui portoient la même chose; et le maréchal de Villeroi, qui assurément ne trompoit pas Madame de Lesdiguières, mais qui étoit trompé lui-même, lui disoit la même chose tous les jours. Il faut

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

avouer que M. le cardinal Mazarin joua et couvrit très-bien son jeu en cette occasion; et qu'il en est d'autant plus à estimer, qu'il avoit à se défendre de l'imprudence de la Rivière, qui étoit grande, et de l'impétuosité de M. le Prince, qui, en ce temps-là, n'étoit pas médiocre. Le propre jour que la paix fut signée, il s'emporta contre les députés d'une manière qui étoit très-capable de rompre l'accommodement. Je reviens au conseil que nous tînmes chez M. de Bouillon.

L'un des plus grands défauts des hommes est qu'ils cherchent presque toujours, dans les malheurs qui leur arrivent par leur faute, des excuses devant que de chercher des remèdes; ce qui fait qu'ils y trouvent très-souvent trop tard les remèdes qu'ils ne cherchent pas d'assez bonne heure. Voilà ce qui arriva chez M. de Bouillon. Je vous ai déjà dit qu'il ne balança pas un moment à reconnoître qu'il n'avoit pas jugé sainement de l'état des choses. Il le dit publiquement, comme il me l'avoit dit à moi seul. Il n'en fut pas ainsi des autres. Nous eûmes, lui et moi, le plaisir de remarquer qu'ils répondoient à leurs pensées plutôt qu'à ce qu'on leur disoit; ce qui ne manque presque jamais en ceux qui savent que l'on leur peut reprocher quelque chose avec justice. Il ne tint pas à moi de les obliger à dire leur avis les premiers. Je suppliai M. le prince de Conti de considérer qu'il lui appartenoit, par toutes sortes de raisons, d'ouvrir et de fermer la scène. Il parla, et si obscurément que personne n'y entendit rien. M. d'Elbeuf s'étendit beaucoup, et il ne conclut à rien. M. de Beaufort employa son lieu commun, qui étoit d'assurer qu'il iroit toujours son grand chemin. Les oraisons du maréchal de la Mothe n'étoient jamais que d'une demi-période; et M. de Bouillon dit que n'y ayant que moi dans la compagnie qui connût bien le fond et de la

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ville et du Parlement, il croyoit qu'il étoit nécessaire que j'agitasse la matière, sur laquelle il seroit après plus facile de prendre une bonne résolution. Voici la substance de ce que je dis. Je n'en puis rapporter les propres paroles, parce que je n'eus pas le soin de les écrire après, comme j'avois fait en quelque autre occasion.

« Nous avons tous fait ce que nous avons cru devoir « faire; il n'en faut point juger par les événements. La « paix est signée par des députés qui n'ont plus de « pouvoirs, elle est nulle. Nous n'en savons point en- « core les articles, au moins parfaitement; mais il « n'est pas difficile de juger, par ceux qui ont été pro- « posés ces jours passés, que ceux qui auront été arrê- « tés ne seront ni honnêtes ni sûrs. C'est, à mon avis, « sur ce fondement qu'il faut opiner; lequel supposé, « je ne balance point à croire que nous ne sommes « pas obligés à tenir l'accommodement, et que nous « sommes même obligés à ne le pas tenir par toutes « les raisons et de l'honneur et du bon sens. Le pré- « sident Viole me mande qu'il n'y est pas seulement « fait mention de M. de Turenne, avec lequel il n'y a « que trois jours que le Parlement a donné un arrêt « d'union. Il ajoute que Messieurs les généraux n'ont « que quatre jours pour déclarer s'ils veulent être « compris dans la paix, et que M. de Longueville et le « parlement de Rouen n'en ont que dix. Jugez, je vous « supplie, si cette condition, qui ne donne le temps « ni aux uns ni aux autres de songer seulement à leurs « intérêts, n'est pas un pur abandonnement. L'on peut « inférer de ces deux articles quels seront les autres « et quelle infamie ce seroit que de les recevoir. « Venons aux moyens de les refuser, et de les refuser « solidement et avantageusement pour le public et

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« pour le particulier. Ils seront rejetés, dès qu'ils « paroîtront dans le public, universellement de tout « le monde, et ils le seront même avec fureur. Mais « cette fureur est ce qui nous perdra, si nous n'y pre- « nons garde, parce qu'elle nous amusera. Le fond « de l'esprit du Parlement est la paix, et vous pouvez « avoir observé qu'il ne s'en éloigne jamais que par « saillies. Celle que nous y verrons demain ou après- « demain sera terrible; si nous manquons de la pren- « dre comme au bond, elle tombera comme les autres « et d'autant plus dangereusement, que la chute en « sera décisive. Jugez, s'il vous plaît, de l'avenir par « le passé, et voyez à quoi se sont terminées toutes les « commotions que vous avez vues jusqu'ici dans cette « compagnie.

« Je reviens à mon ancien avis, qui est de songer « uniquement à la paix générale, de signer, dès cette « nuit, un traité sur ce chef avec les envoyés de l'Ar- « chiduc, de le porter demain au Parlement, d'y igno- « rer tout ce qui s'est passé aujourd'hui à la Confé- « rence, que nous pouvons très-bien ne pas savoir, « puisque le Premier Président n'en a point fait en- « core de part à personne, et d'y faire donner arrêt « par lequel il soit ordonné aux députés de la com- « pagnie d'insister uniquement sur ce point et sur « celui de l'exclusion du Mazarin; et, en cas de refus, « de revenir à Paris prendre leurs places. Le peu de « satisfaction que l'on y a du procédé de la cour « et de la conduite même des députés, fait que ce « que la déclaration de M. de Turenne toute seule « rendoit, à mon opinion, très-possible, sera très- « facile présentement, et si facile que nous n'avons « pas besoin d'attendre, pour animer davantage la « compagnie, que l'on nous ait fait le rapport des

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« articles qui l'aigriroient assurément. Ç'avoit été ma « première pensée; et quand j'ai commencé à parler, « j'avois fait dessein de vous proposer, Monsieur (dis- « je à M. le prince de Conti), de vous servir du pré- « texte de ces articles pour échauffer le Parlement. « Mais je viens de faire une réflexion qui me fait « croire qu'il est plus à propos d'en prévenir le rap- « port pour deux raisons, dont la première est que le « bruit que nous pouvons répandre, cette nuit, de « l'abandonnement des généraux, fera encore plus « d'effet et jettera plus d'indignation dans les esprits, « que le rapport même que les députés déguiseront « au moins de quelques méchantes couleurs. La se- « conde est que nous ne pouvons avoir ce rapport en « forme que par le retour des députés, que je suis « persuadé que nous ne devons point souffrir. »

Comme j'en étois là, je reçus un paquet de Rueil, dans lequel je trouvai une seconde lettre de Viole, avec un brouillon du traité contenant les articles que je vous ai cotés ci-dessus; ils étoient si mal écrits que je ne les pus presque lire; mais ils me furent expliqués par une autre lettre qui étoit dans le même paquet de Lescuyer, maître des Comptes, et qui étoit un des députés. Il ajoutoit, par un billet séparé, que le cardinal Mazarin y avoit signé. Toute la compagnie douta encore moins, depuis la lecture de ces lettres et de ces articles, de la facilité qu'il y auroit à animer et à enflammer le Parlement. — « J'en conviens, leur « dis-je, mais je ne change pas pour cela de sentiment, « et, au contraire, j'en suis encore plus persuadé « qu'il ne faut, en façon du monde, souffrir le retour « des députés, si l'on se résout à prendre le parti que « je propose, en voici la raison. Si vous leur donnez « le temps de revenir à Paris, devant que de vous

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« déclarer pour la paix générale, il faut nécessaire-
« ment que vous leur donniez aussi le temps de faire
« leur rapport, contre lequel vous ne vous pouvez pas
« empêcher de déclamer; et j'ose vous assurer que,
« si vous joignez la déclamation contre eux, à ce grand
« éclat de la proposition de la paix générale dont vous
« allez éblouir toutes les imaginations, il ne sera pas
« en votre pouvoir d'empêcher que le peuple ne dé-
« chire, à vos yeux, et le Premier Président et le pré-
« sident de Mesmes. Vous passerez pour les auteurs
« de cette tragédie, quelques efforts que vous ayez pu
« faire pour l'empêcher; vous serez formidables le
« premier jour, vous serez odieux le second. »

M. de Beaufort, à qui Brillet, qui étoit tout à fait dépendant de Madame de Montbazon, venoit de parler à l'oreille, m'interrompit à ce mot, et il me dit : « Il y « a un bon remède; il leur faut fermer les portes de « la ville; il y a plus de quatre jours que tout le peu- « ple ne crie autre chose. » — « Ce n'est pas mon sen- « timent, lui répondis-je; vous ne leur pouvez fermer « les portes sans vous faire passer, dès demain, pour « les tyrans du Parlement, dans les esprits de ceux « mêmes de ce corps qui auront été d'avis aujourd'hui « que vous les leur fermiez. » — « Il est vrai, reprit « M. de Bouillon; le président de Bellièvre me le « disoit encore cette après-dînée, et qu'il est néces- « saire, pour les suites, de faire en sorte que le Pre- « mier Président et le président de Mesmes soient les « déserteurs et non pas les exilés du Parlement. » — « Il a raison, ajoutai-je, car, en la première qualité, « ils y seront abhorrés toute leur vie, et en la seconde, « ils y seroient plaints dans deux jours et ils y seroient « regrettés dans quatre. » — « Mais l'on peut tout « concilier, dit M. de Bouillon, qui fut bien aise de

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« brouiller les espèces et de prévenir la conclusion de « ce que j'avois commencé; laissons entrer les dépu- « tés, laissons-les faire leur rapport sans nous empor- « ter; ainsi, nous n'échaufferons pas le peuple qui, « par conséquent, n'ensanglantera pas la scène. Vous « convenez que le Parlement ne recevra pas les con- « ditions qu'ils apporteront; il n'y aura rien de si aisé « que de les renvoyer pour essayer d'en obtenir de « meilleures. En cette manière, nous ne précipiterons « rien, nous nous donnerons du temps pour prendre nos « mesures, nous demeurerons sur nos pieds et en état « de revenir sur ce que vous proposez, avec d'autant « plus d'avantage, que les trois armées de M. l'Archi- « duc, de M. de Longueville et de M. de Turenne seront « plus avancées. »

Dès que M. de Bouillon commença à parler sur ce ton, je me le tins pour dit; je ne doutai point qu'il ne fût retombé dans l'appréhension de voir tous les intérêts particuliers confondus et anéantis dans celui de la paix générale, et je me ressouvins d'une réflexion que j'avois déjà faite, il y avoit quelque temps, sur une autre affaire : qu'il est bien plus ordinaire aux hommes de se repentir en spéculation d'une faute qui n'a pas eu un bon événement, que de revenir, dans la pratique, de l'impression qu'ils ne manquent jamais de recevoir du motif qui les a portés à la commettre. M. de Bouillon, qui s'aperçut bien que j'observois la différence de ce qu'il venoit de proposer et de ce qu'il avoit dit une heure avant, n'oublia rien pour insinuer, sans affectation, qu'il n'y avoit rien de contraire, quoique la diversité des circonstances y fît paroître quelque apparence de changement. Je fis semblant de prendre pour bon tout ce qu'il lui plut de dire sur ce détail, quoique, à dire le vrai, je n'y entendisse rien, et je

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

me contentai d'insister sur le fond, en faisant voir les inconvénients qui étoient inséparables du délai : l'agitation du peuple, qui nous pouvoit à tous les quarts d'heure précipiter à ce qui nous déshonoreroit et nous perdroit; l'instabilité du Parlement, qui recevroit peut-être dans quatre jours les articles qu'il déchireroit demain si nous le voulions; la facilité que nous aurions de procurer à toute la chrétienté la paix générale, ayant quatre armées en campagne, dont les trois étoient à nous et indépendantes de l'Espagne; à quoi j'ajoutai que cette dernière qualité détruisoit, à mon opinion, ce que M. de Bouillon avoit dit ces jours passés de la crainte qu'il avoit qu'elle ne nous abandonnât aussitôt qu'elle auroit lieu de croire que nous aurions forcé le cardinal Mazarin à désirer sincèrement la paix avec elle.

Je m'étendis beaucoup sur ce point, parce que j'étois assuré que c'étoit celui-là seul et unique qui retiendroit M. de Bouillon, et je conclus mon discours par l'offre que je fis de sacrifier, de très-bon cœur, la coadjutorerie de Paris au ressentiment de la Reine et à la passion du Cardinal, si l'on vouloit prendre le parti que je proposois. Je l'eusse fait, dans la vérité, avec beaucoup de joie, pour un aussi grand honneur qu'eût été celui de pouvoir contribuer en quelque chose à la paix générale. Je ne fus pas fâché, de plus, de faire un peu de honte aux gens touchant les intérêts particuliers, dans une conjoncture où il est vrai qu'ils arrêtoient la plus glorieuse, la plus utile et la plus éclatante action du monde. M. de Bouillon combattit mes raisons par toutes celles par lesquelles il les avoit déjà combattues la première fois, et il finit par cette protestation qu'il fit, à mon opinion, de très-bonne foi : « Je sais que la déclaration de mon frère peut faire

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« croire que j'ai de grandes vues et pour lui et pour « moi et pour toute ma maison, et je n'ignore pas « que ce que je viens de dire présentement de la né- « cessité que je crois qu'il y a de le laisser avancer « avant que nous prenions un parti définitif, doit con- « firmer tout le monde dans cette pensée. Je ne désa « voue pas même que je ne l'aie et que je ne sois « persuadé qu'il m'est permis de l'avoir; mais je con- « sens que vous me publiiez tous pour le plus lâche « et le plus scélérat de tous les hommes, si je m'ac- « commode jamais avec la cour, en quelque considé- « ration que nous nous puissions trouver mon frère « et moi, que vous ne m'ayez tous dit que vous êtes « satisfaits; et je prie M. le Coadjuteur, qui, ayant « toujours protesté qu'il ne veut rien en son parti- « culier, sera toujours un témoin fort irréprochable, « de me déshonorer si je ne demeure fidèlement dans « cette parole. »

Cette déclaration ne nuisit pas à faire recevoir de toute la compagnie l'avis de M. de Bouillon, que vous avez vu ci-dessus dans la réponse qu'il fit au mien, et il agréa à tout le monde avec d'autant plus de facilité, qu'en laissant le mien pour la ressource, il laissoit la porte ouverte aux négociations que chacun avoit ou espéroit en sa manière. La source la plus commune des imprudences est la vue que l'on a de la possibilité des ressources. J'eusse bien emporté, si j'eusse voulu, M. de Beaufort et M. le maréchal de la Mothe : mais comme la considération de l'armée de M. de Turenne et celle de la confiance absolue que les Espagnols avoient en M. de Bouillon, faisoient qu'il y eût eu de la folie à se figurer seulement que l'on pût faire quelque chose de considérable malgré lui, je pris le parti de me rendre avec respect et à l'autorité de M. le

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

prince de Conti, et à la pluralité des voix; et l'on résolut très-prudemment, à mon avis, au moins sur ce dernier point, que l'on ne s'expliqueroit point du détail, le lendemain au matin au Parlement, et que M. le prince de Conti y diroit seulement, en général, que le bruit commun portant que la paix avoit été signée à Rueil, il avoit résolu de députer, pour ses intérêts et pour ceux de MM. les généraux. M. de Bouillon jugea qu'il seroit à propos de parler ainsi, pour ne pas témoigner au Parlement que l'on fût contraire à la paix en général, et pour se donner à soi-même plus de lieu de trouver à redire aux articles en détail; que l'on satisferoit le peuple par le dernier, que l'on contenteroit par le premier le Parlement, dont la pente étoit à l'accommodement, même dans les temps où il n'en approuvoit pas les conditions; et qu'ainsi nous mitonnerions les choses, ce fut son mot, jusqu'à ce que nous vissions le moment propre à les décider.

Il se tourna vers moi, en finissant, pour me demander si je n'étois pas de ce sentiment. — « Il ne se « peut rien de mieux, lui répondis-je, supposé ce que « vous faites; mais je crois toujours qu'il se pourroit « quelque chose de mieux que ce que vous faites. » — « Non, reprit M. de Bouillon, vous ne pouvez être de « cet avis, supposé que mon frère puisse être dans « trois semaines à nous. » — « Il ne sert de rien de « disputer, lui répliquai-je, il y a arrêt; mais il n'y a « que Dieu qui nous puisse assurer qu'il y soit de sa « vie. » Je dis ce mot si à l'aventure, que je fis même réflexion, un moment après, sur quoi je l'avois dit, parce qu'il est vrai qu'il n'y avoit rien qui parût plus certain que la marche de M. de Turenne. Je ne laissois pas d'en avoir toujours quelque sorte de doute dans

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

l'esprit, ou par un pressentiment que je n'ai toutefois jamais connu qu'en cette occasion, ou par l'appréhension et vive et continuelle que j'avois, de nous voir manquer la seule chose par laquelle nous pouvions engager et fixer le Parlement. Nous sortîmes à trois heures après minuit de chez M. de Bouillon, où nous étions entrés à onze, un moment après que j'eus reçu la première nouvelle de la paix, qui ne fut signée qu'à 9 heures à Rueil.

Le lendemain, qui fut le 12 [mars], M. le prince de Conti dit au Parlement, en douze ou quinze paroles, ce qui avoit été résolu chez M. de Bouillon. M. d'Elbeuf le paraphrasa, et M. de Beaufort et moi, qui affectâmes de ne nous expliquer de rien, trouvâmes, à ce que les femmes nous crièrent des boutiques et dans les rues, que ce que j'avois prédit du mouvement du peuple n'étoit que trop bien fondé. Miron, que j'avois prié d'être alerte, eut peine à le contenir dans la rue Saint-Honoré, à l'entrée des députés, et je me repentis plus d'une fois d'avoir jeté dans le monde, comme j'avois fait dès le matin, et les plus odieux des articles et la circonstance de la signature du cardinal Mazarin. Vous avez vu ci-dessus la raison pour laquelle nous avions jugé à propos de les faire savoir, mais il faut avouer que la guerre civile est une de ces maladies compliquées, dans lesquelles le remède que vous destinez pour la guérison d'un symptôme, en aigrit quelquefois trois ou quatre autres.

Le 13 [mars], les députés de Rueil étant entrés au Parlement, qui étoit extrêmement ému, M. d'Elbeuf, désespéré d'un paquet qu'il avoit reçu à onze heures du soir de Saint-Germain, la veille, à ce que le chevalier de Fruges me dit depuis, leur demanda fort brusquement, contre ce qui avoit été arrêté chez M. de

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Bouillon, s'ils avoient traité de quelques intérêts des généraux? Et le Premier Président ayant voulu répondre par la lecture du procès-verbal de ce qui s'étoit passé à Rueil, il fut presque accablé par un bruit confus, mais uniforme, de toute la compagnie, qui s'écrioit qu'il n'y avoit point de paix; que le pouvoir des députés avoit été révoqué; qu'ils avoient abandonné lâchement et les généraux et tous ceux auxquels la compagnie avoit accordé arrêt d'union. M. le prince de Conti dit, assez doucement, qu'il avoit beaucoup de lieu de s'étonner que l'on eût conclu sans lui, sans MM. les généraux: à quoi M. le Premier Président ayant reparti qu'ils avoient toujours protesté qu'ils n'avoient jamais d'autres intérêts que ceux de la compagnie, et que de plus il n'avoit tenu qu'à eux d'y députer. M. de Bouillon, qui recommença de ce jour-là à sortir de son logis, parce que sa goutte l'avoit quitté, dit que le cardinal Mazarin demeurant premier ministre, il demandoit pour toute grâce au Parlement de lui obtenir un passe-port pour pouvoir sortir en sûreté du royaume. Le Premier Président lui répondit que l'on avoit eu soin de ses intérêts; qu'il avoit insisté de lui-même sur la récompense de Sedan, et qu'il en auroit satisfaction : et M. de Bouillon lui ayant témoigné et que ses discours n'étoient qu'en l'air, et que de plus qu'il ne se sépareroit jamais des autres généraux, le bruit recommença avec une telle fureur que M. le président de Mesmes, que l'on chargeoit d'opprobres, particulièrement sur la signature du Mazarin, en fut épouvanté, et au point qu'il tremblon comme la feuille. MM. de Beaufort et de la Motha s'échauffèrent par le grand bruit, nonobstant toutes nos premières résolutions, et le premier dit en mettant la main sur la garde de son épée : — « Vous avez beau

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« faire, Messieurs les députés, celle-ci ne tranchera « jamais pour le Mazarin[1]. » Vous voyez si j'avois raison quand je disois, chez M. de Bouillon, que dans le mouvement où seroient les esprits au retour des députés, nous ne pourrions pas répondre d'un quart d'heure à l'autre. Je devois ajouter que nous ne pourrions pas répondre de nous-mêmes.

Comme le président le Coigneux[2] commençoit à proposer que le Parlement renvoyât les députés, pour traiter des intérêts de MM. les généraux et pour faire réformer les articles qui ne plaisoient pas à la compagnie, ce que M. de Bouillon lui avoit inspiré, la veille, à onze heures du soir, l'on entendit un fort grand bruit dans la salle du Palais, qui fit peur à *maistre Gonin* [le président le Coigneux], et qui l'obligea de se taire; le président de Bellièvre, qui étoit de ce qui avoit été résolu chez M. de Bouillon, ayant voulu appuyer la proposition du Coigneux, fut interrompu par un second bruit encore plus grand que le premier. L'huissier, qui étoit à la porte de la Grand'Chambre, entra et dit avec une voix tremblante, que le peuple demandoit M. de Beaufort. Il sortit; il harangua à sa manière la populace, et il l'apaisa pour un moment.

Le fracas recommença aussitôt qu'il fut rentré; et le président de Novion, qui étoit bien voulu pour s'être signalé dans les premières assemblées des chambres contre la personne du Mazarin, étant sorti hors du parquet des huissiers pour voir ce que c'étoit, y trouva

1. Mazarin a écrit dans ses carnets, en parlant des Importants : « Celui qui a été une fois infecté de ce venin n'en guérit jamais. » (1854, *Journal des Savants*, p. 706, article de M. Cousin).

2. Le président le Coigneux avait été l'âme de tous les complots où le duc d'Orléans s'était engagé, il avait été jugé et condamné à mort; mais il obtint sous la Régence des lettres d'abolition. Il recommença ensuite ses exercices accoutumés. Le Coigneux passait pour un des plus dangereux Frondeurs.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

un certain du Boisle, méchant avocat et si peu connu que je ne l'avois jamais ouï nommer, qui, à la tête d'un nombre infini de peuple, dont la plus grande partie avoit le poignard à la main, lui dit qu'il vouloit que l'on lui donnât les articles de la paix pour faire brûler par la main d'un bourreau, dans la Grève, la signature du Mazarin; que si les députés avoient signé cette paix de leur bon gré, il les falloit pendre; que si l'on les y avoit forcés à Rueil, il la falloit désavouer. Le président de Novion, fort embarrassé, comme vous pouvez juger, représenta à du Boisle que l'on ne pouvoit brûler la signature du Cardinal sans brûler celle de M. le duc d'Orléans; mais que l'on étoit sur le point de renvoyer les députés pour faire réformer les articles à la satisfaction du public. L'on n'entendoit cependant dans la salle, dans les galeries et dans la cour du Palais, que des voies confuses et effroyables : « Point « de paix ! et point de Mazarin ! Il faut aller à Saint-« Germain quérir notre bon Roi; il faut jeter dans la « rivière tous les Mazarin. »

Vous m'avez quelquefois ouï parler de l'intrépidité du Premier Président; elle ne parut jamais plus complète ni plus achevée qu'en ce rencontre. Il se voyoit l'objet de la fureur et de l'exécration du peuple, il le voyoit armé ou plutôt hérissé de toutes sortes d'armes, en résolution de l'assassiner; il étoit persuadé que M. de Beaufort et moi avions ému la sédition avec la même intention. Je l'observai et je l'admirai. Je ne lui vis jamais un mouvement dans le visage, je ne dis pas qui marquât de la frayeur, mais je dis qu'il ne marquât une fermeté inébranlable et une présence d'esprit presque surnaturelle, qui est encore quelque chose de plus grand que la fermeté, quoiqu'elle en soit au moins en partie l'effet. Elle fut au point qu'il prit les voix,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

avec la même liberté d'esprit qu'il avoit dans les audiences ordinaires, et qu'il prononça, du même ton et du même air, l'arrêt formé sur la proposition de MM. le Coigneux et de Bellièvre, qui portoit que les députés retourneroient à Rueil pour y traiter des prétentions et des intérêts de MM. les généraux et de tous les autres qui étoient joints au parti, et pour obtenir que M. le cardinal Mazarin ne signât point dans le traité qui se feroit, tant sur ce chef que sur les autres qui se pourroient remettre en négociation.

Cette délibération, assez informe comme vous voyez, ne s'expliqua pas pour ce jour-là plus distinctement, et parce qu'il étoit plus de cinq heures du soir quand elle fut achevée, quoique l'on fût au Palais dès les sept heures du matin, et parce que le peuple étoit si animé que l'on appréhenda, et avec fondement, qu'il ne forçât les portes de la Grand'Chambre. L'on proposoit même à M. le Premier Président de sortir par les greffes, par lesquels il se pourroit retirer en son logis sans être vu, à quoi il répondit ces propres mots : — « La cour ne se cache jamais. Si j'étois assuré de périr, « je ne commettrois pas cette lâcheté qui, de plus, ne serviroit qu'à donner de la hardiesse aux séditieux. Ils me trouveroient bien dans ma maison s'ils croyoient que je les eusse appréhendés ici. » Comme le priois de ne se point exposer au moins que je n'eusse fait mes efforts pour adoucir le peuple, il se tourna vers moi d'un air moqueur, et il me dit cette mémorable parole que je vous ai racontée plus d'une fois : — « Ha ! mon bon seigneur, dites le bon mot. » Je vous confesse que, quoiqu'il me témoignât assez par là qu'il me croyoit l'auteur de la sédition, en quoi il me faisoit une horrible injustice, je ne me sentis touché d'aucun mouvement que de celui qui me fit

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

admirer l'intrépidité de cet homme que je laissai entre les mains de Caumartin, afin qu'il le retînt jusqu'à ce que je revinsse à lui.

Je priai M. de Beaufort de demeurer à la porte du parquet des huissiers pour empêcher le peuple d'entrer et le Parlement de sortir. Je fis le tour par la buvette, et quand je fus dans la grande salle, je montai sur un banc de procureur, et, ayant fait un signe de la main, tout le monde cria silence pour m'écouter. Je dis tout ce que je m'imaginai être le plus propre à calmer la sédition; et du Boisle s'avançant et me demandant avec audace si je répondois que l'on ne tiendroit pas la paix qui avoit été signée à Rueil, je lui répondis que j'en étois très-assuré, pourvu que l'on ne fît point d'émotion, laquelle continuant, seroit capable d'obliger les gens les mieux intentionnés pour le parti à chercher toutes les voies d'éviter de pareils inconvénients. Il me fallut jouer, en un quart d'heure, trente personnages tous différents. Je menaçai, je caressai, je commandai, je suppliai; enfin comme je crus me pouvoir au moins assurer de quelques instants, je revins dans la Grand'Chambre, où je pris M. le Premier Président que je mis devant moi en l'embrassant. M. de Beaufort en usa de la même manière avec M. le président de Mesmes, et nous sortîmes ainsi avec le Parlement en corps, les huissiers à la tête. Le peuple fit de grandes clameurs; nous entendîmes même quelques voix qui crioient : République! Mais l'on n'attenta rien, et ainsi finit l'histoire.

M. de Bouillon, qui courut en cette journée plus de périls que personne, ayant été couché en joue par un misérable de la lie du peuple, qui s'étoit imaginé qu'il étoit Mazarin, me dit, l'après-dînée, que je ne pouvois pas dire dorénavant qu'il n'eût au moins bien jugé

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pour cette fois du Parlement, et que je voyois bien que nous aurions tout le temps d'attendre M. de Turenne. Et je lui répondis qu'il attendît lui-même à juger du Parlement, parce que je ne doutois point que le péril où il s'étoit vu le matin, n'aidât encore beaucoup à la pente qu'il avoit déjà très-naturelle à l'accommodement.

Il y parut dès le lendemain, qui fut le 14 [mars], car l'on arrêta, après de grandes contestations (à la vérité, qui durèrent jusqu'à trois heures après midi), l'on arrêta, dis-je, que l'on feroit, le lendemain au matin, lecture de ce même procès-verbal de la conférence de Rueil et de ces mêmes articles, dont l'on n'avoit pas seulement voulu entendre parler la veille [1].

Le 15 [mars], ce procès-verbal et ces articles furent lus, ce qui ne se passa pas sans beaucoup de chaleur (mais beaucoup moindre toutefois que celle des deux premiers jours). L'on arrêta enfin, après une infinité de paroles de picoteries qui furent dites de part et d'autre, de concevoir l'arrêt en ces termes :

« La cour a accepté l'accommodement et le traité, et a ordonné que les députés du Parlement retourneront à Saint-Germain pour faire instance et obtenir la réformation de quelques articles, savoir : de celui d'aller tenir un lit de justice à Saint-Germain; de celui qui défend l'assemblée des chambres, que Sa Majesté sera très-humblement suppliée de permettre en certains cas; de celui qui permet les prêts, qui est le plus dangereux de tous pour le public, à cause des

1. La relation de cette Conférence par Mathieu Molé, que l'on trouve dans ses *Mémoires* (t. III), est plus complète que le procès-verbal imprimé, attendu qu'il rend compte de quelques démarches personnelles et de certains incidents qui ne furent pas admis à figurer au procès-verbal.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

conséquences ; et les députés y traiteront aussi des intérêts de MM. les généraux et de tous ceux qui se sont déclarés pour le parti, conjointement avec ceux qu'il leur plaira de nommer pour aller traiter particulièrement en leur nom. »

Le 16 [mars], comme on lisoit cet arrêt, Machaut, conseiller, remarqua que, au lieu de mettre *faire instance et obtenir*, l'on y avoit écrit *faire instance d'obtenir*, et il soutint que le sentiment de la compagnie avoit été que les députés fissent *instance et obtinssent*, et non pas seulement qu'ils fissent instance d'obtenir. Le Premier Président et le président de Mesmes opiniâtrèrent le contraire. La chaleur fut grande dans les esprits [1], et comme l'on étoit sur le point de délibérer, Saintot, lieutenant des cérémonies, demanda à parler au Premier Président en particulier, et lui rendit une lettre de M. le Tellier, qui lui témoignoit la satisfaction que le Roi avoit de l'arrêté du jour précédent et qui lui envoyoit des passe-ports pour les députés des généraux. Cette petite pluie, qui parut douce, abattit le grand vent qui s'étoit élevé dans le commencement de l'assemblée. L'on ne parla plus de la question ; l'on ne se ressouvint plus seulement qu'il y eût différence entre faire instance et obtenir, et faire instance d'ob-

1. Le Parlement, voyant le gouvernement faible, dit M. Cousin (*Carnets de Mazarin*, *Journal des Savants*, 1856, p. 772), s'enhardissait de plus en plus à le braver. Le cardinal Mazarin avait prévu le mal et l'avait de bonne heure signalé à la Reine. On dit même qu'il lui avait conseillé de ne pas faire intervenir le Parlement dans l'affaire du testament du Roi, et de prendre elle-même l'autorité souveraine, en vertu de son propre droit. Dans ses premiers Carnets, il lui recommande de ne pas accorder trop de crédit au Parlement, parce que insensiblement elle n'en sera plus maîtresse. Mazarin semble pressentir qu'un jour le Parlement sera son plus redoutable adversaire, et un instinct prophétique le rapproche du premier président Molé.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

tenir. Miron, conseiller et député du parlement de Rouen, qui, dès le 13, s'étoit plaint en forme au Parlement de ce que l'on avoit fait la paix sans appeler sa compagnie, et qui y revint encore le 16, fut à peine écouté, et le Premier Président lui dit simplement que s'il avoit les mémoires concernant les intérêts de son corps, il pouvoit aller à la Conférence. L'on se leva ensuite, et les députés partirent, dès l'après-dînée, pour se rendre à Rueil.

Vous les y retrouverez, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à l'Hôtel de Ville le soir de ce même 16 [mars]. Je crois même que pour vous faire bien entendre le motif de ce qui y fut résolu, il est nécessaire de vous expliquer, comme par préalable, un détail qui est curieux par sa bizarrerie et qui est de la nature de ces sortes de choses qui ne tombent dans l'imagination que par la pratique. Le bruit qu'il y eut dans le Palais le 13, obligea le Parlement à faire garder les portes du Palais par les compagnies des colonelles de la ville, qui étoient encore plus animées contre la paix Mazarine (c'est ainsi qu'elles l'appeloient) que la canaille; mais que l'on ne redoutoit pourtant pas si fort, parce que l'on savoit qu'au moins les bourgeois, dont elles étoient composées, ne vouloient pas le pillage. Celles que l'on établit ces trois jours-là à la garde du Palais furent choisies du voisinage, comme les plus intéressées à l'empêcher, et il se trouva qu'elles étoient, en effet, très-dépendantes de moi, parce que je les avois toujours ménagées avec un soin très-particulier, comme étant fort proches de l'archevêché, et qu'elles étoient en apparence attachées à M. de Champlâtreux, fils de M. le Premier Président, parce qu'il étoit leur colonel. Ce rencontre m'étoit très-fâcheux, parce que le pouvoir que l'on sa-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

voit que j'y avois, faisoit que l'on avoit lieu de m'attribuer le désordre dont elles menaçoient quelquefois, et que l'autorité que M. de Champlâtreux y eût dû avoir par sa charge, lui pouvoit donner, par l'événement l'honneur du mal qu'elles empêchoient toujours. Ce embarras est rare et cruel, et c'est peut-être un des plus grands où je me sois trouvé de ma vie. Ces gardes si bien choisies furent dix fois sur le point de faire des insultes au Parlement, et ils en firent d'assez fâcheuses à des conseillers et à des présidents en particulier, jusqu'au point d'avoir mené le président de Thoré sur le quai, proche de l'horloge, pour le jeter dans la rivière. Je ne dormis ni nuit ni jour, tout ce temps-là, pour empêcher le désordre. Le Premier Président et ses adhérents prirent une telle audace de ce qu'il n'en arrivoit point, qu'ils en prirent même avantage contre nous-mêmes et qu'ils pilèrent, pour ainsi parler, les généraux et par des plaintes et par des reproches dans des moments où, si les généraux eussent reparti assez haut pour se faire entendre du peuple, le peuple eût infailliblement déchiré malgré eux le Parlement. Le président de Mesmes les picota sur ce que les troupes n'avoient pas agi avec assez de vigueur; et Payen, conseiller de la Grand'Chambre, dit sur le même sujet des impertinences ridicules à M. de Bouillon, qui, par la crainte de jeter les choses dans la confusion, les souffrit avec une modération merveilleuse; mais elle ne l'empêcha pas d'y faire une sérieuse et profonde réflexion et de me dire, au sortir du Palais, que j'en connoissois mieux le terrain que lui; de venir le soir à l'Hôtel de Ville et de faire à M. le prince de Conti et aux autres généraux le discours dont voici la substance :

« J'avoue que je n'eusse jamais cru ce que je vois du

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Parlement. Il ne veut point, le 13 [mars], ouïr seulement nommer la paix de Rueil, et il la reçoit le 15, à quelques articles près. Ce n'est pas tout : il fait partir le 16, sans limiter ni régler leur pouvoir, ces mêmes députés qui ont signé la paix, non pas seulement sans pouvoir, mais contre ses ordres. Ce n'est pas assez, il nous charge de reproches et d'opprobres, parce que nous prenons la liberté de nous plaindre de ce qu'il traite sans nous, et de ce qu'il abandonne M. de Longueville et M. de Turenne. C'est peu : il ne tient qu'à nous de les laisser étrangler; il faut qu'au hasard de nos vies nous sauvions la leur, et je conviens que la bonne conduite le veut. Ce n'est pas, Monsieur, dit-il en se tournant vers moi, pour blâmer ce que vous avez toujours dit sur ce sujet; au contraire, c'est pour condamner ce que je vous y ai toujours répondu. Je conviens, Monsieur (en s'adressant à M. le prince de Conti), qu'il n'y a qu'à périr avec cette compagnie, si on la laisse en l'état où elle est. Je me rends, en tout et pour tout, à l'avis que M. le Coadjuteur ouvrit dernièrement chez moi, et je suis persuadé que si Votre Altesse diffère à le prendre et à l'exécuter, nous aurons dans deux jours une paix plus honteuse et moins sûre que la première. »

Comme la cour, qui avoit de moment à autre des nouvelles de toutes les démarches du Parlement, ne doutoit presque plus qu'il ne se rendît bientôt, et que par cette raison elle se refroidissoit beaucoup à l'égard des négociations particulières, le discours de M. de Bouillon les trouva dans une disposition assez propre à prendre feu. Ils entrèrent sans peine dans son sentiment, et l'on n'agita plus que la manière. Je ne la répéterai point ici, parce que je l'ai déjà expliquée très-amplement dans la proposition que j'en fis chez M. de

Digitized by Google Origina from INDIANA UNIVERSITY

Bouillon. L'on convint de tout; et il fut résolu que, dès le lendemain, à trois heures, l'on se trouveroit chez M. de Bouillon, où l'on seroit plus en repos qu'à l'Hôtel de Ville, pour y concerter la forme dont nous porterions la chose au Parlement. Je me chargeai d'en conférer, dès le soir, avec le président de Bellièvre, qui avoit toujours été, sur cet article, de mon sentiment.

Comme nous étions sur le point de nous séparer, M. d'Elbeuf reçut un billet de chez lui, qui portoit que don Gabriel de Tolède y étoit arrivé. Nous ne doutâmes pas qu'il n'apportât la ratification du traité que MM. les généraux avoient signé, et nous l'allâmes voir dans le carrosse de M. d'Elbeuf, M. de Bouillon et moi. Il apportoit effectivement la ratification de M. l'Archiduc; mais il venoit particulièrement pour essayer de renouer le traité pour la paix générale que j'avois proposée. Et comme il étoit de son naturel assez impétueux, il ne se put empêcher de témoigner, même un peu aigrement, à M. d'Elbeuf, que j'ai su depuis avoir touché de l'argent des envoyés, et assez sèchement à M. de Bouillon, que l'on n'étoit pas fort satisfait d'eux à Bruxelles. Il leur fut aisé de le contenter en lui disant que l'on venoit de prendre la résolution de revenir à ce traité, qu'il étoit venu tout à propos pour cela, et que, dès le lendemain, il en verroit des effets. Il vint souper avec Madame de Bouillon, qu'il avoit fort connue autrefois, lorsqu'elle étoit dame du palais de l'Infante, et il lui dit, en confidence, que l'Archiduc lui seroit fort obligé si elle pouvoit faire en sorte que je reçusse dix mille pistoles que le roi d'Espagne l'avoit chargé de me donner de sa part. Madame de Bouillon n'oublia rien pour me le persuader; mais elle n'y réussit pas et je m'en démêlai avec beaucoup de respect; mais d'une manière qui fit connoître aux Espagnols que je ne

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

prendrois pas aisément de leur argent. Ce refus m'a coûté cher depuis, non pas par lui-même en cette occasion, mais par l'habitude qu'il me donna à prendre la même condition dans des conjectures où il eût été de bon sens de recevoir ce qu'on m'offroit, quand même je l'eusse dû jeter dans la rivière. Ce n'est pas toujours jeu sûr de refuser de plus grands que soi.

Comme nous étions en conversation, après souper, dans le cabinet de Madame de Bouillon, Riquemont, dont je vous ai déjà parlé, y entra avec son visage consterné. Il la tira à part et il ne lui dit qu'un mot à l'oreille. Elle fondit d'abord en pleurs, et en se tournant vers don Gabriel de Tolède et vers moi : « Hélas ! s'é-« cria-t-elle, nous sommes perdus; l'armée a aban-« donné M. de Turenne. » Le courrier entra au même instant, qui nous conta succinctement l'histoire, qui étoit que tous les corps avoient été gagnés par l'argent de la cour et que toutes les troupes lui avoient manqué, à la réserve de deux ou trois régiments; que M. de Turenne avoit fait beaucoup que de n'être pas arrêté et qu'il s'étoit retiré, lui cinq ou sixième, chez Madame la Landgrave de Hesse [Marie-Élisabeth], sa parente et son amie.

M. de Bouillon fut atterré de cette nouvelle comme d'un coup de foudre, et j'en fus presque aussi touché que lui. Je ne sais si je me trompais, mais il me parut que don Gabriel de Tolède n'en fut pas trop affligé, soit qu'il crût que nous n'en serions que plus dépendants d'Espagne, soit que son humeur, qui étoit fort gaie et enjouée, l'emportât sur l'intérêt du parti. M. de Bouillon ne fut pas si fort abattu de cette nouvelle qu'il ne pensât, un demi-quart d'heure après l'avoir reçue, aux expédients de la réparer. Nous envoyâmes chercher le président de Bellièvre, qui venoit de recevoir un

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

billet de M. le maréchal de Villeroi qui la lui mandait de Saint-Germain; et ce billet portoit que le Premier Président et le président de Mesmes avoient dit à un homme de la cour, du nom duquel je ne me ressouviens pas et qu'ils avoient trouvé sur le chemin de Rueil, que si les affaires ne s'accommodoient, ils ne retourneroient plus à Paris. M. de Bouillon qui, ayant perdu sa principale considération dans la perte de l'armée de M. de Turenne, jugeoit bien que les vastes espérances qu'il avoit conçues d'être l'arbitre du parti n'étoient plus fondées, revint tout d'un coup à sa première disposition de porter les choses à l'extrémité, et il prit sujet de ce billet du maréchal de Villeroi pour nous dire, comme naturellement et sans affectation, que nous pouvions juger, par ce que le Premier Président et le président de Mesmes avoient dit, que ce que nous avions projeté la veille ne recevroit pas grande difficulté dans son exécution.

Je reconnois de bonne foi que je manquai beaucoup, en cet endroit, de la présence d'esprit qui y étoit nécessaire; car au lieu de me tenir couvert devant don Gabriel de Tolède et de me réserver à m'ouvrir à M. de Bouillon, quand nous serions demeurés le président de Bellièvre et moi seuls avec lui; je lui répondis que les choses étoient bien changées et que la désertion de l'armée de M. de Turenne faisoit que ce qui la veille était facile dans le Parlement, y seroit le lendemain impossible et même ruineux. Je m'étendis sur cette matière, et cette imprudence, de laquelle je ne m'aperçus que quand il ne fut plus temps d'y remédier, me jeta dans des embarras que j'eus bien de la peine à démêler. Don Gabriel de Tolède, qui avoit ordre, à ce que Madame de Bouillon m'a dit depuis, de s'ouvrir avec moi, s'en cacha au contraire avec soin

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

dès qu'il me vit changer sur la nouvelle de M. de Turenne, et il fit parmi les généraux des cabales qui me donnèrent beaucoup de peine. Je vous expliquerai ce détail, après que je vous aurai rendu compte de la suite de la conversation que nous eûmes, ce soir-là, chez M. de Bouillon.

Comme il se sentoit et qu'il ne se pouvoit pas nier à lui-même que ses délais n'eussent mis les affaires où elles étoient tombées, il coula, dans le commencement d'un discours qu'il adressoit à don Gabriel, comme pour lui expliquer le passé, il coula, dis-je, que c'étoit au moins une espèce de bonheur que la nouvelle de la désertion des troupes de M. de Turenne fût arrivée devant que l'on eût exécuté ce que l'on avoit résolu de proposer au Parlement, parce que, ajouta-t-il, le Parlement, voyant que le fondement sur lequel on l'eût engagé lui eût manqué, auroit tourné tout à coup contre nous; au lieu que nous sommes présentement en état de fonder de nouveau la proposition, et c'est sur quoi nous avons, ce me semble, à délibérer.

Ce raisonnement, qui étoit très-subtil et très-spécieux, me parut, dès l'abord, très-faux, parce qu'il supposoit pour certain qu'il y eût une nouvelle proposition à faire, ce qui étoit toutefois le fond de la question. Je n'ai jamais vu homme qui entendît cette figure, approchant de M. de Bouillon. Il m'avoit souvent dit que le comte Maurice [de Nassau, prince d'Orange] avoit accoutumé de répondre à Barnevelt, à qui il fit depuis trancher la tête, qu'il renverseroit la Hollande en donnant toujours le change aux États, par la supposition certaine de ce qui faisoit la question. J'en fis ressouvenir, en riant, M. de Bouillon au moment dont il s'agit, et je lui soutins qu'il n'y avoit

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

plus rien qui pût empêcher le Parlement de faire la paix, que tous les efforts par lesquels l'on prétendoit l'arrêter l'y précipiteroient, et que j'étois persuadé qu'il falloit délibérer sur ce principe. La contestation s'échauffant, M. de Bellièvre proposa d'écrire ce qui se diroit de part et d'autre. Voici ce que je lui dictai et que j'avois encore de sa main, cinq ou six jours devant que je fusse arrêté. Il en eut quelque scrupule, il me le demanda, je le lui rendis, et ce fut un grand bonheur pour lui, car je ne sais si cette paperasse, qui eût pu être prise, ne lui eût point nui quand l'on le fit premier président. En voici le contenu :

« Je vous ai dit plusieurs fois que toute compagnie est peuple, et que tout, par conséquent, y dépend des instants; vous l'avez éprouvé peut-être plus de cent fois depuis deux mois; et si vous aviez assisté aux assemblées du Parlement, vous l'auriez observé plus de mille. Ce que j'y ai remarqué de plus, est que les propositions n'y ont qu'une fleur, et que telle qui y plaît merveilleusement aujourd'hui, y déplaît demain à proportion. Ces raisons m'ont obligé, jusqu'ici, de vous presser de ne pas manquer l'occasion de la déclaration de M. de Turenne, pour engager le Parlement et pour l'engager d'une manière qui le pût fixer. Rien ne pouvoit produire cet effet, que la proposition de la paix générale, qui est de soi-même le plus grand et le plus plausible de tous les biens, et qui nous donnoit lieu de demeurer armés dans le temps de la négociation.

« Quoique don Gabriel ne soit pas François, il sait assez nos manières, pour ne pas ignorer qu'une proposition de cette nature, qui va à faire la paix à son Roi malgré tout son conseil, demande de grands préalables dans un Parlement, au moins quand on la veut

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

porter jusques à l'effet. Lorsqu'on ne l'avance que pour amuser les auditeurs, ou pour donner un prétexte aux particuliers d'agir avec plus de liberté, comme nous le fîmes dernièrement quand don Joseph de Illescas eut son audience du Parlement, on la peut hasarder plus légèrement, parce que le pis du pis est qu'elle ne fasse point son effet; mais quand on pense à la faire effectivement réussir, et quand même l'on s'en veut servir, en attendant qu'elle réussisse, à fixer une compagnie que rien autre chose ne peut fixer, je mets en fait qu'il y a encore plus de perte à la manquer en la proposant légèrement, qu'il n'y a d'avantage à l'emporter en la proposant à propos. Le seul nom de l'armée de Weymar étoit capable d'éblouir le premier jour le Parlement. Je vous le dis; vous eûtes vos raisons pour différer : je les crus bonnes et je m'y suis soumis. Le nom et l'armée de M. de Turenne l'eût encore apparemment emporté, il n'y a que trois ou quatre jours. Je vous le représentois; vous eûtes vos considérations pour attendre; je les crois justes et je m'y suis rendu. Vous revîntes hier à mon sentiment et je ne m'en départis pas, quoique j'y connusse très-bien que la proposition dont il s'agissoit avoit déjà beaucoup perdu de sa fleur; mais je crus, comme je le crois encore, que nous l'eussions fait réussir si l'armée de M. de Turenne ne lui eût pas manqué, non pas peut-être avec autant de facilité que les premiers jours, mais au moins avec la meilleure partie de l'effet qui nous étoit nécessaire. Ce n'est plus cela.

« Qu'est-ce que nous avons pour appuyer dans le Parlement la proposition de la paix générale? Nos troupes? vous voyez ce qu'ils vous en ont dit eux-mêmes aujourd'hui dans la Grand'Chambre. L'armée

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de M. de Longueville? vous savez ce que c'est; nous la disons de sept mille hommes de pied et de trois mille chevaux, et nous ne disons pas vrai de plus de moitié; et vous n'ignorez pas que nous l'avons tant promise et que nous l'avons si peu tenue, que nous n'en oserions presque plus parler. A quoi nous servira donc de faire au Parlement la proposition de la paix générale, qu'à lui faire croire et dire que nous n'en parlons que pour rompre la particulière, ce qui sera le vrai moyen de la faire désirer à ceux qui ne la veulent point. Voilà l'esprit des compagnies, et plus de celle-là, au moins à ce qui m'en a paru, que de toute autre, sans excepter celle de l'Université. Je tiens pour constant que si nous exécutons ce que nous avons résolu, nous n'aurons pas quarante voix qui aillent à ordonner aux députés de revenir à Paris, en cas que la cour refuse ce que nous lui proposons; tout le reste n'est que parole qui n'engagera à rien le Parlement, dont la cour sortira aussi par des paroles qui ne lui coûteront rien, et tout ce que nous ferons sera de faire croire à tout Paris et à tout Saint-Germain que nous avons un très-grand et très-particulier concert avec Espagne. »

M. de Bouillon, qui sortit du cabinet de Madame sa femme, avec elle et avec don Gabriel, sous prétexte d'aller écrire ces pensées dans le sien, nous dit, au président de Bellièvre et à moi, lorsque nous eûmes fini notre écrit dans lequel le président de Bellièvre avoit mis beaucoup du sien : qu'il avoit un si grand mal de tête, qu'il avoit été obligé de quitter la plume à la seconde ligne. La vérité étoit qu'il avoit demeuré en conférence avec don Gabriel, dont les ordres portoient de se conformer entièrement à ses sentiments. Je le sus en retournant chez moi, où je trouvai

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

valet de chambre de Laigues, qu'il m'envoyoit de l'armée d'Espagne qui s'étoit avancée, avec une dépêche de dix-sept pages de chiffres. Il n'y avoit que deux ou trois lignes en lettres ordinaires, qui me marquoient que quoique Fuensaldagne fût bien plus satisfait de l'avis dont j'avois été, à propos du traité des généraux, que de celui de M. de Bouillon, néanmoins la confiance que l'on avoit à Bruxelles en Madame sa femme faisoit que l'on le croyoit plus que moi. Je vous rendrai compte de la grande dépêche en chiffre, après que j'aurai achevé ce qui se passa chez M. de Bouillon.

M. le président de Bellièvre ayant lu notre écrit en présence de M. et de Madame de Bouillon et de M. de Brissac, qui revenoit du camp, nous nous aperçûmes, en moins de rien, que don Gabriel de Tolède, qui y étoit aussi présent, n'avoit pas plus de connoissance de nos affaires que nous en pouvions avoir de celles de Tartarie. De l'esprit, de l'agrément, de l'enjouement, peut-être même de la capacité, qui avoit au moins paru en quelque chose dont il se mêla, à l'égard de feu M. le Comte, mais je n'ai guère vu d'ignorance plus crasse au moins par rapport aux matières dont il s'agissoit. C'est une grande faute que d'envoyer de tels négociateurs. J'ai observé qu'elle est très-commune. Il nous parut que M. de Bouillon ne contesta notre écrit qu'autant qu'il fut nécessaire pour faire voir à don Gabriel qu'il n'étoit pas de notre avis: « dont je ne suis pas en effet, me dit-il à l'oreille, « mais il m'est important que cet homme ici ne me « croie pas, et, ajouta-t-il un moment après, je vous en « dirai demain la raison. »

Il étoit deux heures après minuit sonnées, quand je retournai chez moi, et je trouvai, pour rafraîchissement, la lettre de Laigues dont je vous ai parlé; je

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

passai le reste de la nuit à la déchiffrer, et je n'y rencontrai pas une syllabe qui ne me donnât une mortelle douleur. La lettre étoit écrite de la main de Laigues, mais elle étoit en commun de Noirmoutiers et de lui, et la substance de ces dix-sept pages étoit que nous avions eu tous les torts du monde de souhaiter que les Espagnols ne s'avançassent pas dans le royaume; que tous les peuples étoient si animés contre le Mazarin et si bien intentionnés pour la défense de Paris, qu'ils venoient de toutes parts au-devant d'eux; que nous ne devions point appréhender que leur marche nous fît tort dans le public; que M. l'Archiduc étoit un saint, qui mourroit plutôt de mille morts que de prendre des avantages desquels l'on ne seroit point convenu; que M. de Fuensaldagne étoit un homme net, de qui, dans le fond, il n'y avoit rien à craindre.

La conclusion étoit que le gros de l'armée d'Espagne seroit tel jour à Vadencourt, l'avant-garde tel jour à Pont-à-Ver [Pontavert]; qu'elle y séjourneroit quelques autres jours, car je ne me souviens pas précisément du nombre, après quoi l'Archiduc faisoit état de se venir poster à Dammartin; que le comte de Fuensaldagne leur avoit donné des raisons si pressantes et si solides de cette marche, qu'ils ne s'étoient pas pu défendre d'y donner les mains et même de l'approuver; qu'il les avoit priés de m'en donner part en mon particulier, et de m'assurer qu'il ne feroit jamais rien que de concert avec moi.

Il n'étoit plus heure de se coucher quand j'eus déchiffré cette lettre; mais quand même j'eusse été dans le lit, je n'y eusse pas assurément reposé, dans la cruelle agitation qu'elle me donna, et cette agitation étoit aigrie par toutes les circonstances qui la pouvoient envenimer. Je voyois le Parlement plus éloigné que

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

jamais de s'engager dans la guerre, à cause de la désertion de l'armée de M. de Turenne; je voyois les députés à Rueil beaucoup plus hardis que la première fois, par le succès de leur prévarication. Je voyois le peuple de Paris aussi disposé à faire entrée à l'Archiduc, qu'il l'eût pu être à recevoir M. le duc d'Orléans. Je voyois que ce prince, avec son chapelet qu'il avoit toujours à la main, et que Fuensaldagne, avec son argent, y auroient en huit jours plus de pouvoirs que nous tous que nous étions. Je voyois que le dernier, qui étoit un des plus habiles hommes du monde, avoit tellement mis la main sur Noirmoutiers et sur Laigues, qu'il les avoit comme enchantés. Je voyois que M. de Bouillon, qui venoit de perdre la considération de l'armée d'Allemagne, retomboit dans ses premières propositions de porter toutes les choses à l'extrémité. Je voyois que la cour, qui se croyoit assurée du Parlement, y précipitoit nos généraux, par le mépris qu'elle recommençoit d'en faire depuis les deux dernières délibérations du Palais. Je voyois que toutes ces dispositions nous conduisoient naturellement et infailliblement à une sédition populaire qui étrangleroit le Parlement, qui mettroit les Espagnols dans le Louvre, qui renverseroit peut-être et même apparemment l'État, et je voyois, sur le tout, que le crédit que j'avois dans le peuple, et par moi et par M. de Beaufort, et les noms de Noirmoutiers et de Laigues, qui avoient mon caractère, me donneroient, sans que je m'en pusse défendre, le triste et funeste honneur de ces fameux exploits, dans lesquels le premier soin du comte de Fuensaldagne seroit de m'anéantir moi-même.

Vous voyez assez, par toutes ces circonstances, l'embarras où je me trouvois, et, ce qui en étoit encore de plus fâcheux, est que je n'avois presque personne à

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qui je m'en pusse ouvrir, que le président de Bellièvre, homme de bon sens, mais qui n'étoit ferme que jusqu'à un certain point; et il n'y a que l'expérience qui puisse faire concevoir les égards qu'il faut observer avec les gens de ce caractère. Il n'y a peut-être rien de plus embarrassant, et je ne jugeai pas qu'il fût à propos, par cette raison, que je me découvrisse tout à fait à lui de ma peine, qu'il ne voyoit pas par lui-même dans toute son étendue. Je fus tout le matin dans ces pensées, et je me résolus de les aller communiquer à mon père, qui étoit retiré depuis plus de vingt ans dans l'Oratoire, et qui n'avoit jamais voulu entendre parler de toutes mes intrigues. Il me vint une pensée, entre la porte Saint-Jacques et Saint-Magloire, qui fut de contribuer, sous main, de tout ce qui seroit en moi à la paix pour sauver l'État, qui me paroissoit sur le penchant de sa ruine, et de m'y opposer en apparence pour me maintenir avec le peuple, et pour demeurer toujours à la tête d'un parti non armé, que je pourrois armer ou ne pas armer dans les suites, selon les occasions. Cette imagination, quoique non digérée, tomba d'abord dans l'esprit de mon père, qui étoit naturellement fort modéré, ce qui commença à me faire croire qu'elle n'étoit pas si extrême qu'elle me l'avoit paru d'abord. Après l'avoir discutée, elle ne nous parut pas même si hasardeuse à beaucoup près, et je me ressouvins de ce que j'avois observé quelquefois, que tout ce qui paroît hasardeux et ne l'est pas est presque toujours sage. Ce qui me confirma encore dans mon opinion fut que mon père, qui avoit reçu deux jours auparavant beaucoup d'offres avantageuses pour moi du côté de la cour, par la voix de M. de Liancour, qui étoit à Saint-Germain, convenoit que je n'y pouvois trouver aucune sûreté. Nous dégrossîmes notre propo-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

sition, nous la revêtîmes de ce qui lui pouvoit donner et de la couleur et de la force, et je me résolus de prendre ce parti et de l'inspirer, s'il m'étoit possible, dès l'après-dînée, à MM. de Bouillon, de Beaufort et de la Mothe-Houdancourt, avec lesquels nous faisions état de nous assembler.

M. de Bouillon, qui vouloit laisser le temps aux envoyés d'Espagne[1] de gagner Messieurs les généraux, s'en excusa sur je ne sais quel prétexte, et remit l'assemblée au lendemain. Je confesse que je ne me doutai point de son dessein et que je ne m'en aperçus que le soir, où je trouvai M. de Beaufort très-persuadé que nous n'avions plus rien à faire qu'à fermer les portes de Paris aux députés de Rueil, qu'à chasser le Parlement, qu'à se rendre maître de l'Hôtel de Ville et qu'à faire avancer l'armée d'Espagne dans nos faubourgs.

Comme le président de Bellièvre me venoit d'avertir que Madame de Montbazon lui avoit parlé dans les mêmes termes, je me le tins pour dit, et je commençai là à reconnoître la sottise que j'avois faite de m'ouvrir au point que je m'étois ouvert, en présence de don Gabriel de Tolède, chez M. de Bouillon. J'ai su depuis par lui-même, qu'il avoit été quatre ou cinq heures, la nuit suivante, chez Madame de Montbazon, à qui il

1. On peut consulter sur le séjour à Paris, en l'année 1649, des envoyés d'Espagne, une *Ode sur don Joseph de Illescas, prétendu envoyé de l'archiduc Léopold*. Nous n'en citerons que les derniers vers :

Enfin, Espagnols douteux,
Ne contez plus ces sornettes.
Qui les croit, entre nous deux,
A teste à porter sonnettes.
Ridicules capitans,
Nains qui faites les géants
Pleins de foiblesse et d'audace,
Bientôt jusques à Madrid
Nous irons vous rendre grâce,
Des secours qu'on nous offrit.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

avoit promis vingt mille écus comptant et une pension de six mille, en cas qu'elle portât M. de Beaufort à ce que M. l'Archiduc désiroit de lui. Il n'oublia pas les autres. Il eut à bon marché M. d'Elbeuf; il donna des lueurs au maréchal de la Mothe de lui faire trouver des accommodements touchant le duché de Cardonne. Enfin je connus, le jour que nous nous assemblâmes, M. de Beaufort, M. de Bouillon, le maréchal de la Mothe et moi, que le catholicon d'Espagne n'avoit pas été épargné dans les drogues qui se débitèrent dans cette conversation.

Tout le monde m'y parut persuadé que la désertion des troupes de M. de Turenne ne nous laissoit plus de choix pour les partis qu'il y avoit à prendre, et que l'unique étoit de se rendre, par le moyen du peuple, maître du Parlement et de l'Hôtel de Ville.

Je suis très-persuadé que je vous ennuierois si je rebattois ici les raisons que j'alléguai contre ce sentiment, parce que ce furent les mêmes que je vous ai déjà, ce me semble, exposées plus d'une fois. M. de Bouillon qui, ayant perdu l'armée d'Allemagne et ne se voyant plus, par conséquent, assez de considération pour tirer de grands avantages du côté de la cour, ne craignoit plus de s'engager pleinement avec Espagne, ne voulut point concevoir ce que je disois. Mais j'emportai MM. de Beaufort et de la Mothe, auxquels je fis comprendre assez aisément qu'ils ne trouveroient pas une bonne place dans un parti qui seroit réduit, dans quinze jours, à dépendre en tout et pour tout du conseil d'Espagne. Le maréchal de la Mothe n'eut aucune peine à se rendre à mon sentiment; mais comme il savoit que don Francisco Pizarro étoit parti la veille pour aller trouver M. de Longueville, avec lequel il étoit intimement lié, il ne s'expliquoit pas tout à fait décisi-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

vement. M. de Beaufort ne balança point, quoique je reconnusse à mille choses qu'il avoit été bien catéchisé par Madame de Montbazon, dont je remarquai de certaines expressions toutes copiées. M. de Bouillon, très-embarrassé, me dit avec émotion : « Mais si nous « eussions engagé le Parlement, comme vous le vou- « liez dernièrement, et que l'armée d'Allemagne nous « eût manqué comme elle a fait et comme cet enga- « gement du Parlement ne l'en eût pas empêchée, « n'aurions-nous pas été dans le même état où nous « sommes? Et vous faisiez pourtant votre compte, en « ce cas, de soutenir la guerre avec nos troupes, avec « celles de M. de Longueville, avec celles qui se font « présentement pour nous dans toutes les provinces « du royaume. — Ajoutez, s'il vous plaît, Monsieur, « lui répondis-je, avec le Parlement de Paris déclaré « et engagé pour la paix générale, car ce même Parle- « ment, qui ne s'engagera pas sans M. de Turenne, « tiendroit fort bien sans M. de Turenne s'il avoit une « fois été engagé, et il eût été aussi judicieux, en ce « temps-là, de fonder sur lui, qu'il l'est à mon avis, à « cette heure, de n'y rien compter. Les compagnies « vont toujours devant elles, quand elles ont été jus- « qu'à un certain point, et leur retour n'est point à « craindre quand elles sont fixées. La proposition de « la paix générale l'eût fait à mon opinion, dans le « moment de la déclaration de M. de Turenne; nous « avons manqué ce moment; je suis convaincu qu'il « n'y a plus rien à faire de ce côté-là, et je crois « même, Monsieur, dis-je en m'adressant à M. de Bouil- « lon, que vous en êtes persuadé comme moi. La seule « différence est, au moins à mon sens, que vous « croyez que nous pouvons soutenir l'affaire par le « peuple, et je crois que nous ne le devons pas;

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« c'est la vieille question qui a été déjà agitée plu-
« sieurs fois. »

M. de Bouillon, qui ne voulut point la remettre sur le tapis parce qu'il avoit reconnu de bonne foi avec moi, en deux ou trois occasions, que mes sentiments étoient raisonnables sur ce chef, tourna tout court et il me dit : « Ne contestons point. Supposez qu'il ne se faille « point servir du peuple dans cette conjoncture, que « faut-il faire? quel est votre avis? — Il est bizarre et « extraordinaire, lui répliquai-je; le voici : je vous le « vais expliquer en peu de paroles, et je commencerai « par ses fondements. Nous ne pouvons empêcher la « paix sans ruiner le Parlement par le peuple; nous ne « saurions soutenir la guerre par le peuple sans nous « mettre dans la dépendance de l'Espagne; nous ne « saurions avoir la paix avec Saint-Germain, que nous « ne consentions à voir le cardinal Mazarin dans le mi- « nistère; nous ne pouvons trouver aucune sûreté dans « ce ministère. » M. de Bouillon qui, avec la physionomie d'un bœuf, avoit la perspicacité d'un aigle, ne me laissa pas achever. « Je vous entends, me dit-il, « vous voulez laisser faire la paix et vous voulez en « même temps n'en point être. — Je veux faire plus, « lui répondis-je, car je m'y veux opposer, mais de « ma voix simplement et de celle des gens qui vou- « dront bien hasarder la même chose. — Je vous en- « tends encore, reprit M. de Bouillon; voilà une grande « et belle pensée; elle vous convient, elle peut même « convenir à M. de Beaufort, mais elle ne convient « qu'à vous deux. — Si elle ne convenoit qu'à nous « deux, lui repartis-je, je me couperois plutôt la lan- « gue que de la proposer. Elle vous convient plus qu'à « personne, si vous voulez jouer le même personnage « que nous, et si vous ne croyez pas le devoir, celui

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« que nous jouerons ne vous conviendra pas moins,
« parce que vous vous en pouvez très-bien accommo-
« der. Je m'explique.

« Je suis persuadé que ceux qui persisteront à
« demander, pour condition de l'accommodement,
« l'exclusion du Mazarin, demeureront les maîtres des
« peuples, encore assez longtemps, pour profiter des
« occasions que la fortune fait toujours naître dans
« des temps qui ne sont pas encore remis et rassurés.
« Qui peut jouer ce rôle avec plus de dignité et avec
« plus de force que vous, Monsieur, et par votre répu-
« tation et par votre capacité? Nous avons déjà la
« faveur des peuples, M. de Beaufort et moi; vous
« l'aurez demain comme nous par une déclaration de
« cette nature[1]. Nous serons regardés de toutes les
« provinces comme les seuls sur qui l'espérance pu-
« blique se pourra fonder. Toutes les fautes du mi-
« nistère nous tourneront à compte : notre considé-
« ration en sauvera quelques-unes au public; les
« Espagnols en auront une très-grande pour nous; le
« Cardinal ne pourra s'empêcher de nous en donner
« lui-même, parce que la pente qu'il a à toujours
« négocier fera qu'il ne pourra s'empêcher de nous
« rechercher. Tous ces avantages ne me persuadent
« pas que ce parti que je vous propose soit fort bon;
« j'en vois tous les inconvénients, et je n'ignore pas
« que, dans le chapitre des accidents, auxquels je
« conviens qu'il faut s'abandonner en suivant ce che-
« min, nous pouvons trouver des abîmes; mais il est,
« à mon opinion, nécessaire de les hasarder quand
« l'on est assuré de rencontrer encore plus de préci-
« pices dans les voies ordinaires. Nous n'avons déjà

1. Mots effacés : « Nous rendrons réelle par notre union cette chimère du public. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« que trop rebattu ceux qui sont inévitables dans la « guerre, et ne voyons-nous pas, d'un clin d'œil, ceux « de la paix sous un ministère outragé, et dont le « rétablissement parfait ne dépendra que de notre « ruine? Ces considérations me font croire que ce « parti nous convient à tous pour le moins aussi juste- « ment qu'à moi; mais je maintiens que quand il ne « vous conviendroit pas de le prendre, il vous con- « vient toujours que je le prenne, parce qu'il facilitera « beaucoup votre accommodement, et qu'il le faci- « litera en deux manières, et en vous donnant plus « de temps pour le traiter devant que la paix se « conclue, et en tenant après qu'elle le sera, le Maza- « rin en état d'avoir plus d'égards pour ceux dont il « pourra appréhender la réunion avec moi. »

M. de Bouillon[1], qui avoit toujours dans la tête qu'il pourroit trouver sa place dans l'extrémité, sourit à ces dernières paroles, et il me dit : « Vous m'avez tantôt « fait la guerre de la figure de rhétorique de Barne- « velt, et je vous le rends; car vous supposez, par « votre raisonnement, qu'il faut laisser faire la paix, « et c'est ce qui est en question, car je maintiens que « nous pouvons soutenir la guerre, en nous rendant, « par le moyen du peuple, maître du Parlement. — « Je ne vous ai parlé, Monsieur, lui répondis-je, que « sur ce que vous m'avez dit qu'il ne falloit plus con- « tester sur ce point, et que vous désiriez simplement

1. Les *Triolets du temps* disent de M. de Bouillon :

Admirons Monsieur de Bouillon,
C'est un Mars quoiqu'il ait la goutte,
Son conseil s'est trouvé fort bon.
Admirons Monsieur de Bouillon,
Il est plus sage qu'un Caton;
On fait bien alors qu'on l'écoute.
Admirons Monsieur de Bouillon,
C'est un Mars quoiqu'il ait la goutte.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« d'être éclairci du détail de mes vues sur la propo-
« sition que je vous faisois. Vous revenez présente-
« ment au gros de la question, sur laquelle je n'ai rien
« à vous répondre que ce que je vous ai déjà dit vingt
« ou trente fois. » — « Nous ne nous sommes pas per
« suadés, reprit-il, et ne voulez-vous pas bien vous en
« rapporter au plus de voix? » — « De tout mon cœur,
« lui répondis-je, et il n'y a rien de plus juste. Nous
« sommes dans le même vaisseau, il faut périr ou se
« sauver ensemble. Voilà M. de Beaufort qui est assu-
« rément dans le même sentiment; et quand lui et
« moi serions encore plus maîtres du peuple que nous
« ne le sommes, je crois que lui et moi mériterions
« d'être déshonorés, si nous nous servions de notre
« crédit, je ne dis pas pour abandonner, mais je dis
« pour forcer le moindre homme du parti à ce qui ne
« seroit pas de son avantage. Je me conformerai à
« l'avis commun, je le signerai de mon sang, à con-
« dition toutefois que vous ne serez pas dans la liste
« de ceux à qui je m'engagerai, car je le suis assez,
« comme vous savez, par le respect et par l'amitié
« que j'ai pour vous. » M. de Beaufort nous réjouit sur cela de quelques apophthegmes, qui ne manquoient jamais dans les occasions où ils étoient les moins requis.

M. de Bouillon, qui savoit bien que son avis ne passeroit pas à la pluralité, et qui ne m'avoit proposé de l'y mettre que parce qu'il croyoit que j'en appréhenderois la commise, qui découvriroit à trop de gens le jeu dont la plus grande finesse étoit de le bien cacher, me dit et sagement et honnêtement : — « Vous
« savez bien que ce ne seroit ni votre compte ni le
« mien que de discuter ce détail dans le moment où
« nous sommes, en présence de gens qui seroient

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« capables d'en abuser. Vous êtes trop sage, et je ne « suis pas assez fou pour leur porter cette matière « aussi crue et aussi peu digérée qu'elle l'est encore. « Approfondissons-la, je vous supplie, devant qu'ils « puissent seulement s'imaginer que nous la traitions. « Votre intérêt n'est pas, à ce que vous prétendez, de « vous rendre maître de Paris par le peuple; le mien, « au moins comme je le conçois, n'est pas de laisser « faire la paix sans m'accommoder. Demandez, ajouta-« t-il, à M. le maréchal de la Mothe, si Mademoiselle « de Toucy y consentiroit pour lui.» J'entendis ce que M. de Bouillon vouloit dire. M. de la Mothe étoit fort amoureux de Mademoiselle de Toucy, et l'on croyoit même en ce temps-là qu'il l'épouseroit encore plus tôt qu'il ne fit[1]. Et M. de Bouillon, qui me vouloit marquer que la considération de Madame sa femme ne lui permettoit pas de prendre pour lui le parti que je lui avois proposé, et qui ne vouloit pas le marquer aux autres, se servit de cette manière pour me l'insinuer, et pour m'empêcher de l'en presser davantage devant ceux auxquels il n'avoit pas la même confiance qu'il avoit en moi. Il me l'expliqua aussi un moment après, auquel il eut le moyen de me parler seul, parce que Mademoiselle de Longueville, dans la chambre de qui cette conversation se passa, à l'Hôtel de Ville, revint de ses visites et nous obligea d'aller chercher un autre lieu pour continuer notre discours.

Comme M. de Beaufort et M. de la Mothe étoient après pour faire ouvrir une espèce de bureau qui répond sur la salle, M. de Bouillon eut le temps de

1. Louise de Prie, fille du marquis de Toucy, ne devint Madame la maréchale de la Mothe qu'en l'année 1650. Elle est le sujet d'une des historiettes de Tallemant des Réaux, t. III, p. 317, édition Paulin. Paris.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

me dire que je ne devois pas avoir tous les gants de ma proposition; qu'elle lui étoit venue dans l'esprit dès qu'il avoit appris la désertion de M. son frère; que ce parti étoit l'unique bon, qu'il avoit même le moyen de l'améliorer encore beaucoup davantage, en le faisant goûter aux Espagnols; qu'il avoit été sur le point, cinq ou six fois dans un jour, de me le communiquer, mais que Madame sa femme s'y étoit toujours opposée avec une telle fermeté, avec tant de larmes, avec une si vive douleur, qu'elle lui avoit enfin fait donner parole de n'y plus penser, et de s'accommoder à la cour ou de prendre parti avec Espagne. « Je vois bien, ajouta-t-il, que vous ne voulez pas du « second; aidez-moi au premier, je vous en conjure; « vous voyez la confiance parfaite que j'ai en vous. »

M. de Bouillon me dit tout cela en confusion et en moins de paroles que je ne vous le viens d'exprimer, et comme MM. de Beaufort et de la Mothe nous rejoignirent, avec le président de Bellièvre qu'ils avoient trouvé sur le degré, je n'eus le temps que de serrer la main à M. de Bouillon, et nous entrâmes tous ensemble dans le bureau. Il y expliqua, en peu de mots, à M. de Bellièvre, le commencement de notre conversation; il témoigna ensuite qu'il ne pouvoit en son particulier prendre le parti que je lui avois proposé, parce qu'il risquoit pour jamais toute sa maison, à laquelle il seroit responsable de sa ruine; qu'il devoit tout en cette conjoncture à M. son frère, dont les intérêts ne comportoient pas apparemment une conduite de cette nature; qu'il nous pouvoit au moins assurer, par avance, qu'elle étoit bien éloignée de son humeur et de ses maximes; enfin il n'oublia rien pour persuader, particulièrement au président de Bellièvre, qu'il y avoit le droit du jeu de ne pas entrer

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

dans ma proposition. Je le remarquai, et je vous en dirai tantôt la raison. Il revint tout d'un coup, après s'être beaucoup étendu, même jusques à la digression, et il dit en se tournant vers M. de Beaufort et vers moi : — « Mais entendons-nous, comme vous « l'avez tantôt proposé. Ne consentez à la paix, au « moins par votre voix dans le Parlement, que sous la « condition de l'exclusion du Mazarin. Je me joindrai « à vous, je tiendrai le même langage. Peut-être que « notre fermeté donnera plus de force que nous ne « croyons nous-mêmes au Parlement. Si cela n'arrive « pas, et même dans le doute que cela n'arrive pas, « qui n'est que trop violent, agréez que je cherche à « sauver ma maison, et que j'essaye d'en trouver les « voies par les accommodements, qui ne peuvent pas « être fort bons en l'état où sont les choses, mais qui « pourront peut-être le devenir avec le temps. »

Je n'ai guère eu en ma vie de plus sensible joie que celle que je reçus à cet instant. Je pris la parole avec précipitation, et je répondis à M. de Bouillon : que j'avois tant d'impatience de lui faire connoître à quel point j'étois son serviteur, que je ne me pouvois empêcher de manquer même au respect que je devois à M. de Beaufort, et de prendre même la parole devant lui, pour lui dire que non-seulement je lui rendrois, en mon particulier, toutes les paroles d'engagements qu'il avoit pris avec moi, mais que je lui donnois de plus la mienne que je ferois, pour faciliter son accommodement, tout ce qu'il lui plairoit sans exception; qu'il se pouvoit servir et de moi et de mon nom pour donner à la cour toutes les offres qui lui pourroient être bonnes, et que, comme dans le fond je ne voulois pas m'accommoder avec le Mazarin, je le rendois maître, avec une sensible joie, de toutes les appa-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

rences de ma conduite, desquelles il se pourroit servir pour ses avantages.

M. de Beaufort, dont le naturel étoit de renchérir toujours sur celui qui avoit parlé le dernier, lui sacrifia avec emphase tous les intérêts passés, présents et à venir de la maison de Vendôme. Le maréchal de la Mothe lui fit son compliment et le président de Bellièvre lui fit son éloge. Nous convînmes, en un quart d'heure, de tous nos faits. M. de Bouillon se chargea de faire agréer aux Espagnols cette conduite, pourvu que nous lui donnassions parole de ne leur point témoigner qu'elle eût été concertée auparavant avec nous. Nous prîmes le soin, le maréchal de la Mothe et moi, de proposer à M. de Longueville, en son nom, en celui de M. de Beaufort et au mien, le parti que M. de Bouillon prenoit pour lui; et nous ne doutâmes point qu'il ne l'acceptât, parce que tous les gens irrésolus prennent toujours avec facilité et même avec joie toutes les ouvertures qui les mènent à deux chemins, et qui par conséquent ne les pressent pas d'opter. Nous crûmes que, par cette raison, M. de la Rochefoucauld ne nous feroit point d'obstacle, ni auprès de M. le prince de Conti ni auprès de Madame de Longueville; et ainsi nous résolûmes que M. de Bouillon en feroit, dès le soir même, la proposition à M. le prince de Conti, en présence de tous les généraux, à l'exception de M. d'Elbeuf, qui étoit au camp, et auquel M. de Bellièvre se chargea de faire agréer ce que nous ferions, au moins en cette matière, qui étoit tout à fait de son genre. Il fut toutefois de la conférence, parce qu'il revint plus tôt qu'il ne le croyoit.

Cette conférence fut curieuse, en ce que M. de Bouillon n'y proféra pas un mot par lequel l'on se pût plaindre ou'il eût seulement songé à tromper

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

personne et qu'il n'en omit pas un seul qui pût couvrir son véritable dessein. Je vous rapporterai son discours syllabe à syllabe et tel que je l'écrivis, une heure après qu'il l'eut fait, après que je vous aurai rendu compte de ce qu'il me dit en sortant du bureau, où nous avions eu une partie de notre conversation de l'après-dînée. — « Ne me plaignez-vous pas, me dit-il, « de me voir dans la nécessité où vous me voyez de « ne pouvoir prendre l'unique parti où il y ait de la « réputation pour l'avenir et de la sécurité pour le « présent? Je conviens que c'est celui que vous avez « choisi; et s'il étoit en mon pouvoir de le suivre, je « crois, sans vanité, que je mettrois un grain qui « ajouteroit un peu au poids. Vous avez tantôt remar- « qué que j'avois peine à m'ouvrir tout à fait des rai- « sons que j'ai d'agir, comme je fais, devant le pré- « sident de Bellièvre, et il est vrai; et vous avouerai « que je n'ai pas tort, quand je vous aurai dit que ce « bourgeois me déchira avant hier, une heure durant, « sur la préférence que j'ai pour les sentiments de ma « femme. Je veux bien vous l'avouer à vous, qui êtes « une âme vulgaire, qui compatirez à ma foiblesse, « et je suis même assuré que vous me plaindrez, mais « que vous ne me blâmerez pas de ne pas exposer une « femme que j'aime autant, et huit enfants qu'elle « aime plus que soi-même, à un parti aussi hasardeux « que celui que vous prenez et que je prendrois de « très-bon cœur avec vous si j'étois seul. »

Je fus touché et du sentiment de M. de Bouillon et de sa confiance au point que je le devois; et je lui répondis que j'étois bien éloigné de le blâmer, que je l'en honorerois toute ma vie davantage, et que sa tendresse pour Madame sa femme, qu'il venoit d'appeler une foiblesse, étoit une de ces sortes de choses que la

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

politique condamne et que la morale justifie, parce qu'elles sont une marque infaillible de la bonté d'un cœur, qui ne peut être supérieur à la politique qu'il ne le soit en même temps à l'intérêt. Je ne trompois pas assurément M. de Bouillon en lui parlant ainsi, et vous savez que je vous ai dit, plus d'une fois, qu'il y a de certains défauts qui marquent plus une bonne âme que de certaines vertus.

Nous entrâmes un moment après chez M. le prince de Conti qui soupoit, et M. de Bouillon le pria qu'il lui pût parler en présence de Madame de Longueville, de Messieurs les généraux et des principales personnes du parti. Comme il falloit du temps pour rassembler tous ces gens-là, l'on remit la conversation à onze heures du soir, et M. de Bouillon alla, en attendant, chez les envoyés d'Espagne, auxquels il persuada que la conduite que nous venions de résoudre ensemble, et qu'il ne leur disoit pas pourtant avoir concerté avec nous, leur pouvoit être très-utile, et parce que la fermeté que nous conservions contre le Mazarin pourroit peut-être rompre la paix, et parce que, supposé même qu'elle se fît, ils pourroient toujours tirer un fort grand avantage, dans les suites, du personnage que j'avois pris la résolution de jouer. Il assaisonna ce tour, que je ne fais que toucher, de tout ce qui les pouvoit persuader que l'accommodement de M. d'Elbeuf avec Saint-Germain leur étoit fort bon, parce qu'il les déchargeroit d'un homme qui leur coûteroit de l'argent et qui leur seroit fort inutile; que le sien particulier, supposé même qu'il se fît, dont il doutoit fort, leur pouvoit être utile, parce que le peu de foi du Mazarin lui donnoit lieu, par avance, de garder avec eux ses anciennes mesures; qu'il n'y avoit aucune sûreté en tout ce qu'ils négocieroient avec M. le

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

prince de Conti, qui n'étoit qu'une girouette; qu'il n'y en avoit qu'une très-médiocre avec M. de Longueville, qui traitoit toujours avec les deux partis; que MM. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac, de Vitry et autres ne se séparéroient pas de moi, et qu'ainsi la pensée de se rendre maîtres du Parlement étoit devenu impraticable par l'opposition que j'y avois.

Ces considérations, jointes à l'ordre que les envoyes avoient de se rapporter en tout aux sentiments de M. de Bouillon, les obligèrent de donner les mains à tout ce qu'il lui plut. Il n'eut pas plus de peine à persuader, à son retour à l'Hôtel de Ville, Messieurs les généraux, qui furent charmés d'un parti qui leur feroit faire, tous les matins, les braves au Parlement et qui leur laisseroit la liberté de traiter, tous les soirs, avec la cour. Ce que je trouvai de plus fin et de plus habile dans son discours fut qu'il y mêla des circonstances, comme imperceptibles, dont le tour différent qu'on leur pourroit donner en cas de besoin, ôteroit, quand il seroit nécessaire, toute créance au mauvais usage que l'on pourroit faire, du côté des Espagnols et du côté de la cour, de ce qu'il nous disoit. Tout le monde sortit content de la conférence qui ne dura pas plus d'une heure et demie. M. le prince de Conti nous assura même que M. de Longueville, à qui l'on dépêcha à l'instant, l'agréeroit au dernier point, et il ne se trompoit pas, comme vous le verrez dans la suite. Je retournai avec M. de Bouillon chez lui, et je trouvai les envoyés d'Espagne qui l'y attendoient, comme il me l'avoit dit. Je m'aperçus aisément et à leurs manières et à leurs paroles que M. de Bouillon leur avoit fait valoir, et pour lui et pour moi, la résolution que j'avois prise de ne me pas accommoder. Ils me firent toutes les honnêtetés et toutes les offres imaginables.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Nous convînmes de tous nos faits, ce qui fut bien aisé, parce qu'ils approuvoient tout ce que M. de Bouillon proposoit. Il leur fit un pont d'or pour retirer leurs troupes avec bienséance et sans qu'il parût qu'ils le fissent par nécessité. Il leur fit trouver bon, par avance, tout ce que les occasions lui pourroient inspirer de proposer; il prit vingt dates différentes et même quelquefois contraires, pour les pouvoir appliquer dans les suites, selon qu'il le jugeroit à propos. Je lui dis, aussitôt qu'ils furent sortis, que je n'avois jamais vu personne qui fût si éloquent que lui pour persuader aux gens que fièvres quartaines leur étoient bonnes. « Le « malheur est, me répondit-il, qu'il faut pour cette « fois que je le persuade aussi à moi-même. »

Je ne puis encore m'empêcher de vous répéter ici que, dans les deux scènes de ce jour aussi difficiles qu'elles étoient importantes, il ne dit pas un mot que l'on lui pût reprocher avec justice quoiqu'il arrivât, et qu'il n'en omit pourtant pas un qui pût être utile à son dessein. M. de Bellièvre, qui l'avoit remarqué comme moi, dans la conversation que nous eûmes l'après-dînée chez M. le prince de Conti, me louoit sur cela son esprit, et je lui répondis : « Il faut que le « cœur y ait beaucoup de part. Les fripons ne gardent « jamais que la moitié des brèves et des longues. Je « l'ai observé en plus d'une occasion et à l'égard de « la plupart de ceux qui ont passé pour être les plus « fins dans la cour. » J'en suis persuadé, et que M. de Bouillon n'eût pas été capable d'une perfidie.

Comme je fus retourné chez moi, je trouvai Varicarville, qui venoit de Rouen de la part de M. de Longueville; et je crois être obligé de vous faire excuse en ce lieu, de ce que vous rendant compte de la guerre civile, je n'ai touché, jusqu'ici, que très-légèrement

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

un de ses principaux actes qui se joua, ou plutôt qui se dut jouer en Normandie. Comme j'ai toujours été persuadé que tout ce qui s'écrit sur la foi d'autrui est incertain, je n'ai fait état, dès le commencement de cet ouvrage, que de ce que j'ai vu par moi-même, et, si je me croyois encore, j'en demeurerois précisément en ces termes. Puisque toutefois je trouve en cet endroit Varicarville, qui a été, à mon sens, le gentilhomme de son siècle le plus véritable, je ne me dois pas, ce me semble, empêcher de vous faire un récit succinct de ce qui se passa de ce côté-là, depuis le 20 de janvier, que M. de Longueville partit de Paris pour y aller.

Vous avez vu, ci-dessus, que le Parlement et la ville de Rouen se déclarèrent pour lui; MM. de Matignon et de Beuvron [François d'Harcourt] firent la même chose, avec tout le corps de la noblesse. Les châteaux et les villes de Dieppe et de Caen étoient en sa disposition. Lisieux le suivit avec son évêque [Léonor de Matignon], et tous les peuples, passionnés pour lui, contribuèrent avec joie à la cause commune. Tous les deniers du Roi furent saisis dans toutes les recettes; l'on fit des levées jusqu'au nombre, à ce que l'on publioit, de sept mille hommes de pied et de trois mille chevaux, et jusqu'au nombre, dans la vérité, de quatre mille hommes de pied et de quinze cents chevaux. M. le comte d'Harcourt, que le Roi y envoya avec un petit camp volant, tint toutes ces villes, toutes ces troupes et tous ces peuples en haleine, au point qu'il les resserra presque toujours dans les murailles de Rouen, et que l'unique exploit qu'ils firent à la campagne fut la prise de Harfleur, place non tenable, et de deux ou trois petits châteaux qui ne furent point défendus. Varicarville, qui étoit mon ami très-parti-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

culier et qui me parloit très-confidemment, n'attribuoit cette pauvre et misérable conduite ni au défaut de cœur de M. de Longueville, qui étoit très-soldat, ni même au défaut d'expérience, quoiqu'il ne fût pas grand capitaine; il en accusoit uniquement son incertitude naturelle, qui lui faisoit continuellement chercher des ménagements. Il me semble que je vous ai déjà dit qu'Anctauville, qui commandoit sa compagnie de gendarmes, étoit son négociateur en titre d'office, et j'avois été averti de Saint-Germain, par Madame de Lesdiguières, que, dès le deuxième mois de la guerre, il avoit fait un voyage secret à Saint-Germain; mais comme je connoissois M. de Longueville pour un esprit qui ne se pouvoit empêcher de traitailler, dans les temps même où il avoit le moins d'intention de s'accommoder, je ne fus pas ému de cet avis; et d'autant moins que Varicarville, à qui j'en écrivis, me manda que je devois connoître le terrain qui n'étoit jamais ferme; mais que je serois informé à point nommé lorsqu'il s'amolliroit davantage.

Dès que je connus que Paris penchoit à la paix au point de nous y emporter nous-mêmes, je crus être obligé de le faire savoir à M. de Longueville; en quoi Varicarville soutenoit que j'avois fait une faute, parce qu'il disoit à M. de Longueville même qu'il falloit que ses amis le traitassent comme un malade et le servissent, en beaucoup de choses, sans lui. Je ne crus pas devoir user de cette liberté, dans une conjoncture où les contre-temps du Parlement pouvoient faire une paix fourrée à tous les quarts d'heure, et je m'imaginai que je remédierois à l'inconvénient que je voyois bien qu'un avis de cette nature pourroit produire, dans un esprit aussi vacillant que celui de M. de Longueville; je m'imaginai, dis-je, que je remédierois à

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

cet inconvénient, en avertissant, en même temps, Varicarville d'être sur ses gardes et de tenir de près M. de Longueville, afin de l'empêcher de faire au moins de méchants traités particuliers, auxquels il avoit toujours beaucoup de pente. Je me trompai en ce point, parce que M. de Longueville avoit autant de facilité à croire Anctauville dans la fin des affaires, qu'il en avoit à croire Varicarville dans les commencements. Le premier le portoit continuellement dans les sentiments de la cour, à laquelle M. de Longueville retournoit toujours de son naturel, aussitôt après qu'il en étoit sorti; et le second, qui aimoit sa personne tendrement et qui le vouloit faire vivre à l'égard des ministres avec dignité, l'engageoit, le plus facilement du monde, dans les occasions qui pouvoient flatter un cœur où tout étoit bon, et un esprit où rien n'étoit mauvais que le défaut de fermeté.

Il y avoit six semaines qu'il étoit dans la guerre civile, quand je lui donnai l'avis dont je vous ai parlé, et je vis bien, par la réponse de Varicarville, qu'Anctauville étoit sur le point de servir son quartier. Il fit effectivement, quelque temps après, un voyage secret à Saint-Germain, que je vous ai marqué ci-dessus, auquel Varicarville me dit depuis qu'il ne trouva ni son compte ni celui de son maître, ce qui obligea M. de Longueville de reprendre la grande voie et de se servir de l'occasion publique de la conférence de Rueil pour entrer dans un traité. Et comme il n'approuvoit pas mes pensées sur tout ce détail, dont je lui avois toujours fait part très-soigneusement par le canal de Varicarville, il me l'envoya pour me faire agréer les siennes, sous prétexte de me faire savoir les tentatives que don Francisco Pizarro lui étoit allé faire de la part de l'Archiduc. Nous connûmes, M. de Bouillon

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

et moi, par ce que Varicarville m'expliquoit fort amplement, ce soir-là, que le gentilhomme que nous venions de dépêcher à Rouen y donneroit la plus agréable nouvelle du monde à M. de Longueville, en lui apprenant que l'on ne prétendoit plus le contraindre sur la matière des traités; et Varicarville, qui étoit un des hommes de France des plus fermes, me témoigna même de l'impatience que l'on obtînt des passe-ports pour Anctauville, qui étoit celui que M. de Longueville destinoit pour la Conférence, tant il étoit persuadé (me dit-il en particulier) que son maître feroit autant de foiblesses qu'il demeureroit de moments dans un parti qu'il n'avoit pas la force de soutenir. — « Je n'y « serai jamais pris, ajouta-t-il, Anctauville a raison, « et je serai toute ma vie de son avis. » Ce qui est admirable, est que ce M. de Longueville de qui Varicarville disoit cela et avec beaucoup de justice, avoit déjà été de quatre ou cinq guerres civiles. Je reviens à ce qui se passa et au Parlement et à la Conférence.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

CHAPITRE XIV

CONFÉRENCES DE SAINT-GERMAIN.

16 Mars — 30 Mars 1649. — Les demandes des généraux. — Leur exagération. — Mauvais effet qu'elles produisent — Le président Viole. — Le Coadjuteur ne veut pas être nommé dans l'amnistie. — Assemblée des Frondeurs. — Délibérations. — *La plus grande faute de M. de Bouillon et une signalée sottise du Coadjuteur.* — Le pont d'or promis aux Espagnols. — Ils aimeraient mieux un pont sur la Marne. — Lettres apportées au Parlement par l'envoyé d'Espagne. — M. le Prince négocie pour MM. de Bouillon et de Turenne. — *Hausse-pied donné à Mazarin.* — Le prince de Conti et l'exclusion de Mazarin. — Nouveaux embarras du Coadjuteur. — *Il n'est pas toujours permis aux plus sensés de parler et d'agir toujours en sages.* — Conférences de Saint-Germain. — Examen des demandes des généraux. — Celles de grâces. — Celles de justice. — Nuées de prétentions des Frondeurs. — *Elles s'évanouissent avec de la poudre d'alchimie.* — *Mazarin eût fait sagement d'y mêler de l'or.* — M. de Brienne et la paix générale. — Refus de la Reine et des Princes d'éloigner Mazarin. — Les intérêts du parlement de Normandie. — Concessions faites par la Reine. — La Bastille. — Les amnistiés. — Difficultés à ce sujet. — Bridieu, gouverneur de Guise. — Le président de Mesmes veut faire nommer le Coadjuteur dans l'amnistie. — Refus du Coadjuteur. — Retour à Paris des députés du Parlement. — Relation de la négociation. — *Le duc de Bouillon a manqué le coup décisif pour négocier! — Étoit-il capable de tout ce que ses grandes qualités ont fait croire de lui?*

Je vous ai dit, ci-dessus, que les députés retournèrent à Rueil le 16 de mars; ils allèrent, dès le lendemain, à Saint-Germain, où la seconde Conférence se devoit tenir à la Chancellerie; et ils ne manquèrent pas de lire d'abord les propositions que tous ceux du parti avoient faites, avec un empressement merveilleux, pour leurs intérêts particuliers, et que MM. les généraux, qui ne s'y étoient pas oubliés, avoient toutefois stipulé ne devoir être faites qu'après que les intérêts du Parlement seroient ajustés. Le Premier Président fit tout le contraire, sous prétexte de leur témoigner

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

que leur intérêt étoit plus cher à la compagnie que les siens propres, mais dans la vérité pour les décrier dans le public. Je l'avois prévu et j'avois insisté, par cette considération, qu'ils ne donnassent leurs mémoires qu'après que l'on seroit demeuré d'accord des articles dont le Parlement demandoit la réformation. Mais le Premier Président les enchanta, et au point que du moment que l'on sut que MM. les généraux avoient pris la résolution de se laisser entendre sur leurs intérêts, il n'y eut pas un officier dans l'armée qui ne crût être en droit de s'adresser au Premier Président pour ses prétentions. Celles qui parurent, en ce temps-là, furent d'un ridicule que l'on auroit peine à s'imaginer.

C'est tout vous dire, que le chevalier de Fruges en eut de grandes, que la Boulaye en eut de considérables et que le marquis d'Alluie en eut d'immenses [1].

M. de Bouillon m'avoua qu'il n'avoit pas assez pesé cet inconvénient, qui jeta un grand air de ridicule sur tout le parti, et si grand que M. de Bouillon, qui savoit qu'il en étoit la véritable cause, en eut une véritable honte. Je fis des efforts inconcevables pour obliger M. de Beaufort et M. le maréchal de la Mothe à ne pas donner dans ce panneau, et l'un et l'autre me l'avoient promis. Le Premier Président et Viole enjolèrent le second par des espérances frivoles. M. de Vendôme envoya en forme sa malédiction à son fils, s'il n'obtenoit au moins la surintendance des mers,

1. Le cardinal de Retz n'exagère pas en parlant des généraux qui remirent le mémoire particulier de leurs prétentions ou de leurs demandes comme étant des plus extraordinaires. Nous avons pu nous assurer de la réalité des faits, Mathieu Molé avait reçu toutes ces demandes et avait eu soin de conserver les actes originaux, dont nous avons reproduit les textes dans ses *Mémoires*, t. III, p. 393 et suiv.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qui lui avoit été promise à la Régence pour récompense du gouvernement de Bretagne. Les plus désintéressés s'imaginèrent qu'ils seroient les dupes des autres, s'ils ne se mettoient aussi sur les rangs. M. de Retz [1], qui sut que M. de la Trémouille, son voisin, y étoit pour le comté de Roussillon et qu'il avoit même envie d'y être pour le royaume de Naples, ne m'a pas encore pardonné de ce que je n'entrepris pas de lui faire rendre la généralité des galères. Enfin, je ne trouvai que M. de Brissac qui voulut bien n'entrer point en prétention; et encore Matha, qui n'avoit guère de cervelle, lui ayant dit qu'il se faisoit tort, il se mit dans l'esprit qu'il le falloit réparer par un emploi que vous verrez dans la suite.

Toutes ces démarches, qui n'étoient nullement bonnes, me firent prendre la résolution de me tirer du pair, et m'obligèrent de me servir de l'occasion de la déclaration que M. le prince de Conti fit faire au Parlement, qu'il avoit nommé pour son député à la Conférence le comte de Maure, pour y en faire une autre à mon nom, le même jour, qui fut le 19 de mars, par laquelle je suppliai la compagnie d'ordonner à ses députés de ne me comprendre en rien de tout ce qui pourroit regarder ou directement ou indirectement aucun intérêt. Ce pas, auquel je fus forcé pour n'être pas chargé, dans le public, de la glissade de M. de Beaufort, joint au mauvais effet que cette nuée de prétentions ridicules y avoit produit [2], avança de quel-

1. C'est lui que Tallemant des Réaux désigne sous le nom de Retz *le bon homme*, et qui entretenait, dit-il, Alerreau, fameuse courtisane (t. IV, p 270, 276). Il l'accusait d'avoir été un moment du parti des Importants.

2. Les libelles de temps profitèrent de cette *glissade* des généraux, pour l'attribuer au Coadjuteur. On lit dans une Mazarinade :

« Le Coadjuteur veut se venger de ce qu'on a rabattu le vol trop

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ques jours la proposition que MM. les généraux avoient résolu de faire contre la personne de Mazarin, que dans les moments où ils jugeroient qu'elle leur pourroit servir pour donner chaleur, par la crainte qui lui étoit fort naturelle, aux négociations qu'il avoit par différents canaux avec chacun d'eux.

M. de Bouillon nous assembla, dès le soir de ce même 19, chez M. le prince de Conti, et il y fit résoudre que M. le prince de Conti lui-même diroit, dès le lendemain, au Parlement, qu'il n'avoit donné, ni lui ni les autres généraux, les mémoires de leurs prétentions, que par la nécessité où ils s'étoient trouvés de chercher leurs sûretés en cas que le cardinal Mazarin demeurât dans le ministère; mais qu'il protestoit, et en son nom et en celui de toutes les personnes de qualité qui étoient entrées dans le parti, qu'aussitôt qu'il en seroit exclu, ils renonceroient à toutes sortes d'intérêts sans exception.

Le 20 [de mars], cette déclaration se fit en beaux termes; et M. le prince de Conti s'expliqua même et plus amplement et plus fermement qu'il n'avoit accoutumé. Je suis même persuadé que si elle eût été faite devant que les généraux et les subalternes eussent fait éclore cette fourmilière de prétentions, comme il avoit été concerté entre M. de Bouillon et moi, elle eût sauvé plus de réputation au parti et donné plus

nautain qu'il prenoit, voulant joindre le commandement de Paris à l'archiépiscopat. Ce sont là les arcs-boutants qui appuient la désobéissance. Le motif de leur mécontentement est parce qu'ils veulent des places. Cependant, si je ne me trompe, il semble que le Cardinal, qu'ils déchirent et qu'ils noircissent tant, n'en a aucuns et qu'il s'en est défendu toujours aussi vivement que les autres les ont recherchées. » *Choix de Mazarinades*, publié par M. C. Moreau, t. I, p. 183. — Le Coadjuteur a déjà confessé, ci-dessus, p. 201, la faute qu'il fit, en 1648, de désirer le gouvernement militaire de Paris; ses ennemis ne l'avaient point oublié.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

d'appréhension à la cour que je ne me l'étois imaginé; parce que Paris et Saint-Germain eussent eu lieu de croire que la résolution que les généraux avoient prise de parler de leurs intérêts et d'envoyer des députés pour en traiter, n'étoit que la suite du dessein qu'ils avoient formé de sacrifier ces mêmes intérêts à l'exclusion du ministre. Mais comme cette pièce ne se joua qu'après que l'on eut étalé un détail de prétentions, trop chimériques d'une part et trop solides de l'autre pour n'être que des prétextes, Saint-Germain ne les appréhenda point, voyant bien par où il en sortiroit; et Paris, à la réserve du plus menu peuple, n'en perdit pas la mauvaise impression que cette démarche lui avoit donnée. Cette faute est la plus grande, à mon sens, que M. de Bouillon ait jamais commise; et elle est si grande, qu'il ne l'a jamais avouée à moi-même, qui savois très-bien qu'il l'avoit faite. Il la rejetoit sur la précipitation que M. d'Elbeuf avoit eue de mettre ses mémoires entre les mains du Premier Président. Mais M. de Bouillon étoit toujours la première cause de cette faute, parce qu'il avoit, le premier, lâché la main à cette conduite; et qui, dans les grandes affaires, donne lieu aux manquements des autres, est très-souvent plus coupable qu'eux. Voilà donc une grande faute de M. de Bouillon.

Voilà une des plus signalées sottises que j'aie faites dans tout le cours de ma vie. Je vous ai dit, ci-dessus, que M. de Bouillon avoit promis aux envoyés de M. l'Archiduc de leur faire un pont d'or pour se retirer dans leur pays, en cas que nous fissions la paix[1]. Et ces envoyés, qui n'entendoient tous les jours parler que de députations et de conférences, ne laissoient

1. Voyez ci-dessus, p. 93.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pas, au travers de toute la confiance qu'ils avoient en M. de Bouillon, de me sommer, de temps en temps, de la parole que je leur avois donnée de ne les pas laisser surprendre. Comme j'avois, de ma part, raison particulière pour cela outre mon engagement, à cause de l'amitié que j'avois pour Noirmoutiers et pour Laigues, qui trouvoient très-mauvais que je n'eusse pas approuvé les raisons qu'ils m'avoient alléguées pour me faire consentir à l'approche des Espagnols; comme, dis-je, j'étois doublement pressé par ces considérations de sortir nettement de cet engagement, qui ne me paroissoit plus même honnête en l'état où étoient les affaires, je n'oubliois rien pour faire que M. de Bouillon, pour qui j'avois respect et amitié, trouvât bon que nous ne différassions pas davantage à leur faire ce pont d'or, duquel il s'étoit ouvert à moi. Je voyois bien qu'il remettoit de jour à autre, et il ne m'en cachoit pas la raison, qui étoit que négociant, comme il faisoit, avec la cour, par l'entremise de M. le Prince, pour la récompense de Sedan, il lui étoit très-bon que l'armée d'Espagne ne se retirât pas encore. Sa probité et mes raisons l'emportèrent, après quelques jours de délai, sur son intérêt. Je dépêchai un courrier à Noirmoutiers.

Nous parlâmes clairement et décisivement aux envoyés de l'Archiduc. Nous leur fîmes voir que la paix se pouvoit faire en un quart d'heure, et que M. le Prince pourroit être à portée de leur armée en quatre jours; que celle de M. de Turenne avançoit sous le commandement d'Erlac, dépendant en tout et pour tout du Cardinal; et M. de Bouillon acheva de construire, dans cette conversation, le pont d'or qu'il leur avoit promis. Il leur dit que son sentiment étoit qu'ils remplissent un blanc de M. l'Archiduc; qu'ils en fissent

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

une lettre de lui à M. le prince de Conti, par laquelle il lui mandât que pour faire voir qu'il n'étoit entré en France que pour procurer à la chrétienté la paix générale, et non pas pour profiter de la division qui étoit dans le royaume, il offroit d'en retirer ses troupes, dès le moment qu'il auroit plu au Roi de nommer un lieu d'assemblée et les députés pour la traiter. Il est constant que cette proposition, qui ne pouvoit plus avoir d'effet solide dans la conjoncture, étoit assez d'usage pour ce que M. de Bouillon s'y proposoit, parce qu'il n'y avoit pas lieu de douter que la cour qui verroit aisément que cette offre ne pouvoit plus aller à rien pour le fond de la chose qu'autant qu'il lui plairoit, n'y donnât les mains, au moins en apparence, et ne donnât par conséquent aux Espagnols un prétexte honnête pour se retirer sans déchet de leur réputation. Le Bernardin ne fut pas si satisfait de ce pont d'or, qu'il ne me dit après, en particulier, qu'il en eût aimé beaucoup mieux un de bois sur la Marne ou sur la Seine. Ils donnèrent toutefois les uns et les autres à tout ce que M. de Bouillon désira d'eux, parce que leur ordre le portoit; et ils écrivirent, sans contester, la lettre qu'il leur dicta.

M. le prince de Conti, qui étoit malade ou qui le faisoit, ce qui lui arrivoit assez souvent, parce qu'il craignoit fort les séditions [1] du Palais, me chargea

1. Les *Triolets du temps* disaient, par moquerie, du prince de Conti :

Monsieur le prince de Conti
Avec son zèle et sa prudence,
A bien soutenu son parti,
Monsieur le prince de Conti.
L'univers doit être averti
Qu'il a sauvé la pauvre France,
Monsieur le prince de Conti,
Avec son zèle et sa prudence.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

d'aller faire, de sa part, au Parlement, le rapport de cette prétendue lettre que les envoyés de l'Archiduc lui apportèrent en grande cérémonie; et je fus assez innocent pour recevoir cette commission, qui donnoit lieu à mes ennemis de me faire passer pour un homme tout à fait concerté avec Espagne, dans le même moment que j'en refusois toutes les offres pour mes avantages particuliers et que je lui rompois toutes ses mesures, pour ne point blesser le véritable intérêt de l'État. Il n'y a peut-être jamais eu de bêtise plus complète; et ce qui est de merveilleux, est que je la fis sans réflexion. M. de Bouillon en fut fâché pour l'amour de moi, quoi qu'il y trouvât assez son compte; et je la réparai, en quelque manière, de concert avec lui, en ajoutant au rapport que je fis dans le Parlement, le 22 [mars], qu'en cas que l'Archiduc ne tînt pas exactement ce qu'il promettoit, et M. le prince de Conti et MM. les généraux m'avoient chargé d'assurer la compagnie qu'ils joindroient, sans délai et sans condition, toutes leurs troupes à celles du Roi.

Je vous viens de dire que M. de Bouillon trouvoit assez son compte à ce que cette proposition eût été faite par moi; parce que le Cardinal, qui me croyoit tout à fait contraire à la paix, voyant que j'en avois pris la commission, presque en même temps que le comte de Maure avoit porté à la Conférence celle de son exclusion, ne douta point que ce ne fût une partie que j'eusse liée. Il l'appréhenda plus qu'il ne devoit. Il fit répondre aux députés du Parlement qui la firent à la Conférence, par ordre de la compagnie, d'une manière que vous verrez dans la suite, et qui marqua qu'il en avoit pris l'alarme bien chaude; et comme ses frayeurs ne se guérissoient, pour l'ordinaire que, par la négociation qu'il aimoit fort, il donna plus de jour à

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

celle que M. le Prince avoit entamée pour M. de Bouillon, parce qu'il le crut de concert avec moi dans la démarche que je venois de faire au Parlement. Quand il vit qu'elle n'avoit point de suite, il s'imagina que nous avions manqué notre coup, et que la compagnie n'ayant pas pris le feu que nous lui avions voulu donner, il n'avoit qu'à nous pousser.

M. le Prince, qui dans la vérité étoit très-bien intentionné pour l'accommodement de M. de Bouillon et de M. de Turenne, dans la vue de s'attirer des gens d'un aussi grand mérite, manda au premier, par un billet qu'il me fit voir, qu'il avoit trouvé le Cardinal changé absolument sur son sujet, du soir au matin, et qu'il ne s'en pouvoit imaginer la raison. Nous la connûmes fort aisément, M. de Bouillon et moi, et nous résolûmes de donner au Mazarin ce que M. de Bouillon appeloit un hausse-pied, c'est-à-dire de l'attaquer encore personnellement, ce qui le mettoit au désespoir, dans un temps où le bon sens lui eût dû donner assez d'insensibilité pour ces tentatives, qui, au fond, ne lui faisoient pas grand mal; mais elles nous étoient bonnes à M. de Bouillon et à moi, quoiqu'en différentes manières. M. de Bouillon croyoit qu'il en avanceroit toutes les négociations; et il étoit tout à fait de mon intérêt de me signaler, contre la personne du Mazarin, à la veille de la conclusion d'un traité qui donneroit peut-être la paix à tout le monde, hors à moi. Nous travaillâmes donc sur ce fondement, M. de Bouillon et moi, et avec tant de succès, que nous obligeâmes M. le prince de Conti, qui n'en avoit aucune envie, de proposer au Parlement d'ordonner à ses députés de se joindre au comte de Maure touchant l'expulsion du Mazarin.

M. le prince de Conti fit cette proposition le 27 [mars]; et comme nous avions eu deux ou trois jours

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pour tourner les esprits, il passa de quatre-vingt-deux voix contre quarante que l'on manderoit, dès le jour même, aux députés d'insister. J'ajoutai en opinant : *et persister*, en quoi je ne fus suivi que de vingt-cinq voix, et je n'en fus pas surpris. Vous avez vu ci-dessus les raisons pour lesquelles il me convenoit de me distinguer sur cette matière.

Il faudroit bien des volumes, pour vous raconter tous les embarras que nous eûmes dans les temps dont je viens de vous parler; je me contenterai de vous dire que, dans les moments où j'étois le seul fixement résolu à ne me point accommoder avec la cour, je faillis à me décréditer dans le public et à passer pour Mazarin dans le peuple, parce que, le 13 de mars, j'avois empêché que l'on ne massacrât le Premier Président; parce que, le 23 et le 24, je m'étois opposé à la vente de la bibliothèque du Cardinal[1], ce qui eût été, à mon

1. Nous avons déjà vu que les meubles de Mazarin avaient été saisis. On trouve de curieux détails sur cet acte barbare dans l'ouvrage ayant pour titre : « *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin*, depuis le 6 janvier jusqu'à la Déclaration du 1er avril 1649, par Gabriel Naudé.

« Je crois certainement que si la guerre eût duré encore un mois, toutes ces belles statues et toutes ces excellentes peintures que le Cardinal a fait venir de Rome, afin d'épargner à la jeunesse françoise les longs voyages qu'il lui faut faire en Italie pour se perfectionner en la sculpture et en la peinture; les livres même qu'il a ramassés avec tant de soins, ès quatre coins du monde, pour faire que Rome, Oxford et Milan ne se puissent avantager sur Paris au moyen de leurs bibliothèques publiques, je crois, dis-je, que toutes ces beautés, toutes ces décorations, qui ne peuvent venir que d'un esprit bien né et parfaitement bien intentionné, auroient couru pareille fortune que les autres meubles. »

On peut encore consulter, sur les collections de tableaux et de livres du palais Mazarin, la mazarinade intitulée : *Inventaire des merveilles du monde rencontrées dans le palais du cardinal Mazarin*. Paris, 1649.

Mais, en 1651, lorsque Mazarin fut obligé de quitter la France, sa tête fut mise à prix, et ses meubles et ses livres furent vendus à l'encan. Voy. *Journal des Savants*, 1854, p. 465, article de M. Cousin.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

sens, une barbarie sans exemple; et parce que, le 25 [mars], je ne me pus empêcher de sourire sur ce que les conseillers s'avisèrent de dire, en pleine assemblée de chambres, qu'il fallait raser la Bastille. Je me remis en honneur dans la salle du Palais et parmi les emportés du Parlement, en prônant fortement contre le comte de Grancey, qui avoit été assez insolent pour piller une maison de M. Coulon; en insistant, le 24, que l'on donnât permission au prince d'Harcourt de prendre les deniers royaux dans les recettes de Picardie; en pestant, le 25, contre une trêve qu'il étoit ridicule de refuser dans le temps d'une Conférence; et en m'opposant à celle que l'on fit le 30, quoique je susse que la paix étoit faite. Ces remarques, trop légères par elles-mêmes, ne sont dignes de l'histoire que parce qu'elles marquent très-naturellement l'extravagance de ces sortes de temps, où tous les sots deviennent fous et où il n'est pas permis aux plus sensés de parler et d'agir toujours en sages. Je reviens à la conférence de Saint-Germain.

Vous avez vu ci-dessus que les députés la commencèrent malignement par les prétentions particulières. La cour les entretint adroitement par des négociations secrètes avec les plus considérables, jusques à ce que se voyant assurée de la paix, elle en éluda au moins la meilleure partie, par une réponse qui fut certainement fort habile[1]. Elle distingua ces prétentions sous le titre

1. L'habileté de Mazarin n'a jamais été mise en doute, mais une maxime qu'il ne pratiqua pas toujours, est celle que l'on trouve rappelée dans ses carnets, en ces termes : « Il faut être hardi en royaume, et je le serai à mesure que la Reine m'y aidera en me soutenant. Les François doivent être obligés de compter avec leur gouvernement, sans quoi ils le méprisent » (*Journal des Savants*, p. 565). Ces Carnets sont précieux à consulter, surtout pour les premiers temps de la Régence. On en doit la publication à M. Cousin, dans le *Journal des Savants*, 1854, p. 602 et suiv.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de celles de justice et de celles de grâce. Elle expliqua cette distinction à sa mode; et comme le Premier Président et le président de Mesmes s'entendirent avec elle contre les députés des généraux, quoiqu'ils fissent mine de les apprécier, elle en fut quitte à très-bon marché, et il ne lui en coûta, à proprement parler, presque rien de comptant[1]; il n'y eut presque que des paroles que M. le cardinal Mazarin comptoit pour rien. Il se faisoit un grand mérite de ce qu'il avoit fait évanouir (c'étoient ses termes), avec un peu de poudre d'alchimie, cette nuée de prétentions. Vous verrez, par la suite, qu'il eût fait sagement d'y mêler un peu d'or.

La cour sortit encore plus aisément de la proposition faite par l'Archiduc, sur le sujet de la paix générale. Elle répondit qu'elle l'acceptoit avec joie, et elle envoya, dès le jour même, M. de Brienne, au Nonce et à l'ambassadeur de Venise, pour conférer avec eux comme médiateurs de la manière de la traiter. Nous n'en avions attendu ni plus ni moins, et nous ne fûmes pas trompés.

Pour ce qui regardoit l'exclusion de Mazarin, que le comte de Maure[2] demanda d'abord au nom de M. le prince de Conti, comme vous avez vu ci-devant, que M. de Brissac, à qui Matha persuada de se mettre à la tête de cette députation, pressa conjointement avec

1. Mots effacés : « que dix-huit mille livres que l'on prétendit que M. de la Rochefoucauld avoit touchés, je ne le sais que par un bon qui..... »

2. Lors de la seconde Conférence, Bautru fit le triolet suivant, en l'honneur du comte de Maure :

Le Maure consent à la paix
Et la va signer tout à l'heure;
Pourvu qu'il ait quelques brevets
Le Maure consent à la paix.
Qu'on supprime les triolets
Et que son buffle lui demeure,
Le Maure consent à la paix
Et la va signer tout à l'heure.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

M. de Barrière et de Grécy, députés des généraux, et sur laquelle les députés du Parlement insistèrent de nouveau, au moins en apparence, comme il leur avoit été ordonné par leur compagnie; pour ce qui regardoit, dis-je, cette exclusion, la Reine, M. le duc d'Orléans et M. le Prince demeurèrent également fermes, et ils déclarèrent, uniformément et constamment, qu'ils n'y consentiroient jamais.

L'on contesta quelque temps, avec beaucoup de chaleur, touchant les intérêts du Parlement de Normandie, qui avoit envoyé ses députés à la Conférence avec Anctauville, député de M. de Longueville; mais enfin l'on convint.

L'on n'eut presque point de difficulté sur les articles dont le parlement de Paris avoit demandé la réformation. La Reine se relâcha de faire tenir un lit de justice à Saint-Germain; elle consentit que la défense au Parlement de s'assembler le reste de l'année 1649 ne fût pas insérée dans la déclaration, à condition que les députés en donnassent leur parole, sur celle que la Reine leur donneroit aussi que telles et telles déclarations, accordées ci-devant, seroient invariablement observées. La cour promit de ne point presser la restitution de la Bastille, et elle s'engagea même de parole à la laisser entre les mains de Louvière, fils de M. de Broussel, qui y fut établi gouverneur par le Parlement, lorsqu'elle fut prise par M. d'Elbeuf.

L'amnistie fut accordée dans tous les termes que l'on demanda, et pour plus grande sûreté, l'on y comprit nommément MM. le prince de Conti, de Longueville, de Beaufort, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de Lislebonne, de Bouillon, de Turenne, de Brissac, de Vitry, de Duras, de Matignon, de Beuvron, de Noirmoutiers, de Sévigné, de la Trémouille, de la Rochefoucauld, de

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Retz, d'Estissac, de Montrésor, de Matha, de Saint-Germain d'Apchon, de Sauvebœuf, de Saint-Hibal, de la Sauvetat, de Laigues, de Chavagnac, de Chaumont, de Caumesnil, de Moreuil, de Fiesque, de la Feuillée, de Montaison, de Cugnac, de Grécy, d'Alliou et de Barrière.

Il y eut quelque difficulté touchant Noirmoutiers et Laigues, la cour ayant affecté de leur vouloir donner une abolition, comme étant plus criminels que les autres, parce qu'ils étoient publiquement encore dans l'armée d'Espagne; et M. le Chancelier[1] même fit voir, aux députés du Parlement, un ordre par lequel le premier ordonnoit, comme lieutenant général de l'armée du Roi commandée par M. le prince de Conti, aux communautés de Picardie d'apporter des vivres au camp de l'Archiduc; et une lettre du second, par la-

1. Le seul homme considérable du Conseil qui fût à Mazarin, était le garde des sceaux plus tard chancelier Pierre Séguier, un des instruments les moins honorables de Richelieu, mais que les vertus de sa sœur, carmélite de Pontoise, soutenait auprès de la Reine, et que sa capacité et sa souplesse rendaient commode et utile à un chef de cabinet. (*Journal des Savants*, p. 613, 1854.)

Tallemant des Réaux en fait le portrait suivant, p. 384.

« Le chancelier Séguier est l'homme du monde le plus avide de louanges; on l'accuse d'être grand voleur; pour lâche et avare, il ne faut lire que l'historiette qui va suivre. Il est le premier qui se soit avisé de se faire traiter de *grandeur*, avant lui pas un ne s'étoit fait traiter de *monseigneur* dans les harangues. Le Chancelier, tout dévot qu'il est, est un grand garçailler, il paye ses demoiselles en arrêts et autres choses semblables. Il a quelquefois mal dans ses chausses, et c'est la Chambre qui le traite. Le Chancelier est l'homme du monde qui mange le plus malproprement et qui a les mains les plus sales. » Enfin, dans une mazarinade, ayant pour titre : le *Nocturne enlèvement du Roi*, on dit de Séguier :

Et ce pourceau de Chancelier,
Qui de nos boucs a tant mangé
Qu'en puisse-t-il être crevé!
Dedans l'hôtel de Luyne
S'il ne s'y fût bientôt sauvé,
L'on l'eût mis dans la Seine
Pour l'apprendre à nager.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

quelle il sollicitoit Bridieu, gouverneur de Guise, de remettre sa place aux Espagnols, sous promesse de la liberté de M. de Guise, qui avoit été pris à Naples. M. de Brissac soutint que toutes ces paperasses étoient supposées, et le Premier Président se joignant à lui, parce qu'il ne douta point que nous ne nous rendrions jamais sur cet article, il fut dit que l'un et l'autre seroient compris dans l'amnistie sans distinction.

Le président de Mesmes, qui eût été ravi de me pouvoir noter, affecta de dire, à l'instant que l'on parloit de Noirmoutiers et de Laigues, qu'il ne concevoit pas pourquoi l'on ne me nommoit pas expressément dans cette amnistie, et qu'un homme de ma dignité et de ma considération ne devoit pas être compris avec le commun. M. de Brissac, qui étoit bien plus homme du monde que de négociation, n'eut pas l'esprit assez présent, et il répondit qu'il falloit savoir sur cela mes intentions. Il m'envoya un gentilhomme, à qui je donnai un billet dont voici le contenu : « Comme je n'ai « rien fait, dans le mouvement présent, que ce que j'ai « cru être du service du Roi et du véritable intérêt de « l'État, j'ai trop de raisons de souhaiter que Sa Ma- « jesté en soit bien informée à sa majorité, pour ne « pas supplier MM. les députés de ne pas souffrir que « l'on me comprenne dans l'amnistie [1]. » Je signai

1. Le cardinal Mazarin se prévalut, au mois de juillet 1655, de ce que le Coadjuteur n'avait pas voulu être compris dans l'amnistie de 1649 pour lui faire son procès sur toutes les accusations qu'il fut possible de lui imputer à l'occasion des troubles des années 1648 et 1649.

Un curieux document, envoyé au pape par ordre de Mazarin, et dont il existe une copie aux Archives des affaires étrangères, nous révèle ce fait, et nous fait connaître l'opinion de la cour. Il a pour titre : *Mémoire des crimes sur lesquels le procès doit être fait au cardinal de Retz.* — Voici ce dont on accusait Retz, à cette époque :

« Il se justifie, tant par notoriété publique que par témoins et autres preuves :

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ce billet, et je priai M. de Brissac de le donner à MM. les députés du Parlement et des généraux, en présence de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince. Il ne le fit pas à la prière de M. de Liancourt, qui crut que cet éclat aigriroit encore plus la Reine contre moi; mais il en dit la substance, et l'on ne me nomma

« Que ledit cardinal de Retz, après avoir mené une vie fort dissolue estant abbé, mesme s'estre battu en duel, dont on ne croit pas qu'il ait été jamais absous de l'irrégularité et des censures, ayant trouvé moyen, au commencement du régne du roy Trés-Chrétien, heureusement régnant, en considération et par l'entremise de ses proches, après plusieurs asseurances de changer ses mœurs, d'estre agréé et nommé par Sa Majesté pour coadjuteur de son oncle à l'archevesché de Paris, a continué la mesme façon de vivre, au scandale public de tout le diocèse, jusques à avoir abusé des sacrements et révélé des confessions par raillerie et divertissement, en résence de plusieurs personnes;

« Que ledict Cardinal, oubliant le devoir auquel sa naissance, les grâces qu'il avoit nouvellement receues, son caractère et le serment de fidélité qu'il venoit de faire au Roy l'engageoient, poussé d'une ambition déréglée et d'une inquiétude naturelle qui ne luy permet pas de demeurer en mesme situation d'esprit, s'unit secrétement avec les mécontents et factieux, ennemis de Sa Majesté et du repos public, pour suborner l'esprit des peuples, sous divers prétextes spécieux, et les jeter dans la rébellion, ayant la principale part dans toutes les séditions et révoltes qui ont agité la France pendant la minorité, et qui ont causé tant de guerrés et de ruines aux subjets du Roy;

« Que lors des premières barricades de Paris, en l'année 1648, feignant d'apaiser, par l'authorité de son caractère, les esprits des peuples esmeus, il alloit, revestu de ses habits pontificaux, dans toutes les rues, donnant des bénédictions, et en effet eschauffant la sédition et animant ceux qui lui étoient affidés à continuer leurs mauvais desseins;

« Qu'ensuite, voulant tirer advantage du désordre qu'il avoit excité et se donner un nouveau crédit, en joignant l'authorité des armes à celle de l'Église, il demanda avec chaleur le gouvernement de Paris, et, sur le refus qu'il luy en fut fait, déclara hautement qu'il s'en vengeroit, et, en effet, assembla un conseil dans le chasteau de Noisy, composé des principaux chefs des troubles qui sont arrivés dans le royaume, et là furent résolus les moyens de faire souslever Paris, et, par un horrible attentat, de se saisir de la sacrée personne de Sa Majesté, qui fut obligée de se retirer en diligence à Saint-Germain;

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

point dans la déclaration. Vous ne pouvez croire à quel point cette bagatelle aida à me soutenir dans le public.

Le 30 [mars], les députés du Parlement retournèrent à Paris.

Le 31, ils firent leur relation au Parlement, sur laquelle M. de Bouillon eut des paroles assez fâcheuses avec MM. les présidents. Les négociations par-

« Que le Roy ayant commandé audit Cardinal de le venir trouver à Saint-Germain, il refusa d'obéir à ses ordres, et se déclara si ouvertement contre son service qu'il ne fit pas difficulté d'exhorter les peuples à prendre les armes contre leur Roy, et, pour mieux rasseurer leurs consciences estonnées d'un tel crime, abuser de la parole de Dieu, monter en chaire, et, au lieu d'enseigner la doctrine de l'Évangile et l'obéissance due au souverain, prescher séditieusement dans l'église de Saint-Paul, le jour de la conversion de ce saint apôtre, qu'il falloit vendre les vases sacrés et l'argenterie des églises pour une si sainte et si juste guerre;

« Que non-seulement il s'est trouvé à tous les conseils tenus pendant ces mouvements dans Paris, a assisté à toutes les délibérations du Parlement en ce temps engagé dans la révolte, et lorsque M. de Longueville entra dans Paris pour se joindre à ce parti, déclaré publiquement qu'il estoit asseuré de ses intentions, et qu'il les ménageoit il y a longtemps; mais encore, au mespris de l'Église, à la honte de sa profession et sans crainte d'irrégularité, a levé un régiment sous le nom de Corinthe, y a préposé des officiers, l'a envoyé journellement à la guerre contre les subjets du Roy, après luy avoir donné sa bénédiction, et enfin a passé à un tel emportement, que luy-mesme, en habit séculier, monté sur un cheval de combat, armé de pistolets et d'espées, à la teste de son régiment, sortit, à la veue de toute la ville, pour aller en cet équipage combattre avec l'armée des rebelles les troupes du Roy, qui attaquoient le bourg de Charenton;

« Qu'il a conseillé et fait exécuter plusieurs actions violentes, et entre les autres voulu faire tuer le lieutenant général d'Orléans, et, sans respect de caractère, fait arrêter prisonniers les évêques d'Ayre et de Dol, pour n'avoir pas voulu s'engager dans son parti;

« Qu'il a eu un continuel commerce avec les ministres d'Espagne, ennemis de la couronne, et qu'il a dressé les instructions des sieurs de Noirmoutiers et de Laigues, envoyés de Paris à Bruxelles, et celle du moine Arnolphini, envoyé de Bruxelles à Paris pour l'Archiduc, et introduit par le ministère dudit Cardinal dans le Parlement. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ticulières lui avoient manqué; celles que le Parlement avoit faites pour lui ne le satisfaisoient pas, parce que ce n'étoit que la confirmation du traité que l'on avoit fait autrefois avec lui pour la récompense de Sedan, dont il ne voyoit pas de garanties bien certaines. Il lui revint, le soir, quelque pensée de troubler la fête par une sédition qu'il croyoit aisée à émouvoir dans la disposition où il voyoit le peuple; mais il la perdit aussitôt qu'il eut fait réflexion sur mille et mille circonstances, qui faisoient que, même selon ses principes, elle ne pouvoit plus être de saison. Une des moindres étoit que l'armée d'Espagne étoit déjà retirée.

Madame de Bouillon me fit une pitié incroyable, ce soir-là. Comme elle étoit persuadée que c'étoit elle qui avoit empêché M. son mari de prendre le bon parti, elle versa des torrents de larmes. Elle en eût répandu encore davantage, si elle eût connu, aussi bien que moi, que toute la faute ne venoit pas d'elle. Il y a eu des moments où M. de Bouillon a manqué des coups décisifs, par lui-même et par le pur esprit de négociation. Ce défaut, qui m'a paru en lui un peu trop naturel, m'a fait quelquefois douter, comme je vous l'ai déjà dit, qu'il eût été capable de tout ce que ses grandes qualités ont fait croire de lui.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

CHAPITRE XV

LE LIBERTINAGE PENDANT LA PAIX.

Avril—Juin 1649.—Le Parlement enregistre la déclaration relative à la paix.— *Le Coadjuteur vient de faire des huiles qui ne sont pas sans salpêtre.*— Entrevue des princes [illegible], de Conti et de la duchesse de Longueville. — Le duc de Bouillon présenté au Roi. — Le duc de Beaufort, le maréchal de la Mothe et autres frondeurs refusent d'aller à la cour.—Arrivée de la duchesse de Chevreuse à Paris.—Mademoiselle de Chevreuse.—Le duc de Lorraine.— Un baptême.—Parrain et marraine.—Les charmes de Mademoiselle de Chevreuse.—La duchesse de Chevreuse ne quittera pas Paris.—*Elle a les yeux trop beaux.*— Madame de Rhodes.—Mademoiselle de Chevreuse et Madame de Pomereuil rivales. — Liaison des Frondeurs.—Dîners chez Coulon.— *Voilà l'ennemi!* — Chansons et libelles. — Origine du mot Fronde. — Le prince de Conti et le Coadjuteur. — Malice du Prince. — Haine de Madame de Longueville pour le Coadjuteur. — Le Coadjuteur se défie de Madame de Montbazon. — Elle lui fait des avances. — Fuensaldagne envoie cent mille écus au Coadjuteur. — Il les refuse. — Prétendue colère du prince de Conti contre le Coadjuteur. — Madame de Longueville. — *Vous m'entendez bien!* — Le duc de la Rochefoucauld et les Frondeurs. — *Il n'y a point de petit pas dans les grandes affaires!* — Mazarin ne tient pas les promesses faites à Saint-Germain. — Obligations qu'il avait au prince de Condé. — L'abbé de la Rivière. — Évêché de Liége offert au prince de Conti et refusé par Mazarin. — Ingratitude de Mazarin. — Chavigny. — *Il ne se faut point jouer avec ceux qui ont en main l'autorité royale!* — Siége de Cambrai. — Voyage de Condé en Bourgogne. — Vaudevilles contre Mazarin et contre la Reine. — Imprimeurs condamnés à mort. — Le peuple empêche l'exécution de l'arrêt.—Le jardin des Tuileries.— Soupers sur la terrasse chez Renard. — Les violons cassés. — Le commandeur de Jars coiffé d'un potage. — Levée du siége de Cambrai. — *Mazarin a toujours tort.*

Le 1er d'avril, qui fut le Jeudi Saint de l'année 1649, la déclaration de la paix fut vérifiée en Parlement. Comme je fus averti, la nuit qui précéda cette vérification, que le peuple s'étoit attroupé en quelques endroits pour s'y opposer, et qu'il menaçoit même de forcer les gardes qui servoient au Palais, et comme il

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

n'y avoit rien que j'appréhendasse davantage, pour toutes les raisons que vous avez remarquées ci-dessus, j'affectai de finir un peu tard la cérémonie des Saintes Huiles que je faisois à Notre-Dame, pour me tenir en état de marcher au secours du Parlement, s'il étoit attaqué [1]. L'on me vint dire, comme je sortois de l'église, que l'émotion commençoit sur le quai des Orfévres; et comme j'étois en chemin pour y aller, je trouvai un page de M. de Bouillon, qui me donna un billet de lui, par lequel il me conjuroit d'aller prendre ma place au Parlement, parce qu'il craignoit que le peuple, ne m'y voyant pas, n'en prît sujet de se soulever, en disant que c'étoit marque que je n'approuvois pas le parti. Je ne trouvai effectivement dans les rues que des gens qui crioient : « Point de Mazarin ! point « de paix ! » Je dissipai ce que je trouvai d'assemblé au Marché-Neuf et sur le quai des Orfévres, en leur disant que les Mazarins vouloient diviser le peuple du Parlement, qu'il falloit bien se garder de donner dans le panneau; que le Parlement avoit ses raisons pour agir comme il faisoit, mais qu'il n'en falloit rien craindre à l'égard du Mazarin; et qu'ils m'en pouvoient bien croire, puisque je leur donnois ma foi et ma parole que je ne m'accommoderois jamais avec lui. Cette protestation rassura tout le monde.

1. Les *Triolets du temps* disaient alors :

Suivons notre illustre pasteur,
On ne peut après lui mal faire :
C'est un maître prédicateur.
Suivons notre illustre pasteur,
Cet autre Paul, ce grand docteur
Que toute l'Église révere.
Suivons notre illustre pasteur
On ne peut après lui mal faire.

Choix de Mazarinades (t. I, p. 416), publié par M. C. Moreau, pour la Société de l'Histoire de France.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

J'entrai dans le Palais, où je trouvai les gardes aussi échauffés que le reste du peuple. M. de Vitry, que je rencontrai dans la grande salle, où il n'y avoit presque personne, me dit qu'ils lui avoient offert de massacrer ceux qu'il leur nommeroit comme Mazarins. Je leur parlai comme j'avois fait aux autres, et la délibération n'étoit pas encore achevée, lorsque je pris ma place dans la Grand'Chambre. Le Premier Président, en me voyant entrer, dit : « Il vient de faire des huiles qui ne « sont pas sans salpêtre. » Je l'entendis et n'en fis pas semblant, dans un instant où, si j'eusse relevé cette parole et qu'elle eût été portée dans la Grand'Salle, il n'eût pas été en mon pouvoir de sauver peut-être un seul homme du Parlement. M. de Bouillon, à qui je le dis au lever de l'assemblée, en fit honte, dès l'après-dînée, à ce qu'il m'a dit depuis, au Premier Président.

Cette paix, que le Cardinal se vantoit d'avoir achetée à fort bon marché, ne lui valut pas aussi tout ce qu'il en espéroit[1]. Il me laissa un levain de mécontents

1. Les libelles de l'année 1649 font, au contraire, honneur a Mazarin de la « fermeté qu'il avoit eu à ne pas conseiller au Roi qu'il se laissât dépouiller de son autorité et de ses places. » *Choix de Mazarinades*, t. I, p. 183.

M. Moreau, éditeur de ces curieux volumes qui sont une réimpression d'anciennes Mazarinades, a cru devoir, contre les usages adoptés pour les publications de la Société de l'Histoire de France, conserver la manière d'imprimer qui se pratiquait au dix-septième siècle, c'est-à-dire les *u* pour les *v*, les *i* pour les *j*, etc. Cette méthode n'ajoute rien à l'authenticité des textes et les rend seulement moins agréables à lire.

Un autre libelle de la même année, nous paraît répondre à l'accusation dont nous venons de parler, par le paragraphe suivant: « Mais nous avons vu, hélas! à la confusion d'un royaume Très-Chrétien, qu'un généreux prélat voulant faire le dû de sa charge, et se présentant pour apaiser une effroyable sédition, est impudemment qualifié du nom de tribun, par des bouffons de cour, et est contraint de s'en retourner sans effet, après de très-prudentes, très-saintes et très-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qu'il m'eût pu ôter avec assez de facilité, et je me trouvai très-bien de son reste. M. le prince de Conti et Madame de Longueville allèrent faire leur cour à Saint-Germain, après avoir vu M. le Prince à Chaillot pour la première fois, de la manière du monde la plus froide de part et d'autre. M. de Bouillon, à qui, le jour de l'enregistrement de la déclaration, le Premier Président avoit donné des assurances nouvelles de sa récompense pour Sedan, fut présenté au Roi par M. le Prince, qui affecta de le protéger dans ses prétentions : et le Cardinal n'oublia rien de toutes les honnêtetés possibles à son égard. Comme je m'aperçus que l'exemple commençoit à opérer, je m'expliquai plus tôt que je n'avois résolu de le faire, sur le peu de sûreté que je trouvois à aller à la cour où mon ennemi capital étoit encore le maître. Je m'en déclarai ainsi à M. le Prince, qui fit un petit tour à Paris, huit ou dix jours après la paix, et que je vis chez Madame de Longueville. M. de Beaufort et M. le maréchal de la Mothe parlèrent de même; M. d'Elbeuf en eut envie, mais la cour le gagna par je ne sais quelle mesure, je ne m'en ressouviens pas précisément. MM. de Brissac, de Retz, de Vitry, de Fiesque, de Fontrailles, de Montrésor, de Noirmoutiers, de Matha, de la Boulaye, de Caumesnil, de Moreuil, de Laigues, d'Annery [Charles d'Aily], demeurèrent unis avec nous; et nous fîmes une espèce de corps, qui, avec la faveur du peuple, n'étoit pas un fantôme. Le Cardinal l'en traita toutefois d'abord et avec tant de hauteur, que M. de Beaufort, M. de Brissac, M. le maréchal de la Mothe et moi, ayant prié chacun un de nos amis d'assurer la Reine

charitables supplications, et qui sait si toute cette fâcheuse suite n'a point été la vengeance de ce mépris. *Choix de Mazarinades*, p. 448.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de nos très-humbles obéissances, elle nous répondit qu'elle en recevroit les assurances, après que nous aurions rendu nos devoirs à M. le Cardinal.

Madame de Chevreuse, qui étoit à Bruxelles[1], revint dans ce temps-là à Paris [le 12 avril]. Laigues, qui l'avoit précédée de huit ou dix jours, nous avoit préparés à son retour. Il avoit fort bien suivi son instruction; il s'étoit attaché à elle, quoiqu'elle n'eût pas d'abord d'inclination pour lui. Mademoiselle de Chevreuse m'a dit depuis qu'elle disoit qu'il ressembloit à Bellerose, qui étoit un comédien qui avoit la mine du monde la plus fade; qu'elle changea de sentiment devant que de partir de Bruxelles, et quelle en fut contente, en toutes manières, à Cambrai. Ce qui me parut de tout cela, au retour de Laigues à Paris, fut qu'il l'étoit pleinement d'elle; il nous la prôna comme une héroïne à qui nous eussions eu l'obligation de la déclaration de M. de Lorraine en notre faveur, si la guerre eût continué, et à qui nous avions celle de la marche de l'armée d'Espagne. Montrésor, qui avoit été pour ses intérêts quinze mois à la Bastille, faisoit ses éloges, et j'y donnois avec joie dans la vue et d'enlever à Madame de Montbazon M. de Beaufort, par le moyen de Mademoiselle de Chevreuse, du mariage de laquelle avec lui l'on avoit parlé autrefois, et de m'ouvrir un

1. L'ardente duchesse, dit M. Cousin (*la Duchesse de Chevreuse*, p. 224), s'élance de nouveau de Bruxelles en 1649, et vient apporter à ses amis l'appui de l'Espagne et de son expérience. Elle avait près de cinquante ans. Les années et les chagrins avaient triomphé de sa beauté, mais elle était encore pleine d'agrément, et son ferme coup d'œil, sa décision, son audace, son génie étaient entiers. Elle avait trouvé un dernier ami dans le marquis de Laigues, capitaine des gardes du duc d'Orléans, homme d'esprit et de résolution, qu'elle aima jusqu'à la fin, et qu'après la mort de M. de Chevreuse, en 1657, elle unit peut-être à sa destinée par un de ces mariages de conscience alors assez à la mode.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

nouveau chemin pour aller aux Espagnols, en cas de besoin. Madame de Chevreuse en fit plus de la moitié pour venir à moi. Noirmoutiers et Laigues, qui ne doutoient pas que je ne lui fusse très-nécessaire, et qui craignirent que Madame de Guéméné, qui la haïssoit mortellement quoique sa belle-sœur, ne m'empêchât d'être autant de ses amis qu'ils le souhaitoient, me tendirent un panneau pour m'y engager, dans lequel je donnai.

Dès l'après-dînée du jour dont elle arriva le matin, ils me firent tenir, avec Mademoiselle sa fille, un enfant, qui vint au monde tout à propos [1]. Mademoiselle de Chevreuse se para, comme l'on fait à Bruxelles en ces sortes de cérémonies, de tout ce qu'elle avoit de pierreries, qui étoient fort riches et en quantité. Elle étoit belle; j'étois très en colère contre Madame la princesse de Guéméné, qui, dès le deuxième jour du siége de Paris, s'en étoit allée d'effroi en Anjou.

Il arriva, dès le lendemain du baptême, une occasion qui lui donna de la reconnoissance pour moi, et qui commença à m'en faire espérer de l'amitié. Madame de Chevreuse venoit de Bruxelles, et elle en venoit sans permission. La Reine se fâcha et elle lui envoya un ordre de sortir de Paris dans vingt-quatre heures. Laigues me le vint dire aussitôt. J'allai avec lui à l'hôtel de Chevreuse, et je trouvai la belle à sa toilette, dans les pleurs. J'eus le cœur tendre et je priai Madame de Chevreuse de ne point obéir que je n'eusse eu l'honneur de la revoir. Je sortis, en même temps, pour chercher M. de Beaufort, à qui je pris la résolution de persuader qu'il n'étoit ni de notre honneur ni de notre intérêt de souffrir le rétablissement des lettres de cachet, qui n'étoient pas le moins odieux des

1. Une lettre de Saintot, datée du 14 avril, parle de ce baptême et dit que l'enfant était celui de la duchesse de Luynes. (Ms. Bib. imp.)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

moyens desquels on s'étoit servi pour opprimer la liberté publique. Je jugeois bien que nous n'étions pas trop bons et lui et moi pour relever une affaire de cette nature, qui, quoique dans les lois et, dans le vrai, importante à la sûreté publique, ne laissoit pas d'être délicate, le lendemain d'une paix, et particulièrement en la personne du royaume la plus convaincue de faction et d'intrigue. Je croyois que par cette raison il étoit de la bonne conduite que cette escarmouche, que nous ne pouvions ni ne devions effectivement éviter, quoiqu'elle eût ses inconvénients, s'attachât plutôt par M. de Beaufort que par moi. Il s'en défendit avec opiniâtreté, par une infinité de méchantes raisons. Il n'oublia que la véritable, qui étoit que Madame de Montbazon l'eût dévoré. Ce fut donc à moi de me charger de cette commission, parce qu'il falloit assurément qu'elle fût au moins exécutée par l'un de nous deux, pour faire quelque effet sur l'esprit du Premier Président. J'y allai en sortant de chez M. de Beaufort; et comme je commençois à lui représenter la nécessité qu'il y avoit, pour le service du Roi et pour le repos de l'État, à ne pas aigrir les esprits par l'infraction des déclarations si solennelles, il m'arrêta tout court en me disant : « C'est assez, mon bon seigneur, vous ne vou- « lez pas qu'elle sorte, elle ne sortira pas. » A quoi il ajouta en s'approchant de mon oreille : « Elle a les « yeux trop beaux. » La vérité est que, quoiqu'il eût exécuté son ordre, il avoit écrit dès la veille à Saint-Germain[1] que la tentative en seroit inutile, et que l'on commettoit trop légèrement l'autorité du Roi[2].

1. Ces lettres existent encore de nos jours parmi les papiers d'État de le Tellier, et on en trouve le texte dans les *Mémoires* de Mathieu Molé, (t. IV, p. 35), que nous avons publiés pour la Société de l'Histoire de France.

2. La Reine, cependant, ne céda pas aux instances du Premier

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Je retournai triomphant à l'hôtel de Chevreuse; je n'y fus pas mal reçu. Je trouvai Mademoiselle de Chevreuse aimable; je me liai intimement avec Madame de Rhodes, bâtarde du feu cardinal de Guise, qui étoit bien avec elle; je fis chemin, je ruinai dans son esprit le duc de Brunswick de Zell, avec qui elle étoit comme accordée. Laigues, qui étoit une manière de pédant, me fit quelque obstacle au commencement; la résolution de la fille et la facilité de la mère le levèrent bientôt. Je la voyois tous les jours chez elle, et très-souvent chez Madame de Rhodes[1], qui nous laissoit en toute liberté. Nous nous en servîmes, je l'aimai, ou plutôt je la crus aimer, car je ne laissai pas de continuer mon commerce avec Madame de Pommereux.

Président et ne voulut pas consentir au séjour de la duchesse de Chevreuse à Paris; mais on modifia les premiers ordres. La belle duchesse dut se rendre, pour quelque temps, dans sa terre de Dampierre. Cette affaire est racontée par Mathieu Molé dans ses *Mémoires*, t. III; on y trouve ses lettres aux ministres et les réponses faites par ordre de la Régente.

1. Madame de Rhodes était femme de Claude Pot, seigneur de Rhodes, grand-maître des cérémonies, et fille du cardinal Louis de Guise. — Les princes de la maison de Lorraine qui appartinrent à l'Église ne furent pas plus réguliers que le cardinal Louis, père de Madame de Rhodes. Tallemant des Réaux nous apprend, en effet, quelques-unes des galanteries de Henri de Lorraine, archevêque de Reims, un des habitués des salons du Coadjuteur, lorsqu'il résidait à Paris. Voici ces historiettes :

« C'est un des hommes du monde les plus enclins à l'amour.... Il devint amoureux de Madame de Joyeuse; elle n'étoit ni jeune ni belle, mais elle avoit bien de l'esprit et jouoit bien de la harpe. Ses amours avec Madame d'Avenet et la princesse Anne de Gonzague, Madame de Bossu, Mademoiselle de Pons, la Villiers, qui n'étoit pas trop belle.... » Tallemant ajoute :

« M. de Guise, archevêque de Reims, en contoit à Madame d'Avenet, sœur de la reine de Pologne, aussi bien qu'à la princesse Anne, sa sœur. Madame d'Avenet étoit la plus belle des trois, et pour ses belles mains, elle eut permission de porter des gants. M. de Guise devint amoureux de la princesse Anne, pendant un séjour à Avenet. Il a bien fait des folies, tout archevêque qu'il étoit. Il l'épousa à l'hôtel de Nevers » (t. III, p. 312).

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

La société de MM. de Brissac [1], de Vitry, de Matha, de Fontrailles, qui étoient demeurés en union avec nous, n'étoit pas, dans ces temps-là, un bénéfice sans charge. Ils étoient cruellement débauchés, et la licence publique leur donnoit encore plus de liberté; ils s'emportoient tous les jours dans des excès qui alloient jusqu'au scandale. Ils revenoient un jour d'un dîner qu'ils avoient fait chez Coulon; ils virent venir un convoi, et ils le chargèrent l'épée à la main en criant au crucifix : « Voilà l'ennemi! » Une autre fois, ils maltraitèrent, en pleine rue, un valet de pied du Roi, en marquant même fort peu de respect pour les livrées. Les chansons de table n'épargnoient pas toujours le bon Dieu : je ne vous puis exprimer la peine que toutes ces folies me donnèrent. Le Premier Président les savoit très-bien relever, le peuple ne les trouvoit nullement bonnes, les ecclésiastiques s'en scandalisoient au dernier point. Je ne les pouvois couvrir, je ne les osois excuser, et elles retomboient nécessairement sur la Fronde.

Ce mot me remet dans la mémoire ce que je crois avoir oublié de vous expliquer, dans le premier volume de cet ouvrage. C'est son étymologie, qui n'est pas de grande importance, mais qui ne se doit pas toutefois omettre dans un récit où il n'est pas possible qu'elle ne soit nommée plusieurs fois. Quand le Parlement commença à s'assembler pour les affaires publiques,

1. Tallemant des Réaux (t. IV, p. 431) raconte sur M. de Brissac l'historiette suivante :

« Brissac envoya appeler Roquelaure par Laigues; Roquelaure s'excusa sur la fièvre quarte qu'il avoit... Au bout de dix jours, il envoya un brave, nommé Champfleury, dire à Laigues qu'on se battroit devant les Feuillants. Laigues dit qu'on seroit trop tôt séparé, qu'il valoit mieux aller au Cours. Comme ils y alloient, ils furent arrêtés. On disoit que Madame de Mirepoix, sœur de Roquelaure, en avoit averti. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

M. le duc d'Orléans et M. le Prince y vinrent assez souvent, comme vous avez vu, et y adoucirent même quelquefois les esprits. Ce calme n'y étoit que par intervalle. La chaleur revenoit au bout de deux jours. et l'on s'assembloit avec la même ardeur que le premier moment. Bachaumont s'avisa de dire un jour, en badinant, que le Parlement faisoit comme les écoliers qui frondent dans les fossés de Paris, qui se séparent dès qu'ils voient le lieutenant civil et qui se rassemblent dès qu'il ne paroît plus. Cette comparaison, qui fut trouvée assez plaisante, fut célébrée par les chansons, et elle refleurit particulièrement lorsque, la paix étant faite entre le Roi et le Parlement, l'on trouva lieu de l'appliquer à la faction particulière de ceux qui ne s'étoient pas accommodés avec la cour. Nous y donnâmes nous-mêmes assez de cours, parce que nous remarquâmes que cette distinction de nom échauffe les esprits. Le président de Bellièvre m'ayant dit que le Premier Président prenoit avantage contre nous de ce quolibet, je lui fis voir un manuscrit de Saint-Aldégonde, un des premiers fondateurs de la république de Hollande, où il étoit remarqué que [Henri comte de] Bréderode, se fâchant de ce que, dans les premiers commencements de la révolte des Pays-Bas, l'on les appeloit *les gueux*, le prince d'Orange, qui étoit l'âme de la faction, lui écrivit qu'il n'entendoit pas son véritable intérêt, qu'il en devoit être très-aise, et qu'il ne manquât pas même de faire mettre sur leurs manteaux de petits bissacs en broderie, en forme d'ordre. Nous résolûmes, dès ce soir-là, de prendre des cordons de chapeaux qui eussent quelque forme de fronde. Un marchand affidé nous en fit une quantité qu'il débita à une infinité de gens qui n'y entendoient aucune finesse. Nous n'en portâmes que les derniers

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pour ne point faire paroître d'affectation qui en eût gâté tout le mystère. L'effet que cette bagatelle fit est incroyable. Tout fut à la mode de la Fronde, le pain, les chapeaux, les canons, les gants, les manchons, les éventails, les garnitures; et nous fûmes nous-mêmes à la mode encore plus par cette sottise que par l'essentiel.

Nous avions certainement besoin de tout pour nous soutenir, ayant toute la maison royale sur les bras; car quoique j'eusse vu M. le Prince chez Madame de Longueville, je ne me croyois que fort médiocrement raccommodé. Il m'avoit traité civilement, mais froidement; et je savois même qu'il étoit persuadé que je m'étois plaint de lui, comme ayant manqué aux paroles qu'il m'avoit fait porter à des parculiers du Parlement. Comme je ne l'avois pas fait, j'avois sujet de croire que l'on eût affecté de me brouiller personnellement avec lui. Je joignois cela à quelques circonstances particulières, et je trouvois que la chose venoit apparemment de M. le prince de Conti, qui étoit naturellement très-malin, et qui d'ailleurs me haïssoit sans savoir pourquoi et sans que je le pusse deviner moi-même. Madame de Longueville ne m'aimoit guère davantage, et j'en découvris un peu après la raison, que je vous dirai dans la suite. Je me défiois avec beaucoup de fondement de Madame de Montbazon, qni n'avoit pas, à beaucoup près, tant de pouvoir que moi sur l'esprit de M. de Beaufort, mais qui en avoit plus qu'il n'en falloit pour lui tirer tous ses secrets. Elle ne me pouvoit pas aimer, parce qu'elle savoit que je lui ôtois la meilleure partie de la considération qu'elle en eût pu tirer à la cour. J'eusse pu aisément m'accommoder avec elle, car jamais femme n'a été de si facile composition; mais comment accommoder cet accommodement avec mes autres engagements, qui me

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

plaisoient davantage, et avec lesquels il y avoit, en effet, sans comparaison, plus de sûreté? Vous en voyez assez pour connoître que je n'étois pas sans embarras.

Il ne tint pas au comte de Fuensaldagne de me soulager; il n'étoit pas content de M. de Bouillon, qui, à la vérité, avoit manqué le moment décisif de la paix générale. Il l'étoit beaucoup moins de ses envoyés, qu'il appeloit des taupes; et il étoit fort satisfait de moi, et parce que j'avois toujours insisté pour la paix des couronnes, et parce que je n'avois eu aucun intérêt dans la particulière et que je n'étois pas même accommodé avec la cour. Il m'envoya don Antonio Pimentel pour m'offrir tout ce qui étoit au pouvoir du Roi son maître, et pour me dire que sachant l'état où j'étois avec le ministre, il ne pouvoit pas douter que je n'eusse besoin d'assistance; qu'il me prioit de recevoir cent mille écus que don Antonio Pimentel m'apportoit en trois lettres de change, dont l'une étoit pour Bâle, l'autre pour Strasbourg, l'autre pour Francfort; qu'il ne me demandoit pour cela aucun engagement, et que le roi catholique seroit très-satisfait de n'en tirer d'autre avantage que celui de me protéger. Vous ne doutez pas que je ne reçusse avec un profond respect cette honnêteté, j'en témoignai toute la reconnoissance imaginable; je n'éloignai point du tout les vues de l'avenir, mais je refusai pour le présent, en disant à don Antonio que je me croirois absolument indigne de la protection du roi catholique, si je recevois des gratifications de lui n'étant pas en état de le servir; que j'étois né François et attaché, encore plus particulièrement qu'un autre, par ma dignité, à la capitale du royaume; que mon malheur m'avoit porté à me brouiller avec le premier ministre de mon Roi, mais que mon ressentiment ne me por-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

teroit jamais à chercher de l'appui parmi ses ennemis, que lorsque la nécessité de la défense naturelle m'y obligeroit; que la providence de Dieu, qui connoissoit la pureté de mes intentions, m'avoit mis, dans Paris, en un état où je me soutiendrois apparemment par moi-même; que si j'avois besoin d'une protection, je savois que je n'en pouvois jamais trouver ni de si puissante ni de si glorieuse que celle de Sa Majesté Catholique, à laquelle je tiendrois toujours à gloire de recourir. Fuensaldagne fut très-content de ma réponse, qui lui parut, à ce qu'il dit depuis à Saint-Hibal, d'un homme qui se croyoit de la force, qui n'étoit pas âpre à l'argent, et qui, avec le temps, en pourroit recevoir. Il me renvoya don Antonio Pimentel sur-le-champ même, avec une grande lettre pleine d'honnêtetés, et un petit billet de M. l'Archiduc, qui me mandoit qu'il marcheroit, sur un mot de ma main, « con todas las fuerças del Rei so sennor. »

Il m'arriva justement, le lendemain du départ de don Antonio Pimentel, une petite intrigue qui me fâcha plus qu'une plus grande. Laigues me vint dire que M. le prince de Conti étoit dans une colère terrible contre moi; qu'il disoit que je lui avois manqué au respect; qu'il périroit lui et toute sa maison, ou qu'il s'en ressentiroit; et Sarrazin, que je lui avois donné pour secrétaire et qui n'en avoit pas beaucoup de reconnoissance [1], entra un moment après, qui me confirma la même chose, en ajoutant qu'il falloit que l'offense fût terrible, parce que ni M. le prince de Conti

1. Les Mémoires de Retz nous disent assez que lorsqu'il était coadjuteur, l'abbé de Retz s'entourait ordinairement des hommes de lettres de son temps, et dans les notes qui accompagnent cette édition, nous en avons cité plusieurs exemples tirés des *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

Le reproche que le Coadjuteur avait le droit d'adresser à Sarrazin se

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ni Madame de Longueville ne s'expliquoient point du détail, quoiqu'ils parussent outrés en général. Jugez, je vous supplie, à quel point un homme qui ne se sent

trouve confirmé par Tallemant, dans l'historiette suivante, et on sait aussi que Sarrazin eut souvent recours à la bourse du Coadjuteur. (Voy Tallemant, V, p. 292)

« .....La table du Coadjuteur, dont Ménage lui donna la connoissance, lui fut d'un grand secours... Il fut près de quatre ans comme le courtisan du Coadjuteur... A la guerre de Paris, le Coadjuteur fit tant, par le moyen de Madame de Longueville, que le prince de Conti prit Sarrazin pour secrétaire. Cependant il disoit, peu d'années plus tard, qu'il n'avoit aucune obligation au Coadjuteur de l'avoir fait entrer chez le prince de Conti, et que le Coadjuteur lui en avoit encore de reste ; il fut aussi accusé de certains abus. « Comment ! ce poétereau prendre de l'argent de mes amis, disoit Retz, un homme dont j'ai fait la fortune ! » Madame de Longueville le méprisoit furieusement et ne le pouvoit souffrir. On croit qu'il a été empoisonné par un Catalan, dont la femme couchoit avec lui. »

Sarrazin est l'auteur de la belle mazarinade ayant pour titre : *Lettre d'un marguiller de Paris à son curé sur la conduite de M. le Coadjuteur* (6 juillet 1651). Elle a été réimprimée dans le *Choix de Mazarinades* de M. Moreau, publié pour la Société de l'Histoire de France.

Malgré l'ingratitude de Sarrazin, le Coadjuteur ne continua pas moins sa protection aux lettrés de son temps. On en trouve la preuve dans d'autres passages du même chroniqueur Tallemant :

« Boisrobert, toujours très-courtisan, s'avisa de faire des vers contre les Frondeurs. Il n'y eut jamais un homme plus lâche. Le Coadjuteur le sut, et la première fois qu'il vint dîner chez lui, « M. de Boisrobert, lui dit-il, vous me les direz. — Bien, Monsieur, dit Boisrobert. » — Il crache, il se mouche, et sans faire semblant de rien, il s'approche de la fenêtre, et, ayant regardé en bas, il dit au Coadjuteur : « Ma foi, Monsieur, je n'en ferai rien, votre fenêtre est trop haute. » (p. 406.)

« Saint-Amant était fier à un point étrange. Il dit insolemment, un jour, qu'il avoit cinquante ans de liberté sur la tête, et cela à la table du Coadjuteur, qui l'a vu, je ne sais combien d'années, domestique du duc de Retz le bon homme. Depuis, il s'attacha à M. de Metz et, enfin, ne sachant plus que faire, il s'en alla en Pologne » (Voy. p. 310).

« Dulot faisoit des bouts-rimés, dont il étoit l'inventeur, avec une facilité admirable ; il faisoit aussi d'autres vers assez plaisants. Il disoit qu'il étoit (à cause de son costume) cardinal noir, et ne voulut pas aller à Rome avec l'abbé de Retz, à qui il étoit, parce que, disoit-il, je ferois tort à mon maître, car comme cardinal noir il faudroit que je passe devant lui » (t. VII, p. 1).

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

rien sur le cœur est surpris d'un éclat de cette espèce. Je n'en fus, en récompense, que très-peu touché, parce qu'il s'en falloit beaucoup que j'eusse autant de respect pour la personne de M. le prince de Conti, que j'en avois pour sa qualité. Je priai Laigues de lui aller rendre, de ma part, ce que je lui devois; lui demander avec respect le sujet de sa colère, l'assurer qu'il n'en pouvoit avoir aucun qui pût être fondé à mon égard. Laigues revint très-persuadé qu'il n'y avoit point eu de colère effective; qu'elle étoit toute affectée et toute contrefaite, à dessein d'avoir une manière d'éclaircissement, qui fît, ou au moins qui fît paroître, un raccommodement; et ce qui lui donna cette pensée, fut qu'aussitôt qu'il eut fait mon compliment à M. le prince de Conti, il fut reçu avec joie, et remis pourtant pour la réponse à Madame de Longueville, comme à la principale intéressée. Elle fit beaucoup d'honnêtetés à Laigues pour moi, elle le pria de me mener le soir chez elle. Elle me reçut admirablement, en disant, toutefois, qu'elle avoit de grands sujets de se plaindre de moi; que c'étoient de ces choses qui ne se disoient point, mais que je les savois bien. Voilà tout ce que j'en pus tirer pour le fond, car j'en eus toutes les honnêtetés possibles et toutes les avances même pour rentrer en union avec moi, disoit-elle, et avec mes amis. En disant cette dernière parole, qu'elle prononça un peu bas, elle me donna sur le visage de l'un de ses gants qu'elle tenoit à la main et elle me dit en souriant : « Vous m'entendez bien. » Elle avoit raison; et voici ce que j'entendis.

M. de la Rochefoucauld avoit, à ce que l'on prétendoit, beaucoup négocié avec la cour, et ce qui me le fait croire, est que longtemps devant que Damvilliers, bonne place sur la frontière de Champagne, fût donnée

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

à M. le prince de Conti, qui la lui confia, le bruit en fut grand, qui n'étoit pas vraisemblablement une prophétie. Comme il n'y avoit aucune assurance aux paroles du Cardinal, M. de la Rochefoucauld crut qu'il ne seroit pas mal à propos ou de les solliciter, ou de les fixer, par un renouvellement de considération à M. le prince de Conti, à qui M. le Prince en donnoit peu, et parce que l'on savoit qu'il le méprisoit parfaitement, et parce qu'il paroissoit en toutes choses que leur réconciliation n'étoit pas fort sincère. Il eût souhaité, par cette raison, de se remettre, au moins en apparence, à la tête de la Fronde, de laquelle il s'étoit assez séparé les premiers jours de la paix, et même dès les derniers jours de la guerre, et par des railleries dont il n'étoit pas maître, et par un rapprochement à la cour qui, contre toute sorte de bon sens, avoit été encore plus apparent qu'effectif. M. de la Rochefoucauld s'imagina, à mon opinion, que l'on ne pouvoit revenir plus naturellement du refroidissement qui avoit paru, que par un raccommodement, qui d'ailleurs feroit éclat et donneroit, par conséquent, ombrage à la cour; ce qui alloit à ses fins. Je lui ai demandé depuis, une fois ou deux, la vérité de cette intrigue, dont il ne me parut pas qu'il se ressouvînt en particulier. Il me dit seulement, en général, qu'ils étoient, en ce temps-là, persuadés, dans leur cabale, que je rendois de mauvais offices sur son sujet à Madame de Longueville auprès de M. son mari. C'est de toutes les choses du monde celle dont j'ai été toute ma vie le moins capable, et je ne crois pas que ce soupçon fût la cause de l'éclat que M. le prince de Conti fit contre moi; parce qu'aussitôt que j'eus fait faire par Laigues mon premier compliment, je fus reçu à bras ouverts, et qu'aussitôt que Madame de Longueville

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

s'aperçut que je ne répondois à ce qu'elle me dit de ses amis, qu'en termes généraux, elle retomba dans une froideur qui passa, en fort peu de temps, jusqu'à la haine. Il est vrai que comme je savois que je n'avois rien fait qui me pût attirer, avec justice, l'éclat que M. le prince de Conti avoit fait contre moi, et que je m'imaginai être affecté, pour en faire servir l'accommodement à des intérêts particuliers, je demeurai fort froid à ce mot de mes amis, et plus que je ne le devois. Elle se le tint pour dit; et cela joint au passé dont je vous ai déjà parlé et dont je ne sais pas encore le sujet, eut des suites qui nous ont dû apprendre, aux uns et aux autres, qu'il n'y a point de petit pas dans les grandes affaires.

M. le cardinal Mazarin, qui avoit beaucoup d'esprit, mais qui n'avoit point d'âme, ne songea, dès que la paix fut faite, qu'à se défendre, pour ainsi parler, des obligations qu'il avoit à M. le Prince, qui, à la lettre, l'avoit tiré de la potence; et l'une de ses premières vues, fut de s'allier avec la maison de Vendôme, qui, dès le commencement de la Régence, s'étoit trouvée, en deux ou trois rencontres, tout à fait opposée aux intérêts de l'hôtel de Condé. Il s'appliqua, par le même motif, avec soin, à gagner l'abbé de la Rivière, et il eut même l'imprudence de laisser voir à M. le Prince qu'il lui faisoit espérer la charge destinée à M. le prince de Conti.

Quelques chanoines de Liége ayant jeté les yeux sur le même prince de Conti pour cet évêché, le Cardinal, qui affectoit de témoigner à la Rivière qu'il eût souhaité de le dégoûter de sa profession, y trouva des obstacles, sous prétexte qu'il n'étoit pas de l'intérêt de la France de se brouiller avec la maison de Bavière, qui y avoit des prétentions naturelles et déclarées.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

J'omets une infinité de circonstances qui marquèrent à M. le Prince et la méconnoissance et la méfiance du Cardinal. Il étoit trop vif et encore trop jeune pour songer à diminuer la dernière; il l'augmenta, par la prétention qu'il donna à Chavigny, qui étoit la bête du Mazarin, et pour qui il demanda et obtint la liberté de revenir à Paris; par le soin qu'il prit des intérêts de M. de Bouillon, qui s'étoit fort attaché à lui depuis la paix, et par les ménagements qu'il avoit de son côté pour la Rivière, qui n'étoient pas secrets. Il ne se faut point jouer avec ceux qui ont en main l'autorité royale; quelques défauts qu'ils aient, ils ne sont jamais assez foibles pour ne pas mériter ou que l'on les ménage, ou que l'on les perde. Leurs ennemis ne les doivent jamais mépriser, parce qu'il n'y a au monde que ces sortes de gens à qui il convienne quelquefois d'être méprisé.

Ces indispositions, qui croissent toujours dès qu'elles ont commencé, firent que M. le Prince ne se pressa pas, comme il avoit accoutumé, de prendre, cette campagne, le commandement des armées. Les Espagnols avoient pris Saint-Venant et Ypres; et le Cardinal se mit dans l'esprit de prendre Cambrai. M. le Prince, qui ne jugea pas l'entreprise praticable, ne s'en voulut pas charger. Il laissa cet emploi à M. le comte d'Harcourt qui y échoua[1]; et il partit pour aller en Bour-

1. Les lettres inédites suivantes du chancelier Séguier et du cardinal Mazarin nous donnent quelques détails sur ce siége de Cambrai, dont le Coadjuteur ne dit que quelques mots en passant

LETTRE DU CHANCELIER SÉGUIER A LE TELLIER.

« Je vous remercie, Monsieur, de l'avis qu'il vous a plu me donner de la résolution que l'on a prise d'assiéger Cambrai : c'est un emploi et un dessein digne d'un grand Roi et de ses armes. Il faut en espérer un heureux succès, qui nous donnera moyen d'obliger nos ennemis d'entendre au traité de la paix générale.

« Nous n'avons rien de nouveau de deçà, tout est fort tranquille.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

gogne, au même temps que le Roi s'avança à Compiègne, pour donner chaleur au siége de Cambrai.

Ce voyage, quoique fait avec la permission du Roi, fit peine au Cardinal, et l'obligea à faire couler à M. le Prince des propositions indirectes de rapprochement. M. de Bouillon me dit, en ce temps-là, qu'il savoit de science certaine qu'Arnault, qui avoit été mestre de camp des carabins et qui étoit fort attaché à M. le Prince, s'en étoit chargé. Je ne sais pas si M. de Bouillon en étoit bien informé, et aussi peu, quelle suite ces propositions purent avoir. Ce qui me parut, fut que Mazerolles, qui étoit une manière de négociateur de M. le Prince, vint à Compiègne en ce temps-là, et qu'il y eut des conférences particulières

La maison de Vendôme est en crainte de la rupture du mariage et souhaite que tout succède selon le désir de Son Éminence, n'ayant autre intérêt que son contentement. Je suis, etc.

« SÉGUIER. »

« Paris, ce 28 juin 1649. »

LETTRE DU CARDINAL MAZARIN.

« Saintot me mande que M. le Premier Président trouve des difficultés à lever du monde à Paris; je vous prie, au nom de Dieu, de le persuader à les surmonter; et il me semble que le voyage de Monsieur doit bien confirmer la créance qu'on n'a eu cette pensée que pour chercher les moyens de renforcer nos troupes, dans une occasion de la conséquence de celle du siége de Cambrai, pour en faciliter le succès; et même il nous seroit très-important, au lieu de mille hommes, d'en pouvoir avoir deux mille, et je vous conjure d'y employer vos soins, car il faut songer absolument à renforcer notre camp dans quinze jours, qu'il sera sans doute diminué par la mort, la maladie, ou la désertion des soldats.

« C'est pourquoi, encore que nous eussions résolu d'envoyer le régiment de Conti vers Thionville, je pense qu'il faut révoquer cet ordre, et lui faire donner celui de se rendre au camp de Cambrai. Vous en pourrez parler à M. le prince de Conti, et le prier, en même temps, d'obliger les capitaines à faire un effort, dans cette conjoncture, pour mettre leurs compagnies en bon état et rendre ledit régiment un des meilleurs de l'armée.

« Dans cet instant, je reçois un courrier de M. le comte d'Har-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

avec M. le Cardinal; qu'il lui déclara, au nom de son maître, que si la Reine se défaisoit de la surintendance des mers, qu'elle avoit prise pour elle à la mort de M. de Brézé, son beau-frère, il prétendoit que ce fût en sa faveur et non pas en celle de M. de Vendôme, comme le bruit en couroit. Madame de Bouillon, qui croyoit être bien avertie, me dit que le Cardinal avoit été fort étonné de ce discours, auquel il n'avoit répondu que par un galimatias : « que l'on lui fera bien « expliquer, ajouta-t-elle, quand l'on le tiendra à « Paris. » Je remarquai ce mot que je lui fis moi-même expliquer, sans faire semblant toutefois d'en avoir curiosité; et j'appris que M. le Prince faisoit état de ne pas demeurer longtemps en Bourgogne, et

court, par lequel il me mande que le munitionnaire lui avoit déclaré ne pouvoir plus fournir de pain à l'armée que pour huit ou dix jours. Je vous laisse à penser combien sensiblement j'ai été touché de cette nouvelle; puisque le principal fondement sur lequel on a résolu l'attaque de Cambrai, a été que l'on ne manqueroit pas de vivres.

« Je vous prie de représenter la chose à MM. les directeurs, afin qu'ils y donnent ordre, avec toute la diligence qui se pourra ; encore ai-je bien peur que l'on n'y soit pas à temps, puisque le munitionnaire devroit avoir, dès à présent, ses fournitures toutes prêtes. Vous et eux connoissez assez de quelle conséquence cela est, et l'état où nous serions si nous manquions notre entreprise. C'est pourquoi je n'ai rien autre chose à vous dire là-dessus.

« Card. MAZARINI. »

« D'Amiens, le 30 juin 1649. »

L'abbé de Feuquières écrivait de Paris, le 4 juillet 1649 : « On ouvre la tranchée dimanche à Cambrai, les lignes seront achevées dans six jours, où six mille paysans travaillent continuellement, pour huit sols par jour et le pain. L'on envoya Erlach, avec six mille chevaux et quatre cents hommes de pied, pour tenir tête aux ennemis et les empêcher de rien entreprendre. Au siége, demeureront dix-sept mille hommes de pied et quatre mille chevaux. Le comte d'Harcourt espère être dans la place dans cinq semaines. » (*Lettres inédites des Feuquières*, t. I, p. 397. Paris, Leleux, 1845.)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

d'obliger, à son retour, la cour de revenir à Paris, où il ne doutoit pas qu'il ne dût trouver le Cardinal bien plus souple qu'ailleurs. Cette parole faillit me coûter la vie, comme vous le verrez par la suite. Il est nécessaire de parler auparavant de ce qui se passa à Paris, ce pendant que M. le Prince fut en Bourgogne.

La licence y étoit d'autant plus grande, que nous ne pouvions donner ordre à celle même qui ne nous convenoit pas. C'est le plus irrémédiable de tous les inconvénients qui sont attachés à la faction; et il est très-grand, en ce que la licence qui ne lui convient pas, lui est presque toujours funeste, en ce qu'elle la décrie. Nous avions intérêt de ne pas étouffer les libelles ni les vaudevilles qui se faisoient contre le Cardinal[1], mais nous n'en avions pas un moindre à supprimer ceux qui se faisoient contre la Reine, et quelquefois même contre la religion et contre l'État.

1. La Société de l'histoire de France vient de publier, par les soins de M. C. Moreau, un *Choix de Mazarinades*, en 2 volumes in-8°, celles de l'année 1649 y sont nombreuses. Le *Courrier burlesque* disait alors :

Ce même jour, fut défendu,
Par un arrêt qui fut rendu,
Qu'on n'imprimât plus aucun livre,
Dont le débit auroit fait vivre
Quelque misérable imprimeur
Et quelque burlesque rimeur,
Qui, comme un second Mithridate,
Étoit plus friand qu'une chate
Au poison qui le nourrissoit,
Dans l'instant qu'il le vomissoit :
Glorieux de la médisance
Qu'il faisoit de Son Éminence,
Il vivoit de son aconit :
Et c'étoit pour lors pain bénit
De parler mal du ministère,
De chanter : *Prince de lanlère :*
(Car on parloit presque aussi mal
De vous, comme du Cardinal.)
On ne vit onc tant de satires
Ni de meilleures, ni de pires,
Qu'on en fit de vous et de lui.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

L'on ne peut imaginer la peine que la chaleur des esprits nous donna sur ce sujet. La Tournelle condamna à la mort deux imprimeurs convaincus d'avoir mis au jour deux ouvrages très-dignes du feu [1]. Il s'avisèrent de crier, comme ils étoient sur l'échelle, qu'on les faisoit mourir parce qu'ils avoient débité des vers contre le Mazarin; le peuple les enleva à la justice, avec une fureur inconcevable. Je ne touche cette petite circonstance que comme un échantillon, qui vous peut faire connoître l'embarras où sont les gens sur le compte desquels l'on ne manque jamais de mettre tout ce qui se fait contre les lois : et ce qui est encore de plus fâcheux, est qu'il ne tint, cinq ou six fois le jour, qu'à la fortune de corrompre, par des contre-temps plus naturels à ces sortes d'affaires qu'à aucune autre, les meilleures et les plus sages productions du bon sens. En voici un exemple.

Jarzé [René du Plessis], qui étoit, dans ce temps-là, fort attaché au cardinal Mazarin, se mit en tête d'accoutumer, se disoit-il, les Parisiens à son nom; et il s'imagina qu'il y réussiroit admirablement en brillant, avec tous les autres jeunes gens de la cour qui avoient ce caractère, dans les Tuileries, où tout le monde avoit pris fantaisie de se promener tous les soirs. MM. de Candale [François-Henri de Montmorency], de Bouteville, de Souvré, de Saint-Mesgrain [Jacques de Stuer], et je ne sais combien d'autres, se laissèrent persuader à cette folie, qui ne laissa pas de leur réussir.

1. Ces deux imprimeurs furent Colinet et Henri Sara, logés près du Puits-Certain. Ils avaient fait imprimer la *Réponse aux soupirs françois* et la *Confession de Pasques de M. le Chancelier*. Ces deux libelles ne sont pas mentionnés dans la *Biographie des Mazarinades* de M. C. Moreau, mais on en trouve les titres dans une lettre de Saintot, adressée à le Tellier, auquel il envoya ces libelles. Marlot fut aussi condamné pour avoir imprimé la *Custode du lit de la Reine*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Au commencement, nous n'y fîmes point de réflexion, et comme nous nous sentions les maîtres du pavé, nous crûmes même qu'il étoit de l'honnêteté de vivre civilement avec des gens de qualité à qui l'on devoit de la considération, quoiqu'ils fussent de parti contraire. Ils en prirent avantage. Ils se vantèrent à Saint-Germain que les Frondeurs ne leur faisoient pas quitter le haut des allées dans les Tuileries. Ils affectèrent de faire de grands soupers sur la terrasse du jardin de Renard, d'y mener les violons et d'y boire publiquement à la santé de Son Éminence, à la vue de tout le peuple qui s'y assembloit pour y entendre la musique. Je ne vous puis exprimer à quel point cette extravagance m'embarrassa. Je savois, d'un côté, qu'il n'y a rien de si dangereux que de souffrir que nos ennemis fassent devant les peuples ce qui nous doit déplaire, parce que les peuples ne manquent jamais de s'imaginer qu'ils le peuvent, puisque l'on le souffre. Je ne voyois, d'autre part, de moyens pour l'empêcher que la violence, qui n'étoit pas honnête contre des particuliers, parce que nous étions trop forts, et qui n'étoit pas sage, parce qu'elle commettoit à des querelles particulières, qui n'étoient pas de notre compte, et par lesquelles le Mazarin eût été ravi de nous donner le change. Voici l'expédient qui me vint en l'esprit.

J'assemblai chez moi MM. de Beaufort, le maréchal de la Mothe, de Brissac, de Retz, de Vitry et de Fontraille : devant que de m'ouvrir, je les fis jurer de se conduire à ma mode, dans une affaire que j'avois à leur proposer. Je leur fis voir les inconvénients de l'inaction sur ce qui se passoit dans les Tuileries; je leur exagérai les inconvénients, qui iroient même jusqu'au ridicule, des procédés particuliers; et nous convînmes que, dès le soir, M. de Beaufort, accom-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pagné de ceux que je viens de vous nommer, et de cent ou six vingts gentilshommes, se trouveroient chez Renard, comme il sauroit que ces Messieurs seroient à table, et après avoir fait compliment à M. de Candale et aux autres, il diroit à Jarzé que, sans leur considération, il l'auroit jeté du haut du rempart pour lui apprendre à se vanter, etc. A quoi j'ajoutai, qu'il seroit bien aussi de faire casser quelques violons, lorsque la bande s'en retourneroit et qu'elle ne seroit plus en lieu où les personnes qu'on ne vouloit point offenser y pussent prendre part. Le pis du pis de cette affaire, c'étoit un procédé de Jarzé, qui ne pouvoit point avoir de mauvaises suites, parce que sa naissance n'étoit pas fort bonne. Ils me promirent tous de ne recevoir aucune parole de lui et de se servir de ce prétexte pour en faire purement une affaire de parti. Cette résolution fut très-mal exécutée. M. de Beaufort, au lieu de faire ce qui avoit été résolu, s'emporta de chaleur. Il tira d'abord la nappe, il renversa la table[1]; l'on coiffa d'un potage le pauvre Vineville, qui n'en pouvoit mais, et qui se trouva de hasard attablé avec eux. Le pauvre

1. On publia à Paris, immédiatement après, un pamphlet ayant pour titre : *Le Branle* dansé au souper de quelques-uns de ce parti-là, chez Renard, où M. de Beaufort donna le bal. Paris, 1649, 8 pages.

Blot a fait, sur ce même incident, le triolet suivant :

Il deviendra grand potentat
Par ses actions mémorables,
Ce duc dont on fait tant d'état !
Il deviendra grand potentat,
S'il sait renverser notre État
Comme il sait renverser la table.
Il deviendra grand potentat
Par ses actions mémorables.

La *Déroute des cabalistes au jardin Renard*, imprimé en 1649, raconte, dans les mêmes termes que le Coadjuteur, la querelle du duc de Beaufort et de Jarzé Cette mazarinade est attribuée à l'avocat Bluet, ami du Coadjuteur. Voy. la *Biographie des Mazarinades*, t. I, p. 308. Collection de la Société de l'Histoire de France.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

commandeur de Jars[1] eut la même aventure. L'on cassa les instruments sur la tête des violons. Moreuil, qui étoit avec M. de Beaufort, donna trois ou quatre coups de plat d'épée à Jarzé. M. de Candale et M. de Bouteville, qui est aujourd'hui M. de Luxembourg, mirent l'épée à la main, et sans Coménil, qui se mit au-devant d'eux, ils eussent couru fortune dans la foule des gens qui l'avoient tous hors du fourreau.

Cette aventure, qui ne fut pourtant pas sanglante, ne laissa pas de me donner une cruelle douleur, et aux partisans de la cour la satisfaction d'en jeter sur moi le blâme dans le monde. Il ne fut pas de longue durée, et parce que l'application que j'eus à en empêcher les suites, à quoi je réussis, fit assez connoître mon intention, et parce qu'il y a de certains temps ou de certaines gens ont toujours raison. Par celle des contraires, Mazarin avoit toujours tort. Nous ne manquâmes pas de célébrer, comme nous le devions, la levée du siége de Cambrai[2]; le bon accueil fait à Ser-

1. François de Rochechouart, dit le Chevalier, puis le commandeur de Jars, avait été un des adversaires les plus hardis du cardinal de Richelieu. Banni en 1624, il rentra en France et fut enfermé à la Bastille en 1635. Une commission extraordinaire le condamna à mort : la peine fut commuée au dernier moment; et, à la prière de la reine d'Angleterre, il sortit de la Bastille en 1638.

Madame de Motteville a raconté ses aventures, *Mémoires*, t. I, p. 67. Mais, pendant la Fronde, comme il resta attaché au parti de Mazarin, on lui fit le triolet suivant :

Monsieur le commandeur de Jars
Vous plaisantez à toute outrance,
Vous êtes confit en brocars
Monsieur le commandeur de Jars
Qu'on appelle un oison en Erance,
Monsieur le commandeur de Jars
Vous plaisantez à toute outrance.

2. Les *Instructions* suivantes et inédites du cardinal Mazarin se rapportent aux opérations militaires du siége de Cambrai et à la levée même du siége.

Amiens, 2 juillet 1649. — « J'attends avec grande dévotion les

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

vien pour le fruit de la rupture de la paix de Munster, le bruit du rétablissement d'Émery, qui courut aussitôt après que M. de la Meilleraye se fut défait de la surin-

arrêts de la vie ou de la mort que vous nous devez envoyer, c'est-à-dire si nous aurons, et quel jour, l'argent qui est nécessaire pour conduire le siége de Cambrai à bon port.

« Souvenez-vous encore de faire donner les ordres à Tiron, pour l'obliger à mettre dans le camp, pour le moins, pour quinze jours de vivres, car s'il prétend ne faire autre chose que fournir au jour la journée, le premier convoi qui vient à être défait, l'armée seroit affamée et hors d'état de continuer le siége.... »

De Compiègne, le 3 juillet 1649. — « Pour les nouvelles que nous a apportées le sieur le Rasle, je vous dirai, afin que vous en donniez part à S. A. R., que les ennemis ont passé la rivière, et que cinquante escadrons de cavalerie ont paru, en bataille, à la pointe du jour, entre Bouchain et le camp. Que le bruit étoit qu'ils étoient résolus de hasarder toutes choses pour sauver Cambrai. Qu'on avoit proposé de les attaquer, mais qu'on s'étoit retenu, dans la crainte que leur dessein ne fût pas tant de tâcher à forcer nos lignes de ce côté-là, que de nous y attirer, pour introduire, ce pendant, du secours dans la place par un autre endroit. L'on continue à dire que s'ils ne peuvent réussir à ce secours, ils songent plus à quelque place de notre frontière du côté de Saint-Quentin, qu'à autre chose.

« Comme tous les bons François et ceux qui sont le plus engagés avec le Roi, ont beaucoup d'intérêt au succès de cette entreprise, je m'assure que vous n'oublierez pas de parler aux gens d'affaires et de voir si on ne les pourroit pas disposer à nous donner quelque secours en cette occasion.

« Au reste, il faut prendre courage, notre cause est bonne, notre intention est de même, et Dieu, sans doute, nous assistera et permettra que toutes les oppositions que l'on rencontre par la malice des méchants, qui sont ennemis de leur Roi et de leur patrie, ne servent à autre chose qu'à faire éclater davantage les services que rendent ceux qui sont bien attachés à leur devoir.

« Du 25 juillet, à Compiègne. — En mon particulier, comme j'ai appris que Pegnaranda devoit être ce soir à Cambrai, j'y envoie, sous prétexte de porter un passe-port que le comte de Fuensaldagne m'a demandé, pour en savoir la vérité, et voir même s'il prendra cette occasion pour me dire quelque chose, sans attendre la voie du Nonce et de l'ambassadeur de Venise ; mais quoique je puisse faire, entre nous, pour la négociation, je ne vois pas qu'il puisse s'exécuter que je n'aie été auparavant faire un tour à Cambrai, où je fais état de pouvoir être de retour jeudi ou vendredi, et particulièrement

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

tendance des finances, et qui se trouva véritable peu de jours après. Enfin, nous nous trouvions en état d'attendre, avec sécurité et même avec dignité, ce que pourroit produire le chapitre des accidents[1], dans

si je puis avoir ici les six vingt mille livres pour toute la nuit de demain. »

« A Saint-Quentin, le 27 juillet 1649. — Le trompette que j'avois dépêché à Cambrai est de retour; il n'y a pas trouvé le comte de Pegnaranda, qui n'y doit arriver que ce soir; le comte de Gièvres lui a envoyé aussitôt ma lettre et a assuré le trompette que j'en pourrai avoir, demain matin, la réponse. »

près la levée du siége de Cambrai, le Cardinal, sous prétexte de se raccommoder avec d'Hocquincourt, s'approcha de Péronne et lui enleva cette place. Voyez à ce sujet la mazarinade ayant pour titre : *Discours sur l'aventure du cardinal Mazarin et de M. d'Hocquincourt, Gouverneur de Péronne*, 1649, et la *Biographie des Mazarinades*, 1 p. 336.

1. Le Coadjuteur vient de nous dépeindre la licence qui existait à Paris; la lettre suivante, du chancelier Séguier, qui est inédite, nous fait connaître l'état des provinces de France à cette même époque, et complète par conséquent le tableau :

« A M. le Tellier, secrétaire d'État.

« Monsieur, vous avez vu, par ma dernière, que j'étois informé des affaires de Dauphiné, Languedoc, Provence et Guyenne : toutes ces provinces sont dans de grands mouvements, qui causeront sans doute quelque révolte, ainsi que nous voyons en Guyenne.

« L'on disoit hier, ici, que les bourgeois de Bordeaux avoient été défaits par M. d'Espernon et que M. Chambret étoit mort dans le combat. Cette nouvelle n'est soutenue que d'une lettre que l'on dit avoir été écrite par M. le duc de Saint-Simon : l'avis n'a pas passé à l'hôtel d'Espernon, où l'on attendoit, avec impatience, la confirmation de cet heureux succès. Pour moi, je doute fort que les armes du Roi aient eu cet avantage, puisque M. d'Espernon n'a point écrit. Il seroit à désirer que nous eussions bien battu ces révoltés, pour mettre à la raison ce Parlement et toute la province; mais si nous ne sommes que sur la défensive, il est à craindre que la révolte ne s'augmente dans la Guyenne.

« L'on parle, dès de ça, que le Périgord et autres sénéchaussées sont fort mal disposées : peut-être que M. de Cominge terminera tous ces différends qu'il faut, le plus tôt qu'il se pourra, assoupir. L'exemple de ces petites guerres civiles rend le mal plus difficile à guérir dans Paris; les bourgeois principaux témoignent grande volonté de demeurer dans le service du Roi, mais il ne se faut point tromper : ce n'est pas par amour qu'ils aient pour la monarchie,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

lequel nous commencions à entrevoir de grandes indispositions de M. le Prince pour le Cardinal, et du Cardinal pour M. le Prince.

mais pour leur intérêt particulier. Ainsi, s'il se présente une occasion qui leur donne sujet de croire, qu'en faisant quelque mouvement, ils en auront de l'avantage, je ne doute point qu'ils ne l'embrassent. Le commun du peuple murmure toujours : alors que l'on pense les avoir satisfaits sur les rentes et que l'on a pris quelque ordre après leur payement, l'on voit, le lendemain, leur esprit tout changé. La nécessité, qui est grande, fait agir tous ces mêmes gens contre lesquels nous n'avons point d'autres armes qu'un peu de conduite; mais il est à craindre que ce remède ne fasse pas toujours son effet, lorsqu'ils verront que nous n'avons point d'autres moyens, pour les contenter, que des paroles. L'on ne manque pas de se servir de toutes sortes d'artifices : le dernier mouvement arrivé, sur le sujet des munitions de guerre, en est un exemple; la facilité que l'on a à le calmer donne sujet de croire que la mauvaise disposition n'est que dans les menus peuples, qui ne s'émeuvent pas même s'ils n'étoient excités. L'on sait les conduites que l'on tient et les personnes qui s'en mêlent; mais nous n'avons rien à opposer à ce mal, que l'artifice, pour éviter, s'il se peut, leurs mauvais desseins, ou bien en arrêter l'exécution. L'opinion commune est que la présence de la Reine assureroit toutes choses; mais ce conseil n'est pas à donner : il faut que nous nous contentions de représenter l'état des choses et de servir le plus utilement qui se pourra.

« Plusieurs m'ont dit que si je sortois de Paris, ils n'y demeureroient pas vingt-quatre heures; ce qui me fait plus de peine, c'est la nécessité qui est grande, à laquelle il n'y a moyen de remédier qu'en donnant quelques ordres pour le payement des rentes, et je ne vois aucune ouverture, ni aucun fonds pour y pourvoir.

« Ce discours que je vous fais, Monsieur, ne vient pas d'étonnement, ni d'opinion d'un mal sans remède; je vous le représente seulement, afin que vous soyez imprimé de l'état et de la disposition des esprits de deçà. Je suis bien résolu de n'y rien omettre pour le service du Roi et d'y employer jusqu'à la vie, s'il est nécessaire.

« SÉGUIER.

« A Paris, ce 1er juin 1649. »

(Manuscrit de la *Bibliothèque impériale*, supplément français, papiers d'État de le Tellier.)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

CHAPITRE XVI

RETOUR DU ROI A PARIS.

JUILLET 1649. — Le prince de Condé. — Le Coadjuteur veut avoir l'honneur du retour du Roi à Paris. — Moyens employés dans ce but. — La Boulaye et le duc de Beaufort. — Bellièvre et Madame de Montbazon. — Servien. — Voyage du Coadjuteur à Compiègne. — *Tout ce qui est nécessaire n'est jamais hasardeux! — Si vous entrez chez le Roi, vous êtes mort!* — La Reine reçoit le Coadjuteur. — Il refuse d'aller chez Mazarin. — Mécontentement de la Reine. — L'abbé Fouquet propose d'assassiner le Coadjuteur. — Le duc de Vendôme peu véridique. — Le prince de Condé à Compiègne. — Retour du Roi à Paris. — Libelles et chansons. — Marigny. — *Frottades données à Mazarin.* — Le prince de Condé mécontent. — Nouvelles propositions de Mazarin. — Insurrection de Bordeaux. — M. d'Espernon. — Chambret et Sauvebœuf. — Mazarin ne croit jamais qu'on lui parle sincèrement. — Promesses faites au duc de Longueville. — Condé en demande l'exécution au cardinal Mazarin. — *Adieu, Mars!* — Le duc de Nemours. — Le Coadjuteur et le duc de Beaufort offrent leurs services au prince de Condé. — Il ne les accepte pas. — M. le Prince ne veut pas faire la guerre civile. — Réconciliation momentanée du prince de Condé et de Mazarin.

Ce fut dans ce moment, où Madame de Bouillon me découvrit que M. le Prince avoit pris la résolution d'obliger le Roi de revenir à Paris, et M. de Bouillon me l'ayant confirmé, je pris celle de me donner l'honneur de ce retour, qui étoit, dans la vérité, très-souhaité du peuple, et qui d'ailleurs nous donneroit, dans la suite, beaucoup plus de considération, quoiqu'il parût d'abord nous en ôter. Je me servis, pour cet effet, de deux moyens, l'un fut de faire insinuer à la cour que les Frondeurs appréhendoient ce retour au dernier point; l'autre, qui servoit aussi à donner cette opinion au Cardinal, fut d'écouter les négociations qu'il ne manquoit jamais de hasarder, de huit jours en huit jours, par différents canaux, pour lui lever tous soup-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

çons : il y eut de l'art de notre côté. Je fis ce que je pus pour faire agir en cela M. de Beaufort sous son nom, parce que, sans vanité, je croyois que le Mazarin s'imagineroit qu'il trouveroit plus de facilité à le tromper que moi. Mais comme M. de Beaufort, ou plutôt comme la Boulaye à qui M. de Beaufort s'en ouvrit, vit que la suite de la négociation alloit à faire le voyage à Compiègne, il ne voulut point que M. de Beaufort y entrât, soit qu'en effet il crût, comme il le disoit, qu'il y eût trop de péril pour lui, soit que sachant que je ne faisois pas état que celui qui iroit de nous deux y vît le cardinal Mazarin, il ne put se résoudre à laisser faire un pas à M. de Beaufort aussi contraire aux espérances que Madame de Montbazon, à qui la Boulaye étoit dévoué, donnoit continuellement à la cour de son accommodement.

Cette ouverture de M. de Beaufort à la Boulaye me donna une inquiétude effroyable, parce qu'étant très-persuadé de son infidélité et de celle de son amie, je ne voyois pas seulement la fausse négociation que je projetois avec la cour inutile, mais en ce que je la considérois même comme très-dangereuse. Elle étoit pourtant nécessaire, car vous jugez bien de quel inconvénient il nous étoit de laisser l'honneur du retour du Roi au Cardinal ou à M. le Prince, qui n'eussent pas manqué, selon toutes les règles, de s'en faire une preuve de ce qu'il avoit toujours dit que nous nous y opposions. Le président de Bellièvre, à qui j'avois communiqué mon embarras, me dit que puisque M. de Beaufort m'avoit manqué au secret sur un point qui me pouvoit perdre, je pouvois bien lui en faire un, de mon côté, sur un point qui le pouvoit sauver lui-même; qu'il y alloit de tout pour le parti; qu'il falloit tromper M. de Beaufort pour son salut; que je le lais-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

sasse faire et qu'il me donnoit sa parole que, devant qu'il fût nuit, il accommoderoit tout le mal que le manquement de secret de M. de Beaufort avoit causé[1]. Il me prit dans son carrosse, il m'emmena chez Madame de Montbazon, où M. de Beaufort passoit toutes les soirées. Il y arriva un moment après nous; et M. de Bellièvre fit si bien, qu'il répara effectivement ce qui étoit gâté. Il leur fit croire qu'il m'avoit persuadé qu'il falloit songer, tout de bon, à s'accommoder; que la bonne conduite ne vouloit pas que nous laissassions venir le Roi à Paris, sans avoir au moins commencé à négocier; qu'il étoit nécessaire, par la circonstance du retour du Roi, que la négociation se fît par nous-mêmes en personne, c'est-à-dire par M. de Beaufort ou par moi. Madame de Montbazon, qui prit feu à cette première ouverture et qui crut qu'il n'y auroit plus de péril en ce voyage, puisqu'on vouloit bien y négocier effectivement, avança, même avec précipitation, qu'il seroit mieux que M. de Beaufort y allât. Le président de Bellièvre allégua douze ou quinze raisons dont il n'y en avoit pas une qu'il entendît lui-même, pour lui prouver que cela ne seroit pas à propos; et je remarquai, en cette occasion, que rien ne persuade tant les gens qui ont peu de sens, que ce qu'ils n'entendent pas. Le président de Bellièvre leur laissa même entrevoir qu'il seroit peut-être à propos que je me laissasse persuader, quand je serois là, de voir le Cardinal. Madame de Montbazon, qui entretenoit des correspondances, ou plutôt qui croyoit en entretenir, avec

1. Le Coadjuteur dit aussi, dans la *Conjuration de Fiesque*: « Dans les affaires où il s'agit de notre vie et de l'intérêt général de l'État, la franchise n'est pas une vertu de saison; la nature nous faisant voir, dans l'instinct des moindres animaux, qu'en ces extrémités l'usage des finesses est permis pour se défendre de la violence qui nous veut opprimer. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

tout le monde, par les différents canaux qu'elle avoit avec chacun, se fit honneur, par celui du maréchal d'Albret [comte de Meissens], à ce qu'on m'a dit depuis, de ce projet à la cour; et ce qui me le fait assez croire est que Servien recommença, fort justement et comme à point nommé, ses négociations avec moi. J'y répondis à tout hasard, comme si j'étois assuré que la cour en eût été avertie par Madame de Montbazon. Je ne m'engageai pas de voir à Compiègne le cardinal Mazarin, parce que j'étois très-résolu de ne l'y point voir; mais je lui fis entendre, plutôt qu'autrement, que je l'y pourrois voir, parce que je reconnus clairement que si le Cardinal n'eût eu l'espérance que cette visite me discréditeroit dans le peuple, il n'eût point consenti à un voyage qui pouvoit faire croire au peuple que j'eusse part au retour du Roi; que je jugeai, plutôt à la mine qu'aux paroles de Servien, n'être pas éloigné de l'inclination du Cardinal, que l'on le croyoit à Paris et même à la cour. Vous croyez facilement que j'oubliois de dire à Servien que je fisse état de parler à la Reine sur ce retour. Il alla annoncer le mien à Compiègne avec une joie merveilleuse : mais elle ne fut pas si grande parmi mes amis, quand je leur eus communiqué ma pensée; j'y trouvai une opposition merveilleuse, parce qu'ils crurent que j'y courrois un grand péril. Je leur fermai la bouche en leur disant que tout ce qui est nécessaire n'est jamais hasardeux. J'allai coucher à Liancourt, où le maître et la maîtresse de la maison[1] firent de grands efforts pour m'obliger de retourner à Paris; et j'arrivai le lendemain à Compiègne, au lever de la Reine.

1. Liancourt-sous-Charmont (Oise) appartenait à Roger du Plessis, duc de la Rocheguyon, qui avait épousé Jeanne de Schomberg.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Comme je montois l'escalier, un petit homme habillé de noir, que je n'avois jamais vu et que je n'ai jamais vu depuis, me coula un billet en la main où ces mots étoient écrits en lettres majuscules : SI VOUS ENTREZ CHEZ LE ROI VOUS ÊTES MORT. J'y étois; il n'étoit plus temps de reculer. Comme je vis que j'avois passé la salle des gardes sans être tué, je me crus sauvé. Je témoignai à la Reine, qui me reçut très-bien, que je venois l'assurer de mes obéissances très-humbles et de la disposition où étoit l'Église de Paris de rendre à Leurs Majestés tous les services auxquels elle étoit obligée. J'insinuai, dans la suite de mon discours, tout ce qui étoit nécessaire pour pouvoir dire que j'avois beaucoup insisté pour le retour du Roi. La Reine me témoigna beaucoup de bonté et même beaucoup d'agrément sur tout ce que je lui disois; mais quand elle fut tombée sur ce qui regardoit le Cardinal, et qu'elle eut vu que, quoiqu'elle fît beaucoup d'instances à le voir, je persistois à lui répondre que cette visite me rendroit inutile à son service, elle ne se put plus contenir, elle rougit beaucoup; et tout le pouvoir qu'elle eut sur elle fut, à ce qu'elle a dit depuis, de ne me rien dire de fâcheux.

Servien racontoit, un jour, au maréchal de Clérembault, que l'abbé Fouquet proposa à la Reine de me faire assassiner chez Servien où je dînois [1]; et il ajouta qu'il étoit arrivé à temps pour empêcher ce malheur. M. de Vendôme, qui vint au sortir de table chez Servien, me pressa de partir, en me disant qu'on tenoit

1. Plus tard, ce même Basile Fouquet, abbé de Barbeau et de Rigny, renouvela l'offre de tuer le cardinal de Retz et ensuite de faire saler son cadavre. La correspondance inédite de cet ecclésiastique renferme plusieurs propositions analogues faites au cardinal Mazarin, dont il était l'agent le plus dévoué.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de fâcheux conseils contre moi; mais quand cela n'auroit pas été, M. de Vendôme l'auroit dit; il n'y a jamais eu un imposteur pareil à celui-là.

Je revins à Paris, ayant fait tous les effets que j'avois souhaité. J'avois effacé le soupçon que les Frondeurs fussent contraires au retour du Roi; j'avois jeté sur le Cardinal toute la haine du délai; je m'étois assuré l'honneur principal du retour; j'avois bravé le Mazarin dans son trône. Il y eut, dès le lendemain, un libelle qui mit tous ces avantages dans leur jour. Le président de Bellièvre fit voir à Madame de Montbazon que les circonstances particulières que j'avois trouvées à Compiègne, m'avoient forcé de changer de résolution touchant la visite du Cardinal. J'en persuadai assez aisément M. de Beaufort, qui fut d'ailleurs chatouillé du succès que cette démarche eut dans le peuple. Hocquincourt, qui étoit de nos amis, fit le même jour je ne sais quelle bravade au Cardinal, du détail de laquelle je ne me ressouviens point, que nous relevâmes de mille couleurs. Enfin, nous connûmes visiblement que nous avions de la provision encore pour longtemps dans l'imagination du public; ce qui fait le tout en ces sortes d'affaires.

M. le Prince étant revenu à Compiègne, la cour prit ou déclara la résolution de revenir à Paris [1]. Elle y fut reçue comme les rois l'ont toujours été et le seront

1. « Peut-être que la venue du Roi dans Paris rétabliroit le crédit, ce que je dis néanmoins avec incertitude; mais je dis véritablement que ce seul moyen paroît pouvoir nous garantir des désordres qui nous menacent. Chacun concourt à ces sentiments et tous appréhendent que cette longue absence ne produise enfin beaucoup de mal. Il n'y a pas jusqu'aux menus paysans qui disent ne vouloir payer, jusques à ce que le Roi soit dans Paris. Vous ferez réflexions sur tout ce que je vous mande, seul et en confiance, telle que la doit avoir en vous celui qui sera toute sa vie, etc. » (Lettre inédite de M. d'Aligre, du 1er août 1649, Bibliothèque impériale, collect. le Tellier.)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

toujours, c'est-à-dire avec acclamations qui ne signifient rien, que pour ceux qui prennent plaisir à se flatter. Un petit procureur du Roi du Châtelet, qui étoit une manière de fou, apposta, pour de l'argent, douze ou quinze femmes, qui, à l'entrée du faubourg, crièrent : « Vive Son Éminence ! » qui étoit dans le carrosse du Roi; et Son Éminence crut qu'elle étoit maîtresse de Paris. Il s'aperçut, au bout de quatre jours, qu'il s'étoit trompé lourdement. Les libelles continuèrent. Marigny redoubla de force pour les chansons ; les Frondeurs parurent plus fiers que jamais. Nous marchions quelquefois seuls, M. de Beaufort et moi, avec un page derrière notre carrosse; nous marchions quelquefois avec cinquante livrées et cent gentilshommes. Nous diversifiions la scène, selon que nous jugions devoir être du goût des spectateurs. Les gens de la cour, qui nous blâmoient depuis le matin jusqu'au soir, ne laissoient pas de nous imiter à leur mode. Il n'y en avoit pas un qui ne prît avantage sur le ministre des *frottades* que nous lui donnions, c'étoit le mot du président de Bellièvre; et M. le Prince, qui en faisoit trop ou trop peu à son égard [1], continua à le traiter de haut en bas, et plus, à mon opinion, qu'il ne convient de traiter un homme qu'on veut laisser dans le ministère.

Comme M. le Prince n'étoit pas content du refus que l'on lui avoit fait de la surintendance des mers, qui avoit été à M. son beau-frère [Armand de Maillé

1. C'est à l'occasion d'une circonstance analogue, que Tallemant des Réaux prétend que Madame Pilou disait à M. le Prince, en 1652 : « Vous voulez, dites-vous, ruiner le Cardinal; ma foi, vous vous y prenez bien ! Tout ce que vous faites ne sert qu'à l'affermir de plus en plus. Vous vous faites craindre à la Reine, et elle croit, plus elle va en avant, que sans cet homme vous lui feriez bien du mal. (T. IV p. 362. Édition P. Paris.)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

marquis de Brézé], le Cardinal pensoit toujours à le radoucir par des propositions de quelques autres accommodements, qu'il eût été bien aise, toutefois, de ne lui donner qu'en espérance. Il lui proposa que le Roi lui achèteroit le comté de Montbéliar, souveraineté assez considérable, qui est frontière entre l'Alsace et la Franche-Comté, et il donna charge à Herballe de ménager cette affaire avec le propriétaire, qui est un des cadets de la maison de Wirtemberg. On prétendit, en ce temps-là, que Herballe même avoit averti M. le Prince que sa commission secrète étoit de ne pas réussir dans sa négociation. Je ne sais si ce bruit étoit bien fondé et j'ai toujours oublié de le demander à M. le Prince, quoique je l'aie eu vingt fois à la pensée : ce qui est constant, est que M. le Prince n'étoit pas content du Cardinal, et qu'il ne continua pas seulement, depuis son retour, à traiter fort bien M. de Chavigny, qui étoit son ennemi capital, mais qu'il affecta même de se radoucir beaucoup à l'égard des Frondeurs. Il me témoigna, en mon particulier, bien plus d'amitié et plus d'ouverture qu'il n'avoit fait dans les premiers jours de la paix; il ménagea beaucoup davantage que par le passé M. son frère et Madame sa sœur. Il me semble même que ce fut, en ce temps-là, quoiqu'il ne m'en souvienne pas assez pour l'assurer, qu'il remit M. le prince de Conti dans la fonction du gouvernement de Champagne, dont jusque-là il n'en avoit eu que le titre. Il s'attacha l'abbé de la Rivière, en souffrant que M. son frère, qu'il prétendoit pouvoir faire cardinal par pure recommandation, lui laissât la nomination pour laquelle le chevalier d'Elbelle fut dépêché à Rome.

Tous ces pas ne diminuoient pas les défiances du Cardinal, qui étoient fort augmentées par l'attachement

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

que M. de Bouillon, mécontent et d'un esprit profond avoit pour M. le Prince; mais elles étoient encore particulièrement aigries par l'imagination qu'il avoit prise que M. le Prince favorisât le mouvement de Bordeaux, qui, tyrannisé par M. d'Espernon, esprit violent et incapable, avoit pris les armes [1] par l'autorité du Parlement, sous le commandement de Chambret et depuis sous celui de Sauvebeuf [Charles-Antoine de Ferrière]. Ce Parlement avoit député, à celui de Paris, un de ses conseillers appelé Guyonnet qui ne bougeoit de chez M. de Beaufort, à qui tout ce qui paroissoit grand paroissoit bon et tout ce qui paroissoit mystérieux paroissoit sage. Il ne tint plus à moi d'empêcher ces apparences, qui ne servoient à rien et qui pouvoient nuire par mille raisons; ce que je marque sur un sujet dans lequel il s'agit de M. le Prince, parce qu'il me parla même avec aigreur de ces conférences de Guyonnet avec M. de Beaufort; ce qui fait voir qu'il étoit bien éloigné de fomenter les désordres de la Guyenne. Mais le Cardinal le croyoit, parce que M. le Prince, qui avoit toujours de très-bonnes et très-sincères intentions pour l'État, penchoit à l'accommodement et n'étoit pas d'avis que l'on hasardât une province aussi importante et aussi remuante que la Guyenne, pour le caprice de M. d'Espernon. L'un des plus grands dé-

1. M. d'Aligre écrivait à le Tellier, le 1er août 1649 : « Nous attendons des nouvelles de Bordeaux, d'autant que les bruits semés dans Paris par le sieur de la Vie, frère de l'avocat général, sont fort différents de ce que mande M. d'Espernon, et jusqu'à ce que nous sachions au vrai ce qu'aura produit l'entrée du Parlement, le 27, qui est le jour qu'on marque la sédition renouvelée, il n'y a pas lieu de rien assurer; cependant nous allons perdre toute la Guyenne, dont le fonds des recettes générales est destiné pour la dépense des maisons, et je crains fort que tout ne se renverse de ce côté-là et que nous ne voyons recommencer le bruit des officiers de la maison du Roi, qui seroit un étrange surcroît à toutes les dépenses qui sont à faire. » (*Original inédit, collection le Tellier*. Biblioth. impér.)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

fauts du cardinal Mazarin est qu'il n'a jamais pu croire que personne lui parloit avec bonne intention.

Comme M. le Prince avoit voulu se réunir toute sa maison, il crut qu'il ne pourroit satisfaire pleinement M. de Longueville, qu'il n'eût obligé le Cardinal à lui tenir la parole qu'on lui avoit donnée à la paix de Rueil, de lui mettre entre les mains le Pont-de-l'Arche, qui, joint au Vieux-Palais de Rouen, à Caen et à Dieppe, ne convenoit pas mal à un gouverneur de Normandie. Le Cardinal s'opiniâtra à ne le pas faire, et jusqu'au point qu'il s'en expliqua à qui le voulut entendre. M. le Prince, se trouvant un jour au cercle et voyant qu'il faisoit le fier plus qu'à l'ordinaire, lui dit en sortant du cabinet de la Reine, d'un ton assez haut : « ADIEU MARS. » Cela se passa à onze heures du soir et un peu devant le souper de la Reine, je le sus un demi-quart d'heure après, comme tout le reste de la ville. Et comme j'allois, le lendemain sur les sept heures du matin, à l'hôtel de Vendôme pour y chercher M. de Beaufort, je le trouvai sur le Pont-Neuf, dans le carrosse de M. de Nemours, qui le menoit chez Madame sa femme, pour qui M. de Beaufort avoit une grande tendresse. M. de Nemours étoit encore, en ce temps-là, dans les intérêts de la Reine; et comme il savoit l'éclat du soir précédent, il s'étoit mis en l'esprit de persuader à M. de Beaufort de se déclarer pour elle en cette occasion. M. de Beaufort s'y trouvoit tout à fait disposé, et d'autant plus que Madame de Montbazon l'avoit prêché jusqu'à deux heures après minuit sur le même ton. Le connoissant comme je faisois, je ne devois pas être surpris de son peu de vue; j'avoue, toutefois, que je le fus au dernier point. Je lui représentai, avec toute la force qui me fut possible, qu'il n'y avoit rien au monde qui fût plus opposé au bon

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

sens; qu'en nous offrant à M. le Prince, nous ne hasardions rien; qu'en nous offrant à la Reine, nous hasardions tout; que dès que nous aurions fait ce pas, M. le Prince s'accommoderoit avec le Mazarin, qui le recevroit à bras ouverts, et par sa propre considération et par l'avantage qu'il trouveroit à faire connoître au peuple qu'il devoit sa conservation aux Frondeurs, ce qui nous discréditeroit absolument dans le public; que le pis du pis, en nous offrant à M. le Prince, seroit de demeurer comme nous étions, avec la différence que nous aurions acquis un nouveau mérite, à l'égard du public, par le nouvel effort que nous aurions fait pour ruiner son ennemi. Ces raisons, auxquelles il n'y avoit à la vérité rien à répondre, emportèrent M. de Beaufort. Nous allâmes, dès l'après-dînée, à l'hôtel de Longueville, où nous trouvâmes M. le Prince dans la chambre de Madame sa sœur. Nous lui offrîmes nos services. Nous fûmes reçus comme vous le pouvez imaginer, et nous soupâmes avec lui chez Prudhomme où le panégyrique du Mazarin ne manqua d'aucune de ses figures.

Le lendemain au matin, M. le Prince me fit l'honneur de me venir voir, et il continua à me parler du même air dont il m'avoit parlé la veille. Il reçut même avec plaisir la ballade en *nan, ne, ni, no, nu,* que Marion lui présenta comme il descendoit les degrés. Il m'écrivit le soir, sur les onze heures, un petit billet par lequel il m'ordonnoit de me trouver, le lendemain matin à quatre heures, chez lui avec Noirmoutiers. Nous l'éveillâmes comme il nous l'avoit mandé. Il nous parut d'abord assez embarrassé; il nous dit qu'il ne pouvoit se résoudre à faire la guerre civile; que la Reine étoit si attachée au Cardinal qu'il n'y avoit que ce moyen de l'en séparer; qu'il ne croyoit pas qu'il

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de sa conscience et de son honneur de le prendre, qu'il étoit d'une naissance à laquelle la conduite Balafré ne convenoit pas. Ce furent ses propres aroles, et je les remarquai. Il ajouta qu'il n'oublieroit jamais l'obligation qu'il nous avoit; qu'en s'accommodant, il nous accommoderoit aussi avec la cour, si nous le voulions; que si nous ne croyions pas qu'il fût de nos intérêts, il ne laisseroit pas, si la cour nous vouloit attaquer, de prendre hautement notre protection. Nous lui répondîmes que nous n'avions prétendu, en lui offrant nos services, que l'honneur et la satisfaction de le servir; que nous serions au désespoir que notre considération eût arrêté un moment son accommodement avec la Reine; que nous le supplions de nous permettre de demeurer comme nous étions avec le cardinal Mazarin, et que cela n'empêcheroit pas que nous ne demeurassions toujours dans les termes et du respect et du service que nous avions voué à Son Altesse.

Les conditions de cet accommodement de M. le Prince avec le Cardinal n'ont jamais été publiques, parce qu'il ne s'en est su que ce qu'il plut au Cardinal, dans ce temps-là, d'en jeter dans le monde. Je me ressouviens, en général, qu'il l'affecta; j'en ai oublié le détail et je ne l'ai pas trouvé, quoique je l'aie cherché pour vous en rendre compte. Ce qui en parut, fut la remise du Pont-de-l'Arche entre les mains de M. de Longueville.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

CHAPITRE XVII

LES PARTIS SE RECONSTITUENT. — GALANTERIES ET SERMONS.

DÉCEMBRE 1649. — JANVIER 1650. — Madame de Guémené. — Scène de jalousie. — Le président Viole, M. de Beaufort, Madame de Montbazon et le prince de Condé. — Les tabourets à la cour. — La maison de Foix. — Les Rohan. — Les Chevreuse. — Le Coadjuteur intervient en leur faveur. — Réponse singulière du prince de Condé. — *Le je ne sais quoi du duc de la Rochefoucauld dans un plat d'argent!* — Le duc de Chaulne, la citadelle d'Amiens et Mazarin. — Le duc de Nemours. — Miossens menace Mazarin — D'Émery, surintendant des finances.— Il distribue de l'argent dans Paris. — *Il n'est jamais sage de faire, dans les factions où l'on n'est que sur la défensive, ce qui n'est pas pressé.* — Raillerie de Madame de Guémené contre la Fronde. — Le régiment de Bruslon. — Les rentes de l'Hôtel de Ville. — Arrêt du Parlement et nomination de syndics.— Députations des rentiers au duc de Beaufort et au Coadjuteur. — Requête au Parlement. — Conseil de Fronde.— Montrésor propose de faire tirer un prétendu coup de pistolet sur un syndic.— Opposition de Retz à ce projet. — Il est décidé et exécuté. — Contre-partie imaginée par Mazarin et la Boulaye. — Madame d'Empuce et Ondédeï. — La Boulaye et le prince de Condé. — Panneau tendu par Servien. — Coup de pistolet tiré dans le carrosse du prince de Condé. — Les Frondeurs mal vus à Paris. — Dîner chez le Coadjuteur et conseil de Fronde. — *Vous ne sauriez quitter vos nymphes!* — Frayeur de Madame de Montbazon. — *Je veux qu'on soit de mes amis pour l'amour de moi-même!* — *Accordons-nous ensemble.* — *Cet innocent!* — Beaufort est impuissant. — Démarches de respect chez le prince de Condé. — Informations contre les auteurs de la sédition et contre l'attentat commis sur la voiture de M. le Prince. — Requête de Joly.— Le Coadjuteur ne s'endort pas. — Esguilly. — M. de Caumartin. — Les curés de Paris. — *Vous remontez, sauvez-vous de l'assassinat!* — Conclusions du procureur général contre le Coadjuteur, Beaufort et Broussel. — Conseil de Fronde. — Longueil et le Palais-Royal. — Avis du Coadjuteur. — La Reine et l'archevêque de Paris. — Il doit assister à une séance du Parlement. — Le Coadjuteur s'en trouve exclu. — Démarche de famille. — L'archevêque persiste dans son projet. — *Vous avez trop mauvais visage!* — L'archevêque de Paris se met au lit. — Séance du Parlement. — *La fermeté n'est pas commune en France, mais une lâcheté y est encore plus rare!* — Les informations contre le Coadjuteur. — *Les Provinciales.* — Discours du Coadjuteur. — Les témoins à brevet. — Récusations. — Molé attaqué par le duc de Beaufort

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

et Broussel. — Lozières et les gentilshommes du Vexin. — Corps de gentilshommes, au service du duc de Beaufort et du Coadjuteur. — Sermon du Coadjuteur le jour de Noël. — Singulière maladie du Coadjuteur. — Madame de Brissac. — Séance du Parlement. — *Voilà le Bréviaire de M. le Coadjuteur!* — Molé récusé. — *Si un laquais eût tiré l'épée, Paris était confondu!* — Pourparler de Chavigny et du Coadjuteur. — On propose au Coadjuteur de quitter Paris. — On lui offre l'ambassade de Rome. — Refus. — Cette négociation est abandonnée.

Les affaires publiques ne m'occupoient pas si fort, que je ne fusse obligé de vaquer à des particulières, qui me donnèrent bien de la peine. Madame de Guémené[1], qui s'en étoit allée d'effroi, comme je crois vous l'avoir déjà dit, dès les premiers jours du siége de Paris, revint de colère à la première nouvelle qu'elle eut de mes visites à l'hôtel de Chevreuse. Je fus assez fou pour la prendre à la gorge sur ce qu'elle m'avoit lâchement abandonné; elle fut assez folle pour me jeter un chandelier à la tête sur ce que je ne lui avois pas gardé fidélité à l'égard de Mademoiselle de Chevreuse. Nous nous accordâmes un quart d'heure après ce fracas, et, dès le lendemain, je fis pour son service ce que vous allez voir.

Cinq ou six jours après que M. le Prince fut accommodé, il m'envoya le président Viole pour me dire qu'on le déchiroit dans Paris, comme un homme qui avoit manqué de parole aux Frondeurs; qu'il ne pouvoit pas croire que ces bruits-là vinssent de moi; qu'il avoit des lumières que M. de Beaufort et Madame de

1. Madame de Guémené avait eu des rapports intimes avec le comte de Soissons et le duc de Montmorency, avant de faire des galanteries avec le Coadjuteur, si on s'en rapporte au triolet qui commence ainsi :

Belle de Guémenée,
Soissons vous a laissée
Avec son inconstance;
Mais les yeux de travers
Vous ont mis à l'envers.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Montbazon y contribuoient beaucoup, et qu'il me prioit d'y donner ordre. Je montai aussitôt en carrosse avec le président Viole; j'allai avec lui chez M. le Prince et je lui témoignai, ce qui étoit de la vérité, qui étoit en effet que j'avois toujours parlé comme j'avois dû sur son sujet. J'excusai, autant que je pus, M. de Beaufort et Madame de Montbazon quoique je n'ignorasse pas que la dernière particulièrement n'eût dit que trop de sottises. Je lui insinuai dans le discours qu'il ne devoit pas trouver étrange que, dans une ville aussi ennemie et aussi enragée contre le Mazarin, l'on se fût fort plaint de son accommodement, qui le remettoit pour la seconde fois sur le trône. Il se fit justice; il comprit que le peuple n'avoit pas besoin d'instigateurs pour être échauffé sur cette matière. Il entra bonnement avec moi sur les raisons qu'il avoit eues de ne pas pousser les affaires; il fut satisfait de celle que je pris la liberté de lui dire pour justifier ma conduite; il m'assura de son amitié très-obligeamment; je l'assurai très-sincèrement de mes services, et la conversation finit d'une manière assez ouverte et même assez tendr pour me donner lieu de croire qu'il me tenoit pour son serviteur, et qu'il ne trouveroit pas mauvais que je me mêlasse d'une affaire qui étoit arrivée justement la veille de ce que je vous viens de raconter.

M. le Prince s'étoit engagé, à la prière de Maille, cadet de Foix, qui étoit fort attaché à lui, de faire donner le tabouret à la comtesse de Fleix; et le Cardinal, qui y avoit grande aversion, suscita toute la jeunesse de la cour pour s'opposer à tous les tabourets qui n'étoient pas fondés sur des brevets. M. le Prince, qui vit tout d'un coup une manière d'Assemblée de Noblesse, à la tête de laquelle même le maréchal de

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

l'Hospital [1] s'étoit mis, ne voulut pas s'attirer la clameur publique pour des intérêts qui lui étoient, dans le fond, assez indifférents, et il crut qu'il feroit assez pour la maison de Foix s'il renversoit les tabourets des autres maisons privilégiées. Celle de Rohan étoit la première de ce nombre; et jugez, s'il vous plaît, de quel dégoût étoit un échec de cette nature aux dames de ce nom. La nouvelle leur en fut apportée le soir même que Madame la princesse de Guémené revint d'Anjou. Mesdames de Chevreuse, de Rohan et de Montbazon se trouvèrent le lendemain chez elle. Elles prétendirent que l'affront qu'on leur vouloit faire n'étoit qu'une vengeance qu'on vouloit prendre de la Fronde. Nous résolûmes une contre-assemblée de noblesse pour soutenir le tabouret de la maison de Rohan. Mademoiselle de Chevreuse eût eu assez de plaisir qu'on l'eût distinguée par là de celle de Lorraine; mais la considération de Madame sa mère fit qu'elle n'osa contredire le sentiment commun. Il fut d'essayer d'ébranler M. le Prince devant que de venir à l'éclat. Je me chargeai de la commission, que la conversation que j'avois eue avec lui aida à me faire croire pouvoir être d'un succès plus possible. J'allai chez lui dès le soir même; je pris mon prétexte sur la parenté que j'avois avec la maison de Guémené. M. le Prince, qui m'entendit à demi-mot, me répondit ces propres paroles : — « Vous êtes bon parent, il est juste

1. Le portrait suivant du maréchal de l'Hôpital se trouve dans les *Historiettes* de Tallemant, t. IV, p. 160 et 167 : « Le maréchal de 'Hospital est d'humeur douce, sévère à ceux qui s'en font accroire, t qui a empêché le désordre quand il a eu l'autorité; il est d'une onversation médiocre et il conte naïvement ce qu'il a vu et ce qui ui est arrivé. C'est un vieillard qui n'a pas une mauvaise mine, mais il ne l'a pas fort relevée, et c'est un génie assez médiocre pour toute chose et pitoyable sur le chapitre de l'amour. Il a été fou d'une certaine Madame de Vilaine, vilaine de nom et d'effet. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« de vous satisfaire. Je vous promets que je ne cho-
« querai point le tabouret de la maison de Rohan;
« mais je vous demande une condition sans laquelle
« il n'y a rien de fait, c'est que vous disiez, dès au-
« jourd'hui, à Madame de Montbazon, que le seul arti-
« cle que je désire pour notre accommodement, est
« que lorsqu'elle coupera je ne sais quoi à M. de la
« Rochefoucauld, elle ne l'envoie pas dans un bassin
« d'argent à ma sœur, comme elle l'a dit à vingt per-
« sonnes depuis dix jours. »

J'exécutai fidèlement et exactement l'ordre de M. le Prince; j'allai de chez lui droit à l'hôtel de Guémené, où je trouvai toute la compagnie assemblée; je suppliai Mademoiselle de Chevreuse de sortir du cabinet, et je fis rapport en propres termes de mon ambassade aux dames, qui en furent beaucoup édifiées. Il est si rare qu'une négociation finisse en cette manière, que celle-là m'apparut n'être pas indigne de l'histoire.

Cette complaisance, que M. le Prince eut pour moi (et qu'il n'eut assurément que pour moi), déplut fort au Cardinal, qui avoit tous les jours de nouveaux sujets de chagrin. Le vieux duc de Chaulnes [Honoré d'Albert], gouverneur d'Auvergne, lieutenant de Roi en Picardie et gouverneur d'Amiens, mourut en ce temps-là. Le Cardinal, à qui la citadelle d'Amiens eût assez plu pour lui-même, eût bien voulu que le vidame lui en eût cédé le gouvernement, dont il avoit la survivance, pour avoir celui d'Auvergne. Ce vidame, qui étoit frère aîné de M. de Chaulnes que vous voyez aujourd'hui, se fâcha, écrivit une lettre très-haute au Cardinal, et il s'attacha à M. le Prince. M. de Nemours fit la même chose, parce que l'on balança à lui accorder le gouvernement d'Auvergne. Miossens [1], qui est

1. Tallemant des Réaux a dit de Miossens, t. III, p. 52 : « Mios-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

présentement le maréchal d'Albret, et qui étoit à la tête des gendarmes du Roi, s'accoutuma et accoutuma les autres à menacer le ministre. Il augmenta la haine publique qu'on avoit contre lui, par le rétablissement d'Émery, extrêmement odieux à tout le royaume; mais ce rétablissement, duquel nous ne manquâmes pas de nous servir, nous fit d'autre part un peu de peine, parce que cet homme, qui ne manquoit pas d'esprit et qui connoissoit mieux Paris que le Cardinal, y jeta de l'argent, et qu'il l'y jeta même assez à propos. C'est une science particulière, et laquelle bien ménagée fait autant de bons effets dans un peuple, qu'elle en produit de mauvais quand elle n'est pas bien entendue; elle est de la nature de ces choses qui sont nécessairement ou toutes bonnes ou toutes mauvaises.

Cette distribution, qu'il fit sagement et sans éclat dans les commencements de son rétablissement, nous obligea à songer encore avec plus d'application à nous incorporer, pour ainsi dire, avec le public; et comme nous en trouvâmes une occasion qui étoit sainte en elle-même, ce qui est toujours un avantage signalé, nous ne la manquâmes pas; si on m'eût cru, toutefois, nous ne l'eussions pas prise sitôt; nous n'étions pas encore pressés, et il n'est jamais sage de faire dans les factions où l'on n'est que sur la défensive, ce qui n'est pas pressé; mais l'inquiétude des subalternes est

sens a été longtemps qu'il ne savoit ce qu'il disoit: c'étoit un véritable galimatias. On n'entendoit point ce qu'il vouloit dire, encore qu'il eût de l'esprit. Un jour qu'il y avoit un grand rond à l'hôtel de Rambouillet, Miossens parla un quart d'heure de son style ordinaire. Voiture lui va rompre en visière : « Je me donne au diable, Monsieur, lui dit-il, si j'ai entendu un mot à tout ce que vous venez de dire. Parlez-vous toujours comme ça? » Miossens ne se fâcha pas et lui dit seulement : « Eh! Monsieur Voiture, épargnez un peu vos amis. — Ma foi, reprit Voiture, il y a si longtemps que je vous épargne, que je commence à m'en ennuyer. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

la chose du monde la plus incommode en ce rencontre. Ils croient que l'on est perdu dès que l'on n'agit pas. Je les prêchois tous les jours qu'il falloit planer; que les pointes étoient dangereuses; que j'avois remarqué en plusieurs occasions que la patience avoit de plus grands effets que l'activité. Personne ne comprenoit cette vérité, qui est pourtant incontestable, et l'impression que fit, à ce propos, dans les esprits, un méchant mot de la princesse de Guémené est incroyable : elle se ressouvint d'un vaudeville que l'on avoit fait autrefois sur un certain régiment de Bruslon, où l'on disoit qu'il n'y avoit que deux dragons et quatre tambours. Comme elle haïssoit la Fronde pour plus d'une raison, elle me dit un jour chez elle, en me raillant, que nous n'étions plus que quatorze de notre parti, qu'elle compara ensuite au régiment de Bruslon. Noirmoutiers, qui étoit éveillé mais étourdi, et Laigues, qui étoit lourd mais présomptueux, furent touchés de cette raillerie qui leur parut bien fondée, et au point qu'ils murmuroient, depuis le matin jusqu'au soir, de ce que je ne m'accommodois pas, ou de ce que je ne poussois pas les affaires jusqu'à l'extrémité. Comme les chefs, dans les factions, n'en sont maîtres qu'autant qu'ils savent prévenir ou apaiser les murmures, il fallut en venir malgré moi à agir, quoiqu'il n'en fût pas encore temps, et je trouvai, par bonne fortune, une manière qui eût rectifié et même consacré l'imprudence, pour peu qu'il eût plu à ceux qui l'avoient causée de ne la pas outrer.

L'on peut dire, avec vérité, que les rentes de l'Hôtel de Ville de Paris sont particulièrement le patrimoine de tous ceux qui n'ont que médiocrement du bien. Il est vrai qu'il y a des maisons riches qui y ont part; mais il est encore plus vrai qu'il semble que la provi-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

dence de Dieu les ait encore plus destinées pour les pauvres; ce qui, bien entendu et bien ménagé, pourroit être très-avantageux au service du Roi, parce que ce seroit un moyen sûr, et d'autant plus efficace qu'il seroit imperceptible, d'attacher à sa personne un nombre infini de familles médiocres, qui sont toujours les plus redoutables dans les révolutions. La licence du dernier siècle a donné quelquefois des atteintes à ce fond sacré [1].

L'ignorance de Mazarin ne garda point de mesure dans sa puissance. Il recommença, aussitôt après la paix, à rompre les mesures, les arrêts du Parlement et les déclarations du Roi, qui avoient pourvu aux désordres. Les officiers de l'Hôtel de Ville, dépendants du ministère, y contribuèrent par leurs prévarications. Les rentiers s'émurent par eux-mêmes et sans aucune suscitation; ils s'assemblèrent en grand nombre en

1. L'affaire des rentes n'avait pas cessé d'être un principe et une occasion de troubles à Paris, ainsi que l'indique assez la lettre suivante de M. d'Aligre, qui est inédite :

« Nous avons tant d'embarras avec nos gens d'affaire, que je ne puis pas trouver un moment pour vous écrire et suis contraint de m'en remettre à M. Tubeuf pour les unes et à M. Longueil pour les autres, lequel étant souvent parmi vous, est informé aussi particulièrement que je pourrois l'être, comme fait M. Saintot du reste de la ville, y ayant tous les jours quelques petits mouvements, ce qui est fomenté par les artifices de ceux qui veulent brouillerie et croient qu'il faut entretenir le désordre dans Paris, afin que le Roi n'y revienne point, par l'appréhension d'une sédition contre ceux qui sont auprès de lui. Ce que je n'estime pas, néanmoins, et pense, quand le fait de nos rentes sera réglé, qu'il n'y aura plus de péril dans Paris; mais jusque-là il me semble qu'il y auroit toujours quelque petit prétexte de faire du bruit. A Paris, ce 3 juin 1649.

« D'ALIGRE. »

Dans une lettre du 3 août, le même personnage écrivait :

« ..... Les particuliers serrent leur argent et les gens d'affaires en sont épuisés, d'autant que les peuples ne payent point, et ainsi ne se fait aucun retour d'argent des provinces, comme il étoit accoutumé. .. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

l'Hôtel de Ville. La Chambre des Vacations donna arrêt par lequel elle défendit ces assemblées. Quand le Parlement fut rentré, à la Saint-Martin de l'année 1649, la Grand'Chambre confirma cet arrêt qui étoit juridique en soi, parce que les assemblées, sans l'autorité du prince, ne sont jamais légitimes, mais qui autorisoit toutefois le mal, en ce qu'il en empêchoit le remède.

Ce qui obligea la Grand'Chambre à donner un second arrêt fut que, nonobstant celui qui avoit été rendu par la Chambre des Vacations, les rentiers assemblés au nombre de plus de trois mille hommes, tous bons bourgeois et vêtus de noir, avoient créé douze syndics pour veiller, ce disoient-ils, sur les prévarications du prévôt des marchands. Cette nomination des syndics fut inspirée à ces bourgeois par cinq ou six personnes, qui avoient en effet quelque intérêt dans les rentes, mais que j'avois jetées dans l'assemblée pour la diriger, aussitôt que je la vis formée. Je suis encore très-persuadé que je rendis, en cette occasion, un très-grand service à l'État, parce que si je n'eusse réglé, comme je fis, cette assemblée, qui entraînoit après elle presque tout Paris, il y eût eu assurément une fort grande sédition. Tout s'y passa au contraire avec un très-grand ordre. Les rentiers demeurèrent dans le respect pour quatre ou cinq conseillers du Parlement, qui parurent à leur tête et voulurent bien accepter le syndicat. Ils y persistèrent avec joie, quand ils surent, par les mêmes conseillers, que nous leur donnions M. de Beaufort et moi notre protection. Ils nous firent une députation solennelle, que nous reçûmes comme vous pouvez l'imaginer. Le Premier Président, qui se le devoit tenir pour dit, voyant cette démarche, s'emporta, et donna ce second

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

arrêt dont je vous viens de parler. Les syndics prétendirent que leur syndicat ne pouvoit être cassé que par le Parlement en corps et non par la Grand'Chambre. Ils se plaignirent aux Enquêtes, qui furent du même avis, après en avoir opiné dans leurs chambres, et qui allèrent ensuite chez M. le Premier Président, accompagnées d'un très-grand nombre de rentiers.

La cour, qui crut devoir faire un coup d'autorité, envoya des archers chez Parain-des-Coutures, capitaine des quartiers, et qui étoit un des douze syndics. Ils furent assez heureux pour ne le pas trouver chez lui. Le lendemain, les rentiers s'assemblèrent en très-grand nombre en l'Hôtel de Ville, et y résolurent de présenter requête au Parlement, et d'y demander justice de la violence que l'on avoit voulu faire à un de leurs syndics.

Jusque-là nos affaires alloient à souhait. Nous nous étions enveloppés dans la meilleure et la plus juste affaire du monde, et nous étions sur le point de nous reprendre et de nous recoudre, pour ainsi dire, avec le Parlement, qui étoit sur le point de demander l'assemblée des chambres et de sanctifier, par conséquent, tout ce que nous avions fait. Le diable monta à la tête de nos subalternes : ils crurent que cette occasion tomberoit, si nous ne la relevions par un grain qui fût de plus haut goût que les formes du Palais. Ce furent les propres mots de Montrésor, qui, dans un conseil de Fronde, qui fut tenu chez le président de Bellièvre, proposa qu'il falloit faire tirer un coup de pistolet à l'un des syndics, pour obliger le Parlement à s'assembler; parce que autrement, dit-il, le Premier Président n'accordera jamais l'assemblée des chambres qu'il a prétexte de refuser, puisqu'il l'a promis à la paix au lieu que, si nous faisions une émotion, les

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Enquêtes prendroient leurs places tumultuairement et feroient ainsi l'assemblée des chambres, qui nous est absolument nécessaire, parce qu'elle nous rejoint naturellement au Parlement, dans une conjoncture où nous serons, avec le Parlement, les défenseurs de la veuve et de l'orphelin, et où nous ne sommes, sans le Parlement, que des séditieux et des tribuns du peuple. Il n'y a, ajouta-t-il, qu'à faire tirer un coup de pistolet dans la rue à l'un des syndics, qui ne sera pas assez connu du peuple pour faire une trop grande émotion, et qui la fera toutefois suffisante pour produire l'assemblée des chambres, qui nous est si nécessaire.

Je m'opposai à ce dessein, avec toute la force qui fut en mon pouvoir. Je représentai que nous aurions infailliblement l'assemblée des chambres sans cet expédient, qui avoit mille et mille inconvénients. J'ajoutai qu'une supposition étoit toujours odieuse. Le président de Bellièvre traita mon scrupule de pauvreté; il me pria de me ressouvenir de ce que j'avois mis autrefois dans la Vie de César [1]; que dans les affaires publiques

1. Nous n'avons pas retrouvé cette Vie de César, mais les maximes que le président de Bellièvre rappelle au Coadjuteur se trouvent dans la *Conjuration de Jean-Louis de Fiesque :* Voici ce que dit Retz, dans ce même ouvrage, au sujet de César :

« César avoit, au souverain degré, toutes les qualités nécessaires à un grand prince, et néanmoins il est certain que ni sa courtoisie, ni sa prudence, ni son courage, ni son éloquence, ni sa libéralité, ne l'eussent pas élevé à l'empire du monde, s'il n'eût trouvé de grandes résistances dans la république romaine. Le prétexte que lui fournit la persécution de Pompée, la réputation que leurs démêlés lui donnèrent occasion d'acquérir, le profit qu'il tira des divisions de ses concitoyens, ont été les véritables fondements de sa puissance : et cependant il semble que vous ayez dessein d'ajouter à l'établissement de la maison de Doria, le seul avantage qui lui manquoit, et qu'à cause que son bonheur lui a trop peu coûté jusqu'ici pour être bien assuré, vous ayez l'impatience de l'affermir par des efforts qui, étant trop foibles pour le renverser, ne serviront qu'à justifier ses entreprises et à mieux établir son autorité. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

là morale a plus d'étendue que dans les particulières. Je le priai, à mon tour, de se ressouvenir de ce que j'avois mis à la fin de la même Vie; qu'il est toujours judicieux de ne se servir qu'avec d'extrêmes précautions de cette licence, parce qu'il n'y a que le succès qui la justifie : « Et qui peut répondre du succès ? ajou-« tois-je, puisque la fortune peut jeter cent et cent « incidents dans une affaire de cette nature, qui cou-« ronnent l'abominable par le ridicule, quand elle ne « réussit pas. » Je ne fus pas écouté, quoiqu'il semblât que Dieu m'avoit inspiré ces paroles, comme vous le verrez par l'événement, MM. de Beaufort, de Brissac, de Noirmoutiers, de Laigues, de Bellièvre, de Montrésor se mirent tous contre moi; et il fut résolu qu'un gentilhomme, qui étoit à Noirmoutiers, tireroit un coup de pistolet dans le carrosse de Joly, que vous avez vu depuis à moi[1], et qui étoit un des syndics des rentiers; que Joly se feroit une égratignure pour faire croire qu'il auroit été blessé; qu'il se mettroit au lit et qu'il donneroit sa requête au Parlement. Je vous confesse que cette résolution me donna une telle inquiétude toute la nuit, que je n'en fermai pas l'œil, et que je dis, le lendemain au matin, au président de Bellièvre ces deux vers [de la tragédie] d'Horace :

> Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
> Pour conserver encor quelque chose d'humain.
>
> (*Corneille*, acte III, scène III.)

1. Ce même Joly écrivit plus tard des Mémoires très-hostiles à la mémoire du cardinal de Retz, et qui justifient parfaitement ce que le jeune abbé de Retz avait dit, dans la *Conjuration de Fiesque :*

« Vous ne pouvez ignorer que ceux qui servent un rebelle croient l'obliger si fortement, que n'en pouvant jamais être récompensés selon leur gré, ils deviennent presque toujours ses ennemis. Comme ceux qui roulent d'une montagne sont fracassés par les mêmes pointes des rochers auxquelles ils s'étoient pris pour y monter; de

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Le maréchal de la Mothe, à qui nous communiquâmes ce bel exploit, y eut presque autant d'aversion que moi. Enfin, il s'exécuta le 11 décembre, et la fortune ne manqua pas d'y jeter le plus cruel de tous les incidents que l'on se fût pu imaginer. Le marquis de la Boulaye, soit de sa propre folie, soit de concert avec le Cardinal, dont je suis persuadé par une preuve qui est convaincante, voyant que sur l'émotion causée dans la place Maubert par ce coup de pistolet, et sur la plainte du président Charton, l'un des syndics, qui se voulut imaginer qu'on avoit pris Joly pour lui, le Parlement s'étoit assemblé, se jeta comme un insensé et comme un démoniaque au milieu de la salle du Palais, suivi de quinze ou vingt coquins, dont le plus honnête homme étoit un misérable savetier. Il cria aux armes; il n'oublia rien pour en faire prendre dans les rues voisines; il alla chez le bonhomme Broussel, qui lui fit une réprimande à sa mode; il vint chez moi, où je le menaçai de le faire jeter par la fenêtre, et où le gros Comény, qui s'y trouva, le traita comme un valet. Je vous rendrai compte de la suite de cette aventure, quand je vous aurai expliqué la raison que j'ai de croire que ce marquis de la Boulaye, père de la Mark que vous avez vu, agissoit de concert avec le Cardinal.

Il étoit attaché à M. de Beaufort, qui le traitoit de parent, mais il tenoit encore davantage auprès de lui par Madame de Montbazon, de qui il étoit tout à fait dépendant. J'avois découvert que ce misérable avoit des conférences secrètes avec Madame d'Empuce, concubine en titre d'office d'Ondédéï et espionne avérée

même ceux qui tombent d'une fortune extrêmement élevée sont presque toujours ruinés par les moyens qu'ils avoient employés pour y arriver. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

du Mazarin. Il n'avoit pas tenu à moi d'en détromper M. de Beaufort, à qui j'avois même fait jurer, sur les Évangiles, qu'il ne lui diroit jamais rien de tout ce qui me regarderoit. Laigues, qui n'étoit pas un imposteur, m'a dit, encore un peu de temps avant sa mort, que le Cardinal, en mourant, le recommanda au Roi comme un homme qui l'avoit toujours très-fidèlement servi. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ce même homme avoit toujours été Frondeur de profession.

Je reviens à Joly. Le Parlement s'étant assemblé, l'on ordonna qu'il seroit informé de cet assassinat. La Reine, qui vit que la Boulaye n'avoit pas réussi dans sa tentative de la sédition, alla à son ordinaire, car c'étoit un samedi, à la messe à Notre-Dame. Le prévôt des marchands l'alla assurer, à son retour, de la fidélité de la ville. L'on affecta de publier, au Palais-Royal, que les Frondeurs avoient voulu soulever le peuple et qu'ils avoient manqué leur coup. Tout cela ne fut que douceur au prix de ce qui arriva le soir.

La Boulaye, qui étoit en défiance, s'il n'étoit pas d'intelligence avec la cour, ou qui voulut achever la pièce qu'il avoit commencée, s'il étoit de concert avec le Mazarin, posa une espèce de corps de garde de sept à huit cavaliers devant la place Dauphine, cependant que lui, à ce qu'on a assuré depuis, étoit chez une fille de joie du voisinage. Il y eut je ne sais quelle rumeur entre ces cavaliers et les bourgeois du guet; et l'on vint dire au Palais-Royal qu'il y avoit de l'émotion en ce quartier. Servien, qui s'y trouva, eut ordre d'envoyer savoir ce que c'étoit, et l'on prétend qu'il grossit beaucoup, par son rapport, le nombre des gens qui y étoient. L'on observa même qu'il eut une assez longue conférence avec le Cardinal, dans la petite chambre

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

grise de la Reine, et que ce ne fut qu'après cette conférence qu'il vint dire, tout échauffé, à M. le Prince, qu'il y avoit assurément quelque entreprise contre sa personne. Le premier mouvement de M. le Prince fut de s'en aller éclaircir lui-même, la Reine l'en empêcha; et ils convinrent d'envoyer seulement le carrosse de M. le Prince, avec quelques carrosses de suite, comme ils avoient accoutumé, pour voir si on l'attaqueroit. Comme ils arrivèrent sur le Pont-Neuf, ils trouvèrent force gens en armes, parce que les bourgeois les avoient prises à la première rumeur, et il n'arriva rien au carrosse de M. le Prince. Il y eut un laquais blessé d'un coup de pistolet dans celui de Duras, qui le suivoit, dit-on. On ne sait point trop comme cela arriva : s'il est vrai, comme on disoit en ce temps-là, que deux cavaliers eussent tiré ce coup de pistolet, après avoir regardé dans le carrosse de M. le Prince, où ils ne trouvèrent personne. Il y a apparence que ce jeu fut la continuation de celui du matin. Un boucher, très-homme de bien, me dit, huit jours après, et il me l'a redit vingt fois depuis, qu'il n'y avoit pas un mot de vrai de ce qui s'étoit dit de ces deux cavaliers; que ceux de la Boulaye n'y étoient plus quand les carrosses passèrent, et que les coups de pistolet qui se tirèrent, en ce temps-là, ne furent qu'entre des bourgeois ivres et ses camarades bouchers, qui revenoient de Poissy et qui n'étoient pas à jeun. Ce boucher, appelé le Houte, père du chartreux dont vous avez ouï parler, disoit qu'il étoit dans la compagnie.

Quoi qu'il en soit, il faut avouer que l'artifice de Servien rendit un grand service au Cardinal en ce rencontre, parce qu'il lui réunit M. le Prince par la nécessité où il se trouva de pousser les Frondeurs, qu'il

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

crut l'avoir voulu assassiner. L'on a blâmé M. le Prince d'avoir donné dans ce panneau, et, à mon opinion, on l'en a dû plaindre; il étoit difficile de s'en défendre dans un moment où tout ce qu'il y a de gens qui sont le plus à un prince, croient qu'ils ne lui témoigneroient pas leur zèle s'ils ne lui exagéroient son péril. Les flatteurs du Palais-Royal confondirent, avec empressement et avec joie, l'entreprise du matin avec l'aventure du soir; l'on broda sur ce canevas tout ce que la plus lâche complaisance, tout ce que la plus noire imposture, tout ce que la crédulité la plus sotte purent figurer; et nous nous trouvâmes, le lendemain matin, éveillés par le bruit répandu par toute la ville que nous avions voulu enlever la personne du Roi et la mener en l'Hôtel de Ville; que nous avions résolu de massacrer M. le Prince, et que les troupes d'Espagne s'avançoient vers la frontière de concert avec nous. La cour fit, le soir même, une peur effroyable à Madame de Montbazon, que l'on savoit être la patronne de la Boulaye. Le maréchal d'Albret, qui se vantoit d'en être aimé, lui portoit tout ce qu'il plaisoit au Cardinal d'aller jusqu'à elle. Vineuil, qui en étoit effectivement aimé, à ce qu'on disoit, lui inspiroit tout ce que M. le Prince lui vouloit faire croire. Elle fit voir les enfers ouverts à M. de Beaufort, qui me vint éveiller à cinq heures du matin, pour me dire que nous étions perdus et que nous n'avions qu'un parti à prendre : qui étoit à lui de se jeter dans Péronne, où Hocquincourt le recevroit; et à moi de me retirer à Mézières, où je pouvois disposer de Bussy la Met. Je crus, aux premiers mots de cette proposition, que M. de Beaufort avoit fait avec la Boulaye quelque sottise avec lui. Comme il m'eût fait mille et mille serments qu'il en étoit aussi innocent que moi, je lui

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

dis que les partis qu'il proposoit étoient pernicieux; qu'ils nous feroient paroître coupables aux yeux de tout l'univers; il n'y en avoit point d'autre que de nous envelopper dans notre innocence, que de faire bonne mine, ne rien prendre pour nous de tout ce qui ne nous attaqueroit pas directement, et de nous résoudre de ce que nous aurions à faire, selon les occasions. Comme il se piquoit aisément de tout ce qui lui paroissoit audacieux, il entra sans peine dans mes raisons. Nous sortîmes ensemble, sur les huit heures, pour nous faire voir au peuple et pour voir moi-même la contenance du peuple, que l'on m'avoit mandé de différents quartiers être beaucoup consterné. Cela nous parut effectivement; et si la cour nous eût attaqués dans ce moment, je ne sais si elle n'auroit pas réussi. J'eus trente billets, sur le midi, qui me firent croire qu'elle en avoit le dessein, et trente autres qui me firent appréhender qu'elle le pût avoir avec succès.

MM. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac, de Noirmoutiers, de Laigues, de Fiesque, de Fontrailles et de Matha vinrent dîner chez moi. Il y eut, après dîner, une grande contestation; la plupart voulant que nous nous missions sur la défensive, ce qui eût été très-ridicule, parce qu'ainsi nous nous fussions reconnus coupables avant que d'être accusés. Mon avis l'emporta, qui fut que M. de Beaufort marchât seul dans les rues avec un page derrière son carrosse, et que j'y marchasse de même manière, de mon côté, avec un aumônier; que nous allassions séparément chez M. le Prince lui dire que nous étions très-persuadés qu'il ne nous faisoit pas l'injustice de nous confondre dans les bruits qui couroient.

Je ne pus trouver, après dîner, M. le Prince chez

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

lui; et M. de Beaufort ne l'y ayant pas rencontré non plus, nous nous trouvâmes, sur les six heures, chez Madame de Montbazon, qui vouloit, à toute force, que nous prissions des chevaux de poste pour nous enfuir. Nous eûmes, sur cela, une contestation qui ouvrit une scène, où il y eut bien du ridicule, quoiqu'il ne s'y agît que du tragique. Madame de Montbazon soutenant qu'au personnage que nous jouions, M. de Beaufort et moi, il n'y avoit rien de plus aisé que de se défaire de nous, puisque nous nous mettions entre les mains de nos ennemis. Je lui répondis: « qu'il étoit vrai que nous « hasardions notre vie; mais que si nous agissions « autrement, nous perdrions certainement notre hon- « neur. » Elle se leva, à ce mot, de dessus son lit, où elle étoit, et elle me dit, après m'avoir mené vers la cheminée : — « Avouez le vrai, ce n'est pas ce qui vous « tient, vous ne sauriez quitter vos nymphes. Emme- « nons l'innocente avec nous : je crois que vous ne « vous souciez plus guère de l'autre. » Comme j'étois accoutumé à ces manières, je ne fus pas surpris de ce discours. Je le fus davantage, quand je la vis effectivement dans la pensée de s'en aller à Péronne, et si effrayée, qu'elle ne savoit ce qu'elle disoit. Je trouvois que ses deux amants lui avoient donné plus de frayeur qu'apparemment ils n'eussent voulu. J'essayai de la rassurer; et sur ce qu'elle me témoigna quelques défiances que je ne fusse pas de ses amis, à cause de la liaison que j'avois avec Mesdames de Chevreuse et de Guémené, je lui dis tout ce que celle que j'avois avec M. de Beaufort pouvoit demander de moi dans cette conjoncture. A quoi elle me répondit brusquement : — « Je veux que l'on soit de mes amis pour l'amour « de moi-même : ne le méritai-je pas bien? » Je lui fis là-dessus son panégyrique, et de propos en propos,

Digitized by Google Origina from INDIANA UNIVERSITY

qui continuèrent assez longtemps, elle tomba sur les beaux exploits que nous aurions faits si nous nous étions trouvés unis ensemble, à quoi elle ajouta qu'elle ne concevoit pas comme je m'amusois à une vieille, qui étoit plus méchante que le diable, et à une jeune qui étoit encore plus sotte à proportion. — « Nous nous « disputons tout le jour cet innocent, reprit-elle en « montrant M. de Beaufort qui jouoit aux échecs; nous « nous donnons bien de la peine, nous gâtons toutes « nos affaires; accordons-nous ensemble, allons- « nous-en à Péronne. Vous êtes maître de Mézières, « le Cardinal nous enverra demain des négocia- « teurs. »

Ne soyez pas surprise, s'il vous plaît, de ce qu'elle parloit ainsi de M. de Beaufort; c'étoient ses termes ordinaires, et elle disoit, à qui vouloit l'entendre, qu'il étoit impuissant, ce qui étoit ou vrai, ou presque vrai; qu'il ne lui avoit iamais demandé le bout du doigt; qu'il n'étoit amoureux que de son âme; et en effet, il me paroissoit au désespoir quand elle mangeoit les vendredis de la viande, ce qui lui arrivoit très-souvent. J'étois accoutumé à ces dits, mais comme je ne l'étois pas à ces douceurs, j'en fus touché, quoiqu'elles me fussent suspectes, vu la conjoncture. Elle étoit fort belle; je n'avois pas de dispositions naturelles à perdre de telles occasions; je radoucis beaucoup; l'on ne m'arracha pas les yeux; je proposai d'entrer dans le cabinet, mais l'on me proposa pour préalable de toutes choses d'aller à Péronne : ainsi finirent nos amours. Nous rentrâmes dans la conversation; l'on se remit à contester sur la conduite. Le président de Bellièvre, que Madame de Montbazon envoya consulter, répondit qu'il n'y avoit pas deux partis; que l'unique étoit de faire toutes les démarches de respect vers M. le Prince,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

et, si elles n'étoient reçues, de se soutenir par son innocence et par sa fermeté.

M. de Beaufort sortit de l'hôtel de Montbazon pour aller chercher M. le Prince, qu'il trouva à table, ou chez Prudhomme, ou chez le maréchal de Gramont, je ne m'en ressouviens pas précisément. Il lui fit son compliment avec respect. M. le Prince, qui se trouva surpris, lui demanda s'il se vouloit mettre à table. Il s'y mit; il soutint la conversation sans s'embarrasser, et il sortit d'affaire avec une audace qui ne déborda pas. J'ai ouï dire à beaucoup de gens que cette démarche de M. de Beaufort avoit touché l'esprit du Mazarin à un tel point, qu'il fut quatre ou cinq jours à ne parler d'autre chose avec ses confidents. Je ne sais ce qui se passa depuis ce souper jusques au lendemain matin, mais je sais bien que M. le Prince, qui n'avoit pas paru aigri, comme vous voyez, ce soir-là, parut fort envenimé contre nous le lendemain.

J'allai chez lui avec Noirmoutiers; et quoique toute la cour y fût pour lui faire compliment sur son prétendu assassinat, et qu'il les fît tous entrer les uns après les autres dans son cabinet, le chevalier de Rivière, qui étoit gentilhomme de la chambre, m'y laissa toujours, en me disant qu'il n'avoit pas ordre de me faire entrer. Noirmoutiers, qui étoit fort vif, s'impatientoit; j'affectois la patience publique; je demeurai dans la chambre trois heures entières et je n'en sortis qu'avec les derniers. Je ne me contentai pas de cette avance; j'allai chez Madame de Longueville, qui me reçut assez froidement; après quoi je descendis chez M. son mari, qui étoit arrivé à Paris depuis peu, et le priai de témoigner à M. le Prince, etc. Comme il étoit fort persuadé que tout ce qui se passoit n'étoit qu'un

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

piége que la cour tendoit à M. le Prince, il me fit connoître qu'il avoit un mortel déplaisir de ce qu'il voyoit; mais comme il étoit naturellement foible, qu'il étoit fraîchement raccommodé avec lui et qu'il avoit fait, tout de nouveau, une je ne sais quelle liaison avec la Rivière, il demeura dans les termes généraux, et je m'aperçus même que, contre son ordinaire, il évitoit le détail.

Tout ce que je viens de dire se passa le onzième et le douzième de décembre 1649. Le treizième, M. le duc d'Orléans, accompagné de M. le Prince et de MM. de Bouillon, de Vendôme, de Saint-Simon, d'Elbeuf et de Mercœur, vint au Parlement, où, sur une lettre de cachet envoyée par le Roi, par laquelle il ordonnoit que l'on informât des auteurs de la sédition, il fut arrêté que l'on travailleroit à cette affaire avec toute l'application que méritoit une conjuration contre l'État.

Le quatorzième, M. le Prince, en la même compagnie, fit plainte et demanda qu'il fût informé de l'attentat qu'on avoit voulu commettre contre sa personne.

Le quinzième [décembre], l'on ne s'assembla pas, parce que l'on voulut donner du temps à MM. Charton et Doujat, pour achever les informations pour lesquelles ils avoient été commis.

Le dix-huitième, le Parlement ne s'étant pas assemblé pour la même raison, Joly présenta requête à la Grand'Chambre pour être renvoyé à la Tournelle, prétendant que son affaire n'étoit que particulière et ne devoit pas être traitée dans l'assemblée des chambres, puisqu'elle n'avoit aucun rapport à la sédition. Le Premier Président, qui ne vouloit faire qu'un procès de tout ce qui s'étoit passé l'onzième, renvoya la requête à l'assemblée des chambres.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Le dix-neuvième [décembre], il n'y eut point d'assemblées.

Le vingtième, Monsieur et M. le Prince vinrent au Palais, et toute la séance se passa en contestations si le président Charton, qui avoit fait sa plainte le jour du prétendu assassinat de Joly, opineroit ou n'opineroit pas. Il fut exclu, et avec justice.

Le vingt-unième, le Parlement ne s'assembla pas.

Vous pouvez croire que la Fronde ne s'endormoit pas en l'état où étoient les choses. Je n'oubliai rien de tout ce qui pouvoit servir au rétablissement de nos affaires, qui étoient dans un prodigieux décréditement. Presque tous nos amis étoient désespérés, tous étoient affoiblis. Le maréchal de la Mothe même se laissa toucher à l'honnêteté que M. le Prince lui fit de le tirer du pair, et s'il ne nous abandonna pas, il mollit beaucoup. Je suis obligé de faire, en cet endroit, l'éloge de M. Caumartin. Il étoit mon allié; Esgrilly, qui étoit mon cousin-germain, ayant épousé une de ses tantes; il avoit déjà quelque amitié pour moi, mais nous n'étions en nulle confidence. Et quand il ne se fût pas signalé en cette occasion, je n'eusse pas seulement songé à me plaindre de lui. Il s'unit entièrement avec moi, le lendemain de l'éclat de la Boulaye. Il entra dans mes intérêts lorsque l'on me croyoit abîmé à tous les quarts d'heure. Je lui donnai ma confiance par reconnoissance, je la lui continuai, au bout de huit jours, par l'estime que j'eus pour sa capacité qui passoit son âge. Il fut, après trois mois d'intrigues, plus habile, sans comparaison, que tout ce que vous voyez. Je suis assuré que vous me pardonnerez bien cette petite digression. Ce que je trouvai de plus ferme à Paris, dans la consternation, furent les curés. Ils travaillèrent, ces sept ou huit jours-là, parmi le peuple, avec

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

un zèle incroyable pour moi; et celui de Saint-Gervais, qui étoit frère de l'avocat général Talon, m'écrivit dès le cinquième : « Vous remontez; sauvez-vous « de l'assassinat; devant qu'il soit huit jours vous « serez plus fort que vos ennemis. »

Le 21 [décembre], à midi, un officier de chancellerie me fit avertir que M. Meillan, procureur général, avoit été enfermé deux heures, le matin, avec M. le Chancelier et avec M. de Chavigny, et qu'il avoit été résolu, par l'avis du Premier Président, que, le vingt-deuxième, il prendroit ses conclusions contre M. de Beaufort, contre M. de Broussel et contre moi; qu'on avoit longtemps contesté sur la forme; que l'on étoit convenu, à la fin, qu'il concluroit à ce que nous serions assignés pour être ouïs, ce qui est une manière d'ajournement personnel un peu mitigé.

Nous tînmes, après dîner, un grand conseil de Fronde chez Longueil, dans lequel il y eut de grandes contestations. L'abattement, qui paroissoit encore dans le peuple, faisoit craindre que la cour ne se servît de cet instant pour nous faire arrêter, sous quelque formalité de justice que Longueil prétendoit être coulée dans la procédure, par l'adresse du président de Mesmes et soutenue par la hardiesse du Premier Président. Ce sentiment de Longueil, qui étoit l'homme du monde qui entendoit le mieux le Parlement, me faisoit peine comme aux autres; mais je ne pouvois pourtant me rendre à l'avis des autres, qui étoit de hasarder un soulèvement. Je savois, comme eux et mieux qu'eux, que le peuple revenoit à nous, mais je n'ignorois pas non plus qu'il n'y étoit pas encore revenu; je ne doutois pas que nous ne manquassions notre coup si nous l'entreprenions; mais je doutois encore moins que, quand même nous y réussirions,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

nous serions perdus, et parce que nous n'en pourrions pas soutenir les suites, et parce que nous nous ferions convaincre nous-mêmes de trois crimes capitaux et très-odieux. Ces raisons sont, comme vous voyez, assez bonnes pour toucher des esprits qui n'ont pas peur. Mais ceux qui sont prévenus de cette passion, ne sont susceptibles que du sentiment qu'elle leur inspire; et je me suis ressouvenu, mille fois peut-être en ma vie, de ce que j'observai dans cette conversation, qui fut que lorsque la frayeur est jusqu'à un certain point, elle produit les mêmes effets que la témérité. Longueil, qui étoit un fort grand poltron, opina, en cette occasion, à investir le Palais-Royal.

Après que je les eus laissés longtemps battre l'eau pour leur donner lieu de refroidir leur imagination, qui ne se rend jamais quand elle est échauffée, je leur proposai ce que j'avois résolu de leur dire devant que d'entrer chez Longueil, qui étoit que mon avis étoit, que comme nous saurions, le lendemain, Monsieur et MM. les princes au Palais, M. de Beaufort y allât suivi de son écuyer; que j'y entrasse, en même temps, par l'autre degré, avec un simple aumônier; que nous allassions prendre nos places et que je dise en son nom et au mien: qu'ayant appris par le bruit commun qu'on nous impliquoit dans la sédition, nous venions porter nos têtes au Parlement, pour être punis si nous étions coupables et pour demander justice contre les calomniateurs, si nous nous trouvions innocents; et que bien qu'en mon particulier je ne me tinsse pas justiciable de la compagnie, je renonçois à tous les priviléges pour avoir la satisfaction de faire paroître mon innocence à un corps pour lequel j'avois eu, toute ma vie, autant d'attachement et autant de vénération. « Je sais bien, Messieurs, ajoutai-je, que le parti que

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« je vous propose est un peu délicat, parce qu'on « nous peut tuer au Palais; mais si on manque de « nous tuer, demain nous sommes les maîtres du pavé. Et il est si beau à des particuliers de l'être, dès le lendemain d'une accusation si atroce, qu'il n'y a rien qu'il ne faille hasarder pour cela. Nous sommes innocents, la vérité est forte; le peuple et « nos amis ne sont abattus que parce que les circon- « stances malheureuses que le caprice de la fortune « a assemblées dans un certain point, les font douter « de notre innocence; notre sécurité ramènera le Par- « lement, ramènera le peuple. Je maintiens que nous « sortirons du Palais, si nous n'y demeurons pas, plus « accompagnés que nos ennemis. Voici les fêtes de « Noël, il n'y a plus d'assemblées que demain et « après demain; si les choses se passent comme je « vous le marque et comme je l'espère, je les soutien- « drai dans le peuple par un sermon, que je projette « de prêcher, le jour de Noël, dans Saint-Germain- « l'Auxerrois[1], qui est la paroisse du Louvre. Nous « les soutiendrons, après les fêtes, par nos amis que « nous aurons le temps de faire venir des provinces. »

Tout le monde se rendit à cet avis, l'on nous recommanda à Dieu, parce qu'on ne doutoit point que nous ne dussions courir grande fortune, lorsqu'on nous verroit prendre un parti de cette nature, et chacun retourna chez soi avec fort peu d'espérance de nous revoir.

Je trouvai, en arrivant chez moi, un billet de Madame de Lesdiguières, qui me donnoit avis que la Reine, qui avoit prévu que nous pourrions prendre résolu-

1. Nous n'avons pas retrouvé ce sermon du cardinal de Retz sur la charité, qu'il prononça le jour de Noël. Il ne fait pas partie du recueil manus. de la Bibl. imp., dont nous avons déjà donné le numéro.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

tion d'aller au Palais, parce que les conclusions que le Procureur Général y devoit prendre s'étoient assez répandues dans le monde, avoit écrit à M. de Paris qu'elle le conjuroit d'aller prendre sa place dans le Parlement, dans la vue de m'empêcher d'y aller; parce que M. de Paris y étant, je n'y avois plus de séance, et la cour eût été bien aise de n'avoir pour défenseur de notre cause que M. de Beaufort, qui étoit encore un plus méchant orateur que moi.

J'allai, dès les trois heures du matin, chercher MM. de Brissac et de Retz, et je les menai aux capucins du faubourg Saint-Jacques, où M. de Paris avoit couché, pour le prier, en corps de famille, de ne point aller au Palais. Mon oncle n'avoit point de sens, et le peu qu'il en avoit n'étoit point droit; il étoit foible et timide jusques à la dernière extrémité; il étoit jaloux de moi jusques au ridicule. Il avoit promis à la Reine qu'il iroit prendre sa place, il ne fut pas en notre pouvoir d'en tirer que des impertinences et des vanteries; qu'il me défendroit bien mieux que je ne me défendrois moi-même. Et vous remarquerez, s'il vous plaît, que quoiqu'il causât comme une linotte en particulier, il étoit toujours muet comme un poisson en public. Je sortis de sa chambre au désespoir; un chirurgien qu'il avoit me pria d'aller attendre de ses nouvelles aux Carmélites, qui étoient tout proche, et il me revint trouver, un quart d'heure après, avec ces bonnes nouvelles. Il me dit qu'aussitôt que nous étions sortis de la chambre de M. de Paris, il y étoit entré; qu'il l'avoit beaucoup loué de la fermeté avec laquelle il avoit résisté à ses neveux, qui le vouloient enterrer tout vif; qu'il l'avoit exhorté ensuite de se lever en diligence pour aller au Palais; qu'aussitôt qu'il fut hors du lit, il lui avoit demandé d'un ton effaré comme il

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

se portoit. Que M. de Paris lui avoit répondu : « Qu'il « se portoit fort bien. » Qu'il lui avoit dit : « Cela ne « se peut, vous avez trop mauvais visage. » Qu'il lui avoit tâté le pouls; qu'il l'avoit assuré qu'il avoit la fièvre, et d'autant plus à craindre qu'elle paroissoit moins; que M. de Paris l'avoit cru; qu'il s'étoit remis au lit, et que tous les rois et toutes les reines ne l'en feroient sortir de quinze jours. Cette bagatelle est assez plaisante pour n'être pas omise.

Nous allâmes au Palais, MM. de Beaufort, de Brissac, de Retz et moi, mais seuls et séparément. MM. les princes avoient assurément plus de mille gentilshommes avec eux, et on peut dire que toute la cour généralement y étoit. Comme j'étois en rochet et camail, je passai la grande salle le bonnet à la main, et je trouvai peu de gens assez honnêtes pour me rendre le salut, tant l'on étoit persuadé que j'étois perdu. La fermeté n'est pas commune en France, mais une lâcheté de cette espèce y est encore plus rare. Je vois encore, tout d'une vue, plus de trente hommes de qualité, qui se disoient et qui se disent de mes amis, qui m'en donnèrent cette marque. Comme j'entrai dans la Grand'Chambre devant que M. de Beaufort y fût arrivé, et que je surpris par conséquent la compagnie, j'entendis un petit bruit sourd pareil à ceux que vous avez entendus quelquefois à des sermons à la fin d'une période qui a plu, et j'en augurai bien. Je dis, après avoir pris ma place, ce que j'avois projeté la veille chez Longueil, que vous avez vu ci-dessus. Ce petit bruit recommença après mon discours, qui fut fort court et fort modeste. Un conseiller ayant voulu, à ce moment, rapporter une requête pour Joly, le président de Mesmes prit la parole et dit : «Qu'il falloit préalablement à toutes choses lire les informations qui avoient été faites contre

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

la conjuration publique, dont il avoit plu à Dieu de préserver l'État et la maison royale. » Il dit, en finissant ces paroles, quelque chose de celle d'Amboise, qui me donna, comme vous verrez, un terrible avantage sur lui. J'ai observé mille fois qu'il étoit aussi nécessaire de choisir les mots dans les grandes affaires, qu'il est superflu de les affecter dans les petites.

L'on lut les informations, dans lesquelles l'on ne trouva pour témoins qu'un appelé Canto, qui avoit été condamné d'être pendu à Pau; Pichon, qui avoit été mis sur la roue en effigie au Mans; Sociando, contre lequel il y avoit preuve de fausseté à la Tournelle; Lacomette, Marcassez, Gorgibus, filous fieffés. Je ne crois pas que vous ayez vu dans les *Petites lettres* de Port-Royal[1] de noms plus saugrenus que ceux-là; et Gorgibus vaut bien Tambourin. La seule déposition de Canto dura quatre heures à lire. En voici la substance : Qu'il s'étoit trouvé en plusieurs assemblées des rentiers à l'Hôtel de Ville, où il avoit ouï dire que M. de Beaufort et M. le Coadjuteur vouloient tuer M. le Prince; qu'il avoit vu la Boulaye chez M. de Broussel le jour de la sédition; qu'il l'avoit vu aussi chez M. le Coadjuteur; que, le même jour, le président Charton avoit crié aux armes; que Joly avoit dit à l'oreille à lui Canto, quoiqu'il ne l'eût jamais ni vu ni connu que cette fois-là, qu'il falloit tuer M. le Prince et la grande barbe [Molé]. Les autres témoins confirmèrent cette déposition. Comme le Procureur Général, que l'on fit entrer après la lecture des informations, eut pris ses conclusions, qui furent de nous assigner pour être ouïs M. de Beaufort, M. de Broussel et moi, j'ôtai mon

1. C'est le titre sous lequel parurent d'abord les *Provinciales* de Pascal. Voyez l'introduction de M. Louandre, édition de la *Bibliothèque Charpentier*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

bonnet pour parler; et le Premier Président m'en ayant voulu empêcher, en disant que ce n'étoit pas l'ordre et que je parlerois à mon tour, la sainte cohue des Enquêtes s'éleva et faillit étouffer le Premier Président. Voici précisément ce que je dis :

« Je ne crois pas, Messieurs, que les siècles passés « aient vu des ajournements personnels donnés, à des « gens de notre qualité, sur des ouï-dire; mais je crois « aussi peu que la postérité puisse souffrir, ni même « ajouter foi à ce que l'on ait seulement à écouter ces « ouï-dire, de la bouche des plus infâmes scélérats « qui soient jamais sortis des cachots. Canto, Mes- « sieurs, a été condamné à la corde à Pau; Pichon a « été condamné à la roue au Mans; Sociendo est en- « core sur vos registres criminels. » (Vous remarquerez, s'il vous plaît, que M. l'avocat général Bignon m'avoit envoyé, à deux heures après minuit, ces mémoires, et parce qu'il étoit mon ami particulier et parce qu'il croyoit le pouvoir faire en conscience, n'ayant point été appelé aux conclusions). « Jugez, s'il « vous plaît, de leur témoignage par leurs étiquettes « et par leur profession, qui est de filous avérés. Ce « n'est pas tout, Messieurs, ils ont une autre qualité « qui est bien plus relevée et bien plus rare; ils sont « témoins à brevet. Je suis au désespoir que la défense « de notre honneur, qui nous est commandée par « toutes les lois divines et humaines, m'oblige de « mettre au jour, sous le plus innocent des rois, ce « que les siècles les plus corrompus ont détesté dans « les plus grands égarements des anciens empereurs. « Oui, Messieurs, Canto, Sociando, Gorgibus ont des « brevets pour nous accuser. Ces brevets sont signés « de l'auguste nom qui ne devroit être employé que « pour consacrer encore davantage les lois les plus

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« saintes. M. le cardinal Mazarin, qui ne reconnoît « que celle de la vengeance qu'il médite contre les « défenseurs de la liberté publique, a forcé M. le Tel- « lier, secrétaire d'État, de contre-signer les infâmes « brevets, desquels nous vous demandons justice; « mais nous ne vous la demandons, toutefois, qu'après « vous avoir très-humblement suppliés de la faire à « nous-mêmes, la plus rigoureuse que les ordonnances « les plus sévères prescrivent contre les révoltés, s'il « se trouve que nous ayons, ni directement ni indi- « rectement, contribué à ce qui a été du dernier mou- « vement. Est-il possible, Messieurs, qu'un petit-fils « d'Henri le Grand, qu'un sénateur de l'âge et de la « probité de M. de Broussel, qu'un coadjuteur de « Paris, soient seulement soupçonnés d'une sédition, « où on n'a vu qu'un écervelé à la tête de quinze mi- « sérables de la lie du peuple? Je suis persuadé qu'il « me seroit honteux de nous étendre sur ce sujet. « Voilà, Messieurs, ce que je sais de la moderne con- « juration d'Amboise. »

Je ne vous puis exprimer l'exaltation des Enquêtes. Il y eut beaucoup de voix qui s'élevèrent sur ce que j'avois dit des témoins à brevet. Le bonhomme Doujat, qui étoit un des rapporteurs et qui m'en avoit fait avertir par l'avocat général Talon, de qui il étoit et parent et ami, l'avoua en faisant semblant de l'adoucir. Il se leva comme en colère et il dit très-finement : « Ces brevets, Monsieur, ne sont pas pour vous accuser « comme vous le dites. Il est vrai qu'il y en a, mais ils « ne sont que pour découvrir ce qui se passe dans les « assemblées des rentiers. Comment le Roi seroit-il « informé, s'il ne promettoit l'impunité à ceux qui lui « donnent des avis pour son service, et qui sont quel- « quefois obligés, pour les avoir, de dire des paroles

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« qu'on leur pourroit tourner en crime? Il y a bien de « la différence entre des brevets de cette façon et des « brevets qu'on auroit donnés pour vous accuser. »

Vous pouvez croire comme la compagnie fut radoucie par ce discours; le feu monta au visage de tout le monde; il parut encore plus dans les exclamations que dans les yeux. Le Premier Président, qui ne s'étonnoit pas du bruit, prit sa longue barbe avec la main, qui étoit son geste ordinaire quand il se mettoit en colère. « Patience, Messieurs, dit-il, allons d'ordre. « MM. de Beaufort, Coadjuteur et de Broussel, vous « êtes accusés; il y a des conclusions contre vous, « sortez de vos places. » Comme M. de Beaufort et moi voulûmes en sortir, M. de Broussel nous retint en disant : « Nous ne devons, Messieurs, ni vous ni moi, « sortir, jusques à ce que la compagnie nous l'or- « donne; et d'autant moins, que M. le Premier Prési- « dent, que tout le monde sait être notre partie, doit « sortir si nous sortons. » Et j'ajoutai : « Et M. le « Prince; » qui entendant que je le nommois, dit avec la fierté que vous lui connoissez, et pourtant avec un ton moqueur : « Moi, moi! » A quoi je lui répondis : « Oui, Monsieur, la justice égale tout le monde. » Le président de Mesmes prit la parole, et lui dit : « Non, « Monsieur, vous ne devez point sortir, à moins que la « compagnie ne l'ordonne. Si M. le Coadjuteur le « souhaite, il faut qu'il le demande par une requête. « Pour lui, il est accusé, il est de l'ordre qu'il sorte; « mais puisqu'il en fait difficulté, il en faut opiner. » L'on étoit si échauffé contre cette accusation et contre ces témoins à brevet, qu'il y eut plus de quatre-vingts voix à nous faire demeurer dans nos places, quoiqu'il n'y eût rien au monde de plus contraire aux formes. Il passa enfin à ce que nous nous retirassions; mais la

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

plupart des avis furent des panégyriques pour nous, des satires contre le ministère, des anathèmes contre les brevets.

Nous avions des gens dans les lanternes, qui ne manquoient pas de jeter des bruits de ce qui se passoit dans la salle; nous en avions dans la salle, qui les répandoient dans les rues. Les curés et les habitués des paroisses ne s'oublioient pas. Le peuple accourut en foule de tous les quartiers de la ville au Palais. Nous y étions entrés à sept heures du matin, nous n'en sortîmes qu'à cinq heures du soir. Dix heures donnent un grand temps de s'assembler. L'on se portoit dans la grande salle, l'on se portoit dans la galerie, l'on se portoit sur le degré, l'on se portoit dans la cour; il n'y avoit que M. de Beaufort et moi qui ne portassions personne et qui fussions portés. L'on ne manqua point de respect ni à Monsieur, ni à M. le Prince; mais on n'observa pas toutefois tout celui qu'on leur devoit, parce qu'en leur présence une infinité de voix s'élevoient qui crioient : « Vive Beaufort ! vive le Coadju-« teur ! »

Nous sortîmes ainsi du Palais et nous allâmes dîner, à six heures du soir, chez moi, où nous eûmes peine à aborder, à cause de la foule du peuple. Nous fûmes avertis, sur les onze heures du soir, que l'on avoit pris résolution au Palais-Royal de ne pas assembler les chambres le lendemain; et le président de Bellièvre, à qui nous le fîmes savoir, nous conseilla de nous trouver, dès sept heures, au Palais, pour en demander l'assemblée. Nous n'y manquâmes pas.

M. de Beaufort dit au Premier Président que l'État et la maison royale étoient en péril; que les moments étoient précieux; qu'il falloit faire un exemple des coupables. Enfin, il lui répéta les mêmes choses que

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

le Premier Président avoit dites, la veille, avec exagération et emphase. Il conclut par la nécessité d'assembler, sans perdre l'instant, la compagnie. Le bonhomme Broussel attaqua personnellement le Premier Président, et même avec emportement. Huit ou dix conseillers des Enquêtes entrèrent incontinent dans la Grand'Chambre pour témoigner l'étonnement où ils étoient qu'après une conjuration aussi furieuse, on demeuroit les bras croisés, sans en poursuivre la punition. MM. Bignon et Talon, avocats généraux, avoient merveilleusement échauffé les esprits, parce qu'ils avoient dit, au parquet des gens du Roi, qu'ils n'avoient eu aucune part aux conclusions et qu'elles étoient ridicules. Le Premier Président répondit très-sagement à toutes les paroles les plus piquantes qui lui furent dites, et il les souffrit toutes avec une patience incroyable, dans la vue qu'il eut, et qui étoit bien fondée, que nous eussions été bien aises de l'obliger à quelque repartie qui eût pu fonder ou appuyer une récusation.

Nous travaillâmes, dès l'après-dînée, à envoyer chercher nos amis dans les provinces, ce qui ne se faisoit pas sans dépense, et M. de Beaufort n'avoit pas un sou. Lozière, duquel je vous ai déjà parlé à propos des bulles de la coadjutorerie de Paris, m'apporta trois mille pistoles, qui suppléèrent à tout. M. de Beaufort espéroit de tirer du Vendômois et du Blaizois soixante gentilshommes et quarante des environs d'Anet; il n'en eut en tout que cinquante-quatre. J'en tirai de Brie quatorze, et Annery m'en amena quatre-vingts du Vexin, qui ne voulurent jamais prendre un double de moi, qui ne souffrirent pas que je payasse dans les hôtelleries, et qui demeurèrent, dans tout le cours de ce procès, attachés et assidus auprès de ma

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

personne, comme s'ils dussent être mes gardes. Ce détail n'est pas de grande considération, mais il est remarquable, parce qu'il est très-extraordinaire que des gens qui ont leurs maisons à dix ou quinze et à vingt lieues de Paris, aient fait une action aussi hardie et aussi constante contre les intérêts de toute la cour et de toute la maison royale unie. Annery pouvoit tout sur eux et je pouvois tout sur Annery, qui étoit un des hommes du monde des plus fermes et des plus fidèles. Vous verrez, à la suite, à quel usage nous destinions cette noblesse.

Je prêchai, le jour de Noël, dans Saint-Germain-l'Auxerrois. J'y traitai particulièrement ce qui regarde la charité chrétienne, et je ne touchai quoi que ce soit de ce qui pouvoit avoir le moindre rapport aux affaires présentes. Toutes les bonnes femmes pleurèrent, en faisant réflexion sur l'injustice de la persécution que l'on faisoit à un archevêque, qui n'avoit que de la tendresse pour ses propres ennemis. Je connus, au sortir de la chaire, par les bénédictions qui me furent données, que je ne m'étois pas trompé dans la pensée que j'avois eue que ce sermon feroit un bon effet. Il fut incroyable, et il passa de bien loin mon imagination.

Il arriva, à propos de ce sermon, un incident très-ridicule pour moi, mais dont je ne me puis empêcher de vous rendre compte, pour avoir la satisfaction de n'avoir rien omis. Madame de Brissac, qui étoit revenue depuis trois ou quatre mois à Paris, avoit une petite incommodité que M. son mari lui avoit communiquée à dessein, à ce qu'elle m'a dit depuis, et par la haine qu'il avoit pour elle. Je crois, sans raillerie, que, par le même principe, elle se résolut à m'en faire part[1]. Je ne la cherchois nullement : elle me recher-

1. Madame de Brissac était Marguerite de Gondi, mariée en 1645

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

cha. Je ne fus pas cruel. Je m'aperçus que j'eusse mieux fait de l'être, justement quatre ou cinq jours devant que le procès criminel commençât. Mon médecin ordinaire se trouvant par malheur à l'extrémité, et un chirurgien domestique que j'avois venant de sortir de chez moi, parce qu'il avoit tué un homme, je crus que je ne pouvois mieux m'adresser qu'au marquis de Noirmoutiers, qui étoit mon ami intime, et qui en avoit un très-bon et très-affidé; et quoique je le connusse assez pour n'être pas secret, je ne pus pas m'imaginer qu'il pût être capable de ne l'être pas en cette occasion. Comme je sortis de chaire, Mademoiselle de Chevreuse dit : « Voilà un bon sermon. » Noirmoutiers, qui étoit auprès d'elle, lui répondit : « Vous « le trouveriez bien plus beau, si vous saviez qu'il est « si malade à l'heure qu'il est, qu'un autre que lui ne « pourroit pas seulement ouvrir la bouche. » Il lui fit entendre la maladie à laquelle j'avois été obligé, l'avant-veille, en parlant à elle-même, de donner un autre tour. Vous pouvez juger du bel effet que cette indiscrétion, ou plutôt que cette trahison, produisit. Je me raccommodai bientôt avec la demoiselle, mais je fus assez idiot pour me raccommoder avec le cavalier, qui me demanda tant de pardons et qui me fit tant de protestations, que j'excusai ou sa passion ou sa légèreté. Mademoiselle de Chevreuse croyoit la première, dont elle fut très-peu reconnoissante, je crois plutôt la seconde. La mienne ne fut pas moindre de lui confier, après un tour pareil à celui-là, une place aussi considérable que le Mont-Olympe. Vous verrez ce détail dans la suite, et comme il fit justice à mon impertinence, car il m'abandonna et me trompa pour la se-

à Louis de Cossé, duc de Brissac, avec laquelle le Coadjuteur avait su l'aventure racontée t. I, p. 9 des *Mémoires*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

conde fois. L'inclination naturelle que nous avons pour quelqu'un, se glisse imperceptiblement dans le pardon des offenses, sous le titre de générosité; Noirmoutiers étoit fort aimable pour la vie commune, commode et enjoué.

Je ne continuerai pas, par la date des journées, la suite de la procédure qui fut faite au Parlement contre nous, parce que je vous ennuierois par des répétitions fort inutiles, n'y ayant eu, depuis le 29 décembre 1649 qu'elle recommença, jusqu'au 18 de janvier 1650 qu'elle finit, rien de considérable que quelques circonstances que je vous remarquerai succinctement, pour pouvoir venir plus tôt à ce qui se passa dans le cabinet, où vous trouverez plus de divertissement que dans les formalités de la Grand'Chambre.

Ce 29 [décembre], que je vous viens de marquer, nous entrâmes au Palais avant que MM. les princes y fussent arrivés, et nous y vînmes ensemble M. de Beaufort et moi, avec un corps de noblesse qui pouvoit faire trois cents gentilshommes. Le peuple, qui étoit revenu jusqu'à la fureur dans sa chaleur pour nous, nous donnoit assez de sûreté, mais la noblesse nous étoit bonne, tant pour faire paroître que nous ne nous traitions pas simplement de tribuns du peuple, que parce que, faisant état de nous trouver tous les jours au Palais, dans la quatrième chambre des Enquêtes, qui répondoit à la grande, nous étions bien aises de n'être exposés, dans un lieu où le peuple ne pouvoit pas entrer, à l'insulte des gens de la cour qui y étoient pêle-mêle avec nous. Nous étions en conversation les uns avec les autres, nous nous faisions civilités, et nous étions, huit ou dix fois tous les matins, sur le point de nous étrangler, pour peu que les voix s'élevassent dans la Grand'Chambre; ce qui arrivoit

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

assez souvent par la contestation, dans la chaleur où étoient les esprits. Chacun regardoit le mouvement de chacun, parce que tout le monde étoit dans la défiance. Il n'y avoit personne qui n'eût un poignard dans sa poche. Et je crois pouvoir dire, sans exagération, que, sans excepter les conseillers, il n'y avoit pas vingt hommes dans le Palais qui n'en fussent garnis. Je n'en avois point voulu porter : et M. de Brissac m'en fit prendre un, presque par force, un jour où il paroissoit qu'on pourroit s'échauffer plus qu'à l'ordinaire. Cette arme, qui à la vérité étoit peu convenable à ma profession, me causa un chagrin qui me fut plus sensible qu'un plus grand. M. de Beaufort, qui étoit fort lourd, voyant la garde du stylet dont le bout paroissoit un peu hors de ma poche, le montra à Arnault, à la Moussaye, à de Roche, capitaine des gardes de M. le Prince, en leur disant : « Voilà le bréviaire de « M. le Coadjuteur. » J'entendis la raillerie, mais je ne la soutins jamais de bon cœur.

Nous présentâmes requête au Parlement pour récuser le Premier Président comme notre ennemi [1], ce

[1] Cette requête existe encore aujourd'hui, et nous en extrairons les passages qui concernent le Coadjuteur. Elle commence ainsi : « La récusation est une défense de droit naturel : c'est pour conserver les biens, l'honneur ou la vie, qui sont les trois choses qui composent l'homme, son état et sa condition. C'est pour cela que les Romains ne forçoient jamais les parties à prendre des juges suspects. Notre jurisprudence n'a pas été moins sage que celle des Romains. Il n'y a pas une de nos ordonnances qui parlent des récusations, que ne comprennent tous les juges. Les présidents y sont dénommés et tous les chefs de la justice, de quelque qualité qu'ils soient. Cela présuppose que toutes sortes de personnes peuvent être récusées, qui est une proposition dont M. le Premier Président ne doute pas lui-même, puisque, dans cette occasion, il a déjà passé par trois fois le bureau... (Suivent ensuite les moyens de récusation de la part du duc de Beaufort.) Voici ceux du Coadjuteur :

« Il a fait pareillement plusieurs fois des discours contre l'hon-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qu'il ne soutint pas avec toute la fermeté d'âme qui lui étoit naturelle. Il en parut touché et même abattu.

La délibération, pour admettre ou ne pas admettre la récusation, dura plusieurs jours. L'on opina d'apparat, et il est constant que cette matière fut épuisée. Il passa enfin, de quatre-vingt-dix-huit voix à soixante et deux, qu'il demeureroit juge; et je suis persuadé que l'arrêt étoit juste, au moins dans les formes du Palais. Car je suis persuadé, en même temps, que ceux qui n'étoient point de cette opinion avoient raison dans le fond, ce magistrat témoignant autant de passion qu'il en faisoit voir dans cette affaire; mais il ne la connoissoit pas lui-même. Il étoit préoccupé, mais son intention étoit bonne.

[1650] Le temps qui se passa depuis le jugement de cette récusation, qui fut le quatrième de janvier, ne fut employé qu'à des chicanes, que Charton, qui étoit l'un des rapporteurs et qui étoit tout à fait dépendant du Premier Président, faisoit, autant qu'il pouvoit, pour différer et pour voir si l'on ne tireroit point quelques

neur et la conduite de M. le Coadjuteur. Il l'a voulu faire passer pour un esprit entreprenant, et dit, en beaucoup d'endroits, qu'il falloit arrêter le cours de ses pratiques et de ses mauvais desseins.

« Il l'a traité de mépris lorsqu'on en parloit avec respect, ayant été proposé, dans une conférence, de renvoyer par-devant lui un différend ecclésiastique où Madame l'abbesse de Chelles avoit intérêt, il dit : « Que c'étoit un renvoi que de les renvoyer à la Fronde, que « la Fronde ne pouvoit pas porter jusqu'à Chelles. » (Voy. ci-dessus, t. I, p. 124, 125, ce que dit Retz relativement à l'origine du mot Fronde.)

« M. le Coadjuteur étant allé chez M. le Premier Président pour se plaindre de l'entreprise que M. l'évêque de Bayeux, son fils, avoit faite, en qualité de trésorier de la Sainte-Chapelle, sur la juridiction de M. l'archevêque de Paris, il le traita avec des paroles indécentes et de mépris, comme s'il eût ignoré sa naissance et sa dignité. »

Le Premier Président avait aussi dit, dans un de ses discours : « Les ennemis sont parmi nous, ils sont au milieu de la compagnie. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

lumières de la prétendue conjuration, par un certain Rocquemont, qui avoit été lieutenant de la Boulaye en la guerre, et par un nommé Belot, syndic des rentes, qui étoit prisonnier en la Conciergerie.

Ce Belot, qui avoit été arrêté sans décret, faillit à être la cause du bouleversement de Paris. Le président [de la deuxième chambre des Requêtes] de la Grange, remontra qu'il n'y avoit rien de plus opposé à la déclaration, pour laquelle on avoit fait de si grands efforts autrefois ; M. le Premier Président soutenant l'emprisonnement de Belot, Daurat, conseiller de la troisième, lui dit qu'il s'étonnoit qu'un homme pour l'exclusion duquel il y avoit eu soixante-deux voix, se pût résoudre à violer les formes de la justice à la vue du soleil. Le Premier Président se leva de colère, en disant : qu'il n'y avoit plus de discipline, et qu'il quittoit sa place à quelqu'un pour qui l'on auroit plus de considération que pour lui. Ce mouvement fit une commotion et un trépignement dans la Grand'Chambre, qui furent entendus dans la quatrième et qui firent que ceux des deux partis, qui y étoient, se démêlèrent avec précipitation les uns d'avec les autres pour se remettre ensemble Si le moindre laquais eût tiré l'épée en ce moment dans le Palais, Paris étoit confondu.

Nous pressions toujours notre jugement et on le différoit toujours tant qu'on pouvoit, parce que l'on ne se pouvoit empêcher de nous absoudre et de condamner les témoins à brevet. Tantôt l'on prétendoit que l'on étoit obligé d'attendre un certain Desmartineau, que l'on avoit arrêté en Normandie pour avoir crié contre le ministère dans les assemblées des rentiers et que je ne connoissois pas seulement ni de visage ni de nom en ce temps-là ; tantôt l'on inciden-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

loit sur la manière de nous juger, les uns prétendant que l'on devoit juger ensemble tous ceux qui étoient nommés dans les informations, les autres ne pouvant souffrir que l'on confondît nos noms avec ceux de ces sortes de gens que l'on avoit impliqués en cette affaire. Il n'y a rien de si aisé qu'à couler des matinées sur des procédures, où il ne faut qu'un mot pour faire parler cinquante hommes. Il falloit à tout moment relire ces misérables informations, où il n'y avoit pas assez d'indices, je ne dis pas de preuves, pour faire donner le fouet à un crocheteur. Voilà l'état du Parlement jusqu'au 18 de janvier 1650; voilà ce que tout le monde voyoit; voici ce que personne ne savoit, que ceux qui étoient dans la machine.

Notre première apparition au Parlement, jointe au ridicule des informations qui avoient été faites contre nous, changea si fort tous les esprits, que tout le public fut persuadé de notre innocence, et que je crois même que ceux qui ne la vouloient pas croire, ne pouvoient pas s'empêcher de trouver bien de la difficulté à nous faire du mal. Je ne sais laquelle des deux raisons obligea M. le Prince à s'adoucir, cinq ou six jours après la lecture des informations. M. de Bouillon m'a dit depuis, plus d'une fois, que le peu de preuve qu'il avoit trouvé à ce que la cour lui avoit fait voir d'abord comme clair et comme certain, lui avoit donné de bonne heure de violents soupçons de la tromperie de Servien et de l'artifice du Cardinal; et que lui, M. de Bouillon, n'avoit rien oublié pour le confirmer dans cette pensée. Il ajoutoit que Chavigny, quoique ennemi du Mazarin, ne l'aidoit pas en cette occasion, parce qu'il ne vouloit pas que M. le Prince se rapprochât des Frondeurs. Je ne puis accorder cela avec l'avance que Chavigny me fit faire, en ce temps-là, par Dugué-Ba-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

gnols, père de celui que vous connoissez, son ami et le mien. Il nous fit voir la nuit chez lui, où M. de Chavigny me témoigna qu'il se seroit cru le plus heureux homme du monde, s'il eût pu contribuer à l'accommodement. Il me témoigna que M. le Prince étoit fort persuadé que nous n'avions point eu de desseins contre lui; mais qu'il étoit engagé et à l'égard du monde et à l'égard de la cour : que pour ce qui étoit de la cour, l'on eût pu trouver des tempéraments; mais qu'à l'égard du monde, il étoit difficile d'en trouver qui pussent satisfaire un premier prince du sang, auquel on disputoit le pavé publiquement et les armes à la main, à moins que je ne me résolusse de le lui quitter, au moins pour quelque temps. Il me proposa, en conséquence, l'ambassade ordinaire de Rome, l'extraordinaire à l'Empire, dont on parloit à propos de je ne sais quoi. Vous jugez bien quelle put être ma réponse. Nous ne convînmes de rien, quoique je n'oubliasse rien pour faire connoître à M. de Chavigny la passion extrême que j'avois de rentrer dans les bonnes grâces de M. le Prince. Je demandai un jour à M. le Prince, à Bruxelles, le dénoûment de ce que M. de Bouillon m'avoit dit et de cette négociation de Chavigny, et je ne me puis remettre ce qu'il me répondit.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

CHAPITRE XVIII

ARRESTATION DES PRINCES.

Janvier 1650. — Conférence du Coadjuteur avec Chavigny. — Billet de la Reine. — Madame de Chevreuse et Mazarin. — Accommodement du Coadjuteur avec Mazarin. — Billet du Coadjuteur à la Reine. — Entrevue de la Reine et du Coadjuteur à l'Oratoire du Louvre. — *Le pauvre Monsieur le Cardinal!* — Offres faites par Mazarin au Coadjuteur. — Retz demande des places de sûreté. — Projet d'arrêter les Princes du sang. — Beaufort doit l'ignorer. — Nouvelle entrevue de la Reine et du Coadjuteur. — M. de Vendôme, surintendant des mers. — Promesses faites aux autres Frondeurs. — Noirmoutiers, Laigues, Sévigné, Brissac. — Billet de la Rivière. — Perfidies de cet abbé. — Le duc d'Orléans. — *Les accès de la colique de Son Altesse Royale!* — L'arrestation des Princes ajournée. — Ils sont arrêtés le 18 janvier 1650 au Palais-Royal.

Ma conférence avec M. de Chavigny fut le 30 de décembre. Le 1er janvier, Madame de Chevreuse, qui revoyoit la Reine depuis le retour du Roi à Paris, et qui avoit conservé, même dans ses disgrâces, une espèce d'habitude incompréhensible avec elle, alla au Palais-Royal; et le Cardinal, la tirant dans une croisée du petit cabinet de la Reine, lui dit : — « Vous aimez « la Reine? est-il possible que vous ne puissiez lui « donner vos amis? » — « Le moyen? lui répondit-« elle. La Reine n'est plus reine : elle est très-humble « servante de M. le Prince. » — « Mon Dieu ! reprit le « Cardinal en se frottant le front, si l'on se pouvoit « assurer des gens, l'on feroit bien des choses; mais « M. de Beaufort est à Madame de Montbazon, et Ma-« dame de Montbazon est à Vineuil; et le Coadju-« teur.... » En me nommant, il se prit à rire : « Je « vous entends, dit Madame de Chevreuse, je vous

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« réponds de lui et d'elle. » Voilà comme cette conversation s'entama. Le Cardinal fit un signe de tête à la Reine, qui fit voir à Madame de Chevreuse que la proposition avoit été concertée. Elle en eut une assez longue, dès le soir même, avec la Reine, qui lui donna un billet écrit et signé de sa main.

« Je ne puis croire, nonobstant le passé et présent, « que M. le Coadjuteur ne soit à moi. Je le prie que « je le puisse voir sans que personne le sache que « Madame et Mademoiselle de Chevreuse. Ce nom « sera sa sûreté. »

« ANNE. »

Madame de Chevreuse me trouva chez elle au retour du Palais-Royal, et je m'aperçus d'abord qu'elle avoit quelque chose à me dire, parce que Mademoiselle de Chevreuse, à qui elle avoit donné le mot en carrosse, en revenant, me tâta beaucoup sur les dispositions où je serois en cas que le Mazarin voulût un accommodement avec moi. Je ne fus pas longtemps dans le doute de la tentative, parce que Mademoiselle de Chevreuse, qui n'osoit me parler ouvertement devant sa mère, me serra la main, en faisant semblant de ramasser son mouchoir, pour me faire connoître qu'elle ne me parloit pas d'elle-même. Ce qui faisoit craindre à Madame de Chevreuse que je n'y voulusse pas donner, étoit que, quelque temps auparavant, j'avois rompu malgré elle une négociation qu'Ondédéï avoit fait proposer à Noirmoutiers par Madame d'Empuce; et Laigues, qui en avoit été en colère contre moi, me dit, six jours après, que j'avois admirablement bien fait et qu'il savoit de science certaine que si Noirmoutiers eût été la nuit chez la Reine, comme Ondédéï le lui proposoit, la partie étoit faite pour faire mettre derrière une tapisserie le maréchal de Gramont, afin qu'il pût faire

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

voir à M. le Prince que les Frondeurs, qui lui rendoient leurs devoirs et qui l'assuroient tous les jours de leurs services, étoient des trompeurs. Il n'y avoit que cinq ou six semaines que cette comédie avoit été préparée, et vous jugez aisément que, par la même considération par laquelle Madame de Chevreuse appréhendoit que j'en craignisse le second acte, je pouvois avoir peine à le jouer. Je n'y balançai toutefois pas, après en avoir pesé toutes les circonstances, entre lesquelles celle qui me persuada le plus qu'il y avoit de la sincérité en la colère de la Reine contre M. le Prince, fut que je savois de science certaine qu'elle se prenoit à M. le Prince, et, à mon opinion, avec fondement, d'une galanterie que Jarzay avoit voulu faire croire à tout le monde avoir avec elle. Il ne tint pas à Mademoiselle de Chevreuse de m'empêcher de tenter l'aventure dans laquelle elle croyoit que l'on me feroit périr; et quoiqu'elle n'eût pas voulu d'abord témoigner son sentiment devant Madame sa mère, elle ne se put contenir après. Je l'obligeai enfin à y consentir et je fis cette réponse à la Reine :

« Il n'y a jamais eu de moment dans ma vie, dans « lequel je n'aie été également à Votre Majesté. Je « serois trop heureux de mourir pour son service, « pour songer à ma sûreté. Je me rendrai où elle me « commandera. »

J'enveloppai son billet dans le mien. Madame de Chevreuse lui porta ma réponse le lendemain, qui fut reçue admirablement. L'on prit heure, et je me trouvai à minuit au cloître de Saint-Honoré, où Gabouri, porte-manteau de la Reine, vint me prendre et me mena, par un escalier dérobé, au petit Oratoire où elle étoit toute seule enfermée. Elle me témoigna toutes les bontés que la haine qu'elle avoit contre M. le Prince

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

lui pouvoit inspirer, et que l'attachement qu'elle avoit pour M. le cardinal Mazarin lui pouvoit permettre. Le dernier me parut encore au-dessus de l'autre. Je crois qu'elle me répéta vingt fois ces paroles : « Le pauvre « M. le Cardinal ! » en me parlant de la guerre civile et de l'amitié qu'il avoit pour moi. Il entra une demi-heure après. Il supplia la Reine de lui permettre qu'il manquât au respect qu'il lui devoit pour m'embrasser devant elle. Il fut au désespoir de ce qu'il ne pouvoit pas me donner, sur l'heure même, son bonnet, et me parla tant de grâces, de récompenses et de bienfaits, que je fus obligé de m'expliquer, quoique j'eusse résolu de ne le pas faire pour la première fois, n'ignorant pas que rien ne jette plus de défiance, dans les réconciliations nouvelles, que l'aversion que l'on témoigne à être obligé à ceux avec lesquels on se réconcilie. Je répondis à M. le Cardinal : « que l'honneur de servir la Reine faisoit la récompense la plus signalée que je dusse jamais espérer, quand même j'aurois sauvé la couronne; que je la suppliois très-humblement de ne me donner jamais que celle-là, afin que j'eusse au moins la satisfaction de lui faire connoître qu'elle étoit la seule que j'estimois et qui me pût être sensible. »

M. le Cardinal prit la parole, et supplia la Reine de me commander de recevoir ma nomination au cardinalat : « que la Rivière, ajouta-t-il, a arrachée avec « insolence, et qu'il a reconnue par une perfidie. » Je m'en excusai, en disant que je m'étois promis à moi-même, par une espèce de vertu, de n'être jamais cardinal par aucun moyen qui pût avoir le moindre rapport à la guerre civile, dans laquelle la seule nécessité m'avoit jeté; que j'avois trop d'intérêt de faire connoître à la Reine même qu'il n'y avoit point d'autre

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

motif qui m'eût séparé de son service. Je me défis, sur ce même fondement, de toutes les autres propositions qu'il me fit pour le payement de mes dettes, pour la charge de grand aumônier, pour l'abbaye d'Orkan [Ourscamps, Oise][1]. Et comme il insista, soutenant toujours que la Reine ne pouvoit pas s'empêcher de faire quelque chose pour moi qui fût d'éclat, dans le service considérable que j'étois sur le point de lui rendre, je lui dis : « Il y a un point, Monsieur, sur le-« quel la Reine me peut faire plus de bien que si elle « me donnoit la tiare. Elle me vient de dire qu'elle « veut faire arrêter M. le Prince : la prison ne peut ni « ne doit être éternelle à un homme de son rang et « de son mérite. Quand il sortira, envenimé contre « moi, ce me sera un malheur ; mais j'ai quelque lieu « d'espérer que je le pourrai soutenir par ma dignité. Il « y a beaucoup de gens de qualité qui sont engagés « avec moi et qui serviront la Reine en cette occasion. « S'il plaisoit, Madame, à Votre Majesté de confier à « l'un d'eux quelque place de considération, je lui se-« rois sans comparaison plus obligé que de dix cha-« peaux de cardinal. » Le Cardinal ne balança pas, il dit à la Reine qu'il n'y avoit rien de plus juste, et que le détail en étoit à concerter entre lui et moi. La Reine me demanda ensuite ma parole de ne me point ouvrir avec M. de Beaufort du dessein d'arrêter M. le Prince, jusqu'au jour de l'exécution, parce que Madame de Montbazon, à qui il le découvriroit assurément, ne manqueroit jamais de le dire à Vineuil, qui étoit de l'hôtel de Condé. Comme Madame de Chevreuse m'avoit déjà fait le même discours, par l'ordre de la Reine,

1. Voy. les *Instructions de Mazarin*, à l'*Appendice*, nos 53, 56, et les extraits des *Mazarinades* (notes du tome IIIe).

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

je m'y étois préparé. Je lui répondis qu'un secret de cette nature, fait à M. de Beaufort, dans une occasion où nos intérêts étoient si unis, me déshonoreroit dans ce monde, si je n'en récompensois le manquement par quelque service signalé; que je suppliois Sa Majesté de me permettre de lui dire que la surintendance des mers, qui avoit été promise à cette maison dès les premiers jours de la Régence, feroit un merveilleux effet dans le monde. M. le Cardinal reprit le mot brusquement, en me disant : « Elle a été promise au père « et au fils aîné. » A quoi je lui repartis : « que le cœur « me disoit que le fils aîné feroit une alliance qui le « mettroit beaucoup au-dessus de la surintendance « des mers. » Il sourit et dit à la Reine qu'il accommoderoit encore cette affaire avec moi [1].

J'eus une seconde conférence avec la Reine et avec lui, au même lieu et à la même heure, à laquelle je fus introduit par M. de Lyonne. J'en eus trois avec lui seul, dans son cabinet, au Palais-Royal, dans lesquelles Noirmoutiers et Laigues se trouvèrent, parce que Madame de Chevreuse affecta d'y faire entrer le second et qu'il eût été ridicule, pour toute raison, de l'y mettre sans le premier. L'on convint, dans ces conversations, que M. de Vendôme auroit la surintendance des mers; que M. de Beaufort en auroit la survivance; que M. de Noirmoutiers [2] auroit le gouvernement de Charleville et de Mont-Olympe, dont vous connoîtrez l'importance dans la suite; qu'il auroit aussi des let-

1. L'affaire de l'amirauté occupa encore longtemps Mazarin et le Coadjuteur. Voy. les *Instructions de Mazarin* aux articles 63, 99, 109 et 123 à l'*Appendice*.

2. Le cardinal Mazarin, dès cette époque, parle fréquemment de son affection pour Noirmoutiers. Voy. les *Instructions* de ce ministre, nos 81 et 100, à l'*Appendice*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

tres de duc; que M. de Laigues seroit capitaine des gardes de Monsieur; que M. le chevalier de Sévigné auroit vingt-deux mille livres; que M. de Brissac auroit pour récompense le gouvernement d'Anjou, à tel prix et avec un brevet de retenue pour toute la somme. Il fut résolu que l'on arrêteroit M. le Prince, M. le prince de Conti et M. de Longueville. Quoique ce dernier ne m'eût pas rendu, dans la dernière occasion de ce procès criminel, tous les bons offices auxquels je croyois qu'il étoit obligé, je n'oubliai rien pour le tirer du pair; je m'offris d'être sa caution, je contestai jusqu'à l'opiniâtreté, et je ne me rendis qu'après que le Cardinal m'eût montré un billet écrit de la main de la Rivière à Flamarins, où je lus ces mots :

« Je vous remercie de votre avis, mais je suis aussi « assuré de M. de Longueville que vous l'êtes de M. de « la Rochefoucauld; les paroles sacramentales sont « dites. »

Le Cardinal s'étendit, à ce propos, sur l'infidélité de la Rivière, dont il nous dit un détail qui en vérité faisoit horreur. « Cet homme croit, ajouta-t-il, que je « suis la plus grosse bête du monde et qu'il sera de- « main cardinal. J'ai eu le plaisir de lui faire, aujour- « d'hui, essayer des étoffes rouges qu'on m'a apportées « d'Italie, et de les approcher de son visage, pour « voir ce qui y revenoit le mieux, ou de la couleur de « feu, ou de nacarat. » J'ai su depuis, à Rome, que quelque perfidie que la Rivière eût faite au Cardinal, celui-ci n'étoit pas en reste. Le propre jour qu'il l'eût fait nommer par le Roi, il écrivit au cardinal Sachetti une lettre que j'ai vue, bien plus capable de jaunir son chapeau que de le rougir. Cette lettre étoit toutefois toute pleine de tendresse pour lui, ce qui étoit le vrai moyen de le perdre auprès d'Innocent X, qui

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

haïssoit si mortellement le Cardinal, qu'il avoit même de l'horreur pour tous ses amis.

Dans la seconde conférence que nous eûmes en présence de la Reine, l'on agita fort les moyens de faire consentir Monsieur à la prison de MM. les princes. La Reine disoit qu'il n'y auroit nulle peine; qu'il en étoit terriblement fatigué; qu'il étoit, de plus, très-las de la Rivière, parce qu'il étoit fort bien informé qu'il s'étoit donné corps et âme à M. le Prince. Le Cardinal n'étoit pas tout à fait si persuadé que la Reine des dispositions de Monsieur. Madame de Chevreuse se chargea de le sonder. Il avoit naturellement inclination pour elle. Elle trouva jour, elle s'en servit fort habilement; elle lui fit croire que la Reine ne pouvoit être emportée que par lui en une résolution de cette nature, quoique dans le fond elle fût très-mal satisfaite de M. le Prince. Elle lui exagéra le grand avantage que ce lui seroit de ramener au service du Roi une faction aussi puissante que celle de la Fronde; elle lui marqua, comme insensiblement et sans affectation, l'effroyable péril où l'on étoit tous les jours de voir Paris à feu et à sang. Je suis persuadé, et elle le fut aussi bien que moi, que cette dernière raison le toucha pour le moins autant que les autres, car il trembloit de peur toutes les fois qu'il venoit au Palais; et il y eut des journées où il fut impossible à M. le Prince de l'y mener. L'on appeloit cela *les accès de la colique de Son Altesse Royale*. Sa frayeur n'étoit pas toutefois sans sujet. Si un laquais se fût avisé de tirer l'épée, nous eussions tous été tués en moins d'un quart d'heure; et ce qui est rare, est que si cette occasion fût arrivée entre le premier jour de janvier et le 28, ceux qui nous eussent égorgés eussent été ceux-là mêmes avec lesquels nous étions d'accord, parce

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

que tous les officiers de la maison du Roi, de celle de la Reine et de celle de Monsieur étoient persuadés qu'ils faisoient très-bien leur cour, d'accompagner réglément tous les jours MM. les princes au Palais.

Je n'ai jamais pu m'imaginer la raison pour laquelle le Cardinal lanterna proprement les cinq ou six derniers jours qui précédèrent cette exécution. Laigues et Noirmoutiers se mirent dans la tête qu'il le faisoit à dessein, dans l'espérance que nous nous massacrerions, M. le Prince et nous, dans le Palais : mais outre que s'il eût eu cette pensée, il lui eût été très-facile de la faire réussir, en apostant deux hommes qui eussent commencé la noise, je crois qu'il l'appréhendoit pour le moins autant que nous; parce qu'il ne pouvoit pas douter qu'il n'y avoit point d'asile assez sacré pour le sauver lui-même d'une pareille catastrophe. J'ai toujours attribué, en mon particulier, à son irrésolution naturelle ce délai, que je confesse avoir pu et dû même produire de grands inconvénients. Ce secret, qui fut gardé entre dix-sept personnes, est un de ceux qui me persuadent de ce que je vous ai dit quelquefois et de ce que j'ai déjà marqué en cet ouvrage, que parler trop n'est pas le défaut le plus commun des gens qui sont accoutumés aux grandes affaires. Ce qui me donna une grande inquiétude, en ce temps-là, fut que je connoissois Noirmoutiers pour l'homme du monde le moins secret.

Le 18 de janvier, Laigues ayant pressé au dernier point Lyonne pour l'exécution, dans une conférence qu'il eut la nuit avec lui, le Cardinal la résolut à midi. Il avoit fait croire, dès la veille, à M. le Prince, qu'il avoit un avis certain que Parain-des-Coutures, qui avoit été un des syndics des rentiers, étoit caché dans une maison; et il fit en sorte que lui-même donna aux

Digitized by Google Origina from INDIANA UNIVERSITY

gendarmes et aux chevau-légers du Roi les ordres qui étoient nécessaires pour le mener au bois de Vincennes[1], sous le prétexte de régler ce qu'il falloit pour la prison de ce misérable. MM. les princes vinrent au conseil : Guittaut[2], capitaine des gardes de la Reine, arrêta M. le Prince; Comminges, lieutenant, arrêta M. le prince de Conti, et Cressy, enseigne, arrêta M. de Longueville. J'avois oublié de vous dire qu'après que Madame de Chevreuse eut fait agréer à Monsieur qu'elle fît ses efforts auprès de la Reine pour l'obliger à prendre quelque résolution contre M. le Prince, il

1. Le cardinal Mazarin avait pris une précaution plus importante encore, dès le 16 janvier, en signant avec le prince de Condé un compromis par lequel Mazarin s'engageait « à ne se jamais départir des intérêts du prince et à y être attaché envers tous et contre tous. » Il ajoutait encore : « ... Je prie S. A. de me favoriser de sa protection, que je mériterai avec toute l'obéissance qu'il peut désirer. » (L'original est à la Bibliothèque impériale, collect. Dupuy, t. 775.) — Le Roi et la Reine sa mère étaient présents lorsque Mazarin signa ce singulier traité, si outrageusement violé deux jours après. Il servira peut-être aussi à éclaircir le paragraphe précédent des *Mémoires*, dans lequel Retz se plaint de ce que le Cardinal lanterna assez longtemps.

2. *Instructions du cardinal Mazarin* relatives à Guittaut. « Du 4 février. — Aussitôt que je fus arrivé hier, je parlai à la Reine pour le gouvernement de Brissac; elle ne me donna pas le temps d'achever et elle m'interrompit pour me dire qu'elle avoit résolu de donner quelque établissement solide à M. de Guittaut, et qu'elle avoit d'abord jeté les yeux sur lui pour ce gouvernement, afin de faire apparoître à tout le monde combien Sa Majesté a de satisfaction et de reconnoissance du zèle et de la fidélité qu'il a toujours témoignés à son service, particulièrement dans ces dernières rencontres.

« Je suis bien fâché de m'être trouvé dans l'impuissance de servir M. de Tillade, en cette occasion, comme je l'aurois souhaité. Il s'en présentera d'autres où il ne trouvera point d'obstacle; et en effet, en cas que le gouvernement de Saumur vienne à vaquer, j'ai supplié Sa Majesté de l'en vouloir gratifier, ce qu'elle a accordé. Vous donnerez part, s'il vous plaît, de ce que dessus, à S. A. R., laquelle Sa Majesté ne doute point qui ne soit ravie de la pensée qu'elle a de reconnoître, en ce rencontre, les services de M. de Guittaut. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

lui demanda, pour condition préalable, que je m'engageasse par écrit à le servir, et qu'aussitôt qu'il eut mon billet il le porta à la Reine. en croyant lui avoir rendu un très-grand service.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

CHAPITRE XIX

LES FRONDEURS AMIS DE MAZARIN.

Février — Juin 1650. — Alerte dans Paris après l'arrestation des Princes. — Bouteville. — L'abbé de la Rivière et M. de Lyonne. — Lettre du Roi au Parlement. — Le Coadjuteur au Palais-Royal. — *Badauderie des courtisans!* — Ordre aux princesses de Condé de se retirer à Chantilly. — Madame de Longueville et le parlement de Normandie. — Le duc de Richelieu, Madame de Pons et le Havre de Grâce. — Le château de Dieppe et Montigny. — Le duc de Bouillon à Turenne. — Le maréchal de Turenne à Stenay. — Le duc de la Rochefoucauld en Poitou. — Le maréchal de Brézé à Saumur. — Déclaration contre les princes. — Voyage du Roi en Normandie. — Chamboy et le Pont-de-l'Arche. — Beuvron et le Vieux-Palais de Rouen. La Croisette. — La ville de Caen. — Le comte d'Harcourt, gouverneur de Normandie. — Madame de Longueville et le maréchal de Turenne à Stenay. — Danvilliers. — Le chevalier de la Rochefoucauld. — Le maréchal de la Ferté. — Clermont, Mouzon et le comte de Grandpré. — Voyage du Roi en Bourgogne. — Le duc de Vendôme, gouverneur de cette province. — Les châteaux de Dijon et de Bellegarde. — MM. de Tavannes, de Bouteville et de Saint-Micaud. — La princesse douairière de Condé à Paris. — Sa requête au Parlement. — Le duc d'Orléans, le duc de Beaufort et le Coadjuteur. — La Princesse doit obéir aux ordres du Roi. — Elle se rend à Angerville. — Fierté de Mazarin. — Son mécontentement contre Monsieur. — Mazarin, vétilleux et grondeur. — Amnistie pour l'affaire des rentes. — D'Émery, surintendant des finances. — L'abbé Fouquet. — Projets de mariages. — Les neveux et nièces de Mazarin. — Refus du Coadjuteur. — Le Coadjuteur gouverne Monsieur. — Le comte de Montros. — Son dévouement au roi d'Angleterre. — Dumont à Saumur. — Comminges. — La duchesse de Longueville et Turenne traitent avec l'Espagne. — Siége de Guise. — Clermont, cadet de Tonnerre. — Le parti des Princes prisonniers. — Le duc d'Espernon et la Guienne. — *Un des plus grands malheurs de l'autorité despotique des ministres est de toujours soutenir le supérieur contre l'inférieur! — Cette maxime de Machiavel mal interprétée.* — M. de Candale. — Conversation du Coadjuteur et de Mazarin. — *La vérité jette, lorsqu'elle est à un certain carat, une manière d'éclat auquel on ne peut résister!* — M. de Senneterre. — Troubles en Guienne et en Limousin. — Les ducs de Bouillon, de la Rochefoucauld et le maréchal d'Estrées. — *Ce garçon, dans le fond, veut le bien de l'État.* — Les oublieux. — Châteauneuf, garde des sceaux. — Le

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

président de Maisons, surintendant des finances. — *Cet homme se perdra, et peut-être l'État, pour les beaux yeux de M. de Candale!*

Aussitôt que M. le Prince fut arrêté, M. de Bouteville, qui est à présent M. de Luxembourg, passa sur le pont Notre-Dame à toute bride, en criant au peuple que l'on venoit d'enlever M. de Beaufort. L'on prit les armes, que je fis poser en un moment, en marchant avec cinq ou six flambeaux devant moi par les rues. M. de Beaufort s'y promena pareillement et l'on fit partout des feux de joie.

Nous allâmes ensemble chez Monsieur, où nous trouvâmes la Rivière en la grande salle, qui faisoit bonne mine, et qui racontoit aux assistants le détail de ce qui s'étoit passé au Palais-Royal. Il ne pouvoit pourtant pas douter qu'il ne fût perdu, Monsieur ne lui ayant rien dit de cette affaire. Il demanda son congé et il l'eut; mais il ne tint pas à M. le Cardinal qu'il ne demeurât[1]. Il m'envoya Lyonne, sur le minuit, pour me le proposer et pour me le persuader par les plus méchantes raisons du monde. J'en avois de bonnes pour m'en défendre. Lyonne me dit, il y a cinq ou six ans[2], que ce mouvement de conserver la Rivière fut inspiré au Cardinal par M. le Tellier, qui appréhenda que les Frondeurs ne s'insinuassent dans l'esprit de Monsieur.

La Reine[3] envoya, incontinent après, une lettre du

1. Voy. les *Instructions de Mazarin*, article n° 65, à l'Appendice.

2. Le cardinal de Retz écrivait ses *Mémoires* en l'année 1672; il s'agit donc d'une conversation qui eut lieu vers 1668.

3. La correspondance des Feuquières nous donne les nouvelles suivantes de Paris, sous la date du 7 février 1650 : « La cour est partie cette semaine; Son Éminence a resté deux jours après ici et s'est promenée dans les rues, où tout le peuple couroit en foule pour le saluer, elle qu'il vouloit déchirer il y a six mois. Madame de Bouillon est accouchée d'un garçon, et Madame de Rohan d'une fille. M. le Prince témoigne beaucoup de constance dans sa prison

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Roi au Parlement, par laquelle il expliquoit les raisons de la détention de M. le Prince, qui ne furent ni fortes ni bien colorées[1]. Nous eûmes notre arrêt d'absolution[2]; nous allâmes au Palais-Royal, où la badauderie des courtisans m'étonna beaucoup plus que n'avoit fait celle des bourgeois. Ils étoient montés sur tous les bancs des chambres, qu'on avoit apportés comme au sermon. L'on publia, quelques jours après, une amnistie de tout ce qui s'étoit fait et dit dans Paris pendant les assemblées des rentiers[3].

Mesdames les princesses eurent ordre de se retirer à Chantilly. Madame de Longueville sortit de Paris, aussitôt qu'elle eut la nouvelle, pour tirer du côté de la Normandie, où elle ne trouva point d'asile. Le parlement de Rouen l'envoya prier de sortir de la ville; M. le duc de Richelieu, qui par les avis de M. le Prince avoit épousé, peu de jours auparavant, Madame de Pons[4], ne la voulut pas recevoir dans le Havre; elle se retira à Dieppe, où vous verrez par la suite, qu'elle ne put pas demeurer longtemps[5].

et ne fait que railler ses gardes et M. de Bar. Les autres n'en font pas de même. (*Lettres inédites des Feuquières*, publiées par M. Gallois. Paris, Leleux, 1845, t. I, p. 402 et 405.)

1. Les lettres patentes qui contiennent les motifs de la détention des Princes existent en original à la Bibliothèque impériale et en copie dans les registres du parlement de Paris.

2. L'arrêt du Parlement en faveur des Frondeurs est du 22 janvier 1650. Voy. la *Bibliographie des Mazarinades*, nos 227 et 228, publiée par M. C. Moreau.

3. L'amnistie ne fut enregistrée qu'au mois de mai. Voy. ci-après, p. 215, et les *Instructions de Mazarin*, article nos 71 et 95, à l'*Appendice* de ce volume.

4. Le mariage du duc de Richelieu avec Anne Poussart, veuve de François-Alexandre d'Albret, sire de Pons, causa un grand chagrin à Madame d'Aiguillon, sa tante, qui voulut faire casser ce mariage et réclama même plusieurs fois l'intervention de la Reine à ce sujet. Voy. les *Instructions du cardinal Mazarin*, articles nos 27, 32, 54, à l'*Appendice* de ce volume.

5. Le récit du voyage du Roi en Normandie, dont le Coadjuteur

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

M. de Bouillon, qui s'étoit fort attaché à M. le Prince depuis la paix, alla en diligence à Turenne. M. de Turenne, qui avoit pris la même conduite depuis son retour en France, se jeta à Stenay, bonne place que M. le Prince avoit confiée à la Moussaye [François de Goyon]. M. de la Rochefoucauld, qui étoit encore en ce temps-là le prince de Marsillac, s'en alla chez lui en Poitou; et le maréchal de Brézé, beau-père de M. le Prince, gagna Saumur, dont il étoit gouverneur[1].

L'on publia et l'on enregistra au Parlement une déclaration contre eux, par laquelle il leur fut ordonné de se rendre, dans quinze jours, auprès de la personne du Roi, à faute de quoi ils étoient, dès à présent, déclarés perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté. Le Roi partit en même temps pour faire un tour en Normandie, où l'on craignoit que Madame de Longueville, qui avoit été reçue dans le château de Dieppe par Montigny, domestique de M. son mari, et Chamboy, qui commandoit pour lui dans le Pont-de-l'Arche, ne fissent quelque mouvement; car Beuvron, qui avoit le Vieux-Palais de Rouen, et la Croisette, qui commandoit dans celui de Caen, avoient déjà assuré le Roi de leur fidélité. Tout plia devant la cour[2]. Madame de Longueville se sauva, par mer, en Hollande,

parle dans ses *Mémoires* en quelques mots seulement, se trouve complété par les *Instructions de Mazarin*, articles 1, 2, 3, 12, 15, 18, etc., à l'*Appendice*.

1. On peut consulter les *Instructions de Mazarin*, à l'*Appendice*, qui concernent M. de Turenne, n° 6; M. de la Rochefoucauld, nos 72, 86; et Madame de Longueville, nos 14, 17.

2. Les *Instructions de Mazarin* rendent un compte plus détaillé de ces diverses soumissions. Voyez, pour ce qui concerne Madame de Longueville à Dieppe, les nos 17, 19, 27. Il est question de l'affaire de Chamboy, nos 1, 3; de Beuvron, nos 23, 28; et de la Croisette, n° 51, à l'*Appendice* de ce volume.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

d'où elle alla à Arras pour sonder le bonhomme la Tour, pensionnaire de M. son mari, qui lui offrit sa personne, mais qui lui refusa sa place. Elle se rendit à Stenay, où M. de Turenne la vint joindre[1] avec ce qu'il avoit pu ramasser, depuis son départ de Paris, des amis et des serviteurs de MM. les princes. La Bacherelle se rendit maître de Damvilliers, ayant révolté la garnison dont il avoit été autrefois lieutenant de Roi, contre le chevalier de la Rochefoucauld [Hilaire-Charles, chevalier de Malte], qui y commandoit pour son frère. Le maréchal de la Ferté se saisit de Clermont sans coup férir. Les habitants de Mouzon chassèrent le comte de Grampré, leur gouverneur, parce qu'il leur proposa de se déclarer pour les princes. Le Roi, qui, après son retour de Normandie, alla en Bourgogne, y établit, en la place de M. le Prince, M. de Vendôme pour gouverneur, comme il avoit établi, en Normandie, M. le comte d'Harcourt en la place de M. de Longueville. Le château de Dijon se rendit à M. de Vendôme. Bellegarde, défendue par M. de Tavannes [Jacques de Saulx], de Bouteville et de Saint-Micaut, fit peu de résistance au Roi[3], qui revint à Paris de ces deux voyages de Normandie et de Bourgogne, tout couvert de lauriers[2]. La senteur en entêta un peu trop le Cardinal, et il parut à tout le

1. Voy. les *Instructions de Mazarin*, articles nos 19, 22, 42, 58.

2. Louis XIV fit ses premières armes au siége de Bellegarde et s'y comporta courageusement, si l'on en croit une relation écrite par le cardinal Mazarin, et que nous avons publiée à la fin des *Mémoires de Mathieu Molé*, t. IV, p. 215.

3. Les articles des *Instructions de Mazarin* relatifs à Danvilliers portent les nos 22, 33; ceux qui concernent le maréchal de la Ferté et la ville de Clermont, n° 33; Mouzon, n° 22; le château de Dijon, n° 5; et Bellegarde, nos 57 et 74. Voy. aussi, pour le voyage du Roi en Bourgogne, et la nomination du duc de Vendôme à ce gouvernement les nos 48, 49. Il est question du retour du Roi à Paris aux nos 34 et 37.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

monde, à son retour, beaucoup plus fier qu'il n'avoit paru devant son départ. Voici la première marque qu'il en donna.

Dans le temps de l'absence du Roi, Madame la Princesse douairière vint à Paris, et elle présenta requête au Parlement par laquelle elle demandoit d'être mise en la sauvegarde de la compagnie, pour pouvoir demeurer à Paris et demander justice de la détention injuste de Messieurs ses enfants. Le Parlement ordonna que Madame la Princesse se mît chez M. de la Grange, maître des Comptes, dans la cour du Palais, ce pendant que l'on iroit prier M. le duc d'Orléans de venir prendre sa place[1].

M. le duc d'Orléans répondit aux députés de la compagnie : que Madame la Princesse ayant ordre du Roi d'aller à Bourges, comme il étoit vrai qu'elle l'avoit reçu depuis quelques jours, il ne croyoit pas devoir aller au Palais pour opiner sur une affaire sur laquelle il n'y avoit qu'à obéir aux ordres supérieurs. Il ajouta qu'il seroit bien aise que M. le Premier Président l'allât trouver sur les cinq heures. Il y alla, et il fit connoître à Monsieur qu'il étoit nécessaire qu'il allât le lendemain au Palais, pour assoupir, par sa présence, un commencement d'affaire, qui pouvoit grossir, par la commisération très-naturelle vers une grande princesse affligée, et par la haine contre le Cardinal, qui n'étoit pas éteinte. Monsieur le crut. Il trouva à l'entrée de la Grand'Chambre Madame la Princesse qui se jeta à ses pieds. Elle demanda à M. de Beaufort sa protection, elle me dit qu'elle avoit l'honneur d'être ma parente. M. de Beaufort fut fort embarrassé; je faillis à mourir de honte. Monsieur dit à la compagnie

1. Au sujet de la requête de Madame la princesse douairière de Condé, voyez les *Instructions de Mazarin*, article n° 122.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

que le Roi avoit commandé à Madame la Princesse de sortir de Chantilly[1], parce que l'on avoit trouvé un de ses valets de pied chargé de lettres[2] pour celui qui commandoit dans Saumur; qu'il ne la pouvoit souffrir à Paris, puisqu'elle y étoit venue contre les ordres du Roi; qu'elle en sortît pour témoigner son obéissance et pour mériter que le Roi, qui seroit de retour dans deux ou trois jours, pût avoir égard à ce qu'elle alléguoit de sa mauvaise santé. Elle partit, dès le soir même, et alla coucher à Berny, d'où le Roi, qui arriva un jour ou deux après, lui donna ordre d'aller à Valeri. Elle demeura malade à Angerville.

Je ne vois pas que Monsieur se pût conduire plus justement pour le service du Roi. Le Cardinal prétendit qu'il avoit trop ménagé Madame la Princesse; et, dès le jour du retour du Roi, il nous dit à M. de Beaufort et à moi, que c'étoit en cette occasion où nous avions dû signaler le pouvoir que nous avions sur le peuple. Il étoit naturellement vétilleux et grondeur, ce qui est un grand défaut à des gens qui ont affaire à beaucoup de monde.

Je m'aperçus, deux jours après, de quelque chose de pis. Comme il y avoit eu beaucoup de particuliers qui avoient fait du bruit dans les assemblées de l'Hôtel de Ville, à cause de l'intérêt qu'ils avoient dans les rentes, ils appréhendoient d'en pouvoir être recherchés dans les temps, et ils souhaitèrent, pour cette raison, un peu après que M. le Prince fut arrêté, que j'obtinsse une amnistie. J'en parlai à M. le Cardinal,

1. Chantilly Oise appartenait au prince de Condé, et une partie de ce château existe encore aujourd'hui. Il a été jusqu'en 1852 la propriété de Mgr. le duc d'Aumale. Les *Instructions de Mazarin* relatives à la princesse de Condé sont à l'*Appendice*, nos 20, 74, 85.

2. Ce fut un des motifs de l'exil de cette Princesse. Voy. *Instructions de Mazarin.*

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qui ne fit aucune difficulté, et qui me dit même, dans le grand cabinet de la Reine, en me montrant le cordon de son chapeau qui étoit à la Fronde : « Je serai moi-« même compris dans cette amnistie [1]. »

Au retour de ces voyages, ce ne fut plus cela. Il me proposa de donner une abolition dont le titre seul eût noté cinq ou six officiers du Parlement, qui avoient été syndics, et peut-être mille et deux mille des plus notables bourgeois de Paris. Je lui représentai ces considérations, qui paroissoient n'avoir point de réplique; il contesta, il remit, il éluda, il fit ces deux voyages de Normandie et de Bourgogne sans rien conclure; et quoique M. le Prince eût été arrêté dès le 18 de janvier, l'amnistie ne fut publiée et enregistrée au Parlement que le 12 de mai. Et encore ne fut-elle obtenue que sur ce que je laissai entendre que, si on ne l'accordoit pas, je poursuivrois, à toute rigueur, la justice contre les témoins à brevet; ce que l'on appréhendoit au dernier point, parce que dans le fond il n'y avoit rien de si honteux. Ils étoient si convaincus, que Canto et Pichon avoient disparu, même devant que M. le Prince fût arrêté.

Nous eûmes, presque au même temps, un autre démêlé sur le sujet des rentes de l'Hôtel de Ville, où M. d'Émery, qui ne vécut pas longtemps après [2], n'ou-

1. *Instructions de Mazarin*. Rouen, le 7 février 1650. — « J'ai autant de passion que M. le Coadjuteur même de faire tout ce qu'il désire pour ses amis, qui sont maintenant les miens comme lui; nous aviserons ensemble aux moyens les plus propres, quand nous serons de retour à Paris. Cependant, il faudra qu'en lui parlant vous éloigniez, pour à présent, les duchés et les places qui seroient des grâces d'une nature à nous attirer la haine et l'envie générale. Il est à croire que ces messieurs ayant aujourd'hui intérêt que tout aille bien, ne désireront pas qu'on fasse des choses en leur faveur qui puissent préjudicier notablement, particulièrement y ayant diverses voies de leur procurer des avantages. »

2. *Instructions de Mazarin*. « Du 4 février. Je ne doute point

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

blioit rien de tout ce qui pouvoit altérer les rentes, même sur des articles si légers et où le Roi trouvoit si peu de profit, que j'eus sujet d'être persuadé qu'il n'agissoit ainsi que pour leur faire voir que leurs protecteurs les avoient abandonnés, depuis leur accommodement avec la cour.

Je fus averti d'ailleurs que l'abbé Fouquet cabaloit contre moi dans le menu peuple, qu'il y jetoit de l'argent et tous les bruits qui me pouvoient rendre suspect.

La vérité est que tous les subalternes, sans exception, qui appréhendoient une union véritable du Cardinal et de moi, et qui croyoient qu'elle seroit facile par le mariage de l'aîné Mancini, qui avoit du cœur et du mérite, avec Mademoiselle de Retz, qui est présentement religieuse [Marie-Catherine de Gondi], ne songèrent qu'à nous brouiller dès le lendemain que nous fûmes raccommodés; et ils y trouvèrent toute

que M. d'Émery n'ait déjà fait payer par Tabouret les vingt mille livres que j'avois promis de donner pour les rentes, puisque ledit Tabouret en doit plus de deux cent mille. En ce cas, M. Guérapui me devant dix-huit mille livres, y compris les six mille de Presles, qu'il m'a dit qui étoient comptées et qu'on les pourroit recevoir aujourd'hui ou demain, je vous prie de lui dire qu'il m'en envoie une lettre de change pour Rouen, en ayant un extrême besoin pour fournir à la dépense de ma maison. »

« Du 7 février. — J'ai vu votre billet à part avec un très-sensible déplaisir, pour ce qu'il contient touchant la santé de M. d'Émery; M. Vaucher pourtant m'a consolé, ayant reçu une lettre du même Félix annonçant qu'il croyoit nous avoir donné l'alarme trop chaude et que les choses n'étoient pas si mal. Je vous prie de m'avertir de ce qui se passera là-dessus, ce seroit une grande peine dans cette conjoncture.

« Pour ce qui est de l'orage qu'on nous dit qui se prépare, je vous prie de ne rien oublier pour me tenir bien informé de ce que vous apprendrez sur ce sujet, et de me mander confidemment à quelles sortes de personnes ils visent pour mettre dans le Conseil du Roi ceux qui vous ont parlé là-dessus, et si cela peut regarder en quelque façon M. de Châteauneuf. » Voy. aussi à l'*Appendice* les *Instructions de Mazarin*, n. 75, et les *Mémoires* ci-après, p. 229.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

sorte de facilité, et parce que, d'un côté, les ménagements que j'étois obligé de garder avec le public, pour ne m'y pas perdre, leur donnoient tout lieu de les interpréter à leur mode auprès du Mazarin, et parce que la confiance que M. le duc d'Orléans prit en moi, aussitôt après la prison de M. le Prince, devoit par elle-même produire, dans son esprit, une défiance très-naturelle. Goulas, secrétaire des commandements de Monsieur, rétabli dans sa maison par la disgrâce de la Rivière qu'il en avoit chassé, contribua beaucoup à la lui donner, par l'intérêt qu'il avoit à affoiblir, par le moyen de la cour, ma faveur naissante auprès de son maître, qui seul, à ce qu'il s'imaginoit, traversoit la sienne. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que je n'avois nullement recherché cette faveur, pour deux raisons, dont l'une étoit que je la connoissois très-fragile et même périlleuse, par l'humeur de Monsieur; et l'autre, que je n'ignorois pas que l'ombre d'un cabinet, dont l'on ne peut pas empêcher les foiblesses, n'est jamais bonne à un homme dont la principale force consiste dans la réputation publique. Ma pensée avoit été de lui produire le président de Bellièvre, parce qu'il lui falloit toujours quelqu'un qui le gouvernât; mais il ne prit pas le change, parce qu'il avoit aversion à sa mine trop fine et trop bourgeoise, ce disoit-il. Le Cardinal, qui croyoit, et avec raison, Goulas trop dépendant de Chavigny, balança trop au choix; car si d'abord il eût soutenu Béloy [ami de la Boulaye], je crois qu'il eût réussi. Quoi qu'il en soit, le sort tomba sur moi, et j'en fus presque aussi fâché que la cour, et par les raisons que je vous viens de marquer, et parce que cette sujétion contraignoit mon libertinage, qui étoit extrême et hors de raison

Voici un autre incident, qui me brouilla encore

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

avec M. le Cardinal. Le comte de Montross, Écossois, et chef de la maison de Graham, étoit le seul homme du monde qui m'ait jamais rapporté l'idée de certains héros, que l'on ne voit que dans les vies de Plutarque. Il avoit soutenu le parti du roi d'Angleterre dans son pays, avec une grandeur qui n'a point eu de pareille dans ce siècle; il battit les Parlementaires quoiqu'ils fussent victorieux partout ailleurs, et il ne désarma qu'après que le Roi, son maître, se fut jeté lui-même entre les mains de ses ennemis. Il vint à Paris un peu devant la guerre civile, et je le connus par un Écossois qui étoit à moi et qui étoit un peu son parent; je fus assez heureux pour trouver lieu de le servir dans son malheur; il prit de l'amitié pour moi, et elle l'obligea de s'attacher à la France plutôt qu'à l'Empire, quoiqu'il lui offrît l'emploi de feld-maréchal, qui est très-considérable. Je fus l'entremetteur des paroles que M. le Cardinal lui donna, et qu'il n'accepta que pour le temps où le roi d'Angleterre n'auroit point besoin de son service. Il fut redemandé quelques jours après par un billet de sa main; il le porta au Cardinal, qui le loua de son procédé et qui lui dit en termes formels que l'on demeureroit fidèlement dans les engagements qui avoient été pris.

M. de Montross repassa en France, deux ou trois mois après que M. le Prince eut été arrêté, et il amena avec lui près de cent officiers, la plupart gens de qualité et tous de service. M. le Cardinal ne le connut plus [1]. Ne trouvez-vous pas que je n'avois pas sujet d'être satisfait?

1. Le Cardinal ne gardait souvent pas davantage le souvenir des services rendus à leur patrie par des Français. Voyez les *Instructions* de Son Éminence relatives au maréchal Rantzau (articles 26 et 79), alors réduit à la plus affreuse misère.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Toutes ces indispositions jointes ensemble n'étoient pas des ingrédients bien propres à consolider une plaie qui étoit fraîchement fermée; je vous puis, toutefois, assurer pour la vérité, qu'elles ne me firent pas faire un pas contre les intérêts du parti dans lequel je venois de rentrer. Je travaillai de très-bonne foi à suppléer, dans le Parlement et dans le peuple, les fausses démarches que l'ignorance du Mazarin et l'insolence de Servien leur firent faire en plus de dix rencontres. J'en couvris la plupart; s'il eût plu à la cour de se ménager, le parti de M. le Prince eût eu, au moins pour assez longtemps, beaucoup de peine à se relever; mais il n'y a rien de plus rare ni de plus difficile aux ministres que ce ménagement, dans le calme qui suit immédiatement les grandes tempêtes, parce que la flatterie y redouble et que la défiance n'y est pas éteinte.

Ce calme ne pouvoit, toutefois, porter ce nom, que par la comparaison du passé; car le feu commençoit à s'allumer de bien des côtés. Le maréchal de Brézé, homme de très-petit mérite, s'étoit étonné à la première déclaration qui fut enregistrée au Parlement, et il envoya assurer le Roi de sa fidélité; mais il mourut aussitôt après; et Dumont, que vous voyez à M. le Prince, qui commandoit sous lui dans Saumur et qui crut qu'il étoit de son honneur de ne pas abandonner les intérêts de Madame la Princesse, fille de son maître, se déclara pour le parti, dans l'espérance que M. de la Rochefoucauld, qui, sous prétexte des funérailles de M. son père, avoit fait une grande assemblée de noblesse[1], le secourroit. Loudun, dont il avoit fait des-

1. *Instructions du cardinal Mazarin.* Du 17 avril. — « Il vient, tout présentement, d'arriver un courrier de M. de Parabère, pour donner l'avis à Leurs Majestés que M. de la Rochefoucauld ayant,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

sein de se rendre maître, lui ayant manqué et cette noblesse s'étant dissipée, Dumont rendit la place [au comte Gaston-Jean-Baptiste] de Comminges, à qui la Reine en avoit donné le gouvernement[1].

Madame de Longueville et M. de Turenne firent un traité avec les Espagnols[2], et ce dernier joignit leur armée, qui étoit en Picardie et qui assiégeoit Guise[3], après avoir pris le Catelet. Bridieu, qui en étoit gouverneur, la défendit très-bien; et le comte de Clermont, cadet de Tonnerre, s'y signala. Le siége dura dix-huit jours, et le manquement de vivre obligea l'Archiduc à le lever. M. de Turenne avoit fait quel-

sous prétexte des obséques de M. son père, assemblé quantité de noblesse du Poitou et des provinces circonvoisines, après la cérémonie faite, a engagé la meilleure partie à le suivre dans un dessein important qu'il leur a dit qu'il avoit, et a marché droit vers Saumur pour secourir le château, avec sept cents chevaux en huit escadrons et deux cents fusiliers; qu'il y a apparence que la troupe grossira à mesure qu'elle avancera, et ne trouvera point d'obstacles, parce que tous les malaffectionnés s'y joindront, et que si on n'envoie des troupes en diligence de ces quartiers-là, il est bien à craindre que cette noblesse embarquée dans cette mauvaise affaire ne corrompe le peu qui reste dans ses devoirs pour être mieux soutenue.

« Nous avons encore eu des avis que M. de la Trémoille et son fils n'oublioient rien, dans le bas Poitou, pour engager le plus de noblesse et de gens qu'ils peuvent, et que Jarzé amasse du monde et ne se ménage plus. On ne dit rien de positif de M. de Rohan, mais beaucoup de gens soupçonnent qu'il est de la partie. Enfin, il ne faut pas douter que si l'avis du voyage du Roi ne les étonne, le peloton grossira toujours, et Son Altesse Royale, qui a plus de connoissance que personne de l'état et de la qualité de ces provinces, jugera mieux que tout autre que si les principaux seigneurs se peuvent une fois lier ensemble et se donner les mains, il y aura de la peine à les réduire. »

1. Voy. les *Instructions de Mazarin* à l'*Appendice*, nos 64, 84, 94 et 109.

2. Les mêmes *Instructions* parlent aussi de ce traité, aux articles 42, 74, 77, 83, 86, 94.

3. Il est question du siége de Guise, aux articles 112, 113 des *Instructions de Mazarin*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ques troupes avec l'argent que les Espagnols lui avoient accordé par son traité, les avoit grossies du débris de celles qui avoient été dans Bellegarde; et la plupart des officiers de celles qui étoient sous le nom de MM. les Princes, l'avoient joint avec MM. de Boutteville, de Coligny, de Lanques, de Duras, de Rochefort, de Tavannes, de Persan [François de Vantadour], de la Moussaye, de la Suze, de Saint-Hibal, de Cugnac, [Gaspard, comte] de Chavagnac, de Guitaut, [Louis, marquis] de Mailly, de Meille, les chevaliers de Foix et de Gramont, et plusieurs autres dont je ne me souviens pas.

Cette nuée, qui grossissoit, devoit faire faire réflexion à M. le cardinal Mazarin sur l'état de la Guienne, où la pitoyable conduite de M. d'Espernon avoit jeté les affaires dans une confusion que rien ne pouvoit démêler, que son éloignement. Mille démêlés particuliers, dont la moitié ne venoit que de la ridicule chimère de sa roturière principauté, l'avoient brouillé avec le Parlement et avec les magistrats de Bordeaux, qui, pour la plupart, n'étoient pas plus sages que lui; et le Mazarin, qui, à mon sens, fut encore en cela plus fou que tous les deux, prit sur le compte de l'autorité royale tout ce qu'un habile ministre eût pu imputer, sans aucun inconvénient et même avec l'avantage du Roi, aux deux partis [1].

Un des plus grands malheurs que l'autorité despotique des ministres du dernier siècle ait produit dans l'État, est la pratique que l'imagination de leurs intérêts particuliers mal entendus y a introduite, de soutenir toujours le supérieur contre l'inférieur. Cette maxime est de Machiavel, que la plupart des gens qui

1. Les affaires de la Guyenne sont plus spécialement traitées au chapitre suivant des *Mémoires de Retz*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

le lisent n'entendent pas, et que les autres croient avoir été toujours habile, parce qu'il a toujours été méchant. Il s'en faut beaucoup; il s'est très-souvent trompé, en nul endroit, à mon opinion, plus qu'en celui-ci. M. le Cardinal l'étoit sur ce point d'autant plus aisément, qu'il avoit une passion effrénée pour l'alliance de M. de Candale[1], qui n'avoit rien de grand que les canons; et M. de Candale [César], dont le génie étoit au-dessous du médiocre, étoit gouverné par l'abbé présentement cardinal d'Estrées, qui a été, dès son enfance, l'esprit du monde le plus visionnaire et le plus inquiet; tous ces caractères différents faisoient une espèce de galimatias inexplicable dans les affaires de la Guienne, pour le débrouillement desquelles le bon sens des Jeannin et des Villeroi, infusé dans la cervelle du cardinal de Richelieu, n'eût pas été trop bon.

M. le duc d'Orléans, qui étoit fort clairvoyant, connut, de très-bonne heure, la suite de cette confusion; il m'en parla un jour en se promenant dans le jardin du Luxembourg, devant que je lui en eusse ouvert la bouche; et il me pressa d'en parler à M. le Cardinal, dont je m'excusai, sur ce qu'il voyoit comme moi qu'il n'y avoit entre nous que les apparences. Je lui conseillai d'essayer de lui faire ouvrir les yeux par le maréchal [François-Annibal, duc] d'Estrées et par Senneterre. Il les trouva absolument dans les mêmes sentiments que lui, bien qu'ils fussent tout à fait attachés à la cour; et même Senneterre, très-aise de ce que Monsieur l'assuroit que j'y étois comme lui-même, avec les plus sincères et les meilleures intentions du monde, entreprit de me raccommoder avec le Car-

1. Au sujet de ce projet de mariage, voyez les *Instructions de Mazarin*, articles nos 38, 50, 67.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

dinal, avec lequel, d'ailleurs, je n'avois pas rompu ouvertement[1]. Il m'en parla et il me trouva très-disposé, parce que je voyois clairement que notre division grossiroit, en moins d'un rien, le parti de M. le Prince et jetteroit les choses dans une confusion, où la conduite n'auroit plus de part, parce que l'on ne pourroit prendre son parti qu'avec précipitation. C'est de tous les états, celui qu'il faut toujours éviter avec le plus d'application. J'allai donc avec M. de Senneterre chez M. le Cardinal, qui m'embrassa avec des tendresses qu'il faudroit un bon cœur comme le sien pour vous les exprimer. Il mit son cœur sur la table, c'étoit son terme; il m'assura qu'il me parleroit comme à son fils, et je n'en crus rien; je l'assurai que je lui parlerois comme à mon père et je lui tins parole.

Je lui dis que je le suppliois de me permettre de m'expliquer pour une bonne fois avec lui; que je n'avois au monde aucun intérêt personnel, que celui de sortir des affaires publiques sans aucun avantage; mais qu'aussi, par la même raison, je me sentois plus obligé qu'un autre à en sortir avec dignité et avec honneur; que je le suppliois de faire réflexion sur mon âge, qui, joint à mon incapacité, ne lui pouvoit donner aucune jalousie à l'égard de la première place; que je le conjurois, en même temps, de considérer que la dignité que j'avois dans Paris étoit plus avilie qu'elle n'étoit honorée par cette espèce de tribunat de peuple, que la seule nécessité rendoit supportable; et qu'il

1. Le cardinal Mazarin se plaignait alors assez vivement des Frondeurs, comme on peut le voir par les *Instructions* de ce ministre, aux articles 117 et 118. Il menaçait même déjà « d'avoir la fermeté nécessaire pour conseiller à la Reine d'user de rigueur. » Il avait aussi exprimé, ainsi que le Coadjuteur nous l'apprend, son mécontentement contre le duc d'Orléans. Voy. les *Mémoires* ci-dessus, chapitre XVI et p 214, et les *Instructions*, n° 60, à l'*Appendice*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

devoit juger que cette considération toute seule seroit capable de me donner impatience de sortir de la faction, quand il n'y en auroit pas eu mille autres qui en faisoient naître le dégoût à tous les instants; que pour ce qui étoit du cardinalat, qui lui pouvoit faire quelque ombrage, je lui allois découvrir avec sincérité quels avoient été et quels étoient mes mouvements sur cette dignité; que je m'étois mis follement dans la tête qu'il seroit plus glorieux de l'abattre que de la posséder; qu'il n'ignoroit pas que j'avois fait paroître quelque étincelle de cette vision dans les occasions; que M. d'Agen m'en avoit guéri, en me faisant voir, par de bonnes raisons, qu'elle étoit impraticable et qu'elle n'avoit jamais réussi à ceux qui l'avoient entreprise; que cette circonstance lui faisoit au moins connoître que l'avidité pour la pourpre n'avoit pas été grande en moi, dès mes plus jeunes années; que je le pouvois assurer qu'elle étoit encore assez modérée; que j'étois persuadé qu'il étoit assez difficile qu'elle manquât, dans les temps, à un archevêque de Paris; mais que je l'étois encore davantage, que la facilité qu'il y avoit à l'obtenir dans les formes, et par les actions purement de sa profession, lui tourneroit à honte les autres moyens qu'il emploieroit pour se la procurer; que je serois au désespoir que l'on pût seulement s'imaginer qu'il y eût, sur ma pourpre, une seule goutte de sang qui a été répandu dans la guerre civile, et que j'étois résolu de sortir absolument et entièrement de tout ce qui s'appelle intrigue, devant que de faire ni souffrir un pas qui y eût seulement le moindre rapport; qu'il savoit que, par la même raison, je ne voulois ni argent ni abbayes; et qu'ainsi j'étois engagé, par les déclarations publiques que j'avois faites sur tous ces chefs, à servir la Reine sans intérêt; que le seul qui me

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

restoit, en cette disposition, étoit de finir avec honneur et de rentrer dans les emplois purement spirituels de ma profession, avec sûreté; que je ne lui demandois, pour cet effet, que l'accomplissement de ce qui étoit encore plus du service du Roi que de mon avantage particulier; qu'il savoit que, dès le lendemain que M. le Prince fut arrêté, il m'avoit fait porter aux rentiers de telles et telles paroles (le détail vous en ennuieroit, et c'est par cette considération que je n'en ai pas même parlé dans son lieu); que je voyois qu'au préjudice de ces paroles, l'on affectoit tout ce qui pouvoit persuader à ces gens-là que j'étois de concert avec la cour pour les tromper; que j'étois très-bien averti qu'Ondédéï avoit dit à telle et à telle heure, chez madame d'Empuce, que le pauvre M. le Cardinal avoit failli à se laisser enjôler par le Coadjuteur; mais que l'on lui avoit bien ouvert les yeux et que l'on lui tailloit une besogne à laquelle il ne s'attendoit pas; que je ne doutois point que l'accès que j'avois auprès de Monsieur ne lui fît peine; mais que je n'ignorois pas aussi qu'il pouvoit et qu'il devoit être informé que je ne l'avois recherché en façon du monde, et que j'en voyois les inconvénients. Je m'étendis beaucoup en cet endroit, parce que c'est celui qui étoit le plus difficile à comprendre à un homme de cabinet; et ces sortes de gens en sont toujours si entêtés, que l'expérience même ne leur peut ôter de l'imagination que toute la considération n'y consiste.

Il faudroit un volume particulier pour vous rendre compte de la suite de cette conversation, qui dura depuis trois heures après midi jusqu'à dix heures du soir : je sais bien que je ne dis pas un mot dont je me puisse repentir à l'article de la mort. La vérité jette, lorsqu'elle est à un certain carat, une manière d'éclat au-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

quel l'on ne peut résister; je n'ai jamais vu un homme qui en fît si peu d'état que le Mazarin. Elle le toucha en cette occasion et au point que M. de Senneterre, qui fut présent à tout ce qui se passa, en fut étonné au delà de l'imagination; et comme il étoit homme de très-bon sens et qu'il voyoit très-bien les dangereuses suites des mouvements de Guienne, il me pressa de prendre ce moment de lui en parler; et je le fis avec toute la force qui fut en mon pouvoir. Je lui représentai que s'il s'opiniâtroit à soutenir M. d'Espernon, le parti de MM. les Princes ne manqueroit pas cette occasion; que si le parlement de Bordeaux s'y engageoit, nous perdrions, par une conséquence infaillible, peu à peu celui de Paris; après un aussi grand embrasement, le feu ne pouvoit pas être assez éteint pour ne pas craindre qu'il n'y en eût encore beaucoup sous la cendre, et où les factieux auroient un aussi beau champ de faire appréhender le contre-coup du châtiment d'un corps coupable d'un crime dont la cour ne nous tenoit nous-mêmes purgés que depuis deux ou trois mois. Senneterre appuya mon sentiment avec vigueur, et il est constant que nous ébranlâmes le Cardinal, qui avoit été averti, la veille, que M. de Bouillon commençoit à remuer en Limosin, où M. de la Rochefoucauld l'avoit joint avec ses troupes; qu'il avoit enlevé, à Brives, la compagnie des gendarmes de M. le prince Thomas, et qu'il avoit tenté d'en faire autant aux troupes qui étoient dans Tulle. Ces nouvelles[1], qui étoient considérables à cause de leurs suites, firent impression sur son esprit, et elles l'obligèrent d'en faire sur ce que nous lui disions. Il nous parut fort ébranlé; et M. le maréchal d'Estrées, qui le vit un quart d'heure après

1. Les nouvelles dont vient de parler le Coadjuteur donnèrent lieu aux *Instructions*, nos 72, 104, 109.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

nous, dit à l'un et à l'autre, le lendemain au matin, qu'il l'avoit trouvé convaincu de ma bonne foi et de ma sincérité, et qu'il lui avoit répété à diverses reprises : « Ce garçon, dans le fond, veut le bien de l'État. »

Ces dispositions donnèrent lieu à ces deux hommes, qui étoient fort corrompus, mais qui cherchoient leur repos particulier dans le public, parce qu'ils étoient fort vieux, de songer à chercher les moyens de nous unir intimement le Cardinal et moi ; et ils lui proposèrent, pour cet effet, le mariage de son neveu, duquel je vous ai déjà parlé, avec ma nièce. Il y donna de tout son cœur. Je m'en éloignai à proportion, et parce que je ne me pouvois résoudre à ensevelir ma maison avec celle de Mazarin, et parce que je n'ai jamais assez estimé la grandeur, pour l'acheter par la haine publique. Je répondis aux oublieux (on les appeloit ainsi, parce qu'ils alloient d'ordinaire, entre huit et neuf heures du soir, dans les maisons où ils négocioient quelque chose et ils négocioient toujours), je leur répondis, dis-je, civilement, mais négativement. Comme ils ne souhaitoient pas la rupture entre nous, ils colorèrent si adroitement le refus, qu'il ne produisit pas l'aigreur qui lui étoit assez naturelle ; et comme ils avoient tiré de moi que j'aurois une grande joie d'être employé à la paix générale [1], ils firent si bien, que le Cardinal, de qui l'enthousiasme pour moi dura douze ou quinze jours, me le promit comme de lui-même, de la meilleure grâce du monde.

Le maréchal d'Estrées se servit fort habilement de ce bon intervalle pour le rétablissement de M. [Charles de l'Aubespine, marquis] de Châteauneuf, dans la com-

1. Les négociations relatives à la paix générale occupèrent aussi Mazarin, et on peut consulter à ce sujet ses *Instructions*, n° 107.
Il se plaignait alors des mauvaises intentions du nonce du Pape.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

mission de garde des Sceaux[1], qui en avoit été dépossédé par M. le cardinal de Richelieu, et retenu prisonnier treize ans dans le château d'Angoulême. Cet homme étoit vieilli dans les emplois, et il y avoit acquis une réputation, à laquelle sa longue disgrâce donna beaucoup d'éclat. Il étoit parent fort proche et ami fort particulier de M. le maréchal de Villeroi. Le commandeur de Jars avoit été sur l'échafaud de Troyes, pour ses démêlés avec le cardinal de Richelieu; il avoit été amant de Madame de Chevreuse, et il ne l'avoit pas été sans succès. Il avoit soixante et douze ans; mais sa santé forte et vigoureuse, sa dépense splendide, son désintéressement parfait en tout ce qui ne passoit pas le médiocre, son humeur brusque et féroce, qui paroissoit franche, suppléoient à son âge et faisoient que l'on ne le regardoit pas encore comme un homme hors d'œuvre. Le maréchal d'Estrées, qui vit que le Cardinal se mettoit dans l'esprit de se rétablir dans le public en accommodant les affaires de Bordeaux et en remettant l'ordre dans les rentes, prit le temps de cette verve, qui ne dureroit pas longtemps, se nous disoit-il, pour lui persuader qu'il falloit couronner ces beaux ouvrages par la dégradation du Chancelier, odieux au public, ou plutôt méprisé, à cause de sa servitude naturelle, qui obscurcissoit la grande capacité qu'il avoit pour son métier, et par l'installation de M. de Châteauneuf, dont le nom seul honore-

1. On lit dans une lettre de Feuquières, datée de Paris le jour des Cendres 1650 : « M. le Chancelier a eu hier, pour son Mardi-Gras, commandement de se retirer en une de ses maisons à la campagne, après avoir rendu les sceaux à M. le Tellier. On tient que M. de Châteauneuf les aura aujourd'hui, tant il y a que le voilà remis par les Frondeurs, qui ont le haut du pavé. Hier Son Éminence alla visiter M. de Beaufort, le Coadjuteur et Madame de Chevreuse. (Lettres inédites des Feuquières, publiées par M. Gallois, t. I, p. 407.)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

roit le choix. Je ne fus jamais plus étonné que quand le maréchal d'Estrées nous vint dire à M. de Bellièvre, qui étoit une manière de fils adoptif de M. de Châteauneuf, et à moi, qu'il voyoit jour à ce changement.

Je ne connoissois M. de Châteauneuf que par réputation; mais je ne me pouvois figurer que la jalousie d'un Italien lui pût permettre de mettre en place une figure aussi bien faite pour un ministre; et ma surprise, qui n'eut d'autre cause que celle que je vous viens de dire, fut interprétée par le maréchal comme l'effet d'une appréhension que j'eusse eu qu'elle ne fut pas moins bien faite pour un cardinal. Il ne m'en témoigna rien, mais il le dit, le soir, à M. le président de Bellièvre, qui, sachant mes intentions, l'assura fort du contraire. Il n'en fut pas persuadé; et si peu, qu'il n'eut point de cesse que pour lever l'obstacle qu'il eut peur que je fisse à son ami, il ne m'eût apporté une lettre de lui, par laquelle il m'assura de ne jamais songer au cardinalat devant que je l'eusse moi-même. Je faillis à tomber de mon haut d'un compliment de cette nature, que je ne m'étois nullement attiré. On l'ornoit d'une période à chaque mot que je disois pour m'en défendre. On le fit pour moi à Madame de Chevreuse, à Noirmoutiers, à Laigues et à douze ou quinze autres. Vous en verrez et en admirerez la suite. Le bonhomme s'aida ainsi vers tout le monde, tout le monde l'aida, et le Cardinal le fit garde des sceaux, non pas pour couronner, comme le maréchal d'Estrées lui avoit dit, les deux grands desseins de l'accommodement de Bordeaux et du rétablissement des rentes, mais au contraire pour autoriser, par un nom de cette réputation, la conduite tout opposée qu'il avoit prise par la persuasion des subalternes, qui appréhendoient sur toute chose notre union, et de pous-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ser le parlement de Guienne et de discréditer dans Paris les Frondeurs. Il crut, d'ailleurs, que ce nom lui serviroit et à réparer un peu, à l'égard du public, le tort qu'il s'y faisoit en donnant la surintendance des finances, vacante par la mort d'Émery, au président de Maisons, dont la probité étoit moins que problématique, et à m'opposer, en cas de besoin, un rival illustre pour le cardinalat. Senneterre, qui étoit tout à fait attaché à la cour et même au Cardinal, me dit ces propres mots : — « Cet homme se perdra et peut-être l'État pour les beaux yeux de M. de Candale. »

1. Sur M. de Candale, voy. les *Instructions* du cardinal Mazarin à le Tellier, à l'Appendice de ce volume et du suivant.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

CHAPITRE XX

LA GUIENNE.

JUILLET ET AOUT 1650. — La princesse de Condé et le duc d'Enghien à Bordeaux. — Le Parlement de Bordeaux. — Le président de Gourgues. — *Partez demain si vous ne vous accommodez ; vous devriez déjà être sur la Garonne !* — Senneterre, grand *rhabilleur* de Mazarin et du Coadjuteur. — Colère du duc de Beaufort et de Madame de Montbazon. — L'amirauté et les Vendômes. — *Soyez alerte !* — Voyage du Roi en Guienne. — Le parlement de Bordeaux se déclare pour les princes. — MM. de la Force et de Saint-Simon. — Le Coadjuteur refuse d'entrer au Conseil. — Blaye et le Brouage. — Le comte Dognon. — Les députés de Bordeaux à Libourne. — Le château de Vaire et l'île Saint-Georges. — Siége de Bordeaux. — Combat de Saint-Survin. — MM. de Saint-Mesgrin, de Roquelaure, de Bouillon et de la Rochefoucauld. — Le Parlement et le peuple. — Le Roi à Bourg. — Gourville et la capitulation de Bordeaux. — Entrevue du Roi, de la Régente et de la princesse de Condé. — Conférence de Mazarin avec les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld. — Les députés du parlement de Bordeaux en mission à Paris. — Délibération du Parlement de Paris. — Le duc d'Orléans se rendra-t-il à la séance ? — Avis des ministres, du Coadjuteur, de Beaufort et de Molé. — Monsieur au Parlement. — Son avis relatif aux affaires de Bordeaux. — Le président Viole. — Le capitaine Bourdet et ses officiers déguisés. — Émeute. — *Point de Mazarin, vive les Princes !* — Le Coadjuteur reçoit un coup de poignard. — Le retour du Roi à Paris vivement désiré.

Le jour que M. de Senneterre prononça cet oracle, les nouvelles arrivèrent que MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld avoient fait entrer dans Bordeaux Madame la Princesse et M. le Duc, que le Cardinal avoit laissé entre les mains de Madame sa mère, au lieu de le faire nourrir auprès du Roi, comme Servien le lui avoit conseillé. Ce Parlement, dont le plus sage et le plus vieux en ce temps-là jouoit gaiement tout son bien en un soir, sans faire tort à sa réputation, eut deux spectacles assez extraordinaires en une même année. Il vit un prince et une princesse du sang à genoux au

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

bureau, lui demandant justice[1], et il fut assez fou, si l'on peut parler ainsi d'une compagnie en corps, pour faire apporter sur le même bureau une hostie consacrée, que des soldats des troupes de M. d'Espernon avoient laissé tomber d'un ciboire qui avoit été volé.

Le Parlement de Bordeaux ne fut pas fâché de ce que le peuple avoit donné entrée à M. le Duc; mais il garda pourtant beaucoup plus de mesure qu'il n'appartenoit et au climat et à l'humeur où il étoit contre M. d'Espernon. Il ordonna que Madame la Princesse et M. le Duc, et MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld auroient liberté de demeurer dans Bordeaux, à condition qu'ils donneroient leur parole de ne rien entreprendre contre le service du Roi; et que, ce pendant, la requête de Madame la Princesse seroit envoyée à Sa Majesté, et très-humbles remontrances lui seroient faites sur la détention de MM. les Princes. Le président de Gourgues, qui étoit un des principaux du corps, et qui eût souhaité que l'on eût évité les extrémités, dépêcha un courrier à Senneterre, qui étoit son ami, avec une lettre de treize pages de chiffres, par laquelle il lui mandoit que son Parlement n'étoit pas si emporté que, si le Roi vouloit révoquer M. d'Espernon, il ne demeurât dans la fidélité; qu'il lui en donnoit sa parole; que ce qu'il avoit fait jusque-là n'étoit qu'à cette intention; mais que si l'on différoit, il ne répondoit plus de la compagnie et beaucoup moins du peuple, qui, ménagé et appuyé comme il l'étoit par le parti de MM. les princes, se rendroit, même dans peu, maître du Parlement. Senneterre n'oublia rien pour que le Cardinal profitât de cet avis. M. de Châteauneuf fit des

1. L'arrivée de la princesse de Condé et du duc d'Enghein à Bordeaux, et la déclaration du Parlement en leur faveur sont l'objet des *Instructions de Mazarin*, nos 102, 110 et 111.]

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

merveilles, et voyant qu'il ne gagnoit rien et que le Cardinal ne répondoit à ses raisons que par des exclamations contre l'insolence du Parlement de Bordeaux, qui avoit donné retraite à des gens condamnés par une déclaration du Roi, il lui dit brusquement : — « Partez demain, Monsieur, si vous ne vous accommodez aujourd'hui; vous devriez être déjà sur la Garonne. » Le succès fit voir que M. de Châteauneuf avoit raison de conseiller le radoucissement, mais qu'il eût mieux fait de ne pas tant presser l'exécution ; car quoiqu'il y eût de la chaleur dans le Parlement de Bordeaux, qui alloit jusques à la fureur et jusques à la folie, il résista longtemps aux emportements du peuple, suscité et animé par M. de Bouillon, et jusques au point de donner arrêt pour faire sortir de la ville don Joseph Osorio, qui étoit venu d'Espagne avec MM. de Sillery et de Baaste, que M. de Bouillon y avoit envoyés pour traiter. Il fit plus, il défendit qu'aucun de son corps ne rendît plus aucune visite à aucun de ceux qui avoient commerce avec les Espagnols, pas même à Madame la Princesse. La populace ayant entrepris de les faire opiner de force pour l'union avec les princes, il arma les jurats, qui les firent retirer du Palais à coups de mousquet.

Je ne prends pas plaisir à insérer dans cet ouvrage ce détail que je n'ai point vu, parce que je me suis fait une espèce de serment à moi-même de n'y mettre quoi que ce soit dont la vérité ne me soit pleinement connue; mais ce particulier est si nécessaire à cet endroit de l'histoire, que j'ai été obligé de m'en dispenser en ce te occasion. Et je le fais avec d'autant moins de peine, que cette résistance du parlement de Bordeaux, que tout le monde presque a traitée de simulée, m'a été confirmée pour véritable et même pour sincère par

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

M. de Bouillon, qui m'a dit plusieurs fois, depuis, que si la cour n'eût point poussé les choses, l'on eût eu bien de la peine à les porter à l'extrémité. Ce qui est certain, c'est que l'on crut ou que l'on voulut croire à la cour, que tout ce que faisoit ce Parlement n'étoit que grimace; qu'au retour de Compiègne, où le Roi étoit allé dans le temps du siége de Guise[1], pour donner chaleur à son armée, commandée par le maréchal [César, duc de Choiseul, comte] de Plessis-Praslin, l'on prit la résolution d'aller en Guienne; que ceux qui en représentèrent les conséquences passèrent, dans l'esprit des courtisans, pour des factieux, qui ne vouloient pas que l'on fît exemple de leurs semblables et qui avoient correspondance avec ceux de Bordeaux; que tout ce que l'on dit des suites prochaines et immédiates que ce voyage auroit dans le Parlement de Paris, passa pour fable, ou au moins pour une prédiction du mal que l'on vouloit faire et auquel l'on ne pourroit pas réussir; et que quand Monsieur s'offrit à aller lui-même travailler à l'accommodement, pourvu que l'on lui donnât parole de révoquer M. d'Espernon, on lui dit pour toute réponse : qu'il étoit de l'honneur du Roi de le maintenir dans son gouvernement.

Vous avez vu, par ce que je vous viens de dire, que la tendresse que M. le Cardinal prit pour moi ne dura pas longtemps. Senneterre, qui étoit grand rhabilleur de son naturel, ne voulut pas laisser partir la cour sans mettre un peu d'onction (c'étoit son mot) à ce qui n'étoit, ce disoit-il, qu'un pur malentendu. La vérité est que M. le Cardinal ne se pouvoit plaindre de moi, et que je me voulois encore moins plaindre de lui, quoique j'en eusse assurément beaucoup de sujets.

1. Voyez les *Instructions de Mazarin*, n° 114, et IIIe partie des *Instructions*, t. III, des *Mémoires*, n°s 134, 148.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

L'on se raccommode bien plus aisément quand l'on est disposé à ne se point plaindre, que quand on l'est à se plaindre, quoique l'on n'en ait pas de sujet. Je l'éprouvai en ce rencontre. Senneterre dit au Premier Président qu'un mot que la Reine avoit dit à M. le Cardinal, à la louange de ma fermeté, lui avoit frappé l'esprit d'une telle manière, qu'il n'en reviendroit jamais. Je n'ai su ce détail que fort longtemps après par Madame de Pommereux, à qui [François Molé, abbé de] Sainte-Croix, fils du Premier Président, le redit. Il ne laissa pas de me témoigner toutes les amitiés imaginables devant que de partir pour la Guienne; il affecta même de me laisser le choix d'un prévôt des marchands[1], ce qui fut honnête en apparence et habile en effet, parce qu'il avoit reconnu que le précédent, qui y avoit été mis de sa main, lui avoit été de tout point inutile. Il n'oublia rien, le même jour, pour nous brouiller M. de Beaufort et moi, sur un détail qu'il est nécessaire de reprendre de plus haut.

Vous avez vu que la Reine avoit désiré de moi que je ne m'ouvrisse point avec M. de Beaufort du dessein qu'elle avoit d'arrêter MM. les princes. Le jour qu'il fut exécuté, sur les six heures du soir, Madame de Chevreuse nous envoya querir sur le midi, lui et moi, et elle nous le découvrit comme un grand secret que la Reine lui eût commandé, à l'issue de sa messe, de nous communiquer. M. de Beaufort le prit pour bon. Je le menai dîner chez moi, je l'amusai toute l'après-dînée à jouer aux échecs; je l'empêchai d'aller chez Madame de Montbazon, quoiqu'il en eût grande envie, et M. le Prince fut arrêté devant qu'elle en eût le moindre soupçon. Elle en fut en colère. Elle dit à

1. On peut lire, sur ce sujet, les *Instructions de Mazarin*, à l'*Appendice* du t. III des *Mémoires*, nos 127, 129 et 132.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

M. de Beaufort tout ce qui lui pouvoit faire croire qu'il avoit été joué. Il s'en plaignit à moi; je m'en éclaircis avec lui devant elle; je lui tirai de ma poche les patentes de l'amirauté. Il m'embrassa, Madame de Montbazon m'en baisa cinq ou six fois bien tendrement, et ainsi finit l'histoire.

M. le Cardinal prit en gré de la renouveler deux ou trois jours devant qu'il partit pour Bordeaux. Il témoigna des amitiés merveilleuses à Madame de Montbazon [1]; il lui fit des confiances extraordinaires, et après de grands circuits, tout aboutit à lui exagérer la mortelle douleur qu'il avoit eue d'avoir été obligé, par les instances de Madame de Chevreuse et du Coadjuteur, à lui faire finesse de la prison de MM. les princes. M. de Beaufort, à qui le président de Bellièvre fit voir que cette fausse confidence du Mazarin n'étoit qu'un artifice, me dit, en présence de Madame de Montbazon : « Soyez alerte; je gage que l'on se voudra « bientôt servir de Mademoiselle de Chevreuse pour « nous brouiller. »

Le Roi partit pour son voyage de Guienne [2] dans les premiers jours de juillet, et M. le cardinal Mazarin eut la satisfaction d'apprendre, un peu devant son départ, tout ce que l'on en avoit prédit : que le parlement de Bordeaux avoit accordé l'union avec MM. les princes et qu'il avoit député vers le Parlement de Paris; que ce député, qui s'étoit trouvé tout porté à Paris, avoit ordre de ne voir ni le Roi ni les ministres; que MM. [Armand Nompart de Caumont duc] de la Force et [Claude de Rouvray duc] de Saint-Simon étoient

1. Les *Instructions de Mazarin* concernant Madame de Montbazon et le duc de Beaufort sont à l'*Appendice*, nos 87, 91, 116.

2. Les *Instructions de Mazarin*, articles 86, 109, se rapportent à ce projet de voyage du Roi.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

sur le point de se déclarer (ils ne persistèrent pas), et que toute la province étoit prête à se soulever. La consternation du Cardinal fut extrême. Il se recommanda jusques au moindre Frondeur avec des bassesses que je ne vous puis exprimer. Monsieur demeura à Paris avec le commandement; la cour lui laissa M. le Tellier pour surveillant. M. le garde des sceaux de Châteauneuf entroit au conseil : l'on m'y offrit place, que je ne jugeai pas à propos d'accepter, comme vous le jugez facilement; et tout le monde sans exception s'y trouva fort embarrassé, parce que nous y demeurâmes tous en un état où il étoit impossible de ne pas broncher d'un côté ou d'autre à tous les pas. Vous en verrez le détail après que je vous aurai dit un mot du voyage de Guienne.

Aussitôt que le Roi fut à la portée, M. de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, qui avoit branlé, vint à la cour; et M. de la Force, avec lequel M. de Bouillon avoit aussi traité, demeura dans l'inaction; mais [Louis Foucaut, comte du] Dognon, qui commandoit dans Brouage et qui devoit toute sa fortune au feu duc de Brezé, s'en excusa sous prétexte de la goutte. Les députés du Parlement de Bordeaux furent au-devant de la cour à Libourne [1]. On leur commanda avec hauteur d'ouvrir leurs portes, pour y recevoir le Roi avec toutes ses troupes. Ils répondirent que l'un de leurs priviléges étoit de garder la personne des rois quand ils étoient dans leur ville. Le maréchal de la Meilleraye s'avança entre la Dordogne et la Garonne. Il prit le château de Vaire, où Pichon commandoit trois cents hommes pour les Bordelois, et le Cardinal le fit pendre à Libourne, à cent pas du logis du Roi. M. de Bouillon

1. Voy. à l'Appendice les *Instructions de Mazarin*, n° 113.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

fit pendre, par représailles, Canolle, officier dans l'armée de M. de la Meilleraye. Il attaqua ensuite l'île de Saint-George, qui fut peu défendue par la Mothe de Las, et où le chevalier de la Valette fut blessé à mort[1]. Il assiégea après Bordeaux dans les formes; il l'emporta après un grand combat dans le faubourg de Saint-Surin, où Saint-Mesgrin et Roquelaure[2], qui étoient lieutenants généraux dans l'armée du Roi, firent très-bien. M. de Bouillon n'oublia rien de tout ce que l'on pouvoit attendre d'une sage politique et d'un grand capitaine. M. de la Rochefoucauld signala son courage dans tout le cours du siége, et particulièrement à la défense de la demi-lune, où il y eut assez de carnage; mais il fallut enfin céder au plus fort. Le Parlement et le peuple ne voyant point paroître le secours d'Espagne, qui témoigna en cette occasion beaucoup de foiblesse, obligèrent les gens de guerre à capituler, ou pour mieux dire à faire une paix[3] plutôt qu'une capitulation, comme vous l'allez voir. Gourville [Jean Hérauld], qui alla trouver de la part des assiégés la cour, qui s'étoit avancée à Bourg,

1. Les *Instructions de Mazarin*, du 21 février, portent, au suiet de Jean Louis de la Valette :

« Je crois qu'il faut envoyer, sans perte de temps, un maréchal de camp, ou se servir de M. le chevalier de la Valette pour s'opposer à ce que voudroit faire M. de Bouillon, leur donnant ordre de le charger s'ils voyoient qu'il fît quelque assemblée, et de ne lui en laisser pas le temps, pour éviter les mauvaises suites que cela pourroit avoir. » Voy. les *Instructions*, à l'Appendice, n° 126.

2. Ce personnage est souvent cité par Tallemant des Réaux. Voici ce qu'il en dit, t. V, p. 354 et 355 :

« Gaston, marquis de Roquelaure, l'homme le plus gascon et le plus haut à la main, sans avoir la réputation de brave, se vantoit d'avoir obtenu toutes les faveurs de Madame de Guémené. »

3. Les mots suivants ont été effacés dans le manuscrit autographe: « Car le Roi n'entra point dans Bordeaux par ce traité, parce qu'il eût fallu que les habitants eussent encore été plus pressés qu'ils ne l'étoient pour demeurer d'accord qu'il y étoit le plus fort.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

et les députés du Parlement[1] convinrent de ces conditions : que l'amnistie générale seroit accordée à tous ceux qui avoient pris les armes et négocié avec l'Espagne, sans exception; que tous les gens de guerre seroient licenciés, à la réserve de ceux qu'il plairoit au Roi de retenir à sa solde; que Madame la Princesse, avec M. le duc, demeureroient ou en Anjou en l'une de ses maisons, ou à Montron[2], à son choix, à condition que si elle choisissoit Montron, qui étoit fortifié, elle n'y pourroit pas tenir plus de deux cents hommes de pied et soixante chevaux, et que M. d'Espernon seroit révoqué du gouvernement de Guienne, et un gouverneur mis à sa place[3].

Madame la Princesse vit le Roi et la Reine, et dans cette entrevue il y eut de grandes conférences de MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld avec M. le Cardinal. Vous verrez, dans la suite, ce qui s'en dit à Paris en ce temps-là, je ne sais ce qui en fut. Comme je n'ai point été de cela, non plus que de tout ce qui se passa en Guienne, je ne l'ai touché que pour vous pouvoir mieux faire entendre ce qui se trouve avoir un rapport nécessaire à ces faits, dans les matières que je vais traiter. J'ajouterai seulement ici que ce qui obligea le Cardinal, au moins à ce que l'on a cru, à ne

1 Les *Instructions de Mazarin*, article 113, rendent compte de l'audience donnée par le Roi aux députés du Parlement de Bordeaux. Voy. à l'*Appendice*.

2. Les *Instructions de Mazarin*, qui concernent spécialement le séjour de la princesse douairière de Condé à Chantilly et ailleurs, portent les nos 106, 108, et *Appendice* du t. III, n° 140. Pour ce qui concerne le séjour de Madame la princesse de Condé à Bordeaux et à Montron, voyez les nos 115, 119, *Appendice* du t. III, nos 136, 145. Il est question de la paix de Bordeaux au n° 164.

3. Le récit du Coadjuteur relatif aux affaires de Bordeaux se trouve complété par les passages des *Instructions de Mazarin* portant les nos 128, 136, 144, 146, 148 et 155.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pas s'opiniâtrer à une réduction plus pleine et plus entière de Bordeaux, fut l'impatience extrême qu'il eût de revenir à Paris. Vous en allez voir la raison.

Les coups de canon que l'on tira à Bordeaux avoient porté jusqu'à Paris, devant même que l'on y eût mis le feu. Aussitôt que le Roi fut parti, Voisin, conseiller et député de ce Parlement, demanda audience à celui de Paris. L'on pria Monsieur de venir prendre sa place, et comme j'étois averti qu'il y auroit bien du feu à l'apparition de ce député, je dis à Monsieur que je croyois qu'il seroit à propos qu'il concertât ce qu'il auroit à dire à la compagnie, avec M. le Garde des Sceaux et avec M. le Tellier. Il les envoya querir à l'heure même, et il me commanda de demeurer avec eux dans le cabinet. Le Garde des Sceaux ne put ou ne voulut concevoir que le Parlement pût seulement songer à délibérer sur une proposition de cette nature. Je considérois sa sécurité comme une hauteur d'un ministre accoutumé au temps du cardinal de Richelieu. Vous verrez, par la suite, qu'elle avoit un autre principe. Quand je m'aperçus que M. le Tellier, qui n'étoit plus en école, parloit sur le même ton, je me modérai, je fis mine d'être ébranlé de ce que l'un et l'autre disoient, et Monsieur, qui connoissoit mieux le terrain, s'en mettant en colère contre moi, je lui proposai de prendre les sentiments de M. le Premier Président. Il y envoya sur-le-champ M. le Tellier, qui revint très-convaincu de mon opinion, et qui dit nettement à Monsieur que celle du Premier Président étoit qu'il passeroit du bonnet à entendre le député. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que lorsque les députés de la compagnie avoient été recevoir les commandements du Roi à son départ, M. le Garde des Sceaux leur avoit dit, en sa présence, que ce député n'étoit

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qu'un envoyé des séditieux et non pas du Parlement.

Il se trouva, le lendemain, que l'avis de M. le Premier Président étoit le bon. Quoique M. d'Orléans eût dit d'abord que le Roi avoit commandé à M. d'Espernon de sortir de la Guienne et de venir au-devant de lui sur son passage, dans la vue de porter les affaires à la douceur et d'agir en père plutôt qu'en Roi, il n'y eut pas dix voix à ne pas recevoir le député. On le fit entrer à l'heure même. Il présenta la lettre du parlement de Bordeaux; il harangua et avec éloquence, il mit sur le bureau les arrêts rendus par sa compagnie, et il conclut par la demande de l'union. L'on opina deux ou trois jours de suite sur cette affaire, et il passa à faire registre de ce que M. d'Orléans avoit dit touchant l'ordre du Roi à M. d'Espernon; que le député de Bordeaux donneroit sa créance par écrit, laquelle seroit portée au Roi par des députés du Parlement de Paris, qui supplieroient très-humblement la Reine de donner la paix à la Guienne. La délibération fut assez sage, l'on ne s'emporta point : mais ceux qui connoissoient le Parlement virent clairement, dans l'air plutôt que dans les paroles, que celui de Paris ne vouloit pas la perte de celui de Bordeaux. Monsieur me dit dans son carrosse, au sortir du Palais : « Les flatteurs « du Cardinal lui manderont que tout va bien, et je ne « sais s'il n'auroit pas été à propos qu'il eût paru au- « jourd'hui plus de chaleur. » Il devina : car le Garde des Sceaux me dit à moi-même, l'après-dînée, que ce que le Premier Président avoit mandé à Monsieur, la veille, n'étoit qu'un effet de la passion qu'il avoit de se faire valoir dans les moindres choses. Il ne le connoissoit pas, ce n'étoit pas là son foible.

Le Garde des Sceaux fit, le même jour, une faute plus considérable que celle-là. La lettre du Parlement

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de Bordeaux contenoit une plainte contre les violences de Foulé, maître des requêtes, qui étoit intendant de justice en Limousin, et la compagnie ordonna, sur cet article, que Foulé seroit ouï. Le Garde des Sceaux crut qu'il y alloit de l'autorité du Roi de le soutenir, au moins indirectement. Il aposta Menardeau, conseiller de la Grand'Chambre, habile homme, mais décrié à cause du Mazarinisme, pour présenter une requête de récusation contre le bonhomme Broussel, qui en avoit rapporté une d'un nommé Chambret. Ce Chambret récusa de sa part Menardeau. Ces contestations, dont les noms n'étoient pas également favorables, tinrent les chambres assemblées cinq ou six jours. Les esprits qui se calment, presque toujours, dans le cours ordinaire de la justice, ne manquent jamais à s'éveiller et à s'échauffer dans ces assemblées, où la moindre vétille peut avoir trait à la plus grande affaire, et il me parut que cette étincelle alluma beaucoup de feu, qui ne fut pas si vif que nous l'avions vu le 7 de juillet, mais qui fut bien plus violent que nous ne l'avions même imaginé le 5 d'août.

M. d'Orléans ayant appris que le président de Gourgues étoit arrivé à Paris, avec un conseiller appelé Guionnet, envoyé par sa compagnie pour chef de la députation, le voulut voir, de l'avis de M. le Tellier, qui connoissoit mieux que tout ce qui étoit à la cour la conséquence des mouvements de Guienne, et qui me paroissoit même, en ce temps-là, en souhaiter avec passion l'accommodement. Je m'imagine, car je ne l'ai jamais su au vrai, qu'il avoit reçu quelques ordres secrets de la cour, qui lui donnoient lieu de conseiller à Monsieur ce que vous allez voir : car je doute, de l'humeur dont il est, qu'il eût été assez hardi pour l'oser faire de lui-même. Il l'assuroit pourtant, je m'en

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

rapporte à ce qui en est. Il dit donc à Monsieur, en ma présence, que son avis seroit que Son Altesse Royale assurât, dès le lendemain, les députés, que le Roi avoit envoyé M. d'Espernon à Loches, que l'on lui ôteroit même le gouvernement de Guienne[1] pour satisfaire l'aversion du peuple; que l'on donneroit une amnistie générale même à MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld; qu'il souhaitoit qu'ils écrivissent à leur compagnie les propositions qu'il leur faisoit, et qu'ils l'assurassent qu'il iroit lui-même, si elle le désiroit, les négocier à la cour. Monsieur me commanda d'aller conférer, de sa part, avec M. le Premier Président, qui m'embrassa comme si je lui eusse apporté la nouvelle de son salut, et qui ne douta pas plus que moi que le cardinal Mazarin, selon sa bonne coutume, ne courût après son étoffe, et que les difficultés qu'il trouvoit en Guienne ne l'eussent obligé à prendre le parti de faire faire ces propositions par Monsieur, afin de couvrir et son imprudence et sa légèreté. Il me parut très-persuadé, comme je l'étois aussi, qu'elles adouciroient beaucoup le Parlement. Et comme il sut que M. d'Orléans les avoit faites aux députés de Bordeaux, comme il est vrai qu'il les leur fit du moment que je lui eus rapporté les sentiments du Premier Président, il envoya les gens du Roi dans les chambres des Enquêtes dire, au nom de Son Altesse Royale, qu'elle les avoit mandées le matin pour leur ordonner de dire à la compagnie qu'il n'étoit pas nécessaire qu'elle s'assemblât, parce qu'elle étoit en traité avec les députés du Parlement de Bordeaux. Ce procédé, qui eût plu, dans un temps où les humeurs n'eussent

1. Mazarin proposait alors au duc d'Orléans d'échanger son gouvernement de Languedoc avec M. d'Espernon, qui lui céderait la Guienne. Voy. les *Instructions*, t. III. *Appendice*, n° 155.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pas été échauffées par les assemblées de chambre, choqua les Enquêtes; elles prirent leurs places tumultuairement dans la Grand'Chambre, et le plus ancien de leurs présidents dit à M. le Premier Président, que l'ordre n'étoit pas de faire porter des paroles aux chambres par les gens du Roi, et que quand il y avoit une proposition, elle devoit être faite en pleine assemblée du Parlement. Le Premier Président surpris ne la put pas refuser; et pour la différer au moins jusqu'au lendemain, il prit le prétexte de Monsieur, sans lequel il n'étoit pas du respect d'opiner, ni même de la possibilité, puisqu'il s'agissoit d'une proposition qui avoit été faite par lui.

Il y eut, le soir, une scène chez Monsieur qui mérite votre attention. Il nous assembla M. le Garde des Sceaux, M. le Tellier, M. de Beaufort et moi, pour savoir nos sentiments sur la conduite qu'il auroit à tenir dans le Parlement, le lendemain au matin. Le Garde des Sceaux soutint d'abord et sans balancer, qu'il falloit que Monsieur ou n'y allât point et défendît l'assemblée, ou du moins qu'il n'y demeurât qu'un moment; et qu'après avoir dit à la compagnie ses intentions, il sortît pour peu qu'il y trouvât d'opposition. Cette proposition, qui eût tourné en moins d'un demi-quart d'heure toute la compagnie du côté du Prince, si elle eût été exécutée, n'y trouva aucune approbation; mais elle ne fut toutefois vivement contredite que par M. de Beaufort et par moi, parce que M. le Tellier, qui en voyoit le ridicule tout comme nous, ne s'y voulut pas opposer avec force, et pour laisser échauffer la contestation entre le Garde des Sceaux et moi, qu'il étoit fort aise de brouiller, et pour faire sa cour au Cardinal en lui faisant voir qu'il alloit aux avis les plus vigoureux pour son service. Je

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

connus clairement, dans la même conversation, que le Garde des Sceaux mêloit dans son humeur brusque et sauvage, et dans ses anciennes maximes qu'il ne pouvoit accommoder au temps, je connus, dis-je, qu'il y mêloit de l'art pour faire aussi sa cour à mes dépens, et pour faire paroître à la Reine qu'il se détachoit des Frondeurs, où il s'agissoit de l'autorité royale. Je voyois qu'en me roidissant contre leurs sentiments, je donnois lieu, à eux et à tous ceux qui vouloient plaire à la cour, de me traiter d'esprit dangereux, qui cabaloit auprès de Monsieur pour l'en aliéner et qui avoit intelligence avec les rebelles de Bordeaux. Je considérois, d'autre part, que si Monsieur suivoit leurs conseils, il donneroit, en peu de semaines, je ne dis pas de mois, le Parlement de Paris à M. le Prince; que Monsieur, dont je connoissois la foiblesse, s'y redonneroit lui-même, dès qu'il verroit que le public y courroit; que le Cardinal, dont je n'estimois pas la force, le pourroit même prévenir, et qu'ainsi je courrois risque de périr par les fautes d'autrui, et par celles-là mêmes sur lesquelles je ne pouvois me défendre de m'attirer ou la défiance ou la haine de la cour en m'y opposant, ou l'aversion publique et la honte des mauvais succès en y consentant. Jugez, je vous supplie, de mon embarras. Je ne trouvai de recours qu'à me remettre au jugement de M. le Premier Président. M. le Tellier y alla de la part de Monsieur, et il en revint très-persuadé que l'on perdroit tout, si l'on ne ménageoit le Parlement avec beaucoup d'adresse, dans une conjoncture où les serviteurs de M. le Prince n'oublioient rien pour faire appréhender les conséquences de la perte de Bordeaux.

Je fus encore plus persuadé, au retour de M. le Tellier, que la complaisance qu'il avoit eue pour M. le

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Garde des Sceaux n'étoit qu'un effet des raisons que je vous ai déjà marquées; car aussitôt qu'il en eut assez dit pour pouvoir mander à la cour qu'il n'avoit pas tenu à lui que l'on eût fait des merveilles, et qu'il m'avoit commis avec le Garde des Sceaux, il revint à mon avis, sous prétexte de se rendre à celui du Premier Président, avec une précipitation que Monsieur remarqua, et qui l'obligea de me dire, dès le soir même, que le Tellier n'avoit jamais été, dans le cœur, d'un autre avis que de celui auquel il disoit seulement être revenu.

Monsieur proposa, dès le lendemain, dans le Parlement ce qu'il avoit offert aux députés de Bordeaux, en ajoutant qu'il souhaitoit que ses offres fussent acceptées dans dix jours, à faute de quoi il retiroit sa parole. Vous comprenez aisément que M. le Tellier, non pas seulement n'eût pas fait une proposition de cette nature, mais qu'il n'y eût pas même consenti, s'il n'eût eu un ordre bien exprès du Cardinal; et vous concevrez encore plus facilement l'importance dont il est de ne faire jamais des propositions, même les plus favorables, que bien à propos. Celle de la destitution de M. d'Espernon eût désarmé la Guienne, peut-être pour toujours, et eût imposé silence, pour très-longtemps, aux partisans de M. le Prince dans le Parlement de Paris, si elle y eût été faite seulement huit jours devant le départ du Roi, qui eut lieu le premier jour de juillet. Et elle ne fut pas comptée pour beaucoup le 8 et le 9 d'août : l'on se contenta d'ordonner, après des contestations très-froides, que l'on en donneroit avis au président de [la première chambre des Requêtes] Bailleul et aux autres députés de la compagnie, qui étoient partis pour aller à la cour; et elle n'empêcha pas que, bien que M. d'Orléans menaçât à tous mo-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ments de se retirer, si l'on mêloit dans les opinions des matières qui ne fussent pas du sujet de la délibération, elle n'empêcha pas, dis-je, qu'il n'y eût beaucoup de voix concluantes à demander à la Reine l'élargissement de MM. les princes et l'éloignement du cardinal Mazarin [1].

Le président Viole, passionné partisan de MM. les princes, ouvrit l'avis, non pas qu'il espéroit de le faire passer, car il savoit bien que sa partie n'étoit pas assez bien faite et que nous étions encore bien plus forts que lui en nombre de voix; mais il savoit aussi qu'il en tireroit l'avantage de nous embarrasser, M. de Beaufort et moi, sur un sujet sur lequel nous n'avions garde de parler et sur lequel, toutefois, nous ne pouvions nous taire sans nous faire, en quelque façon, passer pour Mazarins. Il faut confesser que le président Viole servit admirablement M. le Prince en cette occasion, dans laquelle le Bourdet, brave et déterminé soldat qui avoit été capitaine aux gardes et qui depuis s'étoit attaché à M. le Prince, fit une action qui ne lui réussit pas et qui ne laissa pas de donner beaucoup d'audace à son parti. Il s'habilla en maçon, avec quatre-vingts officiers de ses troupes, qui s'étoient coulés dans Paris, et ayant ramassé des gens de la lie du peuple, auxquels on avoit distribué quelque argent, il vint droit à Monsieur qui sortoit et qui étoit déjà au milieu de la salle du Palais, en criant : « Point de Ma-« zarin ! vivent les princes ! » Monsieur, à cette vision et à deux coups de pistolet que le Bourdet tira en même temps, tourna brusquement et s'enfuit dans la Grand'Chambre, quelques efforts que M. de Beaufort

1. Mazarin connut exactement cette demande de son éloignement du Conseil de la Reine. Voy. ses *Instructions*, *Appendice* du t. III, nº 147.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

et moi fissions pour le retenir. J'eus un coup de poignard dans mon rochet, et M. de Beaufort ayant fait ferme avec les gardes de Monsieur et nos gens, repoussa le Bourdet et le renversa jusque sur les degrés du Palais. Il y eut deux gardes de Monsieur de tués en ce petit fracas.

Ceux de la Grand'Chambre étoient un peu plus dangereux. L'on s'y assembloit presque tous les jours, à cause de l'affaire de Foulé dont je vous ai déjà parlé, et il n'y avoit point d'assemblée où l'on ne donnât des bourrades au Cardinal et où ceux du parti de M. le Prince n'eussent le plaisir, deux ou trois fois le jour, de nous faire voir au peuple comme des gens qui étoient dans une parfaite union avec lui. Et ce qui étoit encore plus admirable, est que, dans ces mêmes moments, le Cardinal et ses adhérents nous accusoient d'avoir intelligence avec le parlement de Bordeaux, parce que nous soutenions que si l'on ne s'accommodoit avec lui, nous donnerions infailliblement celui de Paris à M. le Prince. M. le Tellier le voyoit comme nous, et il nous disoit qu'il l'écrivoit tous les jours [à la cour]. Je ne saurois vous dire ce qu'il en étoit. Le Grand Prévôt, qui étoit à la cour, me dit, quand elle fut revenue, que le Tellier disoit vrai et qu'il le savoit de science certaine. Lyonne m'a dit depuis plusieurs fois tout le contraire; qu'il étoit vrai que le Tellier avoit pressé le retour du Roi à Paris [1], mais pour obvier, se disoit-il, aux cabales que j'y faisois contre le service du Roi. Si j'étois à l'article de la mort, je ne

1. Toutes les fois que le Roi s'éloignait de Paris pendant l'année 1650, l'utilité de son retour était ou démontrée ou contestée selon les intérêts divers des partisans de Mazarin. Le Cardinal se servait aussi de l'annonce de ce retour, ou de son ajournement, pour agir contre ses ennemis. Voy. ses *Instructions*, nos 117, 119, t. III, no 168, à l'*Appendice*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

me confesserois pas sur ce point. J'agis, dans tous ces temps-là, avec toute la sincérité que j'y eusse pu avoir si j'eusse été neveu du cardinal Mazarin. Ce n'étoit pas pour l'amour de lui, car il ne m'y avoit nullement obligé depuis notre réconciliation; mais je me croyois obligé, par la bonne conduite, de m'opposer aux progrès que la faction de M. le Prince faisoit, de moment en moment, par la mauvaise conduite de ses propres ennemis; et, pour m'y opposer avec effet, je me trouvois dans la nécessité de combattre avec autant d'application la flatterie des partisans du ministre, que les efforts des serviteurs de M. le Prince. Les uns me décrioient comme Mazarin dès que je m'opposois à leurs pratiques, les autres me décrioient comme factieux dès que je ménageois les moindres écarts, pour conserver mon crédit dans le peuple.

Paris demeura en cet état jusqu'au troisième de septembre. Le président de Bailleul revint avec les autres députés. Il fit la relation de son voyage à la cour, dans le Parlement, dont la substance fut : Que la Reine les avoit remerciés des bons sentiments que la compagnie lui avoit témoignés, et qu'elle leur avoit commandé de l'assurer, de sa part, qu'elle étoit très-bien disposée pour donner la paix à la Guienne, et qu'elle l'auroit déjà fait, si M. de Bouillon [1], qui avoit traité avec les Espagnols, ne se fût rendu maître de Bordeaux et empêché les effets de la bonté et de la clémence du Roi.

1. Le rôle que joua le duc de Bouillon, dans le parti des princes prisonniers, est assez important pour que nous rappellions les *Instructions* données par Mazarin contre ce personnage. Voy. les n° 45 et *passim* dans la première et la seconde partie des *Instructions*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

CHAPITRE XXI

LA PAIX DE BORDEAUX ET LA PAIX GÉNÉRALE.

4 Septembre — 11 Novembre 1650. — Les députés du Parlement de Bordeaux. — Propositions de l'Archiduc relatives à la paix générale. — Perfidie de Mazarin. — *Il ne se faut pas choquer des fautes de ceux qui sont unis avec nous! — Il n'est pas encore temps de n'être plus Mazarin!* — Le Coudray Montpensier. — Le Tellier. — *Le bon et mauvais soldat!* — Le Garde des Sceaux. — La paix générale. — Verderonne envoyé vers l'Archiduc. — *Le faux Caton!* — Les pouvoirs pour traiter de la paix générale. — M. d'Avaux et don Gabriel de Tolède. — Les plénipotentiaires français. — Fuensaldagne — Turenne et la grisette de la rue des Petits-Champs. — Le nonce et le ministre de Venise. — Mauvaise foi des Espagnols. — Le roi d'Angleterre réfugié à Paris après la bataille de Worcester. — Milord Taff. — Le duc d'Orléans visite le Roi. — *Il n'y a rien de si fâcheux que d'être le ministre d'un prince dont on n'est pas le favori.* — Retz prête l'argent au roi d'Angleterre. — Cromwel veut se lier d'amitié avec le Coadjuteur. — Ordre de transférer les princes à Marcoussy. — Laigues et Montrésor. — Conversation de le Tellier et du Coadjuteur au sujet des princes. — Opposition du duc de Beaufort à leur translation. — Bar a ordre de les tuer plutôt que de les laisser évader. — Les Frondeurs adhèrent à la translation. — *Je suis assurée de lui et d'elle!* — Singulière recommandation de la duchesse de Chevreuse au Coadjuteur. — *Laigues est quelquefois si insupportable!* — Madame de Rhodes et Mademoiselle de Chevreuse. — Hacqueville. — *La destitution* de Laigues ajournée. — Les princes prisonniers à Marcoussy. — *Les princes ne sont plus à la vue de Paris.* — Le maréchal de la Meilleraye attaque Bordeaux. — Les Parlements de Toulouse et de Paris. — Paix de Bordeaux. — Ondédéi. — Montreuil. — Le duc de Nemours. — La princesse Palatine. — Arnauld. — Viole. — Croissy et autres partisans des princes. — Les petites finesses de Mazarin. — Retour du Roi à Paris. — Mazarin veut châtier les Frondeurs ses amis.

Les députés du Parlement de Bordeaux entrèrent, le 3 septembre, dans la Grand'Chambre, et ils y firent leurs plaintes en forme de ce que l'on avoit donné si peu de temps de négocier à ceux de Paris; que l'on ne leur avoit pas seulement permis de demeurer deux jours à Libourne; que l'on les en avoit laissés trois à

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Angoulême sans leur donner aucune réponse; qu'ils avoient été obligés de revenir avec aussi peu d'éclaircissement qu'ils en avoient lorsqu'ils étoient partis de Paris. Ce procédé, qui répondoit si peu à ce que Monsieur avoit annoncé et assuré à la compagnie, peu de jours auparavant, l'eût portée à un grand éclat, si Monsieur, qui l'avoit prévu et qui en avoit conféré la veille avec le Garde des Sceaux, avec le Premier Président et avec le Tellier, n'eût pris, très-sagement, le parti d'étouffer le plus petit bruit par le plus grand, en disant au Parlement qu'il avoit reçu une lettre de M. l'Archiduc, qui lui faisoit savoir que le roi d'Espagne lui ayant envoyé un plein pouvoir de faire la paix, il souhaitoit avec passion de la pouvoir traiter avec lui.

Monsieur ajouta qu'il n'avoit point voulu faire de réponse que par l'avis de la compagnie[1]. Cette rosée fit tomber le vent qui commençoit de s'élever dans la Grand'Chambre, et l'on résolut de s'assembler, le lundi suivant, pour délibérer sur une proposition aussi importante.

La veille que Monsieur la porta au Parlement, elle fut extrêmement discutée dans son cabinet, et l'on convint que, selon toutes les apparences, elle n'étoit pas faite de bonne foi par les Espagnols. Ils venoient de prendre la Capelle[2]; M. de Turenne les avoit joints[3], avec ce qu'il avoit pu ramasser des officiers et des

1. Cette nouvelle proposition de paix générale, faite par l'Archiduc occupa assez vivement Mazarin, si l'on en juge par ses *Instructions*, *Appendice* du t. III, nos 156, 167, 174.

2. Les opérations militaires de cette année 1650, exécutées soit par l'armée française, soit par celle d'Espagne, sont rappelées dans les *Instructions de Mazarin*, nos 25, 46, 105, *Appendice* du t. III, nos 125, 134, 135, 142, 148.

3. Les *Instructions de Mazarin* relatives au maréchal de Turenne portent le n° 111, *Appendice* du t. III, nos 128, 134.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

troupes de MM. les Princes. Le maréchal du Plessis, qui commandoit l'armée du Roi, n'étoit pas en état de leur faire tête. Ils mêlèrent même, dans leurs offres, des circonstances peu pacifiques, et qui marquoient beaucoup plus de mauvaises intentions que de bonnes. Le trompette qui apporta la lettre de l'Archiduc à Monsieur, datée du camp de Bazoche, auprès de Reims, fit une chamade à la Croix-du-Tirouer, et tint même des discours fort séditieux au peuple. L'on trouva, dès le lendemain, cinq ou six placards affichés en différents endroits de la ville, au nom de M. de Turenne, par lesquels il assuroit que l'Archiduc ne venoit qu'avec un esprit de paix, et dans l'un des placards ces paroles étoient contenues : « C'est à vous, peuple de Paris, à « solliciter vos faux tribuns, devenus enfin pension- « naires et protecteurs du cardinal Mazarin, et qui se « jouent depuis si longtemps de vos fortunes et de « votre repos, et qui vous ont tantôt excités et tantôt « alentis, tantôt poussés et tantôt retenus, selon leur « caprice et les différents progrès de leur ambition. »

Je ne vous marque ces paroles que pour vous faire voir l'état où étoient les Frondeurs, dans une conjoncture où ils ne pouvoient faire un pas qui ne fût contre eux. Monsieur, qui fut extrêmement piqué de la manière dont les députés du parlement de Paris avoient été traités à la cour, me parla, le soir dont le trompette de l'Archiduc[1] étoit arrivé l'après-dînée, avec une aigreur très-grande contre le Cardinal, ce qu'il n'avoit jamais fait jusque-là. Il me dit qu'il croyoit qu'il lui avoit fait proposer, par le Tellier, ce qu'il avoit avancé à la compagnie, pour le décréditer; qu'un disparat pareil ne pouvoit pas être un effet de la pure imprudence,

1. Au sujet de ce trompette, voy. les *Instructions de Mazarin, Appendice* du t. III, n° 156.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

et qu'il falloit de nécessité qu'il y eût de la mauvaise intention; qu'il me vouloit découvrir un secret sur lequel il ne s'étoit jamais expliqué : que le Cardinal lui avoit fait deux perfidies terribles en sa vie; qu'il y en avoit une de laquelle il ne s'ouvriroit jamais à personne ; que celle qu'il me vouloit bien confier étoit que, dans l'accommodement qu'il fit avec M. le Prince touchant le Pont-de-l'Arche, il y étoit expressément porté que s'il arrivoit que lui Monsieur eût quelque chose à démêler avec M. le Prince, il se déclareroit contre lui, et qu'il ne marieroit même aucune de ses nièces sans le consentement de M. le Prince. Monsieur ajouta encore deux ou trois conditions aussi engageantes, que j'ai oubliées, avec des opprobres contre la Rivière, qui le trahissoit, me dit-il, pour les deux autres, et qui les trahissoit pourtant tous trois. Je ne me ressouviens pas assez du particulier, mais je sais que j'en eus horreur. Monsieur continua à s'emporter contre le Cardinal, jusques au point de me dire qu'il perdroit l'État en se perdant soi-même; qu'il nous perdroit tous avec lui; qu'il remettroit M. le Prince sur le trône.

Je vous assure que s'il m'eût plu, dès ce jour-là, de pousser Monsieur, je n'eusse pas eu peine à lui faire prendre au moins des vues peu favorables à la cour. Je me crus obligé à la conduite contraire, parce que, dans l'éloignement où elle étoit, la moindre apparence qu'il eût donnée de son mécontentement eût été capable de l'empêcher de se rapprocher, et peut-être même de la porter à se raccommoder avec M. le Prince. Je répondis donc à Monsieur : que je n'excusois pas le procédé de M. le Cardinal, qui étoit insoutenable ; mais que j'étois persuadé, toutefois, qu'il n'avoit pas un si mauvais principe que celui qu'il lui donnoit ;

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

que je croyois que son premier dessein avoit été, connoissant que la présence du Roi n'avoit pas produit à Bordeaux tout l'effet que l'on en avoit attendu, que son premier dessein, dis-je, avoit été de penser sérieusement à l'accommodement, et qu'il avoit donné sur cela ses ordres au Tellier; que, voyant depuis, que les Espagnols ne faisoient pas pour le secours de cette ville ce qu'il en avoit dû craindre lui-même, il avoit changé d'avis, dans la vue et dans l'espérance de la réduire; que je ne prétendois pas faire son panégyrique en l'excusant ainsi, mais que je concevois pourtant que l'on devoit faire une notable différence entre une faute de cette espèce et celle dont Son Altesse Royale le soupçonnoit. Voilà par où je commençai son apologie; je la continuai par tout ce que le meilleur de ses amis eût pu dire pour sa défense; et je la finis par l'explication de la maxime, qui nous ordonne de ne nous pas si fort choquer des fautes de ceux qui sont unis avec nous, que nous en donnions de l'avantage à ceux contre lesquels nous agissons. Cette dernière considération toucha beaucoup Monsieur, qui revint à lui presque d'un coup, et qui me dit : « Je l'avoue, il n'est « pas encore temps de n'être pas Mazarin. » Je remarquai cette parole, quoique je n'en fisse pas semblant, et je la dis le soir au président de Bellièvre, qui me redit : « Alerte ! cet homme nous peut échapper à tous les moments. »

Comme cette conversation avec Monsieur finissoit, M. le Garde des Sceaux, M. le Premier Président, M. d'Avaux[1] et les présidents le Coigneux le père et

1. Le Coadjuteur a déjà, dans plusieurs circonstances, parlé de M. d'Avaux, que Tallemant des Réaux nous fait aussi connaître en ces termes, t. IV, p. 413 et 414 :

« M. d'Avaux (Claude de Mesmes) aimoit les femmes; il n'étoit pas mal fait. Il en conta à la fille d'un conseiller au Châtelet nommé

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de Bellèvre, qu'il avoit envoyé quérir, entrèrent dans sa chambre avec M. le Tellier; et comme ils le trouvèrent encore tout ému de l'emportement où il avoit été contre le Cardinal, et que le premier mot qu'il dit au Tellier fut un reproche du pas auquel il l'avoit engagé et qui avoit été si mal secondé par M. le Cardinal; toute la compagnie, qui m'avoit trouvé seul avec lui, ne douta pas que je ne l'eusse échauffé, et quoique je me joignisse de très-bonne foi à ceux qui le supplioient d'attendre, devant que de se plaindre, le retour de du Coudray-Montpensier, qu'il avoit envoyé à la cour et à Bordeaux, touchant les offres qui lui avoient été inspirées par le Tellier; personne, à la réserve du président de Bellièvre, qui savoit mes pensées, ne douta que ce que je disois ne fût un jeu tout pur. Ce qui le faisoit encore croire davantage, est que je faisois, de temps en temps, de certains signes à Monsieur, pour le faire ressouvenir de ce qu'il me venoit de confesser lui-même, qu'il n'étoit pas temps d'éclater contre le Cardinal. L'on prenoit ces signes au sens contraire, parce que Monsieur d'abord ne s'en aperçut pas et qu'il continua à pester; de sorte que quand il revint et qu'il se radoucit, ce qu'il avoit résolu devant que ces Messieurs fussent entrés et ce que la colère seule l'avoit empêché de faire, ils crurent que la force de leurs raisons l'avoit emporté sur la fureur de mes conseils; et, dès le soir, ils s'en firent honneur et ils l'écrivirent, avec tous les ornements, à la cour. Madame de Lesdiguières m'en fit voir une relation très-habilement et très-malicieusement circon-

M. d'Amours.—M. d'Avaux étoit l'homme de la robe qui avoit le plus bel esprit et qui écrivoit le mieux en françois. La Reine le fit surintendant des finances avec M. le Bailleul; mais après 1648 le cardinal Mazarin l'éloigna. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

stanciée, quinze jours ou trois semaines après. Elle ne me voulut point dire de qui elle la tenoit, mais elle me jura que ce n'étoit pas du maréchal de Villeroi. Je crus qu'elle étoit de [François-René du Bec, marquis de] Vardes, qui étoit, en ce temps-là, un peu épris d'elle.

Il arriva, par hasard, que M. de Beaufort[1] vint à cet instant chez Monsieur, qui, s'impatientant d'entendre assez souvent, à travers les acclamations accoutumées, des voix qui nous reprochoient notre union avec le Mazarin, dit assez brusquement à M. le Tellier : qu'il ne concevoit pas pourquoi M. le Cardinal avoit affecté de renvoyer, comme il avoit fait, les députés du Parlement de Paris, et qu'il n'y avoit point de moyen plus sûr pour donner le Parlement entier à M. le Prince. Comme je craignois l'impétuosité de l'éloquence de M. de Beaufort, je voulus dire un mot pour la modérer, et le Garde des Sceaux, s'approchant de l'oreille du Premier Président, lui dit : « Voilà le bon et le « mauvais soldat. » [Joseph-Charles d'] Ornano, maître de la garde-robe de Monsieur, qui l'ouït, me le dit un quart d'heure après.

Le reste de la soirée ne raccommoda pas ce qu'il sembloit que la fortune prît peine à gâter. L'on parla de la lettre de l'Archiduc, sur laquelle le Premier Président prononça hardiment, et devant même que l'on lui en eût demandé son avis : « Il la faut prendre « pour bonne, dit-il ; si par hasard elle l'est, ce que je « ne crois pas, elle peut produire la paix ; si elle n'est « pas sincère, il est important d'en faire connoître « l'artifice aux François et aux étrangers. » Vous

1. Les *Instructions de Mazarin* relatives au duc de Beaufort et au rôle qu'il joua, d'un commun accord avec Madame de Montbazon, pendant la première moitié de l'année 1650, se trouvent aux paragraphes 38, 51, 56, 119, et *Appendice* du t. III, n° 153.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

avouerez qu'un homme de bien et un homme sage ne pouvoit pas être d'un autre avis. Le Garde des Sceaux le combattit avec une force qui passa jusqu'à la brutalité, et il soutint qu'il étoit du respect que l'on devoit à l'autorité souveraine de ne point faire de réponse et de renvoyer le tout à la Reine. Le Tellier, qui connoissoit comme nous que si l'on prenoit ce parti l'on donneroit lieu aux partisans de M. le Prince de rejeter sur nous la rupture de la paix générale, parce qu'il étoit public que le Cardinal avoit rompu celle de Munster[1]; le Tellier, dis-je, n'appuya l'avis du Garde des Sceaux qu'autant qu'il fut nécessaire pour nous commettre encore davantage ensemble. Dès qu'il eut fait son effet, il tourna tout court, comme l'autre fois. Il se rendit au sentiment de M. d'Avaux, qui fut encore plus fort que celui du Premier Président et que le mien; car, au lieu que nous n'avions fait que proposer que Monsieur écrivît à l'Archiduc et lui mandât seulement, en général, qu'il avoit reçu ses offres avec joie et qu'il le prioit de lui faire savoir son intention plus en particulier pour la manière de traiter; au lieu, dis-je, de prendre ce parti, qui donnoit beaucoup plus de temps d'attendre des nouvelles de la Reine, il soutint que Monsieur devoit dépêcher, dès le lendemain au matin, à l'Archiduc, un gentilhomme pour lui en proposer lui-même la manière : « Ce qui, ajouta-t-il, abrégera « de beaucoup et fera connoître aux Espagnols que « la proposition, qu'ils ne font peut-être à mauvaise « intention que parce qu'ils sont persuadés que nous « ne voulons pas la paix, pourra produire un meilleur « effet qu'ils ne se sont eux-mêmes imaginé. » M. le

1. Mazarin rappelle le reproche qui lui fut adressé autrefois d'avoir rompu la paix de Munster, dans ses *Instruc.*, *Append.* du t. III, n° 167; mais il attribue l'origine de ce bruit fâcheux à M. d'Avaux.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Tellier s'avança encore davantage, car, en appuyant le sentiment de M. d'Avaux, il dit à Monsieur qu'il le pouvoit assurer que la Reine ne désapprouveroit pas cette démarche; qu'il supplioit Son Altesse Royale de lui dépêcher un courrier, et que ce même courrier lui apporteroit assurément, à son retour, un plein et absolu pouvoir de traiter et de conclure la paix générale.

Le baron de Verderonne, homme de bon esprit, fut envoyé, dès le lendemain, à M. l'Archiduc, avec une lettre par laquelle Monsieur faisoit réponse à la sienne, en lui demandant le temps, le lieu et les personnes que l'Espagne y vouloit employer, et en l'assurant qu'au jour et au lieu préfixé, il enverroit sans délai un pareil nombre. Verderonne étant près de partir, Monsieur, à qui il vint quelque scrupule de la réponse que le Tellier avoit donnée, nous envoya tous quérir, c'est-à-dire les mêmes qui s'étoient trouvés à la conversation du jour précédent, et il nous en fit faire la lecture. Le Premier Président remarqua que Monsieur ne répondoit pas à l'article dans lequel l'Archiduc lui proposoit de traiter personnellement avec lui; et il me le dit tout bas, en ajoutant : « Je ne sais si je dois relever « l'omission. » M. d'Avaux ne lui en laissa pas le temps, car il en parla même avec véhémence. Le Tellier s'excusa sur ce que la veille l'on ne s'en étoit pas distinctement expliqué. M. d'Avaux insista, que cette clause y étoit entièrement nécessaire; le Premier Président se joignit à lui, MM. le Coigneux et de Bellièvre furent de même avis; je les suivis. Le Garde des Sceaux et le Tellier prétendirent que Monsieur ne pouvoit s'engager à un colloque personnel avec l'Archiduc [1],

1. Le Garde des Sceaux et le Tellier ne faisaient que se conformer aux *Instructions de Mazarin* en soutenant cette opinion. Voy. l'*Appendice* du t. III, n° 157.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

sans un agrément exprès et même sans un commandement positif du Roi; et qu'il y avoit bien de la différence entre une réponse générale sur un traité de paix, que Son Altesse Royale savoit bien ne pouvoir jamais être refusé par la cour, et une conférence personnelle d'un fils de France avec un prince de la maison d'Autriche. Monsieur, qui étoit naturellement foible, se rendit ou aux raisons ou à la faveur de M. le Tellier, et la lettre demeura simplement comme elle étoit. M. d'Avaux, qui étoit un très-homme de bien, ne put s'empêcher de s'emporter contre le faux Caton, c'est ainsi qu'il appela le Garde des Sceaux, et il me témoigna être très-satisfait de ce que j'avois dit à Monsieur, en cette occasion. Nous nous connoissions peu; et comme il étoit frère de M. le président de Mesmes, avec lequel j'étois fort brouillé, à cause, toutefois, des affaires publiques, le peu d'habitude que nous avions eu ensemble devant les troubles étoit comme perdue. La sincérité avec laquelle je parlai à Monsieur contre les sentiments du Tellier, lui plut et lui donna lieu d'entrer en matière avec moi sur la paix, pour laquelle je suis persuadé qu'il eût donné sa vie du meilleur de son cœur. Il le fit bien voir à Munster, où, si M. de Longueville eût eu la fermeté nécessaire, il l'eût donnée à la France, malgré les artifices du ministre, avec plus de gloire et d'avantage pour la couronne que dix batailles ne lui en eussent pu apporter. Il me trouva, dans la conversation dont je vous parle, si conforme à ses sentiments, qu'il m'en aima toujours depuis et qu'il eut même très-souvent, sur ce point, des contestations avec ses frères.

Verderonne revint et il ramena avec lui don Gabriel de Tolède, avec une lettre de l'Archiduc à Monsieur, par laquelle il le prioit que l'assemblée se fît entre

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Reims et Rhetel, et que Monsieur et lui y traitassent personnellement, en choisissant, toutefois, ceux qu'il leur plairoit de part et d'autre pour les assister. Le courrier dépêché à la cour pour savoir les intentions de la Reine, arriva juste; et il sembloit que le ciel étoit sur le point de bénir ce grand ouvrage, quand toutes les espérances s'évanouirent de la manière la plus surprenante.

La cour fut très-surprise et très-affligée de la proposition de l'Archiduc[1], et parce que, dans la vérité, Servien avoit corrompu l'esprit du Cardinal à l'égard de la paix générale, à un point qui ne se peut imaginer, et parce que le désir que je lui avois témoigné, lorsque je m'étois accommodé la dernière fois avec lui, d'en être un des plénipotentiaires, lui fit croire que cette proposition étoit un jeu joué, et que j'avois été de concert avec M. de Turenne pour le faire faire à l'Archiduc. Il ne l'osa pourtant refuser, M. le Tellier lui ayant mandé que tout Paris se soulèveroit si seulement il y balançoit; et le Grand Prévôt me dit, au retour, qu'il savoit de science certaine que Servien avoit fait tous les efforts possibles pour l'obliger à ne pas envoyer à Monsieur le plein pouvoir, et pour faire qu'il ne se rendît pas particulièrement sur le point de la conférence personnelle de Monsieur et de l'Archiduc.

Les patentes arrivèrent assez à propos pour les faire voir à dom Gabriel de Tolède. Elles donnoient à Monsieur plein et entier pouvoir de traiter et conclure la paix, à telles conditions qu'il trouveroit raisonnables et avantageuses au service du Roi; et elles lui joignoient, avec subordination, mais toutefois aussi avec le titre d'ambassadeurs extraordinaires et de plénipo-

1. Les *Instructions de Mazarin* prouvent que le ministre fut en effet mécontent de ces propositions de paix. Voy. *App.*, t. III, n° 156.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

tentiaires, MM. Molé, premier président, et d'Avaux.

Vous êtes surprise de ne me pas trouver en tiers, après les engagements dont je vous ai parlé ci-dessus. Je le fus encore beaucoup davantage que vous ne pouvez l'être. Je n'éclatai pourtant pas, et j'empêchai même Monsieur, qui n'en étoit guère moins en colère que moi, de faire paroître mes sentiments, parce que je ne crus pas qu'il fût de la bienséance de donner la moindre lueur d'aucun intérêt particulier, dans les préalables d'un bien aussi grand et aussi général. Je m'en expliquai en ces termes à tout le monde, et j'ajoutai que, tant qu'il y auroit espérance de le faire réussir, je lui sacrifierois de tout mon cœur le ressentiment que je pouvois et que je devois avoir de l'injure que l'on m'avoit faite. Madame de Chevreuse, qui en appréhenda les suites, d'autant plus que je paroissois modéré, obligea le Tellier d'en écrire à la cour. Elle en écrivit elle-même très-fortement. Le Cardinal s'effraya; il m'envoya la commission d'ambassadeur extraordinaire comme aux deux autres[1]; et M. d'Avaux, qui en fut transporté de joie, parce qu'il connut à fond la sincérité de mes intentions, en deux ou trois communications que nous eûmes par rencontre chez Monsieur, m'obligea à parler à dom Gabriel de Tolède en particulier, et à l'assurer, de sa part et de la mienne, que si les Espagnols se vouloient réduire à des conditions raisonnables, nous ferions la paix en deux jours. Ce que M. d'Avaux me dit sur ce sujet est remarquable. Je faisois quelque difficulté, venant de recevoir la commission de plénipotentiaire, de conférer sur cette matière, quoique légèrement et superficielle-

1. Les *Instructions de Mazarin* confirment pleinement ce passage des Mémoires du Coadjuteur. Voy. les paragraphes n° 169 de l'*Appendice* du t. III.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ment, avec un ministre d'Espagne. Il me dit : « J'eus « cette foiblesse à Munster, dans une occasion où elle « a peut-être coûté la paix à l'Europe. Monsieur est « lieutenant général de l'État et le Roi est mineur. « Vous lui ferez agréer ce que je vous propose; par- « lez-lui en, je consens que vous lui disiez que je vous « l'ai conseillé. » J'entrai, sur-le-champ, dans le cabinet des livres, où Monsieur arrangeoit ses médailles; je lui fis la proposition de M. d'Avaux. Il le fit entrer, et après l'avoir fait parler plus d'un quart d'heure sur ce détail, il me commanda de trouver moyen de dire ou de faire dire à dom Gabriel de Tolède, qu'il disoit être un homme à argent, que si la paix se faisoit dans la conférence qui avoit été proposée, il lui donneroit cent mille écus, et qu'il le prioit, pour toute condition, de dire à l'Archiduc que si les Espagnols en proposoient de raisonnables, il les accepteroit, les signeroit et les feroit enregistrer au Parlement devant que le Mazarin en eût seulement le premier avis.

M. d'Avaux fut de sentiment que j'écrivisse au même sens à M. de Turenne, et il se chargea de lui faire rendre ma lettre en main propre. La lettre fut honnêtement folle, pour être écrite sur un sujet aussi sérieux. Elle commençoit par ces paroles : « Il vous « sied bien, maudit Espagnol, de nous traiter de tri- « buns du peuple! [1] » Elle ne finissoit pas plus sagement; car je lui faisois la guerre d'une petite grisette qu'il aimoit de tout son cœur, dans la rue des Petits-Champs. Le milieu de la dépêche étoit substantiel et lui faisoit voir solidement que nous étions très-bien intentionnés pour la paix. Je parlai à dom Gabriel de

1. Turenne, dans la proclamation qu'il avait envoyée à Paris après l'arrestation des princes, se servait de cette expression à l'égard des Frondeurs. Voy. ci-dessus, p. 252.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Tolède, chez Monsieur, d'une manière qui parut si peu affectée, qu'elle ne fut pas remarquée et qui ne laissa pas de lui expliquer suffisamment ce que j'avois à lui dire. Il le reçut avec une sensible joie, à ce qui me parut, et il ne fit même ni le fier ni le délicat sur proposition des cent mille écus. Il étoit intimement avec Fuensaldagne, qui avoit inclination pour lui, et qui, pour excuser de certaines fantaisies particulières auxquelles il étoit sujet, disoit que c'étoit le plus sage fou qu'il eût jamais vu. J'ai remarqué plus d'une fois que ces sortes d'esprits persuadent peu, mais qu'ils insinuent bien; et le talent d'insinuer est plus d'usage que celui de persuader, parce que l'on peut insinuer à tout le monde et que l'on ne persuade presque jamais personne. Dom Gabriel n'insinua ni ne persuada Fuensaldagne, ce que l'on avoit espéré; car le nonce du Pape et le ministre qui, en l'absence de l'ambassadeur, résidoit à Paris pour la république de Venise, l'ayant suivi de fort près avec M. d'Avaux, et étant allés coucher à Nanteuil, pour attendre de plus près les passe-ports qu'ils demandèrent à l'Archiduc, pour concerter en détail ce que dom Gabriel de Tolède n'auroit touché que fort en général, ils eurent pour toute réponse que Son Altesse Impériale ayant assigné le lieu et le jour comme elle avoit fait, n'avoit rien à dire de nouveau; que le mouvement des armées ne lui permettoit pas d'attendre plus longtemps que le 18; (vous remarquerez, s'il vous plaît, que dom Gabriel, qui avoit donné ce jour, n'étoit arrivé à Paris que le 12); qu'il n'étoit aucun besoin de médiateurs, et que toutes les fois que la conjoncture pourroit permettre de traiter de la paix, elle y apporteroit toutes les facilités imaginables. Vous voyez que l'on ne peut sortir d'affaire, je ne dis pas seulement plus malhonnête-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ment, mais encore plus grossièrement, que les Espagnols en sortirent en cette occasion. Ils y agirent contre leur intérêt, contre leur réputation, contre la bienséance; et je n'ai jamais trouvé personne qui m'en ait pu dire la raison. Je l'ai demandée depuis au cardinal Trivulce, à Caracène, à M. de Turenne, à don Antonio Pimentel, et ils ne m'en ont pas paru beaucoup plus savants que moi. Cet événement est, à mon sens, l'un des plus rares et des plus extraordinaires de notre siècle.

En voici un d'une autre nature, qui ne l'est pas moins. Le roi d'Angleterre, qui venoit de perdre la bataille de Worcester, arriva à Paris le propre jour du départ de dom Gabriel de Tolède [13 septembre 1650], et il y arriva avec milord Taff, qui lui servoit de grand chambellan, de valet de chambre, d'écuyer de cuisine et de chef du gobelet. L'équipage étoit digne de la cour; il n'avoit pas changé de chemise depuis l'Angleterre. Milord Germain lui en donna une des siennes en arrivant; mais la Reine sa mère n'avoit pas assez d'argent pour lui donner de quoi en acheter une autre pour le lendemain [1]. Monsieur l'alla voir aussitôt qu'il fut arrivé, mais il ne fut pas en mon pouvoir de l'obliger à offrir un sou au Roi son neveu, parce que, se disoit-il, peu n'est pas digne de lui, et beaucoup m'engageroit à trop pour la suite. Voilà ses propres paroles, à propos desquelles je vous supplie de

1. On a souvent reproché au cardinal Mazarin l'abandon dans lequel il laissa à Paris les Anglais qui s'y réfugièrent pendant l'année 1650 avec la Reine et le Roi son fils. Un libelle du temps disait plus encore :

Des Anglois qui n'ont point de pain,
Que tu laisses mourir de faim,
Et de leur Reine désolée
De ses bagues par toi volée.

(*Choix de Mazarinades*, t. I, p. 248.)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

me permettre de faire une petite digression, qui aura rapport à beaucoup de faits particuliers qui se rencontreront dans le cours de cette histoire.

Il n'y a rien de si fâcheux que d'être le ministre d'un prince dont l'on n'est pas le favori, parce qu'il n'y a que la faveur qui donne le pouvoir sur le petit détail de sa maison, dont l'on ne laisse pas d'être responsable au public, lorsque tout le monde voit que l'on a ce pouvoir sur des choses bien plus considérables que les domestiques; la faveur de M. le duc d'Orléans ne s'acquéroit point, mais elle se conquéroit. Comme il savoit qu'il étoit toujours gouverné, il affectoit toujours d'éviter de l'être, ou plutôt de paroître l'éviter; et jusqu'à ce qu'il fût dompté, pour ainsi parler, il donnoit des saccades. J'avois trouvé qu'il me convenoit assez d'entrer dans les grandes affaires, mais je n'avois pas cru qu'il me convînt d'entrer dans les petites. La figure qu'il y eût fallu faire m'eût trop donné l'air de courtisan, qui ne m'étoit pas bon, parce qu'il ne se fut pas bien accordé avec l'homme du public dont je tenois le poste, et plus beau et même plus sûr que celui de favori de M. le duc d'Orléans. Vous vous étonnerez peut-être de ce que je dis plus sûr, à cause de l'instabilité du peuple; mais il faut avouer que celui de Paris se fixe plus aisément qu'aucun autre; et M. de Villeroi, qui a été le plus habile homme de son siècle et qui en a parfaitement connu le naturel dans tout le cours de la Ligue, où il le gouverna sous M. du Maine, a été de ce sentiment. Ce que j'en éprouvois moi-même me le persuadoit, et fit que, bien que Montrésor [1], qui

1. Montrésor était, à cette époque, entièrement dévoué à Mazarin, ainsi que l'indique la lettre suivante inédite de Son Éminence :

« A Rouen, le 8 février 1650. — Cette lettre vous sera remise par M. de Montrésor, qui est, comme vous savez, une personne de grand

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

avoit été longtemps à Monsieur, me pressât de prendre au palais d'Orléans l'appartement de la Rivière, que Monsieur m'avoit offert et m'offroit cinq ou six fois par jour, et qu'il m'assuroit que j'aurois des dégoûts tant que je ne me serois pas érigé moi-même en favori; bien que Madame m'en pressât très-souvent elle-même; bien qu'il n'y eût rien de si facile, parce que Monsieur joignoit à l'inclination qu'il avoit pour ma personne une très-grande considération pour le pouvoir que j'avois dans le public; je demeurai toujours ferme dans ma première résolution, qui étoit bonne dans le fond, mais qui ne laissa pas d'avoir des inconvénients que vous verrez dans la suite : par exemple, celui sur le sujet duquel je vous ai fait cette remarque.

mérite, de mes meilleurs amis, et que je désire passionnément d'obliger et de servir en toutes rencontres et petites et grandes. Il m'a adressé une dépêche de M. de Bourdeilles, son frère, qui représente l'impuissance absolue où se trouve le Périgord de pouvoir soutenir, sans une ruine entière et sans une désolation dont il ne sauroit se relever, le logement des troupes qui y ont été envoyées en quartier, et me prie de m'employer auprès de la Reine pour l'en faire décharger au plus tôt. Sur quoi, Sa Majesté m'a commandé de vous écrire que vous songiez à tous les moyens possibles pour soulager ce pays-là, et nommément qu'on en tire le plus de troupes qu'il se pourra pour les loger ailleurs. Il me semble qu'il y aura lieu de le faire facilement, par deux voies : l'une, d'élargir les quartiers dans le Limousin, où étoient les corps qui portoient le nom de M. le Prince et qui ont quitté ou marché ailleurs; l'autre, en faisant approcher, dès cette heure, des quartiers de deçà, bon nombre de troupes, puisque aussi bien nous pouvons en avoir besoin, que la saison s'avance et que nous avons avis que les ennemis font déjà tous les préparatifs nécessaires pour commencer la campagne de fort bonne heure. Je vous prie d'en parler à S. A. R., et après avoir su son avis, s'il y est conforme, d'en expédier les ordres sans délai. Enfin, je vous conjure de tout mon cœur, aussi instamment que je le puis, que M. de Montrésor reconnoisse par les effets, dans cette occasion qui lui est très-sensible pour maintenir dans la province le crédit de M. son frère, qu'il n'a pas recouru à moi inutilement et que j'ai une sincère et forte passion de le servir aussi souvent que j'aurai lieu de le pouvoir faire. » (Mss. de la Biblioth. Imp.)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Si je me fusse logé au palais d'Orléans et que j'eusse vu les comptes du trésorier de Monsieur, j'eusse donné la moitié de son apanage à qui il m'eût plu; et quand même il l'eût trouvé mauvais, il ne m'en eût osé rien dire. Je ne me voulus pas mettre sur ce pied. Il ne fut pas en mon pouvoir de l'obliger à assister de mille pistoles le roi d'Angleterre. J'en eus honte pour lui, j'en eus honte pour moi; j'en empruntai quinze cents de M. de Morangis, oncle de celui que vous connoissez, et je les portai au milord Taff, pour le Roi son maître.

Il ne tint qu'à moi d'en être remboursé dès le lendemain, et en monnoies même de son pays; car en retournant chez moi, sur les onze heures du soir, je trouvai un certain Fildin, Anglois, que j'avois connu autrefois à Rome, qui me dit que Vainc, grand parlementaire et très-confident de Cromwell, venoit d'arriver à Paris et qu'il avoit ordre de me voir. Je me trouvai, pour vous dire le vrai, un peu embarrassé; je ne crus pas toutefois devoir refuser cette entrevue, dans une conjoncture où nous n'avions point de guerre avec l'Angleterre, et dans laquelle même le Cardinal faisoit des avances et basses et continuelles au Protecteur[1]. Vainc me donna une petite lettre de sa part, qui n'étoit que de créance. La substance du discours fut : que les sentiments que j'avois fait paroître pour la défense de la liberté publique, joint à ma réputation, avoient donné à Cromwell le désir de faire une amitié étroite avec moi. Ce fond fut orné de toutes les honnêtetés, de toutes les offres, de toutes les vues que vous vous pouvez imaginer. Je répondis avec tout le

1. Les minutes des lettres du cardinal Mazarin, adressées, à cette époque, au Protecteur, sont conservées à la Bibliothèque Impériale dans la collection de Clairambault.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

respect possible, mais je ne dis ni ne fis assurément quoi que ce soit qui ne fût digne et d'un véritable catholique et d'un bon François; Vaine me parut d'une capacité surprenante; vous verrez, par la suite, qu'il ne me séduisit pas. Je reviens à ce qui se passa le lendemain chez Monsieur.

Laigues, qui avoit eu, le matin, une longue conférence avec M. le Tellier [1], m'aborda avec une contenance assez embarrassée, et je connus qu'il avoit quelque chose à me communiquer; je le lui dis; il me répondit : — « Il est vrai, mais me donnerez-vous votre « parole de me garder le secret? » Je l'en assurai. Ce secret étoit que le Tellier avoit ordre positif du Cardinal de tirer MM. les princes du bois de Vincennes [2], si les ennemis se mettoient à portée d'en pouvoir approcher; de ne rien oublier pour y faire consentir Monsieur, mais de l'exécuter quand même il n'y consentiroit point; d'essayer de me gagner, sur ce point, par le moyen de Madame de Chevreuse, qui n'étoit pas encore tout à fait payée des quatre-vingt mille livres que la Reine lui avoit données de la rançon du prince de Ligne, qui avoit été pris à la bataille de Lens, et qu'il croyoit, par cette considération et par plusieurs autres, être plus dépendante de la cour.

1. Laigues fut très-dévoué aux intérêts du cardinal Mazarin pendant l'année 1650, et le Cardinal se servit souvent de son influence et de celle de la duchesse de Chevreuse pour agir sur le Coadjuteur. Voy. les *Instructions de Mazarin*, n° 61 et *Appendice* du t. III, n° 133.

2. Une des affaires les plus graves de l'année 1650 fut, pour Mazarin, la captivité des princes à Vincennes. L'arrestation de la duchesse de Bouillon et de sa belle-sœur ne fit que compliquer la situation. M. de Bar était chargé de la garde de tous ces prisonniers, et Mazarin lui donnait de fréquentes instructions à ce sujet. Voyez l'*Appendice* du t. II, nos 10, 13, 15, 29, 39, 41, 48, 62, 89, 111, et à l'*Appendice* du t. III, n° 153. Pour ce qui concerne Madame et Mademoiselle de Bouillon, nos 21, 43, 73, 89, 96, et à l'*Appendice* du t. III, nos 130, 143.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Laigues ajouta toutes les raisons qu'il put trouver dans lui-même, pour me prouver la nécessité et même l'utilité de cette translation. Je l'arrêtai tout court, et je lui répondis que je serois bien aise de lui parler devant M. le Tellier. Nous l'attendîmes chez Monsieur; nous le prîmes sur le degré, d'où nous le menâmes dans la chambre du vicomte d'Autel, et je l'assurai que je n'avois, en mon particulier, aucune aversion à la translation de MM. les princes; que je ne croyois pas y avoir aucun intérêt; que j'étois même persuadé que Monsieur n'y en avoit aucun véritable, et que s'il me faisoit l'honneur de m'en demander mon sentiment, je n'estimerois pas parler contre ma conscience en lui parlant ainsi; mais que mon opinion étoit, en même temps, qu'il n'y avoit rien de plus contraire au service du Roi; parce que cette translation étoit de la nature des choses dont le fond n'est pas bon et dont les apparences sont mauvaises, et qui, par cette raison, sont toujours très-dangereuses.

— « Je m'explique, ajoutai-je : il faudroit que les « Espagnols eussent gagné une bataille pour venir à « Vincennes; et quand ils l'auroient gagnée, il faudroit « qu'ils eussent des escadrons volants pour l'investir, « devant que l'on eût eu le temps d'en tirer MM. les « princes. Je suis convaincu, par cette raison, que la « translation n'est pas nécessaire; et je soutiens que, « dans les matières qui ne sont pas favorables par « elles-mêmes, tout changement qui n'est pas néces- « saire est pernicieux, parce qu'il est odieux. Je le « tiens encore moins nécessaire du côté de Monsieur « et du côté des Frondeurs que de celui des Espa- « gnols. Supposez que Monsieur ait toutes les plus « méchantes intentions du monde contre la cour; sup- « posez que M. de Beaufort et moi voulions enlever

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« MM. les princes, comment s'y pourroit-on prendre?
« Bar, qui les garde, n'est-il pas en votre disposition?
« Toutes les compagnies, qui sont dans le château, ne
« sont-elles pas au Roi? Monsieur a-t-il des troupes
« pour assiéger Vincennes? Et les Frondeurs, quelque
« fous qu'ils puissent être, exposeroient-ils le peuple
« de Paris à un siége que deux mille chevaux, déta-
« chés de l'armée du Roi qui n'en est pas à trois jour-
« nées, feroient lever, en moins d'un quart d'heure,
« à cent mille bourgeois? Je conclus que la transla-
« tion n'est point bonne dans le fond. Examinons-en
« les apparences : ne seront-elles pas que M. le Car-
« dinal se sera voulu rendre maître, sous le prétexte
« des Espagnols, des personnes de MM. les princes,
« pour en disposer à sa mode et comme il lui con-
« viendra dans les occasions? Qui vous peut répondre
« que Monsieur n'en prenne pas lui-même de l'om-
« brage? Qui vous peut répondre que quand il n'en
« prendroit pas de l'ombrage et qu'il fût persuadé,
« comme je le suis, de l'indifférence de la chose en
« soi, il ne se choque pas d'une action que le com-
« mun ne peut au moins s'empêcher de croire lui être
« désavantageuse? Mais qui vous peut répondre du
« soulèvement de tous les esprits, que vous réunissez
« de tous les partis contre vous, en moins d'un quart
« d'heure? Le peuple, qui est généralement frondeur,
« croira que vous lui ôtez M. le Prince, qu'il croit
« présentement en ses mains, quand il le voit sur le
« haut du donjon; et que vous le lui ôtez pour lui
« rendre sa liberté quand il vous plaira, et pour venir
« assiéger Paris pour une seconde fois avec lui. Les
« partisans de M. le Prince se serviront très-utilement,
« pour échauffer les esprits, de la commisération que
« le seul spectacle de trois princes enchaînés et pro-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« menés de cachot en cachot produira dans les ima-
« ginations.

« Je vous ai dit, en commençant ce discours, qu'en « mon particulier je n'avois aucun intérêt en cette « translation, je me suis trompé : je m'y en trouve un « très-grand, que je ne m'étois pas imaginé; tout le « peuple criera, et dans ce peuple je compte tout le « Parlement. Je serai obligé, pour ne me point per- « dre, de dire que je n'ai pas approuvé la résolution. « L'on mandera à la cour que je la blâme, et l'on « mandera le vrai; l'on ajoutera que je la blâme pour « émouvoir le peuple et pour discréditer M. le Car- « dinal, cela ne sera pas vrai; mais comme l'effet s'en « ensuivra, cela sera cru; et ainsi il m'arrivera ce qui « m'est arrivé au commencement des troubles et ce « que j'éprouve, encore aujourd'hui, sur les affaires « de Guienne : J'ai fait les troubles parce que je les « ai prédits; je fomente la révolte de Bordeaux, parce « que je me suis opposé à la conduite qui l'a fait « naître. Voilà ce que j'ai à vous dire sur ce que vous « me proposez; voilà ce que j'écrirai, si vous voulez, « dès aujourd'hui, à M. le Cardinal et même à la Reine; « voilà ce que je signerai de mon sang. »

Le Tellier, qui avoit son ordre[1] et qui avoit dans l'esprit de l'exécuter, ne prit de mon discours que ce qui en facilitoit son dessein. Il me remercia, au nom de la Reine, de la disposition que je témoignois à ne m'y point opposer. Il exagéra l'avantage que ce me seroit d'effacer, par cette complaisance, aux frayeurs, quoique non raisonnables, si je voulois, de la Reine, les ombrages que l'on lui avoit voulu donner de ma conduite auprès de Monsieur; et je connus, en cette

1. Voy. les *Instructions de Mazarin*, *Appendice*, du t. III, nos 151, 157, 159 161, 162.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

conversation, ce que l'on m'avoit dit il y avoit longtemps du Tellier, que l'une des figures de sa rhétorique étoit souvent de ne pas justifier celui qu'il vouloit servir. Je ne me rendis pas à ces raisons, qui certainement n'étoient pas solides; mais je m'étois rendu par avance à celles que je vous ai déjà touchées sur un autre sujet, et qui étoient tirées de la nécessité qui nous obligeoit à ne pas outrer le Cardinal, dans une conjoncture où il pouvoit, à tous les moments, s'accommoder avec M. le Prince. Je promis à M. le Tellier, par cette considération, tout ce qu'il lui plut sur ce fait, et je le lui tins fidèlement : car aussitôt qu'il en eut fait la proposition à Monsieur, de la part de la Reine, je pris la parole, non pas pour le soutenir sur ce qu'il disoit de la nécessité de la translation, de laquelle je ne me pus résoudre à convenir, mais pour faire voir à Monsieur qu'elle lui étoit indifférente en son particulier, et que, supposé que la Reine la voulût absolument, il y devoit consentir. M. de Beaufort, qui pensoit et qui parloit toujours comme le peuple, et qui croyoit être maître de la personne de M. le Prince, parce qu'en se promenant dans le bois de Vincennes il voyoit la tour où il étoit enfermé, s'opposa avec fureur à la proposition du Tellier, et jusques au point d'offrir à Monsieur de charger leurs gardes quand on les transféreroit. Je ne manquai pas de bonnes raisons pour combattre son opinion, et il se rendit lui-même, de bonne foi et de bonne grâce, à la dernière que je lui alléguai, qui est que je savois, de la propre bouche de la Reine, que Bar lui avoit offert, lorsqu'elle partit pour aller en Guienne, de tuer lui-même M. le Prince s'il arrivoit une occasion où il crût ne le pouvoir empêcher de se sauver. Je m'étonnai beaucoup de la confidence, et j'en jugeai qu'il falloit que le Mazarin

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

lui eût mis, dès ce temps-là, des soupçons dans l'esprit que les Frondeurs pensassent à se saisir de la personne de M. le Prince : je n'y avois de ma vie songé. Monsieur comprit l'inconvénient affreux qu'il y auroit à une action qui pourroit avoir une suite aussi funeste, et dont les auteurs pouvoient demeurer, par l'événement, fort problématiques. M. de Beaufort en conçut l'horreur, et l'on convint que Monsieur donneroit les mains à la translation, et que M. de Beaufort et moi ne dirions pas dans le public que nous l'eussions approuvée. Le Tellier me témoigna qu'il étoit fort satisfait de mon procédé, quand il sut que, dans la vérité, j'avois appuyé son avis auprès de Monsieur. Servien me dit depuis qu'il avoit écrit à la cour tout le contraire, et qu'il s'y étoit fait valoir comme ayant emporté Monsieur contre les Frondeurs. Je ne sais ce qui en est.

Permettez-moi, s'il vous plaît, d'égayer un peu ces matières, qui sont assez sérieuses, par deux petits contes qui sont très-ridicules et qui ne laisseront pas de contribuer à vous faire connoître le génie des gens avec lesquels j'avois à agir. M. le Tellier, proposant à Madame de Chevreuse la translation de MM. les princes, lui demanda si elle se pouvoit assurer de moi sur ce point, et lui répéta cette demande trois ou quatre fois, même après qu'elle lui eut répondu qu'elle en étoit persuadée. Elle comprit à la fin ce qu'il entendoit et elle lui dit : « Je vous entends : oui, je suis « assurée et de lui et d'elle[1]; il y est plus attaché que « jamais, et j'agis de si bonne foi en tout ce qui re- « garde la Reine et M. le Cardinal, que quand cela « finira ou diminuera, je vous en avertirai fidèle-

1. Le Tellier réalisait, autant qu'il lui était possible, les *Instructions de Mazarin*. Voy. *Append.*, t. III, nº 157.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« ment. » Le Tellier la remercia bonnement, et de peur d'être soupçonné d'ingratitude en son endroit, en cachant l'obligation qu'il lui avoit, il en fit la confidence, une heure après, à Vassé, qu'il trouva apparemment en son chemin plus tôt que les trompettes de l'Hôtel de Ville.

Le propre jour que Madame de Chevreuse fit cette amitié à M. le Tellier, elle m'en fit une autre qui me surprit pour le moins autant qu'il l'avoit été. Elle me mena dans le cabinet de l'appartement bas de l'hôtel de Chevreuse; elle ferma les verrous sur elle et sur moi, et elle me demanda si je n'étois pas effectivement de ses amis. Vous vous attendez sans doute à un éclaircissement : nullement. Ce fut pour me prier, avec bien de la tendresse, qu'il n'arrivât point d'accident de ce que je savois bien et que je considérasse l'horrible embarras dont nous seroit une aventure pareille. J'assurai de ma prudence; elle en prit ma parole, elle me dit du fond du cœur : « Laigues est « quelquefois insupportable. » Cette parole, jointe aux réprimandes impertinentes qu'il faisoit, de temps en temps, avec un rechignement de beau-père à la fille, et aux liaisons un peu trop étroites qu'il me paroissoit prendre avec le Tellier, m'obligea à tenir un conseil dans le cabinet de Madame de Rhodes, où nous résolûmes, elle, Mademoiselle de Chevreuse et moi, de donner un autre amant à la mère. Nous ne consultâmes pas sur la possibilité. Hacqueville fut mis sur les rangs, qui commençoit, en ce temps-là, à venir très-souvent à l'hôtel de Chevreuse et qui avoit aussi renoué, depuis peu, avec moi, une ancienne amitié de collége [1]. Il m'a dit plusieurs fois qu'il n'auroit pas

[1] Mots effacés : « qui n'a pas eu depuis beaucoup d'activité. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

accepté la commission; je m'en rapporte. Je n'en pressai pas l'expédition, parce que je n'eus pas la force sur moi-même de solliciter la destitution de l'autre. Je ne m'en trouvai pas mieux; mais ce ne fut pas la première fois que je m'aperçus que l'on paye souvent les dépens de sa bonté.

Le jour que MM. les princes furent transférés à Marcoussis [Seine-et-Oise, près Limours], maison de M. d'Entragues, bonne à un coup de main et située à six lieues de Paris, d'un côté où les Espagnols n'eussent pu aborder à cause des rivières, le président de Bellièvre parla [1] fortement au Garde des Sceaux et lui déclara, en termes formels, que s'il continuoit à agir à mon égard comme il avoit commencé, il seroit obligé, pour son honneur, de rendre le témoignage qu'il devoit à la vérité. Le Garde des Sceaux lui répondit assez brutalement : « Les princes ne sont plus « à la vue de Paris, il ne faut plus que le Coadjuteur « parle si haut. » Vous verrez tantôt que j'ai eu raison de prendre date de cette parole. Il est temps de retourner au Parlement.

Le Coudray-Montpensier étant revenu de la cour et de Bordeaux, où Monsieur l'avoit envoyé porter les conditions que vous avez vues ci-dessus et qui lui avoient été inspirées par M. le Tellier, n'en rapporta pas beaucoup plus de satisfaction que les députés du Parlement de Paris. Il fit en pleine assemblée de chambre la relation de ce qu'il avoit négocié en l'une et en l'autre, dont la substance étoit : que lui Coudray-Montpensier, étant arrivé à Libourne, où étoit le Roi, avoit envoyé deux trompettes à Bordeaux et deux courriers pour y proposer la cessation d'armes pour

1. Les *Instructions de Mazarin* relatives à Bellièvre sont sous le n° 162, *Appendice* du t. III des *Mémoires*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

dix jours; que huit de ces dix étant écoulés devant qu'il pût être à Bordeaux pour avoir sa réponse, ceux de ce Parlement avoient désiré que cette cessation d'armes ne fût comptée que du jour que lui Coudray-Montpensier retourneroit à Bordeaux, du voyage qu'ils le prioient de faire à Libourne pour obtenir du Roi cette prolongation; qu'ayant jugé cette condition raisonnable, il étoit sorti de la ville pour la venir proposer à la cour; qu'étant à moitié chemin, il avoit reçu un ordre du Roi pour renvoyer l'escorte et le tambour de M. de Bouillon, et que, le lendemain, comme et lui et ceux de la ville s'attendoient à une réponse favorable, ils avoient vu paroître, sur la montagne de ce nom, le maréchal de la Meilleraye, qui les croyoit surprendre et qui étoit venu attaquer la Bastille, dont il avoit été repoussé. Voilà la vérité de la relation de du Coudray-Montpensier. Je ne sais si le peu de commotion qu'elle causa dans les esprits, le jour qu'il la porta dans l'assemblée des chambres, se doit attribuer ou aux couleurs dont nous la déguisâmes tout le soir de la veille chez Monsieur, ou à des influences bénignes et douces qui adoucissent, en certains jours, tous les esprits d'une compagnie : elle devoit être celui-là tout en feu; je ne l'ai jamais ouïe plus modérée. L'on n'y nomma presque pas le Cardinal et elle passa sans contestation à l'avis de Monsieur, qui avoit été concerté la veille avec le Tellier et qui fut d'envoyer deux députés de la compagnie et le Coudray-Montpensier à Bordeaux savoir, pour la dernière fois, si le Parlement vouloit la paix ou non, et d'inviter même deux députés de Bordeaux d'y accompagner ceux de Paris.

Cinq ou six jours après, le Parlement de Toulouse ayant écrit à celui de Paris touchant les mouvements

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de la Guienne, dont une partie est de sa juridiction, et lui ayant demandé en termes exprès l'union, Monsieur éluda, avec beaucoup d'adresse, ce rencontre qui étoit très-important, et fit, par insinuation plutôt que par autorité, que la compagnie ne répondit à la proposition que par des civilités et par des expressions qui ne signifioient rien. Il ne se trouva pas à la délibération pour mieux couvrir son jeu. Le président de Bellièvre, qui servit très-habilement en cette occasion, me dit l'après-dînée : « Quel plaisir y auroit-il à faire « ce que nous faisons pour des gens qui seroient ca- « pables de le connoître ? » Il avoit mission, et vous le connoîtrez lorsque je vous aurai dit que nous fûmes lui et moi, une partie du soir, chez Monsieur avec le Tellier, qui ne nous en dit pas seulement une parole.

Ce calme du Parlement n'étoit pas si parfait qu'il n'y eût toujours beaucoup plus d'agitation qu'il n'étoit nécessaire pour faire connoître, à des gens qui eussent été bien sages, qu'il ne dureroit pas longtemps. Tantôt il donnoit arrêt pour interroger les prisonniers d'État qui étoient dans la Bastille[1] ; tantôt il en sortoit, à propos de rien, comme un tourbillon de voix, qui sembloit être mêlé d'éclairs et de foudres, contre le nom de Mazarin ; tantôt on se plaignoit du divertissement des fonds destinés pour les rentes. Nous avions assurément beaucoup de peine à parer aux coups ; et il eût été impossible de tenir plus longtemps contre les vagues, si la nouvelle de la paix de Bordeaux ne fût arrivée.

Elle fut enregistrée, à Bordeaux, le premier jour d'octobre 1650. Meunier et Bitault, députés du Parlement de Paris, la mandèrent à la compagnie par une lettre

1. Sur l'affaire des prisonniers d'État, délibérée au Parlement, voy. notre édition des *Mémoires de Mathieu Molé*, t. IV, p. 83.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qui y fut lue le 11. Cette nouvelle abattit extrêmement les partisans de M. le Prince; ils n'osèrent presque plus ouvrir la bouche, et les assemblées des chambres cessèrent de ce jour 11 d'octobre, pour ne recommencer qu'après la Saint-Martin. La nouvelle de Bordeaux fit que l'on ne proposa pas même la continuation du Parlement dans les vacations, ce qui n'eût pas manqué d'être résolu tout d'une voix sans cette considération.

L'avarice sordide et infâme d'Ondedéï couvrit et entretint le feu qui étoit sous la cendre. Montreuil [Mathieu], secrétaire de M. le prince de Conti, ce me semble, ou peut-être de M. le Prince, je ne m'en ressouviens pas précisément, et qui étoit un des plus jolis garçons que j'aie jamais connus, rallioit, par son zèle et par son application, tous les serviteurs de M. le Prince qui étoient dans Paris, et il en fit un corps invisible qui est assez souvent, en ces sortes d'affaires, plus à redouter que des bataillons. Comme j'étois fort bien informé de ses menées, j'en avertis la cour d'assez bonne heure, qui n'y donna aucun ordre[1]. J'en fus surpris, au point que je crus assez longtemps que le Cardinal en savoit plus que moi et qu'il l'avoit peut-être gagné. Comme je fus raccommodé avec M. le Prince, Montreuil, qui agissoit tous les jours ou plutôt toutes les nuits avec moi, me dit que c'étoit lui-même qui avoit gagné Ondedéï, en lui donnant mille écus par an, pour l'empêcher d'être chassé de Paris. Il y servit admirablement MM. les princes, et son activité, réglée par la conduite de Madame la Palatine et soutenue par Arnauld[2], par Viole et par Croissi, conserva toujours

1. Les *Instructions de Mazarin* signalent cependant très-souvent les licences de Paris et les personnes dangereuses à arrêter. Voy. les nos 40, 55, 57, 65, 69, 89, 90, 120, et à l'*Appendice* du t. III, les nos 124, 126 et 158.

2. Arnauld rendit, plus tard, à M. le Prince un grand service, dit

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

dans Paris un levain de parti qu'il n'est jamais sage de souffrir. Je m'aperçus même, en ce temps-là, que les grands noms, quoique peu remplis et même vides, sont toujours dangereux.

M. [Charles-Amédée de Savoie, duc] de Nemours étoit moins que rien pour la capacité; il ne laissa pas de faire figure et, en de certaines conjonctures, de nous incommoder[1]. Les Frondeurs ne pouvoient faire quitter le pavé à cette cabale que par une violence, qui n'est presque jamais honnête à des particuliers, et dont l'exemple de ce qui étoit arrivé chez Renard m'avoit fort corrigé. La petite finesse qui infectoit toujours la politique, quoique habile, de M. le cardinal Mazarin, lui donnoit du goût à laisser devant nos yeux, et comme entre lui et nous, des gens avec lesquels il se pût raccommoder contre nous-mêmes. Ces mêmes gens l'amusoient continuellement par des négociations; il les croyoit tromper à tous les instants par la même voie. Ce qui en arriva fut qu'il s'en forma et qu'il s'en grossit une nuée, dans laquelle les Frondeurs s'enveloppèrent eux-mêmes à la fin; mais ils y enflammèrent les exhalaisons et ils y forgèrent même des foudres.

Le Roi ne demeura que dix jours, en Guienne, après la paix; et M. le Cardinal, enflé de la réduction, ou pour parler plus proprement, de la pacification de cette province, ne songea qu'à venir couronner son triomphe par le châtiment des Frondeurs[2], qui s'étoient

Tallemant des Réaux (III, p. 93), durant sa prison, car ce fut lui qui eut l'adresse de négocier avec la Palatine, et c'est ce qui fut cause de la délivrance de M. le Prince.

Après des Barreaux, Arnauld fut le galant de Marion de l'Orme (p. 92), avant que Cinq-Mars ne commençât à faire galanterie avec elle.

1. Voy. les *Instructions de Mazarin*, relatives au duc de Nemours sous le n° 11, et *Appendice* du t. III, nos 158 et 175.

2. Voy. les *Instructions de Mazarin*, n° 118, à l'*Appendice*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

servis, se disoit-il, de l'absence du Roi pour éloigner Monsieur de son service, pour favoriser la révolte de Bordeaux, pour travailler à se rendre maîtres de la personne de MM. les princes. Voilà ce qu'il publioit à la cour; il faisoit dire, au même instant, à la Palatine qu'il avoit horreur de la haine que j'avois dans le cœur pour M. le Prince, et que je lui faisois faire tous les jours des propositions sur son sujet, qui étoient indignes non pas seulement d'un ecclésiastique, mais d'un chrétien. Il faisoit inspirer, un moment après, à Monsieur, par Béloy, qui étoit à lui quoique domestique de Monsieur, que je faisois de grandes avances vers lui pour me raccommoder à la cour; mais qu'elle ne pouvoit prendre aucune confiance en moi, parce qu'elle étoit très-bien informée que je traitois depuis le matin jusques au soir avec les partisans de M. le Prince. Je n'ignorois pas, devant même que la paix fût faite à Bordeaux, que le Cardinal n'oublioit rien pour me récompenser, en cette manière, de ce que j'avois fait dans l'absence de la cour pour le service de la Reine, avec une application incroyable, et, la vérité me force de le dire, avec une sincérité qui a peu d'exemple. Je ne parle pas du péril que je crois y avoir couru deux fois par jour, plus grand que dans des batailles. Faites réflexion, je vous supplie, ce que c'étoit pour moi que d'essuyer l'envie et de soutenir la haine d'un nom aussi odieux que l'étoit celui du Mazarin, dans une ville où il ne travailloit lui-même qu'à me perdre; auprès d'un prince, dont les deux qualités essentielles étoient d'avoir toujours peur et de ne se fier jamais à personne; et avec des gens qui mettoient leur intérêt à me ruiner, ou dont le caprice les portoit à la même conduite qu'ils eussent suivie s'ils en eussent eu le dessein.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

CHAPITRE XXII

MAZARIN SE SEPARE DES FRONDEURS ET REFUSE LE CARDINALAT AU COADJUTEUR.

Novembre 1650. — Mazarin éclate contre les Frondeurs. — Madame de Lesdiguières et le Coadjuteur. — Madame de Chevreuse, la Reine et les Frondeurs. — Madame de Rhodes et le Garde des Sceaux. — Proposition faite au Coadjuteur de s'unir au parti des princes prisonniers. — Alarmes des amis de Madame de Chevreuse. — Montrésor, Vitry, Bellièvre, Caumartin. — Le duc de Beaufort et Madame de Montbazon. — Caumartin engage Retz à demander le chapeau de Cardinal. — Nécessité de cette dignité pour le Coadjuteur. — Mazarin et Pancirole. — Haine du Pape et de Pancirole contre Mazarin. — Le Pape promet la promotion si le Coadjuteur obtient la nomination du Roi. — Éclat de la cour contre le Coadjuteur après la paix de Bordeaux. — Le Coadjuteur demande le Cardinalat. — La princesse de Rossanne. — Négociation à Rome et à Paris. — *Tout ce qui est interlocutoire paraît sage aux esprits irrésolus.* — Le duc d'Orléans. — Si le Cardinalat est refusé au Coadjuteur, il s'alliera avec le parti des princes prisonniers. — *On doit hasarder le possible toutes les fois que l'on se sent en état de profiter du manquement de succès.* — Madame de Bois-Dauphin et le Garde-des-Sceaux. — Madame de Chevreuse demande à le Tellier le Cardinalat pour le Coadjuteur. — Le Tellier en informe la cour. — Mazarin examinera cette demande lorsque le Roi sera à Fontainebleau. — Le Garde des Sceaux brigue secrètement le Cardinalat. — Proposition d'arrêter le duc d'Orléans. — Tentative d'évasion du château de Marcoussis par les princes prisonniers. — Il faut les transférer au Havre. — Le duc d'Orléans y consent. — Le comte d'Harcour prévôt de l'hôtel. — Estampe publiée sur cet événement. — Fourberie de Mazarin. — Il soumet au Conseil la demande du Coadjuteur relative au Cardinalat. — Opposition du Garde des Sceaux. — — *Cet homme n'est bon qu'à pendre!* — *Le Coadjuteur ne peut être que Cardinal ou chef de parti.* C'est à Mazarin à choisir. — *Il est moins imprudent d'agir en maître que de ne pas parler en sujet!* — Mazarin refuse avec apparat d'accorder le cardinalat au Coadjuteur. — Il lui offre des abbayes. — Retour du Roi à Paris. — Mazarin cherche à brouiller le Coadjuteur et Mademoiselle de Chevreuse. — Les ducs d'Aumale et de Nemours. — Tentative d'assassinat sur Retz. — Madame de Guémené, son orangerie destinée à y enfermer le Coadjuteur.

Je passai, sans balancer, dans tout le cours du siége de Bordeaux par-dessus toutes ces considérations (voyez

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

p. 280); je m'enveloppai dans mon devoir; et je vous puis dire, avec beaucoup de vérité, que je n'y fis pas un pas qui ne fût ce que l'on appelle d'un bon citoyen. Cette pensée, que je m'étois imprimée dans l'esprit, et l'aversion mortelle que j'avois à tout ce qui avoit la moindre apparence de girouetterie, m'eussent, je crois, conduit insensiblement par le chemin de la patience dans le précipice, s'il n'eût plu à M. le cardinal Mazarin de m'en arracher, comme par force, et de me rejeter malgré moi dans celui de la faction.

L'éclat qu'il fit après la paix de Bordeaux, et dans lequel il ne garda aucune mesure, me revint de tous côtés. Madame de Lesdiguières me fit voir une lettre de M. le maréchal de Villeroi, par laquelle il lui mandoit que je ferois très-sagement de me retirer et de ne pas attendre le retour du Roi. Le Grand Prévôt m'écrivit la même chose. Ce n'étoit plus un secret; et dès qu'une chose de cette nature n'a plus de forme de secret, elle est irrémédiable. Remarquez, je vous supplie, qu'il y a beaucoup de différence entre le secret et la forme du secret. J'ai observé, en plus d'une occasion, que ce n'est pas la même chose.

Madame de Chevreuse, qui conçut que j'aurois peine à me laisser opprimer tout à fait comme une bête, et qui eût souhaité avec passion que la Fronde n'eût pas quitté le service de la Reine[1], auprès de laquelle elle commençoit à retrouver beaucoup d'agrément, songea avec application à empêcher les suites que la conduite du Cardinal lui faisoit prévoir; et elle trouva

1. Cette préoccupation de Madame de Chevreuse de conserver les Frondeurs dans le parti de la Reine et de Mazarin, et les services que Madame de Chevreuse rendait à la cour se révèlent par les *Instructions de Mazarin*, nos 38, 44, 51, 66, et *Appendice* du t. III, nos 147, 153, 157, 158, 160, 163.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

beaucoup de secours pour son dessein dans les dispositions de la plupart de ceux de notre parti, qui n'en avoient aucune à retourner à celui de M. le Prince. Ils se joignirent presque tous à elle, non pas pour me persuader, car ils me faisoient justice et ils savoient comme moi qu'il eût été ridicule de m'endormir, mais pour détromper la cour, et pour faire connoître au Cardinal et la netteté de mon procédé et ses propres intérêts. Je me souviens d'un endroit de la lettre que Madame de Chevreuse lui écrivit. Après lui avoir exagéré tout ce que j'avois fait pour contenir le peuple, elle ajoutoit ces propres paroles : « Est-il possible « qu'il y ait des gens assez scélérats, pour vous oser « mander que le Coadjuteur ait eu commerce avec « ceux de Bordeaux? Je suis témoin que quand il étoit « votre ennemi déclaré, il avoit peine à garder les « mesures nécessaires avec leurs députés, et qu'un « jour je l'en grondois, parce qu'il me sembloit qu'il « étoit bon pour la Fronde de les ménager, et que je « lui reprochois qu'il étoit mieux avec ceux de Pro- « vence [1] : il me répondit que les Provençaux n'étoient « que frivoles, dont l'on peut quelquefois tirer parti, « et que les Gascons étoient toujours fous, avec les- « quels il n'y avoit jamais que des impertinences à « faire. » Madame de Chevreuse avoit raison, et elle me faisoit justice. Mais elle ne put jamais persuader au Cardinal de me la faire, soit qu'il fût trompé lui-même par le Garde des Sceaux et par le Tellier, comme Lyonne me l'a dit depuis, ou qu'il vouloit faire semblant de l'être, dans la vue et dans l'espérance de ne pas manquer l'occasion de me pousser.

Madame de Rhodes, de qui le bon homme Garde

1. Pour les affaires de Provence, voy. les *Instructions de Mazarin* à l'*Appendice*, n° 68.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

des Sceaux étoit beaucoup plus amoureux qu'elle ne l'étoit de lui, et qui étoit dans une grande liaison avec moi par le commerce de Mademoiselle de Chevreuse, trouvoit, dans la disposition où étoient les affaires, une manière bien ample à satisfaire son humeur, qui aimoit naturellement l'intrigue. Elle ne se brouilloit point avec le Garde des Sceaux en contribuant à me brouiller avec la cour, non pas par aucune pièce qu'elle me fît, elle n'étoit pas capable de perfidie, mais en entrant dans les moyens de m'en éloigner. Elle avoit toujours été assez amie de Madame de Longueville, et elle l'étoit encore beaucoup davantage de Madame la Palatine, qui la pressoit extrêmement de me faire des propositions pour la liberté de MM. les princes. Ces propositions, dont elle ne se cacha point à l'hôtel de Chevreuse, alarmèrent toute la cabale de ceux du parti, qui, ne regardant que leurs petits intérêts particuliers qu'ils trouvoient avec la cour, eussent été bien aises de ne s'en pas détacher. De ce nombre étoient Madame de Chevreuse, Noirmoutiers et Laigues. Le reste étoit subdivisé en deux bandes, dont les uns vouloient la sûreté et l'honneur du parti, qui sont toujours les véritables intérêts, comme M. de Montrésor, M. de Vitri, M. de Bellièvre, M. de Brissac, à sa mode paresseuse, M. de Caumartin. Les autres ne savoient proprement ce qu'ils vouloient, M. de Beaufort, Madame de Montbazon [1], et ne vouloient proprement rien à force de tout vouloir; et ces sortes d'esprits assemblent toujours, dans leur imagination, les contradictoires. Je disois à M. de Montbazon que je serois très-satisfait de sa femme, pourvu qu'il lui plût de

1. Sur madame de Montbazon et les autres Frondeurs à cette époque, voy. les *Instructions de Mazarin*, *Appendice* du t. III, nos 139 et 153.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ne changer d'idées que deux fois le jour entre M. le Prince et M. le Cardinal. Pour comble d'embarras, j'avois affaire à Monsieur, qui étoit un des hommes du monde le plus foible, et tout ensemble le plus défiant et le plus couvert. Il n'y a que l'expérience qui puisse faire concevoir à quel point l'union de ces deux qualités dans un même homme rend son commerce difficile et épineux.

Comme j'étois fort résolu à ne point prendre de parti que de concert avec tous ceux avec lesquels j'étois unis, je fus bien aise de m'en expliquer à fond avec eux; et tous, par différents intérêts, conclurent au même avis, qui leur fut toutefois inspiré habilement et finement par Caumartin. Il y avoit longtemps qu'il combattoit l'opiniâtreté que j'avois de ne vouloir pas songer à la pourpre, et il m'avoit représenté plusieurs fois que la déclaration que j'avois faite sur ce sujet avoit été plus que suffisamment remplie et soutenue, par le désintéressement que j'avois témoigné en tant et en tant d'occasions; qu'elle ne devoit et ne pouvoit avoir lieu tout au plus que pour le temps de la guerre de Paris, sur laquelle je pouvois avoir pris quelque fondement de parler et d'agir ainsi; qu'il ne s'agissoit plus de cela; qu'il ne s'agissoit plus de la défense de Paris; qu'il ne s'agissoit plus du sang du peuple; que la brouillerie qui étoit présentement dans l'État étoit proprement une intrigue de cabinet entre un prince du sang et un ministre, et que la réputation qui, dans la première affaire, consistoit dans le désintéresssement, tournoit en celle-ci sur l'habileté; qu'il y alloit de passer pour un sot ou pour un habile homme; que M. le Prince m'avoit cruellement offensé par l'accusation qu'il avoit intentée contre moi; que je l'avois outragé par sa prison; que je voyois par le

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

procédé du Cardinal avec moi, qu'il étoit aussi blessé des services que je rendois à la Reine qu'il l'avoit été de ceux que j'avois rendus au Parlement; que ces considérations me devoient faire comprendre la nécessité où je me trouvois de songer à me mettre à couvert du ressentiment d'un prince et de la jalousie d'un ministre, qui pouvoient à tous les instants s'accorder ensemble; qu'il n'y avoit que le chapeau de cardinal qui pût m'égaler à l'un ou à l'autre par la dignité, et que la mitre de Paris ne pouvoit, avec tous ses brillants, faire cet effet, qui est toutefois nécessaire pour se soutenir, particulièrement dans les temps calmes, contre ceux auxquels la supériorité du rang donne presque toujours autant de considération et de force que de pompe et d'éclat.

Voilà ce que M. de Caumartin et ceux qui m'aimoient véritablement me prêchoient depuis le soir jusques au matin, et ils avoient raison : car il est constant que si M. le Prince et M. le Cardinal se fussent réunis, et qu'ils m'eussent opprimé par leur poids, ce qui paroissoit désintéressement dans le temps que je me soutenois, eût passé pour duperie en celui où j'eusse été abattu. Il n'y a rien de si louable que la générosité, mais il n'y a rien qui se doive moins outrer. J'en ai cent et cent exemples. Caumartin, par amitié, et le président de Bellièvre, par intérêt de ne me pas laisser tomber, m'avoient assez ébranlé, au moins quant à la spéculation, depuis que je m'étois aperçu que je me perdois à la cour même par mes services; mais il y a bien loin d'être persuadé à l'être assez pour agir dans les choses qui sont contre notre inclination. Lorsque l'on se trouve en cet état, que l'on peut appeler mitoyen, l'on prend les occasions, mais on ne les cherche pas. La fortune m'en présenta deux en

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

six semaines ou tout au plus deux mois devant que la cour revînt de Guienne. Il est nécessaire de les reprendre de plus haut.

M. le cardinal Mazarin avoit été autrefois secrétaire de Pancirole, nonce extraordinaire pour la paix d'Italie; il avoit trahi son maître, et il fut convaincu d'avoir rendu compte de ses dépêches au gouverneur de Milan. Le pape Innocent m'en a dit le détail qui vous ennuieroit. Pancirole, ayant été créé cardinal et secrétaire d'État de l'Église, n'oublia pas la perfidie de son secrétaire, à qui le pape Urbain avoit donné le chapeau par les instances de M. le cardinal de Richelieu, et il n'aida pas à adoucir l'aigreur envenimée que le pape Innocent conservoit contre lui depuis l'assassinat de l'un de ses neveux, dont il croyoit qu'il avoit été complice avec le cardinal Anthoine [Barberini][1]. Pancirole, qui crut qu'il ne lui pouvoit faire un déplaisir plus sensible que de me porter au cardinalat, le mit dans l'esprit du pape Innocent, qui agréa qu'il prît commerce avec moi. Il se servit pour cet effet du vicaire général des Augustins, qui lui étoit très-confident et qui passoit à Paris pour aller en Espagne. Il me donna une lettre de lui; il m'expliqua sa créance, il m'assura que si j'obtenois la nomination, le Pape feroit la promotion sans aucun délai[2]. Ces offres ne firent pas que je me résolusse à la demander, ni même à la prendre; mais elles firent que quand les autres

1 Cette même historiette relative au neveu du Pape, et les prétendues causes des bonnes grâces du cardinal Anthoine pour Mazarin se trouvent reproduites dans un libelle du temps. Voy. *Choix de Mazarinades*, t. I, p. 249, collection de la *Société de l'histoire de France*.

2. L'exactitude de cette partie des Mémoires du Coadjuteur est confirmée par les *Instructions de Mazarin* relative à l'affaire du cardinalat. Voy. à l'*Appendice* du t. III, n° 150. Mazarin ajoutait : le Coadjuteur a promis au Pape de me sacrifier. Voy. le n° 153.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

considérations que je vous ai rapportées ci-dessus tombèrent sur le point de l'éclat que la cour fit contre moi, après la paix de Bordeaux, je m'y laissai emporter sans comparaison plus facilement que je n'eusse fait si je ne me fusse cru assuré de Rome; car l'une des raisons qui me donnoit autant d'aversion à la prétention du chapeau étoit la difficulté de fixer la nomination[1], parce qu'elle peut toujours être révoquée; et je ne sache rien de plus fâcheux, en ce que la révocation met toujours le prétendant au-dessous de ce qu'il étoit devant que d'avoir prétendu; elle a aveuglé la Rivière, qui étoit méprisable par lui-même, et il est certain qu'elle nuit à proportion de l'élévation.

Quand je fus persuadé que je devois penser au chapeau, je serrai les mesures que j'avois jusque-là plutôt reçues que prises. Je dépêchai un courrier à Rome, je renouvelai les engagements; Pancirole me donna toutes les assurances imaginables. Je trouvai même une seconde protection qui ne m'y fut pas inutile. Madame la princesse de Rossanne étoit depuis peu raccommodée avec le Pape, dont elle avoit épousé le neveu, après avoir été mariée, en premières noces, au prince de Sulmone. Elle étoit fille et héritière de la maison des Aldobrandins, avec lesquels la mienne a eu dans tous les temps, en Italie, beaucoup d'union et beaucoup d'alliances. Elle se joignit pour mes intérêts à Pancirole, et vous en verrez le succès.

Comme je ne m'endormois pas du côté de Rome, Caumartin ne s'endormoit pas du côté de Paris. Il donnoit tous les matins à Madame de Chevreuse quelque nouvelle couleur de mon accommodement avec MM. les princes, « qui nous perdra tous (ce disoit-il) « en nous entraînant dans un parti dont le ressenti-

1 Mots effacés : « ou plutôt le succès de la nomination. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

« ment sera toujours plus à craindre que la recon-
« noissance à espérer. » Il insinuoit tous les soirs à Monsieur le peu de sûreté qu'il y avoit à la cour et les inconvénients que l'on trouveroit avec les princes; et il employoit fort habilement la maxime qui ordonne de faire voir à ceux qui sont naturellement foibles toutes sortes d'abîmes, parce que c'est le vrai moyen de les obliger à se jeter dans le premier chemin que l'on leur ouvre. M. de Bellièvre, qui, de concert avec moi, entretenoit une correspondance très-particulière avec Madame de Montbazon, lui donnoit à tous moments, sur le même principe, des frayeurs de l'infidélité de la cour, et il lui faisoit, en même temps, des images affreuses du retour dans la faction. Toutes ces différentes espèces, qui se brouilloient les unes dans les autres, cinq ou six fois par jour, formèrent presque tout d'un coup, dans tous les esprits, l'idée de se défendre de la cour par la cour même, et de tenter au moins de diviser le cabinet devant que de se résoudre à rentrer dans la faction.

J'ai déjà remarqué, en quelque endroit de cet ouvrage, que tout ce qui est interlocutoire paroît sage aux esprits irrésolus, parce que leur inclination les portant à ne point prendre de résolution finale, ils flattent d'un beau titre leur propre sentiment. Caumartin trouva cette facilité dans le tempérament des gens à qui il avoit affaire, et il leur fit naître à eux-mêmes, presque imperceptiblement, la pensée qu'il leur vouloit effectivement inspirer. Monsieur faisoit en toutes choses comme font la plupart des hommes quand ils se baignent : ils ferment les yeux en se jetant dans l'eau. Caumartin, qui connoissoit son humeur, me conseilla, et très à propos, dès qu'il m'eût résolu à pousser au cardinalat, de les lui tenir tou-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

jours ouverts par des peurs modérées mais successives [1], et entre lesquelles je ne laissasse guère d'intervalle. J'avoue que cette pensée ne m'étoit pas venue dans l'esprit, et que comme le défaut de Monsieur étoit la timidité, j'avois toujours cru qu'il étoit bon de lui inspirer incessamment la hardiesse. Caumartin me démontra le contraire, et je me trouvai très-bien de son avis, non pas seulement à l'égard de mes intérêts particuliers, mais pour son service à lui-même, par la raison que je vous ai marquée ci-dessus. Il seroit ennuyeux de vous raconter par le détail les tours qu'il donna à cette intrigue, dans laquelle il est vrai que, bien que je fusse persuadé que la pourpre m'étoit absolument nécessaire, je n'avois pas toute l'activité requise, par un reste de scrupule assez impertinent. Il réussit enfin, et au point que Monsieur crut qu'il étoit de son honneur et de son intérêt de me procurer le chapeau ; que Madame de Chevreuse ne douta point qu'elle ne fît autant pour la cour que pour moi, en rompant ou du moins en retardant les mesures que l'on me pressoit de prendre avec MM. les princes; que Madame de Montbazon fut ravie d'avoir de quoi se faire valoir des deux côtés, les négociations des uns donnant toujours du poids à celles des autres; et que M. de Beaufort, que le président de Bellièvre piqua de reconnoissance, se piqua aussi d'honneur de me rendre, au moins en ce qu'il pouvoit touchant le cardinalat, ce que je lui avois effectivement donné touchant la surintendance des mers. Nous jugions bien qu'avec tout ce concours, le coup ne seroit pas sûr, mais nous le tenions possible, vu l'embarras où le Cardinal se trouveroit; et l'on

1. Mazarin avait sur le caractère du duc d'Orléans la même opinion que le Coadjuteur et Caumartin. Il chargea donc le Tellier d'inspirer à S. A. R. des peurs vives et permanentes. Voy. *Instructions de Mazarin, Append.* du t. III, n° 162.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

doit hasarder le possible toutes les fois que l'on se sent en état de profiter même du manquement de succès. Il étoit tout à fait de mon intérêt de mener mes amis à M. le Prince en cas que je prisse son parti, et le peu d'inclination, ou pour parler plus véritablement, l'aversion qu'ils avoient tous, et les subalternes particulièrement, à y aller, n'y pouvoit être plus naturellement conduite que par un engagement d'honneur qu'ils prissent avec moi, sur un point où la manière dont j'avois agis pour leurs intérêts les déshonoreroit, s'ils ne couvroient aussi à leur tour ma fortune.

Voilà proprement ce qui me détermina à courir la chance, et, sans comparaison, davantage que les autres raisons que j'ai déjà alléguées, parce que, dans le fond, je ne fus jamais persuadé que le Cardinal se pût résoudre, je ne dis pas à me donner le chapeau, mais même à le laisser tomber sur ma tête. C'étoit le terme de Caumartin, et dont il disoit que le Mazarin étoit capable, quoique contre son intention. Nous n'oubliâmes pas de cerner, autant que nous pûmes, le Garde des Sceaux par Madame de Rhodes, afin qu'il ne nous fît pas au moins tout le mal que ses manières nous donnoient lieu d'en appréhender. Mais comme l'union de Madame de Rhodes avec Mademoiselle de Chevreuse, avec Caumartin et avec moi l'avoit fâché, il n'avoit plus à beaucoup près tant de confiance en elle. Il s'étoit adonné à une petite madame de Bois-Dauphin [1]; il joua Madame de Rhodes, et il ne lui dit que justement ce qu'il falloit pour m'empêcher de prendre les précautions nécessaires contre ses atteintes.

Toutes les dispositions dont je vous viens de parler

1. Le cardinal de Retz a fait quelques couplets contre le Garde des Sceaux et Madame de Bois-Dauphin, que l'on trouve dans le *Recueil de Maurepas*, aux manuscrits de la Bibliothèque Impériale.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

étant prises, Madame de Chevreuse ouvrit la tranchée, ce qu'elle étoit capable de faire au-dessus de tous les hommes que j'ai jamais connus. Elle dit au Tellier : qu'il ne pouvoit ignorer les cruelles injustices que l'on m'avoit faites, et qu'elle ne vouloit pas aussi lui céler le juste ressentiment que j'en avois; que l'on publioit à la cour qu'elle venoit avec la résolution de me perdre, et que je disois, assez publiquement dans Paris, que je me mettois en état de me défendre; qu'il voyoit comme elle que le parti de M. le Prince, qui n'étoit pas mort, quoiqu'il parût endormi, ne manqueroit pas de se réveiller à cette lueur, qui commençoit à lui donner de grandes espérances; qu'elle savoit de science certaine que l'on me faisoit des partis immenses; que la plupart de mes amis étoient déjà gagnés; que ceux qui tenoient encore bon comme elle, Noirmoutiers, Laigues, ne savoient que me répondre quand je leur disois : « Qu'ai-je fait? quel crime ai-je commis? où est ma sûreté, je ne dis pas ma récompense? » Que jusque-là je ne m'étois que plaint, parce que l'on m'amusoit; mais qu'étant à la Reine au point qu'elle y étoit et amie véritable du Cardinal, elle ne pouvoit pas lui céler que l'on ne pouvoit plus amuser l'amuseuse, et que l'amuseuse même commençoit fort à douter de son pouvoir, au moins sur ce point; que je m'expliquois peu, mais que l'on voyoit bien à ma contenance que je sentois ma force; que je me relevois à la proportion des menaces; qu'elle ne savoit pas précisément où j'en étois avec Monsieur [1], mais qu'il lui

1. Mazarin paraît avoir ménagé avec beaucoup d'attention le duc d'Orléans pendant toute l'année 1650 (Voy. les *Instructions*, n° 123), de crainte surtout que les Frondeurs ne cherchassent à lui nuire dans l'esprit de S. A. R.. Voy. l'*Appendice* du t. III, paragraphes 137, 139, 147, 152.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

avoit dit, depuis deux jours, que jamais homme n'avoit servi plus fidèlement le Roi, et que la conduite que la cour prenoit à mon égard étoit d'un pernicieux exemple. Que M. de Beaufort avoit juré devant tout ce qui étoit dans l'antichambre de Monsieur, la veille, que si l'on continuoit encore huit jours durant à agir comme l'on faisoit, il commenceroit à se préparer à soutenir un second siége dans Paris, sous les ordres de Son Altesse Royale; et que j'avois répondu : « Ils ne sont « pas en état de nous assiéger, et nous sommes en « état de les combattre. » Qu'elle ne se pouvoit pas figurer que ces sortes de discours se fissent à deux pas de Monsieur, si ceux qui les faisoient n'étoient bien assurés de ses intentions; que celles qui lui paraissoient à elle être dans nos esprits et même dans nos cœurs, n'étoient pas mauvaises dans le fond; que nous nous croyions outragés à la vérité par le Cardinal, ou plutôt par Servien, mais que la considération de la Reine étoufferoit en moins d'un rien ce ressentiment, si la défiance ne l'envenimoit; que c'étoit à quoi il falloit remédier. Vous voyez la chute du discours qui tomba, incontinent après, sur le chapeau. La contestation fut vive.

Le Tellier refusa d'en faire la proposition à la cour; Madame de Chevreuse le chargeant des conséquences, il y consentit, à condition que Madame de Chevreuse en écriroit de son côté, et mandât qu'elle l'y avoit comme forcé. La cour reçut ces agréables dépêches comme elle étoit en chemin à son retour de Bordeaux, et le Cardinal en remit la réponse à Fontainebleau[1].

1. En lisant les *Instructions de Mazarin* à le Tellier en réponse à la demande faite du cardinalat pour le Coadjuteur, par ce secrétaire d'État et par Madame de Chevreuse, on peut se convaincre de la véracité des *Mémoires de Retz*. Voy. les *Instructions*, n° 150. Le cardinal Mazarin en profita pour formuler ses plaintes contre le Coad-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Le Garde des Sceaux, qui ne vouloit nullement que je fusse Cardinal, parce qu'il vouloit l'être, et qui vouloit perdre le Mazarin, parce qu'il vouloit aussi être ministre, crut qu'il feroit coup double s'il faisoit voir à Monsieur que son avis n'étoit pas qu'il exposât sa personne au caprice du Mazarin, qui avoit témoigné si publiquement ne pas approuver la conduite que Monsieur avoit tenue dans l'absence de la cour. Comme il étoit persuadé qu'il étoit de mon intérêt que ce voyage se fît, parce qu'une déclaration de Monsieur présent pourroit beaucoup appuyer ma prétention, il s'imagina que je ne manquerois pas de le conseiller; et qu'ainsi il lui feroit sa cour aux dépens du Cardinal et aux dépens même du Coadjuteur, en marquant à Son Altesse beaucoup plus d'égards et beaucoup plus de soins pour sa personne; que lui, au reste, jouoit ce personnage à jeu sûr, car il en faisoit faire la proposition par Frémont, secrétaire des commandements de Monsieur, l'homme de toute sa maison du caractère le plus propre à être désavoué.

Comme je connoissois parfaitement le personnage, qui n'étoit pas trop fin et qui étoit d'ailleurs assez de mes amis, je connus, dès le premier mot que je lui tirai de la bouche, qu'il avoit été sifflé; et je me résolus de parler comme lui, tant pour ne point donner dans le panneau qui m'étoit tendu par l'endroit que Monsieur avoit le plus foible, que parce que, dans la vérité, j'appréhendois pour sa personne. Tous mes amis se moquoient de moi sur cet article, ne pouvant seulement s'imaginer, qu'en l'état où étoit le royaume, l'on osât penser à l'arrêter; mais j'avoue que je ne me

juteur, qu'il regardait comme un homme toujours disposé à mal faire, et il désirait que Madame de Chevreuse le dissuadât du projet d'obtenir le chapeau.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pouvois rassurer sur ce point, et que bi n que je visse très-clairement que mon intérêt étoit qu'il allât à Fontainebleau, et qu'il l'étoit en plus d'un sens, je ne me pus jamais résoudre à le lui conseiller, parce qu'il me sembloit, et qu'il me semble encore, que si l'on eût été assez hardi pour cela à la cour, le Cardinal eût pu trouver dans les suites des issues, pour le moins aussi sûres que celles qu'il pouvoit espérer par l'autre voie. Je sais bien que ce coup eût fait une commotion générale dans les esprits, je sais bien que le parti de MM. les princes, joint avec les Frondeurs, en eût pris d'abord autant de force que de prétexte ; mais je sais bien aussi que Monsieur et MM. les princes étant arrêtés, le parti contraire à la cour n'ayant plus à sa tête que leurs noms, dont on eût tous les jours affoibli la considération, parce que chacun s'en fût voulu servir à sa mode, on se fût bientôt divisé, on fût devenu populaire, ce qui eût été un grand malheur pour l'État, mais qui étoit toutefois d'une nature à n'être pas prévue par le Mazarin, et à ne pouvoir, par conséquent, lui servir de motif pour l'empêcher d'entreprendre sur la liberté de Monsieur. Sur le tout, je fus tout seul de mon avis en ce temps-là, et si seul, que j'en avois quelque sorte de honte.

J'ai su depuis que je n'avois pas tout à fait tort, et M. de Lyonne me dit à Saint-Germain, un an ou deux devant qu'il mourût, que Servien l'avoit proposé au Cardinal deux jours devant qu'il arrivât à Fontainebleau, en présence de la Reine ; que la Reine y avoit consenti de tout son cœur ; et que le Mazarin avoit rejeté la proposition comme folle. Ce qui est vrai, est que l'appréhension que j'en eus ne parut fondée à personne, et qu'elle fut même interprétée en un autre sens ; l'on crut qu'elle n'étoit qu'un prétexte de celle que je pou-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

vois avoir apparemment, que Monsieur ne se laissât gagner par la Reine. Je connoissois la portée de sa foiblesse, et j'avois beaucoup de raisons pour être convaincu qu'elle n'iroit pas jusque-là. Mais ce qui m'étonna, fut que bien que Frémont eût essayé, comme je vous ai déjà dit, de lui faire peur du voyage de la cour, il n'en fut point du tout touché; et je me souviens qu'il dit à Madame, qui balançoit un peu : « Je ne « l'aurois pas hasardé avec le cardinal de Richelieu, « mais il n'y a point de péril avec Mazarin. » Il ne laissa pas de témoigner au Tellier, adroitement et sans affectation, plus de bonnes dispositions qu'à l'ordinaire pour la cour et pour le Cardinal en particulier. Il affecta même, de concert avec moi, de ralentir un peu le commerce que j'avois avec lui, et il résolut, par mon avis, de consentir à la translation de MM. les Princes au Havre-de-Grâce [1], que je sus, la veille qu'il partit, lui

1. Les documents suivants paraissent confirmer ce passage des Mémoires de Retz. Les ordres envoyés par la Reine, à cette époque, au sujet des Princes, sont en grande partie écrits de sa main, et presque tous en chiffres.

I.

La Royne prie M. le Tellier de déchiffer cecy lui-même.

« Monsieur le Tellier, je vous fais cette lettre, qui est le véritable subject de l'envoy de ce courrier, pour vous dire que si, à son arrivée, les ordres que j'ay envoyés par la Tivolière de transférer au Havre les princes prisonniers n'auroient pas esté exécutés, et que vous vissiez qu'il y eût péril que mon frère le duc d'Orléans, à l'instigation des personnes qui l'approchent, les voulût faire ramener à la Bastille, ou que leur conduite au Havre fût tirée en longueur, ce qui eschaufferoit et rendroit plus dangereuses les pratiques et caballes qui se font, en divers lieux, pour leur liberté; mon intention est que vous vous serviez de toutes raisons possibles pour disposer mondit frère de trouver bon qu'on les conduise au Havre, dans le plus de bref délay. Mais si vous ne pouvez l'obliger à y donner les mains promptement, je désire qu'après avoir communiqué ces lettres à M. le Garde des Sceaux et concerté avec lu

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

devoir être proposée par la Reine à Fontainebleau. Je ne me ressouviens plus d'où je tenois ce secret, mais je sais bien que j'en fus informé à n'en pouvoir douter. Il étonna Monsieur jusqu'au point de le faire balancer au voyage, parce que le murmure qui s'étoit élevé au consentement qu'il avoit donné pour Marcoussy, lui faisoit appréhender celui qu'il prévoyoit encore plus grand et plus infaillible sur le Havre. Mon avis fut que s'il prenoit le parti d'aller à la cour, il ne devoit s'opposer à la translation qu'autant qu'il seroit nécessaire

bien ponctuellement les précautions dont il faudra user, vous écriviez au sieur de Bar de partir sans délai et de conduire les princes au Havre, vous servant, à cet effet, du billet ci-joint que j'escrips audit de Bar, par lequel je luy mande de faire tout ce que vous luy direz ou escrirez, en envoyant, en même temps, les ordres nécessaires pour cela à ceux qui commandent l'escorte, par le moyen des blancs signés de M. de Guénégaud, dont je présuppose que vous vous serez bien asseurez.

« Je m'asseure, qu'exécutant ce que dessus, il y a deux précautions principales à prendre. La première dans l'ordre qui sera donné aux troupes de l'escorte, qu'elles y satisferont sans defférer à tout autre qui pourrait leur être envoyé au contraire, antérieur ou postérieur, de quelque personne que ce puisse estre, sans exception; la seconde, que ma cousine la duchesse d'Aiguillon sorte de Paris quelques heures auparavant, pour quelques jours, afin d'éviter les entreprises qu'on pourroit faire sur sa personne, pour l'obliger à escrire à Sainte-Maure de ne pas recevoir Bar et lesdits princes, ne luy représentant point le péril qu'il y peut avoir pour elle jusques à ce qu'on ait en main les advis qu'elle aura donnés audit Sainte-Maure. Je ne vous parle pas des autres précautions qu'on avoit résolu de prendre, comme de loger en des lieux bien sûrs, faire venir à la rencontre M. le comte d'Harcourt et autres, me reposant entièrement sur votre prévoyance et affection, dans une rencontre si importante. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Tellier, en sa sainte garde. Escrit à Bourg, le 12 septembre 1650.

« Ce que dessus est mon intention.

« ANNE. »

II.

« Monsieur de Bar, ayant eu advis que le séjour des princes à Marcoussy et le dessein qu'il s'étoit publié de les conduire de là au

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pour donner plus d'agrément au consentement qu'il y donneroit. Vous avez vu ci-dessus les raisons pour lesquelles j'étois persuadé qu'il étoit dans le fond très-indifférent et à lui et aux Frondeurs, en quel lieu fussent MM. les princes, parce que la cour étoit également maîtresse de tous. Si elle eût su ce que M. le Prince

Havre, a donné lieu à une assemblée de quatre cents gentilshommes vers Sens, et à une autre en Normandie, pour tenter de les mettre en liberté durant leur marche, je vous escris cette lettre de ma main pour vous dire que mon intention est que vous ne laissiez point sortir lesdits princes de Marcoussy, jusques à ce que je sois de retour par delà et que je puisse moi-même donner de tels ordres que le transport puisse être fait en toute sûreté. De quoy mé reposant entièrement sur votre affection et fidélité, dont j'ay chaque jour des marques si signalées, je me contenterai de vous asseurer que je ne seray point satisfaite que je ne vous en aye témoigné ma gratitude, par quelques effets proportionnés aux services que vous me rendez et à l'État. Priant Dieu, ce pendant, qu'il vous ait en sa sainte garde.

« ANNE. »

III.

Monsieur de Bar, envoyant mes ordres et mes intentions au sieur le Tellier sur le sujet des princes prisonniers que j'ay commis à votre garde, je vous escris ce mot de ma main, pour vous dire que vous suiviez et exécutiez, sans difficulté, tout ce généralement que ledit sieur le Tellier vous dira ou escrira de ma part : et m'en reposerai entièrement sur votre fidélité et affection, dont j'ai vu déjà de si bonnes preuves. Asseurez-vous du souvenir et de la reconnoissance que j'en veux avoir. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte guarde. Escrit à Bourg ce 12 septembre 1650.

« ANNE. »

IV.

« Monsieur de Bar, je ne vous escrit ce mot de ma main que pour vous dire que si le sieur le Tellier vous dit de ma part qu'il faut ramener les princes au bois de Vincennes, vous exécutiez la chose sans delay, nonobstant l'ordre que je vous avois ci-devant envoyé de les conduire au Havre. Je m'asseure que vous et luy prendrez si bien vos mesures et vos précautions, qu'il n'arrivera point d'inconvénient dans ce transport. Soyez certain, cependant, de mon affection et de ma reconnoissance, au plus haut point qu'il s'en peut. Et je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Bar, en sa sainte garde.

« ANNE. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

m'a dit depuis, qui est que si on ne l'eût tiré de Marcoussy il s'en seroit immanquablement sauvé par une entreprise qui étoit sur le point d'éclore [1], je ne m'étonnerois pas que le Cardinal eût eu impatience de l'en faire sortir; mais comme il l'y croyoit fort en sûreté, je n'ai jamais pu concevoir la raison qui le pouvoit obliger à une action qui ne lui servoit de rien et qui aigrissoit contre lui tous les esprits. Je l'ai demandé depuis au Tellier, à Servien, à Lyonne, et il ne m'a pas paru qu'ils en sussent eux-mêmes une bonne.

Cette translation tenoit toutefois si fort au cœur de M. le cardinal Mazarin, que nous sûmes, après, qu'il fut transporté de joie quand il trouva, à Fontainebleau, que Monsieur n'en étoit pas si éloigné qu'il le pensoit, et que sa joie avoit éclaté jusqu'au ridicule, quand on lui eut mandé de Paris que les Frondeurs étoient au désespoir de cette translation, car nous le jouâmes très-bien, nous l'ornâmes de toutes les couleurs; l'on vit deux jours après une stampe sur le Pont-Neuf et dans les boutiques des graveurs, qui représentoit M. le comte d'Harcourt, armé de toutes pièces, menant en triomphe M. le Prince. Vous ne pouvez croire l'effet que cette stampe, dont l'original n'étoit que trop vrai, pour l'honneur du comte d'Harcourt, qui fit le prévôt en cette occasion; vous ne sauriez, dis-je, vous imaginer la commisération qu'elle excita parmi le peuple.

1. Pendant que les princes étaient au château de Marcoussy, le mestre de camp Arnauld, « digne de son nom par son esprit et son courage, fit fabriquer un bateau de cuir bouilli, qui, roulé comme une toile, se transportait facilement dans une voiture. Ce bateau, mis pendant la nuit sur l'étang de Marcoussy et conduit par Arnauld au pied des murs du château, devait recevoir M. le Prince, qu'un gros corps de cavalerie rassemblé dans les environs eût ensuite escorté jusqu'à Stenay. La translation inopinée des princes au Havre-de-Grâce déjoua ce projet. » (Comte de Saint-Aulaire, *Histoire de la Fronde.*)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Nous tirâmes Monsieur du pair, parce que du moment qu'il fut revenu de Fontainebleau, nous publiâmes et qu'il avoit fait ses efforts pour empêcher la translation, et qu'il n'y avoit donné les mains à la fin que parce qu'il ne se croyoit pas lui-même en sûreté. Il faut avouer que l'on ne peut mieux jouer son personnage qu'il le joua à Fontainebleau. Il n'y fit pas un pas qui ne fût digne d'un fils de France; il n'y dit pas une parole qui en dégénérât; il parla sagement, fermement, honnêtement. Il n'oublia rien pour faire sentir à la Reine la vérité, il n'omit rien pour la faire connoître au Cardinal; quand il vit qu'il étoit tombé en sens réprouvé, il se tira d'affaire habilement. Il revint à Paris, et il me dit en descendant de carrosse ces propres mots : « Madame de Chevreuse a été repoussée à la « barrière sur votre sujet, et le Cardinal m'a traité, sur « le même article, du haut en bas, comme sur tous « les autres. J'en suis ravi; ce misérable nous auroit « amusés et nous auroit tous fait périr avec lui : il « n'est bon qu'à pendre. »

Voici ce qui s'étoit passé à la cour sur mon sujet. Madame de Chevreuse dit à la Reine et au Mazarin tout ce qu'elle avoit vu de ma conduite pendant l'absence du Roi, et ce qu'elle avoit vu étoit assurément un tissu de services considérables, que j'avois rendus à la Reine. Elle retomba ensuite sur les injustices que l'on m'avoit toujours faites, sur le mépris que l'on m'avoit témoigné quelquefois et sur les justes sujets de méfiance que je ne pouvois pas m'empêcher de prendre à chaque instant. Elle conclut par la nécessité de les lever, et par l'impossibilité d'y réussir que par le chapeau. La Reine s'emporta, le Cardinal s'en défendit, non pas par le refus, parce qu'il me l'avoit offert trop souvent; mais par la proposition du délai,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qu'il fonda sur la dignité de la conduite d'un grand monarque qui ne doit jamais être forcé. Monsieur, venant à la charge pour soutenir Madame de Chevreuse, ébranla, au moins en apparence, le Mazarin, qui lui voulut marquer, au moins par ces paroles, le respect et la considération qu'il avoit pour lui. Madame de Chevreuse, qui vit qu'on parlementoit, ne douta point du succès de la capitulation, et d'autant moins que la Reine, à qui le Cardinal avoit donné le mot, se radoucit beaucoup et dit même qu'elle donnoit à Monsieur tout son ressentiment et qu'elle feroit ce que le conseil jugeroit raisonnable. Ce conseil, qui étoit un nom spécieux, fut réduit à M. le Cardinal, à M. le Garde des Sceaux, au Tellier et à Servien.

Monsieur se moqua de cet expédient, jugeant très-sagement qu'il n'étoit proposé que pour me faire refuser la nomination par les formes. Laigues, qui étoit très-grossier, se laissa enjoler par le Mazarin, qui lui fit croire que ce moyen étoit nécessaire pour vaincre l'opiniâtreté de la Reine. Madame de Chevreuse, à qui j'avois mandé que cette scène étoit ridicule, m'écrivit qu'elle voyoit les choses de plus près que moi. Le Cardinal proposa l'affaire au conseil, et il conclut sa proposition par une prière très-humble qu'il fit à la Reine de condescendre à la demande de M. le duc d'Orléans et à ce que le mérite et les services de M. le Coadjuteur demandoient encore avec plus d'instance : ce furent ses propres paroles. Elles furent relevées avec une hauteur et une fermeté que l'on ne trouve pas souvent dans les conseils, quand il s'agit de combattre les avis des premiers ministres. Le Tellier et Servien se contentèrent de ne pas lui applaudir, mais le Garde des Sceaux lui perdit tout respect : il l'accusa de prévarication et de foiblesse, il mit un genou en terre

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

devant la Reine pour la supplier, au nom du Roi son fils, de ne pas autoriser, par un exemple qu'il appela funeste, l'insolence d'un sujet qui vouloit arracher les grâces l'épée à la main [1]. La Reine fut émue, le pauvre M. le Cardinal eut honte de sa mollesse et de sa trop grande bonté, et Madame de Chevreuse et Laigues eurent tout sujet de reconnoître que j'avois bien jugé et qu'ils avoient été cruellement joués. Il est vrai que j'en avois aussi donné, pour ma part, une occasion très-belle et très-naturelle. J'ai fait beaucoup de sottises en ma vie, voici à mon sens la plus signalée.

J'ai remarqué plusieurs fois que quand les hommes ont balancé longtemps à entreprendre quelque chose, par la crainte de n'y pas réussir, l'impression qui leur reste de cette crainte fait, pour l'ordinaire, qu'ils vont trop vite dans la conduite de leur entreprise. Voilà justement ce qui m'arriva. J'avois eu toutes les peines du monde à me résoudre à prétendre au cardinalat, parce que la prétention sans la certitude du succès me

1. Les *Mémoires de Madame de Motteville* (édition de M. Riaux, t. III, p. 235) racontent ainsi qu'il suit la demande du cardinalat faite par le Coadjuteur, et l'opposition du garde des sceaux Châteauneuf :

« Madame de Chevreuse, étant à Fontainebleau, protesta des bonnes intentions du Coadjuteur, et assura à Mazarin qu'il vouloit être tout à fait de ses amis, pourvu qu'il le fît cardinal... Le garde des sceaux de Châteauneuf, qui pendant tout le voyage avoit fait la figure d'un bon serviteur du Roi, fit conseiller à Mazarin d'arrêter le duc de Beaufort et le Coadjuteur, disant, malgré l'extrême liaison qu'il avoit avec eux, que ces deux hommes seroient toujours pernicieux au repos de l'État. Mais le cardinal n'osa se fier en lui. Il avoit eu d'étranges relations des Frondeurs par les créatures des princes, qui l'en vouloient détacher. Son cœur étoit ulcéré contre eux, et son mécontentement fit croire que Madame de Chevreuse ne put porter au Coadjuteur que de lointaines espérances du chapeau qu'il désiroit. Le dépit qu'il en eut augmenta sa haine contre Mazarin. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

paroissoit au-dessous de moi. Dès que l'on m'y eut engagé, le reste de cette idée m'obligea, pour ainsi dire, à me précipiter de peur de demeurer trop longtemps en cet état, et au lieu de laisser agir Madame de Chevreuse auprès du Tellier, comme nous l'avions concerté, je lui parlai moi-même deux ou trois jours après elle, et je lui dis familièrement et en bonne amitié que j'étois bien fâché que l'on m'eût réduit, malgré moi, dans une condition où je ne pouvois plus être que chef de parti ou cardinal, que c'étoit à M. Mazarin à opter. M. le Tellier rendit un très-fidèle compte de cet apophthegme, qui servit de thème à l'opinion de M. le Garde des Sceaux. Il le devoit assurément laisser prendre à un autre, après l'obligation qu'il m'avoit et après les engagements qu'il avoit pris avec moi malgré moi-même[1]. Mais je confesse aussi qu'il y avoit bien de l'étourderie de mon côté de l'avoir donné. Il est moins imprudent d'agir en maître que de ne pas parler en sujet.

Le Cardinal ne fut pas beaucoup plus sage dans l'apparat qu'il donna au refus de ma nomination[2], que je ne l'avois été dans ma déclaration au Tellier. Il crut me faire beaucoup de tort en faisant voir au public que j'avois un intérêt, quoique j'eusse toujours fait

1. Les engagements pris à l'égard du Coadjuteur par le marquis de Châteauneuf, lors de sa nomination aux fonctions de Garde des Sceaux, sont rappelés ci-dessus, p. 229.

2. Mazarin ne se contenta pas de donner de l'éclat au refus du chapeau fait au Coadjuteur, il l'assaisonna encore d'accusations très-vives après avoir employé tous les moyens en son pouvoir pour empêcher au duc d'Orléans de venir solliciter la Reine en faveur de son ami le Coadjuteur. Voy. les *Instructions de Mazarin*, *Appendice* du t. III des *Mémoires*, nos 150, 153, 160. L'accusation de *républicain* fut aussi lancée contre le Coadjuteur, et plus souvent encore celle de *meschant homme*.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

profession de n'en point avoir. Il ne distinguoit pas les temps; il ne faisoit pas réflexion qu'il ne s'agissoit plus, comme disoit Caumartin, de la défense de Paris et de la protection des peuples, où tout ce qui paroît particulier est suspect; il ne me nuisit point par sa scène dans le public, où ma prétention paroissoit et fort ordinaire et fort nécessaire, et il m'engagea, par cette même scène, à ne pouvoir jamais recevoir de tempérament sur cette même promotion. Pour vous dire le vrai, il n'y en avoit point dont j'eusse été capable; mais enfin sa conduite, en cela, ne fut pas prudente, et le maréchal de Retz, mon aïeul, qui a passé pour le plus habile courtisan de son temps, disoit que l'une des plus nécessaires observations de la vie civile étoit celle de cacher, autant qu'il se peut, les refus que l'on est quelquefois obligé de faire à ceux que l'on peut craindre ou de qui l'on peut espérer.

Le Cardinal revint quelque temps après à Paris avec le Roi. Il offrit pour moi, à Madame de Chevreuse, Orcan, Saint-Lucien, le payement de mes dettes, la charge de grand aumônier, et il ne tint pas à elle et à Laigues que je n'en prisse le parti. Je l'aurois refusé s'il y eût ajouté douze chapeaux. J'étois engagé, et Monsieur, qui s'étoit défait de la pensée d'ériger autel contre autel, par l'impossibilité qu'il avoit trouvée à Fontainebleau de diviser le cabinet et de me mettre en perspective vis-à-vis du Mazarin avec le bonnet rouge; Monsieur, dis-je, avoit pris la résolution de faire sortir de prison MM. les princes. Tout le monde a cru que j'avois eu beaucoup de peine à lui inspirer cette pensée, et l'on s'est trompé. Il y avoit très-longtemps que je lui en voyois des velléités. Je vous ai marqué de certains mots, de temps en temps, que j'avois observés, et qui me faisoient juger que la bonne conduite vou-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

loit même que nous eussions une attention très-particulière sur ses mouvements. Mais il est vrai que ces velléités fussent demeurées très-longtemps stériles et infructueuses, si je ne les eusse cultivées et échauffées. Il est vrai encore qu'il ne les avoit jamais que comme son pis-aller, parce qu'il craignoit naturellement M. le Prince et comme offensé et comme supérieur, sans proportion, en gloire, en courage et en génie, ce qui faisoit qu'il perdoit, ou du moins qu'il mettoit à par ces velléités, dès qu'il voyoit le moindre jour à se pou voir tirer, par une autre voie, de l'embarras où les contre-temps du Cardinal le jetoient à tous les instants à l'égard du public, dont Monsieur ne vouloit en façon du monde perdre l'amour. Caumartin, qui n'ignoroit pas ce qu'il avoit dans l'âme sur ce point, et qui savoit d'ailleurs qu'il étoit fort rebuté de la guerre civile et qu'il la craignoit beaucoup, se servit fort habilement de ces lumières pour lui proposer ma promotion comme une voie mitoyenne entre l'abandonnement au Cardinal et le renouvellement de la faction. Monsieur la prit avec joie, parce qu'il crut qu'elle ne seroit qu'une intrigue de cabinet, que l'on pourroit appliquer et pousser dans les suites, selon qu'il conviendroit. Dès qu'il vit que le Cardinal avoit fermé cette porte, il ne balança pas sur la liberté de MM. les princes. Je conviens que comme tous les hommes qui sont irrésolus de leur naturel ne se déterminent que difficilement pour les moyens, quoiqu'ils le soient pour la fin, il auroit été longtemps à porter sa résolution jusqu'à la pratique, si je ne lui en eusse ouvert et facilité le chemin. Je vous rendrai compte de ce détail après vous avoir parlé de deux aventures assez bizarres que j'eus en ce temps-là.

M. le cardinal Mazarin étant revenu à Paris, ne

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

songea qu'à diviser la Fronde[1], et les manières de Madame de Chevreuse lui en donnoient assez d'espérance : car, quoiqu'elle connût très-bien qu'elle tomberoit à rien si elle se séparoit de moi, et que par cette raison elle fût très-résolue à ne le pas faire, elle ne laissoit pas de se ménager soigneusement à toutes fins avec la cour, et de lui laisser croire qu'elle étoit bien moins attachée à moi par elle-même que par l'opiniâtreté de Mademoiselle sa fille. Le Cardinal qui étoit persuadé qu'il m'affoibliroit beaucoup auprès de Monsieur s'il m'ôtoit Madame de Chevreuse, pour qui il est vrai qu'il avoit une inclination naturelle, pensa qu'il feroit un grand coup pour lui s'il me pouvoit brouiller avec Mademoiselle de Chevreuse, et il crut qu'il n'y en auroit point de moyen plus sûr, que de me donner un rival qui lui fût plus agréable. Je crois que je vous ai parlé, dans ce volume, de la tentative qu'il avoit déjà faite par M. de Candale. Il s'imagina qu'il réussiroit mieux par M. d'Aumale, qui étoit dans la vérité, en ce temps-là, beau comme un ange, et qui pouvoit aisément convenir à la demoiselle par sa sympathie. Il s'étoit donné entièrement au Cardinal contre les intérêts mêmes de M. de Nemours, son aîné, et il se sentit très-obligé et très-honoré de la commission que l'on lui donna. Il s'attacha à l'hôtel de Chevreuse, et il se conduisit d'abord si bien et si délicatement, que je ne balançai pas à croire qu'il ne fût envoyé pour jouer le second acte de la pièce qui n'avoit pas réussi à M. de Candale. J'observai avec soin toutes ses démarches, je

1. On peut étudier les moyens mis en œuvre par Mazarin pour diviser les Frondeurs d'avec le Coadjuteur, dans les *Instructions* qu'il adressa à le Tellier. On voit que sa plus grande préoccupation était de discréditer Retz dans l'esprit du duc d'Orléans et de le brouiller avec Madame et Mademoiselle de Chevreuse. Voy. les *Instructions*, *Appendice* du t. III, nos 151, 153, 157, 158, 162, 166.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

me confirmai dans mon opinion, je m'en ouvris à Mademoiselle de Chevreuse, je ne trouvai pas qu'elle me répondît à ma mode. Je me fâchai, l'on me rapaisa. Je me remis en colère, et Mademoiselle de Chevreuse me disant devant lui, pour me plaire et pour le picoter, qu'elle ne concevoit pas comme l'on pouvoit souffrir un impertinent, je lui répondis : « Pardonnez-moi, Made-« moiselle, l'on fait souvent grâce à l'impertinence en « faveur de l'extravagance. » Le seigneur étoit de notoriété publique l'un et l'autre. Le mot fut trouvé bon et bien appliqué. L'on se défit de lui dans peu de jours à l'hôtel de Chevreuse, mais il se voulut aussi défaire de moi. Il aposta un filou appelé Grandmaisons pour m'assassiner. Le filou, au lieu de l'exécuter, m'en donna avis. Je le dis à l'oreille de M. d'Aumale, que je trouvai chez Monsieur, en y ajoutant ces paroles : « J'ai « trop de respect pour le nom de Savoie pour ne pas « tenir le cas secret. » Il me nia le fait, mais d'une manière qui me le fit croire, parce qu'il me conjura de ne le pas publier. Je le lui promis, et je lui ai tenu ma parole, et je n'y manque, aujourd'hui, que parce que je me suis fait vœu à moi-même de ne vous céler quoi que ce soit, et parce que je me suis persuadé que vous aurez la bonté de n'en jamais parler à personne.

L'autre aventure fut encore plus rare que celle-là et à proprement parler beaucoup plus falote [1]. Vous jugez aisément, par ce que vous avez déjà vu de Madame de Guémené, qu'il devoit y avoir beaucoup de démêlés entre nous. Il me semble que Caumartin vous en

1. C'est-à-dire : grotesque, impertinente, capable de faire rire (Trévoux). Saint-Évremont dit quelque part :

> Par quelque chanson falote
> Nous célébrons la vertu
> Qu'on tire de ce bois tortu.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

contoit un soir chez vous le détail, qui vous divertit un quart d'heure. Tantôt elle s'alloit plaindre à mon père, comme une bonne parente, de la vie scandaleuse que je menois avec sa nièce [1]; tantôt elle en parloit à un chanoine de Notre-Dame, qui étoit homme de grande piété, qui m'en importunoit beaucoup. Tantôt elle s'emportoit publiquement avec des injures atroces contre la mère, contre la fille et contre moi. Quelquefois le ménage se rétablissoit pour quelques jours, pour quelques semaines. Voici le comble de la folie. Elle fit très-proprement accommoder une manière de cave, ou plutôt de serre d'oranger, qui répond dans son jardin et qui est justement sous son petit cabinet, et elle proposa à la Reine de me prendre, en lui promettant qu'elle lui en donneroit les moyens pourvu qu'elle lui donnât sa parole de me laisser sous sa garde enfermé dans la serre. La Reine me l'a dit depuis, Madame de Guémené me l'a confessé. Le Cardinal ne le voulut pas, parce que, si je fusse disparu, le peuple s'en seroit certainement pris à lui. De bonne fortune pour moi, elle ne s'avisa point de ce bel expédient que dans le temps que le Roi étoit à Paris. Si c'eût été en celui du voyage de Guienne, j'étois perdu: car, comme j'allois quelquefois chez elle la nuit, et seul, elle m'eût très-facilement livré.

1. Cette nièce était Madame de Brissac, dont le Coadjuteur a raconté une étrange histoire, ci-dessus, p. 190; voy. aussi t. Ier, p. 9.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

CHAPITRE XXIII

UNION DE LA VIEILLE ET DE LA NOUVELLE FRONDE.

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1650. — Le duc d'Orléans et les Frondeurs s'unissent aux partisans des princes prisonniers pour demander leur mise en liberté. — Madame de Rhodes et Châteauneuf, Mademoiselle de Chevreuse et le Coadjuteur. — Souper et comédie chez M. le Garde des Sceaux. — Les bagues du Garde des Sceaux, en de certaines occasions, peuvent blesser Mademoiselle de Bois-Dauphin. — La princesse Palatine. — *Je vois bien que nous serons bientôt de même parti!* — Conférence et traité. — Madame de Montbazon. — Arnauld et Madame de Nemours. — *Ce qui est méprisable n'est pas toujours à mépriser!* Le président Viole et Croissy. — Nouvelle conférence et ratification du traité. — Le maréchal de Gramont et le duc d'Orléans. — Un embarras domestique. — Projet de faire mettre en liberté les princes. — Le premier président Molé et le président Viole. — *Comœdia in comœdia!* Explications du Coadjuteur avec Monsieur. — Raillerie au sujet des négociations de M. de Gramont. — Le Garde des Sceaux, Madame et Mademoiselle de Chevreuse et Madame de Rhodes. — Union déclarée des Frondeurs et des partisans des princes.—Le duc d'Orléans signe ce traité.—Les princes en sont informés dans leur prison. — M. de Bar, leur geôlier. — Le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti. —Mazarin en Champagne et au siége de Rethel et de Château-Portien.—L'Archiduc à Mouzon.—M. de Turenne.—Conseil de Fronde.—*Molé servira les princes par les voies de justice mais non par la faction!* Nécessité de couvrir le jeu des partis. — Le maréchal de Gramont dupé. — Le Parlement et la nouvelle requête de Madame la princesse de Condé. — Mademoiselle de Longueville. — Ordre de ne pas délibérer sur la requête. — Lettre des princes transférés au Havre. — Ordre au Parlement de députer vers la Reine. — Il faut surseoir toute délibération. — Avis singulier de Crépin, doyen du Parlement. — Délibération du Parlement. — Avis de Broussel. — Victoire remportée par le maréchal du Plessis sur M. de Turenne. — Consternation du peuple. — *Te Deum.* — Menardeau-Champré fait l'éloge de Mazarin. — Le Coadjuteur opine en faveur de la mise en liberté des princes. — Le Premier Président et le président de Mesmes. — Mort de ce dernier. — Remontrances à la Reine sur la liberté des princes et le séjour de Mademoiselle de Longueville à Paris. — *Il y a trois points dans cette affaire.* — Avis du duc de Beaufort. — *On voit bien que cela n'est pas de son cru.*

Je reviens à Monsieur. Je vous ai dit qu'il avoit pris la résolution de faire sortir de prison MM. les princes,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

mais il n'y avoit rien de plus difficile que la manière dont il seroit à propos de s'y prendre. Ils étoient entre lès mains du Cardinal, qui pouvoit, par conséquent en un quart d'heure, se donner, au moins par l'événement, le mérite de tous les efforts que Monsieur pourroit faire en des années; et la plus petite assurance de ces efforts étoit capable de lui en faire prendre la résolution en un instant. Nous résolûmes, sur ces réflexions, de nous tenir couverts avec toute la précaution possible sur le fond de notre dessein; de réunir, sans considérer les offenses et les intérêts particuliers, tous ceux qui en auroient un commun à la perte du ministre; de jeter des apparences d'intention non droite et non sincère pour la liberté de MM. les princes, non pas seulement parmi les gens de la cour, mais parmi ceux mêmes de leur parti qui étoient les moins bien disposés pour les Frondeurs; de donner des lueurs de division entre nous et d'en fortifier, de temps en temps, le soupçon par des accommodements avec M. le Prince, dont nous serions séparés successivement les uns après les autres; de réserver Monsieur pour le coup décisif, et, au moment de ce coup, de pousser tous ensemble le ministre et le ministère, les uns par le cabinet et les autres par le Parlement; et sur le tout, de s'entendre d'abord uniquement avec une personne du parti des princes qui en eût la confiance et la clef.

Voilà bien des ressorts, mais il n'y en avoit pas un qui ne fût nécessaire. Vous en voyez sans doute l'usage d'un coup d'œil. Ce qui fut d'heureux et même de merveilleux, est qu'il n'y en eût aucun qui manquât; que toutes les pièces eurent, avec justesse, le mouvement auquel on les avoit destinées, et que les seules roues de la machine qui allèrent un peu plus vite que l'on ne l'avoit projeté, se remirent dans leur équilibre

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

presque au moment de leur déréglement. Je m'explique. Madame de Rhodes, qui conservoit toujours beaucoup d'habitude avec le Garde des Sceaux, lui donna une grande joie en lui faisant voir qu'elle auroit assez de pouvoir auprès de moi, par le moyen de Mademoiselle de Chevreuse, pour m'obliger à ne pas rompre avec lui sur le dernier tour qu'il m'avoit fait. Il avoit fait son coup. Il m'avoit ôté, à ce qu'il pensoit, le chapeau; il se croyoit très-heureux de trouver une bonne amie qui me dorât une pilule de cette espèce, et qui lui donnât lieu de demeurer lié à une cabale qui poussoit le Mazarin, ce qui étoit son compte, et dont il avoit paru toutefois absolument détaché, ce qui étoit aussi son jeu. Il nous étoit d'une si grande conséquence de ne pas unir au Cardinal le Garde des Sceaux, qui connoissoit notre manœuvre comme ayant été des nôtres et comme y ayant même encore beaucoup de part, hors en ce qui regardoit mon chapeau, que je pris ou feignis de prendre pour bon, mais avec joie, tout ce qu'il lui plut de me dire de la comédie de Fontainebleau. Il joua fort bien, je ne jouai pas mal. Je trouvai qu'il lui eût été impossible de se défendre d'en user comme il en avoit usé, vu les circonstances. Mademoiselle de Chevreuse, qui l'appeloit son papa, fit des merveilles : nous soupâmes chez lui. Il nous donna la comédie en tout sens, et je me souviens, entre autres, que comme il étoit extrêmement bijoutier, et qu'il avoit tous les doigts pleins de petites bagues, nous fûmes une partie du soir à raisonner sur les mesures qu'il falloit qu'il gardât pour ne pas blesser, en certaines occasions, Mademoiselle de Bois-Daufin[1].

1. Saint-Évremont s'est chargé, dans ses *Œuvres mêlées*, t. II, p. 299, de justifier les galanteries des dames de la Fronde. On y lit : « Une femme spirituelle (Ninon de l'Enclos) me disoit un jour

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Vous verrez que ces folies ne nous furent pas inutiles et qu'elles coûtèrent cher à Mazarin. Il s'imagina que Madame de Rhodes, qu'il croyoit beaucoup plus au Garde des Sceaux qu'à moi, m'amusoit par Mademoiselle de Chevreuse, à qui il se figuroit qu'elle faisoit croire tout ce qu'elle vouloit. Il ne pouvoit douter, après ce qu'il avoit vu à Fontainebleau, que le Garde des Sceaux et moi nous ne fussions intimement mal,

qu'elle rendoit grâces à Dieu, tous les soirs, de son esprit, et le prioit, tous les matins, de la préserver des sottises de son cœur. Olgt Olot (Charlotte de Nassau), que vous avez peu à craindre ces sottises! Rendez grâces à Dieu de vos lumières et reposez-vous sur vous-même de vos mouvements. J'en connois de peu intéressées, Lot, à remercier Dieu de votre esprit. La petite Bouffette consentiroit volontiers que vous eussiez le cœur troublé et que vous n'eussiez pas l'esprit libre.

« Esprit de premier ordre, que vous donnez de plaisir à vos sujets de faire admirer en vous tant de raison et tant de beauté! Quel plaisir de vous voir mépriser ces discours ennuyeux de beauté, ces fades entretiens de coiffes, de manches et d'étoffes des Indes! Quel plaisir de vous voir laisser la fausse galanterie des autres, les corbeilles pleines de rubans et la gentille canne de M. de Nemours! Ame élevée au-dessus de toutes âmes, quelle satisfaction de vous voir faire un si noble usage de ce que vous avez; de vous voir regretter si peu ce que vous avez eu, désirer si peu ce que vous n'avez pas! Joignez, Madame (la duchesse Mazarin), le mérite du cœur à celui de l'âme et de l'esprit. Défendez ce cœur des rendeurs de petits soins, de ces gens empressés à fermer une porte et une fenêtre, à relever un gant et un éventail. L'amour ne fait pas de tort à la réputation des dames; mais le peu de mérite des amants les déshonore. Vous m'offenseriez, Madame, si vous pensiez que je fusse ennemi de la tendresse; tout vieux que je suis, il me fâcheroit d'en être exempt. On aime autant de temps que l'on peut respirer. Aimez donc, Madame, mais n'aimez que des sujets dignes de vous. Devenez maîtresse du monde ou demeurez maîtresse de vous; non pas pour passer des jours ennuyeux dans cette inutilité sèche et triste, dont on a voulu faire de la vertu; mais pour disposer de vos sens avec empire et ordonner vous-même de vos plaisirs.

Que tantôt la raison sévère à vos désirs
Ne leur permette pas le plus secret murmure;
Que tantôt la raison facile à vos plaisirs
Hâte les mouvements qu'inspire la nature.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

et je sais que quand il connut, après sa sortie de la cour, que, nonobstant tout ce démêlé, nous nous étions accommodés pour le chasser; je sais, dis-je, qu'il dit en jurant que rien ne l'avoit jamais tant surpris de tout ce qui lui étoit arrivé en sa vie.

Madame de Rhodes [1] ne nous fut pas moins utile du côté de Madame la Palatine. Je vous ai déjà dit qu'elle en avoit été extrêmement recherchée, et vous pouvez juger comme elle en fut reçue. Elle ménagea avec elle fort adroitement tous les préalables. Je la vis la nuit et je l'admirai. Je la trouvai d'une capacité étonnante, ce qui me parut particulièrement en ce qu'elle savoit se fixer. C'est une qualité très-rare particulièrement parmi les femmes, et qui marque autant un esprit éclairé au-dessus du commun. Elle fut ravie de me voir aussi inquiet que je l'étois sur le secret, parce qu'elle ne l'étoit pas moins que moi en son particulier. Je lui dis nettement que nous appréhendions que ceux du

1. Les conférences du Coadjuteur avec Madame de Rhodes furent assez mal interprétées par la malignité publique, et il parut, en 1652, un libelle dans lequel on disait : « Il y a longtemps que nous reconnoissons les visites trop fréquentes qu'il fait à la duchesse de Chevreuse, à la marquise Dampus et à Madame de Rhodes. Les visites nocturnes qu'il faisoit à la dernière, ne lui ont-elles pas causé une maladie mortelle ? Tout le monde sait qu'il n'osoit pas la voir pendant le jour, et que, quand il y alloit la nuit, il falloit avoir deux carrosses pleins d'hommes, lesquels, avec des mousquetons, étoient aux avenues des rues d'Orléans et des Vieilles-Étuves. »

Le Coadjuteur ne dit pas un mot dans ses *Mémoires* de ses galanteries avec la marquise Dampus; il en parle comme étant la maîtresse d'Ondedeï. Et le Coadjuteur n'a pas assez fait preuve de discrétion, jusqu'à présent, pour qu'il se soit montré si réservé au sujet de Madame de Rhodes. Il est donc probable que ces galanteries doivent être considérées comme une invention de l'auteur du libelle, qui a pour titre : « *Les justes plaintes de la crosse et de la mitre du Coadjuteur de Paris*, portant par force le deuil de Madame de Rhodes, sa sœur d'amitié, avec la requête présentée par eux (*sic*) à Messieurs du Parlement, et l'arrêt donné en conséquence d'icelle, 1652. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

parti de MM. les princes ne nous montrassent au Cardinal, pour le presser de s'accommoder avec eux. Elle m'avoua franchement que ceux du parti de MM. les princes craignoient que nous ne les montrassions au Cardinal, pour le forcer de s'accorder avec nous. Sur quoi, lui ayant répondu que je lui engageois ma foi et ma parole que nous ne recevrions aucune proposition de la cour, je la vis dans un transport de joie que je ne vous puis exprimer; et elle me dit qu'elle ne nous pouvoit pas donner la même parole, parce que M. le Prince étoit en un état où il étoit obligé de recevoir tout ce qui lui pouvoit donner sa liberté; mais qu'elle m'assuroit que si je voulois traiter avec elle, la première condition seroit que quoi qu'elle pût promettre à la cour, cela ne la pourroit jamais engager au préjudice de ce dont nous serions convenus. Nous entrâmes ensuite en matière, je lui communiquai mes vues, elle s'ouvrit des siennes, et après deux heures de conférence dans lesquelles nous convînmes de tout, elle me dit : « Je vois bien que nous serons bientôt de « même parti, si nous n'en sommes déjà. » Il faut vous tout dire. Elle tira, en même temps, de dessous son chevet, car elle étoit au lit, huit ou dix liasses de chiffres, de lettres, de blancs signés; elle prit confiance en moi de la manière du monde la plus obligeante. Nous fîmes un petit mémoire de tout ce que nous aurions à faire de part et d'autre; et voici ce que nous avions à faire.

Madame la Palatine devoit dire à M. de Nemours, au président Viole, à Arnauld et à Croissy que les Frondeurs étoient ébranlés pour servir M. le Prince; mais qu'elle doutoit extrêmement que l'intention du Coadjuteur ne fût de se servir de son parti pour abattre le Cardinal et non pas pour lui rendre la liberté; que

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

celui qui lui avoit fait des avances et qui ne vouloit pas être nommé, lui avoit parlé si ambigument, qu'elle en étoit entrée en défiance; qu'à tout hasard il falloit écouter, mais qu'il étoit nécessaire d'être fort alerte, parce que les coups doubles étoient fort à craindre. Madame la Palatine avoit jugé qu'il falloit qu'elle parlât ainsi d'abord, pour deux raisons, dont la première étoit qu'il lui importoit, même pour le service de MM. les princes, d'effacer de l'esprit de beaucoup de gens de son parti l'opinion qu'ils avoient qu'elle étoit trop aliénée de la cour, et l'autre de répandre, dans le même parti, un air de défiance des Frondeurs qui allât jusqu'à la cour, et qui l'empêchât de prendre l'alarme si chaude de leur réunion.

« Si j'étois, me dit Madame la Palatine, de l'avis de « ceux qui croient que le Mazarin se pourra résoudre « à rendre la liberté à M. le Prince, je le servirois « très-mal en prenant cette conduite; mais comme je « suis convaincue, par tout ce que j'ai vu de la sienne « depuis la prison, qu'il n'y consentira jamais, je suis « persuadée qu'il n'y a qu'à se mettre entre vos mains, « et que nous ne nous y mettrions qu'à demi, si nous « ne vous donnions nous-mêmes lieu de vous défendre « des piéges que ceux des amis de M. le Prince, qui « ne sont pas de mon sentiment, vous croiront tendre « et qu'ils tendront par l'événement à M. le Prince « même. Je sais bien que je hasarde et que vous pouvez « abuser de ma confiance, mais je sais bien qu'il faut « hasarder pour servir M. le Prince; et je sais même « de plus que l'on ne le peut servir, dans la circon- « stance présente, sans hasarder précisément ce que « je hasarde. Vous m'en montrez l'exemple, vous êtes « ici sur ma parole, vous êtes ici entre mes mains. »

J'avois naturellement de l'inclination à servir M. le

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Prince, pour qui j'avois eu toute ma vie et respect et tendresse particulière; mais je vous avoue que je crois que le procédé et si net et si habile de la Palatine, m'y eût engagé, quand je n'y aurois pas été aussi porté que je l'y étois par moi-même. Il y avoit deux heures que je l'admirois, je commençai à l'aimer; car elle eut autant de bonté à me confier les raisons de ses sentiments, qu'elle avoit eu d'habileté à me les persuader. Dès qu'elle vit que je répondois à sa franchise, non plus seulement par des honnêtetés sur les faits, mais encore par des ouvertures sur les motifs, elle quitta la plume avec laquelle elle écrivoit son mémoire, elle me fit le plan de son parti; elle me dit que le Premier Président[1] vouloit la liberté de M. le Prince et par lui-même et encore plus par Champlâtreux[2]; mais qu'il l'espéroit par la cour, et qu'il ne la vouloit en façon du monde par la guerre. Que le maréchal de Gramont la souhaitoit plus qu'homme de France, mais qu'elle n'en connoissoit pas un plus propre à serrer ses liens, parce qu'il seroit toute sa vie la dupe du cabinet. Que Madame de Montbazon leur faisoit tous les jours espérer M. de Beaufort, mais que l'on comp-

1. Au sujet du premier président Molé, voyez les *Instructions de Mazarin*, nos 119, 122 et 123, à l'*Appendice*.

2. Molé de Champlâtreux est assez maltraité par les écrivains ses contemporains. Tallemant des Réaux dit :

« Une des choses du monde qui m'a le plus fait voir la légèreté des femmes, c'est l'estime qu'elles ont fait de Champlâtreux, un des plus vilains petits hommes qu'on puisse voir; elles ne pouvoient rien trouver de bon en lui que sa dépense. Cependant Madame d'Altinville, sa parente, une des plus belles femmes de Paris, l'a aimé; Madame de Charny, aussi une des plus belles, tout de même. Il cajola Mademoiselle Garnier (Madame Mangot), dont il eut quatre enfants en cachette, et il la reconnut pour sa femme (p. 100). » Mais Tallemant parle plus loin de l'extrême recherche et de l'excessive propreté de M. de Champlâtreux, ainsi que de son grand luxe pendant son intendance de Champagne.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

toit sa foi pour rien et son pouvoir pour peu de chose. Qu'Arnauld et Viole vouloient la liberté de MM. les princes par la cour, pour leurs intérêts particuliers, et que leur avidité toute seule soutenoit leur espérance. Que Croissy étoit persuadé qu'il n'y avoit rien à faire qu'avec moi; mais qu'il étoit si emporté, qu'il n'étoit pas encore temps de s'en ouvrir avec lui. Que M. de Nemours n'étoit qu'un fantôme agréable; que le seul homme à qui elle se découvriroit et par qui elle négocieroit avec moi seroit Montreuil, duquel je vous ai tantôt parlé. Elle reprit, en cet endroit, son mémoire pour le continuer.

Vous en avez vu le premier article. Le second fut que quand on jugeroit nécessaire ou pour empêcher ceux du parti des princes de courir trop vite au Mazarin, ce qui leur arrivoit souvent à la moindre lueur qu'il leur faisoit paroître de bonne intention pour leur liberté ou pour quelque autre sujet que ce pût être; le second article, dis-je, fut que quand on jugeroit à propos de faire paroître la Fronde, nous commencerions par Madame de Montbazon, qui croiroit si bien elle-même avoir entraîné M. de Beaufort, que j'aurois toutefois disposé auparavant, que si le Cardinal en étoit averti, comme il étoit impossible qu'il ne le fût pas de tout ce qui se faisoit dans un parti aussi divisé d'intérêts et de sentiments que celui des princes, il ne douteroit pas lui-même que la Fronde ne se fût divisée, ce qui, au lieu de l'intimider, lui donneroit encore plus d'audace. Le troisième article fut qu'elle ne s'ouvriroit, sur mon sujet, à qui que ce soit, jusqu'à ce qu'elle eût vu tous les esprits de sa faction disposés à recevoir ce que l'on leur voudroit faire savoir. Nous nous jurâmes après cela un concert entier et parfait, et nous nous tînmes fidèlement et exactement parole.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Monsieur approuva en tout et partout ma négociation, qui n'étoit que le plan de notre conduite et ce qui étoit pourtant le plus pressé, parce qu'il n'y avoit pas un instant où on ne la pût déconcerter par des pas contraires. Nous avions remis à la nuit suivante la discussion des conditions par lesquelles l'on commence d'ordinaire, et par lesquelles nous ne fîmes point difficulté de finir en cette occasion, parce que la Fronde avoit la carte blanche et qu'il ne s'agissoit que de combattre d'honnêteté. Monsieur ne vouloit point d'autres conditions que l'amitié de M. le Prince, le mariage de Mademoiselle d'Alençon avec M. le Duc et la renonciation à la prétention de la connétablie. L'on m'offroit les abbayes de M. le prince de Conti, et vous croyez aisément que je ne les voulois pas[1]. M. de Beaufort étoit bien aise que l'on ne le troublât point dans la possession de l'amirauté, et ce n'étoit pas une affaire. Mademoiselle de Chevreuse n'étoit pas fâchée de devenir princesse du sang, par le mariage de M. le prince de Conti; et ce fut la première offre que Madame la Palatine fit à Madame de Rhodes. Tout cela fut réglé dès la seconde conférence[2], mais il fut réglé en même temps qu'il ne s'en écriroit rien qu'à mesure que les

1. Dans un libelle publié en 1651, et ayant pour titre : *Lettre d'un Bordelois* à un *bourgeois de Paris*, on reprochait cependant au Coadjuteur d'avoir trop dépensé et de vouloir se dédommager du refus qu'il avait fait de bénéfices et d'argent, pendant le blocus de Paris, et d'avoir engagé sa vaisselle, en publiant et faisant vendre à son profit des libelles tels que celui ayant pour titre : *L'avis désintéressé sur la conduite de Monseigneur le Coadjuteur*. — Cette même *Lettre d'un Bordelois* ajoutait encore que le Coadjuteur est un brouillon, un centre de désordre; on lui reproche sa naissance et on nie son courage.

2. Mazarin, de son côté, combattait ces projets des Frondeurs par toutes les promesses de places dont il pouvait disposer. Voyez ses *Instructions*, nos 149, 154, à l'*Appendice*. Il proposait même de traiter avec le Coadjuteur, s'il devait trouver des sûretés. Voyez n° 171.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

traités particuliers se feroient, et cela pour la même raison pour laquelle il avoit été résolu de n'en point faire de général. Vous l'avez vu ci-dessus. Madame la Palatine me pressa beaucoup de recevoir en forme la parole de MM. les princes de ne point traverser mon cardinalat. Je vous rendrai tantôt compte de la raison que j'eus pour ne la pas accepter en ce temps-là.

La postérité aura peine à croire la justesse avec laquelle toutes ces mesures se gardèrent. Je ne puis encore la concevoir moi-même. Il est vrai que je trouvai un moyen sûr de remédier à ce qui les pouvoit rompre le plus facilement, qui étoit le peu de secret et l'infidélité de Madame de Montbazon; car quand nous jugeâmes, Madame la Palatine et moi, qu'il étoit temps que M. de Beaufort s'ouvrît encore plus qu'il n'avoit fait jusque-là avec les amis de M. le Prince, je lui fis voir que le secret qu'il garderoit sur le sujet de Monsieur et sur le mien à Madame de Montbazon, lui donneroit un très-grand mérite auprès d'elle, et feroit cesser les reproches qu'il m'avouoit qu'elle lui faisoit continuellement du pouvoir que j'avois sur son esprit. Il conçut ce que je lui disois, il en fut ravi. Arnauld crut avoir fait un miracle en faveur de son parti, d'avoir gagné M. de Beaufort par Madame de Montbazon. Madame de Nemours, sa bonne sœur, prétendoit cette gloire. Madame la Palatine, qui étoit aussi plaisante qu'habile, s'en donnoit toutes les nuits la comédie et à elle et à moi. Le prodige est que ce traité de M. de Beaufort demeura très-secret, contre toute sorte d'apparence, qu'il ne nuisit à rien et qu'il ne produisit justement que l'effet que l'on en vouloit, qui étoit de faire connoître à ceux qui gouvernoient à Paris les affaires de M. le Prince, que l'unique ressource ne consistoit pas dans le Mazarin. Un des articles du traité

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de M. de Beaufort portoit qu'il feroit tous ses efforts pour obliger Monsieur à prendre la protection de MM. les princes, et qu'il romproit même avec le Coadjuteur s'il persistoit dans l'opiniâtreté qu'il avoit témoignée jusque-là contre leur service.

Madame de Montbazon avoit été négligée dans les derniers temps par la cour, qui n'estimoit ni sa fidélité ni sa capacité, et qui de plus connoissoit son peu de pouvoir. Cette circonstance ne nous fut pas inutile. Je ne sais si je ne vous ai point déjà dit, en quelque endroit de cet ouvrage, que ce qui est même méprisable n'est pas toujours à mépriser.

Quand Madame la Palatine [1] eut donné le temps à son parti de se détromper des fausses lueurs avec lesquelles la cour l'amusoit, et qu'elle eut mis les esprits

1. Mademoiselle de Montpensier confirme, dans ses *Mémoires*, l'opinion émise par Tallemant des Réaux, sur la Princesse Palatine. Elle dit (t. I, p. 283, de l'édition de M. Chéruel) :

« La Princesse Palatine avoit beaucoup servi à l'union des deux Frondes; elle commença, en ce temps-là, a se rendre considérable et à faire parler d'elle dans les grandes affaires. Auparavant, l'on n'avoit parlé que de ses aventures... M. de Guise, étant archevêque de Reims, la recherchoit comme s'il eût été en l'état où il est maintenant [il était rentré dans la vie séculière], mais d'une manière tout extraordinaire, car il faisoit l'amour comme dans les romans. Quand il sortit de France, elle en sortit aussi peu de temps après, s'habilla en homme et s'en alla droit à Besançon pour passer de là en Flandre. Elle s'y fit appeler Madame de Guise; en lui parlant et écrivant elle lui disoit : M. mon mari. Enfin elle n'omettoit rien de toutes les choses qui déclaroient qu'elle étoit la femme de M. de Guise. Pendant qu'elle étoit à Besançon et lui à Bruxelles, il devint amoureux de Madame la comtesse de Bossu qu'il épousa. Elle revint à Paris et reprit son nom de Madame la princesse Anne, comme si de rien n'étoit. Peu d'années après, elle épousa en cachette, et sans le consentement de la cour, M. le prince Édouard, l'un des cadets de M. l'Électeur palatin [Frédéric V]. La reine d'Angleterre fit sa paix : elle revint, et comme son mari étoit fort gueux et jaloux, elle d'humeur fort galante, elle l'obligea de consentir qu'elle vît le grand monde, lui persuadant que c'étoit le moyen de subsister et d'avoir les bienfaits de la cour. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

au point où elle les vouloit, je me laissai pénétrer beaucoup davantage que je n'avois accoutumé à Arnauld et à Viole, qui se pressèrent extrêmement de lui en apprendre la bonne nouvelle. Croissy, qui m'avoit toujours sollicité, fut l'entremetteur de notre entrevue. Elle se fit la nuit chez Madame la Palatine. Nous conférâmes, nous signâmes le traité, et M. de Beaufort le signa aussi bien que moi, pour faire voir au parti des princes notre union, et que celui qu'il avoit signé auparavant tout seul n'étoit pas le bon. Nous convînmes que ce traité seroit mis en dépôt entre les mains de Blancménil, qui, tel que vous le connoissez, faisoit en ce temps-là quelque sorte de figure, à cause qu'il avoit été des premiers à déclamer dans le Parlement contre le Cardinal. Ce traité est, à l'heure qu'il est, en original, entre les mains de Caumartin, qui, étant avec moi à Joigny il y a huit ou dix ans, le trouva abandonné dans une vieille armoire de garde-robe. Ce qu'il y eut de plaisant dans cette conférence, fut que, de concert avec la Palatine, je leur fis le fin des intentions de Monsieur, ce qui étoit la grosse corde, et qui, par toutes raisons, ne se devoit toucher que la dernière, et qu'eux pareillement me firent aussi les fins de ce qu'ils en savoient d'ailleurs par le même concert. La différence est qu'elle vouloit bien que je susse le dessous des cartes, parce qu'elle voyoit bien que je ne gâterois rien au jeu, et qu'elle le leur cachoit effectivement le plus qu'il lui étoit possible, pour la raison que je vous vas expliquer.

Monsieur [1], qui étoit l'homme du monde le plus in-

1. L'indécision politique, dont Monsieur donna tant de preuves à cette époque, est rappelée, dans la *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel, t. I, p. 71), ainsi qu'il suit :

Gaston ne sait quel parti prendre
Tant il a peur de se méprendre.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

certain, ne se résolvoit jamais que très-difficilement aux moyens, quoiqu'il fût résolu à la fin. Ce défaut est une des sources des plus empoisonnées des fausses démarches des hommes. Il vouloit la liberté de MM. les princes, mais il y avoit des moments où il la vouloit par la cour. Cela ne se pouvoit, parce que si la cour y eût donné son premier soin, c'eût été d'en exclure Monsieur, ou du moins de ne l'y admettre qu'après coup et comme une représentation. Il le jugeoit très-bien, et il me l'avoit dit cent fois lui-même. Mais comme il étoit foible, et que les gens de ce caractère ne distinguent jamais assez ce qu'ils veulent de ce qu'ils voudroient, il se laissoit aller quelquefois à M. le

Madame la Fronde et la Cour
Attirent son cœur tour à tour;
Aujourd'hui l'une le possède
Une heure après l'autre l'obsède.
Il est entre deux suspendu,
Et, n'étant gaigné ni perdu,
Il dit à l'une : Allez au peautre;
Puis il en dit autant à l'autre.
A l'une il dit : Je suis à vous,
A l'autre il dit : Unissons-nous.
On lui fait harangue : il écoute,
Il conteste, il balance, il doute;
Il voit le mal, il voit le bien,
Mais enfin il ne résout rien.
Messieurs de Beaufort et Corinte,
Qui pour la cour sont pleins d'absinte,
Coulon et cent petits Frondeurs,
Jusque même à des ravaudeurs,
Avec une ardeur sans seconde,
Lui parlent pour la dame Fronde.
Châteauneuf, Servien, le Tellier,
Chacun en son particulier
Et quelquefois tous trois ensemble,
Tantôt le trot et tantôt l'amble,
C'est-à-dire le rudoyant
Et puis après l'amadouant,
Le sollicitent pour la Reine,
Qui de la Fronde est souveraine.
Comment se démêlera-t-il
Et que faudra-t-il qu'il réponde?
Sera-t-il Cour, sera-t-il Fronde?
Je n'en sais rien, foi de Normand.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

maréchal de Gramont, qui se laissoit amuser du matin au soir par le Mazarin, et qui lui persuadoit, une fois ou deux par semaine, que la cour étoit disposée à agir de bonne foi avec lui, pour donner la liberté à MM. les princes.

Je m'aperçus bientôt de l'effet des longues conversations de M. le maréchal de Gramont; mais comme il me sembloit que j'en effacerois toujours les impressions par une ou deux paroles, je n'y faisois pas beaucoup de réflexion, et d'autant moins que je ne pouvois pas m'imaginer que Monsieur, qui m'avoit témoigné des appréhensions mortelles du manquement de secret, fût capable de se laisser entamer par l'homme du monde qu'il connoissoit pour en avoir le moins, en toutes choses sans exception. Je me trompois toutefois, car Monsieur, qui véritablement ne lui avoit pas avoué qu'il traitât avec le parti des princes par les Frondeurs, avoit fait presque pis en lui découvrant que les Frondeurs y traitoient pour eux-mêmes; qu'ils l'avoient voulu persuader de faire la même chose; qu'il l'avoit refusé, et qu'au fond il ne vouloit entrer que conjointement avec la cour, dans l'opinion que la cour y marcheroit de bon pied.

Le Premier Président et le maréchal de Gramont, qui agissoient de concert, ne manquèrent pas de se faire honneur de cette importante nouvelle auprès de Viole, de Croissy et d'Arnauld, pour les empêcher de prendre aucune confiance aux Frondeurs, dont enfin la principale considération consistoit en Monsieur. Jugez de l'effet de ce contre-temps, si les mesures que j'avois prises avec Madame la Palatine ne l'eussent sauvé. Elle s'en servit très-finement, cinq ou six jours durant, pour brouiller les espèces que l'impétuosité de Viole avoit un peu trop éclaircies; et quand elle eut fait ce

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qu'elle désiroit, et qu'elle crut que *comœdia in comœdia* n'étoit plus de saison, elle se servit encore plus utilement du dénoûment de la pièce que vous allez voir.

Nous jugeâmes à propos, Madame la Palatine et moi, que je m'expliquasse à Monsieur pour empêcher qu'une autre fois de pareils malentendus n'arrivassent, qui eussent été capables de déconcerter les mesures du monde les mieux prises. Je lui parlai avec liberté, je me plaignis avec ressentiment. Il eut honte, il eut regret; il me paya d'abord d'une fausse monnoie, en me disant qu'il n'avoit pas dit cela et cela au maréchal de Gramont; mais qu'il étoit vrai qu'il avoit estimé qu'il étoit bon de lui faire croire qu'il n'étoit pas si fort passionné pour les Frondeurs que la Reine se le vouloit persuader. Enfin je n'en pus tirer que de méchantes raisons, qui me persuadèrent à moi-même que l'appréhension qu'il avoit que la cour ne donnât tout d'un coup, sans sa participation, la liberté à MM. les princes, lui avoit fait faire ce faux pas. Comme je lui en eus fait voir la conséquence et pour lui-même et pour nous, il m'offrit, avec empressement, de faire tout ce qui seroit nécessaire pour y remédier. Il écrivit une lettre antidatée de Limours, où il alloit assez souvent, par laquelle il me faisoit des railleries même fort plaisantes des négociations que le maréchal de Gramont prétendoit avoir avec lui. Ces railleries étoient si bien circonstanciées, selon les instructions que la Palatine m'avoit données, que les négociations du maréchal n'en paroissoient plus que chimériques. Madame la Palatine fit voir cette lettre, comme en grande confiance, à Viole, à Arnauld et à Croissy. Je fis semblant d'en être fâché. Je me radoucis, j'entrai dans la raillerie, et de ce jour le maréchal de Gramont et le

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Premier Président furent joués jusqu'à celui de la liberté de MM. les princes, d'une manière qui, en conscience, me faisoit quelquefois pitié.

Nous eûmes encore un petit embarras, qui se peut appeler domestique, dans ce temps-là. Le Garde des Sceaux, qui, comme vous avez vu, s'étoit réuni avec nous pour la perte du Mazarin, appréhendoit extrêmement la liberté de M. le Prince, quoiqu'il ne s'en expliquât pas ainsi en nous parlant ; mais comme Laigues ne s'y étoit rendu que parce qu'il n'avoit pas eu la force de me résister, il se servit de lui pour essayer de retarder nos efforts par Madame de Chevreuse. Je m'en aperçus, et j'eus bientôt abattu cette fumée par le moyen de Mademoiselle de Chevreuse, qui fit tant de honte à sa mère du balancement qu'elle témoignoit pour son établissement, qu'elle revint à nous, et qu'elle ne nous fut pas même d'un médiocre usage auprès de Monsieur, dans la foiblesse duquel il y avoit bien des étages. Il y avoit très loin de la velléité à la volonté, de la volonté à la résolution, de la résolution au choix des moyens, du choix des moyens à l'application. Mais (ce qui étoit de plus extraordinaire) il arrivoit même assez souvent qu'il demeuroit tout court au milieu de l'application. Madame de Chevreuse nous aida sur ce point, et Laigues même, voyant l'affaire trop engagée, ne nous y nuisit pas. Madame de Rhodes ne s'oublia pas non plus auprès du Garde des Sceaux, qui n'osa d'ailleurs tout à fait se déclarer. Enfin Monsieur signa son traité[1], mais d'une manière

1. A cette même époque Mazarin faisait tous ses efforts pour brouiller Monsieur avec les Frondeurs. Il lui proposait de quitter Paris, et Son Éminence espérait que Madame de Chevreuse favoriserait ses projets. Voy. les *Instructions de Mazarin*, nos 158, 160, 162, à l'*Appendice*, t. III.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qui vous marquera mieux son génie que tout ce que je vous ai dit.

Caumartin l'avoit dans sa poche avec un écritoire de l'autre côté, il l'attrapa entre deux portes, il lui mit une plume entre les doigts et il signa (à ce que Mademoiselle de Chevreuse disoit en ce temps-là), comme il auroit signé la cédule du sabbat, s'il avoit eu peur d'y être surpris par son bon ange [1]. Le mariage de

1. L'acte suivant, que les Frondeurs paraissent avoir ignoré, explique peut-être les difficultés faites par le prince pour la signature de son nouveau traité; car il était lié auprès de la Reine d'une manière positive :

« La Reine, considérant qu'en l'état présent des affaires du royaume et dans les factions et révoltes qui s'élèvent contre l'autorité du Roi, sous prétexte de la liberté de MM. les princes de Condé, Conti et duc de Longueville, il n'y a rien de plus important que d'assurer la continuation de la détention desdits princes, en telle sorte que l'on puisse garantir le royaume du mal qu'ils y auroient pu causer, si le Roi ne se fût assuré de leurs personnes, et qu'ils pourroient faire avec plus d'animosité et d'effet que jamais, s'ils venoient à être mis en liberté.

« La Reine, délibérant sur une matière de cette conséquence avec M. le duc d'Orléans, et Sa Majesté prenant une entière confiance en l'affection que mondit sieur le duc d'Orléans a témoigné, en toutes rencontres depuis sa Régence, pour le bien du royaume, ayant exposé sa propre personne aux périls de la guerre contre les ennemis de cette couronne, tant pour maintenir les conquêtes faites par le feu Roi de glorieuse mémoire, que pour les augmenter comme il a fait notablement, et pour contenir toutes choses au dedans de l'État, et faire connoître qu'il n'a rien plus à cœur que de se conserver dans la même amitié avec la Reine, que Sa Majesté a de tout temps eue pour lui, et ne doutant pas qu'il n'ait toujours les mêmes intentions pour le service du Roi et les mêmes sentiments d'affection envers la Reine.

« Sa Majesté et Monsieur, après avoir bien examiné toutes choses, sont convenus de ce qui en suit :

« Qu'il ne sera point souffert, par la Reine ni par Monsieur, qu'il soit fait aucune proposition, par qui que ce soit et pour quelque cause que ce puisse être, de mettre MM. les princes de Condé, Conti et duc de Longueville, ni aucun d'eux, en liberté, durant le temps qui reste à expirer de la Régence.

« Et d'autant qu'il pourroit arriver qu'on expédieroit, par sur-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Mademoiselle de Chevreuse avec M. le prince de Conti fut stipulé dans ce traité, car vous croyez bien qu'il n'en avoit pas été fait de mention dans le mien ; et la promesse de ne point s'opposer à ma promotion y fut aussi insérée, mais par rapport à l'article du mariage et en marquant expressément que Monsieur ne m'avoit pu faire consentir à recevoir pour moi cette parole de M. le Prince, qu'apres m'avoir fait voir que le changement de profession de M. son frère ne lui laissoit plus aucun lieu d'y prétendre pour lui. MM. les princes étoient de toutes ces négociations, comme si ils eussent été en pleine liberté. Nous leur écrivîmes, ils nous firent réponse; et le commerce de Paris à Lyon n'a jamais été plus réglé. Bar, qui les gardoit, étoit homme de peu de sens, et, de plus, les plus fins y sont trompés. M. le Prince dit, après qu'il fut sorti de prison, les

prise, quelque lettre ou ordre du Roi pour la liberté des dits princes ou d'aucun d'eux, Sa Majesté veut et entend que le sieur de Bar, qui a présentement la garde des dits princes, ou celui qui en sera chargé, ne puisse les mettre en liberté qu'il n'ait une lettre signée de la Reine et de Monsieur pour cet effet, qui accompagne la lettre ou l'ordre du Roi.

« Que comme il est très-important à l'État que lesdits princes ne soient point mis en liberté, jusques à ce que le Roi soit en un âge de gouverner lui-même ses affaires :

« La Reine et Monsieur sont convenus ensemble que : quand le Roi sera majeur, ils s'emploiront auprès de Sa Majesté pour lui faire agréer que lesdits princes continuent d'être détenus, au moins pendant les quatre premières années de sa majorité. Qu'en quelque temps que ce soit qu'on vienne à faire proposition pour la liberté desdits princes, il n'en sera point traité par la Reine ni autre personne dépendante d'elle, qu'avec la participation de Monsieur et de son consentement, et qu'aussi Monsieur n'en traitera point de sa part et ne souffrira pas qu'il en soit traité par aucuns des siens, sans la participation et le consentement de la Reine.

« En témoignage de quoi la Reine et M. le duc d'Orléans ont signé de leurs propres mains le présent acte. A Paris, le 3e jour de juillet 1650.

« ANNE. GASTON. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

moyens dont il s'étoit servi pour avoir des lettres, je ne m'en ressouviens pas. Il me semble qu'il en recevoit quelques-unes dans des pièces de quarante-huit francs qui étoient creuses. Cette invention ne m'eût pas été d'usage dans ma prison, parce que l'on ne m'y laissoit toucher aucun argent.

M. le cardinal Mazarin, qui avoit pris goût, pour la seconde fois, aux acclamations du peuple, quand le Roi étoit revenu de Guienne, éprouva aussi bientôt, pour la seconde fois, que cette nourriture, quoique assaisonnée avec beaucoup de soin par la flatterie des courtisans, n'étoit pas d'une substance tout à fait solide : il s'en lassa dans peu de jours. Les Frondeurs n'en tinrent pas moins le pavé, je n'en étois pas moins souvent à l'hôtel de Chevreuse, et qui est à présent l'hôtel de Longueville, et qui, comme vous savez, n'est qu'à cent pas du Palais-Royal où le Roi logeoit. J'y allois tous les soirs, et mes vedettes se posoient réglément à vingt pas des sentinelles des gardes. J'en ai encore honte quand j'y pense[1] ; mais ce qui m'en faisoit dans le fond du cœur, dès ce temps-là, paroissoit grand au vulgaire, parce qu'il étoit haut et excusable, même aux autres, parce qu'il étoit nécessaire. L'on pouvoit dire qu'il n'étoit pas nécessaire que j'allasse à l'hôtel de Chevreuse, mais personne presque ne le disoit, tant, dans la faction, l'habitude a de force en faveur de ceux qui ont gagné les cœurs. Souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je vous ai dit dans le premier volume de cet ouvrage sur ce sujet. Il n'y avoit rien de si contraire à tout ce qui se passoit à l'hôtel de Chevreuse que les confirmations, les conférences de Saint-Magloire et autres telles occupations. J'avois

1. Au sujet des vedettes, voy. ci-dessus, la note de la p. 313.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

trouvé l'art de les concilier ensemble, et cet art justifie à l'égard du monde, ce qu'il concilie [1].

Le Cardinal, fatigué, à mon opinion, des alarmes, que l'abbé Fouquet commençoit à lui donner à Paris, pour se rendre nécessaire auprès de lui, et entêté de plus de sa capacité pour le gouvernement d'une armée (il m'en a parlé dix fois en sa vie, en faisant un galimatias de la distinction qu'il mettoit entre le gouvernement et la conduite d'une armée), le Cardinal, dis-je, sortit, en ce temps-là, assez brusquement de Paris pour aller en Champagne, et pour reprendre Rethel et Château-Portien, que ses ennemis avoient occupés, et dans lesquelles M. de Turenne prétendoit d'hiverner L'Archiduc, qui s'étoit rendu maître de Mouzon, après un siège assez opiniâtre, lui avoit donné un corps fort considérable de troupes, qui, jointes avec celles qu'il avoit ramassées de tous ceux qui étoient attachés à

1. La *Muse histor.* de Loret, du mois de décembre 1650 (édit. de M. Ravenel, t. I, p. 69), rappelle les relations qui existaient alors entre le Coadjuteur et Mlle de Chevreuse, ainsi qu'il suit:

J'ai su d'un véritable auteur
Que Monsieur le Coadjuteur,
Quittant son humeur sérieuse,
Pour plaire à la jeune Chevreuse,
Dansa, sans craindre les caquets,
Avec elle les tricotets,
Ravi de tenir sa main blanche;
Et l'on dit que ce fut dimanche.
Il n'importe pas de savoir
Si ce fut le jour ou le soir.

. Au sujet de Turenne, voyez les *Instructions de Mazarin*, nº 134 à l'*Appendice* du tome III.

Le maréchal publia, vers ce temps-là, une lettre adressée à la Reine régente pour solliciter aussi la mise en liberté des princes. Elle commence ainsi: « Quand je n'aurois pas des raisons d'amitié et de reconnoissance qui m'obligent de hasarder et ma fortune et ma vie, pour aider M. le Prince au recouvrement de sa liberté, je puis assurer V.M., Madame, que le service du Ro et le vôtre particulièrement me l'auroit fait entreprendre. » (Lettre communiquée par M. Pécantin, archiviste-paléographe).

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

MM. les princes, formoit une juste et belle armée. Le Cardinal lui en opposa une qui n'étoit pas moins forte : car il joignit à celle que le maréchal du Plessis commandoit déjà dans la province, les troupes que le Roi avoit ramenées de Guienne, et d'autres encore que Villequier et Hocquincourt avoient maintenues et même grossies tout l'été. Je vous rendrai compte des exploits de ces deux armées, après que vous aurez vu ceux qui se firent dans le Parlement, un peu après que le Cardinal fut parti.

Nous résolûmes, dans un conseil qui fut tenu chez Madame la Palatine, de ne le pas laisser respirer, et de l'attaquer dès le lendemain de l'ouverture du Parlement. M. le Premier Président, qui étoit dans le fond très-bien intentionné pour M. le Prince, avoit fait témoigner à ses serviteurs qu'il le serviroit avec zèle en tout ce qui seroit purement des voies de justice; mais que si l'on prenoit celle de la faction, il n'en pouvoit jamais être. Il s'en expliqua même ainsi au président Viole, en ajoutant que le Cardinal, voyant que le Parlement ne pourroit pas s'empêcher de faire enfin justice à deux princes du sang qui la demandoient, et contre lesquels il n'y avoit aucune accusation intentée, se rendroit infailliblement, pourvu que l'on ne lui donnât aucun lieu de croire que l'on eût des mesures avec les Frondeurs, et que le moindre soupçon de correspondance avec eux feroit qu'il n'y auroit aucune extrémité dont il ne fût capable, plutôt que d'avoir la moindre pensée pour leur liberté. Voilà ce que la Reine, le Cardinal et tous les subalternes disoient à tous les moments; voilà ce que le Premier Président et le maréchal de Gramont se persuadoient être bon et sincère, et voilà ce qui eût tenu M. le Prince, peut-être pour toute la vie du Mazarin, dans

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ses fers, sans le bon sens et sans la fermeté de Madame la Palatine. Vous voyez par cette circonstance, encore plus que par toutes les autres que je vous ai marquées jusqu'ici, de quelle nécessité il étoit de couvrir notre jeu dans une conjoncture, où, au moins pour l'ouverture de la scène, la contenance du Premier Président nous étoit très-considérable. Il faut avouer qu'il n'y a jamais eu de comédie si bien exécutée.

Monsieur fit croire au maréchal de Gramont qu'il vouloit la liberté des princes, mais qu'il ne la vouloit que par la cour, et parce qu'il n'y avoit qu'elle qui la pût donner sans guerre civile, et parce qu'il avoit découvert que les Frondeurs ne la vouloient pas dans le fond. Les amis de M. le Prince firent voir au Premier Président, que comme nous les voulions tromper en nous servant d'eux pour pousser le Mazarin, sous le prétexte de servir M. le Prince, ils se vouloient servir de nous pour donner la liberté à M. le Prince, sous prétexte de pousser le Mazarin. Je donnois, par mes manières, toutes les apparences possibles et à ces discours et à ces soupçons. Cette conduite fit tous les effets que nous désirions. Elle échauffa pour le service de MM. les princes et M. le Premier Président et tous ceux du corps qui avoient de l'indisposition contre la Fronde; elle empêcha que le Cardinal ne se précipitât dans quelque résolution qui ne nous plût pas, parce qu'elle lui donna lieu d'espérer qu'il détruiroit les deux partis l'un par l'autre, et elle couvrit si bien notre marche, que l'on ne faisoit pas seulement de réflexion sur les avis qui venoient de toutes parts à la cour contre nous. L'on y croyoit savoir le dessous des cartes. Le Premier Président ne pouvoit quelquefois s'empêcher de dire à sa place de certaines paroles équivoques,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qu'il croyoit que nous n'entendions pas, et qui nous avoient été expliquées la veille chez la Palatine. Nous nous y réjouissions de M. le maréchal de Gramont, qui croyoit et disoit que les Frondeurs seroient bientôt pris pour dupes. Il y eut sur ce détail mille et mille farces dignes, sans exagération, du ridicule de Molière. Revenons au Parlement.

La Saint-Martin de l'année 1650 arriva : le Premier Président et l'avocat général Talon exhortèrent la compagnie à demeurer dans la tranquillité, pour ne point donner d'avantage aux ennemis de l'Etat. Deslandes-Payen, conseiller de la Grand'Chambre, dit qu'il avoit été chargé, la veille, à neuf heures du soir, d'une requête de Madame la Princesse. Elle fut lue, et elle concluoit à ce que MM. les princes fussent amenés au Louvre ; qu'ils y fussent gardés par un officier de la maison du Roi ; que le Procureur Général fût mandé pour déclarer s'il y avoit quelque chose à proposer contre leur innocence ; et que, faute de ce faire, il fût incessamment pourvu à leur liberté. Ce qui fut d'assez plaisant à l'égard de cette requête, fut qu'elle fut concertée l'avant-veille chez Madame la Palatine, entre Croissy, Viole et moi, et qu'elle fut minutée, la veille, chez le Premier Président qui disoit aux deux autres : — « Voilà servir M. le Prince dans les formes et en « gens de bien, et non pas comme des factieux. » L'on mit le soir même, sur la requête, ce qui étoit de la forme ; elle fut renvoyée au parquet, et l'on prit jour pour délibérer au mercredi d'après, qui étoit le septième jour de décembre.

Ce jour-là, les chambres étant assemblées, Talon avocat général, qui avoit été mandé pour prendre ses conclusions sur la requête, dit que la Reine avoit mandé la veille les gens du Roi, pour leur ordonner

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de faire entendre à la compagnie que son intention étoit que le Parlement ne prit aucune connoissance de la requête présentée par Madame la Princesse, parce que tout ce qui regardoit la prison de MM. les princes n'appartenoit qu'à l'autorité royale. Les conclusions de Talon, au nom du Procureur Général, furent que le Parlement renvoyât, par une députation, la requête à la Reine et la suppliât d'y avoir quelque égard.

Talon n'eut pas plutôt achevé de parler, que Crespin, doyen de la Grand'Chambre, rapporta une autre requête de Mademoiselle de Longueville, par laquelle elle demandoit et la liberté de M. son père et la permission de demeurer à Paris pour la solliciter.

Aussitôt que la requête eût été lue, les huissiers vinrent avertir que des Roches, capitaine des gardes de M. le prince, étoit à la porte, qui demandoit qu'il plût à la compagnie de le faire entrer pour lui présenter une lettre des trois princes. L'on lui donna audience. Il dit qu'un chevau-léger des troupes qui avoit conduit M. le Prince au Havre[1], lui avoit apporté cette lettre. Elle fut lue; elle demandoit que l'on fît leur procès ou que l'on leur donnât leur liberté.

Le vendredi 9, le Parlement s'étant assemblé pour délibérer, Saintot, lieutenant des cérémonies, apporta à la compagnie une lettre de cachet, par laquelle le Roi ordonnoit de surseoir à toute délibération, jusques à ce qu'elle eût député vers lui pour apprendre ses volontés.

L'on députa dès l'après-dînée. La Reine reçut les députés [étant] dans le lit, où elle leur dit qu'elle se portoit fort mal. Le Garde des Sceaux ajouta que l'inten-

1. La translation des princes prisonniers du château de Marcoussis au Havre fut longuement négociée par Mazarin. Voyez les *Instructions* à le Tellier, nos 157, 165, 168, 170, 172, à l'*Append.*, t. III.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

tion du Roi, qui se trouva présent, étoit que le Parlement ne s'assemblât pour quelque affaire que ce pût être, que la santé de la Reine, sa mère, ne fût un peu rétablie, afin qu'elle pût elle-même travailler avec plus d'application à tout ce qui seroit de leur satisfaction.

Le 10, le Parlement résolut de ne donner de délai que jusques au 14; et ce fut ce jour-là que Crespin, doyen du Parlement, ne sachant quel avis prendre, porta celui de demander à M. l'Archevêque une procession générale, pour demander à Dieu la grâce de n'en former que de bons.

Le 14 [décembre], l'on eut une lettre de cachet pour empêcher que l'on ne délibérât. Elle portoit que la Reine donneroit assurément au plus tôt satisfaction sur l'affaire de MM. les princes. L'on n'eut aucun égard à cette lettre de cachet, et l'on commença la délibération. Le Nain, conseiller de la Grand'Chambre, fut d'avis d'inviter M. le duc d'Orléans de venir prendre sa place, et il passa à cet avis au plus de voix. Vous jugez assez, par tout ce que vous avez vu ci-dessus, qu'il n'étoit pas encore temps que Monsieur parût. Il répondit aux députés qu'il ne se trouveroit point à l'assemblée, que l'on y faisoit trop de bruit; que ce n'étoit plus qu'une cohue, qu'il ne concevoit pas ce que le Parlement prétendoit; qu'il étoit inouï qu'il eût pris connoissance de semblables affaires; qu'il n'y avoit qu'à renvoyer les requêtes à la Reine. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que cette réponse, qui avoit été résolue chez la Palatine, dès nos premières conférences, parut, par l'adresse de Monsieur, lui avoir été inspirée par la cour : car il ne répondit à Doujat et à Menardeau, qui lui avoient été députés, qu'après en avoir conféré avec la Reine, à qui il tourna son absence du Parlement d'une manière si délicate, qu'il se la fit

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

demander. Ce qu'il dit aux députés acheva de confirmer la cour dans l'opinion que le maréchal de Gramont voyoit clair et juste dans ses véritables intentions; et le Premier Président en fut encore plus persuadé que les Frondeurs demeureroient les dupes de l'intrigue; comme il ne l'étoit pas lui-même du Mazarin à beaucoup près tant que M. le maréchal de Gramont, il n'étoit pas fâché que le Parlement lui donnât des coups d'éperons; et quoiqu'il fît toujours semblant de les rabattre de temps en temps, il n'étoit pas difficile à connoître, et par lui-même quelquefois et toujours par ceux qui dépendoient de lui dans la compagnie, qu'il vouloit la liberté de MM. les princes, quoiqu'il ne la voulût pas par la guerre.

Le 15 [décembre], l'on continua la délibération.

Le 17 de même, avec cette différence toutefois que Deslandes-Payen, rapporteur de la requête de MM. les princes, ayant été interrogé par le Premier Président s'il n'auroit rien à ajouter à son avis qu'il avoit porté dès le 14 et répété le 15 [décembre], y ajouta que si la compagnie jugeoit à propos de joindre aux remontrances qu'elle feroit de vive voix et par écrit pour la liberté des princes, une plainte en forme contre la conduite du cardinal Mazarin, il ne s'en éloigneroit pas. Broussel opina encore plus fortement contre lui. Je n'ai pu pénétrer la raison pour laquelle le Premier Président s'attira, même un peu contre les formes, cette répétition d'avis du rapporteur que je viens de marquer; mais je sais bien que l'on lui en voulut du mal au Palais-Royal, et d'autant plus que le Cardinal fut nommé dans cette répétition.

Le 18 [décembre], la nouvelle arriva que M. le maréchal du Plessis avoit gagné une grande bataille contre M. de Turenne; que ce dernier qui venoit au secours

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de Rhetel et qui l'avoit trouvée déjà rendue au maréchal du Plessis par Liponti, qui y commandoit la garnison espagnole, s'étant voulu retirer, avoit été forcé de combattre dans la plaine de Saumepuis ; qu'il s'étoit sauvé à toute peine, lui cinquième, après y avoir fait des merveilles ; qu'il avoit perdu plus de deux mille hommes tués sur la place, du nombre desquels étoit un des frères de l'Électeur Palatin, et six colonels; et près de quatre mille prisonniers, entre lesquels étoient don Stevan de Gamarre, la seconde personne de l'armée ; Bouteville, qui est aujourd'hui M. de Luxembourg, le comte de Bossu, le comte de Quintin-Haucour, Sensy, le chevalier de Jarzay et tous les colonels. L'on ajoutoit que l'on avoit pris vingt drapeaux et trente-quatre étendards. Vous ne doutez pas de la consternation du parti des princes, mais vous ne vous la pouvez pas figurer. Je n'eus toute la nuit chez moi que des pleureux et des désespérés ; je trouvai Monsieur atterré.

Le 19 [décembre], j'allai au Palais où les chambres se devoient assembler ; le peuple me parut dans les rues, morne, abattu, effrayé. Je connus dans ce moment, encore plus clairement que je n'avois fait jusque-là, que le Premier Président étoit bien intentionné pour MM. les princes ; car M. de Rhodes, grand-maître des cérémonies, étant venu commander au Parlement de la part du Roi, de se trouver le lendemain à Notre-Dame, au *Te Deum* de la victoire, le Premier Président se servit naturellement et sans affectation de cette occasion pour faire qu'il n'y eût que peu de gens qui opinassent, dans un temps où il voyoit bien que personne n'opineroit apparemment que foiblement. Il n'y eut, en effet, que quinze ou seize conseillers qui parlèrent. Le Premier Président ayant

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

trouvé moyen de consumer le temps, ils allèrent pour la plupart aux remontrances pour la liberté des princes, mais simplement, timidement, sans chaleur, sans parler contre le Mazarin, et il n'y eût que Menardeau-Champré qui le nomma, mais avec des éloges, en lui donnant tout l'honneur de la bataille de Rhetel : en disant, comme il étoit vrai, qu'il avoit forcé le maréchal du Plessis à la donner, et en avançant avec une effronterie inconcevable, que la compagnie ne pouvoit mieux faire que de supplier la Reine de remettre MM. les princes à la garde de ce bon et sage ministre, qui en auroit le même soin qu'il avoit eu jusque-là de l'Etat. Ce qui me surprit et m'étonna, fut que cet homme, non pas seulement ne fut pas sifflé dans l'assemblée des chambres, mais que même, en passant dans la salle, où il y avoit une foule innombrable de peuple, il ne s'éleva pas une seule voix contre lui. Cette circonstance qui me fit voir le fond de l'abattement du peuple, jointe à tout ce qui me parut l'après-dinée dans la vieille et dans la nouvelle Fronde (celle-ci étoit le parti des princes), me fit prendre la résolution de me déclarer, dès le lendemain, pour relever les courages. Jugez de la nécessité que je trouvai à cette conduite, parce que vous avez vu jusques ici, de l'intérêt que j'avois à ne me pas découvrir.

Le tempérament que j'y apportai fut de laisser dans mon avis, par lequel je le paroîtrois favorable à MM. les princes en général, une porte, laquelle et le Mazarin et le Premier Président pussent croire que je me tinsse ouverte à dessein, pour ne me pas engager à les servir en particulier pour leur liberté. Je connoissois le Premier Président pour un homme tout d'une pièce; et les gens de ce caractère ne manquent jamais de gober avec avidité toutes les apparences, qui les confirment

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

dans la première impression qu'ils ont prise. Je connoissois le Cardinal pour un esprit qui n'eût pas pu s'empêcher de croire qu'il n'y eût une arrière-boutique partout où il y avoit de la place pour la bâtir; et c'est presque jeu sûr, avec les hommes de cette humeur, de leur faire croire que l'on veut tromper ceux que l'on veut servir[1]. Je me résolus, sur ces fondements, d'opiner, le lendemain, fortement contre les désordres de l'État, et de prendre mon thème sur ce que Dieu ayant béni les armes du Roi et éloigné les ennemis de la frontière, par la victoire de M. le maréchal du Plessis, nous donnoit le moyen de penser sérieusement aux maladies internes, qui étoient les plus dangereuses. A quoi je fis dessein d'ajouter que je me croyois obligé d'ouvrir la bouche sur l'oppression des peuples, dans un moment où la plainte ne pouvoit plus donner aucun avantage aux Espagnols, atterrés par la dernière défaite; que l'une des ressources de l'État, et même la plus assurée et la plus infaillible, étoit la conservation des membres de la maison royale; que je ne pouvois voir qu'avec une extrême douleur MM. les princes dans un air aussi mauvais que celui du Havre; et que je croyois que l'on devoit faire de très-humbles remontrances au Roi pour les en tirer, et pour les mettre en lieu où il n'y eût au moins rien à craindre pour leur santé.

Je ne crus pas devoir nommer le Mazarin, afin de lui donner lieu à lui-même et au Premier Président de croire que ce ménagement pouvoit être l'effet de quelque arrière-pensée que j'avois peut-être de me raccommoder avec lui plus facilement, après avoir ameuté

1. Mazarin proposa, en effet, au Coadjuteur de traiter avec lui s'il voulait donner des sûretés, et recommandait de l'endormir. Voyez les *Instructions*, nos 166 et 171, etc., à l'*Appendice* du t. III.

Digitized by Google Origina from INDIANA UNIVERSITY

et échauffé contre lui le parti de MM. les princes par une dernière déclaration, qui n'étant point pour la liberté, ne m'engageoit à rien dans les suites. Je communiquai cette pensée, qui ne m'étoit venue qu'en dînant avec Madame de Lesdiguières, à Monsieur, à Madame la Palatine, à Madame de Chevreuse, à Viole, à Arnauld, à Croissy, au président de Bellièvre et à Caumartin. Il n'y eut que le dernier qui l'approuvât, tout le monde disant qu'il falloit laisser remettre les esprits, qui ne se fussent jamais remis. Je l'emportai enfin par mon opiniâtreté, mais je l'emportai d'une telle manière, que je connus clairement que si je ne réussissois pas je serois désavoué par quelques-uns et blâmé par tous. Le coup étoit si nécessaire que je crus en devoir prendre le hasard.

Le lendemain, qui fut le 20 [décembre], je le pris, je parlai comme je viens de vous le marquer. Tout le monde reprit cœur; l'on conçut que tout n'étoit pas perdu, et qu'il falloit que j'eusse vu le dessous des cartes. Le Premier Président ne manqua de donner à ce que j'avois espéré, et de dire au président le Coigneux, au lever de l'assemblée, que mon avis avoit été fort artificieux, mais qu'on voyoit au travers mon animosité contre MM. les princes.

Le président de Mesmes seul et unique ne donna pas dans le panneau. Il jugea que j'étois raccommodé avec M. le Prince, et il s'en affligea à un point qu'il y a des gens qui ont cru que sa douleur contribua à sa mort, qui arriva aussitôt après. Il y eut fort peu de gens qui opinassent ce jour-là, parce qu'il fallut aller au *Te Deum;* mais on vit l'air des esprits et des visages sensiblement changé. La salle du Palais, instruite par ceux qui étoient dans les lanternes, rentra dans sa première humeur; e le retentit, quand nous sortîmes,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

des acclamations accoutumées, et j'eus ce jour-là trois cents carrosses chez moi, ou je n'en eus pas un.

Le 22 [décembre], l'on continua la délibération, et l'on s'aperçut de plus en plus que le Parlement ne suivoit pas le char du triomphe du Mazarin. Son imprudence à avoir hasardé tout le royaume dans la dernière bataille, y fut relevée de toutes les couleurs que l'on peut croire capables de ternir celles de sa victoire.

Le 30 couronna l'ouvrage. Il produisit l'arrêt par lequel il fut ordonné que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine pour demander la liberté de MM. les princes[1] et le séjour de Mademoiselle de Longueville à Paris. Il fut aussi arrêté de députer un président et deux conseillers vers M. le duc d'Orléans, pour le prier d'employer pour le même effet son autorité. Il ne seroit pas juste que j'oubliasse en ce lieu l'original de la fameuse chanson :

Il y a trois points dans cette affaire.

J'avois recordé, jusques à deux heures après minuit, M. de Beaufort chez Madame de Montbazon, pour le faire parler au moins un peu juste dans une occasion aussi délicate, et dans laquelle l'on prendroit plaisir de m'attribuer ce qu'il pourroit dire de mal à propos; j'y réussis, comme vous le voyez par la chanson, qui, dans la vérité, est rendue en vers mot à mot de la prose. Admirez, s'il vous plaît, la force de l'imagination! Le vieux Machaut, doyen du Conseil, et qui n'étoit rien moins qu'un sot, me dit à l'oreille, en entendant cet avis : « L'on voit bien que cela n'est pas

1. Mazarin commençait alors à reconnaître qu'il n'y avait plus à traiter avec les partisans des princes, mais à les pousser et à prendre des mesures de rigueur contre eux. Voy. les *Instructions*, n° 175, à l'*Appendice* du t. III.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de son cru. » Et ce qui est encore de plus merveilleux, est que les gens de la cour y entendirent finesse ; quand je demandai à M. de Beaufort pouquoi il avoit parlé dans son avis de celui de M. d'Orléans, qui ne pouvoit pas opiner, puisqu'il n'étoit pas présent, il me répondit qu'il l'avoit fait pour embarrasser le Premier Président. Cette repartie vaut la chanson [1].

1. Nous donnons les trois strophes les plus importantes de cette chanson :

J'avons trois points dans notre affaire :
Les princes sont le premier point.
Je les honore et les revère,
C'est pourquoi je n'en parle point.

Le second est de l'Éminence
Monsieur Jules Mazarin.
Sans barguigner j'aime la France,
Et vas toujours mon grand chemin.

J'ai le cœur fait comme la mine,
Et suis tous les beaux sentiments.
C'est pourquoi j'conclus et opine
Com'fera Mousieur d'Orléans.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

APPENDICE

INSTRUCTIONS DU CARDINAL MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS,

ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT LE TELLIER.

I — Février et Mars 1650. — 1. Chambois défend le Pont-de-l'Arche. — Sa fermeté. — 2, 16. L'abbé de Richelieu et les négociations relatives au Havre. — 3. Cadeaux faits à Chambois. — Il livre le Pont-de-l'Arche. — 4. M. de Saint-Pont, les bourgeois de Saint-Jean de Losne, M. de Vendôme, M. Poncet et son procès. — 5. Il faut acheter le château de Dijon. — 6. M. d'Osny est du parti de M. le Prince. — Stenay. — Le maréchal de Turenne. — 7, 8. Les régiments de Beauvau et d'Enghien. — 9. MM. d'Iglis et d'Anisy. — 10, 13, 15, 29, 42, 43, 48. M. de Bar et les princes prisonniers, LL. AA. de Condé, de Conti et de Longueville. — Le père Talon, etc. — 11. MM. de Nemours et d'Harcourt. — 12. Le Roi à Rouen. — La Gazette. — 14. Mademoiselle de Longueville à Trye. — 17. Madame de Longueville, la ville de Dieppe et ses députés. — Le maréchal du Plessis-Bellièvre. — 18. Le Roi à Bacqueville. — 19. Le maréchal de Turenne et sa correspondance avec Madame de Longueville. — 20. La princesse douairière de Condé offre de l'argent à Turenne. — 21. La duchesse de Bouillon en prison. — Il ne faut pas lui laisser engager sa vaisselle pour payer les frais de ses couches. — Mademoiselle de Bouillon et M. de Carnavalet. — 22. Danvilliers, Stenay, Jametz, Mouzon, Sedan, la Gazette. — 23, 28. M. de Matignon et les villes de Caen, de Cherbourg et de Granville. — 24, 27, 54. Le duc et la duchesse de Richelieu, le Havre, Madame de Longueville, Madame d'Aiguillon. — 25. Le prince Thomas de Savoie. — 26, 79. Le maréchal de Ranzau et son extrême misère. — 30, 37, 38, 50, 67. Les projets de mariages pour les nièces de Mazarin. — 31, 33. La Gazette. — 32. La duchesse d'Aiguillon et le mariage du duc de Richelieu son neveu. — 34. Retour du Roi à Paris. — 35. Il faut gagner ou décrier les députés suisses. — 36. Le sacre du Roi. — 39, 52. Fausses lettres du prince de Condé à faire fabriquer. — 40, 61. M. d'Émery malade. — 41, 65. Conciliabule de femmes au palais du Luxembourg. — 44. Le duc Charles de Lorraine et Madame de Chevreuse. — 45. Les bons

Digitized by Google
Original from INDIANA UNIVERSITY

sentiments de M. de Bouillon. — 46. La Flandre. — 47. Le Dauphiné. — 49. La Bourgogne.—51. Le duc de Beaufort, M. d'Espernon, M. de Candale, Croissy et la ville de Bordeaux. — 53. Le Coadjuteur et l'abbaye du Bec. 55, 57. Matha et Fontrailles doivent être chassés de Paris. — 56, 63, 67. Le duc de Beaufort. — La Boulaye père et fils. — 58. Les pierreries de la duchesse de Longueville. — 59. Pénurie de Mazarin. — 60. Froideur du duc d'Orléans pour Mazarin. — 62. Il ne faut pas laisser transférer les princes prisonniers à la Bastille. — 64, 84. Dumont et la ville de Saumur. — 66. Madame de Chevreuse. — 68. M. le comte d'Alais et la Provence. — 69. Il faut imprimer de la crainte aux Parisiens. — 70. L'abbé Mondins et les pierreries de Mazarin. — 71. Le Coadjuteur et l'amnistie générale. — 72. Le prince de Marsillac et ses cabales. — 73. Mademoiselle de Bouillon. — Évasion de Madame de Bouillon. — Il faut bannir la douceur.

1. — *Du 4 février.* — Il est venu ici [à Rouen] un gentilhomme qui a vu Chambois, lequel, à ce qu'il nous a rapporté, est résolu de périr dans sa place. Nous verrons s'il demeurera toujours dans la même fermeté; car de ce côté-ci on ne perdra pas un moment de temps à presser cette affaire.

2. — *Du 6 février.* — L'abbé de Richelieu est venu ici; nous sommes toujours en négociations avec lui, et l'on n'oubliera rien pour se bien assurer du Havre. Enfin, puisque Leurs Majestés sont venues en cette province pour y établir l'ordre et la tranquillité, on travaillera avec toute l'application possible, et l'on tâchera de pourvoir à toutes choses, en sorte qu'il n'y arrive plus de troubles à l'avenir, et que l'on en puisse être hors d'inquiétude.

3. — On donne vingt mille livres comptant au sieur de Chambois. Ce qui m'oblige à vous conjurer de hâter, autant qu'il vous sera possible, les cinquante mille que vous me devez envoyer, parce que si, avec de semblables petites sommes, nous pouvions ajuster toutes choses en cette province, je crois qu'elles seroient utilement employées, et que la prudence voudroit que l'on se servît de cette voie plutôt que d'une autre pour sortir promptement d'affaire.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

4. — *Du 6 février*. — On me donne avis de Bourgogne que l'envoi de son neveu, que le sieur de Saint-Pont a fait à la cour, pour assurer Leurs Majestés de sa fidélité, a plutôt été un effet de son adresse que de sa sincérité et de son affection. La vérité étant que les bourgeois de Saint-Jean-de-Losne lui ayant déclaré qu'ils étoient incapables de se détacher du service du Roi, et ayant même redoublé les gardes ordinaires pour plus de sûreté, la prudence l'avoit obligé, comme n'étant pas le plus fort, de déguiser ses sentiments, eur disant qu'il étoit dans la même désolation qu'eux; sur quoi il avoit dépêché ici, pour protester de son obéissance, sans parler en aucune façon de la déclaration que lui avoient faite lesdits habitants. Il sera bon que M. de Vendôme en soit informé. Néanmoins, quoique la conduite dudit sieur de Saint-Pont ne soit pas fort franche, et qu'il ait plutôt agi par nécessité que par élection, dans l'envoi de son neveu, il ne faudra pas laisser de le conserver et de lui faire toute sorte de bons traitements.

L'on m'a dit que M. Poncet n'est pas en état d'aller en Bourgogne, ayant à faire juger un procès où il y va de tout son bien; et comme vous savez combien il est important d'y envoyer au plus tôt quelqu'un, je vous prie de choisir vous-même une autre personne que vous jugerez propre pour cet emploi, et de la faire partir en diligence.

5. — Si on peut s'assurer du château de Dijon, moyennant quelque argent, il n'en faut point perdre l'occasion, car ce seroit un très-grand avantage d'en sortir par cette voie-là. Je vous prie de vous appliquer à cette affaire-là avec un soin particulier.

6. — On a toujours vu M. d'Osny fort attaché à M. le Prince et dépendant de lui; mais si vous êtes assuré

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qu'il exécute fidèlement les ordres qui lui seront envoyés, vous pourrez les lui adresser, et particulièrement ceux que vous avez expédiés contre ceux qui se jettent dans Stenay et les soldats qui vont trouver M. de Turenne.

7. — Il faut nécessairement prendre résolution touchant le régiment de Bauveau, dont le mestre de camp est avec M. de Turenne. Si on ne peut pas se bien assurer de Grandru, il faudra le séparer à Hocquincourt, au duché de Chaulnes et à Lamethz; ou en user de telle façon que S. A. R. résoudra.

8. — Sa Majesté croit que, pour le régiment d'Enghien, il faut licencier les officiers suspects, prendre la parole de Lobertière et des autres, et le faire marcher sans délai en Picardie, si S. A. R. le trouve bon, et on leur peut faire espérer des recrues.

9. — *Du 7 février.* — Je vous prie de tenir la main que MM. d'Iglis et d'Anisy puissent toucher l'argent qu'on a jugé nécessaire pour leur subsistance; c'est si peu de chose, qu'il sera aisé à MM. les surintendants d'y satisfaire.

10. — S. A. R. a eu, à ce qu'il semble à Sa Majesté, très-grande raison d'approuver la conduite du sieur de Bar, d'avoir empêché la sœur de Chambois de parler à M. de Longueville, pour les raisons que S. A. R. a jugé très-judicieusement.

Le père Talon n'est pas à Paris, et quand il y seroit, c'est un esprit composé de façon que ce ne seroit pas prudence de lui permettre ce que M. le prince de Conti désire ; pour le cordelier, Sa Majesté en est d'accord.

11. — J'ai dit à la Reine la réponse que S. A. R. a faite à MM. de Nemours et comte d'Harcourt, touchant la place de Brisack. Sa Majesté en a une satisfaction

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

extrême, et, à la vérité, elle est très-digne de son zèle pour le bien de l'État et de l'amitié qu'il a pour la Reine.

12. — Je vous envoie la relation que Saintot a dressée de ce qui s'est passé ici [à Rouen] à l'arrivée de Leurs Majestés, il faudra l'envoyer à Renaudot, pour en faire un extraordinaire de la *Gazette*.

13. — Je vous ai déjà répondu, ci-dessus, touchant le Père Talon; mais pour le cordelier que désire M. de Longueville, comme je viens d'apprendre qu'il a toujours été son domestique et l'a suivi en tous ses voyages, il est à présumer qu'il le demande principalement pour savoir ce qui se passe, et lui donner des ordres de parler à ses domestiques et à ses amis. C'est pourquoi, lui accordant cette grâce, il faut que ce ne soit que pour une seule fois, et même prendre de telles précautions, qu'en déclarant à ce religieux la permission de Sa Majesté, on le fasse partir sur-le-champ, dans un carrosse, avant qu'il ait le temps de parler à personne, et qu'après cela il n'y retourne plus.

14. — On a fait dire à Mademoiselle de Longueville l'intention de Sa Majesté pour sa demeure [1], et on lui

1. Mazarin s'était déjà occupé de Mademoiselle de Longueville dès le 4 février. Voici ce qu'il disait à le Tellier :

« Quoique la Reine m'eût dit ce que je vous écrivis hier, je vis bien après que c'étoit un équivoque et qu'on avoit pris Madame pour Mademoiselle de Longueville, la vérité étant que Madame la princesse de Carignan ayant dit à la Reine qu'elle avoit eu des nouvelles de Mademoiselle de Longueville, qui supplioit Sa Majesté de trouver bon qu'elle se retirât à Trye, à quoi sadite Majesté auroit donné les mains; ensuite on rencontra partie du train de ladite demoiselle, qui prenoit le chemin de Paris. C'est pourquoi, en cas que vous vissiez qu'elle prétendît s'y en aller et y faire séjour, au lieu d'exécuter ce qu'elle a proposé, vous en parlerez à Son Altesse Royale et lui direz que l'avis de la Reine est que l'on s'en tienne à ce qui a été résolu à Paris, c'est-à-dire qu'on ordonne à ladite demoiselle de se retirer à Trye ou à Coulommiers, et après que vous en aurez

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

en enverra encore un ordre; si elle y contrevient, il faudra en user comme il vous a été mandé, S. A. R. l'ayant approuvé.

15. — Il faut prendre bien garde que les prisonniers ne puissent avoir aucunes nouvelles et ne voient pas de nouveaux visages, j'entends des officiers de la garnison, car vous savez combien M. le Prince est pressant, et la peine qu'ils auroient de se défendre de répondre aux interrogatoires qu'il leur feroit.

16. — *Du* 8 *février*. — L'abbé de Richelieu doit être ici de retour aujourd'hui; il partit dans les meilleurs sentiments du monde, et je puis dire que je le fis pleurer de sentiment de la conduite qu'il avoit tenue. Peut-être qu'il amènera son frère. On cherche les expédients par lesquels, en assurant la place du Havre à cette maison, Sa Majesté puisse être en repos, aussi qu'il ne s'en mésadviendra point et ne s'y passera jamais rien contre son service.

17. — Mais comme toutes ces choses, quoique grandes et importantes, n'assureroient point le repos de la province, si Dieppe demeuroit en l'état qu'il est, étant une porte par où l'on peut introduire les forces étrangères et tenir tout le pays en combustion, par la présence des troupes qu'il faudroit y avoir incessamment pour leur faire tête, la principale application de Leurs Majestés est de pourvoir à cette affaire par tous les moyens qu'il se pourra. L'état de la chose est que Madame de Longueville fait, jusqu'ici, toute la mine de se vouloir bien défendre; qu'elle a envoyé demander secours aux étrangers, qui ne peut être qu'aux Espagnols qu'on dit devoir arriver d'heure à autre; qu'elle

parlé à Sadite Altesse Royale, vous pourrez donner ordre à cette affaire en la manière que vous jugerez le plus à propos, et il sera bon que vous lui parliez vous-même. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

fait travailler quatre à cinq cents hommes aux fortifications ; qu'elle a fait entrer une garnison extraordinaire dans le château, a mandé plusieurs gentils hommes ; qu'il y a des vaisseaux prêts à la rade ou pour favoriser la descente des gens qui doivent venir de Flandre, ou, possible, pour se sauver, selon qu'elle se verra pressée.

S. A. R. jugera bien par toutes ces circonstances, qu'il n'y a rien présentement de plus important à faire dans le royaume que de réduire Dieppe et en faire sortir Madame de Longueville, parce qu'autrement tout ce qu'on a fait et pourra faire encore en Normandie, ne suffiroit pas pour en assurer le repos, et nous y laisserions un levain qui nous donneroit bien de la peine pendant la prochaine campagne, et seroit capable, avec le temps, de mettre toute la province en feu, faisant revivre l'affection de ceux qui sont attachés à M. de Longueville qui, en nombre et en qualité, sont très-considérables.

Ces considérations ont fait juger à un chacun d'une nécessité indispensable, de toutes les voies, pour remédier à ce mal sans perdre un moment de temps, et cela, afin de prévenir l'arrivée des étrangers et surprendre et étonner, ceux qui sont dans Dieppe, par la promptitude.

Il y avoit ici des députés de la ville, que Madame de Longueville avoit pris soin de choisir des plus affidés à sa maison; je les ai vus diverses fois, et il m'est réussi, par diverses conférences, de leur persuader si vivement que la ville est perdue, si le Roi n'en est bientôt maître (parce qu'il faut nécessairement qu'ils soient ou à la France ou à l'Espagne, et que les environs de Dieppe, où tous les biens des habitants sont situés, vont devenir le théâtre de la guerre), qu'enfin, et par

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

cette raison et par plusieurs autres que j'omets, je les ai disposés, ces mêmes gens qui étaient venus avec un esprit de prévention tout contraire, à prendre la résolution d'eux-mêmes de s'aller jeter aux pieds de la Reine, hier au soir, pour supplier Leurs Majestés de ne les abondonner pas et de leur donner son assistance, demandant une personne et des officiers pour les commander dans la ville, avec assurance qu'ils leur obéiront en tout et les défendront au péril de leur vie, répondant sur leur tête de la sûreté de ces personnes-là.

La Reine a jeté les yeux sur M. du Plessis-Bellièvre pour cela ; il partit hier, à la nuit, accompagné de vingt-cinq ou trente officiers. Cependant, comme Madame de Longueville fait entendre aux habitants qu'elle ne s'est retirée là que pour être en sûreté, Sa Majesté y a envoyé le sieur de Varenne, avec un ordre à ladite dame de se retirer à Trie ou à Coulommiers, lui donnant parole qu'elle pourra le faire avec une entière sûreté. On a jugé cette diligence nécessaire, pour faire connoître aux habitants que l'intention du Roi n'étoit pas de pousser à bout ladite dame, mais seulement d'affermir le repos de la ville de Dieppe et avec cela celui de toute la province. En même temps, on a fait partir les maréchaux des logis pour aller marquer les logis dans Dieppe. On y fait avancer l'avant-garde, sous M. de Palluau, composée de deux cents chevaux et de quinze cents hommes de pied, et M. le comte d'Harcourt le suit avec le reste des troupes.

18. — Pour Leurs Majestés, elles partiront jeudi et iront ce soir-là coucher à Bacqueville. Si le voyage n'avoit pas le succès que l'on a sujet d'en espérer, ce seroit, à la vérité, un grand malheur ; mais à ne l'entreprendre pas aussi, ce même malheur est déjà tout

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

formé. Ainsi la résolution de Leurs Majestés, quoi qu'arrive, ne peut qu'être louée.

19. — J'oubliois de vous dire que nous avons avis que Madame de Longueville a reçu des lettres du maréchal de Turenne, par lesquelles il l'assure qu'il tiendra ferme jusqu'au bout pour l'intérêt de Messieurs les princes.

Chambois en a reçu aussi du même maréchal, qui lui marque que quoi qu'il puisse entendre dire de lui, il ne croie autre chose, si ce n'est qu'il servira toujours le parti, et l'exhorte à en faire de même. Je l'ai su de Gauville, qui est à moi et que j'ai employé à ménager l'affaire du Pont-de-l'Arche avec ledit Chambois.

20. — On m'a donné avis certain que Madame la Princesse a promis de l'argent au maréchal de Turenne, pourvu qu'il se mette en état de faire quelque chose de considérable en faveur de ses enfants. C'est pourquoi, il est d'autant plus nécessaire de songer aux moyens qu'on pourra tenir pour empêcher que l'argent que ladite dame reçoit, ou qui lui pourra encore venir, ne soit employé à des usages contre le service du Roi. Je vous prie de vous y bien appliquer.

21. — *Du* 10 *février*. — Sa Majesté estime qu'on peut permettre à Madame de Bouillon d'écrire à M. son mari, pourvu qu'on voie les lettres. Il me semble qu'il n'est pas à propos, pour les considérations que vous marquez, de permettre à ladite dame l'engagement de sa vaisselle; mais pour une dépense comme celle de payer les frais de son accouchement, il faudroit l'assister nous-mêmes, et si vous avez touché les quatre mille francs pour moi, on pourra lui en faire donner cent pistoles.

Pour ce qui est du ministre que demande Mademoiselle de Bouillon, Sa Majesté se remet à ce que S. A. R.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

fera de delà et estimera plus à propos. Je n'ai pas entendu ce que vous marquez du dessein qu'a ladite demoiselle de convertir le sieur de Carnavalet.

22. — *Du 11 février.* — Il seroit bien important de mettre un bon régiment de cavalerie à Danvilliers et à Jametz, pour l'incommodité principalement qu'il pourroit donner à ceux qui sont dans Stenay; et ce corps de cavalerie s'entendant avec celui qu'on mettra en même temps à Mouzon et à Sedan, ils pourront se joindre souvent pour faire des parties.

Il faut dire à Renaudot de composer une *Gazette* extraordinaire de cette affaire de Danvilliers, dont vous lui donnerez les mémoires, et y insérer surtout les grâces que S. M. a accordées à la garnison, afin que cela produise l'effet que j'ai marqué, sans oublier qu'on fait vendre l'équipage et qu'on a donné une chaîne d'or au sergent qui a apporté la nouvelle. Je vous prie de faire remarquer à S. A. R. que toutes les expéditions qu'on donne pour les changements qui se font dans les places, ne sont que de simples commissions de commander dedans, en attendant qu'on prenne d'autres résolutions, et qu'il n'y a nulle provision expédiée.

23. — *Du 12 février.* — Caen sera remis aujourd'hui. On eût pu s'en retourner, il y a deux ou trois jours, car tout étoit fait; mais on n'eût perfectionné toutes choses. On est présentement en négociation avec M. de Matignon, qui est ici, pour lui faire remettre Cherbourg et Graville; on l'a fait en termes moitié doux, moitié brusques, et je suis bien trompé si nous n'en venons à bout.

24. — J'ai renvoyé au Havre un des miens, qui doit être de retour dans deux heures. Puisque nous n'avons pas un pouvoir effectif dans cette garnison-là, il impor-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

teroit au moins que M. de Richelieu vint faire un tour ici pendant que Leurs Majestés y sont, pour faire voir que la place est en notre disposition. Enfin, mon avis est qu'on ne tourne pas le dos à cette province, sans prendre toutes les précautions nécessaires pour être tout à fait assuré de la durée du repos et du calme qu'on y aura établi.

25. — *Du 13 février.* — Après avoir parcouru tout ce qu'il y a de personnes en France, pour le commandement de l'armée de Flandre, la campagne prochaine, je n'ai pu, ce me semble, mieux m'arrêter que sur M. le prince Thomas, qui me paroît être le seul sur qui l'on puisse présentement jeter les yeux pour cet emploi. Je vous prie qu'en discourant, sans affectation avec son S. A. R., de ce commandement et des personnes qu'on pourroit choisir, vous lui insinuiez adroitement ce sentiment comme de vous sans témoigner que je vous en ai écrit, ni qu'on y ait fait ici aucune visée. Il est bien de préparer la chose de cette manière, pour en prendre après la résolution, s'il est jugé à propre, à notre retour.

26. — Madame la maréchale de Rantzau m'ayant écrit pour me représenter l'extrémité où son mari est réduit et qu'elle désespère de sa guérison, si on ne lui permet de le faire transporter à Paris, pour avoir plus

1. Saint-Evremond caractérise ainsi qu'il suit la valeur de Rantzau et des autres maréchaux :

« Le courage du maréchal de Châtillon étoit une intrépidité lente et paresseuse. Celui de la Meilleraye avoit une ardeur fort propre à presser un siège, et un grand emportement dans les combats de campagne. La valeur du maréchal de Rantzau étoit admirable pour les grandes actions ; elle a pu sauver une province, elle a pu sauver une armée ; mais on eût dit qu'elle tenoit au-dessous d'elle les périls communs, à la voir si nonchalante pour les petites et fréquentes occasions où le service ordinaire se faisoit. » *Œuvres mêlées*, t. II.)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

commodément les médecins et les autres choses dont il aura besoin, promettant qu'il vivra retiré et sans autre commerce, si ce n'est qu'avec ceux qui seront nécessaires pour l'assister dans sa maladie. J'en ai parlé à la Reine qui a trouvé bon qu'on le lui permît à ces conditions, et elle m'a recommandé de vous écrire d'en parler à S. A. R., et si elle se trouve du même sentiment, vous envoyiez à Meaux les ordres nécessaires pour cela. Je vous adresse ouverte la réponse que je fais à Madame la maréchale de Rantzau, afin que vous la voyiez et que vous la lui fassiez tenir ensuite, s'il est jugé à propos.

27. — *Du* 14 *février*. — M. le duc de Richelieu arriva hier avec Sainte-Maure, Leurs Majestés l'ont fort bien reçu. On va maintenant travailler à mettre le Havre en état, s'il est possible, qu'étant conservé par le dit sieur Duc, le Roi n'ait point de sujet, après être sorti de la province, de craindre qu'il se puisse rien passer dans cette place-là contre son service, S. A. R. le jugera sans doute d'autant plus important, que tout ce que nous avons fait jusqu'ici ne seroit pas entièrement affermi si le Havre demeuroit, comme il étoit depuis le mariage de M. de Richelieu ; il y a là-dedans quantité de personnes très-suspectes ; la dame a un pouvoir absolu sur l'esprit de son mari, et on nous assure que Madame de Longueville est dans la maison d'un gentilhomme particulier, qui n'est qu'à deux lieues de là. Si on en est bien assuré, on y donnera bon ordre.

J'ai fait connoître à M. de Richelieu qu'il étoit à propos et nécessaire que Madame sa femme vînt ici avant que Leurs Majestés en partent ; il lui a dépêché son frère l'abbé, ce matin, et nous l'attendons pour demain au soir.

La Reine ne pourra pas se défendre d'accorder le

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

tabouret à Madame de Richelieu, mais on le fera en sorte que ce soit une compensation pour les changements qu'on veut faire dans le Havre. Il faut faire connoître à Madame d'Aiguillon que cela n'apportera aucun préjudice au dessein qu'elle peut avoir de faire rompre le mariage du duc de Richelieu, car la Reine traite présentement sur le pied que les choses sont, ce qui n'empêchera pas le cours de la justice et que Sa Majesté ne change ce traitement, quand il lui aura réussi de faire déclarer le mariage non valablement contracté, la grâce du tabouret ne donnant aucun nouveau droit à Madame de Richelieu. S'il est vrai, ce que quelqu'un m'a dit, que Madame d'Aiguillon sera bien aise de pouvoir donner les mains, avec le temps, à ce mariage, vous n'aurez pas grande peine à lui faire entendre raison sur cet article.

28. — L'affaire de Cherbourg et de Graville est accommodée. On fait partir aujourd'hui des soldats pour en aller prendre possession. Il a fallu quelque adresse pour ménager là-dessus les esprits de ces Messieurs de Matignon.

29. — Un billet qui m'a été envoyé de Paris contient, comme vous verrez, un avis important dont il faudra faire part à M. de Bar, afin qu'il soit alerte là-dessus. Il seroit bien nécessaire qu'on pût trouver quelque personne affidée, qui eût servi ou dedans les corps de MM. les princes ou avec eux, pour découvrir les soldats ou cavaliers desdits corps qui viendront se présenter au bois de Vincennes.

30. — Sur le sujet de l'entretien qu'a eu avec vous M. de Saint-Aoust, touchant les mariages[1], il me

1. Il est ici question des mariages des nièces de Mazarin. — L'oraison funèbre de la plus belle et de la plus célèbre des nièces de Son Éminence, d'Hortence Mancini, duchesse de Mazarin, a été

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

semble, s'il vous en reparle, que vous devez civilement lui faire connoître que vous ne voulez pas vous mêler de semblables affaires.

31. — Il faudra faire mettre dans la *Gazette* les six lettres de noblesse aux sergents, en la forme que S. A. R. a jugé, c'est-à-dire aux plus anciens et non pas au sort.

32. — *Du 17 février.* — Le procureur du Roi m'a donné avis que Madame d'Aiguillon a fait sa plainte, secrètement, au lieutenant criminel, comme d'un rapt fait en la personne de son neveu, et qu'il a décrété là-dessus ajournement personnel contre Madame de Richelieu et prise de corps contre Chambon et des Maretz, et permis de s'assurer de M. de Richelieu et de l'abbé. Ladite dame en presse fort l'expédition, et il me demande là-dessus les volontés de la Reine. Je vous prie de l'envoyer quérir et le lieutenant criminel aussi, et de leur dire qu'ils se gardent bien d'expédier la chose et qu'ils trouvent des prétextes pour éloigner [l'exécution] jusqu'à notre retour.

33. — Je viens de voir l'extraordinaire de la *Gazette* et n'y ai rien trouvé des soins qu'on a pris ici pour faire réussir les affaires de Clermont et de Danvilliers ; il

écrite par Saint-Évremond. Nous n'en citons que les vers suivants et les lignes qui les accompagnent :

Vous y viendrez à ce triste passage,
Hortence, hélas ! vous y viendrez un jour ;
Et perdrez là ce beau visage
Qu'on ne vit jamais sans amour.

« Hortence mourra ! cette merveille du monde mourra un jour ! L'idée d'un si grand mal mérité vos larmes. — Détournons notre imagination de sa mort sur sa naissance, pour dérober un moment à notre douleur. » (*Œuvres*, t. II, p. 19.)

D'après une tradition qui paraît assez authentique, la belle Hortence Mancini aurait été représentée dans une des peintures du plafond de la Galerie de l'hôtel Mazarin, qui est l'œuvre de Romanelli.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

étoit bon de faire voir que cela n'est pas arrivé par hasard. Je vous prie d'y remédier quand on parlera de Clermont.

34. — *Du* 19 *février*. — Leurs Majestés prétendent partir demain d'ici et arriver mardi de bonne heure à Paris. M. de Créqui s'en allant devant, on l'a chargé de voir M. du Fretoy, afin qu'après en avoir dit un mot à S. A. R., il envoie, lundi au soir, à Saint-Germain, trois ou quatre attelages pour Leurs dites Majestés ; et comme j'en aurois aussi besoin de deux, je vous prie que j'y trouve le vôtre et celui de M. le commandeur de Souvré, ou de tel autre de vos amis que vous voudrez. Il ne sera pas nécessaire que vous envoyiez de corps de carrosse.

35. — *Du* 9 *mars* 1650. — Si on peut gagner le député Stal, à quoi j'estime qu'il ne faut pas épargner ni peine ni argent, dont M. d'Emery est tombé d'accord, il faudra le décrier, publiant entre autres choses, qu'on écrit de Milan (comme il est vrai), que l'ambassadeur d'Espagne résidant en Suisse s'est engagé à lui fournir quatre mille pistoles, pourvu qu'il fît rappeler les Suisses qui sont en France, et il lui en a payé mille pour cela avant son départ.

Je crois qu'il seroit bien à propos, S. A. R. le trouvant bon, que M. Servien vît ledit Stal en particulier, sous prétexte des affaires d'Allemagne, pour essayer de le mettre dans le bon chemin, outre ce que M. le Tellier lui dira en public traitant d'affaires.

36. — La Reine me parle souvent du sacre du Roi et m'a chargé bien expressément d'écrire à Messieurs des finances, de sa part, pour les obliger à faire un fonds par avance pour cette dépense-là ; on croit que cinquante mille écus pourront suffire. Il faudra, s'il vous plaît, les en solliciter incessamment, quoique l'inten-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

tion de Sa Majesté soit toujours de retourner à Paris avant qu'aller à cette cérémonie.

37. — Cependant, on fait ici grand bruit de ce que l'on a semé de delà que le Roi n'y retourneroit point, qu'après sa majorité et que la populace, d'ordinaire fort crédule, y ajoute foi, sur une particularité principalement de ce que j'ai amené mes nièces à ce voyage, ce que je n'avois pas fait à celui de Rouen. On nous marque que ces bruits sont semés et fomentés par les partisans de M. le Prince, pour aliéner les esprits : c'est pourquoi il ne faut rien oublier pour guérir ces méfiances qui, en effet, n'ont aucun fondement réel, comme la suite le fera voir. Mandez-moi si S. A. R. approuveroit qu'on prît occasion d'écrire, de la part du Roi, à M. le maréchal de l'Hôpital sur quelque occurrence où l'on voulût, par occasion, donner l'assurance du prompt retour de Leurs Majestés à Paris.

38. — Je prie M. Servien et M. le Tellier de consulter ensemble s'ils croient qu'il soit à propos de faire venir M. le duc de Mercœur pour achever le mariage, sans autre délai ; S. A. R. m'a témoigné être persuadée qu'il ne falloit pas différer davantage ; je considère, d'ailleurs, que c'est le moyen d'achever plus tôt ce qui regarde M. de Beaufort. S'ils penchent à cet avis, je pourrois lui dépêcher un courrier en toute diligence, et il seroit de retour à Barcelonne avant le commencement de la campagne ; s'ils sont de cet avis, ils en conféreront avec M. le Garde des Sceaux de ma part, et s'y conformant, il faudra en entretenir S. A. R. pour en avoir son consentement. Si on juge à propos d'en parler à Madame de Chevreuse, afin que M. de Beaufort en soit informé par elle, ils le peuvent faire, m'en remettant entièrement et confirmant ce qu'ils résoudront là-dessus.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

39. — *Du* 10 *mars*. — Je vous prie de m'envoyer une lettre ou deux écrites de la main de M. le Prince, que je vous renverrai après. Peut-être trouvera-t-on moyen, sinon de les contrefaire pour écrire à Saint-Micaut, au moins d'en approcher assez pour qu'il soit bien aise d'être trompé et de sauver par là, en quelque façon, sa réputation, comme s'il ne remettoit la place que sur un ordre de M. le Prince.

40. — Je vous prie de me faire savoir souvent des nouvelles de la santé de M. d'Émery, avec lequel je me réjouis que l'affaire des trois millions de Rouen soit assurée.

41. — *Du* 14 *mars* 1650. — Les beautés de ce lieu d'Émery, que le grand froid qu'il fait ne nous empêche pas de goûter sensiblement, me serviroient d'une assez légitime excuse pour différer de parler d'affaires, s'il ne falloit, en tout temps, faire céder le plaisir aux faires.

Il me semble que S. A. R. ayant un avis certain des conférences particulières qu'a Madame de Remenecourt avec Madame de Richelieu, Madame de Fiesque et Madame de Bonnelle [1], la chose est assez importante

1. Il est souvent question de ces mêmes femmes dans la *Muse historique* de Loret. On y lit au sujet de Madame de Remenecourt, (p. 111) :

... la belle Remenecour
D'humeur gaye, enjouée et franche,
De couleur et peau belle et blanche,
De corps grasset et potelé,
D'esprit tout à fait éveillé,
De complexion drue et saine,
De race et de naissance lorraine.

(P. 137) : Manican et Remenecour,
Deux des beaux astres de la cour.

(P. 138) : Dimanche dernier, jour pour jour,
L'agreable Remenecour,
Une des filles de Madame
Ayant conçu dans sa belle âme

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pour y prendre quelque résolution. Je dis pour l'intérêt de S. A. R. même, plutôt que pour une autre considération; autrement chacun gloseroit à sa mode, si on croyoit que S. A. R., qui doit être le maître, permît que, dans sa maison même, ses domestiques fissent impunément des liaisons et des cabales avec des personnes qui se déclarent ouvertement être d'un parti qui lui est contraire. La prudence de Sadite Altesse lui suggérera assez les moyens d'empêcher et les mauvais effets et les discours, et, en tout cas, elle pourroit interdire à cette demoiselle la pratique de ces autres dames-là, et pour plus de sûreté la sortir du Luxembourg; car encore qu'elles se communiquassent, après, leurs pensées et leurs desseins par mains tierces, cette défense ne laisseroit pas que d'avoir fait éclat et de contenir les autres dans leur devoir et dans le respect qu'ils doivent aux intentions de Sadite A. R., à laquelle je soumets néanmoins, comme il est juste, tous mes sentiments.

42. — La Reine a considéré l'importance des de-

Un dégoût des plaisirs mondains,
Qui, sans mentir, sont un peu vains,
Quoique belle et quoiqu'enjouée,
Et de mille charmes douée,
Dans un cloître se retira,
Dont Gaston fort murmura.

Madame de Remenecourt était-elle du nombre des précieuses dont Saint-Évremond a dit : « Si vous voulez savoir en quoi les Précieuses font consister leur plus grand mérite, je vous dirai que c'est à aimer tendrement leurs amants sans jouissances, et à jouir solidement de leurs maris avec aversion. Ces fausses délicates ont ôté à l'amour ce qu'il y a de plus naturel, pour lui donner quelque chose de plus précieux; elles ont tiré une passion toute sensible du cœur à l'esprit et converti des mouvements en idées. Cet épurement si grand a eu son principe d'un goût honnête de la sensualité; mais elles ne sont pas moins éloignées de la véritable nature de l'amour que les plus voluptueuses; car l'amour est aussi peu de la spéculation de l'entendement que de la brutalité de l'appétit. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

mandes que M. le président de Nesmond a faites à M. le Tellier et les suites qu'elles peuvent avoir. Elles consistent à permettre à M. le prince de Conti de loger hors du Donjon, avec liberté pourtant d'aller voir M. le Prince, quelque jour de la semaine ; que le père Boucher entre dans le Donjon et s'enferme avec MM. les princes pour leur consolation ; et que lesdits sieurs princes puissent monter et se promener ensemble sur la plate-forme.

Pour la première, on n'a point promis audit sieur président, comme il suppose, que l'on dût permettre à M. le prince de Conti, étant sorti hors du Donjon, de retourner voir toutes les semaines M. son frère; on lui a bien dit que son indisposition continuant, la Reine trouveroit bon qu'il se fît porter en bas, hors du Donjon. Mais je vois par ce que le sieur de Bar a écrit à M. le Tellier, que ledit sieur prince de Conti ne le demande pas et qu'il est plus aise de demeurer dans la chambre de M. son frère.

La raison pour laquelle il ne seroit pas bon de souffrir leur communication, s'ils ne sont également renfermés, c'est qu'il est sans doute que ledit sieur prince de Conti n'étant plus dans le Donjon, auroit toute facilité à savoir ce qui se passe et à donner et recevoir des nouvelles, sur lesquelles il pourroit après, dans les entrevues, consulter M. son frère. Et S. A. R. sait bien qu'on a jugé fort important d'empêcher que l'un et l'autre ne pussent rien pénétrer de ce qui se passe.

En tous cas, si l'on en venoit à cette séparation, ce que Sa Majesté remet à S. A. R. d'ordonner, suivant les instances qui en seront faites et l'état de la maladie dudit prince, elle croit que s'il désiroit après de voir M. son frère, on ne lui en devroit accorder la permission qu'en un mois une fois, pour leur satisfaction

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

réciproque, mais en présence de gens affidés qui entendissent tout ce qu'ils se diroient l'un à l'autre.

Pour ce qui est du père Boucher, il est à croire qu'ils ne le demandent que pour savoir de lui en quel état sont les affaires et ce qui se passe. C'est pourquoi, si S. A. R. juge qu'il faille le leur accorder, il me semble qu'on devroit au moins prendre la précaution de lui faire faire serment devant ses supérieurs, de ne dire aucune nouvelle auxdits sieurs princes, et de ne leur faire savoir directement ni indirectement ce qui s'est fait depuis leur détention.

Pour ce qui est de la promenade sur la plate-forme, Sa Majesté estime qu'il ne faut pas aller si vite à accorder tout ce qu'on demande en leur faveur, pendant que, par le refus qu'ont fait lesdits sieurs princes d'écrire à ceux qui commandoient pour eux dans leurs gouvernements, ils obligent Leurs Majestés elles-mêmes à souffrir les fatigues de divers voyages, pour réduire dans leur obéissance des places qui sont au Roi, et pendant que Madame de Longueville fait du pire qu'elle peut dans les pays étrangers, jusqu'à traiter avec les ennemis de l'État pour leur faire tomber Stenay entre les mains, si elle le peut. Ces considérations sont très-justes et très-pressantes, et il ne faudra pas aux occasions omettre de les dire au président de Nesmond.

43. — Quant au discours que M. le prince de Conti a fait au sieur de Bar, sur la clôture de Madame la Princesse avec M. son mari, comme il n'en fait point d'instance formelle, il semble qu'il ne faille rien répondre aussi, mais éviter seulement de s'engager à rien.

44. — J'ai reçu la copie de la lettre que M. le duc Charles a écrite à Madame de Chevreuse, et trouvé très-judicieuse la réponse que M. Servien, après en

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

avoir parlé à M. le Garde des Sceaux et à M. le Tellier, a suggérée à Madame de Chevreuse pour faire à mon dit sieur duc.

45. — J'ai rendu compte à la Reine des bons sentiments de M. de Bouillon, sur ce que Madame sa femme en a témoigné à M. le Tellier. Sa Majesté en a été fort satisfaite, et désire qu'on assure ladite dame qu'ils ne se repentiront jamais d'avoir pris des résolutions auxquelles d'ailleurs leur devoir les oblige. Nous en attendrons l'effet au plus tôt.

46. — Les avis que j'ai reçus de Flandre, en dernier lieu, des préparatifs que font les ennemis, m'obligent à de nouvelles recharges pour le premier envoi des gardes françoises et suisses sur la frontière, dont je prie M. le Tellier de parler de nouveau à S. A. R., si elles n'étoient pas encore parties.

47. — Pendant que nous serons proche du Dauphiné, nous songerons à y envoyer une personne expresse, de la part du Roi, pour essayer d'y remettre les choses dans le train qui se doit. On n'a pas seulement encore imposé la taille de l'année 1648, et ces peuples-là, hors la révolte déclarée, sont certainement plus débauchés qu'aucun autre du royaume, se persuadant qu'ils ne doivent plus rien payer. On m'assure que cela est principalement fomenté par les officiers des compagnies souveraines, dont les biens se trouvent être à la taille par le dernier règlement du cadastre.

48. — *Du 17 mars.* — Je ne doute point que les nouvelles de ce qui se passe n'aient touché très-sensiblement M. le Prince, lorsqu'il les aura apprises, et qu'elles n'aient produit dans son esprit l'effet que M. de Bar a fait savoir à M. le Tellier, de lui changer entièrement sa conduite et de le rendre plus doux, voyant abattues toutes les espérances qu'il avoit pu concevoir;

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ce pendant, puisque lui-même a dit ces propres paroles : « Il n'y a que Stenay qui s'éloigne de son devoir, car on doit obéissance à la Reine. » Il me semble que la conjoncture est très-propre pour lui faire reparler par M. Servien, et en ayant dit un mot à la Reine, elle l'a fort approuvé et m'a commandé d'écrire de sa part qu'on l'exécute aussitôt, si S. A. R. se trouve du même avis.

49. — Je vous dirai, en passant, afin que S. A. R. en soit informée, qu'il n'y avoit rien de si nécessaire, dans la conjoncture présente, que le voyage de Leurs Majestés en cette province, où déjà tous les nuages commencent à se dissiper, et la Franche-Comté qui branloit au manche, sur diverses dépêches qu'elle avoit reçues de l'Archiduc, pour favoriser le parti de M. le Prince, dans l'opinion de la foiblesse de nos forces et de l'éloignement de Leurs Majestés, a déjà changé du blanc au noir, et craint beaucoup elle-même ce que nous aurions sujet d'appréhender d'elle, si nous fussions demeurés à Paris.

50. — *Du 18 mars.* — Je suis très-sensiblement obligé aux bontés que S. A. R. a pour moi en tout ce qui me regarde, dont elle vient de me donner une nouvelle marque, lorsqu'on lui a parlé de l'accomplissement du mariage de ma nièce avec M. de Mercœur; aussi la supplierai-je de croire qu'il n'y a aucun de ses serviteurs plus attachés (je n'excepte pas ses domestiques les plus fidèles), qui aient tant de passion que j'en ai pour son service, pour sa gloire et pour toutes ses affections. Elle m'a donné trop de preuves de son affection, pour manquer jamais à être le plus dévoué et le plus fidèle de ses serviteurs, et je sais bien qu'en satisfaisant en cela à mon inclination et à mon devoir, je ne saurois faire plus de plaisir à la Reine que d'être dans ces sentiments. A la vérité, sadite A. R. a grand intérêt

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

à me fortifier, puisqu'elle tirera d'autant plus d'avantage que j'aurai plus de moyen de la servir. Nous avons parlé ici de cette affaire, M. de Vendôme et moi.

51. — Il me semble qu'un des bons remèdes pour prévenir le mal (en Guienne) sera, après avoir bien fait comprendre à M. de Beaufort, par M. de Bellièvre et par Madame de Chevreuse, l'intérêt qu'il a de prévenir les désordres que les partisans de M. le Prince voudroient susciter, que mondit sieur de Beaufort dise à l'oreille à..... pour lui faire appréhender qu'on ne souffrira point ce procédé, ni l'effet de leurs desseins, et que lui-même sera prêt d'aller à Bordeaux si la Reine le lui ordonne.

Sa Majesté suppose que, dans ce rencontre, les paroles que lui a données ledit sieur duc de Beaufort, jointes même à son intérêt particulier, prévaudront sur les petits dégoûts qu'il pourroit avoir de M. d'Espernon ou de M. de Candale, et qu'il laissera toute animosité à part pour aller droit au service de Leurs Majestés, vu même les bonnes intentions qu'elles ont pour lui, dont il doit bientôt recevoir les effets.

Sur ce fait de Bordeaux, il sera bon de prendre garde de près à Croissy, lequel, entre la disposition naturelle qu'il a aux révoltes et à favoriser M. le Prince contre le gouvernement présent, a encore un attachement particulier et liaison avec tous ces gens de Bordeaux. Il sera bon de charger M. d'Aisaux du soin de sa conduite en cette affaire, puisqu'il a tout pouvoir sur lui.

52. — Je renvoie à M. le Tellier les lettres qu'il m'a adressées de M. le Prince, connoissant qu'il seroit malaisé de s'en pouvoir servir à l'effet pour lequel je les lui avois demandées. J'en retiens pourtant une à toutes fins, que je ne lui ai pas adressée et que je lui rendrai à mon retour.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

53. — J'ai déjà fait savoir le motif que j'avois eu sur le sujet de l'abbaye de Bec à M. le Coadjuteur, qui parloit simplement du scrupule de recevoir quelque part de cette nature, sans que la Reine lui en fît une en même temps; c'étoit une abbaye que Sa Majesté m'avoit déjà donnée trois ou quatre fois, et dont elle me confirma le don dès le premier avis qui vint de la maladie de M. l'archevêque d'Auch, à Melun. M. le Coadjuteur peut s'assurer que cela n'arrivera plus une autre fois, dans l'assurance que je prends qu'il sera aussi aise que j'accepte les grâces de Sa Majesté, comme si lui-même les recevoit, et, à la vérité, dans les intentions que la Reine a de le gratifier, il doit être certain d'en avoir bientôt des effets dont il aura tout sujet d'être content; et je m'assure que Madame de Chevreuse sera volontiers mon garant en cela. Cependant, je me suis trouvé embarrassé sur la forme du compliment qu'il a été jugé à propos, par madite dame et par M. le Tellier, que je fisse là-dessus audit sieur Coadjuteur. Et pour montrer que j'approuve tout ce qu'ils résoudront de delà, je lui écris une lettre en créance sur ce que M. le Tellier lui dira de ma part.

54. — Il sera bon que M. le Tellier prenne occasion de voir Madame de Richelieu, pour lui dire que la Reine demande souvent de ses nouvelles et l'attend ici avec M. son mari; et si on a soupçon qu'ils songent à aller au Havre, il pourroit lui couler adroitement que le bruit en court, mais qu'il ne le peut croire, parce qu'elle est trop prudente pour ne prévoir pas qu'il lui pourroit arriver quelque chose qui ne lui plairoit pas entièrement.

55. — Pour ce qui est de Matha et de Fontrailles, la Reine m'a commandé de faire savoir à S. A. R. qu'elle a pris sa résolution de ne voir jamais ces gens-là, tant

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pour la qualité de l'action qu'ils ont faite que pour avoir abusé de ses bontés, ayant mieux aimé se faire absoudre haut à la main par le Parlement, que de se prévaloir des avances qu'on leur avoit faites du côté de la cour pour leur pardon et un entier oubli, ainsi que je le dis au sieur de Champlâtreux et que je fis savoir au président Viole. Elle ne croit pas pouvoir souffrir en sa présence des gens qui ont eu l'imprudence de traiter si mal le Roi son fils, et croiroit, si elle l'avoit fait, d'en recevoir un jour des reproches de lui-même, d'autant plus que le Roi, en l'âge qu'il est aujourd'hui, connoît fort bien l'importance de l'affaire et en parle fort souvent.

56. — Je prie MM. Servien et le Tellier d'assurer M. de Beaufort que je serai ravi de m'employer pour faire tomber, en sa considération, une abbaye au père de la Boullaye, mais qu'il sait bien lui-même qu'on est engagé de parole à donner des premières vacantes envers des conseillers du Parlement, envers MM. de Montrésor et d'Hocquincourt, sans parler de M. le Coadjuteur, ni de M. le Tellier. Il sera bon de me faire savoir, au plus tôt, si véritablement M. de Sourdiac est mort et la qualité des bénéfices qu'il possédoit.

57. — J'ajoute à ce que je vous ai dit, ci-dessus, de Matha et de Fontrailles, que la Reine les voit à Paris avec très-grande peine, et désire qu'on examine avec S. A. R. les moyens de les en faire sortir. Il est certain qu'ils y font de continuelles pratiques pour M. le Prince, et qu'ils entretiennent même grand commerce avec ceux de Stenay et de Bellegarde, pour fomenter leur rébellion et les y confirmer davantage; cela n'est certainement pas supportable et peut produire, avec le temps, de grands inconvénients. Toutes les résolutions qui seront prises là-dessus par S. A. R., pour y

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

apporter remède, seront approuvées par Sa Majesté.

58. — J'ai reçu un avis de Paris qui contient ce qui s'ensuit. La duchesse de Longueville a porté avec soi la valeur de plus d'un million en pierreries. Si l'affaire des Suisses se fait et que leurs députés s'en retournent satisfaits, elle s'arrêtera en Hollande ou au pays de Liége; mais si les Suisses sont mécontents, elle s'en ira à Neufchâtel, et y emploiera tous ses moyens en levées de gens de guerre.

59. — Je finis par de nouvelles protestations que je suis entièrement épuisé du peu que j'avois, par les dépenses que j'ai obligées. On peut juger quel chagrin cela me cause, ne sachant où donner de la tête; nous n'avons ici que dix mille écus, dont la plupart même sont dépensés.

60. — *Du* 19 *mars.* — On mande de Paris, que S. A. R. ne témoigne pas, quand il est question de moi, la même affection qu'il a toujours fait, et que même il parle froidement sur le sujet de la Reine. Je prie Messieurs Servien et le Tellier d'essayer de reconnoître, en effet, ce qui en est, par les biais dont ils s'aviseront et de me le mander. On marque encore que l'abbé de la Rivière a des espérances de se raccrocher par quelque moyen.

61. — Laigues a écrit à de Lyonne qu'il se commence à former des cabales contre d'Émery, par les partisans mêmes, et que tout le crédit s'en va perdu. A quoi, dit-il, l'incertitude de ce qui arrivera de la maladie dudit sieur d'Émery contribue encore beaucoup. Comme le marquis de Noirmoutiers souhaiteroit fort les finances à M. de la Vieuville, il est à craindre que lui et ses amis ne fomentent et peut-être même n'excitent les troubles qu'ils pourront à M. d'Émery. Il faudra leur en parler adroitement et à Madame de

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Chevreuse, surtout pour remédier à cela dès son origine, leur faisant connoître ce qui est du bien de l'État et l'engagement où le Roi est de soutenir M. d'Émery jusqu'au bout, non-seulement pour sa réputation, mais parce que c'est son service.

62. — J'avois oublié de vous dire qu'on mande de Paris : que S. A. R. est fort sollicitée pour faire transférer M. le Prince à la Bastille, et qu'on lui en suggère même les moyens, qui seroient, dans le doute si le sieur de Bar lui obéiroit, de l'envoyer quérir sous prétexte de quelque affaire importante et de l'arrêter jusqu'à ce qu'il eût exécuté ce que S. A. R. ordonneroit. Je ne puis croire cela, jugeant S. A. R. incapable d'y songer, d'autant plus que je l'ai vue autant persuadée que nous-mêmes, qu'il se falloit bien garder de mettre jamais les princes prisonniers à la Bastille.

63 — *Du* 20 *mars*. — M. de Vendôme vient d'envoyer m'avertir que le père de la Boulaye étoit arrivé hier au soir, de la part de M. de Beaufort, pour solliciter l'expédition des affaires qui le regardent, supposant que l'on ait promis de donner l'amirauté dès que nous arriverions à Dijon. Vous savez si cela est, et si quand on en auroit la volonté, on le devroit faire avant qu'avoir concerté tout avec M. de Mercœur et le lui avoir fait trouver bon. On va dépêcher en Catalogne exprès pour cela, et je fais état d'y envoyer l'Ondédéi même, en qui ledit sieur de Mercœur a grande créance. Enfin, M. de Beaufort doit être certain qu'on tiendra ponctuellement ce qu'on lui a promis, et qu'il n'y sera pas perdu un moment de temps; mais il ne le faut pas mettre aux épées et couteaux avec son frère, d'autant plus que tout se peut facilement ajuster avec quelques jours de plus. En tout cas, quelque opposition qu'y fasse M. de Mer-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

cœur, S. M. ne laissera pas de tenir la parole qu'elle a donnée.

64. — 20 *mars*. — *Ordre de la reine Anne d'Autriche à le Tellier, secrétaire d'État*. — Le Tellier, j'ai été d'autant plus surprise de la désobéissance de Dumont, lieutenant au gouvernement de Saumur, qu'il m'avoit envoyé donner, par son frère, des assurances très-expresses de sa fidélité et d'une entière résignation à toutes mes volontés. Il seroit de la dernière importance que sa faute ne demeurât pas impunie, et je m'assure que mon frère le Duc d'Orléans sera bien de cet avis. C'est pourquoi, si par le dénombrement des troupes que nous avons en ces quartiers-là et aux environs, que vous ferez voir à mondit frère, il est jugé qu'avec l'assistance que pourront donner outre cela les habitants de Saumur et les efforts que fera Cominges, qui a déjà quelques soldats dans la ville, elles soient suffisantes pour réduire, en peu de temps, le château dudit Saumur et châtier la rébellion et l'insolence de ce petit lieutenant, mon intention est qu'on n'y perde pas un moment de temps et vous prieriez mon frère, de ma part, d'en donner promptement les ordres. Cominges, à ce que dit l'exempt qu'il a dépêché, ne demande que douze cents hommes de pied et deux cents chevaux, et on m'a dit que les régiments de Palluau, Saint-Avoust et la Melleraye (infanterie) ne sont pas loing de ces quartiers-là. Que s'il est jugé néanmoins qu'il n'y ait pas assez de troupe dans les provinces plus voisines pour faire cet effort, avec la diligence qui est requise, en ce cas dissimulant la faute de Dumont, sous prétexte que l'argent qu'il demande lui est dû légitimement, on pourra se laisser aller à lui donner vingt ou vingt-cinq mille francs comptant, pour le tirer promptement de là, afin que

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

tous les malaffectionnés n'aient pas lieu de former quelque parti au delà de la rivière de Loire, à la faveur de la rébellion de cette place [1].

65. — *Du 22 mars.* — Il ne suffit pas, ce me semble, d'être assuré que ç'ait été inutilement que Mademoiselle de Remenecourt ait fait des propositions à Madame de Chevreuse en faveur de M. de la Rivière; elle ne s'arrêtera pas là et en fera bien d'autres et de toutes sortes de cabales, si S. A. R. ne lui en témoigne son sentiment et n'a agréable de prendre quelque résolution sur son sujet; il sait combien cette fille a toujours été contraire à ce qui pouvoit lui plaire et à ses inclinations.

66. — J'ai été bien aise que Madame de Chevreuse ait eu agréable de se charger de voir M. d'Hocquincourt sur ses affaires, j'attendrai de savoir la réponse qu'elle en aura tirée.

67. — J'ai été surpris que Madame de Chevreuse nous ait demandé du temps pour parler à M. de Beaufort du mariage de ma nièce avec M. de Mercœur. Je ne comprends pas qu'il faille des négociations pour cela, après l'état où j'avois laissé les choses, et ne m'accommoderai pas fort que mondit sieur de Beaufort croie me faire une grande grâce de consentir à cette

1. La lettre suivante de Lyonne accompagnait celle de la Reine :

« La Reine m'a commandé d'écrire, de sa part, la lettre ci-jointe à M. le Tellier, que Sa Majesté a signée de sa propre main; elle est sur trois points fort importants, le premier desquels regarde Saumur. Je mande à M. de Cominges que vous lui ferez savoir ce qui aura été résolu.

« J'avois omis, dans la lettre de la Reine, les deux dames qui sont mentionnées à la fin, parce que je croyois que c'étoit leur faire trop d'honneur que de témoigner qu'on songe à elles et qu'elles fussent de quelque considération dans l'État; mais Sa Majesté a voulu que je les y ajoutasse.

« S. E. m'a chargé de vous prier de faire payer le voyage de cet exempt. C'est, Monsieur, votre, etc. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

alliance, que j'estime lui être aussi avantageuse qu'elle me le sauroit être d'ailleurs. Le père de la Boulaye est arrivé ici chargé, de sa part, de certaines délicatesses qui ne sont pas fort obligeantes. Je ne laisse pas, suivant l'avis de S. A. R., de dépêcher Brachet en Catalogne à M. de Mercœur afin de le faire venir, si les Catalans n'y ont point de répugnance, ou de rapporter sa procuration, comme j'ai mandé; et à mon avis ce sera plutôt ce dernier.

Je suis bien aise de ce que vous me mandez des discours que Madame de Chevreuse a eus avec M. de Beaufort sur le mariage. M. de Vendôme lui en écrit, comme il a été jugé à propos par ladite dame.

J'ai été bien aise aussi d'apprendre que l'affaire des quarante mille livres de rente pour M. de Beaufort ait été ajustée.

68. — Il est arrivé un nouveau courrier de Marseille, où les choses sont bien en autres termes. M. le comte d'Alais a voulu y aller, quoique la ville l'eût envoyé supplier de n'y pas venir; le peuple a pris les armes, lui a fermé les portes, a tiré sur ses gens, a tué le capitaine de ses gardes et un autre gentilhomme; et le dit sieur comte s'étoit retiré à Roquevaire, près de là. On mande même que, le jour suivant, il pourroit faire une nouvelle tentative pour entrer ou faire les hostilités qu'il pourroit dans le territoire de Marseille. Voilà l'état où étoient les affaires, quand le courrier en est parti. Ce qui me met dans une peine extrême, parce que l'on ne sait quasi quel ordre donner. Il est certain que M. le comte d'Alais a fait une grande faute de hasarder la chose, sans être certain qu'elle réussiroit à sa satisfaction; d'autre côté, ceux de Marseille ont fort aggravé leur faute, et ce qui me touche le plus, c'est que je considère que lequel des deux qui ait tort ou

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qui ait raison, toujours ont fait les affaires de M. le Prince, à qui rien ne peut être plus avantageux que le trouble et les émotions, de quelque principe qu'elles viennent; d'autant plus que si elles étoient de durée, il ne faut pas douter que les partisans dudit sieur Prince n'aillent aussitôt se fourrer là-dedans, pour aigrir les choses et profiter des conjonctures en sa faveur. Mon sentiment est qu'on doit se proposer uniquement, pour principal but, en ces occasions, de dissimuler, tâchant de le faire avec le plus de dignité du Roi qu'il se peut, mais surtout de calmer, d'apaiser ou d'éteindre le feu. C'est en ce sens que j'en écris dès ce soir à M. de Varennes. Cependant Sa Majesté désire que S. A. R. examine mûrement toutes choses de delà, avec M. le Garde des Sceaux et ces autres Messieurs, et qu'on lui fasse savoir au plutôt ce qu'il aura été jugé à propos de faire, recommandant surtout la diligence, parce que tous les moments sont précieux en des affaires de cette nature.

69. — *Du 24 mars.* — La Reine est fort en peine de ce que l'impunité s'établit dans Paris pour toutes choses, sans que l'on ait fait encore un seul exemple. On sait qu'il y a tous les jours dix mille personnes qui écrivent aux pays étrangers pour décréditer nos affaires, et encore tiennent même correspondance avec Madame de Longueville et ceux de sa suite, avec Bellegarde et avec Stenay[1], sans aucune crainte d'être re-

1. Dans son livre sur la *Société française au dix-septième siècle*, M. Cousin a imprimé plusieurs lettres de Mademoiselle Scudéry qui nous donnent quelques particularités curieuses relatives à la fuite de Madame de Longueville lorsque le Roi arriva devant Dieppe et que cette princesse s'embarqua pour la Hollande, afin de revenir à Stenay (p. 41). — « On ne sait pas en quel lieu est Madame de Longueville depuis le jour qu'elle se sauva du château de Dieppe, avec deux de ses filles seulement et quatre gentilshommes, l'un desquels est le sieur Saint-Hibal et l'autre Eraux; l'on n'a pu

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pris ou châtiés. Au nom de Dieu, qu'on prenne des résolutions qui impriment quelque crainte; nous nous laissons accabler. Tout ce que S. A. R. résoudra en semblables choses sera non-seulement approuvé de Sa Majesté, mais extraordinairement loué.

70. — *Du* 26 *mars*. — J'apprends la mort du pauvre abbé Mondins, mais je ne vois pas qu'on ait rien fait pour assurer la conservation de toutes les hardes, papiers, pierreries ou autres choses qui m'appartiennent et que j'avois donnés en garde audit abbé. Je veux croire pourtant que, ainsi que je vous en ai prié, il aura pris la peine de donner bon ordre à tout, et il faut prendre garde que, comme il sera public qu'il y a plusieurs choses de valeur dans la maison dudit abbé et qu'il n'y a personne pour les garder, il seroit à propos d'y faire coucher quelqu'un de connoissance, comme aussi d'empêcher la levée du scellé jusqu'à ce que je sois de retour à Paris.

71. — Il se peut faire qu'outre l'intérêt que M. de Beaufort, le Coadjuteur et M. de Broussel ont de favoriser leurs amis en ce rencontre, quelques autres raisons les obligent à souhaiter l'amnistie générale, et, en mon particulier, je suis très-aise de pouvoir contribuer à leur satisfaction. Je crois pourtant qu'il ne sera pas mal de leur faire adroitement valoir les facilités qu'on apporte aux choses qu'on connoît être de leur contentement.

72. — *Du* 28 *mars*. — Il y a diverses personnes,

encore découvrir quelle a été sa route, ni quel est son asile. Il y a du moins apparence que Dieu sera son protecteur, car on m'écrit de Normandie qu'après qu'elle eut pensé tomber dans la mer, et qu'une de ses filles a aussi failli être noyée, elle se confessa et monta à cheval un moment après, se préparant à ce funeste voyage comme si elle eût dû mourir... On m'assure qu'il y a quatre jours elle s'est embarquée pour la Hollande. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

comme M. le prince de Marsillac et autres, qui tâchent d'exciter de nouveaux troubles dans les provinces et même à Paris, et d'y former des cabales contre le service du Roi. Il faudroit aviser aux moyens d'empêcher le cours de ce mal, et s'il étoit nécessaire de prendre pour cela quelque résolution ferme et vigoureuse, la Reine y est très-disposée. C'est pourquoi je vous prie de vous assembler avec M. le Garde des Sceaux et avec M. de Servien, pour conférer là-dessus, et après que vous en aurez parlé à S. A. R., vous ferez savoir à Sa Majesté ses sentiments et les voies que, tous ensemble, vous aurez jugé les plus propres pour éviter le préjudice que recevroit le service du Roi de la continuation de semblables pratiques.

73. — Je n'ai été nullement surpris de l'évasion de Madame de Bouillon, car vous savez fort bien que j'en ai parlé beaucoup de fois, et si, dans l'état présent des affaires, on ne bannit tout à fait la douceur, on doit appréhender qu'elles n'aient de très-méchantes suites; je m'assure que S. A. R. sera du même avis et qu'elle sera la première à prendre la voie de la rigueur, puisqu'on reconnoît visiblement que le salut de l'État dépend de là.

Quant à Mademoiselle de Bouillon, que vous dites qu'il faudroit mettre en quelque lieu où elle pût être plus sûrement gardée, Sa Majesté se remet entièrement à ce que S. A. R. estimera plus à propos de résoudre là-dessus et d'ordonner.

74. — *Du 5 avril.* — M. de Nesmond et... viennent de sortir d'ici, où ils sont venus pour me dire que Madame la Princesse obéira et s'en ira à Valery; mais comme elle est mal, elle supplie S. M. de trouver bon qu'elle puisse faire le voyage à petites journées. Pour cet effet, elle s'en ira d'abord à Schell et de là

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

à Angevillers, qui est à Péraut; et Valery étant meublé s'y rendra pour y demeurer, avec intention de ne rien faire qui puisse déplaire à S. M. Voilà donc l'affaire accommodée; je crois à propos que M. le Premier Président en soit informé, afin qu'il sache ce qu'il doit répondre, si demain matin on lui parle d'assembler les chambres.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

II

Avril et Mai 1650. — 74, 85, 106, 108. La princesse douairière de Condé. — Plaintes de la Reine contre elle. — S. A. R. quittera Chantilly. — 75. Les rentes de l'Hôtel de Ville de Paris. — 76. Le prince de Tarente. — 77. Madame de Longueville et l'Archiduc. — 78. Il faut donner des assignations, mais ne pas les payer. — 80, 103. L'équipage de M. de Mercœur. — 81. Voyage du Roi à Saint-Jean de Losne. — 82, 100. Estime de Mazarin pour Noirmoutiers. — 83. Fabert et le maréchal de Turenne; Madame de Longueville; le maréchal d'Hocquincourt. — Le duc de Lorraine. — 86. Le duc d'Espernon, le comte d'Alais, les ducs de la Force, de Bouillon et de la Rochefoucauld, le maréchal de la Meilleraye, le chevalier de Rhodes. — 87. Le Coadjuteur, le duc de Beaufort, la Boulaye. Insolence de Boutillier. — 88, 111. Les princes prisonniers à Vincennes. Madame et Mademoiselle de Bouillon à la Bastille. — 88. Arnauld. La Gazette. — 89. L'abbé Carleni doit être arrêté et enfermé à la Bastille. — 90. Ceux de Steuay qui viendront à Paris devront être arrêtés. — 91. Les cabales de M. de Jarzé. — 92, 105. Le maréchal de Schomberg. — 93. Comminges et les affaires de Saumur. — 94. La Ferté-Senneterre et le maréchal de Turenne. M. de Vouldi. — 95. L'amnistie générale. — 96. Berlet. Madame de Bouillon et Carnavalet. — 97. Le maréchal d'Hocquincourt. — 98. La maréchale de Guébrian et Madame de Bouillon. — Mazarin désire des places fortes pour sa sûreté personnelle. — 99, 101. M. de Beaufort, la survivance de l'amirauté et les mariages Mancini. — 102. Guionnet et ses propos scandaleux. — 104. Le duc de Bouillon. — 106. Les méchantes intentions du nonce du Pape. — 109. Le Poitou. — Le Roi doit y faire un voyage et enfermer le Coadjuteur et le duc de Beaufort. — Bruits à répandre. — 110, 115, 118. La jeune princesse de Condé se réfugie à Bordeaux. — 112. Turenne et l'Archiduc. — 113. Les députés de Bordeaux. — 114. Inquiétudes de Mazarin. — 116. Madame de Montbazon et le duc de Beaufort. — 117. On décrie Mazarin dans l'esprit de Monsieur. — Le Coadjuteur s'empare de l'esprit de Monsieur. — 118. Le duc de Beaufort. — 119. Le premier président Molé. — Mécontentement de la Reine. — Le Roi doit-il revenir à Paris? — Noirmoutiers. — Nevilly et Frenay doivent être chassés. — 120. Un capitaine dangereux qu'il faut surveiller. — 122. Le premier président Molé. — La requête de la princesse de Condé. — 123. L'amirauté et les mariages Mancini. — Affection du Roi et de la Reine pour S. A. R. Monsieur. — Retour du Roi à Paris.

74. — Le laquais qui fut arrêté à Châlons est le sieur Giraud, que Madame la princesse envoyoit à Bellegarde pour confirmer les rebelles dans leur crime, en leur

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

promettant qu'ils seroient secourus. S'informer de ce que le nommé Beziers est venu faire à Dijon, où il avoit charge de parler à diverses personnes et de passer de suite à Bellegarde pour la même fin.

(Motifs de mécontentement de la Reine contre Madame la Princesse douairière.) — L'envoi que ladite dame a fait de plusieurs personnes, en divers endroits, pour exciter tous ceux qui auroient quelque attachement aux intérêts de M. le Prince, ou qui paroissoient mécontents de la cour de se remuer, en cette occasion, et de favoriser la rébellion de ceux de Stenay et de Bellegarde.

Les assistances qu'elle a données à M. de Bouteville, qui est passé, par son ordre, à Mariembourg, avec quatre-vingts chevaux et de là à Stenay, les ayant levés dans les terres de Madame la Princesse, et assemblés à la Fère en Tardenois, qui est à elle, et en ayant usé de même avec beaucoup d'autres officiers.

Les cabales qu'elle a faites et qu'elle continue dans Paris, sur quoi il y aura belle matière de s'étendre.

Le traité de Madame de Longueville et de M. de Turenne avec les Espagnols, par lequel ils s'obligent de mettre la ville de Stenay entre les mains des ennemis : ce qui a été fait de la participation de Madame la Princesse, comme il paroît par la réponse que fit dernièrement M. le Prince à M. Servien.

Que nonobstant la parole qu'elle avoit donnée de demeurer en repos, elle fait du pis qu'elle peut, sans se soucier de la protestation qu'on lui a faite que n'agissant pas selon son devoir, elle préjudicioit à MM. ses enfants [1].

1. Les deux princes étaient toujours enfermés à Vincennes. Mademoiselle de Scudéry a recueilli diverses particularités sur la captivité de M. le Prince. Elle écrivait, le 22 février 1650, à Godeau

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Qu'elle emploie de son argent pour faire des troupes contre le service du Roi; qu'elle n'oublie rien pour exciter de nouveaux mouvements dans les provinces et pour inspirer un esprit de révolte aux sujets de S. M., en les sollicitant de tenir les places révoltées : et que pour cet effet, elle a envoyé deux fois de l'argent à Bellegarde.

Qu'elle a abusé et n'a fait nul compte des remontrances que le Roi lui a fait faire, en suite des avis que S. M. avoit de sa mauvaise conduite, et particulièrement des émissaires qu'elle envoyoit et des autres diligences qu'elle faisoit, pour échauffer tout le monde à s'engager contre le service de S. M.

75. — *Du* 6 *avril*. — J'ai réservé pour le dernier article celui qui, à mon sens, est le plus important de tous, qui regarde le payement des rentes et le moyen que pourroient avoir, de de là, les factieux de faire as-

évêque de Grasse : « M. le Prince, quelques jours après son arrestation, s'est trouvé l'âme plus grande que son infortune. Depuis qu'il est prisonnier, il n'a pas dit une parole indigne de ce même cœur qui lui a fait gagner quatre batailles et acquérir tant de gloire. Après avoir entendu la messe, il s'occupe la moitié du jour à lire, et il partage l'autre à converser avec Monsieur son frère et à jouer aux échecs avec lui, à railler avec ses gardes, et même, pour faire exercice, à jouer au volant avec eux... » — 8 septembre : « On peut dire que M. le Prince tire de la gloire de tout ce qui lui arrive; car vous savez que, depuis qu'on l'a mené à Marcoussis, le donjon de Vincennes est devenu l'objet de la curiosité universelle. En mon particulier, j'y vis hier plus de deux cents personnes de qualité, à qui on montre le lieu où il dormoit, celui où il mangeoit, l'endroit où il avoit planté des œillets qu'il arrosoit tous les jours, et un cabinet où il rêvoit quelquefois et où il lisoit souvent. On va voir cela comme à Rome les endroits où César parut autrefois en triomphe. » (Cousin, *La Société française au XVII*e *siècle*, p. 39.) — Dès que le quatrième volume de *Cyrus* parut, en mars 1650, quelque mal vu que l'on fût de la cour et du ministère d'oser donner quelque marque d'intérêt à l'illustre prisonnier, Georges de Scudéry s'était empressé de lui adresser ce volume à Vincennes, par l'intermédiaire officiel de M. de Bar, chargé de la surveillance des Princes, brave officier, mais geôlier sévère.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

sembler les chambres du Parlement. La Reine a extrêmement loué la prudence et le zèle de S. A. R. de ce qu'il lui a plu faire pour rompre ce coup, dont elle estime qu'il faut venir à bout à quelque prix que ce soit et le juge de la dernière conséquence. S. A. R. est trop clairvoyante et a trop d'expérience des choses passées, pour ne voir pas que si les chambres s'assemblent une fois pour quelque sujet que ce soit, on y parlera de tout et on voudra partager le gouvernement de l'État; cela va directement à la royauté, où S. A. R. a bien plus d'intérêt que la Reine même. Il semble que l'affaire des rentes étant accommodée, tout prétexte manquera aux malintentionnés; mais surtout il faut s'opposer rigoureusement à l'établissement de l'assemblée des Dix-Huit dans l'Hôtel de Ville, dont il ne pourroit que s'ensuivre des conséquences très-pernicieuses. A toute extrémité, quand on ne pourra faire mieux, il faut insister à empêcher à ce qu'on ne remue rien, jusqu'au retour de Leurs Majestés.

76. — On m'a dit que le prince de Tarente s'est laissé entendre de delà qu'on l'avoit joué. Je ne comprends pas bien par quelle raison il se plaint, puisque je lui ai assuré qu'on seroit ravi de faire tomber le gouvernement d'Anjou à M. son père et que même la Reine lui vouloit donner quelque assistance pour cela. J'ai déjà prié M. Servien de voir ledit prince, pour reconnoître ce qu'on doit attendre de cet esprit.

77. — On dit que les sollicitations de Madame de Longueville feront venir l'Archiduc du côté de Stenay, avec la plus grande partie de ses forces. Ce projet prévalut sur le dessein que je crois qu'il a du côté de la mer, ou vers la Bassée et Bonnières. Il faudroit envoyer en Champagne, S. A. R. le trouvant bon, les gardes qui sont demeurées à Paris après notre départ,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

la Moussaye, Palluau, Marsin ; M. de la Force et Rose assemblant, outre cela, toute la cavalerie et l'infanterie qu'ils ont, pourront bien faire cinq mille hommes de pied et trois mille chevaux, compris les mille que Flekstein amène.

78. — *Du* 6 *avril.* — Je ne suis pas moins étonné du procédé que tient d'un autre côté M. Balthasar, qui nous veut tenir le pied sur la gorge pour quelques prétentions qu'il a et peut-être fort mal fondées; mais, comme on a absolument besoin de tirer de lui les décharges dont est question, et qu'il ne serviroit possible de rien d'éclater, j'estimerois qu'il faudroit dissimuler et lui témoigner qu'il a toute raison, lui faisant donner, par MM. les surintendants, de bonnes assignations pour ce qu'il dit lui être dû, moyennant quoi il remettroit lesdites décharges; et quand on en seroit nanti, MM. les surintendants seroient toujours maîtres de reculer ou ôter lesdites assignations, ce qui paroîtroit alors naître de la nécessité où nous sommes, sans qu'il connût qu'on eût eu ce dessein dès le commencement, et ainsi il courroit après son esteuf, au lieu qu'il faut aujourd'hui que nous courions après lui.

79. — *Du* 7 *avril.* — M. le maréchal de Rantzau m'a envoyé ici le sieur de Beaurevoir pour me représenter le misérable état où il est réduit, et que sa nécessité est si grande qu'il n'a pas de quoi avoir les médecins et les médicaments nécessaires pour le recouvrement de sa santé. C'est une chose qui fait compassion, et il semble même que le service et la dignité du Roi ne veut pas qu'on laisse, en cet état-là, une personne qui a le caractère qu'il porte. C'est pourquoi je vous prie, aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, de lui envoyer cinq cents pistoles, que vous prendrez de l'argent de Tabouret, jusqu'à ce qu'on ait vu ce qu'on lui

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pourra donner sur ce qui lui est dû de ses appointements et de ses pensions.

Je prie M. le Tellier qu'il n'y ait pas faute à ce payement de la somme susdite à M. le maréchal de Rantzau, et de prendre pour cela le peu et le plus net de ce qui pourra être retiré pour moi par M. Linguet, car il me fait grand'compassion de voir périr ce gentilhomme dans la nécessité où il est. On poursuivra après le remboursement auprès de Messieurs des finances.

80. — Je vous prie de parler à M. d'Émery pour l'équipage de M. de Mercœur, il ne pourroit demeurer, avec bienséance, plus longtemps en Catalogne, si on ne le lui envoyoit; s'il ne peut donner les dix mille écus, au moins qu'il me fasse rendre les vingt mille livres que j'ai avancées, et je tâcherai, pour les dix mille autres, à y suppléer d'ailleurs.

81. — *Du 9 avril.* — Je faisois état de ne plus bouger d'ici (Dijon); mais le Roi a désiré, avec tant d'ardeur ,d'aller voir Saint-Jean-de-Losne et faire une promenade demain à Pagni, que la Reine n'a pu lui refuser cette petite satisfaction. Le Roi part dans une demi-heure, j'ai l'honneur de l'accompagner, et la Reine demeure ici; nous faisons état d'être de retour après-demain.

82. — Comme j'ai beaucoup d'estime et d'affection pour M. le marquis de Noirmoutiers, et que je souhaite passionnément de lui en donner des marques solides, afin de cimenter une amitié entre nous qui ne puisse jamais manquer, je songe incessamment à tous les moyens que j'en puis avoir. Et comme j'ai rencontré des difficultés, que je tiens insurmontables, dans l'affaire que vous savez qu'il avoit désirée, j'ai pensé à une autre chose, dont le succès, à mon avis, ne seroit pas si difficile et qui ne laisseroit pas d'être, selon

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

mon sens, de toute autre considération. C'est pour la place de Philisbourg, dont il faudroit tâcher à sortir la Clavière. Mondit sieur de Noirmoutiers, qui connoît toutes choses et qui d'ailleurs a été longtemps en Allemagne, sait mieux que personne de quelle conséquence est ce poste, et, selon mon sentiment, outre l'importance de la chose en soi, il me semble qu'elle seroit de grand éclat dans le monde pour ledit marquis. M. le Tellier lui en parlera, et s'il croit que la chose puisse lui être avantageuse, on pourra en parler à S. A. R.; car, pour la Reine, j'ose me promettre qu'elle donnera volontiers les mains à tout ce dont je la supplierai là-dessus, et me faisant savoir sans délai ce que résoudra ledit sieur marquis, je pourrai ajuster dedans la chose avec le sieur de la Clavière, qui doit être ici dans peu de jours.

Il ne faut pas qu'on sache rien de tout ce que dessus, même prier M. de Noirmoutiers de le tenir bien secret.

83. — *Du 13 avril.* — Les avis que je viens de recevoir de M. Fabert[1], me mandent que M. le maréchal de Turenne n'est pas en état d'entreprendre aucune chose; que les deux régiments qu'il a d'infanterie ne sont pas de plus de trois cents hommes, et qu'il n'a pas cent cinquante chevaux. Que pour les troupes que les Espagnols lui ont prêtées, il n'y a que les régiments de Virtemberg et de Croates qui soient considérables, le premier étant de huit cents chevaux et l'autre de trois cents; que ceux de Custine, Longueval et les francs-hommes de Luxembourg sont très-foibles et mauvais; que ceux de Selles, Chauvire et Serrière, qui avoient été mis entre Namur et Stenay, pour favoriser

1. Fabert était un capitaine de fortune, plus tard capitaine des gardes, auquel le Roi avait dit « qu'un jour il se serviroit de lui pour se défaire du cardinal de Richelieu. » (Tallemant, t. II, p. 63.)

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

le passage des farines et munitions, qui ont tant fait de bruit et qu'on n'a pas encore vus en ces quartiers-là, ne valent rien du tout et ne font pas trois cents chevaux; qu'on assure aussi que, dans leurs deux régiments d'infanterie, il n'y a pas plus de quatre cents hommes. Enfin, que s'ils avoient les mille chevaux de l'armée d'Allemagne, qui les devoient joindre, ils éloigneroient aisément les ennemis de la frontière, ne trouvant plus rien à vivre entre Montmédy et Stenay, et ne pouvant demeurer dans la souveraineté de Sedan, où ils sont maintenant, s'il y avoit des troupes. A quoi il ajoute que, s'ils étoient une fois éloignés, il ne croit pas qu'on les pût faire revenir, tant ils sont mécontents de M. de Turenne, contre lequel ils crient avec des injures et des imprécations horribles, et que ce n'est pas sans sujet, en ayant été très-mal traités. Que présentement ils sont encore en lieu où ils n'ont plus que le simple fourrage et quelques fois du pain qu'on leur envoie de Montmédy; de sorte qu'il est à croire que, quand on ne les chasseroit pas, ils seront bientôt contraints de s'en aller d'eux-mêmes.

Il me mande aussi qu'on attendoit Madame de Longueville à Stenay, laquelle étoit encore à Arlon, et qu'on disoit qu'elle avoit écrit à un orfévre de Paris de vendre ses pierreries, faisant état d'en employer l'argent à des levées; mais que, quoi qu'elle pût faire, il n'y auroit rien à craindre de ce côté-là, si l'Archiduc n'y envoyoit les troupes qu'il a en Flandre.

Il n'y a pas un moment de temps à perdre à prier S. A. R. de donner ses ordres à M. d'Hocquincourt, pour le faire partir et l'obliger à aller recevoir les troupes sur la frontière et veiller, autant qu'il pourra, à la sûreté de [illegible]aces, et particulièrement de Guise.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

J'ai été ravi d'apprendre que S. A. R. voie clairement que M. de Lorraine est entièrement dans son tort, et que, dans le fond, il n'a nulle envie de s'accommoder et ne cherche, par les négociations qu'il a de temps en temps avec nous, que de se rendre plus considérable auprès des Espagnols et en faire sa condition meilleure. S. A. R. a tant de connoissance de toute sorte d'affaires et sait d'ailleurs si bien quel est l'esprit de ce prince et de quoi il est capable, qu'il n'est pas à craindre qu'elle prenne jamais en cela l'ombre pour le corps, et qu'elle ne découvre fort bien ce que M. de Lorraine dit d'avec ce qu'il veut faire. Je laisse à juger si on pouvoit, de ce côté-ci, agir plus sincèrement, ni faire une plus grande ouverture pour la paix, que de se remettre aux mêmes conditions que M. de Lorraine même avoit jugées si raisonnables, qu'il avoit assuré M. de Vautorte qu'il se mettroit contre les Espagnols s'ils n'y acquiesçoient; en outre, s'il marchoit de bon pied, pouvoit-il espérer un plus grand avantage que d'être l'entremetteur de la paix et de faire passer toute la négociation par ses mains, où il eût eu moyen de ménager ses intérêts particuliers par préférence à tous les autres?

Cependant, il convertit cette proposition en rien, et veut prendre prétexte qu'on l'a voulu ruiner avec les Espagnols, comme si nous l'obligions par nécessité à leur faire voir tout ce qu'on lui écrit. Enfin, comment peut-on espérer de conclure jamais avec lui, ni la paix générale, puisqu'il refuse d'en être l'entremetteur; ni un accommodement particulier, puisqu'il montre tout aux Espagnols, qui auront sûrement assez de pouvoir et d'artifices pour empêcher qu'aucune négociation n'aille à bien tant qu'ils en auront connoissance?

84. — *Du* 15 *vrii.* — La Reine ayant su les bons

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

ordres que S. A. R. a donnés touchant l'affaire de Saumur, espère qu'elle sera maintenant terminée de façon ou d'autre. Sa Majesté la juge toujours de très-grande conséquence, en ce que Bellegarde et Saumur nourrissoient les espérances des malintentionnés, et qu'étant l'une et l'autre dans leur devoir, on peut croire le calme établi dans le royaume, dès que l'affaire de Chantilly aura été exécutée, particulièrement dans le dessein qu'on a d'ôter tout sujet de nouvelles brouilleries en Guienne et en Provence.

85. — Sa Majesté a fort approuvé les ordres que l'on a donnés de faire avancer des troupes à Senlis et aux environs, avant que d'envoyer le sieur du Vouldi à Chantilly, et a fort loué en cela la prévoyance de S. A. R. d'avoir voulu faire le coup sûrement et sans courir risque d'engager l'autorité du Roi à une chose qu'on ne pourroit faire exécuter, si Madame la Princesse prenoit quelque prétexte pour n'obéir pas. Sa Majesté s'est trouvée aussi dans les mêmes sentiments que S. A. R., de ne pas insérer, dans les lettres du Roi qui seront envoyées, les raisons qui ont porté Sa Majesté à prendre cette résolution.

86. — Sa Majesté, en outre, a jugé qu'il ne se peut rien ajouter à la solidité et à la force des raisonnements qui ont été faits de delà par S. A. R., et en sa présence, quand on a examiné ce qui concerne MM. d'Espernon, comte d'Alais, de la Force, de Bouillon et de la Rochefoucauld, dont MM. Servien et le Tellier ont rendu ici un compte très-particulier.

On renvoie les projets des déclarations contre MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld et contre M. de Turenne, que l'on a jugé à propos ici de distinguer, comme jusqu'ici leurs crimes sont bien différents. Si on eût songé ici à la levée du Parlement,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

durant ces fêtes, on se seroit un peu plus hâté de les envoyer, afin qu'elles y eussent pu être enregistrées auparavant. On envoie deux blancs de M. de Guénégaud, en parchemin, afin que si S. A. R. juge à propos d'y changer ou ajouter, on le puisse faire de delà sans renvoyer ici.

Si M. le maréchal de la Meilleraye a accepté le commandement dont le sieur des Planes a porté le pouvoir à S. A. R., tout ce qui regarde le Poitou peut être achevé avant l'arrivée du Roi de delà, envoyant des officiers généraux servir sous lui.

Sa Majesté a approuvé l'ordre qu'on a envoyé au comte de Saint-Aignan d'arrêter le chevalier de Rhodes.

87. — L'expédient que proposent M. de Beaufort et le Coadjuteur, de retarder par des lettres de cachet le retour à Paris de ceux qui pourroient y venir en vertu de l'amnistie, est fort bon, aussi bien que le voyage de M. de la Boulaye à Fontenay, pendant six mois, où il pourra servir à dissiper les pratiques de M. de la Rochefoucauld.

M. Boutillier a été bien insolent d'écrire à MM. les chevaliers de l'Ordre pour les faire remuer, sur une chose qu'on a faite en beaucoup de rencontres, et la parole que M. de la Vieuville a portée à M. le Garde des Sceaux, qu'ils se pourvoiroient au Parlement, est encore plus étrange; mais elle n'a pas tant surpris, parce qu'on savoit déjà d'ailleurs qu'il faisoit tout son pouvoir pour brouiller les cartes à Paris. Il faut que S. A. R. ait, s'il lui plaît, agréable de parler fortement à ces Messieurs, afin que si, par d'autres raisons, il n'est pas jugé à propos de toucher à cet argent, il paroisse au moins dans le monde que ce n'est pas par crainte des menaces qu'ils ont faites. C'est une affaire

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

qui mérite discussion, et que je prie surtout M. le Garde des Sceaux de bien examiner.

88. — Sa Majesté incline à accorder à M. le prince de Conti le valet de chambre qu'il demande ; mais elle a peine de consentir qu'on fasse la même grâce à M. le Prince, et s'en remet néanmoins à ce que S. A. R. décidera, comme aussi sur l'instance que fait M. le président de Nesmond, que quelque jésuite ou séculier s'enferme avec M. le prince de Conti.

Je mandai, l'autre jour, combien Sa Majesté avoit loué S. A. R. de l'ordre qu'elle avoit donné pour faire mettre à la Bastille Madame de Bouillon et Mademoiselle sa belle-sœur. Il importe extrêmement d'avoir aussi sa fille, et prendre garde de n'y être pas dupé, obligeant, dès à présent, la mère ou le sieur Bertet à indiquer où elle est, comme elle l'a promis; parce qu'autrement, sous prétexte de cette petite vérole, on aura quelque matin l'avis qu'elle s'est évadée.

Sa Majesté estime qu'il faut que M. le Tellier oblige le sieur Arnauld d'aller, sans plus de délai, à Linq ou bien qu'il le quitte.

Renaudot a écrit ici que Cramoisy l'a fait assigner au Parlement, pour lui voir faire défense de ne parler plus [dans la Gazette] des affaires du Roi et du public, qui est autant, à ce qu'il marque, que d'y être condamné, si la chose va en avant. Sa Majesté juge extrêmement important de parer ce coup, pour diverses raisons; car outre qu'il seroit fort scandaleux que le Parlement se mêlât de défendre une chose autorisée jusqu'ici par deux rois, on seroit privé d'un moyen de donner souvent au public diverses choses qu'on a grand intérêt quelquefois qu'il sache. Il demande que M. le Garde des Sceaux le décharge de cette assignation au Parlement. Et, en effet, il y a vingt arrêts du Conseil qui

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

lui en interdisent la connoissance et se la réservent. Je prie M. le Tellier d'en parler de la bonne sorte à M. le Garde des Sceaux, et, outre cela, il faudra faire sentir à Cramoisy que, s'il poursuit cette affaire, on lui ôtera l'Imprimerie Royale, et on le fera, en effet, s'il est si osé que de passer outre.

89. — Sa Majesté désire qu'on fasse mettre prisonnier à la Bastille un certain abbé Carleni, qui est un homme fort dangereux, dont j'ai eu l'honneur de parler quelquefois à S. A. R. On a eu, depuis peu, des avis de fort bon lieu qu'il s'étoit entièrement donné à Madame de Longueville; que comme il est étranger et a de grandes habitudes en Flandre, il devoit être employé à Paris par elle, pour quelque commerce de lettres d'intrigues; quand il sera arrêté une fois, on pourra après l'obliger à sortir du royaume et à n'y rentrer plus.

90. — La Reine reçoit des avis de toutes parts qu'il arrive continuellement à Paris des gens qui viennent de Stenay, et qui sont même d'assez de qualité pour être aussi fort connus; cependant ils y demeurent impunément et y font leurs pratiques, sans qu'on ait encore ouï dire l'arrêt d'un seul. Il faut que les magistrats fassent bien mal leur charge; du temps de Laffemas, il n'entroit pas un homme dans Paris qu'il n'en fût averti dès le soir même.

91. — La Reine apprend, de tous côtés, que Jarzé fait des cabales et amasse du monde, et que c'est lui qui fomente le plus la rébellion de Saumur. Sa Majesté a su qu'il va souvent à Angers; elle désire qu'on envoie un ordre du Roi à M. de Rohan de l'y arrêter; mais il semble qu'il faudroit l'envoyer, secrètement, entre les mains du lieutenant général d'Angers, qui tient correspondance avec Madame de Montbazon pour le ser-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

vice du Roi, avec charge de ne le remettre à M. de Rohan que quand il sauroit que Jarzé seroit dans la ville, et qu'il pourroit même lui indiquer le lieu précisément où il seroit. On pourroit peut-être aussi adresser directement cet ordre audit lieutenant général pour l'exécuter lui-même. De quelque façon qu'on juge à propos de le faire, Sa Majesté veut que la chose soit examinée par S. A. R. et qu'elle résolve et ordonne là-dessus.

92. — M. le maréchal de Schomberg m'a écrit faisant quelques plaintes de ce qu'on ne lui fait point l'honneur de l'appeler au Conseil, comme messieurs ses confrères, dont l'un même est moins ancien que lui. Je crois que S. A. R. lui aura depuis donné cette satisfaction; mais si cela n'étoit pas, j'estimerois qu'il seroit de son service de la lui accorder avant notre retour à Paris. Je lui fais réponse qu'il n'y auroit point de difficulté en l'affaire, et m'y suis avancé sur ce que vous m'avez mandé que S. A. R. l'avoit résolu.

93. — Comminges m'écrit que l'affaire de Saumur alloit de mal en pire, et que Dumont avoit levé le masque, tirant maintenant le canon sur la ville. Il faut bien nécessairement s'ôter cette épine du pied, et que Messieurs des finances pourvoient à quelque fonds, pour y pouvoir faire marcher un peu d'artillerie, qui mette cet insolent à la raison. On pourroit peut-être l'ordonner sur les tailles du lieu même, ou des environs; mais, en toutes façons, S. A. R. jugera bien qu'il faut y pourvoir.

94. — Je reçus, hier, un courrier de M. de la Ferté-Senneterre, par lequel il me donne avis qu'il alloit marcher avec toutes ses troupes pour attaquer Dun. J'avois eu avis, il y a quelque temps, que M. de Turenne s'est emparé de ce poste, sur la Meuse, et faisoit

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

travailler en diligence à le bien fortifier, prétendant, par ce moyen, d'une seule place qu'ils ont en faire deux, et de mettre cette dernière en si bon état, que les Espagnols s'en contentassent pour la place d'otage qu'ils demandent à Madame de Longueville et à lui, et ne leur fissent plus d'instance d'avoir Stenay. Je donnai avis de toutes ces particularités audit sieur de la Ferté, et lui faisant connoître de quelle importance il seroit de dénicher ces messieurs de ce poste, s'il se trouvoit en état de cela, et de pouvoir nous y fortifier nous-mêmes pour serrer Stenay de plus près; il me mande là-dessus qu'il part pour y aller, avec très-grandes apparences de bon succès, et ajoute qu'il a reçu des nouvelles assurées de M. de Turenne, qui portent qu'il est dans un tel déplaisir de voir toutes ses affaires délabrées et toutes les espérances qu'il avoit de pouvoir former un parti être allées en fumée, qu'il s'en arrache quelquefois la barbe et les cheveux[1].

1. La situation du maréchal de Turenne ne s'améliora pas, et à la fin de l'année elle était tout à fait désespérée. M. Cousin, dans son volume ayant pour titre : *La Société française au XVIIe siècle* (p. 46), raconte ainsi qu'il suit l'état des affaires de Turenne et de Madame de Longueville : « Il ne restait plus à la cause des Princes que Stenay, et l'armée royale marchait contre cette place, ayant à sa tête un chef expérimenté, le maréchal du Plessis-Praslin, auquel Mazarin, libre du côté de Bordeaux, amenait en personne des renforts considérables. Madame de Longueville avait avec elle, il est vrai, Turenne, la Moussaye et Bouteville. La Moussaye commandait la place, Turenne l'armée et Bouteville l'avant-garde. Mais la Moussaye mourut à la fin de novembre, des suites de ses blessures, et Turenne et Bouteville ne s'entendaient pas. Imbu des maximes de son général, le futur vainqueur de Nerwinde, alors âgé de vingt-deux ans, comme Condé à Rocroy, vouloit que sans donner à l'armée royale le temps de recevoir des secours, on l'attaquât faible encore, et qu'on poussât toute la cavalerie sur Paris, où les Princes avaient un parti puissant, pour soulever cette ville, enlever Condé qui était encore à Vincennes, et finir la guerre d'un seul coup. Ce n'était pas l'avis de Turenne, qui d'ailleurs n'était pas maître absolu de ses troupes... Turenne, re-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

La Reine a été bien aise de savoir que le sieur de Vouldi fût parti pour sa commission, et attend avec impatience d'apprendre que les choses soient exécutées.

95. — Je vous adresse l'amnistie en la forme que vous l'avez envoyée ici; mais parce qu'il ne m'a pas semblé que ce qui regarde M. le Prince fût assez bien expliqué, et que, selon ma pensée, on a intérêt de le faire, afin que le public le sache, j'ai fait que M. de Guénégaud, outre l'expédition, vous envoie un blanc, afin que s'il est jugé de delà à propos d'y changer ou ajouter quelque chose sur ce que je vous mande, on le puisse faire sans être obligé de renvoyer ici.

Je vous adresse aussi les lettres de cachet pour M. de la Boulaye et pour des Coutures et des Martineaux.

96. — Pour la liberté du sieur Bertet, la Reine se remet à ce que S. A. R. trouvera à propos de résoudre, aussi bien que sur la prière que fait le gouverneur de la Bastille, que la commission de garder Madame de Bouillon et Mademoiselle sa sœur, soit donnée à son lieutenant, qui est exempt des gardes du Roi, et qu'au lieu de quatre gardes, on ne lui en donne que deux.

Sa Majesté a aussi agréé, S. A. R. l'approuvant, qu'on mette Carnavalet en liberté, à condition de se défaire de sa charge dans trois mois, à faute de quoi on y pourvoira, et à condition de ne se trouver d'un an en aucun endroit où Leurs Majestés seront; c'est un expédient que M. le Garde des Sceaux a trouvé et dont il m'a écrit.

97. — Je vous prie de voir de ma part M. d'Hocquin-

tenu par Fuensaldagne ou par excès de prudence, ne seconda pas le chef de l'avant-garde, qui fit pourtant une pointe audacieuse sur Paris et s'avança jusqu'à Senlis. Turenne le rappela. »

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

court et lui dire qu'il m'obligera fort de partir sans plus de délai pour se rendre sur la frontière; Sa Majesté se promet de son affection, et moi de son amitié, qu'il nous assistera volontiers, pour la campagne, de ce qui peut être dans sa place, où il y a beaucoup de choses, pour l'artillerie surtout, qui pourront servir, comme de la poudre, des affûts, des outils.

Pour la gratification en argent que Madame d'Hocquincourt vous a dit qu'ils espéroient plutôt de la Reine et de sa libéralité, que de la justice de leur prétention, vous pouvez ajuster la chose avec elle à vingt mille écus que je supplierai la Reine de leur accorder, pourvu qu'ils se contentent de recevoir cette somme en six années, à dix mille livres par an : et en ce cas, il en faudra parler à M. d'Émery, lui faisant pourtant connoître que c'est une dette véritable de la Reine, en quoi il fera deux coups, l'un d'acquitter Sa Majesté, et l'autre de maintenir toujours M. d'Hocquincourt en la bonne disposition qu'il témoigne.

98. — Je ne suis point sans soupçon que Madame la maréchale de Guébriant n'ait grande part à toute l'affaire de Madame de Bouillon; mais ce qui est pis, c'est que je tiens qu'elle l'a tout entière (peut-être à la sollicitation de ...oleren) à ce qui se passe à Brisach; car, dans le commencement, Charlenord me dépêcha le premier capitaine de son régiment pour m'assurer d'une résignation entière et aveugle à tout ce qu'on désireroit de lui, et qu'il étoit tout disposé à recevoir à bras ouverts M. de Tilladet; cependant, dès que son frère a été près de lui, l'esprit de cet homme a été entièrement changé. Ce qui me fâche, c'est le mauvais état de l'affaire et les préjudices qui en peuvent arriver au service du Roi; car, au reste, pour le prétexte qu'ils prennent que j'avois dit que je songeois à avoir

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Brisach, il ne peut pas me faire grand tort dans le monde; et il m'en fait un bien plus grand envers les amis et les ennemis, de voir que je n'ai encore aucun établissement et que s'il arrivoit un changement de temps, je ne saurois où me retirer. Nous verrons ce qu'opérera l'envoi de Millot, pour redresser cette affaire. Cependant je vous prie d'être assuré que j'agis pour l'intérêt de MM. de Tilladet avec plus de chaleur et d'application, que je ne saurois faire pour le mien propre.

99. — M. de Beaufort présuppose, et le donne à entendre à Madame de Chevreuse et aux autres, que j'ai promis les lettres de survivance de l'amirauté, dès que j'aurai pu conférer avec M. de Vendôme; tout a passé par les mains de M. de Bellièvre, et je m'en tiens à ce qu'il en dira. A la vérité, je ne vois pas comment on peut concevoir que j'aie été capable d'ôter à un prince, de la qualité de M. de Mercœur et qui m'a témoigné amitié, une chose qui lui a été promise, pour la donner à un autre, sans même lui en faire dire un seul mot, et enfin de vouloir faire mettre deux frères aux épées et entre eux, dans une maison où je suis sur le point de m'allier.

Cependant il arrive, d'un autre côté, un nouvel embarras, car M. de Mercœur jette feux et flammes et ne parle rien moins que de se venir couper la gorge avec son frère. J'ai certainement beaucoup de déplaisir de celui que M. de Mercœur reçoit, et par les choses qu'il m'écrit et qu'il me fait dire, je ne vois pas qu'il y ait grande espérance au changement; mais quand tout devroit aller sens dessus dessous, vous pouvez assurer et répondre à tous deux qu'il n'y en aura aucun à la promesse que j'ai faite à M. de Beaufort, qui consiste en la survivance de l'amirauté (que la Reine lui don-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

nera toujours à son égard, quand même le mariage ne se feroit point) avec trente mille livres de rente sur les droits d'ancrage, comme en a joui le maréchal de Brezé; et quarante autres mille livres de rente pour lesquelles il ne peut plus y avoir de difficulté, puisque le père de la Boulaye a dit ici, qu'en tout cas M. de Beaufort les accepteroit sur la prévôté de Nantes, qui est un revenu que ledit père connoît et que j'écrivis dernièrement qu'on pouvoit offrir de même. Par ce moyen, il sera entièrement guéri des scrupules qu'il avoit, qu'on ne dit dans le monde qu'on lui faisoit ces grâces en considération du mariage que je vois plus éloigné que jamais, après les déclarations si hautes que fait M. de Mercœur, bien contraires à ce que je me fusse imaginé; car, après tout, il devoit croire qu'en lui donnant ma nièce, ma pensée n'étoit pas de le laisser en arrière, ni qu'ils mourussent de faim.

J'attends de voir M. de Vendôme arriver aujourd'hui ou demain, et d'essayer de prendre avec lui les meilleures résolutions pour le bien de sa maison et l'avantage de messieurs ses enfants. Cependant, je vous dirai en confidence que MM. de Mercœur et Brachet, évêque d'Orange, m'écrivent une lettre que je vous prie de communiquer à M. le Garde des Sceaux et à M. le président de Bellièvre et d'aviser ensemble ce qu'il y auroit à faire. M. de Beaufort pourroit peut-être accommoder tout cela avec un mot de lettre de civilité à M. son frère. Pour conclusion, je vous réplique que si M. de Mercœur ne prend d'autres conseils, mon dessein est de supplier la Reine (et je suis assuré qu'elle me fera l'honneur de me l'accorder) de passer outre à faire exécuter ce que dessus en faveur de M. de Beaufort, à notre retour à Paris, arrive ce qui pourra; quoiqu'à dire vrai, je sois extrêmement marri que travaillant à

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

l'avantage de la maison de Vendôme, les marques de bonté et d'affection que la Reine leur donne ne serviront qu'à y mettre de la division.

100. — J'ai vu aussi ce que vous m'avez mandé des sentiments de M. le marquis de Noirmoutiers et ce qu'il vous a dit sur le gouvernement du Mont-Olympe, qui m'a surpris, et, ce me semble, avec raison; car enfin quand me trouvant, après sept années de service dans le poste où je suis, sans aucun établissement, je songerois à avoir une place pour retraite dans les accidents qui peuvent arriver et qui sont assez ordinaires à la cour, il ne me semble pas que, m'ayant promis amitié, il dût me l'envier, et d'autant plus qu'il peut bien connoître, et par les diligences qu'on fait et par les choses qu'on lui offre, qu'on a une intention très-sincère de l'obliger et de l'établir, pour ne point mettre en compte ce qui a déjà été fait à son avantage, qui est assez considérable. Après tout, on ne peut ni tuer ceux qui se trouvent pourvus de gouvernements, ni les forcer à s'en défaire malgré eux, quand ils n'ont point failli. J'attends de savoir comment ledit marquis aura reçu la pensée qui m'étoit venue touchant Philisbourg.

101. — M. de Vendôme est fort fâché de la façon dont M. de Mercœur prend l'affaire, espérant pourtant, et le père de la Boulaye aussi, qu'on le réduira au point que l'on veut; pour cet effet, on lui renvoie, dès aujourd'hui, le gentilhomme qu'il avoit dépêché, et le père de la Boulaye partira lundi pour aller trouver M. de Beaufort et le disposer à faire quelques civilités à son frère. Ledit père a connu le fond de mes intentions; il vous verra et vous y pouvez prendre confiance, parce qu'il me paroît bien intentionné.

102. — *Du* 20 *avril*. — Pour Guionnet, je ne sais qu'en dire ni qu' croire; il ne se peut mieux parler qu'il

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

m'a parlé; cependant il tient des discours si extravagants et si scandaleux, que toute la cour en a horreur, et je suis en de continuelles appréhensions qu'on ne me vienne dire que quelqu'un l'a assommé ou maltraité. Je dis que j'en suis en crainte, parce qu'encore que son procédé soit insupportable à tout bon François, il est aisé à voir que le service du Roi, même pour d'autres raisons, pourroit en souffrir quelque préjudice, s'il arrivoit quelque semblable accident. Le discours le moins étrange qu'il tienne, c'est que si le Roi alloit à Bordeaux, M. de Bouillon se jetteroit aussi dedans et qu'on prendroit les portes et Sa Majesté. Pour moi, je ne sais pas où est la prudence, car si un pareil discours pouvoit être bien prouvé et qu'on envoyât là-dessus Guionnet au parlement de Dijon, pour lui faire son procès, je ne sais pas comment il pourroit le sauver, quelque disposition ou volonté qu'il eût d'ailleurs de le faire. La Reine me dit hier que Vurlière, lieutenant de ses gardes, fut contraint, dînant avec lui, de se lever de table pour ne pas le battre, parce que la patience commençoit à lui échapper.

103. — *Du 21 avril.* — Je prie M. le Tellier, aussi instamment qu'il est possible, de faire en sorte, de façon ou d'autre, que l'équipage de M. de Mercœur puisse partir sans plus de délai. J'ai divers avis de Catalogne, que son séjour commence à être traité de ridicule par les malaffectionnés, qui exagèrent la honte que c'est à un vice-roi de ne savoir seulement où aller dîner, et je laisse à juger comme cela est reçu par des peuples qui donnent tout au faste et à l'apparence.

104. — Il ne se peut rien voir de mieux raisonné que le discours que vous faites sur le sujet de M. de Bouillon, ensuite de l'examen qui en a été fait en présence de S. A. R., et Sa Majesté est du même avis,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

toutes choses bien posées, qu'il y a moins à craindre de M. de Bouillon pendant que sa femme sera prisonnière, qu'il y auroit lieu d'en bien espérer, quelque bien intentionné qu'il fût, revenant à la cour, si Madame sa femme étoit mise en liberté.

105. — Pour le commandement de l'armée de Flandre, il faut savoir, une fois pour toutes, si M. le maréchal de Schomberg veut servir, afin qu'on se détermine à une résolution, le temps presse fort comme vous voyez; cependant, ce qu'il y a à faire incessamment c'est de songer et pourvoir au côté de la mer, car les Espagnols y entreprendront infailliblement, s'ils sont en état de tenter quelque chose.

106. — Sa Majesté a été fort aise de savoir la réponse que S. A. R. a faite à Madame la Princesse et la résolution où elle étoit, en cas qu'elle n'obéît, d'envoyer, le lundi même, se saisir du château de Chantilly, par les compagnies des gardes suisses qui sont aux environs. Le gentilhomme de madite dame la Princesse est parti d'ici sans avoir pu rendre sa lettre à la Reine, ni voir Sa Majesté.

Quelque chose que dise M. le président de Nesmond, on croit ici que Madame la Princesse sera allée à Stenay, et Sa Majesté eût été bien aise qu'on eût donné les ordres pour la faire arrêter, pour la conduire où on avoit trouvé bon de l'envoyer. Mais, pour moi, je crois que ce que dit M. de Nesmond est vrai.

107. — Le nonce Ragni est un homme de petite considération depuis la mort du cardinal son frère, et qui a de très-méchantes intentions, d'autant plus dangereuses, qu'elles lui sont suggérées par l'ambition; car il prétend faire sa fortune et parvenir au cardinalat à nos dépens, en servant les Espagnols comme s'il étoit à leurs gages, et le faisant après valoir au Pape,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

sachant bien qu'il ne peut mieux faire sa cour auprès de Sa Sainteté, avec qui il s'est bien remis, en disant pis que pendre de la France et travaillant incessamment pour brouiller les cartes dans Paris. C'est présentement une des plus importantes affaires auxquelles nous ayons à pourvoir. Le temps de la nonciature dudit nonce est non-seulement expiré, mais a doublé; nous avons eu toutes les peines du monde à le soutenir trois ans durant contre la volonté du Pape et avons couru risque de rompre avec lui pour cela : et il ne témoigne qu'une ingratitude monstrueuse.

108. — *Du 22 avril.* — L'écuyer de Madame la Princesse arriva hier ici, à midi, il demanda à voir la Reine qui l'envoya à M. de Brienne, auquel il dit qu'il avoit une lettre pour la Reine de Madame la Princesse, sur ce qu'elle avoit reçu du Roi un ordre d'aller à une des trois maisons dont on lui laissoit le choix autre que Chantilly; mais que ses incommodités ne lui permettoient pas de partir. La Reine est demeurée ferme à ne vouloir pas recevoir la lettre qu'elle ne sache que l'ordre du Roi a été exécuté. Nous attendons un courrier qui nous en apportera la nouvelle.

109. — Vous savez en quel état est l'affaire de Saumur et celles de Poitou, et la pensée qu'a la Reine de faire un voyage de ce côté-là, pour dissiper ce trouble dans sa naissance, sans quoi nous aurons à craindre de très-fâcheuses suites. La Reine est persuadée qu'il n'y a que la personne du Roi qui soit un remède proportionné au mal. C'est pourquoi je prie le Garde des Sceaux et vous autres Messieurs, d'appuyer fort l'affirmative auprès de S. A. R., quand on délibérera sur cette affaire pour avoir son avis. Cela s'entend si mondit sieur le Garde des Sceaux et vous êtes du même sentiment, et que vous n'ayez pas d'autres rai-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

sons au contraire, plus fortes que celles qu'on vous dit, auquel cas, vous les manderez ici. Nous attendrons la réponse dans jeudi, qui est le jour que Bellegarde doit se rendre, et ne perdrons pas un moment de temps à partir. Vous pourrez faire reconnoître à M. de Beaufort, à M. le Coadjuteur et à tous ces autres Messieurs, la nécessité de cette résolution, et qu'à toute extrémité elle ne sauroit allonger le voyage que de dix ou douze jours au plus, puisque nous ne nous détournerons de guère d'aller à Paris par Orléans; mais il ne faut pas leur parler que le courrier ne soit redépêché.

Si vous connoissiez que M. de Beaufort prît mal la chose, qu'il eût des impatiences pour son affaire et qu'elles pussent produire quelque mauvais effet pour le service, vous pourrez l'assurer qu'afin de lui témoigner mieux avec quelle sincérité je procède en ce qui le regarde, la Reine, s'il le désire, pourra lui envoyer, dès à présent, sa survivance de l'amirauté, à condition qu'il la tiendra secrète jusqu'à temps que nous ayons accommodé l'affaire avec M. de Mercœur, ce qui n'empêchera qu'il ne jouisse des trente mille livres; puisque même j'ai déjà fait trouver bon à S. M. qu'il les tirât dès le commencement de l'année, quoiqu'il y ait quatre mois de passés. Comme ceci n'est qu'une affaire de peu de jours, et que personne ne peut dire qu'elle ne soit bonne en soi et même nécessaire, on ne doute point que S. A. R. ne tombe aisément dans ce sentiment; mais il faudroit y agir avec assez de précaution, que vous teniez prêt le courrier à l'instant qu'il aura lâché le mot, afin qu'il n'y ait plus de lieu au changement, si S. A. R., venant à communiquer la chose à d'autres personnes, on lui inspiroit un avis contraire.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Afin que ce voyage puisse produire un bon effet général dans le royaume et que nous ne soyons pas obligés, tous les jours, à faire de pareilles tournées, en même temps qu'on dira à M. de l'Hospital, à M. le Premier Président et à d'autres pour débiter dans Paris, que la Reine a pris cette résolution qui ne va qu'à différer sept ou huit jours, pas davantage, son retour à Paris, pour y pouvoir après demeurer avec un plein repos. Il ne sera pas mal de lâcher certains mots convenus aux personnes qui ont des intérêts et des correspondances avec Bordeaux, par lesquels, sans s'engager ni expliquer rien de positif, ils puissent écrire et en donner avis de delà, que dans ce voyage nous avons plutôt notre visée aux affaires de Bordeaux, qu'à ce que nous songeons effectivement, et ainsi nous pourrons tirer divers bons effets d'une seule course.

110. — *Du 24 avril.* — Il eût été à désirer que de Vouldi n'eût pas souffert que Madame la Princesse la jeune eût pris le devant avec M. le duc d'Enghien. Il semble qu'il pouvoit déclarer d'avoir ordre du Roi de les faire aller toutes ensemble et de les accompagner, d'autant plus qu'il avoit à sa disposition des troupes pour soutenir cette déclaration. Maintenant nous ne recevons autre avis si ce n'est que Madame la Princesse et M. d'Enghien se sont sauvés, qui dit à Stenay, qui à Blaye, qui en d'autres endroits, et je vois, par votre dernière lettre, qu'elle a passé à Pontoise, qui n'est pas, ce me semble, le plus droit chemin du Berri. On va d'ordinaire de Paris à Orléans : cela méritoit bien des courriers sur toutes les routes et de nouveaux ordres, selon qu'on auroit reconnu qu'elle n'alloit pas où S. M. lui avoit ordonné.

111. — Je viens d'avoir un avis, de bon lieu, que M. le Prince a chargé le jésuite qui le confessa de dire

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

à Madame la Princesse, sa mère, que mettant à part toute sorte de considération, il la prioit de demander son élargissement ou qu'on lui fasse son procès; et que, le même jour, il y a une personne qui est allée trouver Madame la Princesse pour cela. Nous nous laissons aller à de certaines grâces et indulgences qui ne servent à autre chose, et ne peuvent servir qu'à nous faire enfin beaucoup de mal à nous-même; nous envoyons à M. le Prince la personne même qu'il demande pour se confesser, comme si elle étoit la seule dans le monde et que nous ne sussions pas qu'il la devoit infailliblement entretenir de ses affaires, et lui donner les ordres de ce qu'il peut avoir à faire dire à ses proches et à ses confidents. J'ose dire que nous ne sentons pas bien nos forces : nos affaires sont, en moins de trois mois, dans un état que l'on n'auroit osé espérer lorsqu'on arrêta MM. les princes; la rigueur de la saison n'ayant pas empêché qu'on ait mis par terre tout ce qui rendoit leur parti si formidable, et aujourd'hui, de tous les grands établissements qu'ils possédoient, qui à mon compte étoient quatre provinces et dix-huit places, compris Saumur, Tortose et Mouzon, il ne leur reste plus que Stenay seul, lequel étant hors du royaume, il y a même moyen de le leur rendre inutile, ou au moins qu'il ne leur serve pas plus que ne feroient les autres places qu'ont les Espagnols en ces quartiers-là. Madame de Bouillon a été reprise, ce qui tiendra fort en bride M. son mari.

S. A. R. a l'amour des peuples, qui sont, d'ailleurs, très-persuadés de la nécessité de la détention des princes et en ont témoigné des ravissements incroyables; tous les gens de guerre du royaume sont à nous et ont déjà donné des marques d'une fidélité inébranlable; la réduction de Bellegarde a achevé d'ensevelir

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

les espérances des malintentionnés; M. de Turenne ne sait jusqu'ici où donner de la tête; toutes les cabales des adhérents des princes n'ont pu prévaloir dans le parlement de Paris, dont la plus saine et incomparablement la plus grande partie est dans les sentiments qu'on peut désirer là-dessus, connoît la nécessité de cette détention, l'a approuvée, voit le trouble et les désordres où l'on rentreroit si M. le Prince étoit hors de prison. D'ailleurs, S. A. R. a encore dans cette compagnie-là ses serviteurs particuliers, qui sont en grand nombre, et les autres le deviendront facilement pour peu de soin qu'elle veuille se donner de les gagner. La conclusion de tout ce discours, est qu'il n'y a que nous-mêmes qui nous puissions faire du mal par l'indulgence et par la bonté, qu'à dire vrai je trouverois d'ailleurs très-mal employée envers des gens qui nous voudroient avoir tous écrasés.

112. — Je sus dernièrement, de bon lieu, que M. de Turenne presse fort l'Archiduc, entre autres choses, d'attaquer Guise, qu'il lui fait passer pour une affaire de peu de jours, et cet avis-là m'est encore confirmé. Je veux croire que les mesures des ennemis se trouveront courtes si M. d'Hocquincourt s'est rendu sur la frontière, comme je l'espère, et qu'il ait commencé à y assembler le corps qu'il doit commander.

113. — *Du* 26 *avril.* — D'après la première audience des députés de Bordeaux, où ils remercièrent seulement Leurs Majestés de la paix qui leur avoit été accordée et où tout se passa fort bien, tant de leur part en la harangue qui fut avec grand respect, que de celle de la Reine, qui les caressa et traita bien, on vouloit leur donner une seconde audience pour leur affaire; mais ils témoignèrent n'être pas préparés et dirent qu'ils se contenteroient de donner leur cahier à

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

M. de la Vrillière, dans lequel il ne sera point parlé de la révocation de M. d'Espernon. Cependant, deux d'entre eux, un du Parlement et un de la ville, demeurèrent pour en avoir la réponse, et les autres, après avoir demeuré deux ou trois jours au plus à Paris, pour vaquer à des affaires particulières qu'ils y ont, s'en retournèrent à Bordeaux. On vouloit nommer ceux qui doivent demeurer; mais le sieur de Vic ayant fait entendre que cela pourroit aigrir les esprits à Bordeaux et faire un mauvais effet, et ayant dit qu'on pourroit faire la même chose par une autre voie, qui seroit de lui dire en confiance ceux que l'on désireroit qui s'arrêtassent et qu'il les feroit choisir par les autres, on est demeuré d'accord de la sorte.

114. — *Du 27 avril* — Le dessein que les ennemis avoient de marcher à Saint-Quentin ou à Guise, étoit principalement fondé, suivant les nouvelles que j'ai, sur la durée du siége de Bellegarde, qu'ils supputoient devoir être au moins d'un mois, pendant lequel ils prétendoient faire quelque diversion et étoient vivement sollicités par M. de Turenne d'aller à Guise; maintenant qu'ils auront eu l'avis de la réduction de Bellegarde et du retour de Leurs Majestés et de la marche des troupes, ils pourront avoir changé de mesures; c'est pourquoi je croirois très-nécessaire que nos officiers généraux demeurassent en divers postes, c'est-à-dire M. de Villequier vers Arras et M. d'Hocquincourt vers Saint-Quentin et Guise, chacun avec un corps, jusqu'à ce qu'on vît à quoi se détermineront les ennemis, pour se joindre aussitôt les besoins et accourir à l'endroit qu'il faudra. Je soumets néanmoins, comme je le dois, mes sentiments à ce que S. A. R. jugera beaucoup mieux, mais ne laissez pas de songer toujours à Saint-Quentin et à Guise, et comme M. de Turenne,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pour se joindre aux Espagnols et agir dans les frontières de Picardie, ne le peut faire en aucun lieu plus dans son sens et avec tant de commodité qu'en cet endroit-là, S. A. R. doit croire qu'il n'a rien oublié pour faire déterminer l'Archiduc à entreprendre plutôt de ce côté-là qu'en aucun autre, si ce n'est qu'ils prissent la résolution d'agir en Champagne, commençant par Rocroy qui leur donne l'entrée assurée et qui est le plus important. C'est pourquoi j'ai mandé à M. de la Ferté, par deux fois, d'être bien alerte pour la sûreté de cette place.

115. — La Reine a été infiniment satisfaite d'apprendre toutes les résolutions que Sadite A. R. a prise sur le sujet de Madame la Princesse, tant en l'ordre qui lui a été envoyé de ne partir point de Montron, sous peine de désobéissance, qu'en ce qui a été écrit au comte de Saint-Aignan, à M. d'Esperron et à M. de Saint-Simon, pour empêcher, autant qu'il se trouvera possible, que le dessein qu'elle pourroit avoir d'aller à Blaye ne réussisse.

.... Le sieur de Blanchefort ayant reconnu ici qu'on n'avoit jamais eu intention d'arrêter lesdites dames princesses, s'est laissé entendre au comte de Nogent qu'il croyoit que la véritable cause de l'évasion de Madame la Princesse douairière et de ce qu'elle ne paroissoit point, n'étoit autre que cette crainte d'être arrêtée qu'elle a, ou qu'elle a sujet de concevoir, à ce qu'il dit, par l'approche des troupes de Chantilly, dans le même temps qu'on lui a porté un ordre d'en partir. Mais, comme il a été facile à Nogent de lui faire voir et avouer la vérité, en ce que si on eût eu ce dessein, on eût fait d'abord investir le château de Chantilly, sans envoyer aucun ordre qui pût donner le moindre soupçon; ledit Blanchefort a témoigné sou-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

haiter extrêmement qu'il pût envoyer à Montron la lettre de la Reine, par son fils qu'il avoit amené, et que lui pût aller essayer de trouver Madame la Princesse ou à Paris ou au lieu qu'il pourroit apprendre qu'elle seroit, afin de la détromper de cette crainte, s'assurant que dès le même instant qu'il paraîtroit, elle obéiroit à l'ordre du Roi d'aller à Montron. On ne s'est pas opposé ici qu'il n'exécutât la chose comme il disoit, c'est-à-dire on lui en a témoigné indifférence et qu'on ne vouloit point se mêler de ce qu'il feroit; et je crois qu'il aura pris le chemin de Paris, faisant état d'apprendre le lieu où est Madame la Princesse, chez M. le président de Nesmond, ou chez le sieur Ladvocat.

116. — M. de Beaufort a dépêché un courrier exprès à de Lyonne et n'a écrit qu'à lui, et Madame de Montbazon à moi, sur le sujet de la charge des cent-suisses, qui est prête à vaquer par la mort de M. de Bouillon, recommandant tous deux pour cela le marquis de la Boulaye; mais M. de Beaufort le fait en des termes qu'il est mal aisé de concevoir comment il peut écrire de la sorte. En substance, il parle du droit qu'a le marquis de la Boulaye à cette charge, de l'injustice qu'on feroit si on préféroit quelque autre à lui; et enfin, qu'en son particulier, il le prendroit pour un témoignage de dernier mépris. Cependant la chose n'est pas seulement impossible de soi, mais je proteste devant Dieu que je n'oserois l'avoir proposée à la Reine, c'est-à-dire en l'appuyant, et que quand je serois assez imprudent pour le faire, je n'y avancerois rien qu'à lui donner fort mauvaise opinion de moi; outre que Sa Majesté connoît parfaitement d'elle-même certaines choses.

Vous pouvez juger si, dans une pareille occasion,

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

quand elle auroit quelque disposition à faire ceci, ceux qui l'approchent demeureroient muets, et si jusqu'aux pierres ne parleroient pas pour s'écrier qu'on confie la garde de la personne du Roi à celui-là même qui fit ses efforts, il n'y a que trois mois, pour révolter le peuple de Paris, et l'obliger, à ce qu'on dit, à venir attaquer le Palais-Royal.

De la façon que M. de Beaufort prend l'affaire, je prévois qu'elle sera fâcheuse, mais dès le commencement je déclare que je n'y puis rien. J'aime à présent M. de la Boulaye et crois qu'il est capable de bien servir et qu'il a de bonnes intentions; avec cela sa prétention est d'une nature à ne pouvoir réussir, dont je suis très-marri. Je prie vous autres Messieurs, d'examiner la chose avec M. le Garde des Sceaux et qu'aucuns que vous n'en sachent rien, s'il vous plaît, si ce n'est qu'il veuille en parler à M. de Bellièvre, pour commencer à faire connoître à M. de Beaufort l'impossibilité du succès de cette affaire; la réponse que lui a faite de Lyonne, renvoie tout à notre retour, en termes pourtant qui ne donne aucune espérance.

117. — *Du* 28 *avril*. — Je suis certain que Son Altesse Royale a tendresse pour la Reine et affection pour moi, et ne croirai pas légèrement les avis que l'on me pourra donner au contraire de l'impression que j'en ai conservée. Néanmoins, ce sont choses si délicates et si importantes, que je ne puis manquer à vous faire part d'un avis qu'une personne assez bien informée me donne, que l'on a fort travaillé à me discréditer dans son esprit, et que M. le Coadjuteur particulièrement prend grand soin d'y faire pire et de s'en emparer s'il pouvoit. J'ai les mêmes avis de la maison même de Monsieur; cela est d'assez grande conséquence pour mériter d'être bien éclairci, et il

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

me semble qu'on le peut facilement, en mettant Son Altesse Royale sur le discours de ces Messieurs, pour tirer, par ce moyen, en quelle opinion il les tient et ce qu'il pense de leur conduite, et insensiblement lui donner les mouvements qu'il doit avoir et qui pourront le fortifier contre ceux qu'on lui voudroit inspirer, au contraire.

Une autre personne me mande que, très-assurément, ils ont de mauvaises intentions, mais les ont tenues couvertes jusqu'ici, par l'appréhension qu'ils ont eue que la Reine ne ramenât pas le Roi à Paris, se réservant à faire l'éclat quand Leurs Majestés seront arrivées. Je prie MM. Servien et le Tellier de ne parler de ceci qu'a M. le Garde des Sceaux seul, et d'examiner, tous trois ensemble, quelle valeur peut avoir cet avis et ce qu'il y auroit à faire en cas qu'ils le crussent véritable ou vraisemblable. Il voudroit bien mieux, sous d'autres prétextes, demeurer hors de Paris, d'où on donneroit la loi, que de s'exposer imprudemment à l'y aller recevoir; le sacre du Roi pourroit fournir un fort plausible moyen. Notre départ de Nogent aura lieu dimanche au matin. On pourroit aussi s'arrêter à Fontainebleau; enfin, si on reconnoissoit qu'il y eût une partie faite, ce que je ne crois pas, il ne faudroit pas hésiter.

118. — Le bon état dans lequel on remet toutes les affaires du royaume, ne sert qu'à exciter la mauvaise volonté de ceux qui appréhendent de recevoir du préjudice par le rétablissement de l'autorité, n'oubliant rien pour jeter des défiances dans l'esprit de M. de Beaufort et des autres, afin que, sous prétexte de leur intérêt, ils agissent, sans s'en apercevoir, à faire réussir leurs fins, qui ne vont qu'à mettre tout en confusion, ne croyant pas de pouvoir trouver leur sûreté que dans

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

le trouble et le désordre. Mais je vous réponds qu'après avoir fait tout ce que je pourrai pour contenter un chacun, afin que tous ensemble conspirent au bien de l'État, j'aurai la résolution qu'il faut pour conseiller à la Reine ce qui sera le plus de son service, sans m'étonner de rien.

119. — *Du 29 avril.* — La Reine a été étonnée de deux choses : l'une de voir que Madame la Princesse sollicite en personne pour M. de Péraut, dont elle disoit, il y a deux ans, qu'elle ne pouvoit être contente qu'elle ne l'eût vu pendre; et l'autre, que M. le Premier Président, qui a témoigné toujours être si attaché à la royauté, ait fait voir que lorsqu'il s'agit des intérêts de M. le Prince et de Madame la Princesse, il oublie le poste qu'il tient et la profession qu'il a voulu toujours persuader qu'il faisoit de ne connoître personne quand il s'agissoit de servir le maître. A la vérité, la Reine lui avoit fait, et à lui et à sa famille, assez de grâces pour l'obliger à demeurer au moins dans son devoir; mais l'excuse de Champlâtreux est trop forte pour n'y pas acquiescer.

La Reine a dit, le Roi, M. de Villeroi et moi étant présents, qu'il falloit examiner un peu, dans ce rencontre, si dans la protection qu'il semble que le Parlement a commencé à donner à Madame la Princesse, lorsqu'elle désobéit aux ordres du Roi et n'oublie rien pour favoriser sa fille et ceux qui sont liés avec les ennemis de l'État, il ne seroit point plus à propos d'aller plutôt à Fontainebleau, au moins pour quelque temps, qu'à Paris, ajoutant pourtant qu'il falloit suivre aveuglément ce que conseilleroit là-dessus Son Altesse Royale, qui, étant sur les lieux, jugera mieux que personne ce qu'il est plus expédient de faire.

On est entré ensuite à examiner cette matière, et je

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

vous dirai les raisons qui ont été dites pour et contre, sur lesquelles Son Altesse Royale aura, s'il lui plaît, agréable de faire savoir son avis et que nous puissions le recevoir à Nangis, après-demain.

Premièrement, il est certain que le Roi a grand sujet d'être mal satisfait du Parlement, d'avoir donné sûreté à Madame la Princesse dans Paris, pour peu de temps que ç'ait été, après les ordres qu'elle avoit reçus de Sa Majesté d'aller en Berri, et que cela ait donné lieu à grand nombre de personnes de la visiter, dont elle aura pu engager la plus grande partie dans ses cabales. Je ne m'étendrai pas sur les raisons pour prouver ce sujet de mauvaise satisfaction, puisqu'il se voit par la conduite de Son Altesse Royale qu'elle les a très-bien jugées.

Ce fondement supposé, on a considéré que pour rectifier, à l'avenir, le procédé du Parlement, ce pourroit être un bon moyen de faire que le Roi ne retournât pas sitôt à Paris; que le Parlement s'apercevroit bien que cette absence de Leurs Majestés lui attireroit, au dernier point, la haine du peuple, dont le principal bonheur consiste à avoir le Roi dans leur ville, et l'appréhension des ressentiments que cette haine pourroit produire contre eux, les obligeroit à ne s'engager dans aucun pas en faveur des princes, dont ils pussent recevoir du mal, tant du côté de Sa Majesté que de celui du peuple même.

On a considéré, en outre, qu'écrivant de la part du Roi au Parlement une lettre de plainte de ce qu'il a fait, et y ajoutant que Sa Majesté pensoit aller recevoir des marques de leur affection et leur en donner de plus en plus de la sienne; mais qu'elle a sursis son entrée dans Paris, jusqu'à ce qu'elle ait su de quelle façon se passera, dans la compagnie, la délibération qui y doit

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

être faite, mercredi prochain, les chambres assemblées, sur le fonds des requêtes présentées par Madame la Princesse, pour être mieux en état de délibérer aussi ce qu'elle auroit à faire ensuite; cela vraisemblablement tiendroit chacun si fort en cervelle, qu'on ne croit pas que par la pluralité des voix, ladite dame y pût trouver son compte.

En troisième lieu, il ne faut pas douter que ce petit délai de l'entrée de Leurs Majestés dans Paris, causé par la cabale de M. le Prince, qui est favorisée par quelques-uns du Parlement, ne fît renaître et n'augmentât beaucoup l'aversion que les peuples ont fait paroître pour ledit sieur prince et pour son parti.

De l'autre côté, on a considéré que ce conseil pourroit être imputé à timidité, comme si le Roi n'avoit osé entrer dans Paris quand les chambres doivent s'assembler, et que cela ne feroit pas bon effet, ni dans le royaume, ni parmi les étrangers, qui pourroient tirer de là de fausses conséquences que le parti des princes prévaut dans le Parlement aux intentions du Roi, et que Sa Majesté n'a point d'autre moyen en main de châtier la compagnie, quand elle a sujet d'en être mal satisfaite, qu'en s'absentant de Paris.

Voilà ce qui a été dit en substance, sur quoi je puis dire qu'on ne se déterminera à rien qu'à ce qui sera jugé de delà le plus du service du Roi; tout le reste étant indifférent, et Sa Majesté a même ajouté que s'il faut prendre quelque résolution généreuse pour soutenir l'autorité, elle sera bien aise de s'y trouver avec le Roi, ayant pleine confiance de venir aisément à bout de tout, étant secondée, comme elle le sera, par Son Altesse Royale.

Si en suite de ceci, il étoit nécessaire d'écrire quelque lettre, de la part du Roi, le sieur de Lingendes

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

est à Paris, près de M. le Tellier, avec des blancs signés de M. de Guénégaud.

Enfin, pour mieux expliquer en peu de mots tout ce que l'on songe ici dans l'ouverture à laquelle la Reine elle-même a donné lieu, c'est que l'on examine de delà s'il est expédient de témoigner ce petit mécontentement, afin de faire désirer davantage le retour du Roi, rectifier ceux du Parlement qui peuvent être en pente de s'écarter du bon chemin, et en tout cas jeter la haine du peuple sur eux et sur le parti qu'ils auroient voulu favoriser.

S'il étoit jugé à propos que Leurs Majestés s'arrêtassent à Fontainebleau, il faudroit, ce semble, en même temps, prévenir les esprits de M. de Beaufort et de M. de Noirmoutiers, qui témoignent inquiétude de ce que les choses, dont on est tombé d'accord pour eux, n'ont pu encore être exécutées, et les assurer que les intentions d'ici, en ce cas, sont d'achever à Fontainebleau ce qu'ils prétendent, dans le même temps qu'on auroit pu le faire à Paris, afin que cette assurance les guérît de tous soupçons, et servît à les échauffer, en ces occasions, à bien servir.

J'avois oublié de dire que la Reine a été fort aise de la façon dont a parlé le sieur Coulon dans le Parlement et que Sa Majesté a dit, de son mouvement, que, continuant à faire de même, elle ôtera volontiers de sa mémoire tout le passé et lui donnera, avec plaisir, des marques de son affection.

Je vous mets en considération s'il ne seroit point à propos de chasser ceux qui ont accompagné Madame la Princesse, comme le Bourdot, de l'artillerie, et ce Nevilly-Fresnoy.

En ce que j'ai marqué touchant le retardement d'entrée du Roi dans Paris, il n'y a nulle réserve dans mon

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

esprit, ni autre chose que ce que j'ai exposé naïvement. Ce n'est pas que si on reconnoissoit qu'outre ce qui se passe au Parlement, il y eut encore une autre cabale contre nous, cela ne doive nous mettre en plus grande considération de prendre la résolution de s'arrêter à Fontainebleau.

Comme la principale résolution devra dépendre de ce que vous estimerez, M. le Garde des Sceaux et vous deux Messieurs, selon l'état des choses, je crois qu'en cas que vous jugiez qu'il faille que le Roi aille droit à Paris sans s'arrêter, on pourra n'en point parler à Son Altesse Royale, afin qu'autre personne que vous trois ne sache ce qu'on a délibéré sur une semblable proposition. C'est pourquoi, à toutes fins, j'ai fait copier la première partie de mon mémoire que vous pourrez montrer à Son Altesse Royale, et ai retranché le reste qu'il ne verra qu'en cas que vous inclinassiez davantage à faire arrêter le Roi à Fontainebleau

120. — *Du* 30 *avril.* — Il y a aussi le nommé d'Aligre, capitaine au régiment de Persan, qui peut faire beaucoup de mal, étant fort affectionné à M. le Prince, et fort brave et homme d'esprit comme Baas. Il est allé à Paris, pour solliciter quelque chose qui lui est dû du quartier de maître d'hôtel qu'il a servi chez le Roi. Il faut examiner ce qui se devra faire sur son sujet, comme si Son Altesse Royale le faisoit appeler pour tirer de lui sa parole de bien servir, ou telle autre résolution que Son Altesse Royale jugera plus à propos.

121. — J'ai eu grand déplaisir d'apprendre le mauvais état de la santé de M. d'Émery, et parce que cette perte pourra être fort préjudiciable à l'État, particulièrement dans les conjonctures présentes, et parce qu'il est de mes amis; j'en suis affligé plus que je ne saurois dire; il me reste pourtant quelque rayon d'es-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

pérance, jusqu'à ce que je sache que M. Vaucher ait prononcé la sentence de condamnation.

122. — Sa Majesté a été ravie d'apprendre en quels termes Son Altesse Royale a parlé à M. le Premier Président; certainement il ne se pouvoit mieux, ni lui dire des choses plus pressantes et plus solides, ni en meilleurs termes. Nous avons appris à quoi ont enfin abouti les deux requêtes présentées par Madame la Princesse, et l'opiniâtreté qu'elle avoit témoignée en déclarant de vouloir plutôt souffrir les dernières extrémités que de sortir de Paris, ni obéir aux ordres du Roi. Nous en voilà quitte, pour cette fois, et la façon dont toutes choses se sont passées fait juger que ce sera pour longtemps. Il y a trois mois qu'on ne fait que menacer de ces requêtes, le coup est tiré sans efforts, et il me semble qu'il vaut mieux, pour le service du Roi, que Madame la Princesse ait fait cette tentative, quoique, à dire vrai, elle ait beaucoup manqué de respect, que si elle avoit obéi aveuglément, comme elle y étoit obligée. Il est certain que tout ce bon succès est dû à la fermeté, à l'adresse et à l'application de S. A. R., qui, depuis le commencement de l'affaire jusqu'à la fin, n'a fait aucune démarche qui n'ait été fort utile et très-digne de son zèle et de sa prudence. La Reine ne se peut lasser de le dire, et a fait lire plusieurs fois la relation que vous nous avez envoyée, témoignant être ravie d'entendre les particularités du discours que Sadite A. R. a fait au Parlement, qui ne pouvoit être plus judicieux ni plus grave. Enfin, il y auroit cent choses à vous dire là-dessus, mais je les remets à la vive voix, puisque nous sommes si près de nous revoir.

Du 1er *mai* 1650. — Pour ce qui est de l'amirauté, je ne ne vous célerai pas la vérité, qui est que la Reine s'est fort emportée, quand elle a entendu une propo-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

sition si crue, qui est celle de donner l'amirauté présentement à M. de Vendôme, sans qu'il soit parlé du mariage. Sa Majesté a dit qu'elle se soucioit fort peu de la charge, mais qu'elle avoit grande peine à donner occasion au monde de se moquer d'elle et de moi, quand on verroit que l'on emporte de haute lutte et la charge et la survivance, sans qu'on parle du mariage, qui a toujours été le fondement qui a obligé la bonté de Sa Majesté de s'en dessaisir. En mon particulier, je vous proteste, comme si j'étois devant Dieu, que je souhaite plus qu'on donne l'amirauté sans que le mariage se fasse que s'il se faisoit, et je suis au désespoir de la résistance que je rencontre dans l'esprit de la Reine; mais enfin, il faudra faire ce qui se pourra : peut-être proposerai-je des expédients par le moyen desquels M. de Beaufort sera satisfait et S. A. R. y pourra beaucoup contribuer, ainsi que je m'expliquerai, à vous autres Messieurs, quand je vous verrai.

Le Roi et la Reine recevront fort bien Son Altesse Royale et le caresseront, en sorte que je m'assure qu'il aura sujet d'être fort satisfait; la Reine l'aime si cordialement, qu'elle n'aura pas besoin de se contraindre pour cela.

Il est important de savoir, à l'arrivée de la Reine, ce qu'elle devra dire au Premier Président, s'il la vient voir. Il faudra concerter cela avec M. le Garde des Sceaux, avec qui je fais état d'aller souper demain au soir, comme je l'ai dit tantôt au commandeur de Jars.

La Reine fait état de partir à dix heures d'ici, qui est tout l'effort qu'elle a promis de faire, parce qu'elle ne vouloit partir qu'à midi.

FIN DE L'APPENDICE.

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XII. — CONFÉRENCE A RUEL; — CONSEIL DE FRONDE A PARIS. — 4 MARS — 11 MARS 1649. — Départ des députés pour Ruel. — Le camp des Frondeurs entre Marne et Seine. — Joie du Parlement à l'occasion de la sortie de l'armée. — La cour s'en réjouit également. — Le président de Mesmes et Senneterre. — *Si le Coadjuteur n'est pas homme de bien, nous avons pour longtemps la guerre civile!* — Les députés du Parlement et le cardinal Mazarin. — Plaintes de la Reine. — Le premier président Molé, Longueil et le Coigneux. — Un expédient. — Dom Francisco Pizarro à Paris. — Les pleins pouvoirs de l'Espagne. — Le duc de Bouillon et le Coadjuteur. — Leur conduite à l'égard de l'envoyé d'Espagne. — D'Ancteauville négociateur du duc de Longueville. — Son voyage secret à Saint-Germain. — Situation des Frondeurs; discours du duc de Bouillon. — Réponse du Coadjuteur. — Un courrier du maréchal de Turenne. — Le Maréchal se déclare pour la Fronde. — Il marche sur Paris avec son armée. — Singulière conduite de Turenne. — Proposition du Coadjuteur aux Frondeurs. — Nouvelle discussion. — Le duc de Bouillon. — La duchesse de Bouillon. — Les Espagnols. — La paix générale. — Le Parlement. — L'armée de Turenne et celle de M. le Prince. — Le duc de Beaufort. — Le prince de Conti. — Le duc d'Elbeuf donne une fête aux Frondeurs. — Offres faites au Coadjuteur au nom de la Reine. — Madame de Lesdiguières. — Les négociations particulières. — Le chevalier de Fruges, espion de Mazarin. — Madame de Montbazon. — Inquiétudes de l'envoyé d'Espagne. — Laigues et la duchesse de Chevreuse. — L'Archiduc, Fuensaldagne et Noirmoutiers. — Conférences à Ruel. — Les blés n'arrivent pas à Paris. — Réclamation du Parlement. — Exigences de la Reine et contestations. — Turenne déclaré criminel de lèse-majesté. — Arrêt du Parlement cassant cette déclaration. — Arrêt contre ceux qui lèvent des troupes pour le Roi. — Ordre de surseoir à la Conférence. — Le Parlement de

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

Rouen et l'armée du duc de Longueville. — Le duc de la Trémoille et le Poitou. — La Champagne et M. de la Vieuville. — Paix de Ruel, signée le 11 mars. — Vineuil et la duchesse de Montbazon. — Turenne abandonné par son armée. — M. d'Erlac. — *Mazarin aime passionnément la négociation!* — Récits de la conclusion de la paix. — *Il n'y a de salut qu'en faisant le Coadjuteur cardinal.* . . . . . p. 1.

CHAPITRE XIII. — LE TRAITÉ DE PAIX. — 12 MARS.— 16 MARS 1640. — Mazarin signe le traité de paix. — Principaux articles.— Étonnement du duc de Bouillon. — *Il est d'un plus grand homme de savoir avouer sa faute que de savoir ne la pas faire!* — Désespoir de la duchesse de Bouillon. — Entreprise sur Lagny. — Habileté de Mazarin. — Impétuosité de M. le Prince. — Conseil tenu par les Frondeurs chez le duc de Bouillon. — Discours du Coadjuteur. — La paix générale et l'exclusion de Mazarin. — Il faut fermer les portes de Paris aux députés. — Dangers de cette mesure. — Déclaration du duc de Bouillon.— *La source la plus commune des imprudences est la vue de la possibilité des ressources!* — Turenne, son armée et les Espagnols. — Déclaration du prince de Conti. — Retour des députés à Paris. — Émotion populaire. — Séance orageuse du Parlement. — Le premier président Molé et les généraux.— *Vous avez beau faire, cette épée ne tranchera jamais pour le Mazarin!* — Articles du traité à réformer. — Émeute autour du Parlement. — Le duc de Beaufort. — Intrépidité de Molé. — *La cour ne se cache jamais...— Ah! mon bon seigneur, dites le mot!* — Efforts du Coadjuteur pour apaiser l'émeute. — Le duc de Bouillon menacé de mort. — Arrêt du Parlement. — Les députés retourneront à Ruel. — Les députés des généraux. — L'Hôtel de Ville et les colonelles de Paris. — M. de Champlâtreux. — Embarras du Coadjuteur. — Le président de Thoré insulté. — *Picoteries* du Parlement aux Frondeurs. — Discours du Coadjuteur. — État des affaires de la Fronde. — Dom Gabriel de Tolède et la paix générale. — Le duc d'Elbeuf et l'argent d'Espagne. — Offres des Espagnols au Coadjuteur. — Refus. — *Ce n'est pas toujours jeu sûr de refuser de plus grands que soi!*—Turenne abandonné par son armée.—Le duc de Bouillon atterré de cette nouvelle. — Désespoir de la Duchesse. — Discours imprudent du Coadjuteur devant l'envoyé d'Espagne. — Paroles du duc de Bouillon. — D. Gabriel de Tolède: son esprit, son agrément. — Il ignore les affaires des Frondeurs. — Laigues et l'Archiduc. — État déplorable des Frondeurs. — Le Coadjuteur consulte son père retiré à l'Oratoire. — Sa conduite approuvée. — *Tout ce qui paraît hasardeux et ne l'est pas paraît sage!* — M. de Liancourt. — La duchesse de Montbazon et le catholicon d'Espagne.— Nouvelle délibération des Frondeurs. — Le duc de Bouillon et le Coadjuteur. — Madame de Bouillon et Mademoiselle de Toucy. — Discours du duc de Bouillon. — *Fai-*

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

bisse que la politique condamne et la morale justifie ! — Le prince de Conti, le duc et la duchesse de Longueville. — Les Espagnols retirent leurs troupes de France.— *Éloquence de Bouillon pour persuader aux gens que fièvres quartaines leur sont bonnes.* — Varicarville. — La ville et le parlement de Rouen. — Le duc de Longueville et la cour. — Paris veut la paix. — Passe-port pour le député du duc de Longueville. . . . . 44.

CHAPITRE XIV. — CONFÉRENCES DE SAINT-GERMAIN. — 16 MARS — 30 MARS 1649. — Les demandes des généraux. — Leur exagération. — Mauvais effet qu'elles produisent. — Le président Viole. — Le Coadjuteur ne veut pas être nommé dans l'amnistie. — Assemblée des Frondeurs. — Délibérations. — *La plus grande faute de M. de Bouillon et une signalée sottise du Coadjuteur.*—Le pont d'or promis aux Espagnols. — Ils aimeraient mieux un pont sur la Marne. — Lettres apportées au Parlement par l'envoyé d'Espagne. — M. le Prince négocie pour Bouillon et Turenne. — *Hausse-pied donné à Mazarin.* — Le prince de Conti et l'exclusion de Mazarin. — Nouveaux embarras du Coadjuteur. — *Il n'est pas toujours permis aux plus sensés de parler et d'agir toujours en sages.* — Conférences de Saint-Germain. — Examen des demandes des généraux. — Celles de grâces. — Celles de justice. — Nuées de prétentions des Frondeurs. — *Elles s'évanouissent avec de la poudre d'alchimie.* — *Mazarin eût fait sagement d'y mêler de l'or.* — M. de Brienne et la paix générale. — Refus de la Reine et des princes d'éloigner Mazarin. — Les intérêts du parlement de Normandie. — Concessions faites par la Reine. — La Bastille. — Les amnistiés. — Difficultés à ce sujet. — Bridieu, gouverneur de Guise. — Le président de Mesmes veut faire nommer le Coadjuteur dans l'amnistie. — Refus du Coadjuteur. — Retour à Paris des députés du Parlement. — Relation de la négociation. — *Le duc de Bouillon a manqué le coup décisif pour négocier.* — *Etait-il capable de tout ce que ses grandes qualités ont fait croire de lui ?* . . . . . 98.

CHAPITRE XV. — LE LIBERTINAGE PENDANT LA PAIX. — AVRIL — JUIN 1649. — Le Parlement enregistre la délaration relative à la paix. — *Le Coadjuteur vient de faire des huiles qui ne sont pas sans salpêtre.* — Entrevue des princes de Condé, de Conti et de la duchesse de Longueville. — Le duc de Bouillon présenté au Roi. — Le duc de Beaufort, le maréchal de la Mothe et autres Frondeurs refusent d'aller à la cour. — Arrivée de la duchesse de Chevreuse à Paris. — Mademoiselle de Chevreuse. — Le duc de Lorraine. — Un baptême. — Parrain et marraine. — Les charmes de Mademoiselle de Chevreuse. — La duchesse de Chevreuse ne quittera pas Paris. — *Elle a les yeux trop beaux.* — Madame de Rhodes. — Mademoiselle de Chevreuse et Madame de Pomereux rivales. — Licence des Frondeurs. — Dîners chez Coulon. — *Voilà l'ennemi !* — Chansons et libelles. — Origine du mot Fronde. — Le prince de Conti et le

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Coadjuteur. — Malice du prince. — Haine de Madame de Longueville pour le Coadjuteur.—Le Coadjuteur se défie de Madame de Montbazon. — Elle lui fait des avances. — Fuensaldagne envoie cent mille écus au Coadjuteur. — Il les refuse. — Prétendue colère du prince de Conti contre le Coadjuteur. — Madame de Longueville. — *Vous m'entendez bien!* — Le duc de la Rochefoucauld et les Frondeurs. — *Il n'y a point de petit pas dans les grande affaires!* — Mazarin ne tient pas les promesses faites à Saint-Germain. — Obligations qu'il avait au prince de Condé. — L'abbé de la Rivière. — Evêché de Liége offert au prince de Conti et refusé par Mazarin. — Ingratitude de Mazarin. — Chavigny. — *Il ne se faut point jouer avec ceux qui ont en main l'autorité royale!* — Siége de Cambrai. — Voyage de Condé en Bourgogne. — Vaudevilles contre Mazarin et contre la Reine. — Imprimeurs condamnés à mort. — Le peuple empêche l'exécution de l'arrêt. — Le jardin des Tuileries. — Soupers sur la terrasse chez Renard. — Les violons cassés. — Le commandeur de Jars coiffé d'un potage. — Levée du siége de Cambrai. — *Mazarin a toujours tort.* . . . . . 116.

CHAPITRE XVI. — RETOUR DU ROI A PARIS. — JUILLET 1649. — Le prince de Condé. — Le Coadjuteur veut avoir l'honneur du retour du Roi à Paris. — Moyens employés dans ce but. — La Boulaye et le duc de Beaufort. — Bellièvre et Madame de Montbazon. — Servien. — Voyage du Coadjuteur à Compiègne. — *Tout ce qui est nécessaire n'est jamais hasardeux!* — *Si vous entrez chez le Roi, vous êtes mort!* — La Reine reçoit le Coadjuteur. — Il refuse d'aller chez Mazarin. — Mécontement de la Reine. — L'abbé Fouquet propose d'assassiner le Coadjuteur. — Le duc de Vendôme peu véridique. — Le prince de Condé à Compiègne. — Retour du Roi à Paris — Libelles et chansons. — Marigny. — *Frottades données à Mazarin.* — Le prince de Condé mécontent. — Nouvelles propositions de Mazarin. — Insurrection de Bordeaux. — M. d'Espernon. — Chambret et Sauvebœuf. — Mazarin ne croit jamais qu'on lui parle sincèrement. — Promesses faites au duc de Longueville. — Condé en demande l'exécution au cardinal Mazarin. — *Adieu, Mars!* — Le duc de Nemours. — le Coadjuteur et le duc de Beaufort offrent leurs services au prince de Condé. — Il ne les accepte pas. — M. le Prince ne veut pas faire la guerre civile. — Réconciliation momentanée du prince de Condé avec Mazarin. . . . 144.

CHAPITRE XVII. — LES PARTIS SE RECONSTITUENT. — GALANTERIES ET SERMONS. — DÉCEMBRE 1649. — JANVIER 1650. — Madame de Guémené. — Scène de jalousie. — Le président Viole, M. de Beaufort, Madame de Montbazon et le prince de Condé. — Les tabourets à la cour. — La maison de Foix. — Les Rohan. — Les Chevreuse. — Le Coadjuteur intervient en leur faveur. — Réponse singulière du prince de Condé. — *Le je ne sais quoi du duc de la Rochefoucauld dans un plat d'argent!* — Le duc de Chaulne, la citadelle d'Amiens

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

et Mazarin. — Le duc de Nemours. — Miossens menace Mazarin. — D'Émery, surintendant des finances. — Il distribue de l'argent dans Paris. — *Il n'est jamais sage de faire, dans les factions où l'on n'est que sur la défensive, ce qui n'est pas pressé.* — Raillerie de Madame de Guémené contre la Fronde. — Le régiment de Bruslon. — Les rentes de l'Hôtel de Ville. — Arrêt du Parlement et nomination de syndics. — Députations des rentiers à Beaufort et au Coadjuteur. — Requête au Parlement. — Conseil de Fronde. — Montrésor propose de faire tirer un prétendu coup de pistolet sur un syndic. — Opposition de Retz à ce projet. — Il est décidé et exécuté. — Contre-partie imaginée par Mazarin et la Boulaye. — Madame d'Empuce et Ondédei. — La Boulaye et le prince de Condé. — Panneau tendu par Servien. — Coup de pistolet tiré dans le carrosse du prince de Condé. — Les Frondeurs mal vus à Paris. — Dîner chez le Coadjuteur et conseil de Fronde. — *Vous ne sauriez quitter vos nymphes!* — Frayeur de Madame de Montbazon. — *Je veux qu'on soit de mes amis pour l'amour de moi-même! — Accordons-nous ensemble. — Cet innocent!* — Beaufort est impuissant. — Démarches de respect chez le prince de Condé. — Informations contre les auteurs de la sédition et contre l'attentat commis sur la voiture de M. le Prince. — Requête de Joly. — Le Coadjuteur ne s'endort pas. — Esguilly. — M. de Caumartin. — Les curés de Paris. — *Vous remontez, sauvez-vous de l'assassinat!* — Conclusions du Procureur Général contre le Coadjuteur. — Beaufort et Broussel. — Conseil de Fronde. — Longueil et le Palais-Royal. — Avis du Coadjuteur. — La Reine et l'archevêque de Paris. — Il doit assister à une séance du Parlement. — Le Coadjuteur s'en trouve exclu. — Démarche de famille. — L'Archevêque persiste dans son projet. — *Vous avez trop mauvais visage!* — L'archevêque de Paris se met au lit. — Séance du Parlement. — *La fermeté n'est pas commune en France, mais une lâcheté y est encore plus rare!* — Les informations contre le Coadjuteur. — *Les Provinciales.* — Discours du Coadjuteur. — Les témoins à brevet. — Récusations. — Molé attaqué par Beaufort et Broussel. — — Lozières et les gentilhommes du Vexin. — Corps de gentilshommes au service de Beaufort et du Coadjuteur. — Sermon du Coadjuteur le jour de Noël. — Singulière maladie du Coadjuteur. — Madame de Brissac. — Séance du Parlement. — *Voilà le Bréviaire de M. le Coadjuteur!* — Molé récusé. — *Si un laquais eût tiré l'épée, Paris était confondu!* — Pourparler de Chavigny et du Coadjuteur. — On lui propose de quitter Paris. — On lui offre l'ambassade de Rome. — Refus. — Cette négociation est abandonnée. . . . . p. 156

CHAPITRE XVIII. — ARRESTATION DES PRINCES. — JANVIER 1650. — Conférence du Coadjuteur avec Chavigny. — Billet de la Reine. — Madame de Chevreuse et Mazarin. — Accommodement du Coad-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

juteur avec Mazarin. — Billet du Coadjuteur à la Reine. — Entrevue de la Reine et du Coadjuteur à l'Oratoire du Louvre. — *Le pauvre Monsieur le Cardinal!* — Offres faites par Mazarin au Coadjuteur. — Retz demande des places de sûreté. — Projet d'arrêter les Princes du sang. — Beaufort doit l'ignorer. — Nouvelle entrevue de la Reine et du Coadjuteur. — M. de Vendôme, surintendant des mers. — Promesses faites aux autres Frondeurs. — Noirmoutiers, Laigues, Sévigné, Brissac. — Billet de la Rivière. — Perfidies de cet abbé. — Le duc d'Orléans. — *Les accès de colique de Son Altesse Royale!* — L'arrestation des Princes ajournée. — Ils sont arrêtés le 18 janvier 1650 au Palais-Royal. . . . . p. 197

CHAPITRE XIX. — LES FRONDEURS AMIS DE MAZARIN. — FÉVRIER — JUIN 1650. — Alerte dans Paris après l'arrestation des Princes. — Bouteville. — L'abbé de la Rivière et M. de Lyonne. — Lettre du Roi au Parlement. — *Badauderie des courtisans!* — Ordre aux princesses de Condé de se retirer à Chantilly. — Madame de Longueville et le parlement de Normandie. — Le duc de Richelieu, Madame de Pons et le Havre de Grâce. — Le château de Dieppe et Montigny. — Le duc de Bouillon à Turenne. — Le maréchal de Turenne à Stenay. — Le duc de la Rochefoucauld en Poitou. — Le maréchal de Brézé à Saumur. — Déclaration contre les princes. — Voyage du Roi en Normandie. — Chambois et Pont-de-l'Arche. — Beuvron et le Vieux-Palais de Rouen. — Croisette. — La ville de Caen. — Le comte d'Harcourt, gouverneur de Normandie. — Madame de Longueville à Stenay et le maréchal de Turenne. — Danvilliers. — Le chevalier de la Rochefoucauld. — Le maréchal de la Ferté. — Clermont. — Mouzon et le comte de Grandpré. — Voyage du Roi en Bourgogne. — Le duc de Vendôme, gouverneur de cette province. — Les châteaux de Dijon et de Bellegarde. — MM. de Tavannes, Bouteville et Saint-Micaud. — La princesse douairière de Condé à Paris. — Sa requête au Parlement. — Le duc d'Orléans, le duc de Beaufort et le Coadjuteur. — La Princesse doit obéir aux ordres du Roi. — Elle se rend à Angerville. — Fierté de Mazarin. — Son mécontentement contre Monsieur. — Mazarin, vétilleux et grondeur. — Amnistie pour l'affaire des rentes. — Émery, surintendant des finances. — L'abbé Fouquet. — Projets de mariages. — Les neveux et nièces Mancini. — Refus du Coadjuteur. — Le Coadjuteur gouverne Monsieur. — Le comte de Montross. — Son dévouement au roi d'Angleterre. — Dumont à Saumur. — Comminge. — La duchesse de Longueville et Turenne font un traité avec l'Espagne. — Siége de Guise. — Clermont, cadet de Tonnerre. — Le parti des princes prisonniers. — Le duc d'Espernon et la Guienne. — *Un des plus grands malheurs de l'autorité despotique des ministres est de toujours soutenir le supérieur contre l'inférieur! — Cette maxime de Machiavel mal interprétée.* — M. de Candale. — Conversation du Coad-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

juteur et de Mazarin. — *La vérité jette, lorsqu'elle est à un certain carat, une manière d'éclat auquel on ne peut résister!* — M. de Senneterre. — Troubles en Guienne et en Limousin. — Les ducs de Bouillon, de la Rochefoucauld et le maréchal d'Estrées. — *Ce garçon, dans le fond, veut le bien de l'État.* — Les oublieux. — Châteauneuf, garde des sceaux. — Le président de Maisons, surintendant des finances. — *Cet homme se perdra, et peut-être l'État, pour les beaux yeux de M. de Candale!* 208

CHAPITRE XX. — LA GUIENNE. — JUILLET ET AOUT 1649. — La princesse de Condé et le duc d'Enghien à Bordeaux. — Le parlement de Bordeaux. — Le président de Gourgues. — *Partez demain si vous ne vous accommodez; vous devriez déjà être sur la Garonne!* — Senneterre, grand *rabilleur* de Mazarin avec le Coadjuteur. — Colère du duc de Beaufort et de Madame de Montbazon. — L'amirauté et les Vendôme. — *Soyez alerte!* — Voyage du Roi en Guienne. — Le parlement de Bordeaux se déclare pour les princes. — MM. de la Force et de Saint-Simon. — Le Coadjuteur refuse d'entrer au Conseil. — Blaye et le Brouage. — M. de Dognon. — Les députés de Bordeaux à Libourne. — Le château de Vaire et l'île Saint-Georges. — Siége de Bordeaux. — Combat de Saint-Surin. — MM. de Saint-Megrin, de Roquelaure, de Bouillon et de la Rochefoucauld. — Le Parlement et le peuple. — Le Roi à Bourg. — Gourville et la capitulation de Bordeaux. — Entrevue du Roi, de la Régente et de la princesse de Condé. — Conférence de Mazarin avec les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld. — Les députés du parlement de Bordeaux négocient à Paris. — Délibération du parlement de Paris. — Le duc d'Orléans se rendra-t-il à la séance? — Avis des ministres, du Coadjuteur, de Beaufort et de Molé. — Monsieur au Parlement. — Son avis relatif aux affaires de Bordeaux. — Le président Viole. — Le capitaine Bourdet et ses officiers déguisés. — Émeute. — *Point de Mazarin, vivent les Princes!* — Le Coadjuteur reçoit un coup de poignard. — Le retour du Roi à Paris vivement désiré. 231

CHAPITRE XXI. — LA PAIX DE BORDEAUX ET LA PAIX GÉNÉRALE. — 4 SEPTEMBRE — 11 NOVEMBRE 1650. — Les députés du parlement de Bordeaux. — Propositions de l'Archiduc relatives à la paix générale. — Perfidie de Mazarin. — *Il ne se faut pas choquer des fautes de ceux qui sont unis avec nous! — Il n'est pas encore temps de n'être plus Mazarin!* — Le Coudray-Montpensier. — Le Tellier. — *Le bon et le mauvais soldat!* — Le Garde des Sceaux. — La paix générale. — Verderonne envoyé vers l'Archiduc. — *Le faux Caton!* — Les pouvoirs pour traiter de la paix générale. — M. d'Avaux et don Gabriel de Tolède. — Les plénipotentiaires français. — Fuensaldagne. — Turenne et la grisette de la rue des Petits-Champs. — Le nonce et le ministre de Venise. — Mauvaise foi des Espagnols. — Le roi d'Angleterre à Paris après la bataille de Wor-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

cester. — Milord Taff. — Le duc d'Orléans visite le Roi. — *Il n'y a rien de si fâcheux que d'être le ministre d'un prince dont on n'est pas le favori.* — Retz prête de l'argent au roi d'Angleterre. — Cromwell veut se lier d'amitié avec le Coadjuteur. — Ordre de transférer les princes à Marcoussy. — Laigues et Montrésor. — Conversation de le Tellier et du Coadjuteur au sujet des princes. — Opposition du duc de Beaufort à leur translation. — Bar a ordre de les tuer plutôt que de les laisser évader. — Les Frondeurs adhèrent à la translation. — *Je suis assurée de lui et d'elle!* — Singulière recommandation de la duchesse de Chevreuse au Coadjuteur. — *Laigues est quelquefois si insupportable!* — Madame de Rhodes et Mademoiselle de Chevreuse. — Hacqueville. — *La destitution* de Laigues ajournées. — Les princes prisonniers à Marcoussy. — *Les princes ne sont plus à la vue de Paris.* — Le maréchal de la Meilleraye attaque Bordeaux. — Les parlements de Toulouse et de Paris. — Paix de Bordeaux. — Ondédéi. — Montreuil. — Le duc de Nemours. — La princesse Palatine. — Arnauld. — Viole. — Croissy et autres partisans des princes. — Les petites finesses de Mazarin. — Retour du Roi à Paris. — Mazarin veut châtier les Frondeurs ses amis. . . . . 250.

CHAPITRE XXII. — MAZARIN SE SÉPARE DES FRONDEURS ET REFUSE LE CARDINALAT AU COADJUTEUR. — NOVEMBRE 1650. — Mazarin éclate contre les Frondeurs. — Madame de Lesdiguières et le Coadjuteur. — Madame de Chevreuse, la Reine et les Frondeurs. — Madame de Rhodes et le Garde des Sceaux. — Propositions faites au Coadjuteur de s'unir au parti des princes prisonniers. — Alarme des amis de Madame de Chevreuse. — Montrésor, Vitry, Bellièvre, Caumartin. — Le duc de Beaufort et Madame de Montbazon. — Caumartin engage Retz à demander le chapeau de cardinal. — Nécessité de cette dignité pour le Coadjuteur. — Mazarin et Pancirole. — Haine du Pape et de Pancirole contre Mazarin. — Le Pape promet la promotion si le Coadjuteur obtient la nomination du Roi. — Éclat de la cour contre le Coadjuteur après la paix de Bordeaux. — Le Coadjuteur demande le cardinalat. — La princesse de Rossanne. — Négociation à Rome et à Paris. — *Tout ce qui est interlocutoire paraît sage aux esprits irrésolus.* — Le duc d'Orléans. — Si le cardinalat est refusé au Coadjuteur, il s'alliera avec le parti des princes prisonniers. — *On doit hasarder le possible, toutes les fois que l'on se sent en état de profiter du manquement de succès.* — Madame de Bois-Dauphin et le Garde des Sceaux. — Madame de Chevreuse demande à le Tellier le cardinalat pour le Coadjuteur. — Le Tellier en informe la cour. — Mazarin examinera cette demande lorsque le Roi sera à Fontainebleau. — Le Garde des Sceaux brigue secrètement le cardinalat. — Proposition d'arrêter le duc d'Orléans. — Tentative d'évasion du château de Marcoussis par les princes prisonniers. — Il faut les transférer au Havre. —

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

Le duc d'Orléans y consent.—Le comte d'Harcourt prévôt de l'hôtel. —Estampe publiée sur cet événement. —Fourberie de Mazarin. — Il soumet au Conseil la demande du Coadjuteur relative au cardinalat. — Opposition du Garde des Sceaux. — Mazarin refuse cette nomination au Coadjuteur. — *Cet homme n'est bon qu'à pendre!* — *Le Coadjuteur ne peut être que cardinal ou chef de parti. C'est à M. Mazarin à choisir. — Il est moins imprudent d'agir en maître que de ne pas parler en sujet!* — Mazarin refuse avec apparat d'accorder le cardinalat au Coadjuteur. — Il lui offre des abbayes. — Retour du Roi à Paris. — Mazarin cherche à brouiller le Coadjuteur et Mademoiselle de Chevreuse. — Les ducs d'Aumale et de Nemours. — Tentative d'assassinat sur Retz. — Madame de Guémené, son orangerie et le Coadjuteur. 281

CHAPITRE XXIII. — UNION DE LA VIEILLE ET DE LA NOUVELLE FRONDE. —NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1650.— Le duc d'Orléans et les Frondeurs s'unissent aux partisans des princes prisonniers pour demander leur mise en liberté. — Madame de Rhodes, Châteauneuf, Mademoiselle de Chevreuse et le Coadjuteur. — Souper et comédie chez le Garde des Sceaux. — Les bagues du Garde des Sceaux, en de certaines occasions, peuvent blesser Mademoiselle de Bois-Dauphin. — La princesse Palatine. — *Je vois bien que nous serons bientôt de même parti!* —Conférence et traité. — Madame de Montbazon. — Arnauld et Madame de Nemours. — *Ce qui est méprisable n'est pas toujours à mépriser!*— Le président Viole et Croissy.—Nouvelle conférence et ratification du traité. — Le maréchal de Gramont et le duc d'Orléans. — Un embarras domestique. — Projet de faire mettre en liberté les princes.—Le premier président Molé et le président Viole.— *Comœdia in comœdia!* — Explication du Coadjuteur avec Monsieur. — Raillerie au sujet des négociations de M. de Gramont. — Le Garde des Sceaux, Madame et Mademoiselle de Chevreuse et Madame de Rhodes. — Union déclarée des Frondeurs et des partisans des princes. — Le duc d'Orléans signe ce traité. — Les princes en sont informés dans leur prison. — M. de Bar leur geôlier. — Le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti. — Mazarin en Champagne et au siége de Rethel et de Château-Portien. — L'Archiduc à Mouzon. — M. de Turenne. — Conseil de Fronde. — *Molé servira les princes par les voies de justice, mais non par la faction!* — Nécessité de couvrir le jeu des partis. — Le maréchal de Gramont dupé. — Le Parlement et la nouvelle requête de Madame la princesse de Condé. — Mademoiselle de Longueville. — Ordre de ne pas délibérer sur la requête. — Lettre des princes transférés au Havre. — Ordre au Parlement de députer vers la Reine. — Il faut surseoir toute délibération. — Avis singulier de Crépin, doyen du Parlement. — Délibération du Parlement.— Avis de Broussel. — Victoire remportée par le maréchal du Plessis sur M. de Turenne. — Consternation du peuple. — *Te Deum.* — Me-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

nardeau-Champré fait l'éloge de Mazarin. — Le Coadjuteur opine en faveur de la mise en liberté des princes. — Le Premier Président et le président de Mesmes. — Mort de ce dernier. — Remontrances à la Reine sur la liberté des princes et le séjour de Mademoiselle de Longueville à Paris. — *Il y a trois points dans cette affaire.* — Avis du duc de Beaufort.—*On voit bien que cela n'est pas de son cru.* 309

APPENDICE. — INSTRUCTIONS DU CARDINAL MAZARIN RELATIVES AUX FRONDEURS, ADRESSÉES AU SECRETAIRE D'ETAT LE TELLIER.

I.

FÉVRIER ET MARS 1650. — 1. Chambois défend Pont-de-l'Arche. Sa fermeté. — 2, 16. L'abbé de Richelieu et les négociations relatives au Havre. — Cadeaux faits à Chambois. — Il livre Pont-de-l'Arche. — 4. M. de Saint-Pont, les bourgeois de Saint-Jean-de-Losne, M. de Vendôme, M. Poncet et son procès. — 5. Il faut acheter le château de Dijon. — 6. M. d'Osny est du parti de M. le Prince. — Stenay. — Le maréchal de Turenne, — 7, 8. Les régiments de Beauvau et d'Enghien. — 9. MM. d'Iglis et d'Anisy. 10, 13, 15, 29, 41, 42, 43, 48. M. de Bar et les princes prisonniers. LL. AA. de Condé, de Conti et de Longueville. — Le père Talon, etc. — 11. MM. de Nemours et d'Harcourt. — 12. Le Roi à Rouen. — La Gazette. — 14. Mademoiselle de Longueville à Trye. — 17. Madame de Longueville, la ville de Dieppe et ses députés. — Le maréchal du Plessis-Bellièvre. — 18. Le Roi à Bacqueville. — 19. Le maréchal de Turenne et sa correspondance avec Madame de Longueville. — 20. La princesse douairière de Condé offre de l'argent à Turenne. — 21. La duchesse de Bouillon en prison. — Il ne faut pas lui laisser engager sa vaisselle pour payer les frais de ses couches. — Mademoiselle de Bouillon et M. de Carnavalet. — 22. Danvilliers, Stenay, Jametz, Mouzon, Sedan, la Gazette. — 23, 28. M. de Matignon et les villes de Caen, de Cherbourg et de Graville. — 24, 27, 54. Le duc et la duchesse de Richelieu, le Havre, Madame de Longueville, Madame d'Aiguillon. — 25. Le prince Thomas de Savoie. — 26, 79. Le maréchal de Ranzau et son extrême misère. — 30, 37, 38, 50, 67. Les projets de mariages pour les nièces de Mazarin. — 31, 33. La Gazette. — 32. La duchesse d'Aiguillon et le mariage du duc de Richelieu, son neveu. — 34. Retour du Roi à Paris. — 35. Il faut décrier les députés suisses. — 36. Le sacre du Roi. — 39, 52. Fausses lettres du prince de Condé à faire fabriquer. — 40, 61. M. d'Émery. — 41, 65. Conciliabules de femmes au palais du Luxembourg. — 44. Le duc Charles de Lorraine et Madame de Chevreuse. — 45. Les bons sentiments de M. de Bouillon.—46. La Flandre.—47. Le Dauphiné. —49. La Bourgogne.—51. Le duc de Beaufort, M. d'Espernon, M. de Candale, Croissy et la ville de Bordeaux. — 53. Le Coad-

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

juteur et l'abbaye du Bec. — 55, 57. Matha et Fontrailles doivent être chassés de Paris. — 56, 63, 67. Le duc de Beaufort. — La Boulaye père et fils. — 58. Les pierreries de la duchesse de Longueville. — 59. Pénurie de Mazarin. — 60. Froideur du duc d'Orléans pour Mazarin. — 62. Il ne faut pas laisser transférer les princes prisonniers à la Bastille. — 64, 84. Dumont et la ville de Saumur. — 66. Madame de Chevreuse. — 68. M. le comte d'Alais et la Provence. — 69. Il faut imprimer de la crainte aux Parisiens. — 70. L'abbé Mondains et les pierreries de Mazarin. — 71. Le Coadjuteur et l'amnistie générale. — 72. Le prince de Marsillac et ses cabales. — 73. Mademoiselle de Bouillon. Évasion de Madame de Bouillon. — Il faut bannir la douceur. 342

II.

Avril et Mai 1650. — 74, 85, 106, 108. La princesse douairière de Condé. — Plaintes de la Reine contre elle. — S. A. R. quittera Chantilly. — Les rentes de l'Hôtel de Ville de Paris. — 76. Le prince de Tarente. — 77. Madame de Longueville et l'Archiduc. — 78. Il faut donner des assignations, mais ne pas les payer. — 80, 103. L'équipage de M. de Mercœur. — 81. Voyage du Roi à Saint-Jean-de-Losne. — 82, 100. Estime de Mazarin pour Noirmoutiers. — 83. Fabert et le maréchal de Turenne; Madame de Longueville : le maréchal d'Hocquincourt. — Le duc de Lorraine. — 86. Le duc d'Espernon, le comte d'Alais, les ducs de la Force, de Bouillon et de la Rochefoucauld, le maréchal de la Meilleraye, le chevalier de Rhodes. — 87. Le Coadjuteur, le duc de Beaufort, le Boulaye. Insolence de Boutillier. — 88, 111. Les princes prisonniers à Vincennes, Madame et Mademoiselle de Bouillon à la Bastille. — 88. Arnauld. La Gazette. — 89. L'abbé Carnell doit être arrêté et enfermé à la Bastille. — 90. Ceux de Stenay qui viendront à Paris devront être arrêtés. — 91. Les cabales de M. de Jarzé. — 92, 105. Le maréchal de Schomberg. — 93. Comminges et les affaires de Saumur. — 94. La Ferté-Senneterre et le maréchal de Turenne. M. de Vouldi. — 95. L'amnistie générale. — 96. Berlet. Madame de Bouillon et Carnavalet. — 97. Le maréchal d'Hocquincourt. — 98. La maréchale de Guébrian et Madame de Bouillon. — Mazarin désire les places fortes pour sa sûreté personnelle. — 99, 101. M. de Beaufort, la survivance de l'amirauté et les mariages Mancini. — 102. Guionnet et ses propos scandaleux. — 104. Le duc de Bouillon. — 106. Les méchantes intentions du nonce du Pape. — 109. Le Poitou. — Le Roi doit y faire un voyage et enfermer le Coadjuteur et le duc de Beaufort. — Fruits à répandre. — 110, 115, 118. La jeune princesse de Condé se réfugie à Bordeaux. — 112. Turenne et l'Archiduc. — 113. Les députés de Bordeaux. — 114. Inquiétudes de Mazarin. — 116. Madame de Montbazon et le duc de Beaufort. — 117. On décrie Mazarin dans l'esprit

Digitized by Google Original from INDIANA UNIVERSITY

de Monsieur. — Le Coadjuteur s'empare de l'esprit de Monsieur. — 118. Le duc de Beaufort. — 119. Le Premier Président Molé. — Mécontentement de la Reine. — Le Roi doit-il revenir à Paris? — Noirmoutiers. — Nevilly et Frenay doivent être chassés. — 120. Capitaine dangereux qu'il faut surveiller. — 122. Le Premier président Molé. — La requête de la princesse de Condé. — 123. L'amirauté et les mariages Mancini. — Affection du Roi et de la Reine pour S. A. R. Monsieur. — Retour du Roi à Paris. 378

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DEUXIÈME.

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

MAYENNE IMPRIMERIE CHARLES COLIN

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

Extrait du Catalogue de la BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

à 3 fr. 50 le volume

EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR, 11, RUE DE GRENELLE

COLLECTION DE CLASSIQUES FRANÇAIS

BOILEAU-DESPRÉAUX. **Œuvres poétiques**, édition collationnée sur les meilleurs textes, avec une notice biographique, les variantes et les corrections de l'auteur, des notes choisies dans tous les commentateurs, une annotation nouvelle et un index, par CHARLES LOUANDRE, et ornée d'un portrait de Boileau, gravé sur acier. 1 vol.

BOSSUET. **Discours sur l'histoire universelle**, édition précédée d'une notice par CHARLES LOUANDRE. 1 vol.

— **Œuvres philosophiques**, édition collationnée sur les meilleurs textes, et précédée d'une introduction par JULES SIMON. 1 vol.

CORNEILLE (Pierre et Thomas). **Œuvres**, édition variorum, collationnée sur les meilleurs textes, précédée de la vie de Pierre Corneille, avec ses variantes, ses corrections, ses dédicaces, ses avertissements, ses examens et ses trois discours sur la tragédie; accompagnée de notices historiques et littéraires, etc., etc., par CHARLES LOUANDRE. 2 vol.

LA BRUYÈRE. **Les Caractères**, accompagnés des *Caractères* de Théophraste, du discours à l'Académie française, d'une notice; édition variorum, collationnée sur les meilleurs textes et suivie d'un index, par CHARLES LOUANDRE. 1 vol.

LA FONTAINE. **Fables**, suivies de *Philémon et Baucis*, etc., etc.; édition variorum, par CHARLES LOUANDRE, accompagnée d'une notice par SAINTE-BEUVE, et ornée d'un portrait gravé sur acier. 1 vol.

MOLIÈRE. **Œuvres complètes**, édition variorum, précédée d'un précis de l'*Histoire du Théâtre en France*, d'une biographie, de variantes, pièces, fragments, de notices et de notes, par CHARLES LOUANDRE. 3 vol.

MONTAIGNE. **Essais**, suivis de sa Correspondance et de *La Servitude volontaire* d'Estienne de la Boétie. Edition variorum, accompagnée d'une notice biographique, de notes historiques, philologiques, etc., et d'un index analytique, par CHARLES LOUANDRE. 4 vol.

PASCAL. **Pensées**, édition variorum d'après le texte du manuscrit autographe contenant les Lettres et opuscules, l'histoire des éditions des *Pensées*, la vie de Pascal par sa sœur; des notes choisies et inédites et un index complet, par CHARLES LOUANDRE. 1 vol.

— **Les Provinciales**, ou lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites sur le sujet de la morale et de la politique de ces pères. — Édition accompagnée de notes et précédée d'un précis historique sur le jansénisme, par CHARLES LOUANDRE. 1 vol.

RACINE. **Théâtre complet**, édition variorum avec notes, notices, etc., par CHARLES LOUANDRE. 1 vol.

VOLTAIRE. **Le Siècle de Louis XIV**, suivi de la liste raisonnée des personnages célèbres de son temps, nouvelle édition annotée d'après les lettres, mémoires, documents officiels, etc., par CHARLES LOUANDRE. 1 vol.

Œuvres de : ANDRÉ CHÉNIER, DESCARTES, DIDEROT, FRÉRON, MALEBRANCHE, MALHERBE, A. DE MUSSET, RABELAIS, RONSARD, J.-J. ROUSSEAU, SAINT AUGUSTIN, ETC.

10003. — L.-Imprimeries réunies, rue Saint-Benoît, 7, Paris.

Digitized by Google

Original from INDIANA UNIVERSITY

CARDINAL DE RETZ

MÉMOIRES

II

ÉDITION COMPLÈTE

en 4 volumes

BIBLIOTHÈQUE
CHARPENTIER
à 3 fr. 50
LE VOLUME

Digitized by Google
Original from
INDIANA UNIVERSITY

Date Due

Library Bureau Cat. No. 1137

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

DC130
.R37
v.2

3 2000 009 304 017

Digitized by Google

Original from
INDIANA UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
INDIANA UNIVERSITY